229

REVUE

DES

ÉTUDES ANCIENNES

Tome 45
1943



SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

QUATRIÈME SÉRIE

Publiée par les Professeurs des Facultés des Lettres
d'Aix, Alger, Bordeaux, Montpellier, Poitiers, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 45
1943

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue


Digitized by the Internet Archive
in 2024

https://archive.org/details/revue-des-etudes-anciennes_1943_45

1127.5

L'EXPOSITION DES ENFANTS A SPARTE

Plutarque est le seul écrivain de l'antiquité qui ait signalé les traits originaux de l'exposition des enfants, telle qu'elle était pratiquée à Sparte. On lit dans la *Vie de Lycurgue* (ch. 16) :

Τὸ δὲ γεννηθὲν οὐχ ἦν κύριος ὁ γεννήσας τρέφειν, ἀλλ' ἔφερε λαβὼν εἰς τόπον τινὰ λέσχην καλούμενον ἐν ᾧ καθήμενοι τῶν φυλετῶν οἱ πρεσβύτατοι καταμαθόντες τὸ παιδάριον, εἰ μὲν εὐπαγὲς εἴη καὶ ῥωμαλέον, τρέφειν ἐκέλευον, κλῆρον αὐτῷ τῶν ἐνακισχιλίων προσνείμαντες · εἰ δ'ἀγεννὲς καὶ ἄμορφον, ἀπέπεμπον εἰς τὰς λεγομένας Ἀποθέτας, παρὰ Ταύγετον βαραθρώδη τόπον, ὡς οὔτε αὐτῷ ζῆν ἄμεινον οὔτε τῇ πόλει τὸ μὴ καλῶς εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς πρὸς εὐεξίαν καὶ ῥώμην πεφυκός.

« *Le procréateur n'était pas maître de nourrir son rejeton, mais il l'apportait dans un lieu dit club, où se tenaient les anciens de la tribu ; ils examinaient l'enfant : s'il était bien conformé et vigoureux, ils ordonnaient de l'élever et lui assignaient un des 9,000 lots de terre ; s'il était mal venu et difforme, ils le faisaient envoyer aux lieux dits Apothètes, précipice situé près du Taygète. Ils estimaient, en effet, qu'il n'était avantageux ni pour lui-même ni pour la cité que vécût un individu, si dès sa naissance il ne montrait pas des signes de santé et de vigueur.* »

Si ces quelques lignes ne peuvent être contrôlées par comparaison avec des renseignements directs, provenant d'une autre source, elles suffisent en elles-mêmes à susciter les commentaires et à provoquer la critique. « *D'une difficulté qui se rencontre dans une phrase de Plutarque* », c'est le titre d'un chapitre de l'*Étude sur la propriété à Sparte,* donnée par Fustel de Coulanges en 1879[1]. La phrase en question est le passage même cité ci-dessus, ou du moins la première partie, se terminant par l'assignation d'un lot de terre à

1. Recueillie dans les *Nouvelles Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (Paris, 1891 ; cité d'après la 2e éd., 1923), *Recherches sur le droit de propriété chez les Grecs,* IIe partie, p. 52-118 : *Étude sur la propriété à Sparte.* Voir les p. 61-64.

l'enfant reconnu de bonne constitution : elle mettait en question la possession héréditaire du *kléros* à Sparte, ce qui était fort désagréable à Fustel de Coulanges. L'historien conteste donc sur ce point la valeur et la portée du témoignage de Plutarque ; mais il ne s'attache pas au problème de l'exposition des enfants [1].

Ce problème, au contraire, tel que le pose le passage de Plutarque, est vigoureusement discuté par G. Glotz en 1892 [2]. L'État spartiate supprimait-il réellement le droit, partout ailleurs reconnu au père de famille, de disposer de ses enfants? En aucune manière : il n'y avait contrôle de l'État et ratification nécessaire de la décision paternelle que dans le cas du premier né de sexe masculin, auquel devait être éventuellement dévolu le *kléros* détenu par le père. Sparte ne veut pas que ce majorat tombe aux mains d'un héritier qui soit incapable de fournir le service militaire. La puissance publique n'intervient pas en faveur d'enfants que le père aurait condamnés, mais pour préserver contre sa propre défaillance un père trop désireux d'élever un héritier chétif et mal venu.

Tout récemment, Mlle Marie Delcourt a soumis le témoignage de la *Vie de Lycurgue* à une critique plus radicale, doublée d'une exégèse personnelle [3]. Pris à la lettre, il implique qu'on assignait un lot de terre à tout enfant, garçon ou fille, si l'on décidait de l'élever. Or, le nombre des lots étant fixe, nous nous heurtons à une impossibilité. Il faut interpréter Plutarque et « dissocier les éléments de la notice » qu'il nous propose et dans laquelle il a confondu : 1° un examen, sorte de conseil de revision, passé en vue de l'attribution d'un *kléros*, non point au moment de la naissance, ce qui serait absurde, mais peut-être au moment du service militaire ; 2° une loi relative à l'exposition des nouveau-nés et vouant à la mort moins les faibles que les difformes et anormaux (ἀγεννὲς καὶ ἄμορφον) ; 3° son interprétation personnelle — et fausse — du sens de cette loi, dictée, selon lui, par un souci d'eugénique et d'humanité. « Si vraiment on avait voulu simplement épurer la race, il suffisait d'exclure les ἄμορφοι de la vie publique et de refuser à leurs enfants la qualité de citoyen. Si on les exposait, c'est parce

1. De même, P. Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 53-54, ne considère que ce qui a trait à l'assignation d'un lot de terre à l'enfant.

2. Le mémoire publié dans les *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque* (1906), p. 187-227 : *L'exposition des enfants*, ne fait que reproduire sur le point qui nous intéresse (p. 217-219) l'article : *Expositio*, paru dans le *Dictionnaire des antiquités* (1892).

3. *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'antiquité classique* (*Biblioth. de la Fac. de philos. et lettres de l'Un. Liége*, fasc. LXXXVIII, 1938), p. 37 et suiv.

qu'ils faisaient peur ; ils étaient le signe de la colère des dieux et ils en étaient aussi la raison. »

Mlle Delcourt a traité sans ménagement les « commentateurs modernes » pour avoir accepté avec une docilité surprenante la conception rationaliste d'un État spartiate qui, dès l'origine, eût été tout préoccupé d'eugénique. Mais elle n'a point prouvé que de bonne heure, au cours de son histoire, Sparte n'eût eu des soucis de cet ordre. Nous aurons à revenir sur ce point. Ce qui est plus grave, c'est qu'elle n'a point établi aussi définitivement qu'elle le croit une thèse générale, dont le cas lacédémonien ne serait qu'une illustration particulière, et selon laquelle l'État n'interviendrait dans l'exposition des enfants que pour débarrasser la cité d'êtres funestes, marqués de la réprobation divine. Il faut transcrire intégralement la page où nous est apportée la révélation de cette thèse, à laquelle j'oserai dire à mon tour qu'on a déjà trop docilement adhéré.

« Les théoriciens anciens et modernes ont confondu fâcheusement, à propos des expositions d'enfants, deux réalités bien différentes, l'exposition *par les parents* et l'exposition *par l'État.*

« *Exposition par les parents.* Dans toute l'antiquité, le père ou la mère, si le père fait défaut, ont *le droit* d'exposer un enfant nouveau-né. Ils le font pour s'en débarrasser, mais, en général, ils souhaitent que l'enfant *survive.* C'est pourquoi on l'expose souvent à la fin de la nuit, dans un endroit fréquenté, après l'avoir habillé et abrité dans une corbeille ou dans un récipient en terre cuite. Ainsi agissent les filles séduites (Créuse dans *Ion*), les gens pauvres accablés d'enfants, les bourgeois avares et prétentieux qui, pour garder leur rang, ne veulent qu'un fils unique (Chrémès dans *Heautontimoroumenos*). Très tôt, les cités ont essayé de réglementer les expositions et de limiter en cette matière le droit des parents. La plus ancienne réglementation est celle de la loi de Gortyne, relative à la mère abandonnée. Cette exposition, qui dérive de causes *sociales*, se dit ἔκθεσις.

« *Exposition par l'État.* D'autre part, à Sparte, à Athènes, en Étrurie, à Rome, des lois ont ordonné de sacrifier certains enfants dès leur naissance. Ces enfants étaient mis dans un lieu spécial, non fréquenté, peut-être inconnu, éloigné de la ville, ou encore jetés dans une eau courante. Ils doivent *disparaître.* Nulle part on ne dit qu'ils soient ensevelis et tout donne à penser qu'on ne les enterre pas. Tout se passe comme si ces enfants étaient des êtres

maudits et maléfiques dont *il faut* se débarrasser en toute hâte. Cette coutume a une origine *religieuse.* Elle se dit ἀπόθεσις[1]. »

On ne disconviendra point qu'une distinction, fondée sur une donnée linguistique et sur une exacte analyse des faits, ne serve à la « clarté des idées ». Tel n'est pas le cas ici. En laissant de côté Rome et l'Étrurie, qu'il n'y a aucune raison d'introduire spécialement dans le débat alors que tant d'autres nations ont pratiqué l'exposition des enfants[2], je dirai que la différenciation des deux termes ἔκθεσις et ἀπόθεσις est imaginaire, et que l'opposition radicale d'une ἔκθεσις pratiquée par les parents pour des raisons sociales et d'une ἀπόθεσις pratiquée par l'État pour des raisons religieuses n'est propre qu'à brouiller lignes et perspectives, si l'on tente d'imaginer — ne disons pas de retracer — comment l'exposition des enfants a évolué dans le monde hellénique.

*
* *

L'ancien traducteur d'Aristote, Barthélemy-Saint-Hilaire, dans une note à la *Politique*, livre IV (VII), chap. xiv, § 10, écrivait : « Il faut distinguer entre « l'exposition et l'abandon » des enfants : l'exposition, c'est le dépôt de l'enfant dans un lieu où il peut être recueilli ; l'abandon est le délaissement dans un lieu où il doit mourir. Cet abandon des enfants est un principe généralement reçu dans la Grèce, excepté à Thèbes... A Sparte, il était appliqué dans toute sa rigueur. » H. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, s. v. *alumni*, col. 289, se fonde, sans plus, sur cette note, mais, sans référence aucune, y insère les deux termes grecs ἔκθεσις et ἀπόθεσις : « Tout enfant exposé n'était pas destiné à périr ; au contraire, on espérait par ce moyen lui conserver la vie. On distinguait donc entre l'ἔκθεσις, lieu d'exposition où l'enfant peut être recueilli, et l'ἀπόθεσις où il est voué à la mort. »

C'est là, en vérité, comme l'embryon de la distinction posée par

1. *Op. laud.*, p. 36. — Le bien-fondé de la thèse a été admis dans divers comptes-rendus. Dans un article de l'*Antiquité classique*, t. X, 1941, R. Crahay est particulièrement catégorique, p. 10, note 1 : « Ces deux notions [ἔκθεσις et ἀπόθεσις], fort différentes, sont parfaitement distinguées dans la pensée comme dans le vocabulaire des Anciens, mais c'est tout récemment que l'exégèse philologique s'en est aperçue. »

2. Les Celtes, les Germains et les autres peuples aryens devraient aussi être pris en considération dès que l'on applique la méthode comparative ; sinon, nous revenons à la pratique de Fustel de Coulanges, qui mélange faits grecs et romains, tout comme Mlle Delcourt associe indûment les croyances grecques et romaines relatives aux anormaux. — Sur la généralité du fait de l'exposition des enfants, voir E. Westermarck, *L'origine et le développement des idées morales*, éd. franç., t. I (1928), p. 415 et suiv.

Mlle Delcourt ; mais elle l'établit sur d'autres raisons. Elle s'est donnée beaucoup de peine pour démontrer qu'en tous les cas, le substantif ἀπόθεσις et le verbe ἀποτιθέναι désignaient l'exposition décidée et accomplie par l'État. Dans le passage de la *Politique* auquel se rapportait la note de Barthélemy-Saint-Hilaire [1], elle n'y parvient qu'à l'aide d'une ponctuation fausse, d'une citation tronquée et d'une interprétation arbitraire : περὶ δὲ ἀποθέσεως καὶ τροφῆς τῶν γενομένων, ἔστω νόμος μηδὲν πεπηρωμένον τρέφειν · διὰ δὲ πλῆθος τέκνων, ἐὰν ἡ τάξις τῶν ἐθῶν κωλύῃ, μηδὲν ἀποτίθεσθαι τῶν γενομένων... « *Quant à l'exposition et à la nourriture des enfants, il faut qu'il y ait une loi interdisant de nourrir un enfant estropié. Quand le nombre des enfants est en cause, si la coutume l'empêche, il ne faut pas exposer les nouveau-nés* (mais procéder par avortements précoces). » Telle est la traduction de Mlle Delcourt, selon qui, « pour Aristote, les deux formes d'exposition sont de la compétence exclusive de l'État. Rien d'étonnant, dès lors, s'il... emploie... seulement les mots ἀποτιθέναι, ἀπόθεσις... ». Mais le texte d'Aristote continue après γενομένων : ὡρίσθαι δεῖ τῆς τεκνοποιίας τὸ πλῆθος, ce qui montre que l'on doit supprimer toute ponctuation entre κωλύῃ et μηδὲν et traduire : « ... *si la coutume empêche qu'aucun des nouveau-nés soit exposé, il faut fixer une limite à la procréation...* ». Comment dire alors qu'Aristote a employé le verbe ἀποτίθεσθαι, parce qu'il s'agissait d'une exposition « de la compétence exclusive de l'État »?

Il y a mieux : une loi d'Éphèse, connue par Proclus [2], est ainsi formulée : μὴ ἐξεῖναι πατρὶ παῖδας ἀποθέσθαι ἕως ἂν διὰ λιμὸν παχυνθῇ τοὺς πόδας. Mlle Delcourt reconnaît que cette loi, interdisant au père d'exposer ses enfants, sauf s'il y était contraint par une faim qui allait jusqu'à lui enfler les pieds, était « parfaitement vraisemblable ». Il faut avouer alors qu'ἀποθέσθαι peut désigner une exposition voulue par le père, et c'est à quoi l'ingénieuse commentatrice ne se peut résoudre, préférant à une conclusion nécessaire une invraisemblable échappatoire : « On pourrait admettre que l'expression banale ἐκτιθέναι eût chassé le terme spécial ἀποτιθέναι, mais l'inverse ne se produirait pas. Proclus a donc dû lire dans sa source le mot ἀποθέσθαι et la disposition qu'il cite devait concerner l'enfant et non le père. La loi disait probablement qu'à Éphèse on exposait uniquement, en fait d'enfants anormaux, ceux qui naissaient pieds bots. Proclus aura rationalisé un texte dont il ne com-

1. VII, 1335 b 19 et suiv. ; cf. M. Delcourt, p. 43-44.
2. Commentaire d'Hésiode, *Travaux*, v. 497 ; Mlle Delcourt, p. 44-46.

prenait plus la portée. » Le procédé de rationalisation, attribué ainsi à Proclus pour les besoins d'une cause désespérée, peut se passer de commentaire.

Mlle Delcourt a cité la loi de Gortyne comme réglementant le droit des parents en matière d'exposition[1]. En fait, les paragraphes de la loi visés par elle règlent la situation de l'enfant né après divorce[2]. Si le père, à qui il sera présenté devant témoins, se refuse à le reconnaître, la mère sera libre de l'élever ou de l'exposer. Elle est condamnée à une amende, si elle expose l'enfant avant présentation, hormis le cas où son ex-mari n'aurait pas de domicile. Comme on le voit, il s'agit d'une question purement familiale : l'État n'intervient pas pour prescrire ou interdire l'exposition, mais seulement pour déterminer qui des parents en peut décider. Or, pour désigner cette exposition, la loi emploie les deux verbes ἀποθέμεν (et l'optatif ἀποθείη) et ἀποϐάλλειν (αἰ ἀποϐάλοι). On s'étonne qu'une remarque aussi évidente n'ait pas été faite, qui aurait suffi, ce semble, à mettre en garde contre une prétendue distinction sur laquelle les érudits avaient eu ample raison de n'édifier aucune théorie.

En fait, les deux termes ἀπόθεσις et ἔκθεσις me semblent impliquer une même notion, à laquelle la traduction française : exposition des enfants, correspond mal : la notion d'exclusion, de mise à l'écart. L'enfant est rejeté du groupe où il devrait prendre place, sans plus. Ni dans un cas, ni dans l'autre, il n'est question expressément d'une mise à mort simple et immédiate. Que l'enfant doive survivre ou non à ce rejet, que le rejet soit commandé par l'État ou voulu par la famille, qu'il soit dicté par des considérations sociales ou des craintes religieuses, c'est ce que l'on chercherait inutilement, soit dans la formation, soit même dans l'emploi des termes en question[3].

*
* *

Ne reste-t-il pas qu'on soit fondé à distinguer, avec Mlle Delcourt, « deux réalités bien différentes : l'exposition *par les parents*

1. Ci-dessus, p. 7.

2. Cf. R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach, *Inscr. jurid. grecques*, Ire série, p. 364 et suiv., §§ 21-23.

3. Je remarque qu'à côté de l'ἀπόθεσις, exposition exigée par l'État, Mlle Delcourt admet une autre variété : c'est l'ἀπόθεσις où les parents souhaitent que l'enfant disparaisse, s'opposant à l'ἔκθεσις, où ils souhaitent qu'il soit recueilli (cf. p. 44, note 1). Nous revenons à la doctrine de Barthélemy-Saint-Hilaire.

et l'exposition *par l'État* »? Peut-être ; mais, sur les modalités différentes qu'on veut attribuer à l'une et à l'autre pour les opposer systématiquement, il y a de multiples réserves à présenter.

Si on laisse de côté le cas de Sparte, les textes mentionnant en Grèce une ingérence de l'État dans la question de l'exposition des enfants sont rares et de date incertaine ou tardive[1]. Et je n'en connais aucun d'où il ressortirait, selon la thèse de Mlle Delcourt, que l'État était mû par des considérations religieuses. Aussi bien est-elle amenée à reléguer dans un passé lointain et quelque peu indécis le jeu de ces considérations. A Athènes, « trois textes prouvent que l'on exposait les enfants difformes ; mais ils indiquent que, dans les milieux cultivés et au IVe siècle, l'explication rationaliste s'était substituée à l'ancien motif religieux[2] ».

A Sparte même, « il nous est impossible de savoir à quelle époque l'éviction des anormaux a été présentée comme une méthode pour assurer la pureté de la race ». La défiance à laquelle fut soumis le roi boiteux Agésilas montrerait qu'à la fin du Ve siècle, « la différence était encore parfaitement nette entre la notion de faiblesse physique et la notion de malformation maléfique[3] ». On ne voit pas que cette remarque éclaire en rien le problème de l'exposition des enfants, sinon il faudrait conclure que, dans toute l'antiquité, les enfants mal conformés ont été voués à la mort parce qu'on a exigé des prêtres l'intégrité absolue du corps[4]. La légende nous montre des personnages qu'un oracle qualifie pour la royauté, bien qu'ils soient boiteux ou bègues[5]. Mlle Delcourt a beaucoup insisté, et avec raison, sur la notion de τέρας, être anormal et comme tel, inquiétant et parfois dangereux[6]. Mais elle n'a pas suffisamment analysé cette notion, sinon elle se serait rendue compte qu'elle s'était formée, comme on le verra, dans le groupe familial et que, par suite, à mettre en contraste l'exposition pratiquée par l'État *pour des raisons religieuses* et l'exposition pratiquée par les parents *pour des raisons sociales*, on entreprenait une tâche vaine.

On ne prétend pas reprendre ici le problème de la famille et de ses rapports avec l'État : du moins n'est-il pas trop téméraire d'in-

1. Une loi thébaine interdit, comme à Éphèse, l'exposition des enfants hors le cas d'extrême misère : elle n'est pas datable ; cf. G. Glotz, *Études*, p. 220.

2. P. 41.

3. P. 48-49.

4. Cf. L. Ziehen, *ap.* Pauly-Wissowa, s. v. *Hiereis*, col. 1417.

5. Médon est désigné comme roi d'Athènes par la Pythie contre son frère Néleus, bien qu'il soit boiteux (Paus., VII, 2, 1) ; l'homme à la voix criarde, Battos, devient roi de Cyrène (Hérodote, V, 155).

6. P. 46 et suiv.

diquer, à propos de l'exposition des enfants, l'évolution que l'on peut entrevoir. A l'époque classique, dans la plupart des cités grecques, c'est le père de famille qui accueille ou rejette l'enfant à sa naissance. Mais on a pu supposer, avec raison, un ancien état dans lequel les membres d'un groupe familial plus ou moins nombreux — le *génos*, si l'on veut [1] — décidaient en commun du sort de l'enfant. G. Glotz a relevé, il y a environ trente ans, les vestiges de cet état dans la cérémonie des *Amphidromia*, célébrée à Athènes quelques jours après la naissance de l'enfant [2]. S'appuyant sur un texte du *Théétète* de Platon, que Mlle Delcourt a cité, elle aussi [3], mais dont elle n'a pas tiré le parti nécessaire, il a montré que le nouveau-né devait être soumis à une épreuve plus ou moins symbolique, à la suite de quoi les assistants — parents et amis — le reconnaissaient de bonne constitution et de naissance légitime et déclaraient qu'il était ainsi qualifié pour être élevé dans la communauté. « Certes, ajoute G. Glotz, dans les maisons athéniennes, les invités ne se rendaient plus à cette fête de famille que pour apporter des cadeaux et banqueter ensemble. Mais il n'en avait pas toujours été de même... Quand le père de l'enfant n'était pas le chef du γένος, il devait, avant d'exposer l'enfant ou de l'admettre à vivre sur le bien collectif, consulter le γένος et son chef. »

Dans le *génos* ou la grande famille, la naissance d'un enfant est accueillie avec des sentiments mélangés : le nouveau venu peut représenter pour le groupe, dans l'avenir, un appoint de force ; présentement, il faut compter avec sa faiblesse et ses besoins. Sur cet être mystérieux, on se penche avec quelque perplexité. Ici, il n'est besoin ni d'inventer ni d'introduire, comme on le pourrait, des témoignages sociologiques pris en dehors de la Grèce. Les légendes grecques montrent l'enfant prédestiné à un rôle dont les conséquences fatales pèseront lourdement sur le groupe auquel il appartient. Les oracles ou les songes, qui dévoilent pour quelques-uns la gloire ou le tragique de leur existence à venir, expriment, en les exagérant pour des cas d'exception, les inquiétudes plus ou moins précises que le cercle auquel il appartiendra éprouve à la venue d'un enfant chargé de possibilités ambiguës.

1. Il n'est possible ici d'entrer dans aucune discussion ni sur la grande famille ni sur les rapports entre les groupements familiaux et les groupements d'autre nature dans les sociétés antiques. On peut tenir pour acquis — et c'est ce qui importe — que, pendant longtemps, la famille étroite n'eut qu'une existence conditionnée et dépendante.

2. *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, p. 41.

3. P. 41.

M[lle] Delcourt a cité à diverses reprises des remarques présentées par L. Lévy-Bruhl sur la mentalité primitive[1]. Je suis si éloigné de lui en faire un reproche qu'à sa suite j'emprunterai à cet auteur une heureuse formule qui, d'une portée générale, me paraît s'appliquer parfaitement à l'antiquité grecque : « Le nouveau-né qui pousse son premier cri est plutôt un candidat à la vie dans le groupe social qu'un vivant... S'il y a quelque raison, même faible, de ne pas l'admettre, on n'hésitera pas à le repousser[2]. » Or, parmi les raisons de ne pas admettre l'enfant, il y en a de tous ordres : il y a de ces raisons « économiques » que l'on prétend réserver pour le cas de l'exposition voulue par les parents ; il y a de ces raisons « religieuses » qui ont agi bien avant qu'il existât un « État » tel que nous l'entendons, et qui ont continué d'agir bien après que l'État s'est constitué, non pas dans l'État seulement, mais aussi bien dans la famille.

La malformation de l'enfant peut être une cause d'élimination. Elle n'implique pas nécessairement la débilité, mais elle éveille l'inquiétude, parce qu'elle distingue le nouveau-né en le marquant d'un trait particulier. Il faut retenir la définition très large qu'Aristote encore donne du « monstre » (τέρας) : Καὶ γὰρ ὁ μὴ ἐοικὼς τοῖς γονεῦσιν ἤδη τρόπον τινὰ τέρας ἐστίν · παρεκβέβηκε γὰρ ἐν τούτοις τρόπον τινὰ ἡ φύσις ἐκ τοῦ γένους[3]. Si on la rapproche des anciennes formules que l'on trouve dans les poètes ou dans les imprécations accompagnant les serments[4] : Καὶ γυναῖκες τίκτοιεν ἐοικότα γονεῦσι, εἰ δὲ μὴ τέρατα, on comprendra que le philosophe est influencé par une lointaine tradition, remontant à l'époque où les membres du *génos*, dans une délibération commune, décidaient du sort du nouveau-né et observaient, entre autres, les caractères physiques qu'il présentait[5].

Quand la famille, au sens étroit du mot, s'est dégagée du *génos*

1. Cf. p. 29, n. 1 ; p. 39 et n. 1 ; p. 40, n. 3 ; etc.
2. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 403.
3. *Hist. anim.*, VII, 767 b 6.
4. Cf. Hésiode, *Trav.*, v. 235 ; serment des éphèbes athéniens, L. Robert, *Études épigraphiques*, p. 308, l. 43 et suiv. ; serment des amphictyons, Esch., III, 111.
5. La philosophie rationaliste du XVIII[e] siècle se trouvait en présence du même problème qu'Aristote, posé en termes différents. Locke demandait quelle était « la juste mesure de difformité à laquelle vous pouvez reconnaître qu'un enfant a une âme ou n'en a point ». Voltaire, qui cite Locke, *Dict. philos.*, art. *Ame*, section VII : *Ames des sots et des monstres*, ajoute le développement suivant : « Une femme accouche ; son enfant n'a point de menton ; son front est écrasé et un peu noir ; son nez est effilé et pointu ; sa mine ne ressemble pas mal à celle d'une hirondelle ; cependant, il a le reste du corps fait comme nous. Les parents le font baptiser à la pluralité des voix. Il est décidé homme et possesseur d'une âme immortelle... » On remarquera le conseil de famille qui, en fait, décide de la vie ou de la mort d'un enfant.

et que le père de famille a hérité d'une manière plus ou moins complète des pouvoirs jadis diffus dans le groupe entier, il a pu, avant même la naissance de l'enfant, décider s'il le reconnaîtrait ou non, et s'il l'élèverait. Le cas est fréquent, s'il s'agit d'une fille : le père déclare par avance que le rejeton de sexe féminin n'aura point place à son foyer. Mais doit-on croire qu'en aucune circonstance, une décision n'ait été prise par le père après la naissance du nouveau-né et à la suite d'un examen dans lequel les qualités physiques, les tares de conformation ou simplement les singularités d'apparence auront pesé d'un poids plus ou moins lourd? Sans que l'État lui impose rien, une superstition traditionnelle peut l'amener à sacrifier un fils, de vigoureuse apparence, mais ayant, par exemple, six doigts à l'une des mains[1].

Mlle Delcourt a emprunté à Phlégon de Tralles une curieuse histoire, d'où elle conclut « qu'à une époque tardive, exactement comme aux temps de Lycurgue et de Romulus, la naissance d'un anormal n'est pas une affaire privée, mais qu'elle intéresse toute la communauté[2] ». Voyons de près ce récit. Un androgyne est né dans quelque cité d'Étolie : c'est un enfant posthume ; il appartiendrait donc aux parents (συγγενεῖς) de régler son sort. Mais le caractère monstrueux du nouveau-né les inquiète : ils provoquent à son sujet une délibération publique où l'on consulte prêtres et devins. L'unanimité ne se fait point ; mais l'opinion incline à livrer au feu le monstre et même la mère. Le père défunt apparaît pour apporter sa protestation : son enfant ne doit pas périr victime de la superstition sacerdotale. On maintient cependant l'arrêt. Suivent des détails horribles et singuliers qui ne nous intéressent point. Le récit de Phlégon montre, ce semble, qu'il n'y avait aucune législation fixe concernant les monstres et que l'État n'intervenait que dans des cas singuliers où l'initiative même des particuliers le mettait en branle.

Reconnaissons que, dans le monde grec, il n'y a pas trace d'une éviction des anormaux, systématiquement imposée par l'État pour des raisons superstitieuses. Les interventions de l'État que nous apercevons ou que des philosophes comme Platon et Aristote prescrivent se rattachent toutes à des raisons sociales. Inversement, il est faux de dire que l'abandon des enfants par les parents

1. Un roman de Dostoievski, *Les frères Karamazov*, donne un curieux exemple de l'aversion d'un père pour un nouveau-né qui a six doigts : il juge qu'on ne doit pas le baptiser (trad. franç., Boris de Schloezer, *Œuvres complètes*, t. VI, 1, p. 156-157).
2. P. 61-62.

s'inspire nécessairement de raisons sociales. Cet abandon, nous dit-on encore, s'accompagnerait en général d'un souhait de survie en faveur de l'enfant et l'on prendrait même des précautions pour assurer la survivance du délaissé. Mlle Delcourt, qui ne s'est pas proposé de traiter de l'exposition par les parents, s'est bornée à indiquer ce caractère qu'elle présenterait. Sans y insister non plus, je dirai que cette couleur douce et cet aspect bénin, sous lesquels on présente une pratique dont, par ailleurs, on accuse la cruauté, viennent de toutes ces légendes d'enfants abandonnés qui pullulent dans la mythologie grecque et dont le thème a passé dans la tragédie euripidéenne et dans la nouvelle comédie [1]. On gagnerait beaucoup en laissant de côté tous ces récits romanesques lorsqu'on traite de l'exposition pratiquée en Grèce à l'époque historique [2]. Le père de famille, conséquent avec lui-même, qui ne veut pas se charger d'un nouvel enfant, ne forme en aucune manière le vœu hypocrite que le rejeton, écarté par lui, échappe au trépas. On le constate par l'exemple de Chrémès dans l'*Heautontimoroumenos* de Térence [3]. La pitié plus ou moins judicieuse d'une mère pouvait voir parfois dans l'exposition du nouveau-né une atténuation de la sentence de mort portée contre lui. Mais il est fort vraisemblable que, lorsqu'on parlait de l'ἔκθεσις ou de l'ἀπόθεσις on entendait la suppression pure et simple de l'enfant.

* * *

Revenons à Sparte et au texte de Plutarque, après un détour qui, je l'espère, ne fut point inutile. Nous accepterons comme une donnée certaine que, dans la cité de l'Eurotas, beaucoup plus longtemps que dans les autres États grecs, une décision collective intervint pour régler le sort des nouveau-nés. Cette décision, selon Plutarque, est prise par les anciens de la tribu : τῶν φυλετῶν οἱ πρεσβύτεροι. On peut admettre qu'il s'agit des trois tribus « gentilices », Dymanes, Hylleis et Pamphyloi, qui, à l'époque de Tyrtée, existaient encore comme groupements militaires [4]. Mais la *rhétra* fameuse, qui contient comme une esquisse de la constitution de Sparte, fait

1. Voir surtout l'*Ion* d'Euripide et l'*Arbitrage* de Ménandre.
2. J'ai exposé mon opinion à ce sujet dans une communication à l'Académie des Inscriptions ; cf. *C.-R. Acad. Inscr.*, 1942, p. 137 (séance du 15 mai) : ce n'est pas ici le lieu de la développer.
3. V, 628 et suiv.
4. Tyrt., frg. 1 a, v. 12 (éd. Diehl).

allusion peut-être à une nouvelle institution des tribus, laquelle demeure pour nous énigmatique [1]. Si les anciennes tribus, suivant l'évolution qui entraîne tout l'État spartiate dès le VIIe siècle au moins, ont correspondu de plus en plus à une organisation militaire, la mention du *kléros*, chez Plutarque, peut donner à croire que seuls les enfants mâles, héritiers présomptifs du domaine et astreints aux obligations militaires, furent soumis à un examen qui portait principalement sur leur conformation physique. Il n'y a nulle raison de limiter cet examen au premier-né : le droit de primogéniture n'est pas attesté à Sparte et le caractère de majorat que l'on veut attribuer au *kléros* est loin d'être assuré.

Ce « conseil de revision », qui se tient peu après la naissance, paraît chose ridicule à Mlle Delcourt [2]. Elle y fait une de ces objections dites « de bon sens » qui ne porte pas : « Si ignorants qu'aient été les Spartiates en fait de médecine, ils savaient certainement qu'un nouveau-né débile peut devenir un adulte vigoureux, et réciproquement [3]. » Mais la médecine grecque encore à l'époque impériale s'inquiétait de savoir si un nouveau-né était « propre à être élevé [4] ». C'est la même question apparemment que réglaient les Anciens de Sparte avec les connaissances médicales qu'ils pouvaient avoir, mais aussi avec toutes leurs superstitions. Dans le chapitre même de Plutarque, où il est traité de l'exposition des enfants, il y a une indication bien significative qu'il en faut rapprocher : « Les femmes ne lavaient pas les nouveau-nés avec de l'eau, mais avec du vin, pour faire l'épreuve de leur tempérament. On dit, en effet, que les enfants sujets à l'épilepsie et maladifs, au contact du vin pur, tombent en convulsions [5]. » Ce bain de l'enfant est un des rites probatoires pratiqués sur le nouveau-né. A un certain point de vue, il peut être considéré comme une épreuve d'endurance. Le souci d'eugénisme que l'on dénonce comme une invention d'époque tardive est, si je puis dire, en puissance déjà dans des

1. Sur cette *rhétra* (Plut., *Lyc.*, 6), souvent commentée, voir H. Jeanmaire, *Couroi et Courètes*, p. 495 et suiv.

2. Dans son dernier ouvrage : *Légendes et cultes de héros en Grèce* (Paris, 1942), Mlle Delcourt écrit, p. 102, n. 1 : « Ce tableau du « conseil de revision » spartiate a passé dans tous les traités d'histoire grecque. Il y a peu de chances qu'il en soit éliminé de sitôt. » Je regretterais, pour ma part, qu'on l'éliminât au profit de la doctrine que préconise l'auteur et dont elle est férue au point de la réitérer dogmatiquement où on l'attend le moins ; cf. son *Périclès* (1940), p. 10-11 et p. 54.

3. *Stérilités...*, p. 38.

4. Cf. Soranus, *Gynaiciorum libri IV*, éd. I. Ilberg (*Corp. Medic. Graec.*, IV, 1927), l. II, 10 [79] : Πῶς γνωρίζεται τὸ πρὸς ἀνατροφὴν ἐπιτήδειον.

5. Plut., *Lyc.*, 16.

pratiques très primitives. En tout cas, à Sparte, pas plus que dans le reste de la Grèce, ces pratiques ne décèlent l'existence d'une mesure générale prise contre les anormaux en tant qu'êtres maléfiques[1].

Dans l'État militaire de Sparte, les anciens de la tribu interviennent sans doute comme de véritables délégués de la cité, agissant en vertu d'un intérêt supérieur à celui de la famille. Mais, dit-on, à Sparte, selon Denys d'Halicarnasse, l'État ne se soucie pas de ce qui se passe dans les maisons. « La porte de la cour est pour chacun la limite où commence la liberté[2]. » Si cette règle avait la valeur absolue qu'on lui prête, il faudrait nier aussi que l'État spartiate eût jamais légiféré sur le mariage[3] et qu'il eût enlevé aux parents le droit d'élever leurs enfants à leur guise. En ce qui concerne les nouveau-nés, l'État, comme le veut G. Glotz, ne s'était-il réservé qu'une sorte de contrôle en vue de l'élimination d'indésirables et de bouches inutiles, laissant par ailleurs le père de famille disposer librement de ses rejetons? D'après ce que nous avons vu, il semble certain qu'il n'en était pas ainsi à l'origine ; mais nous sommes trop mal instruits de l'évolution sociale à Sparte pour affirmer, d'après un texte unique se rapportant à une époque mal déterminée, qu'à aucun moment il n'y eut des accommodements entre les droits que réclamait la famille et ceux que s'arrogeait l'État.

P. ROUSSEL.

Février 1943.

1. On n'a guère l'impression, même après la lecture de l'étude de Mlle Delcourt, que les Grecs aient été beaucoup préoccupés des « anormaux maléfiques », en quoi ils se distinguent des Romains. Aux textes cités, p. 61-62, on pourrait ajouter Bekker, *Anecd. graeca*, 10, 26 : τὰ τερατώδη τὴν φύσιν ἐπ' [illegible].

2. *Dion. Hal.*, XX, 2, 13.

3. Sur l'obligation du mariage à Sparte (Plut., *Lyc.*, 15), cf. W. Erdmann, *Die Ehe im alten Griechenland* (*Münch. Beitr. z. Papyrusforsch.*, XX, 1934), p. 113 et suiv.

LA MORT DU CENTAURE NESSOS[1]

(Pl. I)

M. Bruno Snell a récemment repris (*Hermes*, t. 75, p. 177-183) l'étude d'un texte lyrique conservé par un papyrus de Berlin et relatif à l'épisode de Déjanire et de Nessos. L'intérêt de ce document, d'ailleurs très fragmentaire, dont l'auteur pourrait être Bacchylide, est dû au fait qu'il offre de cet épisode une variante jusqu'à présent étrangère aux sources littéraires : Héraclès y frappe le centaure de sa massue, alors que, partout ailleurs, dans les textes où la modalité de la lutte est précisée, c'est l'arc que manie le héros, et Nessos meurt atteint d'une flèche. M. Snell a bien mis en lumière la différence qu'offrent les deux formes du thème et noté que la première forme, exceptionnellement illustrée dans la tradition littéraire par le papyrus de Berlin, est, au contraire, très généralement adoptée dans l'imagerie céramique. Bien avant lui, M. Quilling, dans le *Lexikon* de Roscher (s. v. *Nessos*), avait aussi, en insistant sur le caractère de chaque variante, montré l'antériorité de celle qui exclut l'usage de l'arc et fait succomber Nessos sous les coups d'Héraclès. Je voudrais, à l'occasion de l'article de M. Snell, ajouter quelques remarques aux exposés, d'ailleurs très justes, que M. Quilling et lui ont présentés de la question.

Si l'on considère l'ensemble des documents graphiques qui illustrent la mort du centaure ravisseur, on constate qu'ils peuvent se classer en trois catégories : dans la première, les trois personnages essentiels du drame, Héraclès, Nessos et Déjanire, sont réunis[2] ; on peut constituer la seconde avec les scènes où manque Déjanire[3] ; la troisième avec celles, plus rares, où manque Héraclès[4]. Mais la plupart de ces représentations ont un caractère com-

1. Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en janvier 1943.

2. Par exemple, amphore atticocorinthienne de Munich : Baur, *Centaurs in anc. art*, pl. I, n° 36 ; amphores à fig. n. de Munich : *C. V. A. München*, I, pl. 20, et du British Museum : *C. V. A. Brit. Mus.*, IV, III H *e*, pl. 56, fig. 1.

3. Par ex., amphore dite de Nétos : *Ant. Denkmäler*, I, pl. 57 ; Pfuhl, fig. 89 ; lécythe à fig. n. d'Athènes : Haspels, *Black-fig. Lekythoi*, pl. 2, fig. 1.

4. Par ex., coupe à fig. n. de Tubingue : Watzinger, *Griech. V. in Tübingen*, pl. 14. D 76.

mun : sans qu'il y ait jamais lutte proprement dite, ou bien le centaure, poursuivi, paraît s'enfuir devant Héraclès, ou bien, atteint et maintenu par lui, il se laisse assommer de sa massue ou transpercer de son épée (en un seul cas, que j'examinerai plus loin, le centaure apparaît comme précédemment frappé d'une flèche).

Étant donné la différence de cette conception et de celle qui est suggérée par les textes, on s'est depuis longtemps demandé si c'était bien l'aventure de Nessos et de Déjanire que représentaient ces compositions ou s'il ne s'agissait pas d'une autre aventure analogue montrant un centaure ravisseur de femme châtié par Héraclès. Nous connaissons, en effet, deux épisodes dans lesquels le héros libère une femme, soit fille du roi Dexaménos, soit femme d'Azan, assaillie par le centaure Eurytion[1]. Ces épisodes sont situés à Olénos, et, comme il existait deux villes de ce nom, l'une en Élide, l'autre en Achaïe, ils semblent être attribués tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Pourquoi ne s'agirait-il pas dans nos images de la mort d'Eurytion à Olénos plutôt que de celle de Nessos sur les rives de l'Euénos?

Je crois que, pour répondre à cette question, il ne faut pas l'aborder avec notre habituelle mentalité. Les exigences d'un archéologue du XXe siècle sont tout autres que celles d'un imagier du VIe ou de sa clientèle. Ces épisodes de la geste d'Héraclès, connus dans le public par la récitation de poèmes à forme fixée dus à de véritables littérateurs, mais aussi par les déclamations, mêlées d'improvisations, des rhapsodes et par les récits transmis de bouche en bouche et indéfiniment malléables, comportaient dans le cadre d'un thème général des variantes diverses : le thème général est le rapt d'une femme par un centaure et la défaite du monstre par Héraclès, mais le nom du centaure et celui de la femme, le lieu et les circonstances de l'épisode peuvent varier suivant l'origine de l'imagier, son instruction, sa familiarité avec tel ou tel groupe de légendes ; de même l'interprétation du client. Ne cherchons pas une précision étrangère au milieu d'où sont issues ou pour lequel ont été exécutées nos compositions. Je m'imagine que, si nous pouvions en interroger les auteurs, ils nous diraient souvent à peu près ceci : « Il y a des centaures bienfaisants dont le type est Chiron ; Pholos, lui aussi, accueillit Héraclès. Mais la plupart sont des monstres malfaisants, brutaux et lubriques. De certains d'eux, de Nessos, d'Eurytion, d'autres encore, on raconte des histoires de

1. Cf. C. Robert, *Mon. ant.*, IX, p. 5 et suiv., et *Griech. Heldensage*, p. 502 et suiv.

rapt. En plusieurs circonstances, Héraclès est intervenu pour leur arracher leurs victimes. C'est un de ces enlèvements que j'ai représenté. Lequel? Comme il ne me paraissait pas opportun de compléter mon image par des inscriptions peintes à côté des figures, je n'ai pas moi-même choisi de quel nom elles devaient être appelées. » Héraclès, *le* centaure, *la* femme, voilà donc les acteurs du drame.

C'est un fait pourtant que, dans les rares cas où des inscriptions précisent l'identité des personnages, ce sont toujours (sauf sur un unique exemple du ve siècle) les noms de Nessos et de Déjanire que nous trouvons. Particulièrement intéressante est l'amphore atticocorinthienne du Louvre E 852 (fig. 1) [1] ; non seulement Nessos et Déjanire, mais Oineus, père et Déipylé, belle-sœur de Déjanire, y sont nommément désignés. C'est que nous avons affaire ici à un imagier familier avec les généalogies héroïques. Mais, même lorsque des collègues moins savants désiraient individualiser les figures de la scène, les noms qu'ils devaient se rappeler et utiliser de préférence étaient également celui de la femme le plus étroitement liée à Héraclès et celui du centaure qui, parmi les centaures malfaisants, a la personnalité la plus accusée.

En effet, alors qu'Eurytion et les autres monstres ne se distinguent pas entre eux, Nessos a une fonction définie : il est passeur, fixé sur les bords de l'Euénos, et l'insistance avec laquelle les textes mentionnent cette fonction et le salaire en échange duquel il l'exerce [2] paraît indiquer qu'elle représente un trait essentiel et primitif de sa personnalité. C'est probablement à elle qu'il doit sa notoriété. Le thème général du centaure ravisseur de femme, lorsqu'il se précise dans l'esprit de l'imagier, devient donc le plus normalement celui de Nessos ravisseur de Déjanire, sans pourtant que cette détermination soit pour la même image exclusive de toute autre.

Nous devons donc admettre que la documentation céramique, abondante dès le début du vi^e siècle, nous fait connaître une tradition nettement différente de la tradition classique en deux points. D'abord, le héros ne fait pas usage de son arc. En second lieu, et comme conséquence, il n'est pas possible que Nessos ait fait à Déja-

1. *C. V. A. Louvre*, I, III H *d*, pl. 5, fig. 14 ; *Mon. ined.*, VI, pl. 56, fig. 4 (notre fig. 1 d'après la planche des *Mon. ined.*).

2. Archiloque, fr. 41 ; *Trachiniennes*, 560 ; Diodore, IV, 36, 3 ; *Bibliothèque* d'Apollodore, II, 7, 6. — Un autre passeur, Phaon, était, au contraire, connu pour sa générosité, cf. Hubaux, *Mél. Navarre*, p. 249.



Fig. 3



Fig. 4

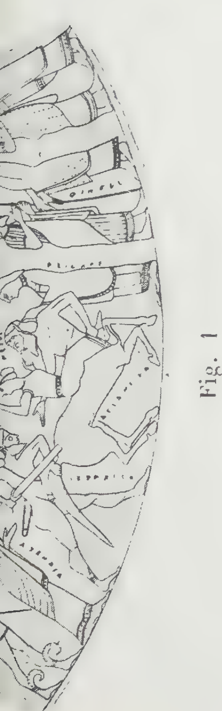


Fig. 1



Fig. 2



LA MORT DU CENTAURE NESSOS

nire les recommandations relatives au philtre magique : il n'y a plus de temps disponible pour un entretien entre le moment où le centaure est blessé et celui où Héraclès le rejoint, et l'on conçoit difficilement qu'il lui ait adressé ses recommandations en prévision de sa mort, alors qu'il tente par une course folle d'échapper à Héraclès. M. Snell a montré qu'Hésiode paraissait ignorer toute relation entre la mort d'Héraclès et l'aventure de Nessos [1]; l'imagerie du VIe siècle confirme son argumentation. Comme elle représente une tradition qui paraît très répandue, nous devons en conclure qu'à ce moment, dans la tradition courante, la mort de Nessos n'offre aucun trait qui la distingue de celle d'autres centaures ravisseurs. Dans la mesure où nous le connaissons, le texte conservé par le papyrus de Berlin interprète cette tradition. La tunique de Nessos ne fait pas encore partie du répertoire poétique usuel.

Comment y a-t-elle été introduite? Faut-il supposer, suivant la suggestion de M. Snell, que Sophocle en est l'inventeur? Je ne le crois pas. Conformément à un processus d'élaboration bien connu chez les grands poètes classiques, Sophocle me paraît simplement, délaissant la tradition courante, avoir utilisé une tradition rare, qu'il a adaptée aux exigences de sa propre conception dramatique. Qu'il y ait, en effet, une autre tradition, quelques documents nous en donnent la preuve, documents qui sont les suivants : d'abord, un fragment de l'Héraion d'Argos (fig. 2) [2], qui remonte au milieu du VIIe siècle et qui est, avec un ivoire de Sparte [3] et l'amphore protoattique de New-York [4], un des plus anciens documents relatifs à l'épisode. Sur ce fragment, un centaure dans la taille duquel s'enfonce une flèche, une femme qui appelle à l'aide, une épée qui menace le centaure. Les faits sont faciles à reconstituer ; frappé d'une flèche, Nessos a dû s'arrêter dans sa course ; pendant ce temps, Héraclès l'a rejoint et il va l'achever de son épée. Rien ne s'oppose à ce qu'entre sa première blessure et l'arrivée d'Héraclès Nessos ait donné à Déjanire les recommandations fatales. D'autre part, si aucun texte certainement plus ancien que les *Trachiniennes* ne nous parle de la flèche, Diodore de Sicile et la *Biblio-*

1. D'après le fragment du *Catalogue des femmes : Oxyrhynchus papyri*, XVII, n° 2075, v. 10-13.
2. *Arg. Heraeum*, II, pl. 67, fig. 3, cf. p. 162 ; fragment reproduit dans Baur, *Centaurs in anc. art*, p. 92, et *B. S. A.*, XXXV, pl. 52, fig. 6 ; considéré par Payne et J. M. Cook comme protoattique : *B. S. A.*, XXXV, p. 191, n. 3 (notre fig. 2 d'après la reproduction de Baur).
3. *Artemis Orthia*, pl. 101, cf. p. 209-210.
4. *J. H. S.*, 1912, pl. 10-12 ; Pfuhl, fig. 86-87.

thèque d'Apollodore nous ont conservé des variantes du récit classique qui, en raison de leur réalisme brutal, me paraissent représenter une forme de l'aventure antérieure, non postérieure à sa forme sophocléenne. Voici la traduction du texte de Diodore, IV, 36, 3-5, qui est le plus caractéristique, mais dont celui de la *Bibliothèque*, II, 7, 6, est peu différent :

« Arrivé au bord de l'Euénos, Héraclès rencontra le centaure Nessos qui, moyennant salaire, assurait le passage du fleuve. Il fit d'abord passer Déjanire et, enflammé par sa beauté, il entreprit de lui faire violence. Mais, Déjanire appelant à l'aide son mari, Héraclès décocha une flèche au centaure. Nessos, en l'étreignant, étreinte immédiatement suivie de sa mort en raison de la gravité de la blessure (μεταξὺ μισγόμενος καὶ διὰ τὴν ὀξύτητα τῆς πληγῆς εὐθὺς ἀποθνήσκων), dit à Déjanire qu'il lui donnerait un philtre empêchant Héraclès de désirer aucune autre femme. Il l'engagea donc à prendre le sperme qui s'était échappé de lui, à y mélanger de l'huile et du sang dégouttant de la flèche et à en frotter la tunique d'Héraclès. Dès qu'il eut donné ce conseil à Déjanire, il expira. Et Déjanire, suivant les instructions de Nessos, recueillit le sperme dans un récipient et y plongea la pointe de la flèche. »

Rapprochez-en maintenant le récit des *Trachiniennes*, 559-577 :

« Nessos, pour un salaire, faisait traverser aux mortels le courant profond de l'Euénos ; il les portait dans ses bras et ne se servait dans ce trajet ni de rame ni de voile. Et moi aussi, lorsque, jeune épouse, je suivis Héraclès sur l'ordre de mon père, il me prit sur ses épaules. Mais, au milieu du passage, il porte sur moi des mains insolentes. Alors, je criai. Le fils de Zeus se retourna aussitôt et lança une flèche empennée qui pénétra en sifflant dans ses poumons. Expirant, le monstre ne put que dire : « Fille du vieil Oineus, « si tu me crois, tu retireras grand avantage d'avoir été transportée « par moi, parce que je t'ai fait passer la dernière. Si tu recueilles « de tes mains le sang coagulé de ma blessure à l'endroit où le « venin de l'hydre de Lerne a noirci la flèche, tu posséderas en lui, « pour charmer le cœur d'Héraclès, un philtre qui l'empêchera « d'aimer aucune femme plus que toi. »

On relève entre ces deux textes deux différences essentielles : d'abord, chez Diodore, l'entreprise de Nessos est allée jusqu'au viol ; ensuite, le sperme du centaure y tient, dans la composition du philtre, la place que Sophocle attribué au venin de l'hydre de Lerne. Cette forme du récit me paraît, par son caractère, nette-

ment plus archaïque que la forme sophocléenne. D'autre part, il semble bien, d'après les allusions de Dion, au début du *Discours* LX, que le récit d'Archiloque[1] s'apparentait à ceux de Diodore et de la *Bibliothèque*. Le fragment de l'Héraion argien, en apportant la preuve que la variante de la flèche existait dès une époque reculée, vient encore renforcer l'hypothèse de l'antiquité de cette tradition. Les recommandations de Nessos doivent remonter au moins au VII[e] siècle.

Ainsi, lorsque Sophocle a entrepris à son tour de traiter le sujet, il s'est trouvé devant deux traditions. L'une est la tradition populaire et banale : Héraclès s'est battu avec un centaure ravisseur de femme, il l'a poursuivi et tué ; cette femme est, en général, dénommée Déjanire et ce centaure Nessos, mais l'aventure elle-même n'offre pas de trait caractéristique essentiel et peut éventuellement, au gré du conteur, devenir celle d'Eurytion avec Mnésimaché, fille de Dexaménos (Apollodore, II, 5, 5 ; cf. aussi Bacchylide, fr. 43), ou avec Hippolyté, femme d'Azan (Diodore, IV, 33, 1). Elle s'apparente même et peut se confondre facilement avec celle d'Achéloos[2]. Fixé seulement dans ses traits les plus généraux, le thème participe, pour le détail, de l'imprécision de la création populaire, imprécision qui rend possible, à chaque édition, la diversité des variantes. Le poète du papyrus de Berlin a donné une forme littéraire à cette tradition dont se sont presque exclusivement inspirés les imagiers. La seconde tradition est précise, circonstanciée ; les acteurs y ont des traits personnels, l'épisode, localisé, s'y décompose en phases successives. Il est articulé à l'ensemble de l'histoire d'Héraclès et prépare le récit de sa mort. L'aventure, telle que nous la reconstituons grâce à Diodore et à la *Bibliothèque* d'Apollodore, est le résultat d'une élaboration savante ; c'est une création littéraire de nature aristocratique. Moins répandue que la première, bien que peut-être adoptée au VI[e] siècle par le poète de la *Prise d'Œchalie*[3], elle n'est qu'exceptionnellement illustrée par l'imagerie.

1. Il y est également question de viol (fr. 147 : ἐν τῷ βιάζεσθαι ὑπὸ τοῦ κενταύρου, résume Dion) ; cf. Hauvette, *Archiloque*, p. 171.

2. Sur l'amphore de New-York (*J. H. S.*, 1912, pl. 10-12 ; Pfuhl, fig. 86-87), la composition de la scène, qui est exceptionnelle, paraît mieux convenir à la lutte avec Achéloos ; on peut en rapprocher la représentation de cet épisode sur la coupe corinthienne : *C. V. A. Bruxelles*, I, III C, pl. 4, fig. 2 ; *Necrocorinthia*, pl. 34, fig. 6.

3. Et, peut-être d'après lui, par Bacchylide dans son *Héraclès* : XVI, 31-35 ; cf. Severyns, *Bacchylide*, p. 134, n. 2. Mais M. Snell propose de placer l'*Héraclès* de Bacchylide après les *Trachiniennes*.

C'est cette seconde tradition que Sophocle a prise comme point de départ, mais il l'a profondément transformée ; car c'est à lui, me semble-t-il, que doit être attribuée la forme nouvelle avec laquelle il la présente, forme issue des exigences de l'art sophocléen, ennemi d'un réalisme trop grossier, et de la conception même des *Trachiniennes* : combien moins émouvante serait une Déjanire qui aurait subi l'étreinte du centaure ! Au sperme de Nessos Sophocle substitue donc le venin de l'hydre. Et je crois qu'un trait, au premier abord étrange, de son récit s'explique par la préoccupation de rendre impossible, dans l'esprit de l'auditeur, tout soupçon de viol, d'abolir tout souvenir de l'acte évoqué par ses prédécesseurs. L'attentat se passe au milieu du fleuve, Déjanire étant sur les épaules du centaure. Si on songe, par ailleurs, que le fleuve devait être assez gros pour justifier l'intervention d'un passeur, il est certain que la tentative de Nessos ne pouvait être poussée très loin, mais on se demande aussi comment, dans ces conditions, la jeune femme a pu, après avoir retiré la flèche de la poitrine du centaure, parvenir seule jusqu'à l'autre bord. Invraisemblance dont le poète ne semble pas s'être inquiété, qu'en fait il a consciemment acceptée pour ne rien laisser subsister de la présentation antérieure de l'épisode.

Le génie de Sophocle nous a décidément imposé cette vision de Nessos percé d'une flèche et recommandant à Déjanire de recueillir son sang empoisonné à la pointe de l'arme qui l'a tué. Il ne l'imposa pas à ses contemporains ; jusqu'à la fin du ve siècle, nous voyons Héraclès frapper de sa massue un centaure bondissant qui emporte Déjanire dans ses bras [1]. La première tradition était trop fortement implantée, sa simplicité fournissait un cadre trop avantageusement réceptif de variantes diverses pour céder la place à une création littéraire. Peut-être, cependant, n'est-il pas impossible d'en retrouver l'influence sur un document céramique.

Sur un vase du musée de Naples (*Mon. ant.*, IX, p. 10 ; gravure reproduite fig. 3) se voient les trois personnages essentiels de l'épisode complétés par la figure d'un homme âgé ; leurs noms sont inscrits à côté d'eux : Déjanire à côté de la femme, Oineus à côté de l'homme âgé, Dexaménos à côté du centaure. On est surpris de cette dénomination, mais regardez l'attitude du centaure : visiblement, il n'emporte pas Déjanire, mais il la saisit de ses jambes an-

1. Voir, par exemple, les coupes d'Aristophanès : Furtwängler-Reichhold, pl. 128-129 ; Pfuhl, fig. 586.

térieures et de son bras gauche. Pour bien comprendre cette scène, il faut la rapprocher de la composition exécutée sur un stamnos du British Museum, signé de Polygnotos, mais sans inscription désignant les figures (fig. 4)[1]. L'ensemble est pareil et se réfère au même schéma, mais l'attitude du centaure est différente ; Déjanire fuit devant lui, soit qu'elle essaie d'échapper à sa poursuite, soit qu'elle ait bondi de sa croupe à l'arrivée d'Héraclès. En tout cas, l'idée de violence amoureuse en est absente. L'auteur de ce second vase me paraît avoir représenté, suivant la vieille conception populaire, l'épisode du centaure ravisseur. Celui du vase inscrit était plus savant et il a voulu donner des noms aux diverses figures. Or, il connaissait les *Trachiniennes ;* il s'est donc rendu compte que la représentation traditionnelle ne correspondait pas à la version donnée par Sophocle de la mort de Nessos. En revanche, cette représentation traditionnelle lui a paru conforme à d'autres histoires où Héraclès ne faisait pas usage de l'arc ; à ces histoires il a emprunté le nom de Dexaménos et y a associé, comme non sophocléenne elle aussi, l'idée du viol, bien que celle-ci appartînt essentiellement à la version caractérisée par l'envoi de la flèche. Interprétant la scène suivant ces notions plus ou moins confuses, il a précisé le geste du centaure. A la femme, il est vrai, il a conservé le nom de Déjanire et même insisté sur son identité en donnant le nom de son père Oineus au vieillard spectateur. Mais ce n'était pas elle qui l'intéressait ; ce qu'il voulait surtout, c'était, en réaction contre la tradition courante, indiquer qu'il ne pouvait s'agir ici de Nessos. Prenant le nom le plus saillant dans l'épisode peu connu d'Olénos, épisode qui ne lui était pas à lui-même très familier, il a donc attribué au centaure le nom du roi[2]. Parmi les Athéniens qui ont vu sa composition, la plupart certainement n'ont pas relevé son erreur et ont simplement noté, conformément à son intention et soit s'en étonnant, soit l'approuvant, que ce centaure assommé par Héraclès n'était pas Nessos.

Il n'était pas, du moins, le Nessos des *Trachiniennes*. De cette constatation négative est-il trop audacieux de tirer une conclusion sur un problème controversé, celui de la date de la pièce de Sophocle? Le vase de Naples paraît appartenir au troisième quart

1. *C. V. A. Brit. Mus.*, III, III I *c*, pl. 25, fig. 2 ; *Mon. ant.*, IX, pl. 3 ; Pfuhl, fig. 520 (notre fig. 4 d'après la reproduction de Pfuhl).

2. La même confusion est commise par le scoliaste de Callimaque, *Hymne à Délos*, 102 ; cf. C. Robert, *Mon. ant.*, IX, p. 11.

du ve siècle. Si l'on admet mon interprétation de l'inscription Dexaménos et qu'on la considère comme inspirée par la connaissance des *Trachiniennes*, on y trouvera un nouvel argument en faveur de ceux qui font de cette pièce une des plus anciennes tragédies de Sophocle [1].

Charles DUGAS.

1. Pour les diverses opinions sur ce point, cf. Schmid-Stählin, *Griech. Literaturgesch.*, I, 2, p. 375 et n. 5.

DOCUMENTS ÉDILITAIRES DE LATO

En publiant naguère dans cette revue une grande stèle découverte au temple latien de Stà Lénikà, nous avons fait allusion à une intéressante série de documents édilitaires [1]. Ce sont des inscriptions relatives aux aménagements apportés vers la fin du IIe siècle avant J.-C. aux édifices religieux de la cité crétoise de Lato. Copiées pour la plupart au port de Saint-Nicolas et publiées par Doublet, Mariani, Halbherr et Xanthoudidis, elles ont été revues et fort soigneusement éditées par Mlle Guarducci dans le Corpus des inscriptions crétoises [2]. J. Bousquet a récemment enrichi le lot par de nouvelles publications qui l'ont conduit à d'heureux rapprochements avec les textes déjà connus [3]. L'ensemble paraît aujourd'hui assez important pour mériter une étude générale.

Les documents en cause sont, à de rares exceptions près, d'un type uniforme : ils commencent par une invocation aux dieux et à la Bonne Fortune, puis la date est marquée par la mention du protocosme. Généralement, on indique aussi la tribu qui a fourni les cosmes et le nom de ceux-ci figure soit dans l'intitulé, soit à la fin du texte. L'inscription nomme la divinité au bénéfice de laquelle la ville avait décidé de faire certains travaux et donne, de façon plus ou moins succincte, le détail de ces travaux : réfections de temples, constructions diverses, dédicaces ou consécrations de statues, etc. Citons à titre d'exemple *G 26* :

Θιοί. Ἀγαθᾶ[ι Τύ]χ̣αι.
Ἐπὶ τῶν Ὑλλέων κοσμιόντων τῶν σὺν

1. *Rev. Ét. Anc.*, XLIV, 1942, p. 44, n. 6.

2. *Inscriptiones Creticae*, I, Istron, nº 2 ; Lato, nos 21-34 ; Olus, nº 2. On aura rectifié l'erreur matérielle qui fait présenter dans la série latienne le nº 2̣7 comme inédit. Il était publié par Xanthoudidis, Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1908, col. 219, et repris par Fraenkel dans le supplément des *Griechische Dialektinschriften*, IV, p. 1040, nº 25. La lecture a d'ailleurs été grandement améliorée par Mlle Guarducci.

3. *Bull. Corr. Hell.*, LXII, 1938, p. 386 et suiv. Nous désignerons ci-dessous par *B 1* à *B 5* les inscriptions publiées par J. Bousquet et par *G 2*, *G 21* à *G 34* les textes d'Istron et de Lato réunis par Mlle Guarducci. Le document nº 2 d'Olus a été complété et republié par J. Bousquet ; il correspond donc ici à *B 3*.

Κυδάννωι τῶ Ἐνίπαντος, Βέργιος τῶ Εὐαγόρω
Λαττύγω τῶ Δαμοχάριος, Πορθεσίλα τῶ Ἀντιπάτα,
Φείδωνος τῶ Δάλλω, Πορθεσίλα τῶ Κλη[σ]ίππω,
Κλητωνύμω τῶ Μναστοκλεῖος, γραμματέος
Μνάστωνος τῶ Μναστοκλεῖος, ἁ πόλις
τᾶι Ἀθαναίαι τᾶι Δεραμιτι καὶ τᾶι Ἐλευθυίαι
τὸς ναὸς καὶ τὸν περίβολον ὠικοδόμησε.
. . . .
(Une ligne illisible après un blanc.)

Sur quelques pierres, ce ne sont pas les cosmes qui interviennent, mais l'Eunomia, ce collège dont nous avons montré ailleurs le rôle d'administration pour les sanctuaires frontaliers [1], ainsi dans *G 21* lit-on :

Ἀγαθ[ᾶι τύχαι]
[Ἀριστό]δαμος Θα[ρσυμάχω]
[καὶ ἁ σὺν]αὐτῶι Εὐνομ[ία]
[τᾶι Λατ]ῶι τὸν ναὸν καὶ τ[- -]
[- - ἐπο]ίησαν. Ἀριστόδ[α-]
[μος Θαρ]συμάχω, *suivent six noms.*

Dans certains cas, enfin, ce froid formulaire administratif cède la place à de véritables dédicaces, parfois rédigées en vers, ainsi dans *G 24* :

Σοὶ Διὸς ὑψίστοιο καὶ εὐπλοκάμοιο Διώνα[ς
Κύπρ[ι], ναὸν [π]ροπάροιθε Εὐνομίας ἔθεσαν
οἵδε σὺν Αὐτίωνι · τίνες δ', ὅδε πέτρος ἐλέγχ[ει,
πότνια, τοῖς σὺ δίδου πανδάματορ χάριτας,
καὶ λιπαρὸν πρὸς τέρμα βίου γηραιὸς ἱκέσθαι
πάντας ἀπημάντους, Κυπρογένεια θεά.

Il n'y a dans tout cela rien que de très commun. Sans qu'il faille chercher plus loin, on trouverait en Crète même bien d'autres documents semblables, à Hiérapytna, à Olonte, à Lyttos, à Lébéna, à Polyrrhénion, etc. [2]. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est le nombre des textes latiens. Ailleurs, les inscriptions similaires ont été découvertes de façon très dispersée, une par ici, une par là, selon que le hasard faisait relever les traces de tel ou tel des sanctuaires dont la Crète antique était semée. A Lato [3], nous n'avons pas moins de

1. *Rev. Ét. anc.*, XLIV, 1942, p. 46.
2. *Inscr. Cret.*, I, Olus, nº 8 ; Lyttos, nºs 12 et 13 ; Lebena, nºs 4 B et suiv. ; II, Polyrrhenium, nº 7 ; III, Hierapytna, nºs 9 et 10 ; Dictaeum fanum, nº 1, etc.
3. Nous ne considérons provisoirement que les pierres qui proviennent de Saint-Nicolas même, c'est-à-dire *G 21* à *G 34*.

quatorze inscriptions qui attestent le culte d'au moins sept divinités, Lato, Arès et Aphrodite, Histia, Athana Deramitis et Ilithye, Zeus Meilichios. Il ne paraît pourtant pas que la chose ait surpris les érudits : Mlle Guarducci se borne à constater : « *saec. II a. Ch. n. vel potius in altera hujus saeculi parte, Latios* πρὸς Καμάρᾳ, *templis aedificandis vel reficiendis atque deorum simulacris consecrandis operam non exiguam dedisse hi tituli demonstrant*[1] », et J. Bousquet admet comme un fait acquis que les inscriptions édilitaires latiennes se rapportent effectivement à des temples ou autres édifices élevés sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le port de Saint-Nicolas[2]. Personnellement, nous jugeons pourtant assez étonnante cette floraison d'inscriptions commémoratives.

Que de tels textes puissent provenir de sept sanctuaires différents, qu'ils se soient trouvés miraculeusement préservés jusqu'à nous dans la ruine des édifices auxquels ils appartenaient, voilà un effet sinon impossible, du moins bien improbable du hasard.

Si, par ailleurs, nous essayons de nous représenter la distribution habituelle des sanctuaires dans les cités crétoises, nous sommes plutôt engagés, par le spectacle des fouilles de Dréros, d'Itanos, d'Axos, de Polyrrhénion, pour ne citer que les plus caractéristiques, à imaginer une assez grande dispersion. Un ou deux sanctuaires importants occupent le centre de la ville, avec les édifices de l'Agora. Les autres sont généralement répartis largement dans la campagne, sur les hauts lieux déjà hantés par les Minoens et souvent en plein cœur des montagnes, aux frontières mêmes des cités[3]. Comme on l'a maintes fois observé en pays grec, la dispersion actuelle des chapelles chrétiennes à travers toute la campagne crétoise doit conserver quelques traces de cet antique état de choses. Il y a donc encore là une présomption pour faire estimer improbable l'entassement autour de l'ancien port de Lato de tous les temples dont l'existence est établie par les documents commémoratifs.

Comment expliquer alors que toutes les inscriptions aient subsisté au même endroit? Nous ne voyons qu'une réponse possible, et c'est l'examen comparatif des pierres qui nous la donnera.

Qu'on n'attende pas cependant de cette enquête des résultats

1. *Inscr. Cret.*, I, p. 137.
2. *Bull. Corr. Hell.*, LXIII, 1938, p. 396.
3. Pour Lato même, on a l'exemple du sanctuaire latien de Stà Lénikà distant du port d'environ une heure et demie. Cf. aussi l'endroit où fut découverte la dédicace à Pan, *Inscr. Cret.*, I, Lato, n° 7, aux confins occidentaux du pays latien.

catégoriques : le dossier latien ne provient pas de fouilles méthodiques et une bonne partie de ses éléments est assez mal connue. Six pierres sur quatorze sont aujourd'hui perdues, quatre d'entre elles, encastrées dans des constructions modernes, n'ont pu être exactement mesurées lors de leur découverte. De tels remplois interdisent d'ailleurs dans la plupart des cas que l'on fasse fond sur aucune indication précise de provenance. C'est assez dire combien incomplète restera notre étude comparative. Elle n'en est pas moins révélatrice.

La matière des blocs inscrits est partout la même : c'est le calcaire dur gris bleu, *calcarius subcaeruleus* de Mlle Guarducci, que les Crétois appellent *sidéropétra*. Mais, comme toutes les constructions de la région, tant anciennes que modernes, utilisent régulièrement ce matériau, on aurait tort de tirer argument de cette constatation. En revanche, la forme et les dimensions fournissent des renseignements plus positifs. Les faces inscrites sont toujours plus larges que hautes : il ne s'agit donc point de stèles, mais de plaques commémoratives encastrées dans les murs et plus souvent encore de blocs d'assises inscrits sur leur face visible. On avait déjà remarqué qu'un bloc, *G 31*, avait été partiellement ravalé et poli pour recevoir la dédicace et l'on y voyait à juste titre une preuve de l'appartenance probable de ce bloc à un mur[1]. Des observations analogues conduisent à la même conclusion pour d'autres pierres. Ainsi *G 24* porte un texte qui devait s'achever sur l'assise inférieure par la liste des compagnons d'Aution annoncée à la ligne 3. Sur *G 26*, après l'inscription principale, on distingue une ligne d'écriture malheureusement indéchiffrable qui commençait sans doute un second texte : la fin ne pouvait s'en trouver que sur une assise inférieure. Considérons encore *G 27* :

]μω ο[
[ἐ]πὶ δὲ χ̣όσ[μων τῶν σὺν--]
[τῶ Ἰ]χ̣αδίων[ος ἁ πόλις τᾶι Ἐ-]
λουθυίαι τὰν̣ [στωιὰν καὶ τὰν]
ὀροφὰν ἐπεσ[κεύασε
χ[ο]ραγήσαντ[ο̣ς---
τῶ Λαττύγω
[τ]ὸ Ἀφροδίσ[ιον---].

De la l. 2 à la l. 7, on est en présence d'un texte du type habi-

1. *Inscr. Cret.*, I, p. 142.

tuel relatif aux travaux du sanctuaire d'Ilithye ; mais à la l. 1, comme à la l. 8, subsistent quelques lettres qui paraissent se rapporter à d'autres textes de même nature et concerner notamment un autre sanctuaire, celui d'Aphrodite (l. 8). La pierre conservait donc à la suite l'un de l'autre plusieurs documents analogues, ce que confirme bien la formule ἐπὶ δὲ κόσμων de la l. 2.

Or, entre ces diverses inscriptions, et de façon plus générale entre toutes les pierres du dossier qui ont pu être mesurées, existent de remarquables ressemblances de taille. L'une (*G 25*) est une base et ne peut entrer en ligne de compte. Des huit restantes, trois ont une épaisseur de 0m08-0m09 et constituent les « plaques » commémoratives (*G 22*, *27* et *29*). Les cinq autres ont une épaisseur constante de 0m19 et devaient former des blocs d'assises. Les autres dimensions donnent, pour les blocs entiers, 0m35 sur 0m40 (*G 31*) et 0m60 sur 0m29 (*G 26* et *32*), et, si l'on tient compte de l'ampleur probable des lacunes, les blocs fragmentaires s'accorderaient assez bien de ces dimensions [1].

L'étude comparative des pierres inscrites n'est donc pas défavorable à l'hypothèse à laquelle l'examen du dossier architectural lui-même nous avait conduits : les inscriptions édilitaires latiennes ont vraisemblablement appartenu pour la plupart aux murs [2] d'un seul édifice, temple principal, prytanée ou local des cosmes, situé au voisinage du port antique. Les collèges successifs de magistrats ont dû vouloir rappeler à leurs concitoyens, par ces inscriptions gravées dans la ville même, les pieux travaux qu'ils avaient accomplis dans les divers sanctuaires du territoire, perdus parfois, comme celui de Stà Lénikà, au loin dans la montagne.

* * *

Si l'on adopte l'interprétation que nous venons de développer, il vaudra la peine d'examiner à nouveau ceux des documents édili-

1. L'étude architecturale du temple de Stà Lénikà, dont l'édification est contemporaine, montre qu'il ne faut pas chercher trop de rigueur dans les dimensions des pierres d'assises (cf. les diverses photographies qui illustrent, dans l'article de J. Bousquet, l'appareil des murs). L'épaisseur de 0m 19 est trop faible pour que les blocs aient pu tenir toute la largeur du mur : il doit s'agir de pierres posées en ἀντιθέμα, selon un mode de construction dont le temple de Stà Lénikà nous fournit encore des exemples.

2. La faible épaisseur des pierres pourrait aussi faire penser à des stèles formées de plusieurs assises superposées, comme celles du Pythion de Gortyne, mais nous doutons que ce système archaïque ait survécu jusqu'à la fin du IIe siècle. La suite de notre raisonnement vaudrait d'ailleurs même dans cette hypothèse.

taires de Lato qui ont été trouvés hors de Saint-Nicolas. Jusqu'à présent, on avait la conviction que de tels documents ne pouvaient provenir que des édifices mêmes dont ils commémoraient l'aménagement. Et les savants étaient fort embarrassés quand ils voyaient mentionner à Stà Lénikà Arès et Aphrodite, à Saint-Nicolas Aphrodite, Cypris et peut-être aussi Arès, à Istron encore Arès et Aphrodite. Ils devaient supposer, comme Mlle Guarducci, qu'ils avaient affaire à des « pierres errantes[1] », ce qui ne va jamais sans preuve, ou se résigner, comme J. Bousquet[2], à admettre l'existence dans la même région de plusieurs sanctuaires des mêmes divinités. Or, autant nous avions de répugnance à croire groupés sur un seul point du territoire latien un grand nombre de sanctuaires différents, autant nous hésitons maintenant à reconnaître sous la même administration et à proximité les uns des autres trois sanctuaires distincts d'Arès et Aphrodite. Ici encore l'exemple des églises modernes doit nous servir de guide : de district à district, les mêmes saints favoris peuvent revenir et les chapelles de Saint-Georges, de Saint-Antoine ou de Saint-Jean-Baptiste se multiplier dans toute la Crète, il n'en reste pas moins exceptionnel que dans une même région la piété des fidèles pour un même saint ait à se disperser entre plusieurs oratoires.

Est-il donc bien sûr que les Latiens aient vraiment honoré jadis Arès et Aphrodite dans trois sanctuaires différents? L'existence d'un temple double des deux divinités à Stà Lénikà est dûment établie : les ruines en ont été retrouvées avec des inscriptions assez précises pour ne pas laisser place au doute. Le problème est donc le suivant : les inscriptions de Saint-Nicolas et d'Istron relatives à Arès et Aphrodite ne doivent-elles pas être rapportées à ce sanctuaire de Stà Lénikà? Pour celles de Saint-Nicolas, rien ne s'y oppose, si l'on accepte notre interprétation de tout le dossier architectural. Les magistrats latiens qui ont fait exécuter des travaux à Stà Lénikà ont parfaitement pu vouloir en faire aussi graver le souvenir à Lato pros Kamarai. C'est le collège de cosmes présidé par Aution, fils de Podaithon, qui a terminé à Stà Lénikà les travaux du vestibule, ou παστάς, qui précédait les deux temples, nous le savons par l'inscription *B 5*[3]. Ce sont ces mêmes collègues

1. « Fieri potuit ut vel titulus seriore aetate Lato huc transferretur, vel, Istrone proximae Lato subjecta, Latiorum magistratus aedem sacram hic aedificandam curarent » (*Inscr. Cret.*, I, p. 103).

2. *Bull. Corr. Hell.*, LXII, 1938, p. 400 n. 1.

3. Encore inédite, elle sera prochainement publiée dans le *Bull. Corr. Hell.* J. Bousquet en a déjà indiqué l'essentiel, *loc. cit.*, p. 395, n. 1, et 396.

d'Aution qui, à Saint-Nicolas, invoquent dans une épigramme en vers (*G 24*) les faveurs de la déesse « Chypriote » en récompense de leurs bons offices. Et ce sont eux encore qui relatent sur une autre pierre de la série le détail de leurs travaux à la στοά qui regarde vers l'Est (*G 31*) :

Ἀ]γαθᾶι Τύχαι
Ἐπὶ τῶν Ἐχανορέων κοσμιόντω[ν
ἁ πόλις [τὰν] στωιὰν τὰν ἐς ἀῶ βλέπον-
σ[α]ν ὠικοδόμη[σε] καὶ τὰν ὀροφὰν καὶ
τὸν κέραμον ἐπέθηκε, ἐκόσμιον ο[ἵδε ·
Αὐτίων Ποδαίθων[ος *suivent sept noms.*

N'est-il pas séduisant d'identifier cette στοά qui regarde vers l'Est avec la παστάς de Stà Lénikà ouverte effectivement à l'Est, comme l'a très bien montré J. Bousquet? Et l'absence de toute mention de divinité dans cette inscription ne s'expliquerait-elle pas assez si le texte appartenait à la série de documents qui commémoraient les constructions de Stà Lénikà, si, par exemple, il voisinait avec l'épigramme à Cypris? Quand bien même cette équivalence entre στοά et παστάς paraîtrait hasardeuse, il resterait possible de voir dans cette στοά l'un des bâtiments qui entouraient le temple d'Arès et d'Aphrodite. Pareillement, la mention de l'Ἀφροδίσιον dans *G 27* n'a plus rien d'étonnant et seule la base dédiée par le collège d'Agaklytos pourrait faire difficulté, mais nous verrons, en étudiant la chronologie du dossier, que cette difficulté n'est pas insurmontable.

Examinons maintenant le cas de l'inscription d'Istron, *G 2* :

Δ]αμάτριος Κίλικος καὶ ἁ σὺν
αὐτῷ Εὐνομία ἐπὶ τῶι ἀφιδρύματι τὸν ναὸ-
ν τῶ Ἄρεος καὶ τᾶς Ἀφροδίτας ἐποίησαν, ἐπε-
σκεύωσαν δὲ καὶ τὸν λάκκον καὶ τὸν περίπατ-
ον καὶ τῶι δικαίωι τὰς χειάς, καὶ ἀπὸ μέριος
τὸν χόρον ἔχουσαν Δαμάτριος Κίλικος, Πο-
λύτιμος Θαρσυφάνιος, Θίων Δαμοχάριος,
Ἀντιπάτας Πύρωνος, Θιοκλῆς Φύλα-
κος, Ἐνίπας Μναστίωνος,
Τύμων Κορύπτα, Πάγων Πάγωνος τῶ Θιο-
φείδιος, Πάγων Εὐθύφρονος.

Les noms des collègues de Damatrios appartiennent certainement à l'onomastique latienne. Mlle Guarducci en avait conclu que la

pierre provenait de Lato, à moins que l'administration latienne ne se fût étendue jusqu'à Istron à l'époque où fut gravé ce texte. J. Bousquet, lors de la découverte du temple double de Stà Lénikà, sentit très justement qu'un déplacement de Stà Lénikà à Istron était tout à fait invraisemblable et condamna « l'argument des Wandernde Steine[1] ». Notre interprétation du dossier latien nous permet pourtant de revenir avec quelque apparence de raison à l'hypothèse d'une pierre errante. L'inscription de Damatrios fut découverte non pas à Istron même (Kalokhorio), mais au hameau de Pyrgos, qui est situé près de la mer au débouché de la vallée de Kalokhorio. De là au port de Saint-Nicolas, où nous avons cru pouvoir localiser le monument dont faisaient partie les inscriptions de Lato, le trajet par mer est des plus aisé et un transport de la pierre par barque d'un endroit à l'autre des plus vraisemblable. De fait, le bloc offre justement les dimensions, hauteur : $\pm$ 0m28 ; épaisseur : $\pm$ 0m19, que nous avions mesurées sur plusieurs pierres de la série latienne.

Mais, à ces arguments d'ordre extrinsèque, nous pouvons en ajouter d'autres, tirés du contenu même du document. Le premier est la présence des mots ἐπὶ τῶι ἀφιδρύματι, qui n'avaient pas laissé d'embarrasser quelque peu les éditeurs. Le terme ἀφίδρυμα est un mot difficile qui paraît devoir se rapporter soit à l'introduction d'un culte venu d'ailleurs, soit plus précisément au renouvellement d'une statue de divinité et en particulier au remplacement par une statue véritable d'un ancien *xoanon*[2]. L'un et l'autre sens convient de façon parfaite à l'opération qui a dû se dérouler à Stà Lénikà, où l'ἀρχαῖον Ἀφροδίσιον tombé en ruines a été remplacé par un édifice nouveau, en même temps que le culte d'Arès était introduit près de la déesse depuis un sanctuaire voisin, le ἱερὸν Ἄρεως ἐν τῆι Δεραίαι. A côté de ces faits bien établis pour Stà Lénikà, faut-il supposer qu'un processus analogue, susceptible de justifier l'expression ἐπὶ τῶι ἀφιδρύματι, se soit aussi déroulé à Istron? Ce serait

1. *Loc. cit.*, p. 399, n. 2.

2. Cf. Mlle Guarducci, *Inscr. Cret.*, I, p. 103 ; Ziehen, *Leges sacrae*, II, p. 115-116, et F. Chapouthier, *Bull. Corr. Hell.*, XLVIII, 1924, p. 289 et suiv., et notamment p. 292. Le sens de « statue » ne se trouve qu'à basse époque, comme dans l'inscription de Philippes publiée par F. Chapouthier ou chez Plutarque. Dans les autres exemples épigraphiques (*Syll.*³, 756, l. 13-14, Asclépieion d'Athènes ; *Michel*, 856, l. 7, Dionysos à Magnésie ; *Priene*, 112), comme chez les auteurs du Ier siècle avant J.-C., Strabon et Diodore, l'idée d'un transfert de culte ou d'une copie reste présente. Cf., notamment, l'explication que Strabon, VIII, 385, permet de donner de Diodore, XV, 49. Pour le rapport avec les vieux *xoana*, il faut se référer à Diodore, V, 55 : activité artistique des Telchines, et à *Michel*, 856, l. 7 : statue de Dionysos dans un tronc d'arbre abattu.

vraiment une coïncidence étrange. Mais, dans l'inscription de Damatrios, un autre terme caractéristique vient encore condamner une telle supposition : c'est le mot λάκκος, dont l'emploi ne se comprend qu'à Stà Lénikà. Au pays de Mirabello, en effet, ce mot signifie citerne, comme l'ont montré les fouilles de Dréros, où un grand *lakkos* a été découvert à proximité immédiate du temple avec une inscription commémorative du même genre que celles de Lato[1]. Qu'une citerne ait été indispensable auprès du temple de Stà Lénikà, comme à côté de celui de Dréros, sur ces hauteurs calcaires où le soleil d'été dessèche tout, c'est ce que prouve aisément l'existence des nombreuses citernes qui fournissent aux habitants actuels leur seul approvisionnement en eau. Dans la vallée d'Istron, en revanche, dans ce pays si verdoyant qu'il a mérité le nom de Kalokhorio, la construction d'une citerne eût été bien inutile quand une belle eau claire venue des monts du Lassithi ruisselle de partout et entretient même assez d'humidité pour rendre le pays malsain à la saison des fièvres. Aucune de ces observations ne suffirait peut-être à elle seule à démontrer le transport de la pierre de Lato à Istron, mais c'est la conclusion qui se dégage tout de même, croyons-nous, du faisceau d'arguments que nous venons de rassembler.

* * *

A ce point de notre raisonnement, il ne reste plus qu'à essayer de classer chronologiquement les inscriptions que nous avons étudiées en tâchant de nous représenter à quels aménagements successifs du sanctuaire de Stà Lénikà elles correspondent. Laissant donc de côté les simples dédicaces, analysons d'abord brièvement les comptes-rendus édilitaires :

G 2. Sous Damatrios, construction du temple d'Arès et Aphrodite ἐπὶ τῶι ἀφιδρύματι et aménagement de ses diverses annexes.

G 31. Sous Aution, construction et couverture du vestibule oriental.

B 1. Sous Charisthénès, reconstruction et couverture des temples et du vestibule, pose des portes et glaçage des stucs.

B 3. Sous le fils d'Eumélos, reconstruction en gros œuvre[2] du

1. *Bull. Corr. Hell.*, LXI, 1937, p. 27 et suiv.

2. J. Bousquet traduit ἄχρι ἐπὶ τὰν ὀροφάν par « jusqu'à la toiture (comprise) » (*loc. cit.*, p. 393). Cela nous paraît forcer assez inutilement le sens de l'accusatif après ἐπί :

temple d'Aphrodite et pose du linteau et des portes du temple d'Arès.

B 5. Sous Aution, travaux à la couverture du vestibule, stuquage d'on ne sait quoi, travaux au περι-, pose de bornes à la frontière [1].

En regard de cette documentation épigraphique, rappelons les témoignages archéologiques : les fouilles ont dégagé, au-dessus des restes de l'Aphrodision géométrique, un temple double avec portique d'entrée et elles ont notamment retrouvé les portes, linteau sculpté, restes de stuquage et éléments de toiture dont parlent les inscriptions. Observant que les murs latéraux et postérieurs de l'édifice semblaient bâtis avec moins de soin que la façade et qu'une dédicace d'Aphrodite, *B 4*, en partie martelée, était remployée dans les fondations du mur nord, J. Bousquet a pensé reconnaître là une preuve des remaniements qu'il mettait en rapport avec l'inscription *B 3* [2]. Le désir de découvrir dans la ruine la trace des réparations qu'il voyait relater par les textes l'a sans doute poussé à ces remarques trop ingénieuses. Il est normal que la partie antérieure du temple ait été plus soignée que le fond, d'autant plus que le stuquage des murs pouvait partiellement dissimuler aux regards les inégalités de la construction : on n'en saurait conclure à un travail de réfection. D'autre part, nous avons montré ailleurs que l'inscription *B 3* n'était pas postérieure au texte *B 5*, mais antérieure [3], ce qui exclut l'idée d'une restauration du bâtiment décrit dans *B 5*. Enfin, la dédicace *B 4* ne peut appartenir à un premier état du temple double. En effet, J. Bousquet l'a rapportée, et à juste titre, à la guerre de 121/120, mais il n'existait alors à Stà Lénikà, comme le prouvent tous les documents relatifs à la querelle entre Olonte et Lato, que des sanctuaires distincts appelés ἀρχαῖον Ἀφροδίσιον et ἱερὸν Ἄρεως ἐν τῆι Δεραίαι. C'est seulement après l'arbitrage qui rendit ce territoire à Lato que la construction du temple double put commencer. Dès lors, la dédicace doit provenir de l'ἀρχαῖον Ἀφροδίσιον [4] et son remploi dans l'édi-

l'indication complémentaire des travaux de couverture, τὰς ὀροφὰς καὶ τὸν κέραμον ἐπιτιθέναι, prouve que ces travaux étaient distincts de la maçonnerie, ἐποικοδομεῖν ἄχρι ἐπὶ τὰν ὀροφάν.

1. La pierre est brisée à gauche et la lacune a fait disparaître la moitié des lignes ; aussi toute restitution est bien incertaine ; au moins voit-on à peu près de quoi il s'agit.

2. *Loc. cit.*, p. 401 et 405.

3. *Rev. Ét. Anc.*, XLIV, 1942, p. 44, n. 6.

4. La paléographie confirme cette antériorité de l'inscription *B 4* : les *omégas* y ont encore

fice nouveau ne prouve aucunement que celui-ci ait subi une restauration. Il n'est d'ailleurs que d'en regarder le plan pour saisir l'unité de conception qui y a présidé.

Si la ruine ne justifie point l'hypothèse de remaniements variés, comment accorder les évidences archéologiques avec le dossier épigraphique, très riche, trop riche même, qui nous a été conservé? Il suffit de se reporter à notre analyse et de comparer le détail des opérations enregistrées dans chaque inscription pour avoir la clé du problème : les travaux du temple d'Arès et Aphrodite ont duré plusieurs années et les collèges successifs de cosmes rappellent le point jusqu'où fut poussée la construction sous leur magistrature. Du même coup se trouve fixé l'ordre chronologique relatif des divers textes. C'est le fils d'Eumélos qui vient en tête : durant son année, la maçonnerie de la chambre d'Aphrodite fut élevée jusqu'au toit ἄχρι ἐπὶ τὰν ὀροφάν ; chez Arès on a disposé le bâti de la porte (y compris son linteau sculpté) et celui de la poterne. Aution, lui, s'est occupé du portique d'entrée dont il a entièrement posé la toiture, et il a dû revêtir les murs de leur enduit de stuc. C'est Charisténès qui a terminé les travaux par la pose des tuiles de couverture et de la menuiserie des portes, enfin par le glaçage à la cire des stucs étalés par son prédécesseur Aution. Au total, ces diverses opérations ont donc occupé trois magistratures, soit au moins trois années, mais il ne semble pas que la construction ait duré plus longtemps, puisque le compte-rendu des travaux embrasse une œuvre architecturale cohérente et complète. Il y a tout lieu de penser que, durant cette entreprise, l'Eunomia présidée par Damatrios collaborait à la tâche commune en se chargeant de l'aménagement des autres parties du sanctuaire, citerne, esplanade, etc.

C'est vers 113 que l'arbitrage de Cnossos et la sanction romaine ont définitivement rendu à Lato la région de Stà Lénikà[1]. On ne se trompera guère en supposant que les Latiens ont marqué par la reconstruction des anciens sanctuaires leur rentrée en possession de ce territoire. Et l'on est invité à ne pas descendre trop bas le

la forme écrasée avec très longues barres horizontales, habituelle depuis la fin du IIIe siècle jusque vers le milieu du second. Dans *G 26* et *G 32* aussi, qui sont datées par le protocosme Kydannos de 116 avant J.-C., les *omégas* conservent ce dessin, mais en moins accusé. Dans tout le reste du dossier, l'*oméga* a pris la forme haute, en cercle presque fermé, avec petits traits horizontaux, que nous avions déjà notée sur la stèle de Stà Lénikà.

1. *Rev. Ét. Anc.*, XLIV, 1942, p. 43-44.

début des travaux par le fait qu'Aution, second protocosme de notre séquence, est, d'après *B 5*, contemporain des opérations de bornage effectuées par les délégués milésiens pour liquider le différend avec Olonte. Dans les toutes dernières années du siècle se placera le reste des inscriptions du dossier dont il n'est pas possible de préciser davantage la date. Un seul indice existe, et c'est pour la base *G 25* : J. Bousquet y a restitué avec bonheur, d'après *B 3*, l. 10 : Θιοφείδης Ἀγαγλύτω Βύσχω, le nom du protocosme [Ἀγ]ακλ[υτος] Θιοφείδιος, tandis qu'il tirait de la l. 7 de *G 25* : Πολλίας Ἀπελλᾶ, le nom d'un des cosmes de *B 3* : [Ἀπελλ]ᾶς Πολλία. Ces rapprochements tendraient à prouver que les deux inscriptions *B 3* et *G 25* sont séparées par l'intervalle d'une génération. Et la paléographie ferait plutôt croire *G 25* antérieure[1]. En tout cas, deux conclusions s'aperçoivent aussitôt. D'abord, *G 25* est trop détachée chronologiquement de la série pour se rapporter au sanctuaire d'Arès et d'Aphrodite : ce doit être la dédicace d'une quelconque statue ou statuette élevée à Aphrodite dans la ville même de Lato, peut-être au temps où l'ἀρχαῖον Ἀφροδίσιον en ruine attendait encore une restauration. Ensuite, les cosmes qui figurent dans *B 3* étant parents de ceux de *G 25* doivent appartenir à la même tribu, les Echanoreis. On complétera donc ainsi la restitution de J. Bousquet pour l'intitulé de *B 3* :

[Θιοί · Ἀγαθᾶι τύχαι]
[Ἐπὶ τῶν Ἐχανορέων κοσμιόντων]
[ἁ πόλις ἐπωικοδ]όμη[σε τὸν ναὸν τᾶς]
[Ἀφροδίτα]ς, κτλ.

Notre enquête a dû être minutieuse ; elle a encore laissé une part assez large à l'hypothèse. Mais nous espérons qu'elle a contribué à ordonner et à mieux interpréter une intéressante collection de documents édilitaires. Le rapport de ces inscriptions avec les ruines de Stà Lénikà est si étroit qu'il eût été dommage de ne pas essayer de les éclairer les unes par les autres, comme J. Bousquet avait déjà si heureusement commencé à le faire. Et le rappel des circonstances historiques dans lesquelles les Latiens, aux dernières années du IIe siècle avant notre ère[2], ont procédé à maintes

1 Dans *G 25*, le *thêta* présente une fois la forme ancienne avec point central, tandis que le *thêta* à barre médiane est d'usage constant dans les autres textes du dossier latien.

2. Sur cette prospérité de la Crète à la fin du IIe siècle et sur son origine, cf. S. Marinatos, *Arch. Anzeig.*, 1936, p. 215, et O. Raven, *Numism. Chronicle*, 1938, p. 149.

constructions de bâtiments sacrés nous a montré que le renouveau religieux, général en Grèce à l'époque, n'expliquait pas à lui seul toute cette pieuse activité. Les citoyens de Lato devaient avoir le désir de remercier les dieux d'une prospérité exceptionnelle, née de la paix enfin rétablie avec leurs voisins et encore accrue par la reprise probable de la piraterie traditionnelle.

Henri van EFFENTERRE.

Paris, février 1943.

LES OFFRANDES DELPHIQUES
DES LIPARÉENS

En montant la Voie sacrée de Delphes, Pausanias a vu et noté — après le trésor de Siphnos, mais avant le groupe des trésors de Thèbes, Athènes, Cnide et Syracuse, dont nous connaissons l'emplacement — une offrande liparéenne composée de statues (ἀνδριάντες), en nombre indéterminé, ex-voto d'une bataille navale gagnée sur les Tyrrhéniens (X, 11, 3). Il en profite pour joindre[1] l'histoire de la colonisation cnidienne aux îles Lipari. Un peu plus loin, parvenu sur la terrasse du temple dont il fait le tour[2], il parle de l'extraordinaire victoire remportée par les Liparéens sur les mêmes Tyrrhéniens, dans un combat où quatre vaisseaux de Lipari parvinrent à capturer *vingt* vaisseaux étrusques. Cette fois, les vainqueurs dédièrent à Delphes un nombre égal de statues divines (ἀγάλματα). Pausanias insiste sur le caractère exceptionnel de l'offrande et sur l'oracle de la Pythie qui fut à l'origine de la victoire[3].

Th. Homolle, puis É. Bourguet et son dessinateur A. Martinaud, ensuite F. Courby se sont attachés à retrouver des éléments de ces monuments liparéens. En apparence, le texte de Pausanias est parfaitement explicite : une offrande aux environs du carrefour des Trésors, une autre dans la région du temple, celle-ci d'importance considérable, puisqu'elle comprenait vingt statues. É. Bourguet assigne aux « Liparéens du haut » un bloc de marbre portant

1. Probablement lors de la rédaction définitive de son ouvrage, et loin de Delphes ; il procède de même un peu plus haut, lorsqu'à propos de la base des Tarentins (X, 10, 6-8) il conte une histoire assez amusante sur la fondation de Tarente. Sur place, il a noté pour les Tarentins la nature de l'offrande, son occasion et son auteur ; pour les Liparéens, il n'a écrit à Delphes que la mention : ἀνέθεσαν δὲ καὶ ἀνδριάντας Λιπαραῖοι ναυμαχίᾳ κρατήσαντες Τυρρηνῶν, et le λόγος sur la fondation de Lipari doit provenir de quelque ouvrage Περὶ κτίσεων.

2. X, 16, 7. Cf. F. Courby, *F. D., Terr. T.*, p. 152-153 ; G. Daux, *Pausanias à Delphes*, p. 157 et suiv.

3. Ici, le λόγος est étroitement rattaché à la mention du monument, et l'auteur dit qu'on le lui a conté (ἐπυνθανόμην) sans doute sur les lieux.

les lettres ΑΡΑΙΟΙ, où l'on ne peut guère restituer que le nom des [Λιπ]αραῖοι, et découvert, selon l'inventaire grec, *à l'ouest de l'opisthodome*, près de la maison du docteur Papayoannou [1]. Des dalles de calcaire, grandes pierres d'un couronnement de mur [2], dont les deux morceaux principaux furent exhumés à l'est et au sud-est du trésor des Athéniens, parurent d'abord à É. Bourguet constituer les restes des « Liparéens du bas ». Plusieurs de ces dalles de calcaire à bandeau avaient cependant été évacuées hors du sanctuaire par la voie du haut, qui conduit de la terrasse du mur polygonal à la maison de l'École française, et rangées dans un dépôt de pierres où Bourguet et Martinaud en firent le catalogue. Bourguet, pour faire concorder sa première explication, la plus vraisemblable, étant donné les lieux de trouvaille les plus nets, avec le texte de Pausanias, expliqua d'abord la présence de ces grandes dalles à hauteur du temple par les nécessités du déblaiement qui obligèrent à *remonter* des pierres depuis les environs du trésor des Athéniens jusqu'à la voie du haut. Il se convainquit cependant assez vite [3] que des dalles de calcaire liparéennes provenaient sûrement de la terrasse du polygonal et les assigna au couronnement de ce mur. Le marbre ΑΡΑΙΟΙ, qui n'était pas de grandes dimensions, pouvait avoir été transporté depuis le carrefour des Trésors jusqu'à hauteur de l'opisthodome, et, les Liparéens de calcaire prenant, avec les études de F. Courby (*F. D.*, *Terr. T.*, p. 142 et suiv.), une grande extension, on finit par ne plus prêter grande attention au petit marbre ΑΡΑΙΟΙ ; acceptant le chassé-croisé entre les deux offrandes, on s'accorda depuis [4] à replacer la base de calcaire au sud du temple, sur la crête du polygonal [5] ou sur celle du mur des Comptes [6], et la base de marbre, qu'on pensait être de dimensions plus petites, vers le carrefour des Trésors, à l'est ou au nord du trésor de Thèbes.

1. C'est-à-dire en dehors du sanctuaire à l'ouest, à peu près au niveau du chemin qui conduit à la maison de l'École française. La maison du docteur est la maison n° 291 du plan Convert, cf. *F. D.*, III, 1, p. 201, n. 1.

2. Identifiés dès le début par Th. Homolle, *B. C. H.*, 1893, p. 614 ; cf. *Ibid.*, 1898, p. 590, et *F. D.*, IV, 1, 9 (notes 4 à 8) ; cf. G. Karo, *B. C. H.*, 1909, p. 189 n. 1, 190, 210 ; É. Bourguet, *B. C. H.*, 1911, p. 149 et suiv. et 161 et suiv. ; W. B. Dinsmoor, *B. C. H.*, 1912, p. 450. Pour mémoire : *B. P. W.*, 1909, p. 189 ; 1911, p. 1614 ; *R. E.*, *Supplbd* IV (1924), n° 30 ; *Syll.*³, 14.

3. Cf. *B. C. H.*, 1911, p. 456 n. 1.

4. P. de La Coste-Messelière, *Au Musée de Delphes*, p. 29 et 475 ; G. Daux, *Pausanias à Delphes*, p. 101 et 157.

5. É. Bourguet, *R. A.*, 1918, I, p. 233, n. 2 ; *Ruines de Delphes*, p. 212.

6. F. Courby, *F. D.*, *l. c.*

Il n'est pas douteux, en effet, que les dalles de calcaire proviennent de la région du temple : si deux d'entre elles ont roulé jusqu'au trésor des Athéniens, si l'on peut, à la rigueur, avec Bourguet, conserver quelques doutes sur le voyage des pierres qui ont abouti au dépôt du haut, on a cependant les lieux de trouvaille des pierres XI à XV de Courby, et ils indiquent bien la région du temple et du mur polygonal[1]. Le problème de la localisation exacte est compliqué, il est vrai, par l'existence d'un autre grand couronnement de mur, dont les dimensions sont un peu différentes, mais l'aspect général identique[2], qui devait se trouver aux alentours de l'opisthodome, et aussi par celle de la base de Gâ et Thémis, découverte à Castalie, et dont MM. de La Coste-Messelière et Flacelière ont donné une explication convaincante : celle-ci devait couronner un des murs de soutènement voisins de la source. En tout cas, le doute n'est plus permis en ce qui concerne les Liparéens de calcaire, et nous admettrons, devant un faisceau d'indices assez convaincant, que la rangée de statues de bronze de Lipari avait été fixée sur le lit supérieur d'une grande arase qui couronnait un long mur voisin du temple.

*
* *

Or, de nouveaux marbres de l'autre offrande sont venus dernièrement, non point éclaircir le problème, mais le compliquer. On les trouvera dessinés sur la fig. 1, dans un ordre quelconque. Le 15 septembre 1937, en explorant les murs qui soutiennent les déblais au sud du Musée, au-dessus de la route qui mène au village, j'ai retrouvé le marbre (inv. 6219) qui porte sur la face supérieure les restes du nom de [Φ]οῖϐ[ος] et *sur la face antérieure* le quart d'une grande lettre ronde. Frappé par la ressemblance de ce fragment avec les Liparéens de calcaire[3], j'allai examiner le marbre ΑΡΑΙΟΙ (inv. 1232) et découvris avec surprise, sur la face antérieure du bloc, les restes très distincts d'un grand *ypsilon*, dont

1. Terrasse du polygonal, près du rocher et près de la fontaine ; esplanade du temple, vers l'opisthodome.

2. Haut., 0m314 contre 0m285-288 ; profondeur, 0m99 env. contre 0m877 ; bandeau haut de 0m078 contre 0m075. Dalles quadrangulaires à joints en équerre et non point biais comme celles des Liparéens (cf. Courby, *l. c.*, p. 142 et suiv. et 163 et suiv.). Je dois signaler, cependant, que la pierre inv. 4879 (Courby, *l. c.*, nº IV, et P. de La Coste-R. Flacelière, *B. C. H.*, 1930, p. 288) n'est haute que de 0m292, avec un bandeau de 84-85 mm. Il sera traité plus tard de ce deuxième groupe.

3. Où l'on peut lire aussi le nom de Phoibos, Courby, *l. c.*, p. 150 : ἀνέ[θεν Φο]ίϐω[ι Λιπαραῖοι].

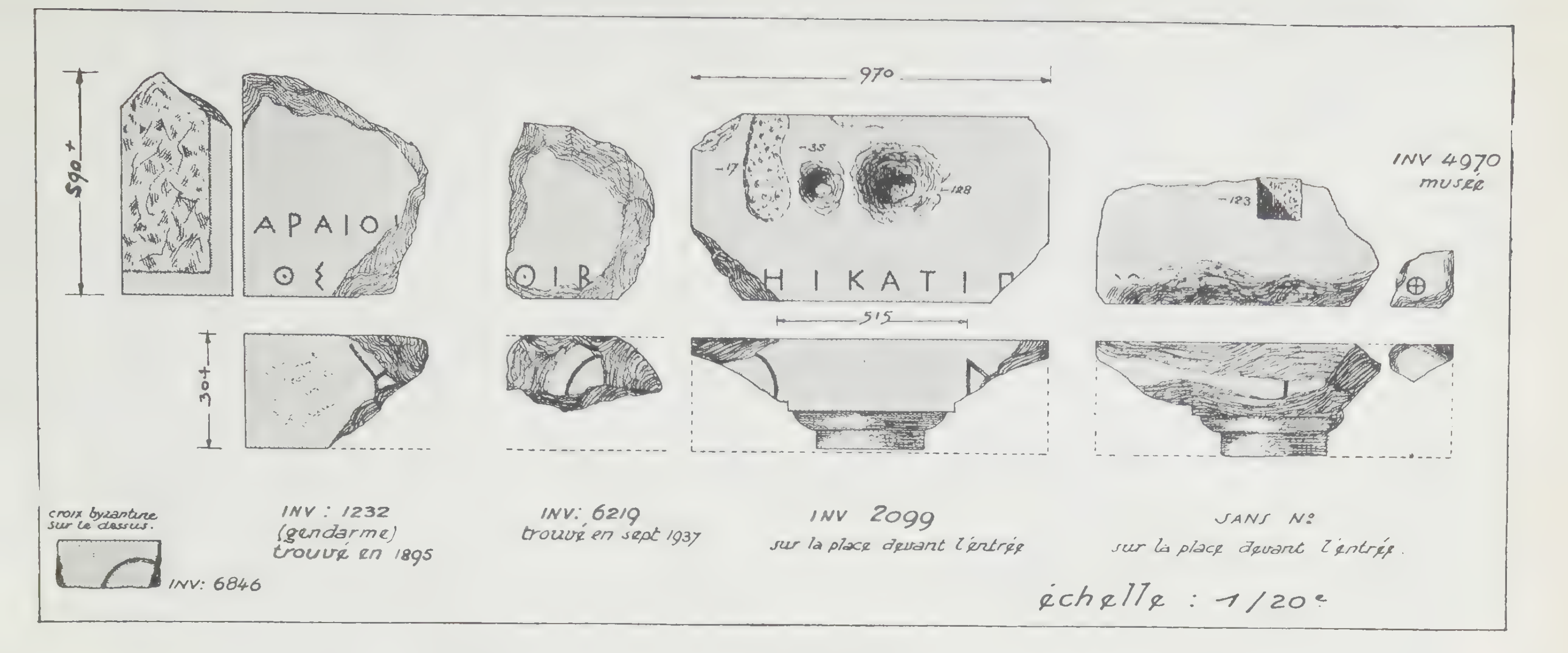


Fig. 1. — Marbres de l'offrande des Liparéens

personne n'avait jamais parlé. Sur la face supérieure, les lettres ΘΣ (avec le même O pointé) correspondent exactement aux lettres ΘΙΒ du fragment 6219[1]; les lettres ΑΡΑΙΟΙ, avec O non pointé, les *iôtas*, légèrement appuyés aux extrémités, sont d'allure plus récente que l'inscription qui courait au bord de l'arête, et sans doute leur gravure doit dater du courant du IVe siècle[2].

La tranche gauche du bloc (inv. 1232) porte un cadre d'anathyrose large d'environ 0m06. La hauteur est complète : 0m304, c'est-à-dire moins que l'arase de calcaire du premier groupe, plus que celle du second groupe (0m314 et 0m285-288).

Sur la place devant l'entrée (Agora romaine) gisent, parmi quantité d'autres fragments byzantins, deux chapiteaux-impostes, en marbre, du Ve siècle après J.-C.[3]. Leur hauteur est de 0m304. La longueur du premier semble, autant que l'on peut en juger, celle du bloc original : 0m970, mais on voit aux entailles pour semelles de bronze pratiquées au lit supérieur que la profondeur de 0m490 est incomplète. Au lit supérieur, près de l'arête, subsistent les lettres ΗΙΚΑΤΙΠ (52 à 57 mm., à 28-30 mm. de l'arête) ; au parement vertical, les restes d'une grande lettre ronde et d'un N, séparés par 515 mm. A côté, un chapiteau tout semblable, mais plus mutilé, est brisé sur la face supérieure près de l'arête, mais il reste sur la face antérieure une haste verticale qui vient de I, T ou Y, à 0m515 du bord gauche. La longueur (0m77) est incomplète.

Le Musée épigraphique m'a donné encore deux petits morceaux de la base ; l'un provient encore d'une église byzantine, car son lit supérieur porte un décor en forme de croix ; l'autre est peut-être le coin droit du second chapiteau-imposte, il porte un petit ⊕ barré en croix.

Le catalogue de l'éphorie grecque ne nous fournit de lieu de trouvaille que pour le chapiteau ΗΙΚΑΤΙΠ, mais ce renseignement est précieux. Le marbre (inv. 2099) a été trouvé « près de la maison de M. Homolle, au-dessus des tombeaux de l'église byzantine et près d'un mur pélasgique ». Or, la maison de l'École française, no 548 du plan Convert, est l'ancienne maison de M. Homolle du temps des fouilles, elle n'a été démolie qu'en 1937 pour faire place à la maison neuve construite quelques mètres plus bas. Nous res-

1. A 30 mm. de l'arête ; lettres hautes de 50 à 70 mm.
2. L'inscription ancienne est encore parfaitement lisible, et l'on doit se résoudre à ignorer la raison de cette mention supplémentaire : est-ce un repère pour les graveurs du IVe siècle ou pour des ouvriers qui auraient, à un moment donné, démonté puis rétabli la base?
3. Mentionnés par J. Laurent, *B. C. H.*, 1899, p. 237-238.

tons donc à peu de distance du lieu de trouvaille du marbre ΛΡΑΙΟΙ[1], à l'ouest du temple, et à sa hauteur : les chapiteaux-impostes ont suivi dans leur remploi la même courbe de niveau que la pierre ΛΡΑΙΟΙ ; quant au fragment n° 6219, il a été sûrement déversé d'un des wagonnets de la voie du haut, mêlé aux déblais provenant de la terrasse du temple[2].

* * *

La conclusion est claire : nous voici en présence d'une longue base de marbre, dont rien n'indique absolument, en l'absence de bandeaux décoratifs, qu'elle ait ou non couronné un mur ; il semble que trois de ses débris aient été exhumés ou remployés sur la même courbe de niveau, à la hauteur du temple. La disposition des inscriptions est la même qu'aux Liparéens de calcaire : une grande dédicace sur la face antérieure, gravée probablement au IVe siècle ; une inscription, sans doute métrique, en caractères encore très lisibles sur la face supérieure[3]. Mais le mot hίκατι nous *assure* que la base de marbre doit être celle de l'offrande aux *vingt* statues, par conséquent celle *du haut*.

Voici donc deux bases liparéennes, qui diffèrent seulement par la matière et à peine par les dimensions ; toutes deux semblent provenir des Liparéens « du haut », et nous n'avons plus rien pour l'offrande du bas. Le problème ne s'éclaircit donc aucunement, et nous voici réduits, chose parfaitement désagréable, aux hypothèses.

Il ne faut pas cependant dire trop vite que Pausanias s'est trompé[4]. Il ne mentionne à Delphes que deux offrandes lipa-

1. Pourquoi ces chapiteaux sont-ils descendus ensuite jusqu'à l'Agora romaine? Question sans réponse, mais la mention de l'inventaire ne peut prêter à aucun doute. Peut-être Laurent est-il responsable de ce voyage. Il avait établi un catalogue de tous les fragments byzantins de Delphes et a pu prendre l'Agora romaine comme lieu de rassemblement pour de nombreux fragments d'édifices chrétiens.

2. Les Delphiens savent comment sont édifiés ces soutènements qui empêchent les terres de couler jusque sur la route : au fur et à mesure que les wagonnets arrivent à la décharge, les ouvriers y prennent les plus grosses pierres, qu'ils entassent un peu plus bas pour constituer une murette au bas du cône de déblais. C'est ainsi que la pierre 6219 est arrivée jusqu'à la hauteur du Musée.

3. Il y a trop peu de lettres dans chaque inscription pour que l'on puisse décider laquelle est la plus ancienne : Θ pointé sur le marbre, O sans point sur le calcaire ; d'un côté, ⊕ en croix, de l'autre R à queue et Y à branches courbes. Pour toutes deux, la date 475 env. (Bourguet) est vraisemblable.

4. On verra, dans le *B. C. H.*, 1940-1941, p. 128-145, que Pausanias doit être cru à la lettre dans cette région inférieure du sanctuaire, en particulier au carrefour des Trésors ; depuis que l'on connaît la place exacte des trésors de Cnide et de Syracuse, on voit que la

réennes, mais Diodore et Strabon nous autorisent à en supposer plusieurs[1]. D'ailleurs, la base de calcaire est faite de deux éléments que F. Courby a dû distinguer ; ses dalles I-X et les dalles XI-XV avec l'inscription métrique sur le parement vertical. Ne peut-on penser que Pausanias a englobé dans une même description, sur la terrasse du temple, l'ensemble des Liparéens de calcaire et de marbre, correspondant à deux et même trois offrandes successives, et qu'il a réellement vu au carrefour une autre base de dimensions moindres[2]? On ne manque pas pour cette dernière d'emplacements, soit entre les trésors de Siphnos et de Thèbes, soit au nord de Thèbes, soit même sur la terrasse « béotienne », au nord de la courbe. Au côté nord de la Voie, on peut envisager encore le mur polygonal qui s'étend entre la « niche carrée » et le mur Mégarien[3], soit même — qui sait? — le mur « mégarien » lui-même, qu'on pourrait faire remonter sans trop d'inconvénients jusqu'au début du ve siècle[4].

* * *

L'inscription sur la face supérieure de la base de marbre ne nous aidera pas beaucoup : elle ne nous fournit, avec le nom de Phoibos,

seule vraie méthode consiste à accepter avec confiance les indications du Périégète. Une explication, que je crois mauvaise, mais qui pourrait venir à l'esprit de quelqu'un, consisterait à dire : « A cause des Tarentins « du haut » et « du bas », Pausanias a séparé deux ensembles liparéens, voisins cependant dans le haut, et il a détaché dans son texte, près des Tarentins du bas, mais aussi près de la base des Cnidiens, ancêtres des colons de Lipari, une description de la première offrande liparéenne. Cette confusion, voulue par une fausse symétrie et causée par l'attraction de la base de Triopas-Tityos, serait intervenue lorsque Pausanias, loin de Delphes, a mis ses notes en ordre et rédigé son ouvrage. »

1. Diodore, V, 9 : πολλαῖς ναυμαχίαις ἐνίκησαν Τυρσηνοὺς καὶ ἀπὸ τῶν λαφύρων πλεονάκις ἀξιολόγους δεκάτας ἀνέθεσαν εἰς Δελφούς. — Strabon, VI, 275 : Ἡ Λιπάρα... καὶ δὴ καὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος ἐκόσμησε πολλάκις τὸ ἐν Δελφοῖς ἀπὸ τῶν ἀκροθινίων.

2. [νικᾶν] τᾶν ἀ[πὸ Τυρ]σα[νῶν], donc apparemment plusieurs victoires, dit le texte métrique. *F. D.*, *Terr. T.*, p. 150.

3. Mur écroulé à basse époque et reconstruit alors hâtivement, avec des fragments de briques pour boucher les vides.

4. Les Liparéens n'avaient guère d'occasions de faire graver des décrets de proxénie sur leurs monuments ; ce qui explique peut-être que plusieurs peuples, dont les Mégariens, l'aient utilisé à partir de la fin du IVe siècle. Le mur mégarien n'est qu'un analemma comme le mur polygonal, et l'on peut concevoir qu'on ait décoré le bord de cette terrasse, comme on a fait pour celle du polygonal. Rappelons qu'on n'a pas identifié de pierres pour le chaperon de ce mur, dont les assises supérieures sont une reconstitution moderne.

On resterait ainsi tout près des deux grandes offrandes cnidiennes, le trésor au nord et les statues entre Sicyone et Siphnos. Nous pourrions tirer avec G. Daux (*Paus. à D.*, p. 196, n. 1), de la manière dont s'exprime Pausanias, un rapport entre les statues cnidiennes et les statues liparéennes et supposer alors que l'offrande du bas aurait comporté, comme la base cnidienne (dont malheureusement la date est incertaine), l'oikiste Pentathlos et les dieux de la colonie.

qui révèle sans doute son caractère métrique, que le mot hίκατι π[λοῖα? ἑλόντες?]. La grande inscription du parement vertical comporte deux restitutions, l'une courte, du genre de : [Λιπαραῖο]ι [ἀπ]ὸ [Τ]υ[ρσαν]ῶ[ν Ἀπόλλ]ων[ι], l'autre longue, par exemple : [Λιπαραῖο]ι [Ἀπ]ό[λλ]ων[ι Π]υ[θίωι δεκάταν ἀπ]ὸ [Τυρσανῶν]. Cette dernière restitution aurait quarante et une lettres et, en comptant une statue par bloc, on aurait vingt blocs — (IOI ou IΩI ne comptant que pour deux lettres) — d'une longueur de 0m970 × 20 = 19m40 environ. Mais ces calculs ne peuvent servir qu'à fixer nos idées : on peut raisonner encore sur l'espace entre deux axes de lettres, qui peut être évalué, d'après inv. 2699, à 0m60 environ : ce qui donne autour de 24 mètres avec la restitution longue, 17 mètres avec la restitution courte. De toute manière, il nous faut compter une longueur très analogue à celle de la base de calcaire, et nous devrons avoir au moins 55 mètres pour placer l'ensemble de nos Liparéens « du haut ».

Je signale seulement qu'en s'en tenant pour la base de marbre à une longueur moyenne de 20 mètres, on ne verra plus d'obstacle à l'installation des Liparéens de marbre sur le retour est du grand mur polygonal, qui offre, selon F. Courby (*l. c.*, p. 169), une longueur de 20m43 : or, en comptant vingt et une dalles (les lettres extrêmes ne devaient pas se trouver aux extrémités de la base trop près des arêtes), on obtient 0m970 × 21 = 20m37. Cette rencontre, qui est peut-être fortuite, mérite au moins d'être signalée, et nos Apollons seraient alors les statues de l'inscription impériale gravée à l'angle du polygonal sur le côté est [1].

On pourrait multiplier encore les hypothèses ; une seule chose est sûre : le mot hίκατι atteste que l'offrande de marbre est bien (en tout ou en partie) celle du haut [2], et les lieux de trouvaille semblent

1. F. Courby, *l. c.*, p. 170 ; É. Bourguet, *R. A.*, 1918, I, p. 233 : « C'est un seul et même analemma dont il est question, c'est-à-dire le mur polygonal lui-même vu à l'endroit où est gravée l'inscription ; τὸ ἔσω, c'est le retour est jusqu'à l'autel, τὸ ἔξωθεν désigne la longue face sud. » L'inscription dit exactement : « (Οἱ Ἀμφικτύονες) --- τὸ ἀνάλημμα τό τε ἔσω τὸ ὑπὸ τοὺς ἀνδριάντας καὶ τὸ ἔξωθεν ἐποίησαν (simple réparation) ἐκ τῶν τοῦ Πυθίου Ἀπόλλωνος τόκων καὶ προσόδων » ; cependant, on peut objecter : pourquoi la longue face sud paraît-elle précisément ne pas porter de statues, puisqu'on désigne justement le côté est par les statues qu'il porte?

2. hίκατι, si l'H est bien une aspiration initiale et non un -η qui terminerait le mot précédent (mais alors comment expliquer -η en finale d'un mot dans le dialecte dorien et formant *hiatus* si le texte est métrique?), est une forme unique du nom de nombre *vingt*. On ne peut comparer, dans le dorien de Théra, que hικάς, hικάδος, *I. G.*, XII, 3, 1324 (Buck, *Gr. Dial.*[2], 1928, par. 58 c, 116 ; Roehl, *Imagines*, 29 ; Hiller, *Hermes*, XXXVI, 1901, p. 135 ; *Eph. Arch.*, 1937, p. 51). On admet en attique hείκοσι, d'après *I. G.*, IV, 1588 (Égine). Cf. Sommer, *Gr. Lautst.*, p. 109 ; Thumb, *Indogerm. Anz.*, XIX, p. 9. L'expli-

confirmer cette identification. L'offrande de calcaire vient, elle aussi, du haut, et ses dalles n'ont pas roulé plus bas que le trésor des Athéniens. La question paraît donc encore moins claire qu'il y a trente ans, tout au moins les réponses que l'on peut ébaucher sont en apparence moins logiques encore que celles que l'on donnait précédemment. Je ne prétends fournir ici qu'un état actuel de la question, qu'une découverte ultérieure dans notre champ de fouilles viendra peut-être éclaircir, ou embrouiller encore.

JEAN BOUSQUET.

cation des linguistes est celle d'extensions analogiques de *h-* dans la série des noms de nombre (Buck, *l. c.*, Introd., par. 49 c) ; à Théra, d'après hεπτά, on a eu, peut-être, hoκτώ comme à Héraclée, en tout cas hενατός (*I. G.*, XII, 3, suppl., 1638, VI, 3) ; *hεννεακαίδεκα a pu entraîner hίκατι. Schwyzer (*Gr. Gr.*, I, p. 227) fait des réserves sur ces influences de l'étymologie populaire. — M. J. Vendryes a signalé la forme hίκατι dans le *Bulletin de la Société de Linguistique*, t. XXXVIII, p. v, séance du 4 décembre 1937.

NOTES CRITIQUES

SUR

L' « HISTOIRE AUGUSTE »[1]

I. — Julien et l' « aurum coronarium ». Addendum

Mon étude sur *Julien et l' « aurum coronarium »* était déjà confiée à l'imprimeur quand j'ai pu prendre connaissance de l'édition nouvelle que W. Schubart a donnée du *P. Fayum 20* dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, XIV, 1941, p. 44-59. L'intitulé de l'édit n'a pas été reproduit, sans doute parce que W. Schubart accepte sans examen la date proposée par U. Wilcken dans son article « de repentir » de la *Zeitschr. der Savigny-Stiftung R. A.*, 1921, p. 158. Le texte revu n'a été profondément modifié que dans le milieu du document. Voici comment il faut le comprendre d'après son nouvel éditeur : « ... C'est pourquoi à tous, dans toutes les villes d'Italie et des provinces, je fais savoir qu'il convient que je leur fasse remise des contributions réclamées à la place des couronnes d'or, à l'occasion de mon accession au pouvoir impérial, où m'ont porté les vœux et les prières de l'univers. Ce n'est pas que je sois riche à l'excès ; mais, cette mesure, je l'ai décidée parce que, malgré les maux dont je souffre, (je m'efforce) de relever ce qui tombe, non pas en faisant la chasse aux titres d'impôts, mais en pratiquant une politique de sage modération, alors que les dépenses touchent presque à mes biens particuliers. En effet, mon ambition n'est pas de développer l'Empire en demandant de l'argent, mais bien plutôt de répandre les effets de mon amour des hommes et mes bienfaits. »

C'est une excellente lecture que celle qui, en coupant χρήματα proposé par les premiers éditeurs, obtient une phrase au sens satisfaisant : ἀντὲ τῶν χρυσῶν στεφάνων χρή με τὰ ἀπα[ι]τηθέντα ἀνεῖναι αὐταῖς. J'ai plus de peine à me rallier aux lectures suivantes : τοῦτο δὲ οὐ

1. Cf. dans la *Revue*, t. XLIV, 1942, p. 224-233.

διὰ περιουσίαν πλούτου ποιοῦντα ἀλλὰ δι⟨ὰ⟩ τὴν ἐμαυτοῦ προαίρεσσιν δε[.]... [...].... γαρ[.]μει καίπερ κέκμηκα τὸ κλῖνον ἀναλήμψασθαι, οὐχ ὅρων ζητήσησειν, ἀλλὰ σωφρο[σύνῃ], μόνον οὐ πρὸς τὸ [ἴ]διον γεινομένων ἀναλωμάτων.

Grenfell-Hunt, suivi par Bidez-Cumont et Bruns, avait restitué après προαίρεσσιν : δι'[ἧς ἀεὶ ἐπεὶ Καῖ]σαρ [εἴ]μει καὶ περικέκμηκα τὸ κλῖνον κτλ. W. Schubart, tout en se refusant à tenter une restitution, propose de lire γὰρ, où Grenfell et Hunt lisaient -σαρ, pour cette seule raison que « dans ce passage il n'est plus question de César, mais de l'*Imperator* ». A quoi on peut répondre que la lecture des premiers éditeurs a tout au moins le mérite de remplir exactement la lacune sans exiger les compléments que comporte l'interprétation nouvelle. On comprendrait d'autre part fort bien que l'auteur de l'édit ait tenu à donner ici pour preuve de sa modération la politique qu'il avait effectivement suivie comme César. Dans la suite de la phrase, on peut hésiter encore à suivre W. Schubart quand il fait appel à un verbe principal du sens de s'efforcer ou se décider, que la lecture de Grenfell-Hunt n'exigeait pas. Il ne me semble pas qu'il ait eu davantage raison dans sa traduction de la dernière proposition, car le sens qu'il lui donne lui est suggéré par la lecture καίπερ κέκμηκα, dont ce membre de phrase lui paraît préciser le sens. Je maintiendrai donc les rapprochements que j'ai faits avec l'œuvre de Julien. Enfin, W. Schubart, écartant sur un point les lectures de Wilcken et de Wilamovitz, accepte celle de Hunt et d'Edgar, que M[lle] Préaux avait, de son côté, adoptée, avec raison, car, dans un texte où les savants berlinois ont relevé de nombreux emprunts à une rédaction latine que la chancellerie impériale a faite en latin, ὅροι n'est pas seulement, comme il l'écrit, le mot attique qui signifie les affiches qu'on accrochait au temps de Démosthène sur les maisons grevées d'hypothèques (31, 1 ; 25, 69), mais les bornes placées sur des champs donnés en gage, et dont on a des spécimens (ex. *I. G.*, XII (7), 412 (Amorgos) ; en matière fiscale, ces bornes ont leur équivalent exact dans les τίτλοι (*tituli*) qui sont les documents précisant les obligations de chacun (cf. *C. I. L.*, III, 12134, Tlos, daté de 306). D'autre part, à en croire W. Schubart lui-même, cette influence du latin sur le grec de la chancellerie n'apparaît nettement que sur des actes du IV[e] siècle (p. 56). Pour moi, c'est là une raison de plus de fixer la rédaction de notre édit sous Julien, plutôt que sous Alexandre-Sévère.

Somme toute, la révision du texte, telle qu'elle vient d'être faite, ne nous apporte pas de raison décisive de croire qu'Alexandre-

Sévère est bien l'auteur de l'Édit, comme l'assure l'intitulé. D'autre part, elle ne donne aucun argument qui nous empêche de penser que Julien a mis cet acte en circulation sous un nom d'emprunt. Certes, il n'est pas sûr que l'empereur de l'Édit ait eu, comme on le croyait jusqu'ici, le temps de faire une politique personnelle comme César, avant d'être promu Auguste. Mais le contraire n'est pas assuré. Quoi qu'il en soit, il demeure que nous ne connaissons pas de César qui, avant Carinus, ait porté sur les monnaies la couronne de laurier (cf. A. Alföldi, *Röm. Mitt.*, L, 1935, p. 20), de sorte qu'on peut croire qu'en droit strict les Césars ne pouvaient alors avoir le bénéfice d'un *aurum coronarium*. Celui-ci n'a pu leur être voté par les villes de l'Empire que le jour où, à partir de Carus, ils ont eu leur part de la souveraineté et, par suite, des honneurs que le développement de l'idée triomphale avait liés à l'exercice du pouvoir impérial.

Ainsi, dans la chancellerie de Julien, on n'hésita pas à donner à Alexandre-Sévère, contre toute vérité, un rôle politique qu'il n'eut ni le temps ni la capacité de remplir pendant les quelques mois où il fut César, à quatorze ans, de juillet 221 à mars 222. Comme il était naturel, pour rendre plausible ce rôle qui rapprochait Alexandre-Sévère de Julien, on chercha à l'étendre sur un plus grand nombre d'années. A. Jardé a relevé que l'*Histoire Auguste* fait sienne « une tradition que condamne le silence d'Hérodien et de Dion Cassius », contemporains d'Alexandre-Sévère (*Études critiques sur la vie et le règne de Sévère-Alexandre*, Paris, 1925, p. 7-8). D'après Lampride, en effet, c'est dès la mort de Macrin en juillet 218 que le titre de César aurait été attribué à Alexandre-Sévère, qui aurait été ainsi César pendant quatre ans, soit à six mois près pendant le même temps que Julien (*Vita Alex.*, 1, 2 ; 2, 4 ; 8, 1 ; *Vita Heliog.*, 10, 1). A. Jardé a remarqué que cette notice est ignorée d'Eutrope et de l'*Epitome de Caesaribus*, mais que, si elle se retrouve dans Aurélius Victor, *Caes.*, 23, 2, elle y figure dans une rédaction nettement différente de celle de l'*Histoire Auguste*, et il en conclut que ces auteurs n'ont pas pu puiser à une source commune, la *Chronique impériale*, par exemple. Nous comprenons maintenant pourquoi : c'est que le long gouvernement du César Alexandre-Sévère est une invention du règne de Julien ; le témoignage de l'*Histoire Auguste* sur ce point rejoint et appuie celui de l'Édit sur l'*aurum coronarium*.

Cette remarque n'est pas sans conséquence pour la *quaestio*

vexatissima des rapports que présentent l'*Histoire Auguste* et les abréviateurs du IVe siècle. N. H. Baynes, on le sait, a cherché à prouver que, si l'*Histoire Auguste* est indépendante d'Eutrope, qui écrivait sûrement après 364, Aurélius Victor a été parfois une de ses sources. Il me semble que les observations qui précèdent corroborent sa thèse. Il est permis, en effet, de penser que, dans la réaction qui suivit la mort de Julien et dont Eutrope et Festus sont les témoins, on revint à une chronologie moins tendancieuse du règne d'Alexandre-Sévère. Quant à Aurélius Victor, il suffit de lire le dernier chapitre de ses *Caesares* pour remarquer qu'il écrivit sensiblement *après* la mort de Constance. A ce moment, Julien, devenu Auguste, entamait une série de réformes ; pour leur trouver plus facilement des précédents, il n'hésitait pas à faire croire qu'Alexandre-Sévère, son modèle, avait régné comme César presque aussi longtemps que lui. Aurélius Victor incorpora à son œuvre un détail de chronologie auquel de son temps on ajoutait foi, mais il le fit à sa manière, librement, car il s'agissait d'un renseignement qu'une propagande récente avait répandu et dont la forme n'était imposée par aucune tradition véritable.

II. — Julien et le « cursus publicus »

Ce ne sont pas les impôts les plus lourds qui passent pour les plus insupportables ; de tout temps, les taxes les moins onéreuses, les corvées les plus faciles ont irrité les paysans quand elles se reproduisaient trop souvent et à tout propos ; elles sont une gêne qui ne cesse jamais, une atteinte à la liberté, l'expression d'une tyrannie. Quand on lit au *Code Théodosien* les lois et les constitutions impériales qui, au IVe siècle, de Constantin à Théodose, ont réglé la pratique de la poste impériale, on est étonné du nombre autant que de la minime importance des dispositions de chacun de ces textes. Constamment, pour alléger la charge des campagnes, l'empereur revise la liste des privilégiés admis à se servir du *cursus publicus*, il soumet au contrôle des plus hautes autorités, des préfets du prétoire ou des vicaires, la délivrance des diplômes qui sont comme des billets permettant d'user des postes impériales ; à coups de règlements, il détermine jusque dans la composition des attelages les détails de la circulation routière, et ces textes ne sont parfois applicables que dans le cadre restreint de quelques provinces. Cette intervention incessante n'est justifiée ni par l'ampleur

du trafic ni par l'importance de la charge que représente le *cursus publicus* pour les provinciaux ; elle s'explique surtout par la nécessité qui s'impose aux empereurs de calmer l'irritation des contribuables que troublent dans leurs travaux les réquisitions imprévisibles de personnel et de bétail.

Aussi la réforme du *cursus publicus* fut-elle un des premiers soins de Julien qui, plus que tout autre empereur, se devait de faire preuve de modération et d'équité. Dès le début de son règne, en février 361, il légiféra ; seul le préfet du prétoire eut le droit d'accorder des permis ; les vicaires des diocèses n'eurent à leur disposition qu'un très petit nombre de mandats en blanc ; le clergé chrétien perdit le privilège de se faire voiturer aux frais de l'État vers le lieu de ses multiples synodes [1]. A la fin du règne, en 362-363, une inscription trouvée à Concordia en Vénétie a paru marquer une réforme plus profonde (*C. I. L.*, V, 8967) :

Ab (sic) *insignem singularemque erga rem publicam suam faborem D. N. Julianus invictissimus princeps remota provincialibus cura cursum fiscalem breviatis mutationibus spatiis fieri jussit disponente Claudio Mamertino v c per Italiam et Inlyricum praefecto praetorio curante Vetulenio Praenestio v. p. corr. Venet. et Hist.*

A en croire l'auteur d'un mémoire anonyme publié récemment par l'Institut [2], Julien décida de prendre désormais à ses propres frais le *cursus* qui, jusqu'alors, était, en Italie et dans l'Illyricum tout au moins, à la charge des provinciaux.

C'est aller un peu vite et méconnaître les textes assez nombreux qui nous permettent de nous représenter avec une précision suffisante l'œuvre de Julien en la matière.

L'inscription de Concordia, qui manifestement est le sommaire d'un édit, ne nous avertit pas que les provinciaux n'ont plus à assurer l'administration du *cursus*. Certes, *cura* a parfois dans la langue des juristes romains le sens technique d' « administration ». Mais les mêmes juristes emploient le même mot aussi pour désigner le soin qui incombe à certains contribuables de pourvoir à quelque besoin de l'État [3]. Qu'il faille l'entendre dans ce dernier sens dans notre texte, le mot *remota* le prouve, car il ne s'agit point de la

1. Sur ces mesures, voir J. Bidez, *Vie de l'empereur Julien*, 1930, p. 243, que je résume.
2. Dans les *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIV[1], 1940, p. 282.
3. C'est même le premier sens du terme chez Ulpien. Cf. Gradenwitz-Kubler-Schulze, *Vocabularium jurisprudentiae romanae*, s. v. *cura*, col. 1136.

remise plus ou moins temporaire d'un impôt. Simplement, *on éloigne* des provinciaux la charge des fournitures du *cursus*, mais on ne supprime pas celle-ci pour autant. En serait-il autrement que le rédacteur de ce texte officiel n'aurait pas eu soin de dire que, dans le *cursus* devenu *fiscalis*, les *mansiones* ont été rapprochées. Ce détail n'a, en effet, d'intérêt que si les provinciaux ont quelque profit à voir réduire la longueur des étapes ; autrement dit, l'empereur ne prend pas à son compte l'entretien de la poste.

Peu d'années après cette inscription, Libanius a analysé l'essentiel de la réforme de Julien [1]. Dans un tableau qu'il pousse au noir, le rhéteur nous montre le surmenage des attelages de la poste impériale, il s'apitoie sur leur état, car ils sont épuisés par le trafic que rendent excessif des permis trop largement distribués. Il en est résulté d'abord une diminution inquiétante du rendement de la poste impériale qui ne peut plus fournir des courriers rapides. D'autre part, « les retards ont privé de nombreuses occasions de transport les magistrats des cités dans les affaires leur incombant », ce qui veut sans doute dire qu'ils ont éprouvé une gêne considérable pour l'acheminement des réquisitions de l'annone et des paiements de la capitation, dont ils sont responsables et qui sont faits dans les *mansiones* [2]. Enfin et surtout, les réquisitions ont paru excessives, imprévisibles, arbitraires. « On ne respire pas à fond, dit le rhéteur, quand on vient d'être frappé, ou qu'on s'attend à l'être. » La réforme de Julien consista d'abord à restreindre le nombre des permis ; il fit preuve de la plus grande sévérité, d'une sorte de « radicalisme juvénile », dont devait d'ailleurs avoir raison la tenace résistance des fonctionnaires. En principe, le *cursus* ne devra servir qu'à l'empereur et à ses agents, puis à ceux des grands personnages, en très petit nombre, auxquels le même privilège est accordé. « Cela a suffi, dit gravement Libanius, pour rendre aux cités la liberté. » Les Codes ajoutent à cette interprétation du panégyriste de Julien quelques détails qui la corroborent : personne ne devra profiter des courriers impériaux pour voyager pour des buts privés ou transporter sur les chariots de la poste des matériaux destinés à embellir des maisons particulières, comme les marbres de Numidie ou de Proconèse. La *forma* du gouverneur de province qui fixe la répartition des réquisitions postales une fois arrêtée et

1. Libanius (éd. Fœrster), *Or.*, XVIII, p. 143-145.
2. C'est ce que prouve entre autres textes la plus ancienne allusion à la capitation (*Cod. Just.*, XI, 55, 1). Cf. W. Seston, *Rev. Philologie*, 1937.

publiée, aucun personnage, fût-ce le gouverneur lui-même, ne pourra exiger des cités des attelages supplémentaires[1].

On ne peut vraiment pas penser, après avoir lu Libanius et les Codes, que Julien a voulu faire une réforme de structure qui transférerait des provinciaux à l'État le soin de pourvoir aux nécessités du *cursus publicus* et d'administrer celui-ci. Il n'a eu qu'un but : diminuer la charge des contribuables, en réprimant des abus. Ainsi, quand Julien ordonne de rendre *fiscalis* le *cursus publicus*, il entend d'abord que le *fiscus* en ait la responsabilité, l'entretien des *mansiones* étant laissé aux provinciaux dans des limites strictement fixées par la loi et les édits des gouverneurs. En second lieu, comprenant que le meilleur moyen d'en éliminer les excès est d'en réglementer et limiter l'usage, il décide de n'accorder la disposition des attelages publics qu'à l'administration directe du *fiscus* pour ses propres transports et aux besoins du service exactement mesurés de quelques très hauts fonctionnaires nommément désignés. En d'autres termes, le *cursus publicus* sous Julien ne devient *fiscalis* que dans la mesure où son exploitation est mise sous le contrôle direct des agents de l'empereur et réservée en principe à leurs services.

La réforme de Julien nous aide, je crois, à mieux comprendre celles que les rédacteurs de l'*Histoire Auguste* ont attribuées à Hadrien, à Antonin le Pieux et à Septime-Sévère. On lit, dans la *Vita Hadriani 7* : *statum cursum fiscalem instituit, ne magistratus hoc onere gravarentur*. Telle est du moins la leçon des manuscrits qui, étant plus difficile à expliquer que la correction de *statum* en *statim* due à l'humaniste Juret, a toutes les chances d'être la meilleure. La difficulté du texte ainsi établi est, en effet, certaine : on ne peut traduire avec Godefroy comme si le texte portait qu'Hadrien *cursum fiscalem statumque instituit*, ou encore admettre que *fiscalis* est l'équivalent de *publicus*[2], de sorte qu'Hadrien aurait

1. Cf. *Cod. Théod.*, VIII, 5 ; 15 ; 16 ; Julien, *Epist.*, *leges*, n° 67 (éd. Bidez). Je croirais volontiers que la *forma* du gouverneur de la province relative au *cursus publicus* avait quelque rapport avec la *forma* établie dans la même province pour la levée de la capitation. Le texte cité plus haut du *Cod. Just.*, XI, 55, 1, déclare, en effet, qu'on ne doit pas exiger de réquisitions de bétail pour le transport de la part de paysans qui auront versé leur capitation et l'annone qui leur a été affectée. Il est vraisemblable que, pour les réquisitions ou prestations du *cursus*, on se servit d'une base qui, au même moment, était utilisée, nous le savons par le Papyrus Lond. Inv. 2574, *Mél. Maspéro*, II, p. 105 (1934), daté de 359, pour toutes sortes d'impositions.

2. Godefroy, dans son *Commentaire perpétuel du Code Théodosien* (t. II, p. 510-511), notait déjà que *fiscalis* n'a pu avoir le même sens que *publicus*. Les exemples tirés des jurisconsultes réunis aujourd'hui dans le *Thesaurus ling. latinae*, s. v. *fiscalis*, suffisent à le prou-

simplement réglementé la poste impériale. Car, dans ce cas, il faudrait comprendre que, d'après l'inscription de Concordia, Julien, après avoir réduit la part des provinciaux dans la *cura* de la poste, n'a fait que diminuer la longueur des étapes du *cursus publicus*. Ce dernier texte nous oblige, je crois, à donner au passage de la *Vita* un autre sens que voici : Hadrien fit du *cursus* une fois rendu stable un service exploité sous le contrôle du *fiscus*, et en principe pour son profit exclusif, afin que cette charge n'accablât pas les magistrats. Dès lors il apparaît que sa réforme comporte deux parties distinctes, mais liées entre elles : d'abord des limites sont fixées à l'arbitraire des réquisitions improvisées et abusives d'attelages et de personnel accordées pour de trop nombreux permis. Puis une administration impériale s'occupera de la poste, qui, tout en étant, depuis qu'Auguste l'a créée, un service impérial, donc public, fonctionne, sans aucun contrôle de l'État, avec les prestations fournies par les magistrats municipaux. Mais qu'on y prenne garde : le texte ne dit point que les magistrats sont débarrassés de toute la charge du *cursus*, mais seulement qu'ils ne seront plus accablés par elle. Cet allégement, le contrôle de l'administration impériale suffira à le créer.

Ainsi, pas plus que sous Julien, il n'y a eu sous Hadrien de réforme faisant passer des magistrats municipaux à l'État, avec la surveillance et l'organisation de la poste, la charge d'en faire les frais. Les mesures prises par Hadrien ressemblent étrangement à celles que prendra Julien ; on croirait qu'elles n'en sont que le doublet imaginé par la chancellerie impériale qui aurait pu trouver habile de mettre les dispositions adoptées en 361 sous le patronage d'un empereur que Julien prenait volontiers pour modèle. Mais il n'est pas contestable qu'Hadrien a nommé tout au moins un chef des postes impériales. Comme ce *praefectus vehiculorum* est unique pour tout l'empire et que nous ne lui connaissons pas de subordonné, il est difficile de croire qu'il a pu organiser dans le détail le service des relais et veiller au versement des fournitures et aux prestations des riverains des routes de tout l'Empire. De Rome, où il semble bien qu'il résidait, il n'a guère pu faire autre chose que présider à la distribution des permis. Mais ce fonctionnaire équestre de haut rang[1] avait rempli son rôle, si, comme je le crois, Hadrien

ver. La difficulté du texte de la *Vita Had.*, 7, n'a pas été soupçonnée par l'auteur du mémoire anonyme de l'Institut.

1. Au second siècle, il gagne au moins 100,000 sesterces et son emploi a paru avoir été tenu avant Hadrien par le préfet du prétoire (*ibid.*, p. 264 et suiv.).

avait voulu réprimer des abus qui risquaient de desservir l'empereur auprès des populations rurales plus ou moins soumises à l'influence de l'aristocratie sénatoriale, habile à exploiter les abus du régime.

Pendant tout le second siècle, aucun changement important ne semble avoir été apporté à l'organisation du *cursus publicus*. Ce n'est que sous Septime-Sévère qu'apparaissent les premières inscriptions mentionnant les *mancipes* à qui fut adjugé l'entretien des relais [1]. Mais cela ne veut pas dire que pendant cette longue période l'État n'ait pas possédé de moyens de transport lui permettant de se passer, au moins pour un temps et dans un pays limité, de tout ou partie des prestations des particuliers. Nerva fit « remise à l'Italie de la poste aux voitures » (*vehiculatione Italiae remissa*) [2]. Il est évident qu'une telle faveur n'a pas empêché les courriers impériaux de fonctionner à travers la péninsule dans d'aussi bonnes conditions qu'auparavant. Il existait donc au moins depuis les Flaviens un service de la poste impériale possédant son personnel et ses propres attelages. C'est sur ce service qu'a dû être reportée la charge du *cursus* pour autant qu'elle fut enlevée aux provinciaux et aux Italiens par Antonin le Pieux : *vehicularium cursum summa diligentia sublevavit*, écrit le rédacteur de la *Vita Pii* [3]. Et cette formule rappelle trop celle de Nerva pour qu'elle ne se soit pas appliquée à la même réalité, et que la mesure qu'elle implique ait eu, sinon la même portée, du moins le même sens. Ainsi ces deux textes nous amènent encore à penser qu'Hadrien n'a pas changé dans son principe l'organisation du *cursus publicus*.

Il en fut de même sous Septime-Sévère, malgré l'affirmation contraire de la *Vita Severi 14*, qui nous dit qu'au début de son règne le nouvel empereur, « pour se faire bien voir du public, fit passer la charge de la poste aux voitures des particuliers au *fiscus* » (*Cum se vellet commendare hominibus, vehicularium munus a privatis ad fiscum traduxit*). L'auteur du mémoire anonyme de l'Institut a bien vu que cette notice est nettement contredite par les renseignements que nous rapportent sur la pratique de la poste les inscriptions et les codes [4]. Mais, pour rendre compte de ce con-

1. Constatation notée dans l'auteur du Mémoire de l'Institut, p. 251, ce qui ne l'a pas empêché de croire que l'institution de ces adjudications date d'Hadrien.

2. Eckhel, *D. N.*, 6, p. 408. O. Seeck, *P. W.*, s. v. *cursus publicus*, col. 1848, a pensé, bien à tort, que Nerva avait obligé ses *tabellarii* à porter leurs dépêches à pied, quitte à faire eux-mêmes les frais d'un attelage dans les cas urgents.

3. *Vita Pii*, ch. 12.

4. *Op. cit.*, p. 302.

traste, tout en conservant une valeur aussi grande que possible à ce passage de l'*Histoire Auguste*, il a imaginé que la mesure prise n'avait été appliquée qu'en Italie et dans les provinces gauloises, rhénanes et danubiennes, où Septime-Sévère avait à récompenser la loyauté des populations. Dans ces pays tout aurait changé à la fin du second siècle : « jusqu'alors, écrit-on, le préfet des véhicules n'avait pour ainsi dire pas eu à s'occuper des deniers publics. Sa tâche était exclusivement administrative : les frais, c'étaient les municipes qui avaient à les supporter ». Désormais, le chef du bureau central à Rome et aussi les *praefecti vehiculorum* des différents districts eurent à leur disposition un budget, dont les recettes furent fournies par le *fiscus*. Une telle explication n'est pas recevable. En effet, s'il est vrai qu'en Italie des *avocati fisci*, chacun dans un district, ont reçu commission de régler les différends entre les contribuables et l'administration du *cursus*, c'est que les frais de celui-ci incombaient encore, de quelque manière, aux particuliers. En Thrace, d'autre part, peu de temps après la soi-disant réforme, les habitants étaient, malgré leur dévouement à la cause de Septime-Sévère, astreints à l'entretien des relais[1]. Il faut donc l'avouer, nous ne pouvons dire à quels pays étaient applicables les mesures prises par Septime-Sévère. Il est certain que celles-ci ne sont pas telles que l'*Histoire Auguste* a pu le faire croire. Mais le rédacteur n'a pas inventé cette notice de toutes pièces. Sans doute lisait-il dans un récit, qui peut être la *Chronique impériale*, la mention de l'allègement consenti par l'empereur, peu de temps après son triomphe, aux habitants des cités chargées de l'entretien du *cursus ;* ces cités sont-elles celles de l'Italie que Septime-Sévère, qui se présentait au début de son règne en nouveau Pertinax, avait un intérêt particulier à se rendre favorable? Je n'en serais pas étonné. Certes, dans la *Vita Severi*, la « réforme » du *cursus* a suivi les proscriptions par lesquelles Septime-Sévère, débarrassé de Clodius Albinus, se vengea de tous ceux qui avaient soutenu la cause de son rival. On nous dit qu'elle aurait précédé la nomination de Caracalla comme *Imperator designatus*, et c'est au printemps de 197 qu'elle aurait été édictée[2]. Mais, comme on va le voir, une signification politique est donnée à cette mesure par Spartien, qui la range parmi les actes typiques d'un tyran. Un an plus tôt, elle est mieux à sa place, quand Sévère prépare sa campagne contre Albi-

1. Cf. la charte de Pizos (Dittenberger, *Sylloge*³, II, 888).
2. Mém. anonyme, p. 292.

nus et qu'il remet en état le réseau routier des pays de l'Ouest. On remarquera qu'à ce moment il joue au sauveur des traditions antonines faites de modération et de dévouement aux intérêts du Sénat comme au bien-être de la foule, annonçant dans son monnayage des dons et des jeux, célébrant les vertus qui font le meilleur des princes et dressant des autels au *divus Nerva* proclamé son ancêtre[1]. Quoi qu'il en soit de sa date, la « réforme » de Septime-Sévère, tout comme celle de Nerva, paraît bien avoir consisté à faire remise à certaines cités des contributions si impopulaires de la *vehiculatio*. En écrivant que celle-ci a été transférée des particuliers au *fiscus*, le rédacteur de l'*Histoire Auguste* a noté, plutôt que la mesure elle-même, les effets qu'elle produisit.

C'est de propos délibéré qu'il l'a fait : le contexte le prouve. A l'en croire, la « réforme » de Septime-Sévère aurait eu un but, lui rallier l'opinion publique : *cum se vellet commendare hominibus*... Après avoir décimé l'aristocratie sénatoriale et avant d'exiger de ses survivants terrorisés qu'ils assurent à son fils la succession à l'Empire, alors qu'il venait de mettre à mort un grand nombre de petites gens, Septime-Sévère aurait pensé qu'un édit mettant fin aux tracasseries des réquisitions postales le rendrait populaire. La piètre compensation à de si grands crimes ! La chronique dont s'est servi le rédacteur ne peut avoir présenté les choses dans cet ordre invraisemblable ; nous avons sans doute ici une nouvelle preuve de la tendance de l'auteur de la *Vita Severi* à transformer et à dénaturer sa source[2]. La mesure que Septime-Sévère avait dû prendre en faveur d'un pays déterminé et pour un temps a été généralisée et son sens a été changé pour qu'elle pût entrer dans le sombre tableau de la tyrannie qui se fonde sur la force brutale des soldats et que perpétue le principe de l'hérédité. Ainsi, un édit qui devait en fait présenter les mêmes dispositions que celui d'Hadrien, lui-même renouvelé de celui de Nerva, a reçu dans la tradition une forme et un sens contraires à la réalité.

Une fois de plus, c'est à une leçon de prudence que conduit l'analyse de l'*Histoire Auguste*. Ce qui pour un Hadrien ou un Antonin le Pieux est compté comme un mérite est dénoncé comme l'œuvre d'un esprit avide et cynique quand il s'agit d'un Septime-Sévère. La réorganisation du *cursus publicus*, telle que nous la font connaître sous Julien l'inscription de Concordia et le *Code Théo-*

1. Cf. Dessau, n° 418, et S.-N. Miller, dans *C. A. H.*, XII, 1939, p. 13.
2. Cf. N.-H. Baynes, *Historia Augusta*, 1926, p. 87.

dosien, n'est pas autre chose que ce qui fut fait à plusieurs reprises aux IIe et IIIe siècles. Jamais il n'a été question de supprimer le fardeau qu'imposait aux provinciaux la poste impériale depuis sa création et d'en attribuer la charge totale au *fiscus*. Ceux qui, avec raison, croyons-nous, voient dans l'*Histoire Auguste* un libelle politique du temps de Julien seront tentés de reconnaître un simple précédent de l'œuvre de l'Apostat dans la soi-disant réforme d'Hadrien, et ceci jusque dans les termes qu'emploie Spartien pour la définir.

W. SESTON.

UN PÈRE GREC DU Ve SIÈCLE

DIADOQUE DE PHOTICÉ

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE[1]

Pour les publications antérieures à 1937, on se borne à l'essentiel ; voir le détail chez Friedrich Dörr, *Diadochus von Photike und die Messalianer. Ein Kampf zwischen wahrer und falscher Mystik im fünften Jahrhundert*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1937 (Freiburger theologische Studien, 47. Heft).

Je désigne d'un astérisque celles que je n'ai pu avoir en mains.

Texte

Œuvres complètes (sauf la *Vision*). *K. Popov, Kiew, 1903. Avec traduction russe et notes en russe.

Cent chapitres sur la perfection spirituelle.

*Édition princeps : Florence, 1578. Cf. Jülicher, Pauly-Wissowa, *R. E.*, V, 1905, c. 307.

**Philokalia tôn hiérôn Nèptikôn*, Venise, 1782. La *Patrologie grecque* de Migne devait reproduire cette édition au t. 162 (qui a brûlé), c. 713-754.

Édition critique : J. E. Weis-Liebersdorf, Leipzig, Teubner, 1912 (Bibliotheca Teubneriana). Avec la traduction latine de François Torres, S. J.

Dans le présent travail, les références entre parenthèses désignent soit la page et la ligne de cette édition ; soit, s'il n'y a qu'un nombre, le numéro du chapitre ; soit les sigles des deux meilleurs manuscrits, b = *Paris. gr.* 1053 et c = *Paris. gr.* 123 (Coislin). L'éditeur relègue à tort dans l'apparat les leçons de ces manuscrits et son index grec omet les termes les plus caractéristiques. Cf. R. Reitzenstein, *Historia Monachorum* (*infra*), p. 133, n. 2, et 136, n. 1 ; E. Peterson, *Byzant.-Neugriech. Jahrbücher*, 5 (1926), p. 414.

Vision. Édition critique : V. N. Benechevitch, *Mémoires de l'Acadé-*

1. Une traduction complète de Diadoque, la première en langue française, doit paraître dans la collection « Sources chrétiennes », aux Éditions du Cerf (Paris) et de l'Abeille (Lyon). On trouvera ici de larges extraits de l'Introduction.

mie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, VIIIe série, cl. historico-philologique, vol. VIII, no 11, 1908. Cette édition repose sur le *Vatic. gr.* 1167, du XIIIe siècle ; variantes du *Vatic. Barberin.* 515 (B ; année 1244) et de *Bibl. Synod. de Moscou* 492 (M ; XVIe siècle).

*Justinos Bithynos, *Néa Siôn*, 9 (1909), p. 247-254 (d'après un ms. de Jérusalem).

Sermon sur l'ascension de N.-S. J.-C.

Édition princeps : A. Mai, *Spicilegium Romanum*, IV, Rome, 1840, p. XCVIII-CVI (d'après le *Vatic. gr.* 455). Réimpression dans Migne, *P. G.*, 65, c. 1141-1148.

Traductions

Il n'existe pas de traduction française complète, seulement des fragments dans les articles cités ci-dessous des PP. G. Horn et M. Rothenhäusler, et dans A. Saudreau, *Saint Diadoque* (*La vie spirituelle*, t. III, 1920-1921, p. 116-126. Traduction et bref commentaire des chap. 1, 6, 8, 13, 14, 16, 23, 25-30, 34, 67, 69, 74, 77, 85, 88, 90). — Pour la traduction des textes de l'Écriture, j'ai utilisé les collections « Études bibliques » et « Verbum Salutis ».

La traduction latine de François Torrès (1re édit. : Florence, 1570 ; 2e, *ibid.*, 1573, d'après trois mss. anciens ; cf. C. Sommervogel, *Biblioth. de la Cie de Jésus*, t. VIII, Bruxelles et Paris, 1898, c. 116, no 15 *bis*), faite sur un ms. de Rome qui devait être proche parent de c, se trouve dans Migne, *P. G.*, 65, c. 1167-1212, et aussi, en regard du texte grec, dans l'édition Weis-Liebersdorf des *Cent chapitres ;* Torrès ne semble pas avoir traduit la *Vision* ni le *Sermon ;* de ce dernier, Migne donne une traduction latine (celle de Mai) à côté de l'original.

Nous avons signalé à propos du texte la traduction russe de K. Popov.

Études diverses

Avant le livre de F. Dörr.

R. Reitzenstein. *Historia Monachorum und Historia Lausiaca. Eine Studie zur Geschichte des Mönchtums und der frühchristlichen Begriffe Gnostiker und Pneumatiker*, Gottingue, Vandenhoeck & Ruprecht, 1916 (Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments, N. F., 7. Heft).

L. Villecourt, O. S. B. *La date et l'origine des Homélies spirituelles attribuées à Macaire* (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1920, p. 250-258).

A. Wilmart, O. S. B. *L'origine véritable des Homélies pneumatiques* (Revue d'Ascétique et de Mystique = R. A. M., I, 1920, p. 361-377).

W. Bousset. *Apophthegmata. Studien zur Geschichte des ältesten Mönchtums*, Tubingue, Mohr, 1923.

J. Lebreton. *Bulletin d'histoire des origines chrétiennes* (Recherches de

science religieuse, XIV, 1924, p. 324-383), p. 357-363. Sur les ouvrages de Reitzenstein (p. 357-359) et de Bousset (p. 360-363).

G. Horn, *Sens de l'esprit d'après D. de P.* (R. A. M., VIII, 1927, p. 402-419).

M. Viller. *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Paris, Bloud et Gay, 1930.

Id. *Aux sources de la spiritualité de saint Maxime. Les œuvres d'Évagre le Pontique* (R. A. M. XI, 1930, p. 156-184, 239-268, 331-336).

K. Rahner. *Le début d'une doctrine des cinq sens spirituels chez Origène* (R. A. M., XIII, 1932, p. 113-145).

I. Hausherr. *Le traité de l'oraison d'Évagre le Pontique (Pseudo-Nil)* (R. A. M., XV, 1934, p. 34-93 et 113-170).

Id. *Les grands courants de la spiritualité orientale* (Orientalia Christiana periodica, I, 1935, p. 114-138).

Depuis 1937.

M. Rothenhäusler, O. S. B. *La doctrine de la « Theologia » chez Diadoque de Ph.* (Irenikon, XIV, 1937, p. 536-553).

Id. *Zur asketischen Lehrschrift des D. v. P.*, dans *Heilige Ueberlieferung. Eine Festgabe zum... RR. D. I. Herwegen*, Münster, Aschendorff, 1938, p. 86-95. A propos de cet article, échange de vues entre le P. Hausherr et l'auteur dans *Or. Chr. Per.*, V, 1939, p. 247-248 et 555.

M. Viller & K. Rahner. *Aszese und Mystik in der Väterzeit*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1939.

A.-J. Festugière, O. P. *Ascèse et contemplation*, dans *L'Enfant d'Agrigente*, Paris, Éditions du Cerf, 1941, p. 130-146. Tiré d'une recension de l'ouvrage précédent (Vie spirituelle, 1er décembre 1939, Suppl., p. 65-84).

H. Urs von Balthasar. *Maximus der Bekenner. Höhe und Krise des griechischen Weltbildes*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1941.

Id. *Die « Gnostischen Centurien » des Maximus Confessor*, Ibid., 1941 (Freiburger theologische Studien, 61. Heft).

I. L'Évêque de Photicé

Notre connaissance de la personne de Diadoque a fait peu de progrès depuis une trentaine d'années, et il n'y a qu'à transcrire sans changement les premières lignes du court article que S. Vailhé lui consacrait, vers 1911, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*[1] : « Nous ne savons à peu près rien sur la vie de cet évêque de Photiké, ville de la Vieille-Épire. Il signa la lettre adressée à

1. *D. T. C.*, IV, 1, 2e tirage, 1920, c. 733, s. v. *Diadoque de Photiké;* cf. les articles de Pauly-Wissowa, *R. E.*, V, 1905, c. 306-307 (Jülicher), et de Gunkel-Zscharnack, *R. G. G.* (= *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*), 2e éd., I, 1927, c. 1903 (v. Arseniew).

l'empereur Léon Ier au sujet de la mort de Protérius d'Alexandrie, en 458, Mansi, *Concil.*, t. VII, col. 619 ; ce qui nous donne la date approximative de son existence. De même, on pense que c'est de lui qu'il est question dans le prologue de l'*Historia persecutionis Africanae provinciae*, écrite par Victor de Vite en 486. » Cette dernière mention est un bel éloge ; l'évêque de Photicé y est dit « mériter d'être célébré par tous les genres de louange, car maints écrits de lui, comme des astres brillants, illustrent le dogme catholique [1] ». Quant à la lettre à l'empereur Léon Ier, qui fait partie du « Codex Encyclius », il en est non seulement un des signataires, mais peut-être l'auteur, comme le prouveraient les traits de ressemblance, énumérés par Dörr, qui rapprochent cette lettre des écrits certains de Diadoque [2].

Photius (*Bibl.*, cod. 231) nomme parmi les adversaires des monophysites qui ont vécu à l'époque du quatrième concile œcuménique (Chalcédoine, 451) « l'évêque de Photicé, appelé Diadoque [3] », et, en effet, la seconde partie du *Sermon sur l'ascension de N.-S. J.-C.*, publié par le cardinal Mai en 1840, défend avec éloquence les deux natures du Christ. Cette œuvre fournit ainsi une donnée biographique. Il n'en est pas de même des deux autres, les *Cent chapitres sur la vie spirituelle* et la *Vision ;* tout au plus y relèvera-t-on quelques indices. Certaines comparaisons amènent à penser que l'évêque de Photicé goûtait les spectacles de la nature, ceux de la mer en particulier (ch. 26, 35, 55). Il ne semble pas avoir joui d'une bonne santé (ch. 53-54, surtout 94) [4]. Le fait que les *Chapitres* s'adressent à des « frères » (ch. 1, 67 et *passim*) et mentionnent constamment les ascètes, la vie ascétique, paraît supposer une communauté monastique dont Diadoque se fait le père spirituel [5] ; le ch. 53 montre qu'il y avait encore au milieu du ve siècle, en Grèce propre, des cénobites, des ermites et des solitaires ; le ch. 100 parle des « manquements à la règle accoutumée ». A cette époque, saint Basile a déjà passé ; saint Benoît n'est pas loin ; la Règle était déjà fixée dans son esprit, hérité du monachisme égyptien. Pour replacer Diadoque dans son milieu, peut-être faudrait-il

1. « Pontifice, toto... laudis genere praedicando..., cuius ut astra lucentia exstant quam plurima catholici dogmatis monumenta dictorum. » P. 2, l. 1-3 de l'édit. M. Petschenig (*Corpus Script. Eccl. Latinor.*, VII, Vienne, 1881). Cf. R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, réimpr., Paris, Vivès, VI, 1860, p. 316 ; Jülicher, *l. c.*, c. 306.

2. F. Dörr, *Diadochus...*, p. 2, n. 3.

3. *P. G.*, 103, c. 1089 c, dans la « Lettre synodique » de Sophronios, patriarche de Jérusalem.

4. Voir, à la fin de cet article, une traduction partielle des ch. 26, 35, 53-55.

5. Cf. M. Rothenhäusler, *Zur asket. Lehrschrift...*, p. 86-89.

évoquer la vie des déserts de Scété ou de Nitrie, telle que l'*Historia Monachorum* adaptée par Rufin d'Aquilée (fin du ive siècle) ou l'*Histoire Lausiaque* de Pallade (vers 420) la décrivent en traits inoubliables [1]. A Scété avait vécu Évagre le Pontique (345-399), disciple de Macaire et « des déserts d'Égypte, l'écrivain spirituel le plus abondant et le plus vigoureux ». Élève à Constantinople de saint Grégoire de Nazianze, Évagre « avait lu très attentivement les grands alexandrins Clément et Origène » ; son origénisme et l'anathème que celui-ci lui valut bien longtemps après sa mort n'empêchèrent ni Diadoque ni, au viie siècle, Maxime le Confesseur de faire de lui leur maître spirituel [2]. Par Évagre, Diadoque a pu connaître Clément et Origène ; la sympathie qui naît d'admirations communes a pu le mettre en relations avec Pallade, l'auteur de l'*Histoire Lausiaque*, et avec Cassien, qui, avant saint Benoît, fut le grand régulateur du cénobitisme occidental (360?-435?) : l'un et l'autre, en effet, avaient dans leur jeunesse longuement séjourné en Basse-Égypte et s'étaient faits les disciples d'Évagre [3]. De toute manière, on le voit, si « les plus grands docteurs se sont formés à l'université du désert [4] », Diadoque est de ceux-là.

Quelle pouvait être au ve siècle la culture générale d'un évêque d'Épire? Dörr ne croit pas que Diadoque ait pu savoir le latin ; mais, étant « le plus occidental des évêques d'Orient », il a pu avoir des rapports avec Rome, qu'il ait ou non rédigé l'adresse de l'épiscopat épirote à l'empereur Léon Ier [5]. La *Vision* parle de la rareté et de la densité des corps dans les termes de la physique aristotélicienne. Certaines formules du ch. 55 rappellent Homère et Platon. Et surtout le style, sur lequel nous reviendrons, est celui d'un homme de haute culture en même temps que d'un écrivain-né.

La forme didactique des *Cent chapitres* n'exclut pas, le plus souvent, un ardent accent personnel, et, par deux fois, à l'exemple de

1. Voir surtout P. de Labriolle, *Les débuts du monachisme*, dans A. Fliche et V. Martin, *Histoire de l'Église*, t. III, Paris, 1936, p. 299-369. Les principaux textes chez J. Bremond, *Les Pères du Désert*, 2 vol., P. 1927 ; du même auteur, pour la topographie de Nitrie, *Pèlerinage au Ouadi-Natroun*, dans H., J. et A. Bremond, *Le charme d'Athènes et autres essais*, Paris, 1925, p. 160-195 ; cf. Ch. Martin, *Les monastères du Wadi 'n Natroun* (*Nouvelle Revue théologique*, 1935, p. 113-134 et 238-252).

2. M. Viller, *Spiritualité...*, p. 57.

3. Id., *R. A. M.*, XI (1930), p. 264.

4. H. Bremond, *Introduction* à J. Bremond, *Les Pères du Désert*, p. xxiii.

5. F. Dörr, p. 64 et n. 1. Cf. H. Marrou, *Diadoque de Photikè à Carthage?* (*Revue de l'hist. de l'Église de France*, 1943) : « Photikè et l'Épire, quoique de langue grecque et relevant politiquement de l'empire d'Orient, n'appartenaient pas au ressort patriarcal de Constantinople..., mais bien à celui de Rome. »

Pallade, qui avait terminé son *Histoire Lausiaque* par « un mot sur le frère qui fut mon compagnon depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour ». Diadoque ne couvre ses expériences spirituelles que d'un anonymat fort transparent (ch. 13 et 91) ; mais nous sortons ici du temps et de l'espace.

Quand nous aurons dit que sa petite ville épiscopale a été identifiée, sur la foi de deux inscriptions, l'une grecque, l'autre latine, avec le « lieu dit *Limboni*, situé à une heure et demie au nord-ouest de Paramythia (Aïdonat), en Thesprotie[1] », nous en aurons fini avec l'extérieur de cette vie peu répandue au dehors.

II. Le polémiste

Ce n'est pas que Diadoque se soit tenu à l'écart des luttes doctrinales de son temps. Nous venons de voir qu'il a bataillé, une fois au moins, contre les monophysites. Une autre erreur, le messalianisme, a laissé dans son œuvre mieux que des vestiges. C'est même cette polémique antimessalienne qui a suscité la première monographie le concernant. L'ouvrage de Dörr s'intitule : « Diadoque de Photicé et les Messaliens. Un combat entre la vraie et la fausse mystique au ve siècle. » Ainsi, l'auteur se défend d'étudier pour elle-même la mystique de Diadoque et ne la définit que par contraste. La bibliographie souligne cette intention ; pour les « sources » comme pour la « littérature », l'ordre est le suivant : 1. Diadoque ; 2. Macaire ; 3. Le messalianisme.

A propos de Macaire, l'organisateur de Scété, Dörr distingue (p. xiii-xiv) l' « ältere » et la « neuere Literatur ». C'est que la communication de Dom Villecourt à l'Académie des Inscriptions, le 6 août 1920, avec l'article, qui l'a confirmée et développée, de Dom Wilmart, au tome 1 de la *Revue d'ascétique et de mystique*, a renouvelé la question du messalianisme. On ne connaissait jusqu'alors que les propositions condamnées par les synodes de Sidé et d'Antioche (390), les conciles de Constantinople (426) et d'Éphèse (431), telles que les rapportaient Théodoret de Tyr, Timothée de Constantinople et saint Jean Damascène. Toute relation entre ces propositions et des écrits d'où elles auraient été tirées échappait à la recherche : on savait vaguement l'existence d'un discours ascétique, *Askètikon*, sans en posséder le moindre fragment ; de là, en 1913 encore, l'imprécision d'un article comme celui de G. Bareille

1. H. Grégoire, *Bulletin de correspondance hellénique*, 31 (1907), p. 38.

dans le *Dictionnaire de théologie*, s. v. *Euchites* (t. V, 2e partie, c. 1454-1465). A ces sources obscures, la découverte de Dom Villecourt permet d'ajouter les cinquante *Homélies spirituelles* attribuées à Macaire d'Égypte et sept autres que G. L. Marriott publiait en 1918. La concordance entre maints passages des homélies et les propositions condamnées, parfois littérale, est toujours d'une grande exactitude quant à l'esprit. Les homélies pseudo-macariennes ont pris ainsi la première place dans la littérature du messalianisme, et les articles *Messaliens* d'E. Amann (*D. T. C.*, X, 1, 1928, c. 792-795) et *Quiétisme* de P. Pourrat (*D. T. C.*, XIII, 2, 1937, c. 1542-1545), ce dernier avec plus de réserve, les mentionnent à ce titre.

Les Messaliens, à qui leur façon d'exagérer le pouvoir de la prière valut ce nom araméen de « priants », en grec Euchites, étaient une secte d'ascètes ambulants qui apparut en Syrie à la fin du IVe siècle et se répandit bientôt sur toute l'Asie Mineure. Ils tenaient d'origines stoïciennes un matérialisme grossier qui, tel plus tard celui du Coran, ne contribua pas peu à leur succès [1]. L'âme, disaient-ils, a plusieurs membres ; elle est comme un arbre aux multiples rameaux, et le baptême ne chasse pas le démon de ses replis ; la grâce et le péché, l'esprit de vérité et l'esprit de mensonge cohabitent dans l'âme du chrétien ; seule la prière peut venir à bout de cette présence de Satan, et non pas le baptême ni aucun sacrement [2]. Mais faire de la prière continuelle l'unique moyen de salut, c'était ouvrir la voie à toute sorte d'excès d'ordre mystique ou moral : on croira voir des puissances invisibles, on se tiendra pour impeccable. L'idéal, c'est d'atteindre l'impassibilité, l'*apatheia*.

Il y avait là une confusion grave et l'abus d'un beau nom. L'*apatheia*, dont l'histoire a été retracée par G. Bardy et P. de Labriolle [3], n'est plus ici la complète ataraxie du stoïcien, l'indifférence inhumaine que saint Jérôme flétrit dans sa lettre 133 à Ctésiphon. Depuis Clément d'Alexandrie et son « gnostique », leur

1. Sur les éléments stoïciens du messalianisme et sa conception matérialiste de l'âme, spécialement dans les *Homélies*, cf. J. Stoffels, *Die mystische Theologie Makarius' des Ägypters...*, Bonn, 1908, p. 57-71, 87, n. 2 ; *Makarius der Aegypter auf den Pfaden der Stoa*, dans *Theol. Quartalschrift*, 92 (1910), p. 88-105, 243-265 (surtout p. 90 et 255 pour la *krâsis di'holôn*).

2. Cf. Reitzenstein, *Historia Monachorum...*, p. 188-189.

3. G. Bardy, *Apatheia*, dans *Dictionnaire de spiritualité*, I, P. 1937, c. 727-746 ; P. de Labriolle, *Les débuts...* (*supra*, p. 65, n. 1), p. 336-338, et *Mélanges Ernout*, Paris, 1940, p. 215-223.

lointain ancêtre, les moines d'Orient, et en premier lieu Évagre, voient dans l'impassibilité une condition de la contemplation ou gnose, une étape pour arriver à la connaissance par la charité, « le calme d'une âme raisonnable fait d'humilité et de chasteté... Est *apathès* celui qui ne se trouble pas : il n'est pas nécessaire qu'il ne sente rien [1] ». Isaac le Syrien « observe que l'*apatheia* ne consiste pas à ne pas sentir les passions, mais à ne pas les écouter [2] ». Au VIIe siècle, pour saint Jean Climaque, l'*apatheia* ne sera pas l'impeccabilité, mais « la perfection sans bornes, la perfection parfaite des parfaits », et, pour saint Maxime le Confesseur, « la soumission de la partie inférieure de l'âme à la raison, la charité servant d'introductrice à la gnose [3] ». Diadoque, avec son extrême souci de maintenir la nécessité de la lutte, oppose aux Messaliens le même enseignement. « La liberté intérieure (*apatheia*), écrit-il au ch. 98, ne consiste pas à n'être pas attaqués par les démons..., mais à rester inexpugnables quand ils nous attaquent », et, afin de parer aux conséquences immorales de l'impassibilité messalienne, nous le voyons s'attaquer à la cohabitation des deux esprits, puis aux visions...

III. Le maître spirituel

La richesse spirituelle de Diadoque n'a encore fait l'objet d'aucun inventaire détaillé, et le beau livre de Dörr, si utile pour l'étude de la grâce et du discernement des esprits, prétend seulement déblayer le terrain : « Le plus important chez Diadoque attend encore une enquête : sa conception de l'expérience mystique » (p. VI). Avant de nous engager dans ce vaste domaine, qui est en partie *terra incognita*, donnons une idée du caractère et du contenu de chacune des trois œuvres qui nous restent ; le plan que nous y dégagerons se retrouvera facilement dans la traduction, sous la forme de sections et de sous-titres.

L'œuvre. Les « Cent chapitres [4] ».

Le titre. — « Cent chapitres sur la perfection spirituelle » : ce

1. Évagre, *Cent.*, VII, 3 ; Viller, *Spiritualité*, p. 59 et (à propos de l'opuscule *Sur la prière*, attribué à Nil, mais qui est d'Évagre) 97 ; cf. Hausherr, *R. A. M.*, 1934, p. 85.
2. Labriolle, *Mélanges Ernout*, p. 222, n. 3.
3. Viller, *Spiritualité*, p. 90-91 et 138.
4. Voir une analyse détaillée des *Cent chapitres* et du *Sermon* dans R. Ceillier, *Hist. gén...* (*supra*, n. 2), VI, p. 317-328. — Sur le nombre *cent* des *Chapitres*, qui en fait une « centurie », voir, s. v. *Centuries*, l'article du P. Hausherr, *Dict. de spir.*, t. II, c. 416-418.

titre correspond à l'un des meilleurs manuscrits (b = *Paris. graec.* 1053) ; mais un bon nombre d'autres et la *Philocalie* introduisent dans le titre le mot « discrétion, discernement » : « Chapitres pratiques de science et de discrétion spirituelles ». Dans b et dans le ms. 19 de Grottaferrata, écrit de la main de saint Nil, le fondateur du monastère (xe siècle), un second titre suit les *Définitions :* « Entretiens d'appréciation et de discrétion spirituelles[1]. »

L'*explicit* de l'ouvrage ne garde que le mot « ascétisme » : « Les Cent chapitres ascétiques », ou « Entretiens ascétiques ».

Les définitions. — Ce préambule de dix définitions de vertus se trouve chez Photius, au début de la description des *Cent chapitres*, où il loue grandement la clarté de l'ouvrage et son utilité pour les parfaits autant que pour les militants (*askouménoi*)[2]. L'influence d'Évagre y est sensible ; dès la première, il est question d'*apatheia ;* de la troisième, on peut rapprocher Évagre, *Miroir du Moine* (édit. H. Gressmann, *Texte und Untersuchungen*, XXXIX, 4, Leipzig, 1913), no 5 : « La patience de l'homme engendre l'espérance », et de la septième, contre l'irascibilité, toute une série de sentences, *ibid.*, nos 12, 30-31, 34 : « Mieux vaut un séculier paisible qu'un moine colère et irascible » ; 35-36, 99 : « De la douceur naît la science. » Mais, dès les définitions, le vocabulaire et le ton s'affirment personnels : dans ce genre, comme dans les trois autres où il est signalé (la *Vision* est un livre d'apories en forme de dialogue, le corps des *Cent chapitres* est un traité, et nous avons de l'évêque une homélie), en somme dans tous les genres littéraires de son temps, Diadoque a un style bien à lui, que nous aurons à analyser.

Vient ensuite une suscription qui, tel le second titre conservé dans deux manuscrits, indique le propos de l'auteur : il écrit un Guide spirituel, un Chemin de la perfection ; et qui fait allusion à la parabole de la semence (*Mt.* 13, 18-23), qualifiée de « libératrice » (*evangelicae* Torrès). Du second titre et de la suscription, Fr. Torrès disait déjà qu'ils pouvaient servir de résumé explicatif du dessein de l'ouvrage[3].

Principales sections des « Cent chapitres ». — 1o Ch. 1-5. Généralités. Le premier chapitre établit la primauté de la charité en

1. Dörr, p. 6 et n. 3.
2. *Bibl.*, Cod. 201 (*P. G.*, 103, c. 672 B).
3. *P. G.*, 65, 1167.

termes à la fois pauliniens et évagriens : cf. *1 Cor.* 13, 13, et *Miroir du Moine*, n° 67 : « A l'amour conduit l'*apatheia* et à la science (*gnôsis*) la charité. » Les chap. 2-5 opposent Dieu et l'homme, le bien et le mal, la pensée de Dieu et la pensée du mal, l'image de Dieu, qui est naturelle, et la ressemblance, qui naît de l'amour : notre liberté doit nous transformer et nous ramener à Dieu. Dès maintenant, Diadoque proclame son optimisme, sa foi en la nature du bien, plus puissante que celle du mal : le bien *est*, le mal n'*est* pas et ne devient que par le péché.

2° Ch. 6-11. Science et sagesse, illumination et prédication. Section tout évagrienne, bien que Diadoque cherche plus à distinguer nettement les deux dons qu'à les préférer l'un à l'autre ; il insiste sur le silence, sur le fervent souvenir de Dieu qui s'y nourrit dans la prière ; cf. ch. 69-75.

3° Ch. 12-23. L'amour de Dieu, l'intimité avec lui requièrent l'humilité (12-13), un désir brûlant (14), l'amour du prochain (15), la crainte de Dieu (16-17), le détachement (18-19), l'union de la foi et des œuvres (20-21), la pureté de conscience (22-23).

4° Ch. 24-25. Dualisme de l'homme : corps et âme, double activité du sens naturel. Mais l'expérience du sens immatériel doit rétablir l'unité, et l'esprit communique alors sa joie au corps.

5° Ch. 26-35. Théorie du discernement des esprits. On peut, avec Dörr, y rattacher les ch. 36 et 40, relatifs aux visions, et les ch. 37-39, qui traitent des songes. C'est une des sections les plus notables des *Cent chapitres*, longuement étudiée par Dörr dans sa troisième partie (p. 94-134).

6° Ch. 41-42. Éloge de l'obéissance, nécessaire à l'humilité (cf. 12-13). L'obéissance peut être considérée comme une forme de la continence, dont il va être question, sous la forme de la tempérance, dans les dix chapitres suivants.

7° Ch. 43-52. De la tempérance dans la nourriture (43-47), la boisson (48-51), les bains (52).

8° Ch. 53-54. Du bon usage des maladies.

9° Ch. 55-57. Indifférence aux spectacles terrestres, menacés par (58) l'*acédia*, le « démon de midi » des solitaires.

10° Ch. 59-61. Souvenir de Dieu, invocation du nom de Jésus : conditions de la vraie joie.

11° Ch. 62. Utilité de la colère.

12° Ch. 63-66. Dépouillement, pauvreté ; éviter les procès (63-64), distribuer tous ses biens (65-66).

13° Ch. 67-68. De la « théologie ». Ses privilèges (67). Elle se nourrit dans la contemplation (68).

14° Ch. 69-75. Vicissitudes de la contemplation. Conduite des impressions (69). Silence et recueillement (70). Mouvements d'une sainte colère (71). Séparation ordinaire des dons de science et de sagesse (72). Prière vocale et prière intérieure (73). Ferveur naturelle et ferveur spirituelle (74). Les deux esprits (75).

15° Ch. 76-89. Théologie de la grâce. C'est la seconde partie de Dörr (p. 44-93), dont les deuxième et troisième sections, « Psychologie de la tentation » et « Vrai sens de la désolation », pourraient rentrer dans la troisième partie, consacrée au discernement des esprits. Diadoque réfute ici les erreurs messaliennes sur la cohabitation de la grâce et du péché dans l'âme (voir plus haut, II) ; son livre est peut-être né de cette intention de polémique, et la présente section en est comme le centre.

La présence exclusive de la grâce dans l'âme à partir du baptême (76) n'empêche pas la lutte (77), le progrès vers la ressemblance avec Dieu (78-79). Interprétation de *Jo.* 1, 5 (80). Tactique des démons (81). Interprétation de *Mt.* 12, 44-45, d'*Eph.* 6, 14-17, de *Rom.* 7 (82) ; de *Mt.* 15, 19 (83) ; de *Mt.* 12, 29 (84). Trois degrés du progrès spirituel (85). Les deux désolations, de correction et de déréliction (86-87). Le dualisme issu du péché se réduit peu à peu (88). L'image et la ressemblance (89).

16° Le goût de Dieu (90-91). L'amour du prochain (92).

17° Ch. 93-94. Nécessité de la lutte et de l'épreuve.

18° Les deux humilités (95). Les derniers combats (96-100).

Les chapitres du dernier tiers sont beaucoup plus longs, alors que certains des deux premiers rappellent les *képhalaia* des *Miroirs* ou du *Gnostique* d'Évagre. Voir IV : Langue et style.

La « Vision ».

La *Vision* se présente à la façon d'une collection d'apories, en une suite de questions et de réponses comme il y en a tant dans les homélies pseudo-macariennes, et ainsi peut-être était rédigé l'*Asceticon* messalien[1]. A en croire l'épilogue, l'auteur dédie son œuvre

1. Dörr, p. 12, n. 2 ; p. 21, n. 1, contre Reitzenstein, *Hist. mon.*, p. 202-203, pour qui ce livre devait ressembler plutôt à certaines parties des *Centuries* d'Évagre ou aux *Cent chapitres* de Diadoque ; cf. A. Wilmart, *R. A. M.*, 1920, p. 367, n. 1 : « On le concevra de préférence comme un manuel pour la secte, composé principalement d'extraits copieux des *Homélies*, une sorte de florilège mystique qui remontait au début du ve siècle. »

au basileus de Byzance ; il s'entretient avec saint Jean-Baptiste. Les deux premiers groupes de questions et de réponses, un éloge du désert qui montre combien le ve siècle grec vivait encore des exemples de l'Égypte et de la Syrie, amènent les notions de voix et de contemplation (n° 3), puis une discussion sur la nature des apparitions divines. Cette discussion est difficile à résumer ; Diadoque se meut ici parmi les problèmes de la vie mystique avec une sûreté de vues et d'expressions étonnante pour son époque. La vertu de Dieu est « une beauté sans forme qu'on ne connaît que dans la gloire » (R. 15) : Dieu ne peut donc apparaître dans une forme, ce qui réfute directement, comme nous l'avons montré à propos de la polémique antimessalienne, la sixième proposition citée d'après Timothée de Constantinople [1]. Au ciel, les hommes le verront dans la vertu de gloire. Les âmes séparées des corps, au contraire, ainsi que les anges, ont une forme, sinon une figure, au moins une forme spirituelle ; et si l'on peut les appeler des êtres sans matière ni forme par comparaison avec la densité de notre corps, ce n'est plus vrai en regard de la nature divine (R. 19). Les bienheureux verront le Père, qui n'a pas de forme, dans la forme et la gloire du Fils (R. 21) : « le Père d'une façon mystérieuse, le Fils dans son humanité glorifiée [2] ». On revient ensuite aux anges (22 sv.). Ils avaient des sensations, mais en ont triomphé (23) ; ils ont une voix pour chanter Dieu (24-26) et usent d'une voix et d'une forme sensibles pour se montrer aux hommes (27). Leur vision, inférieure à celle du Verbe de Dieu fait homme (28), reste supérieure à celle de l'âme séparée du corps (29). Cette angélologie s'exprime en termes à la fois scripturaires et philosophiques : le pseudo-Denys n'est pas loin ; Diadoque parle de la « rareté » et de la « densité » des corps, comme le faisait Aristote dans sa *Physique*, et la « densité » de la nature humaine reviendra à la fin du *Sermon ;* sa théorie de la vision oculaire, fondée sur la connaturalité nécessaire au contact (deux feux qui vont au-devant l'un de l'autre), est celle du *Timée* de Platon (45 b sv.).

1. Cf. Évagre, *Traité de l'oraison*, n° 66 : « Ne te figure pas la divinité en toi, quand tu pries, ni ne laisse ton intelligence subir l'impression d'aucune forme... » ; n° 114 : « Aspirant à voir la face du Père qui est aux cieux, ne cherche pour rien au monde à percevoir une forme ou une figure au temps de l'oraison » (Hausherr, trad. et comm., *R. A. M.*, 1934, p. 114-116, 145-146) ; et l'*Historia Monachorum*, écrite à la même époque (fin du ive siècle), ch. 1 : « Que l'on ne s'imagine nulle forme en Dieu » (*ap.* J. Bremond, *Les Pères du Désert*, 1927, p. 512).

2. Cf. Dörr, p. 133.

Le « Sermon sur l'ascension de N.-S. J.-C. ».

L'ascension du Seigneur, comme sa résurrection, confond les courtes vues des Juifs et de tous les « sophistes du mal » (I-II ; 1142 A-B, 1144 A-B). Conciliation de *Ps.* 8, 3, et de *Ps.* 46, 6 : le Seigneur a été exalté en tant qu'homme, il est monté en tant que Dieu (III-V ; 1144 C-D, 1146 A-C). La déification des hommes résulte de l'incarnation du Fils de Dieu dans une nature humaine réelle ; ce n'est pas, d'ailleurs, une transformation en ce que nous n'étions pas, mais un renouvellement glorieux par la transformation en ce que nous étions (VI ; 1146 D-1148 A). V et VI réfutent le monophysisme ; nous avons noté plus haut l'intérêt du fait pour une vie dont nous savons si peu. Ce que nous dirons du style de Diadoque, style admirablement périodique et rythmé, s'appliquera d'abord au prédicateur...

IV. La langue et le style

La grammaire. — L'étude grammaticale d'un auteur examine successivement la phonétique, la morphologie, la syntaxe. Dans le cas présent, elle offre peu d'intérêt. On peut signaler, sans doute, des formes non attiques, tel le futur μαχησόμεθα (148, 1), ou des constructions étrangères à l'usage classique : l'optatif pour le subjonctif après ἵνα (96, 6), alors que le verbe principal est au présent de l'indicatif et qu'il ne peut être question d'optatif oblique (mais bc donnent γένηται et non γένοιτο) ; de même après κἄν (116, 24 ; mais c donne δυνηθῇ au lieu de δυνηθείη) ; l'indicatif pour le subjonctif après ἄν éventuel (κἄν... σύνοιδεν, 148, 24), comme chez Épictète et tant d'écrivains de l'époque romaine[1], ou le subjonctif avec ἄν, au lieu de l'indicatif futur, dans une indépendante (50, 19-20). Rien de tout cela n'est caractéristique. Au ve siècle après J.-C., malgré l'effort des atticistes, on n'écrit plus comme au siècle de Périclès, et, d'ailleurs, les variantes des manuscrits, dont une partie seulement ont été collationnés, font croire à de fréquentes corrections des scribes ; ceux-ci nous instruiraient du bon usage de leur temps, ou de ce qu'ils croyaient savoir de l'usage attique, sans nous laisser atteindre la rédaction originale.

Le vocabulaire. — Beaucoup plus révélateur s'annonce le voca-

1. Cf. J. Souilhé, *Épictète. Entretiens*, l. I, texte établi et traduit, Paris, 1943, p. LXXI.

bulaire. Dörr a noté (p. 128. n. 2) le soin avec lequel Diadoque choisit ses mots. Un lexique rendrait les plus grands services, car cette langue, comme le P. Hausherr veut bien me l'écrire, « n'est ni celle d'Évagre ni celle d'aucun auteur ascétique se rattachant à Origène[1] ». Une foule de termes posent des problèmes, dont beaucoup peuvent être relevés dans les index grecs de Reitzenstein, de Viller (*R. A. M.*, 1930), de Dörr. Diadoque n'emploie pas le mot ἀθλητής, qui servait à désigner les martyrs et « est le terme favori des narrateurs de la vie des farouches anachorètes » (H. Leclercq, *Dict. d'archéol. chr. et de liturgie*, II, 2, 1910, c. 3139) ; mais du synonyme dont il use, ἀγωνιζόμενος (-ιστής), il faut rapprocher πόνοι, propre aux « travaux » des martyrs (Reitzenstein, p. 87 et 92) et transporté à l'ascétisme : par l'importance qu'il y donne, il se rattache à la « vraie spiritualité chrétienne », telle que le P. Festugière la définit dans l'*Enfant d'Agrigente* (p. 137). Les ascètes ont leur place entre les parfaits et les mondains qui ne pensent qu'à cette vie (ψυχικοί, au sens paulinien : ch. 81 = 104, 24, et 106, 8 ; cf. 79 = 100, 3)[2]. La grâce agit en eux par son ἐνέργεια (le verbe est ἐνεργεῖν : Dörr, p. 19). Il faut distinguer les paroles sur Dieu, θεηγόροι (ch. 8) ou θεῖοι λόγοι (ch. 9), et τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ, « la parole de Dieu, l'Écriture » (*ibid.*). Ἀκριβής, l'épithète du goût spirituel au début du ch. 30, du discernement à la fin du ch. 38, qualifiait βίος chez saint Basile, pour qui la « vie exacte » se confond avec la vie monastique[3]. Ἀοργησία, « absence de colère » (cf. Hausherr, *R. A. M.*, 1934, p. 55), se rencontre deux fois (5, 9 ; 148, 1) ; nous en avons montré l'intérêt ; d'οἴησις, *elatio* (Torrès), « terme consacré de la spiritualité grecque pour dire : prétention, arrogance, suffisance » (Hausherr, *ibid.*, p. 62), il y a cinq exemples dans les *Cent chapitres* (références *ap.* Weis-Liebersdorf, p. 161).

Insistons sur les adverbes. Diadoque use largement de (τὸ) λοιπόν au sens originel de « désormais » (il semble ignorer l'emploi de la *koinè* qui en fait si souvent une particule de transition)[4] ; mais surtout, comme Épictète, il prodigue les adverbes en -ως,

1. Sur l'archaïsme d'Évagre, qui, « à la fin du IVe siècle..., est plus près des Alexandrins du IIIe siècle que des grands Cappadociens du IVe qui, pourtant, ont été ses maîtres », M. Viller, *R. A. M.*, 1930, p. 164, n. 37, d'après Bousset, *Apophthegmata*, p. 292-293.

2. Sur ce mot ψυχικός, cf. Reitzenstein, p. 61, n. 5, et 141, n. 3 : ψυχή et φύσις appartiennent au monde matériel.

3. *P. G.*, 31, 945 A (= *Reg. fus. tract.*, 10, 1), *ap.* M. Viller, *R. A. M.*, 1925, p. 121 et n. 69, où l'on trouvera des renvois à Origène et à Grégoire de Nysse.

4. Cf. P. Melcher, *De sermone Epicteteo quibus rebus ab Attica regula discedat* (Dissertationes philologicae Halenses, XVII, 1907, p. 1-113), p. 20-21 ; A. Cavallin, (*to*) *loipon* (Eranos, XXXIX, 1941, p. 121-144).

même rares ou inusités chez les Attiques : πάντως, « de toute manière » (72, 15 ; 74, 5 ; 90, 18 ; 140, 19...) ; ὅλως, « complètement » (72, 16 ; 24 ; 96, 16 ; 132, 14...) ; τελείως (144, 18) ; ἀμέτρως (142, 7, 17 et 20), dont le contraire est κατὰ μέτρον (126, 2), mais non συμμέτρως, qui signifie « modérément » et n'est pas toujours pris en bonne part : il l'est, 54, 4, mais non, en parlant de l'amour naturel, 38, 22, ni 92, 5 ; ἀκαίρως (140, 4). La fréquence de ces composés de μέτρον ou de καιρός atteste un goût de la mesure, du point juste, qui tranche sur les hyperboles du protocole byzantin : Diadoque a pu en être préservé par l'isolement de sa petite ville épiscopale, mais toute sa manière est faite de candeur et de simplicité. Nous avons noté εὐχαρίστως (60, 10 et 24), qu'Hérodote (I, 32) emploie au sens de « heureusement » à propos d'une mort douce, dans le discours de Solon à Crésus. Au vocabulaire de la connaissance appartiennent ἀγνώστως, « insensiblement » (ch. 69 ; 84, 19)[1], ὁρατῶς (40, 19 ; 42, 5), φανερῶς (*Vision*, R. 21 ; p. 6, 26 Ben.).

Ὥσπερ introduit les comparaisons, comme il est normal, mais, à la façon du français « comme », se trouve souvent au milieu de la proposition, devant un mot qu'il met en vedette ; parfois même il s'y insère à n'importe quelle place (64, 5 ; 130, 20...). C'est une tendance générale de Diadoque : il fond dans sa phrase les mots peu significatifs qui sont un peu ses « tics », pour ne pas briser un rythme dont il a l'instinct. La remarque s'applique aux citations de l'Écriture, si bien amenées qu'elles font corps avec le développement (pour l'Ancien Testament, le texte est celui des LXX, avec des variantes insignifiantes)[2] ; d'ordinaire, elles sont signalées par l'incise φησίν (ou γάρ φησιν : 30, 10 ; 66, 6 ; 68, 8 ; 138, 27...), dont le sujet peut être ἡ γραφή ou Dieu auteur de l'Écriture[3] ; φησὶ γάρ, *Serm.* 1142 B.

De ces φησίν des citations, il faut rapprocher une autre incise, ὡς ἔφην (32, 6 ; 132, 4 ; 138, 9 ; 140, 14...), ὡς εἶπον (36, 13 ; cf. 120, 21), qui introduit une récurrence. Platon, qui usait de ce procédé pour reprendre une idée précédemment exprimée en termes d'ordinaire peu différents ou même identiques, a la formule ὡς εἶπον, mais non, semble-t-il, ὡς ἔφην[4]. Les récurrences de Dia-

1. Maxime emploiera constamment ἀγνώστως, sous l'influence du pseudo-Denys (v. Balthasar, *Gnostische Centurien*, p. 57).

2. Saint Augustin, entre autres, incorpore de même à son texte les citations de la Bible (H.-I. Marrou, *Saint Augustin*, Paris, 1938, p. 500-501).

3. M.-J. Lagrange à *Rom.*, 15, 10 (3e édit., 1922, p. 347).

4. E. des Places, *Une formule platonicienne de récurrence*, Paris, 1929, p. 11.

doque ne sont pas littérales, et il est parfois difficile de retrouver l'endroit exact auquel elles font allusion.

Le style. — Le lecteur n'a presque jamais, avec Diadoque, l'impression du « déjà vu » : ce style le frappe tout d'abord par sa fraîcheur, la limpide profondeur des yeux d'enfants. Ceci est vrai particulièrement des comparaisons, naïves et de contours nets : « On sait exactement où elles commencent et où elles s'arrêtent[1]. » Cette netteté n'a rien de sec ou d'étriqué : à côté de brèves propositions comparatives comme celle qui ouvre le ch. 70 (sur la salle de bains), la comparaison des vents (ch. 75 début) se déploie largement, et de même celle de la plage (ch. 26) ; celle de la terre arrosée modérément ou inondée par les pluies remplit le court ch. 48, et celle des yeux perçants ou voilés, une bonne partie du ch. 27. Les rapports de la grâce avec l'âme s'éclairent de trois comparaisons où interviennent une mère et son petit enfant (ch. 61, 65, 86) ; la troisième, à propos de la désolation éducative, a été imitée par Climaque (*P. G.*, 88, 816 D = J. Bremond, p. 559).

Cette souplesse avec laquelle Diadoque sait condenser ou élargir son exposition caractérise tout ce qu'il a écrit. Jamais il n'est diffus : Reitzenstein lui-même, si préoccupé de retrouver partout l'influence de l'hermétisme et du néo-platonisme, a noté sa « sobriété relative » (p. 142). Il excelle dans les définitions lapidaires, où il montre la même aversion pour l'article que les deux *Miroirs* d'Évagre, rédigés στιχηδόν avec parallélisme hébraïque, à l'imitation du *Livre des Proverbes*[2]. Mais, alors qu'Évagre et Marc l'Ermite se plaisent à des sentences d'une seule phrase, Diadoque n'a dans les *Cent chapitres*, en dehors des *Définitions*, que quelques spécimens de ce genre (ch. 5, 19, 20, 98) ; la plupart des chapitres sont de courts traités, et ceux du dernier tiers dépassent pour la plupart une page de l'édition Teubner. « Un principe ou une observation psychologique sont encore d'ordinaire brièvement démontrés ou illustrés par des comparaisons ; puis viennent ou une application pratique introduite par οὖν, ὅθεν, μέντοι (δεῖ οὖν, χρὴ οὖν), ou encore un résumé ; ou bien, avec γάρ, une nouvelle confirmation, souvent sous la forme d'une citation de l'Écriture ; ou bien πλήν

1. M. Viller, *Spiritualité*, p. 124.

2. H. Gressmann, *Nonnenspiegel u. Mönchsspiegel des Euagrios Ponticos* (Texte u. Untersuchungen, 39, 4), Leipzig, 1913, p. 152. A vrai dire, c'est presque toute l'œuvre d'Évagre qui appartient par sa forme à la « littérature des *Apophthegmata Patrum* » (Bousset, p. 75).

ajoute une distinction ou remarque plus subtile. Cette division bipartite ou tripartite donne aux chapitres non seulement quelque chose d'arrondi qui plaît, mais aussi un rythme bienfaisant : on sent tout de suite où il faut mettre la ponctuation [1]. »

Le rythme presque indéfinissable du style de Diadoque, ce ῥυθμὸς ἄρρητος dont il parle au ch. 39 (126, 3), c'est un peu l'abondance équilibrée de son contemporain saint Léon le Grand (Dörr, p. 64, n. 1), surtout dans les comparaisons des *Cent chapitres* et dans le *Sermon* : Dörr (p. 139) termine son livre sur une citation de la fin, disposée en *kôla* conformes à toutes les règles des rhéteurs d'Asie, héritiers eux-mêmes de Gorgias et d'Isocrate. Le dosage, la « discrétion », si frappants dans les avis du maître spirituel, s'expriment dans la division d'un chapitre comme le quarantième : ὅτι μέν... ὅτι δέ, presque le *concedo-nego* de la scolastique (Dörr, p. 126 et n. 1) ; ailleurs, c'est l' « effusion silencieuse de l'huile qui s'épand » du *Théétète* de Platon (144 b), « la paix d'une embellie que ne trouble aucun vent » de l'*Agamemnon* d'Eschyle (v. 740) : image du ch. 35, dont la première phrase s'achève sur un « lécythien » (dimètre trochaïque catalectique), ἡδέως γαληνιᾷ, d'une exquise douceur [2]. Dans la *Vision*, le mouvement de la 21e *Réponse*, qui résume l'économie divine, l'Incarnation, rappelle saint Irénée et ses amples périodes. Écrivain de race, Diadoque était aussi un artiste à l'oreille délicate.

V. Influence de Diadoque

Le charme des écrits de notre évêque et la sûreté de sa doctrine devaient lui attirer toute une clientèle. En fait, les monastères de Grèce et d'Orient l'ont assidûment pratiqué. Ce n'est pas cependant, comme Dörr l'a bien montré (p. 139), la partie la plus neuve des *Cent chapitres* qui a exercé la principale influence : si les sections relatives au discernement des esprits (ch. 26-40 et 75-89) ont été souvent copiées séparément (Dörr, p. 7 ; cf. Weis-Liebersdorf, p. 2), on a surtout retenu les conseils ascétiques répandus à travers l'ouvrage, en particulier la théorie de la prière *monologistos* (μονολογιστός) par l'invocation du nom de Jésus (ch. 31, 59, 61, 85, 97).

Sa dépendance d'Évagre, qui ressort des travaux de Reitzen-

1. F. Dörr, p. 4, n. 2.
2. Voir l'Appendice.

stein et de Bousset, de ceux des PP. Viller, Hausherr, K. Rahner, ne semble pas avoir nui à l'évêque de Photicé. Un sens inné de l'orthodoxie le mettait à l'abri de l'origénisme, comme du messalianisme ou du monophysisme ; d'ailleurs, l'une des œuvres capitales d'Évagre, le *Traité de l'oraison*, s'est transmis sous le nom de saint Nil l'Égyptien, et ce patronage lui a ouvert toutes les portes. Avec Évagre le Pontique, Diadoque de Photicé a été le maître de la spiritualité orientale. Même s'il faut reconnaître à saint Maxime une originalité que le P. Viller lui refusait et que revendique pour lui le P. von Balthasar, les souvenirs de Diadoque remplissent l'œuvre du Confesseur[1]. Aux emprunts que le P. Viller a relevés à la suite du dominicain Combefis (*R. A. M.*, 1930, p. 157-158), aux rapprochements du P. von Balthasar dans ses *Gnostische Centurien* (p. 58 pour la crainte de l'amour si bien définie aux ch. 16-17), j'ajouterais volontiers l'imitation probable des ch. 2 à 5, sur le bien, le mal et la liberté, dans des textes pour lesquels le P. Viller (*R. A. M.*, 1930, p. 172) renvoie directement à Évagre, sans proposer d'intermédiaire. Saint Jean Climaque, nous l'avons vu, s'est inspiré d'une des comparaisons « maternelles », et sa place dans la spiritualité sinaïtique l'apparente au théoricien de la prière *monologistos*[2].

Quand l'Occident a-t-il connu les *Cent chapitres*, sinon la *Vision* et le *Sermon*, publiés beaucoup plus tard? Ni saint Ignace de Loyola, ni sainte Thérèse de Jésus, chez qui nous avons relevé tant de ressemblances avec Diadoque, n'ont pu l'exploiter directement. Mais, même si l'édition de « Florence 1578 » n'a jamais eu qu'une existence mythique (Weis-Liebersdorf, p. 2-3), dès 1570 paraissait à Florence la traduction latine du jésuite François Torrès (Turrianus), souvent réimprimée depuis, et dont l'auteur se voyait féliciter par Maldonat de l'élégance de son latin[3]. Diadoque prenait rang parmi les auteurs spirituels que la Compagnie de Jésus recommande à ses maîtres des novices ; dans la liste des « livres appropriés à leur usage », on lit, après Cassien, après les « Homé-

1. Sur l'originalité de saint Maxime, voir, dès 1932, M. Lot-Borodine, *Rev. de l'hist. des rel.*, t. CVI (1932, 2), p. 536, n. 1 (dans *La doctrine de la déification dans l'Église grecque jusqu'au XIe siècle*).

2. Cf. I. Hausherr, *Or. Chr.*, IX, 2, n° 36, 1927, p. 135, n. 1 : « Dans cette école (sinaïte), je ferais sans difficulté entrer l'évêque épirote du ve siècle Diadoque, qui, bien avant Hésychius, conseilla de purifier son cœur par la mémoire du Seigneur Jésus (ch. 97), qui recommande de crier perpétuellement τὸ Κύριε Ἰησοῦ (ch. 85) et qui donne une importance spéciale à la τήρησις τοῦ νοῦ (ch. 97). »

3. Cf. J.-M. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, Paris, 1856, p. 219.

lies de Dorothée, de Macaire, de Césaire d'Arles », après les « Opuscules d'Ephrem, de Nil, de l'abbé Isaïe », ce simple nom : « Diadochus[1] ».

C'est seulement depuis une trentaine d'années que des éditions accessibles ont rappelé sur l'évêque de Photicé l'attention des historiens de la spiritualité, et l'on peut espérer que sa survie ne connaîtra plus d'aussi longue éclipse.

Édouard des PLACES.

Mongré, Villefranche (Rhône).

APPENDICE

Traduction partielle des ch. 26, 35, 53-55.

Ch. 26.

... Lorsque la mer est calme, le regard des pêcheurs pénètre jusqu'au mouvement de ses profondeurs, en sorte qu'il ne leur échappe à peu près aucun des êtres qui en parcourent les sentiers ; mais, quand elle est agitée par les vents, elle cache dans sa sombre agitation ce qu'elle se flatte de montrer dans le sourire de son embellie. Aussi voyons-nous alors impuissante l'industrie de ceux qui pratiquent les ruses de la pêche : et c'est ce qui arrive de toute manière à l'esprit contemplatif, surtout quand le fond de l'âme est troublé par une colère injuste.

Ch. 35.

De même que la mer, quand on y verse de l'huile lors d'une tempête, a pour nature de céder, sous l'onction de l'huile qui triomphe de ses bouillonnements, de même aussi, quand notre âme reçoit l'onction de la bonté du Saint-Esprit, elle a plaisir à s'apaiser...

Ch. 53.

Rien n'empêche, au temps de la maladie, d'appeler des médecins. En effet, comme l'expérience des hommes devait un jour constituer cet art, à cette intention les remèdes préexistaient. Il ne faudrait pas cependant mettre en eux l'espoir de la guérison, mais en notre vrai Sauveur et médecin Jésus-Christ. Je dis cela pour ceux qui accomplissent dans des communautés ou des villes leur propos de continence, parce qu'ils ne peuvent, du fait des circonstances qui se présentent, exercer constamment la foi par la charité, et surtout pour qu'ils ne tombent pas dans la

1. *Institutum Soc. Jesu*, Florence, 1893, t. III, p. 121, dans *Regulae magistri novitiorum. Libri ad usum magistri novitiorum accommodati.*

vaine gloire et les tentations diaboliques, qui font que certains d'entre eux se vantent publiquement de n'avoir pas besoin de médecins. Mais si l'on observe la vie d'anachorètes dans des lieux déserts, parmi deux ou trois frères animés des mêmes dispositions, que l'on recoure, dans la foi, au seul Seigneur qui guérit toutes nos maladies et toutes nos infirmités, quelles que soient les souffrances qui nous assaillent. Car, après le Seigneur, on a la solitude même pour consolation efficace aux maladies. Ainsi, un homme comme celui-là ne manque jamais d'occasion d'exercer la foi, du fait surtout qu'il ne trouve pas à faire parade de sa vertu de patience et que la solitude lui est comme un beau voile ; c'est pourquoi « le Seigneur loge dans sa maison les solitaires » (*Ps.* 67, 7).

Ch. 54.

Quand nous nous irritons à l'excès des indispositions qui nous arrivent, il faut savoir que notre âme est encore asservie aux désirs du corps ; aussi, dans son regret du bien-être matériel, ne veut-elle pas renoncer aux avantages de la vie, et même elle regarde comme un grand ennui de ne pouvoir, du fait des maladies, en exploiter les charmes. Mais, si elle reçoit avec actions de grâces les peines des maladies, elle fait connaître qu'elle n'est pas loin des confins de la paix (*apatheia*) ; aussi envisage-t-elle alors avec joie la mort elle-même, comme étant l'occasion d'une vie plus vraie.

Ch. 55.

L'âme ne désirera pas se séparer du corps si son affection pour l'air que nous respirons ne devient de l'indifférence. Tous les sens du corps, en effet, s'opposent à la foi ; car ils s'attachent au présent, tandis qu'elle promet seulement l'opulence des biens à venir. Il convient donc que l'ascète ne se préoccupe jamais d'arbres aux belles branches ou aux beaux ombrages, de sources aux belles eaux, de prairies diaprées, de maisons élégantes ou encore de séjours en famille, ni ne se souvienne, le cas échéant, d'ambitionner les honneurs publics, mais qu'il use du nécessaire avec actions de grâces et regarde la vie comme une route étrangère, vide de toute affection charnelle...

CHRONOLOGIE DES FOUILLES
DANS LA BASSE VALLÉE DU RHÔNE

Pendant longtemps les textes littéraires ont été les seules sources consultées sur l'histoire de la Provence dans l'Antiquité. Alors que des fouilles se poursuivaient sur de nombreux sites de la Gaule, la région qui s'était développée sous l'égide de Marseille et qui, la première, avait pris contact avec la culture classique demeurait inexplorée. C'est seulement au début de notre siècle que des esprits scientifiques commencèrent à en interroger le sol avec méthode.

Des recherches faites à Marseille et dans quelques *oppida* voisins[1] ont, les premières, apporté sous forme de tessons céramiques des données chronologiques certaines. Par leur découverte se trouvait confirmée l'arrivée, au début du VIe siècle avant notre ère, de colons venus d'Ionie : les fondateurs de *Massalia*. Depuis cette première enquête, deux chantiers de fouilles ont apporté une sérieuse contribution à la Chronologie : celui de *Glanum* à Saint-Rémy de Provence, celui de Saint-Blaise, non loin de la mer, sur une position stratégique dominant la Crau. Par leur étude comparée et par celle de quelques sites voisins, on peut établir un tableau chronologique et reconnaître des caractéristiques dont la brève énumération peut être utile aux recherches futures.

Dans le domaine de la Préhistoire, un fait est désormais acquis, c'est le lien étroit existant entre les populations énéolithiques des Alpilles et celles de civilisation pyrénéenne[2]. Plus tard, à l'âge du Bronze, l'industrie céramique révèle une influence semblant venir d'une direction opposée, de l'Italie septentrionale ou même de l'Europe centrale[3]. Dès le premier âge du Fer, la civilisation indigène offre une industrie dont les types se prolongeront jusqu'à la conquête romaine. Une céramique nouvelle se substitue à celle de l'âge précédent ; les potiers locaux en continueront la fabrication

1. Fouilles de G. Vasseur à Marseille et Teste Nègre.
2. *Grottes sépulcrales des Alpilles* et *Ossuaire de Romanin*, dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1933 et 1938.
3. *Station de Romanin*, dans le même *Bull.*, 1941.

jusqu'à la fin de la Tène III sans en modifier sensiblement la forme et le décor. Cependant, deux groupes de stèles accompagnent cette industrie et semblent caractériser deux prédominances ethniques successives : les unes, prégauloises, procèdent directement du menhir préhistorique ; elles sont parfois décorées de figures d'équidés [1] ; les autres, gauloises, d'influence nord-italique, dérivent de la stèle-maison ; elles accompagnent des sépultures à incinération descendant jusqu'au Ier siècle avant notre ère [2].

Sur ce *substratum* de civilisation indigène dont la durée s'étend sur près d'un millénaire, les relations entretenues avec le bassin oriental de la Méditerranée, puis avec l'Italie, sont venues greffer des types industriels étrangers, mieux connus des archéologues ; ils permettent de dater, dans une approximation plus ou moins étroite, un certain nombre de niveaux stratigraphiques successifs ; ce sont ceux que je chercherai ici à définir.

I

Dans ses couches profondes, le site de Saint-Blaise contient des tessons de vases rhodiens ; entre autres, des fragments de *scyphoi* à l'oiseau et à rosettes [3]. Leur apport sur les côtes de la Celtique, près de l'embouchure du Rhône, est le témoignage d'une colonisation dorienne précédant l'arrivée des Ioniens ; il paraît être la conséquence des expéditions au cours desquelles Grecs de Rhodes et Crétois de Lindos, associés, fondèrent, en 688, sur le rivage méridional de Sicile, la ville de Géla [4], où des fouilles ont retrouvé les mêmes céramiques. Celles-ci se trouvant répandues à Saint-Blaise, non autour de cases indigènes, mais près d'une habitation de type hellénique primitif, on peut en déduire qu'il y a eu là un établissement grec antérieur à la fondation de Marseille ; il doit se placer, environ un siècle plus tôt, au début du VIIe siècle avant notre ère.

II

A Saint-Blaise comme à Marseille se rencontrent d'autres impor-

1. Stèles de Saint-Blaise, Saint-Rémy, Roquepertuse (*Fouilles H. de Gerin-Ricard*), Mouriès (*Fouilles F. Benoît*).

2. *Stèles gauloises découvertes à Glanum*, dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1935. Également *Cahiers d'hist. et d'arch. de Nîmes*, 1933.

3. Comparer K. F. Kinch, *Vroulia*, 1914.

4. J. Bérard, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'antiquité*, 1941.

tations plus récentes ; elles consistent particulièrement en coupes profondes de forme ionienne, en tessons rhodo-ioniens [1] et en vases peints de style linéaire. Le tout se trouve associé à de très nombreux débris de céramique grise, à décor ondé, dont la fabrication a été localisée en Éolide [2] ; elle semble spécifiquement phocéenne et caractérise les niveaux correspondant à la colonisation ionienne, depuis le début du VIe siècle, date de la fondation de Marseille, jusqu'au siècle suivant. Cet horizon s'est retrouvé à Roquepertuse, à Égalières, à Saint-Rémy, à Cavaillon et jusqu'à Sorgues, situé au nord de la Durance [3] ; c'est l'indice d'une pénétration plus avancée de l'élément hellénique, ou tout au moins de son industrie, vers l'intérieur du pays.

Durant la même période, l'importation amène quelques vases à figures noires de type attique. Peut-être sont-ils venus de l'Italie septentrionale, en même temps que les vases à liquide et les canthares en *bucchero nero*, dont d'assez nombreux fragments se rencontrent à Saint-Blaise. Cette dernière céramique a été également recueillie à Marseille, à Égalières et à Saint-Rémy ; elle s'est trouvée associée, à Saint-Blaise et à Égalières, à des fibules du type de la Certosa. Ce matériel est originaire d'Étrurie, comme l'est sans doute aussi un fragment de brique estampée, à figures humaines et animales, trouvée à Orgon [4].

C'est durant la même période qu'apparaissent sur les sites d'Auriol, Saint-Rémy, Orgon, Cavaillon et Robion les premières monnaies archaïques de Massalia [5].

III

Si, vers 380, l'arrêt brusque de la fabrication, à Marseille, des belles drachmes de poids lourd semble correspondre à l'intensification, peut-être brutale, de l'émigration gauloise vers le littoral [6], s'il faut attribuer à ce même événement l'arrêt de la vie sur certains sites indigènes comme celui d'Égalières [7], et peut-être aussi la

1. Cratère à zones de chèvres sauvages.
2. P. Jacobsthal et Neuffer, dans *Préhistoire*, t. II, fasc. 1.
3. *Fouilles S. Gagnière, Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1934.
4. Inédite, à rapprocher de celles de Substantion, cf. E. Bonnet, dans *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, 1934, et *Monspeliensia*, 1931.
5. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines, descriptions*, t. I. — H. Rolland, dans *Provincia*, 1936.
6. H. Rolland, dans *Provincia*, 1935, et J. Brunel, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Nîmes*, 1934.
7. Absence de céramique campanienne.

raréfaction à l'Est du Rhône des importations de céramique grecque (vases à figures rouges)[1], le IVe siècle n'en apparaît pas moins comme une étape importante de l'histoire de Marseille. C'est à cette époque que s'élève la citadelle de Saint-Blaise, défense avancée de la colonie phocéenne vers l'ouest, assurant la protection de ses communications avec le Rhône[2].

Construction de technique grecque en grand appareil régulier parfaitement assemblé, combinaison savante de saillants et de courtines, avec porte et poternes protégées par le tir de flanquement de tours quadrangulaires, le rempart de Saint-Blaise fait songer à une influence siciliote où se reconnaîtraient les procédés des constructeurs du château grec de l'Euryale, ou de l'enceinte punique de Motyé[3]. C'est la plus occidentale des grandes fortifications qui, au cours du IVe siècle, s'édifièrent sur l'ensemble du monde hellénique.

Sans pouvoir assigner à sa construction une date précise, on peut, grâce à la stratigraphie, obtenir une chronologie relative, et, malgré une apparence architecturale plus ancienne, la situer avant les importations de vases campaniens, alors que la céramique attique à figures rouges était encore en usage.

IV

L'établissement d'une base solide à Saint-Blaise facilitait une expansion plus étendue de la colonisation marseillaise. Jusqu'au IVe siècle, l'influence hellénique s'était manifestée, à l'intérieur du pays, par des importations industrielles et des usages techniques dont la propagation facile dans les milieux indigènes n'était peut-être que la conséquence de relations commerciales[4]. Postérieurement à cette époque, des constructions hellénistiques, découvertes à Saint-Rémy dans les fouilles de l'antique *Glanon*, révèlent l'existence, assez loin de la côte, d'une installation permanente et plus ferme de l'élément grec[5] (*Glanon* ou *Glanum I*).

La date exacte de ces substructions est encore difficile à fixer. Elles sont accompagnées de tessons de céramique campanienne du IIIe siècle ; toutefois, il est possible que les constructions dégagées

1. Céramique abondante dans la région de Narbonne, à Béziers, Enserune.
2. Cf. *Revue des Études anc.*, 1937 ; *Les Monuments historiques*, 1938.
3. Fr. Krischen, *Die Stadtmauern von Pompeji und griechische Festungsbaukunst in Unteritalien und Sizilien*, 1941.
4. *Fouilles d'un habitat préromain*, dans *Provincia*, 1936.
5. H. Rolland, *La maison hellénistique de Glanon*, 1932.

aient été édifiées dans un milieu où se trouvaient déjà répandus ces repères chronologiques. Par contre, les rapports qui existent entre ces habitations et le type de la demeure hellénistique tel qu'il nous est connu par les fouilles, à Olynthe, Priène, Théra et Délos [1], permettent de reconnaître un synchronisme évident entre les maisons de *Glanon* et celles édifiées dans ces villes grecques du IIIe au Ier siècle. Une hésitation prudente s'impose encore avant d'en reculer la date au IIIe siècle, du moins peut-on en placer la construction au plus tard au cours du IIe siècle, puisque leur destruction antérieure au Ier siècle est devenue une certitude à la suite de la découverte récente d'une inscription.

Aux IIIe et IIe siècles, la vie fut également active à Saint-Blaise, et, quoique l'exploration entreprise ait été limitée jusqu'ici au rempart, quelques sondages effectués à l'intérieur de la ville ont montré l'existence d'abondants vestiges de cette époque. Parmi eux, des éléments d'architecture, convenant au IIe siècle, présentent une parfaite similitude avec d'autres éléments de même nature découverts à *Glanon* et soulignent l'étroite parenté des deux sites.

Le IIe siècle est celui où se généralise dans tous les habitats de Basse-Provence l'emploi de la céramique campanienne ; c'est celui où se répand abondamment le monnayage de Marseille repris, au IIIe siècle, avec un poids réduit [2] ; c'est la période, enfin, où peuvent se placer les émissions des drachmes à légende grecque de Cavaillon (KABE.), des Cœnicenses (ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ) et de *Glanon* (ΓΛΑΝΙΚΩΝ) [3].

V

Les dernières fouilles faites sur l'emplacement de *Glanon* ont montré, sur une certaine étendue du site, la superposition de trois niveaux successifs ; les substructions hellénistiques dont il vient d'être question constituant l'horizon le plus profond.

Au-dessus de celui-ci a été construite une habitation dont le plan n'est plus celui de la demeure grecque à péristyle, mais dont le dispositif est celui de la maison romaine à *Atrium*. Le matériel archéologique recueilli dans son enceinte appartient à la première moitié du Ier siècle av. J.-C. ; toute la céramique y est encore noire et de fabrication campanienne, les vases rouges italiques qui se sont

1. Pour Délos, cf. J. Chamonard, fasc. VIII de l'*Exploration archéol. de Délos*.
2. A. Blanchet, *Traité des monn. gauloises*.
3. H. Rolland, *La drachme de Glanon*, 1933.

répandus en Gaule à la suite des légions y sont inconnus (*Glanum* II). Elle fut démolie et comblée pour permettre la construction d'un monument qui la recouvre dans sa plus grande partie.

L'existence de cette demeure se trouve ainsi circonscrite entre la destruction du monument hellénistique sous-jacent, et la construction de l'édifice qui lui est supérieur bâti avant ou, tout au moins, au début de l'introduction de la poterie rouge arétine ; on peut ainsi la situer approximativement entre 100 et 40 av. J.-C.

Si cette dernière date, celle de sa destruction, a pu être déduite de l'examen des tessons céramiques, une découverte d'une exceptionnelle importance est venue fixer la date de sa construction antérieurement à 96 av. J.-C. Dans les décombres qui la comblaient, provenant de la ruine de l'*atrium*, de nombreux fragments d'enduits peints, détachés des murs de cette cour ou de ceux du *tablinum* voisin, se trouvaient répandus sur le sol de béton. Trois d'entre eux qui se rejoignent et se complètent portent un graffite en quatre lignes assez profondément gravé à la pointe du couteau. Cette inscription, tracée en lettres capitales et cursives, dont les formes se rapprochent de celles des alphabets de Pompéi, se transcrit aisément et porte avec le nom d'un visiteur la date consulaire de la présence de celui-ci en cet endroit (pl. II) :

Teucer hic fuit
a(nte) d(iem) IV K(alendas) Apri(les)
Cn. Domitio C. Cossio
Co(nsulibus)

Le consulat de Cnaeus Domitius et de Caius C(a)ssius est connu par les fastes consulaires et correspond à l'année 658 de Rome. *Teucer* a donc eu l'heureuse initiative d'indiquer sa présence dans la maison de *Glanon*, le 4 des kalendes d'avril, soit le 28 mars 96 avant notre ère. Cette date précise vient éclairer toute la chronologie des fouilles. Elle repousse au IIe siècle la destruction des monuments hellénistiques ; elle situe dans le temps la construction de la maison de *Teucer* et donne une date à l'intéressant groupe des mosaïques de *Glanon*[1]. Enfin, elle apporte un témoignage non moins important sur les progrès de l'influence romaine réalisés, dès cette époque, dans le domaine grec de Marseille qui jouissait cependant encore de toute son indépendance.

De graves déprédations, au nombre desquelles il faut peut-être

1. P. de Brun, dans *Provincia*, 1935.



Graffite de Glanum (Saint-Rémy de Provence)

placer la ruine de *Glanon I*, avaient été commises par les Gaulois ; Marseille dut à cette occasion faire appel au secours de Rome ; l'heureuse campagne de Sextus, mettant fin aux velléités d'indépendance des indigènes, aboutit à la fondation d'Aix, en 123. Dès ce moment, une voie fut construite qui mit en communication directe le nouveau poste militaire avec le passage du Rhône, entre *Ernaginum* et *Ugernum*, d'où l'on pouvait gagner l'Espagne[1]. Cette route, d'intérêt stratégique, dut constituer l'une des principales artères de la romanisation dont les progrès allaient être rapidement intensifiés par la campagne de Marius (103). *Glanon*, qui communiquait facilement avec cette voie par les défilés des Alpilles et par le vieux chemin qui le desservait entre les bacs d'*Ernaginum* et de *Cabellio*, dut recevoir de bonne heure la visite des agents de Rome ; en 96 avant notre ère, les constructions de type italique et la langue latine n'y étaient plus étrangères.

Un modeste tesson de Saint-Blaise semble indiquer que l'usage du latin commençait à se généraliser au milieu de populations depuis longtemps hellénisées. Il s'agit d'un fond de coupe campanienne sur lequel le possesseur a gravé l'initiale de son nom ; on y trouve accostés un Δ grec et un D latin. On ne saurait attribuer une date précise à ce tesson, mais il appartient, lui aussi, à la première moitié du Ier siècle, dernière période de l'habitat grec de Saint-Blaise déjà à son déclin. Il est, en effet, vraisemblable que, dès 103, sa population avait commencé à descendre au pied de l'*oppidum* vers Fos et son canal, installations de grande importance commerciale, dont le créateur, Marius, venait de faire don à Marseille[2]. Quelques sondages, faits en cet endroit, ont fourni des poteries hellénistiques du Ier siècle et un matériel archéologique abondant qui témoignent de la prospérité de ce port, où le trafic maritime vers Arles se développa rapidement, au détriment des stations de l'ancien itinéraire terrestre.

Tout comme la maison de *Teucer*, la ville qui s'élevait à Saint-Blaise fut détruite et son site abandonné avant l'usage de la poterie italique. Mais, là, la ruine, avec démantèlement des remparts, apparaît comme la conséquence d'un siège, épisode possible de la lutte entre César et Marseille, ayant mis fin à l'antique acropole.

1. F. Benoit, dans *Revue des Études anciennes*, 1938, p. 133.
2. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, p. 87, d'après Strabon, IV, 1, 8.

VI

La chute de la cité phocéenne (49 av. J.-C.) avait livré au dictateur un domaine qui s'interposait encore entre Rome et ses conquêtes de Gaule et d'Ibérie. César qui n'avait pas ménagé l'ancienne alliée du peuple romain, se hâta de réorganiser le pays et cantonna à Arles des vétérans de la VIe Légion (46 av. J.-C.). A ce moment, le *Glanon*[1] massaliote devient le *Glanum* romain ; de nouvelles constructions s'élèvent qui couvrent en partie les habitations antérieures et forment un troisième niveau nettement défini par les fouilles (*Glanum* III).

A l'entrée de la ville se dresse un arc triomphal ; des maisons grecques, déjà réutilisées au début du ier siècle, font l'objet de nouvelles réparations ; sur un péristyle ionique et des mosaïques hellénistiques, des thermes sont construits, qui, par leurs dimensions restreintes, appartiennent au type ancien en usage à la fin de la République[2] ; enfin, sur la maison visitée par *Teucer*, est édifié un grand monument à abside précédé de portiques soutenus par un terre-plein artificiel. Tout le matériel contenu dans les terrassements de ce dernier est identique à celui qui se trouve mélangé aux décombres de la maison de *Teucer*, il se caractérise par l'absence de céramique italique et par sa similitude avec le mobilier funéraire des sépultures gallo-grecques de *Glanum*, antérieures à l'Empire.

Si l'absence de vases italiques constitue un *terminus ante quem*, la découverte d'une monnaie dans le mortier des Thermes, contemporains du monument à abside, donne un *terminus post quem* plus précis ; c'est un denier, en bon état de conservation, du monétaire L. Plautius Plancus, frappé en 45 av. J.-C.

VII

Le troisième niveau archéologique de *Glanum* commence donc dans la seconde moitié du ier siècle avant notre ère, vraisemblablement vers 40, et se prolonge au cours des ier, iie et iiie siècles ap. J.-C.

1. La forme Γλάνον est attestée par Ptolémée, celle de *Glanum* par les Itinéraires (Antonin, vases apollinaires, table théodosienne), par Pline et l'Anonyme de Ravenne.
2. H. Rolland, *Saint-Rémy de Provence*, 1934.

Il est caractérisé par les monnaies et des vases rouges italiques (Ier siècle av.-Ier siècle ap. J.-C.), puis par les abondants produits des ateliers céramiques de la Gaule [1]. Cette période fait totalement défaut sur l'*oppidum* de Saint-Blaise ; aussi n'y trouve-t-on pas de traces de l'invasion germanique qui, vers 270, dévasta toute la Gaule jusqu'à Arles. A ce moment, *Glanum* ne fut pas épargné, les indices de destruction y sont nombreux, et quelques maisons seulement montrent des réparations et une réoccupation que datent des tessons de vases rouges à reflets légèrement métalliques, à décor guilloché, des IIIe et IVe siècles ; tessons qui se retrouvent aussi sur l'emplacement actuel de Saint-Rémy, où la population était de plus en plus attirée par des eaux plus abondantes et une culture plus facile.

VIII

A Saint-Blaise, au contraire, s'opère un mouvement inverse ; les habitants remontent sur l'*oppidum* et une nouvelle ville, *Ugium*, s'y regroupe au Ve siècle sous la menace probable des invasions [2]. Sur les ruines de l'ancien habitat massaliote, les matériaux sont récupérés pour la construction de maisons ; celles-ci sont protégées par un rempart, flanqué de tours, dont le tracé est à peu près fondé sur les restes de l'enceinte hellénique ; une église est édifiée sur plan basilical, son *presbyterium* conserve encore des vestiges de mosaïques. Dans cette agglomération, on fait usage de lampes chrétiennes et, avec elles, d'une céramique qui offre une analogie très sensible avec les vases contemporains de l'Afrique du Nord. Ces vases sont d'un beau rouge mat, le décor estampé se compose de figures ou symboles religieux [3], de grilles, rouelles et palmettes. Ces motifs annoncent les thèmes favoris de la poterie grise dite « wisigothique », qui, d'abord mélangée à ces produits rouges, devient, au VIe siècle, l'élément caractéristique du niveau mérovingien.

Ces vaisselles paléochrétiennes sont très rares sur le site de *Glanum*, où l'emplacement des Thermes était devenu un cimetière daté par une lampe ornée d'une colombe. La population avait achevé son regroupement vers la plaine, autour de son baptistère

1. P. de Brun, dans *Rhodania*, 1924, 1928 et 1932.
2. *Ugium-Lavalduc*, dans *Mélanges Radet*, 1940, et R. de Cabrens, dans *Rhodania*, 1924.
3. Tête nimbée, colombe, poisson, croix, chrisme.

qui peut être daté du VIe siècle. Ce monument devait à son tour souffrir de graves détériorations, alors qu'une ruine presque totale mettait encore une fois fin, sur l'*oppidum* de Saint-Blaise, à *Ugium*, dont le ravage par les barbares, Normands ou Danois (?), est signalé par une charte de 874. C'est à cette période que se limitent les recherches archéologiques.

Les observations auxquelles a donné lieu l'étude parallèle de *Glanum* et de Saint-Blaise laissent ainsi apparaître, dans ses grandes lignes, la chronologie des fouilles sur l'ensemble des sites de la basse vallée du Rhône.

H. ROLLAND.

APPENDICE

Tableau chronologique

I. — (VIIe-VIe s. av. J.-C.). *Établissement grec de Saint-Blaise :* scyphos à l'oiseau, scyphos à rosettes, poteries rhodiennes.

II. — (VIe-Ve s.). *Fondation de Marseille :* céramiques rhodo-ionienne, ionienne, phocéenne ; bucchero-nero ; vases attiques ; briques estampées, fibules de la Certosa ; monnaies archaïques de Marseille (Trésor d'Auriol, oboles au crabe et à la tête casquée).

III. — (IVe-IIIe s.). *Rempart de Saint-Blaise :* céramiques attique à figures rouges, ibérique ; drachmes lourdes puis légères de Marseille.

IV. — (IIIe-Ier s.). *Glanum I :* constructions hellénistiques à péristyle ; céramique campanienne ; monnaies de bronze de Marseille et de Cavaillon ; drachmes de Glanum et des Cœnicenses.

V. — (1re moitié du Ier s. av. J.-C.). *Glanum II :* constructions en petit appareil irrégulier sur plan à *Atrium ;* céramique campanienne.

VI. — (2e moitié du Ier s. av. J.-C.). *Destruction du rempart de Saint-Blaise-Glanum III :* construction de l'arc, des thermes, du monument à abside ; céramique rouge italique, fin de la campanienne.

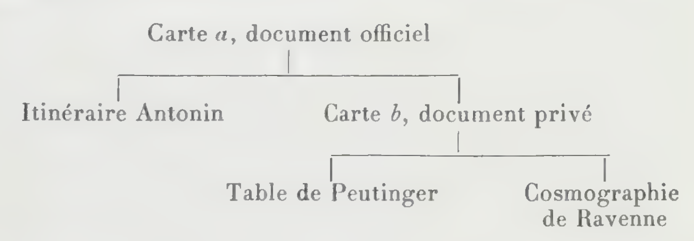
VII. — (Ier-IIIe s. ap. J.-C.). *Glanum III :* céramique rouge italique, puis gallo-romaine, principalement de la Graufesenque ; monnaies romaines.

VIII. — (IVe-VIIe s.). *Déplacement de Glanum ; à Saint-Blaise, regroupement des habitants et rempart d'Ugium :* céramique rouge de type africain ; céramique grise estampée wisigothique ; lampes chrétiennes ; monnaies mérovingiennes.

LIGNES DE TERRE ET LIGNES D'EAU

D'APRÈS LA TABLE DE PEUTINGER[1]

M. A. Grenier[1], étudiant la Table de Peutinger, lui assigne, d'après Kubitschek, la même origine qu'à l'Itinéraire Antonin, qui la complète sur quelques points. L'addition la plus intéressante de celui-ci concerne la région du golfe de Gascogne, disparue par suite de l'altération de la Table, mais dont l'amorce est encore nettement visible au S.-O. de Burdigala. Le schéma de filiation serait celui-ci :



L'Itinéraire Antonin daterait de Caracalla : non plus que la filiation ci-dessus, l'attribution à Caracalla n'est absolument certaine, d'autres empereurs ayant porté le nom d'Antonin, et après lui Élagabale, Diaduménien, Gordien III. Faudrait-il établir un rapport entre cette connaissance de l'Empire et le fameux édit d'unification? M. Grenier ajoute : « Cette carte dériverait elle-même, d'ailleurs, de celle que tout au début de l'Empire avait préparée Agrippa et qui, par les soins d'Auguste, fut peinte sur les murs du *Porticus Vipsania* ou *Pollae.* » La disposition du mur et, par la suite, la forme allongée du *volumen* expliqueraient l'étirement E.-O. que dut subir le monde romain et en particulier la Gaule : la déformation la plus étrange est du reste celle que subit vers l'O. le littoral aquitain à partir du *Sinus Aquitanicus*. Cetté

1. Reproduction photographique de la *Table* dans la *Revue*, t. XIV, 1912.
2. *Manuel*, VI, 2ᵉ p., 1, p. 126 et suiv.

déformation, avec les conséquences qu'elle entraîne, serait donc en quelque sorte consciente et volontaire et non point le fait de l'ignorance, les préoccupations inconnues et le but du cartographe s'en accommodant très bien. Nous admettrions volontiers cette origine lointaine, dont la conséquence serait que la carte représente, avec des additions plus récentes et des retouches parfois contradictoires, difficiles à démêler, mais dont nous pourrons constater la trace, un état ancien, presque contemporain de la conquête des Gaules ; peut-être même, nous le verrons, nous fait-elle remonter plus haut encore et devons-nous y reconnaître une documentation complexe de date et d'origine, fragmentaire et rassemblée de façon un peu artificielle et arbitraire.

Avec M. Grenier nous remarquerons la présence des noms primitifs, *Avaricum*, *Cenabum*, *Vesona*, *Gallia Comata*, qui voisinent avec des noms mixtes, *Caesarodunum*, *Augustomagus*, etc... Il n'apparaît que fort peu de noms récents dérivés d'un nom de peuple (*Augusta Suessionum*), et aucun n'est dérivé d'un nom d'empereur. M. Grenier souligne aussi les fautes de dessin et de graphie de la Table, et il aboutit à cette conclusion : « Le tracé des routes et l'indication des villes s'accordent tout aussi inexactement avec la géographie soit physique, soit politique. » « Nous remarquerons, dit Desjardins, que les grands fleuves n'arrosent pour ainsi dire jamais les villes où ils devraient passer. » Et Camille Jullian déclare nettement : « C'est un des documents les plus stupidement déformés et les plus arbitrairement incomplets que je connaisse. »

Peut-être ces jugements sont-ils un peu sévères et, malgré les défauts évidents de la Table, serait-il possible d'arriver à un point de vue moins pessimiste. Une défiance systématique peut être aussi dangereuse qu'une aveugle adhésion, en incitant les chercheurs à voir la réalité partout, sauf à l'endroit où la place la Table !

Certes, les fautes de graphie sont nombreuses, mais, s'il y a des erreurs, il faut également tenir compte des incertitudes toponymiques dont l'époque moderne témoigne encore fréquemment. Le pire concerne les noms de peuples placés à peu près au hasard, les *Ausci* entre Cahors et Rodez, les *Bituriges* entre Limoges et Poitiers, les *Cadurci* entre Poitiers et Angers, les *Ruteni* au S. de Bourges, les *Nitiobriges* entre Troyes et Reims, les *Veneti* dans le Cotentin, les *Osismi* et les *Parisii* sur la Meuse. On se demande s'ils

figuraient bien sur le document primitif, s'il y a là une disposition de hasard, ou les traces d'une tradition quelconque concernant divers habitats de ces peuples.

Quant au dessin, les rapports entre les villes sont inexacts et les cours d'eau — du moins certains d'entre eux — sont loin de représenter les fleuves dont ils portent le nom : ni le *Flumen Riger* (*Liger*) ne saurait être la Loire, ni le *Flumen Garumna* la Garonne. La situation serait-elle donc désespérée et ne saurions-nous projeter aucune clarté dans ce désordre apparent? C'est l'effort que nous allons tenter en ce qui concerne spécialement les cours d'eau. Nous analyserons tout d'abord les tracés tels que nous les présente la Table, puis nous essaierons de les interpréter.

*
* *

La Table comporte pour la Gaule huit réseaux d'importance variable, huit lignes d'eau principales, dont deux au moins avec des affluents.

Première ligne.

L'extrémité O. en est incomplète sur la Table : laissant *Blavia* (Blaye), très au N., elle ne peut, par conséquent, représenter l'estuaire de la Gironde qui n'est pas distingué de l'Océan et forme avec le littoral aquitain un tracé rectiligne. Elle doit vraisemblablement partir de *Boii* (Biganos-La Mothe), suivre la vallée de la Leyre et de la Canau, puis, par l'Eau Bourde, en laissant *Burdigala* (Bordeaux) au N., déboucher dans la Garonne vers *Stomates* (Beautiran). Elle y coupe la voie qui, d'un côté, se dirige sur *Tamnum* (Talmont) et, de l'autre, sur *Varatedum* (Vayres) : ces deux tronçons se séparent entre Bordeaux et Vayres, sans doute aux Quatre-Pavillons, au N.-E. de Bordeaux. Un embranchement conduit à *Burdigala*, d'où part une voie littorale vers *Blavia* et *Tamnum* et une autre vers *Boii*. Vers le S., la voie qui aboutit à *Stomates* se dirige sur *Salomacum* (Salles) et *Aquae Tarbelicae* (Dax), la carte laisse apercevoir les traces d'un chiffre qui peut être xv. Nous nous sommes appesanti sur cette région, parce qu'elle est en très mauvais état sur la Table.

Cette ligne passe ensuite par *Sirio* (Cérons), *Vesubium* (Hure), *Fines* (Le Mas d'Agenais), où elle coupe la voie de Bordeaux à Agen. Par le Drot, elle atteint la Dordogne vers Bergerac, qui peut

être le *Trajectus* de l'Itinéraire. Elle suit soit la Dordogne, soit la Vézère et la Corrèze par Brive (*Briva Curretia*) et, par la Cère, la Tuyère, arrive à l'Allier, où elle prend sa source entre *Anderitum* (Javols) et *Revessio* (Saint-Paulien), du côté de *Condate* (Chapauroux), aux sources de l'Allier.

Une série de grattages apparents semble indiquer un tracé partant de *Tolosa* (Toulouse), passant au-dessous de *Badera* (Bazièges), vers *Summus Pyreneus* (Le Pertus), d'une part, et, d'autre part, sur *Fines* (Le Pesquier), *ad Centenarium* (vers Le Boulou), *Illiberis* (Elne), indiquant une ligne de la Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et du Têt.

Deuxième ligne.

Elle porte à sa source le nom de *Flumen Garumna*. Elle débouche dans l'Océan au N. de *Tamnum* (Talmont), vraisemblablement à l'embouchure de la Seudre au *Portus Santonum* (Le Terrier du Toulon). Une branche se détache vers le N. formant delta avec l'embouchure de la Charente. La ligne d'eau remonte ensuite à *Mediolanum Santonum* (Saintes) ; elle coupe la voie de Saintes à *Annedonnacum* (Aulnay), qu'elle laisse au N. ; elle coupe ensuite la voie de Saintes à *Sermanicomagus* (Les Brouchauds), qu'elle laisse au S., sert de corde à la grande boucle de la Charente, remonte la Charente, descend le Clain en laissant au N. *Brigiosum* (Brioux) et *Rauranum* (Rom) et atteint *Lemonum* (Poitiers).

Par la Vienne et l'Indre, elle passe au N. d'*Argantomagus* (Argenton), coupe la voie de Limoges à Bourges à *Alerta* (Ardentes), passe au S. d'*Avaricum* (Bourges) et par l'Auron et l'Allier arrive à *Aquae Bormonae* (Bourbon-Lancy) sur la Loire. Elle a donc ainsi suivi successivement la partie E.-O. du cours de tous les affluents et sous-affluents de la Loire, à la limite des terrains cristallins et des calcaires. La première ligne au S., celle-ci au N. enferment exactement le Massif Central.

En remontant la Loire, elle passe au N. d'*Ariolica* (La Croix-du-Sud), coupe une voie d'Ariolica à *Sitilla* (vers La Chapelle au Mans), passe à *Roidomna* (Roanne), au S. de *Telonum* (Toulon-sur-Arroux) et aboutit au N. de *Forum Segusiavorum* (Feurs).

Entre ces deux lignes, la région qui sépare *Acetodunum* (Ahun) et *Aquae Calidae* (Vichy), c'est-à-dire l'Auvergne, porte le nom de *Gallia Comata.*

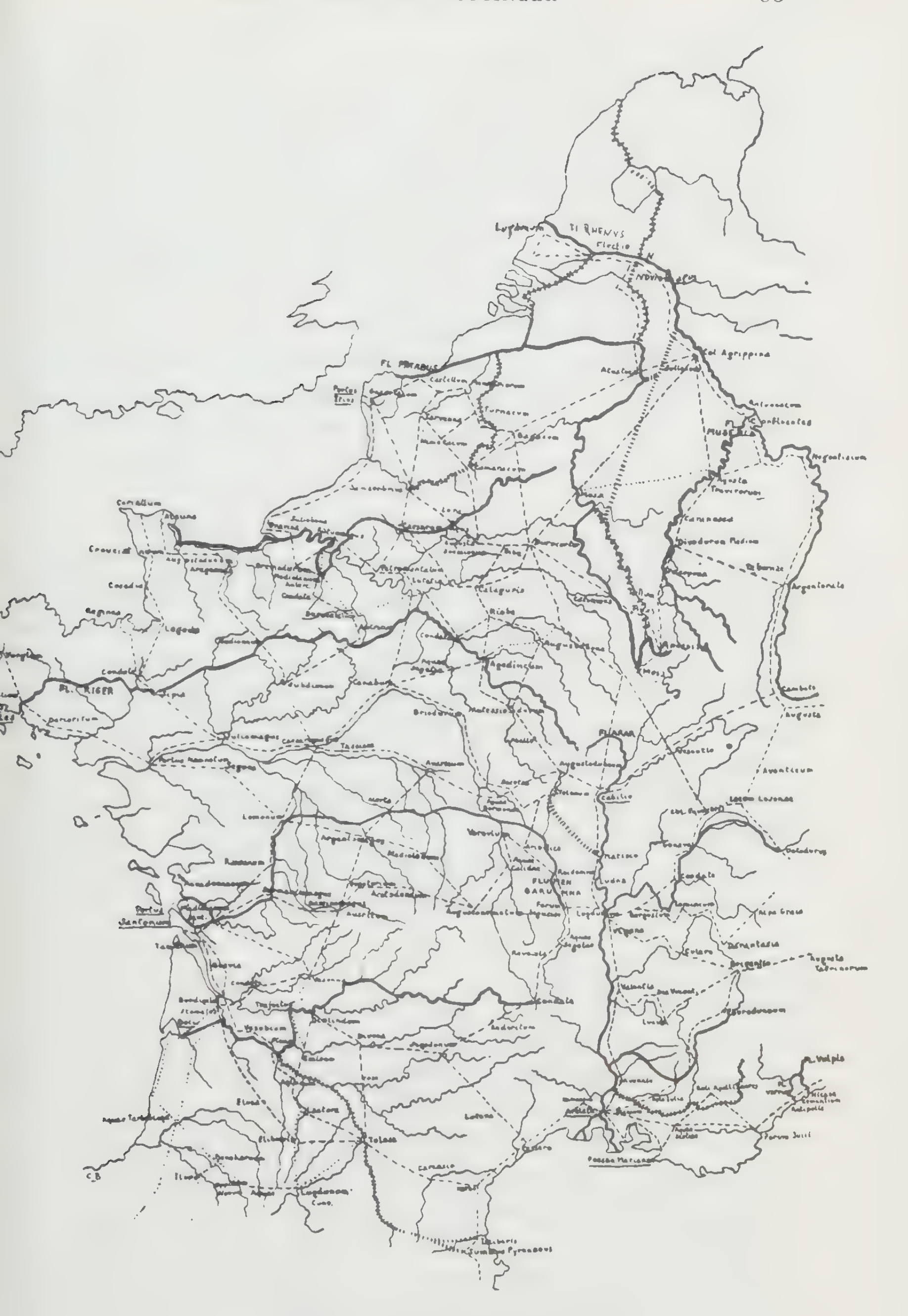


Fig. 1. — Lignes de terre et lignes d'eau d'après la Table de Peutinger

Troisième ligne.

Elle porte à son embouchure et à sa source le nom de *Flumen Riger* (Liger). Elle part de l'Océan à l'O. de *Sulium* (Hennebont), c'est-à-dire à l'embouchure du Blavet, où elle coupe la voie de *Darioritum* (Vannes) à *Vorgium* (Carhaix). Il est vraisemblable que nous avons là *Portus Brivates* et peut-être le mystérieux *Corbilo.* Par le Blavet et le Meu, elle remonte à *Condate* (Rennes), coupe, entre *Sipia* (Visseiche) et *Conbaristum* (Châtelais), la voie de *Condate* à *Juliomagus* (Angers).

Par la Seiche, la Mayenne, la Sarthe et l'Huisne, elle coupe la voie d'*Aregenuae* (Vieux) à *Subdinnum* (*Suindinnum*, Le Mans), au-dessous de *Nudionnum* (*Noviodunum*, Jublains), passe au-dessus de *Subdinnum*, puis, par l'Eure, passe au-dessous d'*Autricum* (Chartres).

Par la vallée de l'Orge, elle arrive à *Lutetia* (Paris), remonte la Seine, passe à *Condate* (Montereau), au-dessous d'*Augustobona* (Troyes) et d'*Eburobriga* (Saint-Florentin), où elle coupe la voie d'*Eburobriga* à la voie d'*Aquae Segestae* (Sceaux) à *Augustodunum* (Autun), à l'O. d'*Autessiodurum* (Auxerre). Elle représente donc l'Armançon ou le Serein et prend sa source dans un massif montagneux qui s'étend entre *Aballo* (Avallon) et *Cabilio* (Chalon-sur-Saône), c'est-à-dire l'Auxois, la Côte-d'Or et le Morvan.

Entre la seconde et la troisième ligne, la profondeur excessive du *Sinus Aquitanicus* représente un état du littoral, où de vastes marais occupent la région au N. de la Vie d'une part, la vallée du Lay, de la Vendée et de la Sèvre Niortaise d'autre part.

Quatrième ligne.

Elle débouche dans la Manche au N. d'*Alauna* (Valognes), en face d'un nom à peu près illisible, passe au-dessus de *Crouciatonnum* (Sainte-Mère-Église), *Augustodurum* (La Cambe) et arrive à *Gravinum* (Harfleur). Dans tout ce parcours, il semble qu'il s'agisse d'une ligne de cabotage longeant la côte du Calvados.

A *Gravinum*, elle coupe la voie de *Juliobona* (Lillebonne), qui se trouve ainsi reporté comme station routière sur la rive gauche : il y aurait ainsi deux centres distincts, la station sur une rive, la ville sur l'autre, situation que reproduisent fréquemment nos modernes gares de chemins de fer ; un fait analogue a pu être constaté pour *Sirio.* Elle remonte la Seine jusqu'à *Ratumagus* (Rouen) ;

elle coupe la voie de *Ratumagus* à *Breviodurum* (Brionne) et *Mediolanum Aulercorum* (Évreux). Par l'Eure et l'Iton, elle passe à *Mediolanum Aulercorum* (Évreux), puis au-dessus de *Condate* (Condé-sur-Iton) et rejoint la Seine. Elle coupe à *Ritumagus* (Radepont) la voie de *Ratumagus* à *Caesaromagus* (Beauvais) et, par l'Andelle, l'Epte et le Thérain, arrive à l'Oise. Tout ce circuit reste malgré tout un peu confus.

A *Lura* (*Isara*, Pontoise [Aisne]), elle coupe la voie de *Samarobriva* (Amiens) à *Augusta Suessionum* (Soissons), puis celle d'*Augusta Viromanduorum* (Vermand) à Soissons et prend sa source au-dessous de *Bagacum Nerviorum* (Bavai), suivant ainsi le cours supérieur de l'Oise.

Cinquième ligne.

Elle porte à son embouchure le nom de *Flumen Patabus* (*Batavus*). Elle débouche dans la mer entre *Gesoriacum* (Boulogne) et *Lugdunum* (Leyde) : il est probable que, partant de Boulogne, par l'Yser, la Lys, l'Escaut et la Nèthe, elle aboutit à la basse Meuse du côté de Maëstricht. Peut-être s'agit-il encore d'une ligne Escaut, Nèthe, Meuse, plutôt que de la Meuse elle-même. Elle remonte la Meuse par *Atuatuca* (Tongres), passe à *Mosa* (Mouzon), se dirige sur l'Aisne, l'Ornain, la Marne, passe à *Caturiges* (Bar-le-Duc), au-dessous de *Nasium* (Naix), rejoint la Meuse à *Mosa* (Meuse) et s'achève à la source du Mouzon près d'un mystérieux *Andesina*, que l'on a voulu retrouver à Grand (*Grannum*) à la source de l'Ornain ou à Bourbonne-les-Bains, mais qui semble plutôt être Contrexéville ou Vittel.

Un grattage de *Samarobriva* (Amiens) à l'Océan par *Camaracum* (Cambrai) coupe le *Flumen Patabus* et au N. le *Flumen Rhenus* au N.-E. de *Flectio* (Vechten) ; il semble représenter la Vecht. Un autre grattage semblerait indiquer un parcours de la Meuse vers *Juliacum* (Juliers) et le Rhin entre *Vetera* (Birten) et *Colonia Agrippina* (Cologne) ; il atteindrait l'Océan par la Ruhr et l'Ems ou plutôt par l'Issel. Tout cela reste assez obscur et contradictoire : il y aurait une hésitation entre divers tracés qui peuvent appartenir à plusieurs documents que le cartographe s'efforce de concilier ; on a pu hésiter entre la ligne de l'Oise, de l'Escaut et de la Sambre, d'une part, une ligne directe de la Meuse et une ligne Aisne, Marne, Meuse, d'autre part, hésitation que justifieraient le

parallélisme et la proximité de ces diverses voies de pénétration. Plus on s'éloigne de la Gaule, plus l'obscurité augmente.

Sixième ligne.

Elle porte à son embouchure le nom de *Flumen Rhenus.*

Elle remonte le Vieux-Rhin, puis le Rhin, qui sert de frontière depuis la mer, toutes les villes étant sur la rive gauche. C'est seulement près du lac de Constance, à partir de *Tenedum* (Zurzach), que la voie passe sur la rive droite.

Entre *Antunnacum* (Andernach) et *Confluentes* (Coblentz) débouche la Moselle, *Flumen Musella,* qui passe à *Augusta Trevirorum* (Trèves), puis près de *Divodurum Mediomatricorum* (Metz), à *Scarpona* (Dieulouard), suit la Meurthe ou la Haute-Moselle, en laissant *Tullum* (Toul) à l'O., et remonte jusqu'aux Vosges, où elle prend sa source.

Septième ligne.

Elle débouche dans la Méditerranée par les trois bras du Rhône, qu'elle remonte de façon ininterrompue jusqu'à sa source. Au-dessus de *Bergusium* (Bourgoin), à *Augustum* (Aouste), elle coupe la voie de *Vigena* (Vienne) à *Genava* (Genève). Au-dessus d'*Avenio* (Avignon), un affluent suit l'Eygues, l'Ouvèze, le Coulon, au-dessus d'*Arausio* (Orange), où il coupe la voie d'*Arelate* (Arles) à *Valentia* (Valence) et remonte la Durance supérieure.

Un grattage semble indiquer une ligne par la Durance et le Verdon, entre *Apta Julia* (Apt) et *Aquae Sextiae* (Aix), passant par *Reii Apollinares* (Riez).

Au-dessus de *Vigena* et de *Lugdunum* (Lyon), un affluent remonte la Saône en laissant *Matisco* (Mâcon) assez à gauche, passe à *Cabilio* (Chalon) et, par l'Ouche, atteint sa source sous le nom de *Flumen Arar*, à l'extrémité E. du massif de l'Auxois, d'où sort la ligne trois (*Flumen Riger*). La distance entre ces deux cours d'eau, Rhône et Saône, et la voie latérale est du reste étonnamment exagérée pour une région qui devait être si connue.

Un grattage dans la région de *Matisco* à *Augustodunum* (Autun) semble indiquer la Saône, la Bourbince et l'Arroux.

Huitième ligne.

Elle est faite de deux courtes branches, le Var, *Flumen Varrum,* et le Paillon, qui se rejoignent pour former le *Flumen Vulpis,* la Vésubie.

*
* *

Tels sont donc les tracés qu'il nous faut maintenant essayer d'interpréter. Tout d'abord, il ne faut pas s'étonner de voir une ligne suivre un affluent plutôt que le cours d'eau principal : il y a dans nos tracés de cours d'eau un élément de convention ou d'observation minutieuse dont il ne saurait être question ici. La difficulté se fait plus grande quand la ligne saute d'une vallée à une autre ; c'est là que repose véritablement le problème. Nous l'avons déjà dit, il doit se compliquer par le mélange de traditions différentes quant à l'origine et à l'âge, traditions dont paraissent témoigner les nombreux grattages.

Une première remarque s'impose : alors que les tracés N.-S. à l'E. de la Gaule sont sensiblement exacts, les tracés E.-O. à l'O. sont complètement inexacts par rapport aux fleuves qu'ils sont censés représenter. Est-ce là simple hasard? Précision plus ou moins grande dans la documentation? Conséquence de l'étirement de la carte? Devons-nous, d'autre part, songer à de simples fautes de dessin dues à l'inexpérience du cartographe ou du copiste? On devrait, semble-t-il, les trouver moins graves et moins constantes ; elles ne devraient apparaître que comme des accidents au milieu d'une préoccupation générale d'exactitude. La déformation apparaît, au contraire, systématique et volontaire et, par conséquent, semble permettre une possibilité d'explication.

Si les tracés N.-S. suivent à peu près régulièrement les vallées, Rhin, Meuse en partie, Saône, Rhône, Var, dans la direction E.-O. les vallées ne sont suivies que sur une partie souvent minime de leur cours et le tracé va de l'une à l'autre en franchissant les seuils qui les séparent au point le plus étroit ; il emprunte autant que possible les tronçons qui se font suite soit en ligne verticale (Charente-Clain), soit le plus souvent en ligne horizontale : le cas est très net pour la Creuse, l'Indre, l'Arnon, le Cher, l'Auron, l'Allier, la Loire, d'une part, le Meu, la Seiche, la Mayenne, la Sarthe, l'Eure, l'Orge, la Seine, d'autre part.

Ces différents tracés viennent tous déboucher dans les grands ports d'origine préromaine :

1. *Portus Boiorum*, Biganos, à l'embouchure de la Leyre[1].

1. Dr Peyneau, *Découvertes archéologiques dans le Pays de Buch*, Bordeaux, Féret, 1926.

2. *Portus Santonum*, le Terrier du Toulon sur la Seudre[1].

3. L'embouchure du Blavet, où se trouvent aujourd'hui les divers ports de Lorient, semble beaucoup plus favorable pour le *Portus Brivates* que la région du Croisic.

4. L'on ne doit pas non plus s'étonner de voir un port important dans la région de *Crouciatonnum* (Sainte-Mère-Église), à l'angle du Cotentin, à l'embouchure de la Douve, de la Vire et de l'Avre.

5. L'importance de Boulogne et du *Portus Itius* à l'embouchure de la Liane est bien connue dans toute l'antiquité.

6. Ce débouché dépasse le cadre de cette étude, mais il est également facile d'en apercevoir le rôle économique.

7. Le bras E. du Rhône aboutit à *Fossae Marianae* (Fos) et les trois bras se réunissent à Arles[2].

8. Nous y trouvons le port de Nice, *Nikaia*.

Les régions où sont placées les sources sont également importantes. Elles constituent des seuils étroits qui permettent de passer facilement de l'une à l'autre ligne, le long d'un mince couloir qui fait communiquer la mer du Nord et la Méditerranée et n'a cessé, aussi bien dans les temps modernes que dans l'antiquité, d'être la grande voie de passage et d'établir le contact entre l'Occident et les civilisations méditerranéennes.

Les lignes 1 et 2 convergent autour de Feurs et de Lyon, « Caput Galliarum », où se réunissent deux branches de 7. Les lignes 3, 5, 6, 7 convergent autour du plateau de Langres et de l'Auxois, c'est-à-dire d'Alésia au N. et de Bibracte au S. Ces deux premiers groupes communiquent facilement par Bibracte et la vallée de l'Arroux. D'autre part, 6 et 5 communiquent aussi aisément avec 4 par le seuil des Ardennes, d'une part, la Somme, de l'autre. Les liaisons géographiques sont donc bien maintenues telles que la réalité permet de les constater.

Nous avons ainsi un double système rayonnant autour du plateau de Langres. Nous avons également une orientation méditerranéenne dont Arles serait le centre. Seuls la courte ligne 8 et le grattage languedocien témoignent de préoccupations différentes faciles à déterminer vers les pays ligures et ibériques.

La région centrale avec son grand port de transit, *Cabilio*, les

1. Marcel Clouet, *Le Liman, le Port des Santons*, *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, 1934.
2. Sur ces divers ports, voir Grenier, *Manuel*, VI, 2, p. 473 et suiv.

grands établissements qui la bordent, *Vertillum* (Vertault), *Alesia*, *Bibracte*, sa capitale *Augustodunum* (Autun), un peu plus loin Lyon, Feurs, Naix et Boviolles, Grand, la série des villes d'eaux, tout cela formant une véritable couronne, a constitué à toutes les époques le cœur du monde occidental, le point de convergence où

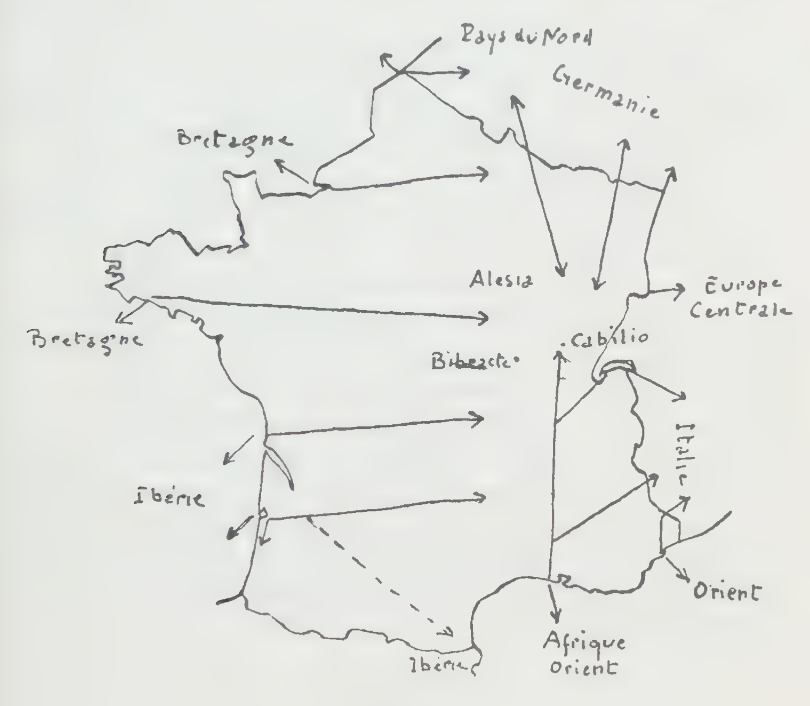


Fig. 2.

viennent se rencontrer toutes les influences et tous les trafics : Germanie, Bretagne, Ibérie, Italie, Méditerranée.

Il semble donc que la Table de Peutinger nous fasse connaître non pas à proprement parler des fleuves, mais des lignes d'eau, les lignes de communication et de pénétration économiques entre les côtes et cette région centrale, lignes permettant soit la navigation continue lorsque la géographie la rend possible, soit une navigation discontinue avec portages intermédiaires, soit tout au moins une direction facile à suivre aux époques où les routes organisées avec leurs stations et leurs bornages n'existaient pas encore.

Ces lignes partent nécessairement des grands ports de transit et

elles passent par les grandes places de foire qu'elles ont provoquées ou qui existaient déjà, ou tout au moins à proximité de celles-ci. Citons des lieux comme Tintignac, Sanxay, Jublains, Chartres, Grand, etc..., déterminés par les conditions de l'habitat.

Il est possible d'établir un certain rapprochement entre ces lignes et ce que nous présentent des cartes du XVIIe et du XVIIIe siècles pour l'Afrique, par exemple, donnant les trajets de caravanes plutôt que la réalité topographique : ainsi la ligne d'eau Sénégal-Niger-Tchad-Chari-Bahr-el-Gazal, qui ignore la plus grande partie du Niger et, en particulier, son cours inférieur au S. de Gao.

Nous avons là certainement la survivance d'un aspect très ancien des communications, remontant, on peut le supposer, jusqu'aux temps préhistoriques et dont la tradition s'est conservée à des époques où la nécessité en avait sans doute disparu, ou du moins s'était de beaucoup atténuée. Il n'est pas étonnant que le copiste de la Table n'ait pas compris grand'chose à ces tracés, ait eu des hésitations, ait commis des erreurs de dessin, et surtout ait inscrit des noms au petit bonheur, d'après ses connaissances personnelles ou les documents qu'il avait sous les yeux, noms qui pouvaient convenir dans certains cas, mais qui, dans d'autres, ne convenaient pas. Ce sont les fleuves celtiques qui ont le plus souffert, d'autant que si certains s'imposaient nécessairement et ne pouvaient être modifiés, dans les plaines de l'O. de multiples directions étaient également possibles.

*
* *

L'examen de l'habitat et des découvertes archéologiques aux époques néolithique, du bronze, du fer, nous amènerait à vérifier cette prédominance constatée plus haut du Plateau de Langres, des aboutissements périphériques des lignes d'eau, Bretagne, Médoc, Cotentin, ainsi que des régions traversées par elles, et, par exemple, à l'époque du fer, le Périgord, le Berry et le Nivernais, la Seine-Inférieure, la région de la Marne.

Nous constatons, du reste, que les lignes d'eau sont doublées sur la Table par les grandes voies de terre qui les accompagnaient ou leur ont succédé :

1. a) *Boii* (Biganos), *Burdigala* (Bordeaux), *Aginnum* (Agen), *Diolindum* (La Linde, douteux), *Bibona* (*Divona*, Cahors), *Sego-*

dunum (Rodez), *Anderitum* (Javols), *Forum Segusiavorum* (Feurs), *Lugdunum* (Lyon).

b) *Boii, Burdigala, Vesonna* (Périgueux), *Ausritum* (*Augustoritum*? Limoges), *Praetorium* (Puy de Jouer), *Augustonemetum* (Clermont), *Forum Segusiavorum, Lugdunum.*

c) Le long du grattage : *Burdigala, Aginnum, Tolosa* (Toulouse), *Carcasio* (Carcassonne), *Narbo* (Narbonne), *Illiberis* (Elne).

2. a) *Portus Santonum* (Terrier du Toulon), *Mediolanum Santonum* (Saintes), *Ausritum, Augustonemetum...*

b) *Portus Santonum, Lemonum* (Poitiers), *Argentomagus* (Argenton), *Avaricum* (Bourges), *Augustodunum* (Autun), *Cabilio* (Chalon).

3. a) *Portus Brivates* (Le Blavet), *Darioritum* (Vannes), *Juliomagus* (Angers), *Caesaromagus* (Tours), *Cenabum* (Orléans), *Agedincum* (Sens), *Augustodunum, Cabilio.*

b) ... *Cenabum, Lutetia* (Paris), *Agedincum...*

4. *Gravinum* (Honfleur), *Juliobona* (Lillebonne), *Ratumagus* (Rouen), *Petromantalum* (Bernouville), *Caesaromagus* (Beauvais), *Durocorter* (Reims), *Mosa* (Mouzon).

5. a) *Gesoriacum* (Boulogne), *Castellum Menapiorum* (Cassel), *Turnacum* (Tournai), *Bagacum* (Bavai), *Atuatuca* (Tongres).

b) *Atuatuca, Bagacum, Durocorter, Andemantunnum* (Langres), *Cabilio.*

c) ... *Durocorter, Nasium* (Naix), *Andesina* (Saint-Mihiel).

6. a) Voie qui longe la rive gauche du Rhin.

b) *Colonia Agrippina* (Cologne), *Augusta Trevirorum* (Trèves), *Scarpona* (Dieulouard), *Mosa* (Meuvy).

7. a) *Andemantunnum, Cabilio, Lugdunum, Vigena* (Vienne), *Valentia* (Valence), *Avennio* (Avignon), *Arelate* (Arles) ou *Fossae Marianae* (Fos).

b) *Vigena, Genava, Octodurus* (Martigny).

c) *Arelate, Glannum* (Saint-Rémy), *Apta Julia* (Apt), *Brigantio* (Briançon).

Le grand couloir N.-S. est parcouru par la voie *Gesoriacum, Bagacum, Durocorter, Andemantunnum, Cabilio, Lugdunum, Arelate.*

La plaine de l'O., plus large, comporte nécessairement un réseau plus complexe de voies parallèles :

a) *Gesocribate* (Brest), *Darioritum* (Vannes), *Portus Namnetum* (Nantes), *Lemonum* (Poitiers).

b) *Coriallum* (Cherbourg), *Condate* (Rennes), *Juliomagus.*

c) *Aregenuae* (Vieux), *Caesaromagus*, *Lemonum*, *Mediolanum* — *Santonum*, *Burdigala*, *Aquae Tarbelicae* (Dax), les Pyrénées.

d) ... *Lemonum*, *Argentomagus*, *Ausritum*, *Vesonna*, *Burdigala.*

e) ... *Vesonna*, *Aginnum* (Agen), *Lactora* (Lectoure), *Eliberris* (Auch), les Pyrénées.

Des transversales de moindre importance font communiquer ces grandes voies de pénétration.

L'examen d'une carte routière de la Gaule un peu détaillée montre qu'aux lignes d'eau précédemment indiquées se superposent exactement des voies qui ne sont pas données sur la Table de Peutinger et dont nous ne pouvons pas toujours déterminer exactement l'importance. Toutefois, la coïncidence est trop complète pour n'être que fortuite et ces voies viennent, semble-t-il, apporter une confirmation à notre hypothèse ; on peut se demander si ces voies, primitives ou non, ne représentent pas pour nous le tracé réel du trafic figuré par la Table.

Lignes d'eau et lignes de terre ne semblent pas sans rapports avec les limites de cités et les termes de frontières, *Fines*, *Icoranda*, etc... Toutefois, ces rapports semblent plutôt accidentels et les limites de cités correspondent à un autre système routier de caractère différent qui vient s'ajouter à celui-ci et dont ne semble pas se préoccuper spécialement la Table de Peutinger.

Alors que dans ce deuxième type de voies il s'agirait d'un système politique établi sur les lignes de jonction des grands clans constituant des espèces de zones neutres, le système de la Table serait surtout d'ordre économique, d'origine peut-être plus ancienne. La Table serait surtout un guide des grandes voies commerciales de l'antiquité préromaine, complété sous l'empire de préoccupations peut-être différentes, mais dont les traits essentiels subsisteraient malgré tout. On comprendrait ainsi que l'exactitude géographique n'ait pas été le souci primordial du cartographe. A ces deux types de voies, il conviendrait peut-être d'en ajouter un troisième, intérieur à chaque cité et rayonnant autour de sa capi-

tale, destiné à assurer l'unité administrative de la cité et de la province par son raccordement avec les cités voisines. Il y aurait, enfin, des voies de caractère impérial dépendant uniquement de Rome. L'on voit ainsi quelle pourrait être la complexité du système routier gallo-romain, sans même tenir compte des chemins d'intérêt local qui tissent sur le pays une toile d'araignée aux ramifications infinies. En tout cas, la Table de Peutinger semble — et sur d'autres sujets encore, par exemple le bornage en milles et en lieues suivant les régions — mériter une confiance beaucoup plus complète qu'on ne la lui accorde d'ordinaire.

P. BARRIÈRE.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XXXVII

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1942

L'ouvrage le plus important qui ait paru en France en 1942 est la *Toponymie burgonde* de Th. Perrenot, ouvrage posthume, que l'éditeur Payot m'avait demandé de présenter au public. C'est l'œuvre de toute une vie. L'auteur, Franc-Comtois, professeur au collège de Montbéliard, puis au lycée de Marseille, s'était spécialisé depuis de longues années dans l'étude des influences burgondes sur le langage et spécialement sur la toponymie de la région franco-provençale ; après avoir publié un certain nombre d'articles sur des points de détail, il profita des loisirs de sa retraite pour achever un travail d'ensemble ; il est mort un an avant la publication de son livre. — Cet ouvrage appelle un certain nombre de critiques : l'auteur s'était formé lui-même et, s'il avait des connaissances germaniques suffisamment solides, il ne s'était pas tenu au courant des travaux des dix ou quinze dernières années ; d'autre part, ses notions de linguistique romane laissent à désirer ; enfin, entraîné par ses sympathies pour les Burgondes, il a été amené à leur attribuer une part que d'aucuns estiment exagérée. Ces réserves faites, l'ouvrage, dont certaines étymologies sont discutables [1], reste, en l'absence de dictionnaires topographiques de Franche-Comté, de Suisse romande et de Haute-Savoie, un répertoire très utile avec formes anciennes bien identifiées et références, et un essai de synthèse remarquable, qui sera une base de discussions indispensable pour les recherches futures. L'auteur avait le « sens toponymique » très développé (nombre de ses étymologies sont des trouvailles) et le sens de la méthode. Il m'avait autorisé à faire des coupures dans son travail, qui était un peu long : j'ai supprimé les étymologies que les lois de la phonétique historique romane rendaient inadmissibles, et j'ai signalé en notes quelques interprétations peu vraisemblables, mais je n'ai jamais modifié le texte, si peu que ce soit, et j'ai laissé intactes les cartes de répartition des toponymes supposés burgondes. Mon collègue Fernand Mossé a relu le texte du point de vue germaniste et a signé une ou deux observations.

1. J'en ai discuté quelques-unes dans *Le français moderne*, octobre 1942, p. 320.

La *Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or* a publié en 1942 un volume de *Mémoires*[1], dans lequel la toponymie occupe une place importante. Par une heureuse innovation, les travaux de la section de linguistique et de folklore, groupés ensemble, ont fait l'objet d'un tirage à part (p. 501-640). Les comptes-rendus des séances, qui occupent le début, méritent d'être dépouillés : on y trouvera notamment des notes posthumes de Pansiot sur les noms de lieux-dits de la région de Vergy (510), des déformations de noms de lieux-dits d'après E. Garnier (527), des notes de toponymie mâconnaise (lieux-dits) de G. Jeanton (528), une étude sur le nom de lieu *La Foletière* (= feu follet), de P. Lebel (541). Signalons, parmi les enquêtes de la Commission, une enquête toponymique sur les noms communs à valeur géographique (comment désigne-t-on un sentier, une piste dans l'herbe fraîche, un bas-fond, une terre forte, un sol sablonneux...?), selon le vœu de G. Serra, adopté par le Congrès de toponymie de 1938. — Suivent quelques mémoires toponymiques. D'abord la reproduction d'un article peu connu de Henry Corot, publié dans le *Bien public* de Dijon, du 23 mars 1887, sur la *Toponomastique appliquée à l'archéologie* (559-561 ; la connaissance des noms de lieux-dits peut mettre l'archéologue sur des pistes intéressantes). — Paul Lebel, *L'archéologie et la géographie historique vues à travers les lieux-dits* (562-573 ; les noms de lieux-dits révèlent des villages disparus, d'anciennes chapelles, des cimetières et font repérer de vieux chemins ; nombreux exemples régionaux). — Du même, une causerie faite à Vergy sur *La toponymie des environs de Vergy* (574-587, avec une carte ; l'auteur remonte, par couches historiques, du moyen âge aux époques carolingienne, franque, burgonde, à l'antiquité gallo-romaine, puis prélatine ; les formes anciennes sont analysées avec une méthode phonétique). — Trois problèmes toponymiques sont enfin étudiés à l'aide d'une méthode très scientifique suivie par la Commission : elle consiste à poser d'abord les données du problème, à faire une enquête sur place, puis une enquête géographique (dans quelles régions le terme existe-t-il, délimiter son aire géographique) ; ensuite une enquête linguistique (sens du terme dans les diverses régions, formes et sens anciens...) ; enfin, à tirer des conclusions. Trois termes sont étudiés ici d'après cette méthode (588-614) : *la Cras*, terrain pierreux (type prélatin **car-aco*, de la base bien connue *cara*, pierre) ; *la Vèvre* (lieu humide, friche) ramène à un gaulois **vabr-*, dont le rapport avec un celtique **vobero* (= *upo-bhero*, qui porte dessous = cours d'eau souterrain), proposé jadis par J. Loth, est ici mis en doute ; *la Laume* (terre argileuse), pour laquelle on reconstitue un gaulois **lamma*, fondrière,

1. Dijon, Bernigaud et Privat, t. XXI, portant le millésime 1938-1939 (*Publications de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*). Il s'agit des travaux de la Commission en 1938 et 1939.

rattaché un peu hardiment à un prototype **slamm-* (racine indo-européenne *-sl-*, boue, marécage). — Nos félicitations à la Commission dijonnaise pour le bon travail qu'elle a fourni et à son principal animateur toponymique, notre collaborateur Paul Lebel.

Mentionnons l'excellente *Bibliographie gasconne du Bordelais*, de Pierre-Louis Berthaud, avec préface d'Édouard Bourciez (Bordeaux, Taffard, 1942, in-8°, 90 p.). Les études toponymiques, qui sont en petit nombre, y figurent aux pages 63-64.

Dans les revues, l'article le plus important est celui de Pierre Fouché, *A propos du nom de la Seine* (*Le français moderne*, juillet 1942, p. 183-196). L'auteur montre que *Sequana* n'est pas celtique et qu'il s'agit d'un type hydronymique préindo-européen *sik-*, très répandu dans nos régions, avec diverses variantes vocaliques, et qui pourrait représenter un composé de deux « bases », **sei* et **kw-* (il faudrait donc décomposer *sei-kwana*). Ces rapprochements sont appuyés sur la comparaison avec de nombreux hydronymes, non seulement de l'Europe occidentale, mais de l'Asie Mineure et de la région caucasique. Parmi les noms français allégués, il faut écarter, p. 186, la *Seille*, ancienne *Salia* (Ven. Fortunatus), et, p. 188, la *Calanche*, Mayenne, cacographie moderne d'un ancien *Cantache* (P. Lebel) ; le prototype de la *Suize* (Haute-Marne, p. 186) est à rectifier : *Segusia* au moyen âge, et non **Sugisia* (P. Lebel). Rappelons aussi que Max Niedermann rattache la *Soča* slovène (citée p. 186) à *Æsontius* (*Z. O. N. F.*, VII, 3-4) ; M. Fouché croit qu'il s'agit d'un type différent. — La seconde partie de l'article analyse le passage de *Sēquăna* à *Seine*, qui soulève des difficultés phonétiques : M. Fouché estime qu'il faut partir d'une réduction, en position faible, du groupe *kw* à *k* (*Secana* est attesté en 673) ; les étapes postérieures ont été **Segana*, **Segena*, **Seyena*, **Seena*, **Sēna*, d'où normalement *Seine ;* tout contact d'un *y* avec *n* aurait entraîné un *n* mouillé.

Rappelons que le précédent numéro de notre *Revue des Études anciennes* contenait une bibliographie critique des récents travaux toponymiques allemands, par Paul Lebel, et une étude, par Charles Rostaing, des représentants de *la base* « *mala* » (montagne, rocher) *en Provence*.

Voici, enfin, deux travaux qui, pour des raisons diverses, n'ont pu trouver place dans les chroniques précédentes.

Arthur Pellegrin a étudié *Les appellations successives de la Tunisie* (Tunis, La Kahena, 1940, in-8°, 36 p., avec une gravure et une carte). Le mot *Tunisie* (tiré du nom de la capitale) date à peine d'un siècle. La première désignation latine fut *Africa*, qui s'appliqua d'abord seulement au nord de la Tunisie et qui prit peu à peu plus d'extension, remplacé, au sens étroit, par *Byzacena* (sud tunisien), *Zeugitana* (nord). Sous les Arabes, la région n'eut pas de désignation bien nette. Ce sont les Turcs qui créèrent la Régence de Tunis.

E. Traver a publié un dépouillement des *Lieux-dits de l'arrondissement de Melle* (*Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1940, 20 p.), classés par ordre logique, mais sans références communales (sauf exceptions), et avec des explications tirées de la nature des lieux. Quelques étymologies sont sujettes à caution.

* * *

Peu de travaux nous sont parvenus de l'étranger ; aucun de Suisse et d'Italie, sans parler des pays nordiques et anglo-saxons.

En Belgique, les travaux linguistiques ont repris avec une activité digne d'éloges. Jamais le *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* n'a été plus nourri. Dans le tome XVI, publié en 1942, signalons l'important travail d'Élisée Legros, *Le nord de la Gaule romane* (linguistique et toponymie), que j'ai analysé ailleurs du point de vue lexicologique, grammatical et phonétique (*Le français moderne*, janvier 1943, p. 77). Le côté toponymique nous retiendra seul ici. L'auteur fait le point des récents travaux (de Petri, Gamillscheg, Wartburg et quelques autres) pour dégager les influences, principalement germaniques, que décèle la toponymie de la Gaule septentrionale, avec les conséquences qu'on peut en tirer pour le peuplement, la colonisation, l'assimilation linguistique des conquérants. Synthèse bien faite et objective. On retiendra, en particulier, les considérations des p. 207 et suivantes sur l'utilisation des toponymes par les historiens et les règles qui doivent présider à l'analyse de ces noms (p. 161-228, 199-228 pour la toponymie). — La bibliographie critique annuelle, *La philologie wallonne en 1941*, de J. Haust, E. Legros, M. Piron et L. Remacle, est, comme toujours, une revue très complète de l'activité wallonne en matière de linguistique régionale. La chronique relative à la toponymie n'occupe pas moins de quinze pages (311-326). Elle permet d'apprécier la richesse et la valeur de la production toponymique belge et nous signale les ouvrages qui, en ces temps troublés, ne nous sont point parvenus, en particulier : V. Balter et Ch. Dubois, *Lieux-dits du canton de Fauvillers* (Tongerloo, 112 p.) ; Edgar Renard, *Toponymie de la commune de Tavier en Condroz* (*Bull. de la Commission de toponymie*, 1941, p. 15-91), et, dans le même *Bulletin*, une suggestive étude sur des questions de méthode, de J. Vannérus (116 et suiv.), un article de A. Carnoy sur une catégorie de noms flamands en toponymie wallonne (289-298) et un autre d'Aug. Vincent, de toponymie coloniale moderne, sur *Les noms de lieux non indigènes du Congo* (205-227). De Jean Haust, signalons la 3e série des *Notes de toponymie liégeoise* (*Annuaire d'histoire liégeoise*, 1941, p. 493-502), et surtout une importante *Enquête dialectale sur la toponymie* (*Mémoires de la Commission de toponymie*, 1941, xvi-142 p.), ouvrage qui nous offre, « outre une préface où l'auteur applique ses prin-

cipes d'analyse à l'étude de huit noms de villages et à deux dénominations de lieux-dits », « un répertoire copieux de formes recueillies patiemment au cours de nombreuses enquêtes ».

D'Allemagne, nous n'avons reçu que deux publications, dont aucune ne concerne la toponymie de la France ou de la Gaule. Je les signale néanmoins, à cause de leur importance, car elles touchent à des noms celtiques ou préceltiques qui sont plus ou moins en relations avec notre couche toponymique primitive : W. Steinhauser, *Die Bedeutung der Ortsnamen in Niederdonau* (Niederdonau, 1941, 46 p.), et surtout Max Förster, *Der Flussname Themse und seine Sippe*, important travail (d'après le nom de la Tamise) sur l'anglicisation des toponymes gaulois et la chronologie phonétique des formes (Munich, 1941, in-8°, 950 p.).

* * *

Deux grandes enquêtes sont en cours en France. Leur mise en train a été facilitée par le désir d'utiliser et de rémunérer les chômeurs intellectuels pendant la guerre.

A la fin de 1941, j'ai été chargé par la Commission scientifique de la Seine et de son bassin (section de l'Union géodésique et géophysique internationale) de préparer le *Répertoire des noms hydronymiques du bassin de la Seine*. J'ai accepté, à condition d'y faire figurer les formes anciennes. Le dépouillement des répertoires départementaux (dictionnaires topographiques et autres répertoires), ainsi que de la carte de Cassini a été effectué sous ma direction par Mlles Peyraube, Hirn, Constans et M. Damourette ; il touche à sa fin. Le travail géographique, beaucoup plus long, est dirigé par M. de Martonne. Je serais heureux de recevoir des listes de formes anciennes de noms de cours d'eau, avec références, pour les départements qui n'ont pas de dictionnaire topographique. M. J. Soyer m'a déjà fourni une précieuse contribution pour le Loiret.

Le *Relevé des noms de lieux-dits de toute la France*, depuis si longtemps souhaité, est en cours d'exécution depuis la fin de 1942. Nos lecteurs ont été tenus au courant du projet par les derniers procès-verbaux des séances de la Commission nationale de toponymie, publiés dans notre numéro III-IV de 1942 ; dans les procès-verbaux qui suivent, ils verront comment ce projet a été mis au point. La circulaire prévue a été envoyée en décembre 1942 par M. Samaran aux archivistes départementaux, qui ont mis le travail en train.

Enfin, un relevé très complet *des noms de lieux-dits du canton de Luchon (Haute-Garonne)* est effectué en ce moment, sous ma direction, par M. Saudinos, qui, par une enquête sur place, relève d'abord les noms du cadastre et les vérifie avec le concours des gens du pays ; il donnera aussi les noms en gascon, signalera les erreurs et lacunes, indiquera la

nature, orientation... des terrains et ajoutera une liste hydronymique générale et une liste des noms communs à valeur géographique.

Albert DAUZAT.

* * *

Procès-verbaux des séances de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie[1]

Cinquième séance.

La cinquième séance de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie a eu lieu le 15 octobre 1942, à 17 heures, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Vendryes.

Présents : MM. Dauzat, Fouché, Grenier, Lebel, Mossé, Roques, Rostaing, Soyer. Assistait également à la séance M. Samaran, directeur des Archives de France, spécialement convoqué par le président.

Le président commence par saluer M. Samaran, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Commission une partie de son temps, ainsi que son autorité, sa science et ses moyens d'action. Il annonce qu'il a reçu du Ministère, à la fin du mois de juin, une subvention de 3,000 fr. et qu'il espère une réponse favorable du Centre de la Recherche à propos de l'enquête bourguignonne. Il donne ensuite la parole à M. Samaran pour l'exposé de la manière dont il conçoit le dépouillement des matrices cadastrales.

M. Samaran soulève d'abord une question d'autorité et de compétence : il peut y avoir conflit entre la Direction des Contributions qui détient les documents à étudier et celle des Archives qui fait effectuer le dépouillement ; mais, puisque les documents doivent aller aux Archives nationales, il vaut mieux que ce soit la Direction des Archives de France qui soit investie des pouvoirs de la Commission.

A ce propos, M. Roques suggère que le service des Sommiers, aux Archives nationales, soit aidé par un comité qui comprendrait le directeur des Contributions et le directeur du service Géographique. Suggestion adoptée à l'unanimité.

Ensuite, M. Samaran fait préciser que l'enquête consistera en un relevé presque mécanique des lieux-dits, de façon à obtenir une copie exacte des matrices. Les travailleurs seront fournis par la Direction du Chômage intellectuel et travailleront sous la direction des archivistes départementaux. Les frais de déplacement seront assurés par la Direction du Chômage.

1. Voir notre précédente Chronique (n° III-IV de 1942).

Pour les frais de bureau, M. Vendryes propose de s'adresser au Centre de la Recherche et M. Roques fait préciser que la demande devra être faite par la Commission de Toponymie. Adopté.

Une longue discussion s'engage alors sur la manière dont sera exécuté le travail. Après des observations de M. Mossé, qui voudrait un relevé directement sur fiches, et de M. Lebel, qui suggère l'emploi de la photographie, on demeure d'accord que le relevé des lieux-dits sera fait sur un cahier de format standardisé, à raison d'un cahier par commune. M. Rostaing fait alors observer que chaque chercheur sera obligé de consulter les 36,000 cahiers, s'il veut étudier l'extension en France d'un même toponyme. Mais on lui répond qu'étant donnée la variété des sujets qui peuvent intéresser les chercheurs, il est impossible de prévoir un répertoire où chacun d'eux trouve son travail tout fait.

La rédaction des instructions à donner aux travailleurs chargés de ce dépouillement est confiée à une sous-commission composée de MM. Samaran, Dauzat, Soyer et Lebel.

Le directeur du service relatif au Chômage intellectuel sera convoqué à la prochaine réunion.

M. Dauzat demande alors si l'on peut se dispenser d'effectuer le relevé quand une enquête a déjà été faite, comme, par exemple, dans l'Aude. MM. Vendryes, Roques et Samaran demeurent d'accord qu'on pourra consulter ces enquêtes, mais qu'il faut conserver une certaine unité dans le travail entrepris. La Commission adopte leur point de vue.

M. Dauzat annonce un travail sur les lieux-dits de la région de Luchon. Une subvention sera demandée au Centre de la Recherche.

M. Lebel présente à la Commission l'ouvrage de M. Ake Bergh sur *L'anthroponymie provençale*, d'après le Polyptyque de Wadalde.

*
* *

Sixième séance.

La sixième séance de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie a eu lieu le 13 novembre 1942, à la Sorbonne, à 17 h. 30, sous la présidence de M. Vendryes.

Présents : MM. Dauzat, Fouché, Grenier, Lebel, Marichal, Mirot, Mossé, Roques, Rostaing.

Avaient été spécialement convoqués et assistaient à la séance MM. Samaran, directeur des Archives de France ; Herbin, chef des services du Cadastre à la Direction générale des Contributions directes ; Humeau, délégué du Commissariat national à la lutte contre le chômage, et Boutillier du Retail, archiviste à la Bibliothèque nationale. MM. Thevenot et l'abbé Falc'hun, invités par M. Lebel, étaient également présents.

Le président souhaite la bienvenue aux personnalités qui assistent

spécialement à cette séance et les remercie d'apporter à la Commission le concours de leur expérience et de leur autorité. Il donne la parole à M. Samaran, qui fait connaître le résultat des travaux de la Sous-Commission, chargée d'élaborer un projet de circulaire à adresser aux archivistes départementaux au sujet du relevé des lieux-dits. M. Lebel donne lecture de ce projet. Une longue discussion, à laquelle participent tous les membres présents, s'engage à propos de chaque paragraphe. L'ensemble, minutieusement revisé et sur plusieurs points amendé, est finalement adopté à l'unanimité de la Commission. Le président adresse à M. Lebel les remerciements et les félicitations de la Commission pour la tâche délicate qu'il a bien voulu assumer et qu'il a menée à bonne fin.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Gallia. — Je me permets d'annoncer l'apparition, sous les auspices du Centre national de la Recherche scientifique, d'une nouvelle revue portant ce titre. Elle a pour objet essentiel de mettre à la portée des archéologues les rapports fournis, à la fin de chaque campagne, par les savants qui ont exécuté des fouilles. Elle doit être la revue de l'actualité archéologique. L'illustration en est abondante ; elle rendra moins austère le caractère technique de la publication. Outre les fouilles actuellement en cours, il y a tout l'arriéré de celles dont rien n'a jamais été publié. La revue a pour sous-titre : *Fouilles et documents archéologiques dans la France métropolitaine*. C'est un programme qu'elle s'efforcera de suivre. L'éditeur en est les *Presses universitaires de France*, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, vi^e^. (Prix du 1er fascicule, 256 p. in-4°, 175 fr.)

Paléolithique. — Étienne Patte, *Le paléolithique dans le Centre-Ouest de la France : Charentes, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Vendée, Vienne.* Ouvrage publié sous les auspices de la Société d'Anthropologie de Paris, Paris, Masson, 1941, in-8°, 208 p., 1 carte. Pas d'illustrations, malheureusement. C'est un précieux répertoire avec une bibliographie aussi complète que possible, répondant à un vœu émis par la Commission internationale de Paléographie, en vue du Congrès international de 1931. Il a été précédé, nous dit une note, d'un résumé avant la lettre : *Les études préhistoriques dans le Centre-Ouest de la France et l'Institut de préhistoire de l'Université de Poitiers.* Extr. du *Bulletin de la Fédération économique et intellectuelle du Centre-Ouest*, 1933, 36 p., 20 fig. Le répertoire est disposé par ordre alphabétique pour chaque département. Il représente un travail énorme et délicat, fait avec une critique avisée. Je n'ai pas besoin de souligner la science très au courant de M. É. Patte.

Nouvelles d'Alsace. — Le fascicule de *Germania*, octobre 1942, mentionne quelques découvertes préhistoriques en Alsace : à Achenheim, la station bien connue des environs de Strasbourg, a été mise au jour une sépulture d'accroupi, accompagné de vases ornés de « zones d'ornements » estampés dans la pâte. C'est le premier exemple, dit l'auteur de l'article, du type « coupes en forme de cloche », caractéristique de la civilisation néolithique de l'ouest de la France. La décoration de l'un des vases peut rappeler, en effet, celle des « coupes en forme de cloche » ; la forme du second paraît bien voisine de celles de la poterie des palafittes,

abondamment représentée en Alsace. A Suffelweyersheim, toujours dans la région de Strasbourg, les fouilles ont repris dans une nécropole connue. On publie l'une des tombes, remarquable surtout par la trépanation frontale subie par l'inhumé. Elle appartient à la civilisation néolithique de la céramique rubanée.

Urnes à couvercle. — Elles sont rares et demeurent limitées jusqu'à présent à un petit cercle dans la région de Theley (Palatinat). Le type de l'urne, à corps ovoïde, avec pied et un col rétréci assez haut, se rencontre dans la Marne, notamment à Prosne, à l'époque de La Tène I. C'est le type Déchelette, *Manuel*, III, fig. 659, 4 et 5, quelquefois orné de peintures (fig. 660, 2 ; 661, 2) ou de bandes de lignes incisées (fig. 676). G. Behrens en cherche le modèle dans des vases métalliques et reproduit un exemplaire en bronze à deux anses avec un très haut couvercle, de Conliège, dans le Jura (*Germania*, 1942, p. 147-148, pl. 25 b). D'autres modèles pourraient se trouver dans une série de vases peints d'Ensérune (*Corpus Vasorum*, VI, pl. 32, 4 et 6 ; 33, 2, 4 à 6, reproduits pl. 25, c), qui remontent à des prototypes grecs. Les influences grecques se seraient donc exercées par l'intermédiaire du midi de la France jusqu'en Palatinat. Les galbes sont, en effet, apparentés. Mais, riposte M. W. Dehn (*Germania*, 1942, p. 208-210), ces vases peuvent fort bien dériver, ainsi que les couvercles, de récipients en bois tourné, dont on peut supposer l'existence. Quand il s'agit de poterie de La Tène, il ne faut pas oublier l'existence de cette vaisselle de bois dont l'usage est attesté par les textes.

Épona. — Une trouvaille dans la région de Sarrebruck a fourni cinq nouveaux bas-reliefs d'Épone, la déesse aux chevaux. Sur l'un, assise sur son cheval, elle porte la corne d'abondance, qui ressemble à une énorme massue. Sur deux autres, elle tient à la main un bâton assez gros et qui semble terminé par une sorte de fer de lance. Un attribut courant d'Épone est le fouet. M. W. Schleiermacher, *Germania*, 1942, p. 132-135, pl. 23 : *Ein neues Attribut für Epona*, pense qu'il s'agit d'un bâton à toucher les chevaux, comme on touche les bœufs ou comme les Arabes touchent leurs ânes. Il signale à l'appui une stèle de Dijon où deux personnages conduisant des chevaux portent un instrument semblable (Espérandieu, IV, 3647 ; cf. V, 4044). A Bordeaux, un cavalier, qui semble conduire des bœufs, tient en main un objet que Jullian interprétait comme une charrue (*Inscr. rom. de Bordeaux*, I, n° 332, p. 406 ; Espérandieu, II, 1185). Ce doit être plutôt un bâton à toucher comme celui qui se trouve ici attribué à Épone. Mais les Épones de Sarrebruck tiennent leur houssine comme Junon tient son sceptre. Le bâton à toucher serait le sceptre d'Épona.

Chevaux de terre cuite. — Les fragments d'une cinquantaine de figurines de chevaux hautes de 8 à 14 centimètres ont été trouvés disséminés dans un même champ à Assche-Kalkoven, non loin de Bruxelles. Il n'y

avait pas trace d'un atelier de fabrication, pas plus d'ailleurs que d'un sanctuaire. Une telle accumulation ne peut provenir cependant que d'ex-voto : on offrait à la divinité l'image d'un cheval ou d'un couple de chevaux, afin de protéger, voire de guérir, le cheval que l'on possédait. Cette divinité devait être *Epona.* C'est la première fois que l'on trouve ainsi les restes accumulés d'offrandes à la déesse protectrice des chevaux. La trouvaille remonte à 1874 ; M. S. J. de Laet en signale l'intérêt dans l'*Antiquité classique*, XI, 1942, fasc. 1, p. 41-54 : *Figurines de terre cuite de l'époque romaine.* Il relève le rôle important que le cheval a joué dans la religion des peuples indo-européens et même chez d'autres peuples, puisqu'on trouve en Bretagne des crânes de chevaux associés à des sépultures dolméniques. On sait, d'ailleurs, que la déesse gauloise des chevaux, Épona, a conquis l'ensemble du monde gréco-romain, à la suite des chevaux et des palefreniers gaulois. Bien des mythes divers semblent se rattacher à son culte.

Heureuse initiative. — C'est celle que vient de prendre M. J. Toutain, secrétaire de la *Société française des fouilles archéologiques.* Dans le dernier *Bulletin* de cette Société (t. VII, fasc. 3), portant le millésime 1940-1942, il publie un compte-rendu des fouilles qu'elle a subventionnées. On y trouvera des renseignements précis sur toutes les grandes fouilles françaises : celles du Dr Donnadieu à Fréjus (p. 206-212) ; de M. H. Rolland à Saint-Rémy-de-Provence (p. 213-216) et à Saint-Blaise (p. 216-220) ; les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges (p. 220-239, avec deux plans) ; le théâtre romain d'Alésia (p. 240-256, 1 plan) ; le sanctuaire de la *Dea Sequana* aux sources de la Seine (p. 256-260) ; les fouilles des Fontaines-Salées près de Vézelay (p. 260-269, 2 plans). Vient un second chapitre intitulé : *Fouilles limitées* (p. 270-302), qui apporte maint détail précieux sur les recherches de moindre envergure. Grands et petits, ces tableaux sont présentés non seulement avec la conscience, mais avec toute la science de M. Toutain. Dix-huit planches ornent ce fascicule qui sera le vade-mecum de quiconque s'intéresse à l'archéologie de notre sol.

Fibules émaillées en pays rhénan. — La longue dissertation de M. Kurt Exner, *Die provinzialrömischen Emailfibeln der Rheinlande*, dans *29e Bericht des röm.-germ. Kommission*, Francfort, 1939, p. 31-121, pl. 5-17, rappelle inévitablement l'article de Mlle F. Henry, *Les émailleurs d'Occident*, dans *Préhistoire*, II, 1. Les fibules, dans cet article, n'étaient, il est vrai, signalées qu'en passant comme particulièrement nombreuses dans la zone militaire du Limes. De ces fibules nous est présenté ici un catalogue détaillé précédé d'une bonne introduction, où il est surtout question des types de fibules et de leur date : travail minutieux et bien fait. M. Exner reconnaît, avec Mlle F. Henry, l'importance du centre de fabrication d'entre Sambre et Meuse et de la villa d'Anthée, en particulier. Il croit pouvoir indiquer un atelier à Mayence ; il en sup-

pose d'autres dans les grandes villes rhénanes, notamment à Cologne, où la verrerie tint une si large place. Il arrive à préciser les dates de fabrication, du premier quart du IIe siècle au premier quart du IIIe. La mode, en somme, aurait duré un siècle. Elle aurait été introduite en pays rhénan de l'île de Bretagne. L'industrie aurait prospéré durant la belle période de la paix impériale pour succomber aux troubles économiques et aux incertitudes politiques du IIIe siècle. Mais pourquoi la verrerie a-t-elle persisté? On doutera que l'émaillerie belgo-rhénane ait son unique origine dans l'île de Bretagne. Mlle F. Henry précise (p. 122) que les techniques bretonne et rhénane sont assez différentes. La dernière doit se rattacher à quelque tradition indigène survivant obscurément. Les fibules à disque, dont M. Exner fait un type tardif et auxquelles il suppose une origine orientale, rappellent fort les broches à *umbo* avec bouton de corail de La Tène I. Les bijoux de la fin du IIIe et du IVe siècle cherchent la couleur plus que jamais, mais par d'autres moyens que l'émaillerie. Il y eut cependant, plus tard, et des fibules et des émailleurs barbares. Pourquoi n'y eut-il plus de fibules émaillées?

Fourreaux de poignards romains incrustés et émaillés. — Ce sont des armes de luxe dont M. Kurt Exner catalogue une vingtaine dans *Germania*, 1940, p. 22-28. Le plus grand nombre provient des pays rhénans ; on en trouve parfois des reproductions sur les stèles militaires du début de l'Empire. Ces poignards paraissent dater de la première moitié du Ier siècle ; on peut en chercher l'origine dans la région de Mayence. La technique de la décoration est celtique. L'émail sur fer, associé à l'incrustation de bronze, d'argent ou même d'or, est une tradition de l'époque de La Tène. On constate qu'elle a persisté au début de l'époque romaine. Au IIIe siècle, l'émail est appliqué non plus sur le fer, mais exclusivement sur le bronze.

Bains des villas trévires. — On sait que les villas grandes et petites sont particulièrement nombreuses dans la région de Trèves ; du moins y ont-elles été fouillées, depuis le milieu du XIXe siècle, d'une façon particulièrement active et suivie. En s'aidant des journaux de fouilles conservés au Musée de Trèves — un Musée qui a de bonnes archives — M. Harald Koethe présente un catalogue raisonné, avec plans, d'une trentaine de ces bains de villas : *Die Bäder römischer Villen im Trierer Bezirk*, dans *30e Bericht der röm.-germ. Kommission*, Francfort, 1940, p. 43-131. Le système est partout le même ; la disposition, les dimensions, la forme, le groupement et surtout le nombre des salles varient. Cette diversité contraste avec l'uniformité des établissements militaires ou semi-militaires du *Limes*. Les bains ont été souvent remaniés ou reconstruits. M. Koethe cherche à les dater ; c'est souvent difficile, mais il formule à ce sujet d'utiles observations. Il donne pour terminer une précieuse bibliographie des villas connues en pays rhénan, en Belgique, en France et en Angleterre. Voici quelques-unes de ses observations. Il

faudrait pour fixer des dates préciser les mesures des briques plates et creuses, la construction et les dimensions des canaux de chauffage, les revêtements des baignoires et des murs. D'une façon générale, les piliers d'hypocaustes formés de briques rectangulaires sont plus anciens que ceux qui sont faits de briques circulaires ; plus récents encore sont les piliers constitués par une colonnette de terre cuite, de basalte ou de grès. La couverture des tuyaux de chauffage par des briques en encorbellement est plus récente que la voûte. D'une façon générale, les bains les plus anciens semblent dater du début du IIe siècle ; les plus récents sont du milieu du IVe. Travail extrêmement soigné et qui sera utile à tous les fouilleurs.

En Rétie : fortins de route et histoire. — Le long de la route d'Augsbourg à Bregenz par Kempten, à Baisweil et à Schlingen, distants l'un de l'autre de 4 km., des fouilles attentives ont mis au jour des fortins (L. Ohlenroth, *29e Bericht d. röm.-germ. Kommission*, 1939, p. 122-156). Les traces en sont complexes : trois constructions en charpente reconnaissables à leurs trous de pieux et leurs foyers, un vallum et finalement une construction en pierre. Les dimensions ne dépassent pas une dizaine de mètres de côté, les plans sont chaque fois légèrement différents et les emplacements ne se recouvrent pas exactement. Le type est celui des *burgi*, tels qu'ils se rencontrent sur toutes les frontières romaines. Les monnaies permettent d'en préciser l'histoire. Les plus anciennes sont de Septime-Sévère et de Géta. Établis par Septime-Sévère, ces postes ont donc succombé à la première invasion des Alamans en 213, attestée par plusieurs trouvailles de trésors. Une longue lacune conduit jusqu'à Gallien, Claude II et Tetricus. La nouvelle série, postérieure à l'invasion de 259-260, s'arrête à celle de 275. Un troisième groupe commence avec des pièces de Constantin ; plusieurs ont été trouvées dans le fossé du vallum : Constantin a donc, pour la troisième fois, reconstruit ces postes en les fortifiant mieux ; c'est de lui que dateraient les fossés. Les fortins de maçonnerie seraient de Valentinien ; les pièces de monnaie s'y continuent, en effet, de Valens-Valentinien jusqu'à la fin du IVe siècle. L'histoire de la province et des efforts défensifs romains pendant deux siècles sort ainsi d'une modeste fouille bien conduite.

Les routes et l'annone militaire. — De la date assignée à l'établissement de ces *burgi* d'une route de Rétie, le règne de Septime-Sévère, je rapprocherai les indications qui ressortent d'un savant mémoire d'épigraphie inséré au tome XIV des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Essai sur le* Cursus publicus *sous le Haut-Empire romain*, p. 189-390. S'appuyant sur un travail très remarquable de M. Denis van Berchem, *L'annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1936, p. 117-202 ; cf. *R. É. A.*, 1937, p. 365), l'auteur, M. Pflaum, montre les transformations qu'a subies la poste impériale

précisément à partir de Septime-Sévère. Elles résultent en dernière analyse de la dévaluation monétaire. Pour parer à ses inconvénients, Septime-Sévère avait décidé que les soldats toucheraient leur solde en nature. Les impôts devaient de même être payés en nature. Il fallut donc créer des magasins pour les recevoir et un service pour en apporter le produit aux troupes. De là ces constructions établies le long des routes, de là les postes de bénéficiaires distribués sur leur parcours. La poste impériale est chargée des transports. C'est tout un service d'intendance attaché aux *burgi* que, partout, en Gaule, le long du Danube jusqu'en Thrace, en Afrique, on voit se multiplier sur les routes. Il faut, en effet, assurer la sécurité des entrepôts et des transports ; il faut des gardes et des escortes. Au début, les fortins sont peut-être surtout des organes de ravitaillement ; plus tard, ils deviennent de véritables points de défense. On voit se dessiner à partir de Septime-Sévère une évolution non seulement du *cursus publicus*, mais de la route, et on assiste à la désagrégation de l'armée que dissémine le soin de son approvisionnement. Tout cela, bien évidemment, est une suite de l'avilissement du numéraire et du remplacement de la monnaie par le système plus primitif des paiements en nature.

Aqueducs romains de Vienne. — Le fascicule du XIXe Congrès de l'Association *Rhodania*, tenu à Vienne en 1937 — c'est, je crois, le dernier paru — apporte une excellente étude de M. J. Cottaz sur les aqueducs romains de Vienne, avec une carte et un certain nombre de figures. Les sources manquaient à Vienne ; mais, à peu de distance à l'ouest de la ville, les eaux d'infiltration du bassin de la Loire constituaient un immense réservoir naturel ; ce sont les sources de la région d'Estrablin qui furent captées ; l'aqueduc a été réparé et remis partiellement en service en 1882. Il se composait de cinq conduites parallèles, entièrement souterraines, courant à des niveaux différents à peu de distance l'une de l'autre ; la conduite supérieure, la plus grande, est en partie détruite et ses restes ont permis d'étudier le détail de la construction. Deux autres conduites amenaient dans la plaine de l'Aiguille les eaux de la vallée d'Eyzin ; les restes s'en voient à Eyzin et dans les environs. La ville se trouvait aussi abondamment pourvue d'eau que Lyon sa voisine et sa rivale heureuse.

Jetons. — M. G. Behrens, du Musée de Mayence, publie, dans *Germania*, 1940, p. 20-22, pl. 4-6, une série de jetons en os provenant de différents points des pays rhénans et qui représentent toute sorte d'animaux mangeables, porc, lapin, poisson, surtout des volailles le plus souvent troussées et rôties, parfois des coquilles ou des abeilles. Ils portent des numéros dont la série s'arrête généralement à XII, parfois à XV. A Trèves, une collection de six de ces jetons en forme de poissons a été trouvée dans une tombe avec trois moyens bronzes de Lyon. A Athènes, douze jetons en forme d'oie rôtie et portant des chiffres romains étaient dis-

posés sur une assiette d'argent avec cases destinées à les recevoir. Une collection particulièrement nombreuse, treize exemplaires de formes diverses, se trouve au Musée de Hanovre. Les poissons n'ont rien de chrétien et ne sauraient être dissociés des jetons d'autres types. M. Behrens propose d'y voir des jetons de tirage au sort attribuant aux hôtes des auberges leur place sur les *triclinia*, les chiffres XII ou XV correspondant à quatre ou à cinq *triclinia*.

Vieux-Brisach. — Des fouilles sur l'une des deux hauteurs qui constituent la ville, le Münsterberg, ont découvert quelques traces du fort romain. C'était une construction de basse époque ; on peut la rattacher à la série des castella de Valentinien, comme Horbourg près de Colmar, comme Alzey et Altrip. Le fait le plus curieux est la présence, dans les fondations, de pieux en bois verticaux qui semblent absolument inutiles sur ce terrain solide de formation volcanique. Le plus vraisemblable, et c'était l'opinion de Dragendorff, est que ces pieux constituaient une assurance supplémentaire contre les travaux de mine. Le double fossé, le premier, large de 11 à 13 m., à une distance de 8 m. du mur, le second, large de 9 à 10 m., quatre mètres plus loin, l'un et l'autre sans eau et taillés dans le roc étaient destinés au même office. Faites dans des conditions particulièrement difficiles, ces fouilles apportent cependant d'utiles précisions à ce que l'on savait des fortifications de Valentinien (*Germania*, 1940, p. 37-46).

Céramique romaine tardive. — Les fouilles de Brisach ont fourni surtout des tessons d'une céramique très dure, de couleur grise, dont la terre se trouve mélangée de grains d'origine volcanique qui, fondus en surface, forment des points brillants noirs ou blancs. Cette céramique, caractéristique du IVe siècle, et qui semble se prolonger durant tout le Ve, provient de l'Eifel ; on en connaît la fabrication à Speicher et à Mayen. Elle semble avoir descendu et remonté le Rhin pour se répandre de la Hollande à la Suisse. Sans donner de formes de vases, M. Rolf Nierhaus en étudie la diffusion (*Germania*, 1940, p. 47-54). Cette poterie demeure en usage jusqu'au VIIe siècle.

Source sainte et ophtalmologie. — Il s'agit des blocs de Mavilly (Espérandieu, *Recueil*, III, n°s 2067 et 2072), qui ont déjà, on le sait, suscité bien des discussions dont n'a pas jailli la lumière. M. É. Thevenot reprend la question suivant une méthode qui lui est familière (cf. *R. É. A.*, 1942, p. 281) : examen des lieux, étude du folklore et, enfin, comparaison avec les monuments gallo-romains du même genre. L'examen des lieux nous conduit au pied des chaumes d'Auvernay, en un cirque verdoyant ouvert vers le Midi, où des filets d'eau dévalant par toutes les pentes finissent par former un seul ruisseau. Le folklore, par le cadastre, conduit à un lieu-dit « la Baignoire », sur lequel se trouvent de nombreux vestiges romains, et à une source accompagnée d'un petit bassin que l'on nommait autrefois dans le pays « l'auge de purification ».

Le ruisseau s'appelait « la Vandaine » (aujourd'hui « l'Avant Dheune »), nom qui vient du celtique *Vindana* (*vindo* = blanc) et rappelle le surnom d'Apollon *Vindonnus* à Essarois, à 1,500 m. de là, dont le sanctuaire était fréquenté particulièrement par les malades de la vue. On se souvient que la scène la plus discutée des piliers de Mavilly est celle qui montre un personnage se bouchant les yeux des deux mains, tandis qu'un autre est représenté assis, une boîte cylindrique entre les mains, son chien à côté de lui et, sur son épaule gauche, un oiseau : traitement d'une ophtalmie, croyait pouvoir reconnaître Bulliot ; — pas du tout, disait S. Reinach, il s'agit de Vesta se protégeant les yeux contre la fumée du foyer. Le lieu, la source, l'exemple d'Essarois, inclinent M. Thevenot à une explication voisine de celle de Bulliot ; un médecin, prêtre d'Apollon de la source, va guérir un malade. Et il renvoie à un autre pilier du même genre de Montiers-sur-Saulx, près de Bar-le-Duc (Meuse), où le médecin, debout à côté d'une malade, touche ou abaisse à l'aide d'un instrument la paupière inférieure (Espérandieu, *Recueil*, VI, 4665). Il s'agit probablement de monuments votifs, témoignage des miracles du dieu de source guérisseur. *Quelques remarques nouvelles sur les autels de Mavilly*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1942, 19 p.

Cherchez la source, recommandait C. Jullian. C'est ce qu'a fait M. Émile Thevenot à Beaune : *Le nom de la ville de Beaune et captages préromains de sources minérales*, extr. des *Annales de Bourgogne*, 1942, fasc. 4, 11 p. — Son étude allie étroitement toponymie et archéologie. Beaune en Bourgogne comme deux douzaines d'autres Beaune dans toute la France viennent du nom divin *Belenus*, dieu solaire, mais aussi dieu guérisseur et dieu de source. Or, près de la pointe sud de l'enceinte romaine à l'intérieur des murs, coule une petite source, d'un débit assez insignifiant aujourd'hui, appelée, au XII[e] siècle, « fontaine de Bélénin ». Pourquoi les noms différents, Beaune, d'une part, et, de l'autre, Bélénin? Cas sujet et cas régime, ou bien accentuation différente. M. Thevenot apparaît philologiquement fort bien renseigné. Il l'est aussi archéologiquement sur les captages préhistoriques de sources par troncs d'arbres évidés. A propos des puits gaulois récemment découverts sous Vézelay, il rappelle des captages similaires à la *Fontaine salée* de la Rochette (Côte-d'Or) et à la source de Grisy (Saône-et-Loire). Tout cela est fort intéressant.

Du nouveau sur les trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges. — Déjà une note de M. Charles Picard, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1941, p. 285-291, avait attiré l'attention sur un ensemble de faits significatifs confirmant la date ancienne des sculptures du trophée : « la couche de grès jaune qui marque partout le passage et le travail des polisseurs de marbre, qui furent au plus tôt les contemporains de Trajan, *passait au-dessus des plates-formes des trophées* ». Les trophées eux-mêmes ne pouvaient donc dater que de

l'époque d'Auguste. M. Gilbert Picard, *Ibid.*, 1942, p. 8-17, complète et précise ces indications : *Sur la composition et la date des trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges.* Au centre, un grand arbre-support surmonté d'un aigle liant un globe et devant lui un avant de navire avec le corps d'une tritonesse s'adossant au pilier. Une telle composition, inspirée par les trophées d'Actium, ne peut être que du temps d'Auguste. A droite de ce groupe central doit se placer la « Jeune captive » au torques personnifiant la Gaule avec un prisonnier agenouillé ; à gauche, la « Jeune captive » sans torques personnifiant l'Espagne et le second prisonnier agenouillé. « Auguste est le dernier empereur qui ait dressé un trophée pour des victoires remportées sur la Gaule. » Celui de Saint-Bertrand doit commémorer la victoire soit sur l'Aquitaine révoltée en 27 av. J.-C., soit sur les Cantabres qui ne furent définitivement vaincus qu'en 19 ou peut-être l'une et l'autre.

Art gallo-romain. — Il ne s'agit que des images estampées au flanc des vases de terre sigillée. Elles sont généralement d'un art médiocre. Quelques-unes cependant présentent des traits originaux ; dans l'ensemble, elles manifestent des tendances qui se développent d'un atelier à l'autre. Le décor végétal imite sans doute, le plus souvent, les motifs classiques : acanthe, laurier, vigne, lierre ; on voit apparaître aussi, dès les produits de la Graufesenque, des feuilles et des fruits indigènes, feuilles de chênes et glands ou feuilles de hêtre. On a depuis longtemps remarqué les feuilles de liseron à la barbotine sur les rebords des vases de l'est de la Gaule. La décoration végétale s'écarte du naturalisme hellénistique pour se développer en spirales et en combinaisons qui rappellent la fantaisie irrationnelle du style de La Tène. Un poinçon du potier Darra de la Graufesenque termine les courbes d'une palmette par des têtes schématiques d'animal. R. Lantier avait déjà, dans une communication à l'Académie des inscriptions (*Comptes-rendus*, 1932, p. 302-308), attiré l'attention sur les rapports que l'on peut remarquer entre des motifs du chaudron de Gundestrup et ceux des vases de terre sigillée. H. von Petrikovitz, *Sigillatafragen*, dans *Germania*, 1942, p. 124-132, pl. 21 et 22, cherche à caractériser l'évolution de ces tendances. Il insiste sur les différences entre les styles de la Graufesenque et de Lezoux ; il attire l'attention sur les produits de La Madeleine et de Luxeuil. La décoration des poteries, dit-il, doit trouver sa place dans l'histoire générale de l'art provincial romain.

Le potier Calus ou Calvus. — R. Knorr, *Frühe und späte Sigillata des Calus*, dans *Germania*, 1942, p. 184-191. Quatre planches de dessins reproduisant des motifs signés ou non de ce potier qui, entre 50 et 80, travailla à la Graufesenque. Un commentaire détaillé en fixe la chronologie. Les tessons publiés proviennent en majeure partie de la région rhénane. Les trouvailles dans les « Champs décumates » conquis par les Flaviens permettent de préciser les dates.

Portes de villes. — Dr A. Donnadieu, *Les portes du « Decumanus Maximus » de la « Colonia Octavanorum » au « Forum Julii », Fréjus (Var)*. Extr. du *Bulletin de la Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan*, XLII (1938-1939), 2e partie, *Mémoires*, LII, Draguignan, 1939, in-8o, 45 p., 15 pl. On croyait connaître les Portes de Fréjus : *Porte romaine* au nord-est, *Porte des Gaules* au sud-ouest. Les fouilles du Dr Donnadieu apportent du nouveau sur l'une et sur l'autre. La Porte romaine, flanquée de deux tours, ouvrait sur une cour parfaitement circulaire de 33 m. de diamètre, au fond de laquelle l'entrée en ville s'ouvrait par un arc de 6 m. de large. Je ferai des réserves sur la « reprise en sous-œuvre » supposée par le Dr Donnadieu pour les tours de flanquement de la Porte Romaine : le massif de maçonnerie sur lequel elles reposent me paraît avoir toujours été indispensable pour porter les piédroits des passages latéraux ; je doute surtout de la réalité de l' « arc monumental antérieur à la colonie » qui se serait trouvé au fond de la cour. La Porte des Gaules ne comporte en avant d'elle qu'une demi-lune de 49m40 d'ouverture, flanquée de deux tours. Les soubassements d'une autre tour immédiatement auprès de la porte semblent appartenir à un projet abandonné au cours des travaux. Les plans nouveaux que publie le Dr Donnadieu reposent sur des études très attentives et des recherches plus poussées qu'elles n'avaient été jusqu'à présent.

Une longue étude de M. Heinz Kähler, *Die römischen Torbürgen der Torfassade*, parue dans le *Jahrbuch des deutschen Arch. Inst.*, 1942, p. 1-104, ne fait pas mention, à tort, de ces portes de Fréjus ; elle donne cependant non seulement le plan classique de la Porte de Messène à Mégalopolis (fig. 37, p. 38), prototype de la cour circulaire de Fréjus, mais aussi celui de la Porte nord d'Aquilée (fig. 39, p. 39), encore plus voisine de la Porte romaine de Fréjus.

Dépotoirs antiques. — Les villes antiques en ont possédé, et de nombreux, sur tout leur pourtour. C'étaient souvent d'anciennes carrières ou des fosses où briquetiers et potiers avaient puisé leur argile et qui, après abandon, se sont trouvées comblées de débris de toute sorte. Amas précieux pour l'archéologue. Les travaux de fondation du pavillon militaire de l'Hôtel-Dieu de Chartres ont fourni à R. Dauvergne l'occasion d'étudier deux dépôts de ce genre, entre 2m50 et 4 m. sous le niveau du sol actuel : *Fosses et dépôts gallo-romains à l'Hôtel-Dieu de Chartres*, in-8o, 13 p., 12 fig., Chartres, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 1941. Au fond de l'un se trouvait un puisard, très étroit, 0m30 à 0m35 de diamètre, fermé par une meule, l'autre était bordé par un mur : ce sont peut-être les restes d'un ancien atelier de poterie. Le remplissage était constitué de fragments de stucs colorés, de nombreux fragments d'amphores — dont une anse avec la marque S. E. M. — et de tessons de vases divers, céramique commune ou terre sigillée. Le tout date des IIe et IIIe siècles, période de la plus grande extension de Chartres. M. R. Dauvergne repro-

duit le plan de Chartres gallo-romain donné par la *Revue des Études anciennes*, en 1913.

Fortifications fluviales. — Le rapprochement entre deux *burgi* des bords du Rhin à Mannheim-Neckarau et à Engers avec un *burgus* hongrois de Nogradveroïe, que des marques de tuiles datent de Valentinien, permet d'attribuer les deux premiers au même empereur. Des textes d'Ammien (28, 2, 2) et de Symmaque (*Or.* II, 20) le confirment. Ce sont, explique M. W. Schleiermacher, de petites fortifications destinées à faciliter l'abordage des bateaux de transport et à abriter leurs cargaisons, nouveau type de ces « tours » dont l'Empereur avait cherché à protéger toutes les frontières du monde romain. *Germania*, 1942, p. 191-195.

Sens unique. — L'idée remonte à l'époque gauloise et la tenue de route devait être déjà à droite. Des observations sur une route de Champagne, communiquées par M. Georges Goury à l'Académie des inscriptions, le démontrent (*Comptes rendus*, 1941,. p. 524-530). La voie de Verdun à Reims aborde les Monts de Champagne en se partageant en deux chemins, l'un qui s'élève en ligne droite, en encaissement, sur une pente de 280 m. de long, l'autre, toujours du type chemin creux, lequel est gaulois, qui rejoint en large demi-cercle la route directe vers le sommet. La largeur de chacun de ces chemins est de 3 m. En s'engageant dans la montée, on ne pouvait voir si quelque autre véhicule ne commençait pas la descente ; or, le terrain crayeux et très glissant dès qu'il était humide, rendait cette descente dangereuse. C'est pour la faciliter que fut aménagé le circuit. Les Romains se sont contentés d'améliorer les anciens chemins creux gaulois en les recouvrant de sable et en aménageant, de distance en distance, des lignes transversales de pierres meulières remplaçant les stries creusées dans la craie à l'époque antérieure. M. Goury est un archéologue qui a le sens des réalités ; il sait voir le terrain et confirmer ses intuitions par des sondages. Une étude nouvelle des routes de Champagne serait la bienvenue.

Voie antique en Bourgogne. — L. Badey, *La chaussee de Chalon-sur-Saône à Nolay*, dans *Annales de Bourgogne*, XIV, 1942, fasc. 3, p. 211-217. La voie est fort exactement suivie sur le terrain. De Nolay, elle devait continuer vers Autun et Bibracte. Parmi les lieux-dits qui servent à jalonner la route, nous relevons, près de Chamilly, celui de *La Gargoche.* L'explication qu'en présente M. Badey en paraît bien sujette à caution. Il faut évidemment chercher autre chose. Nous sommes là à proximité du Camp de Chassey, probablement au croisement du très ancien chemin qui suivait la vallée de la Dheune. — Je vois que ce nom *Gargoche* a frappé le toponymiste qu'est P. Lebel (même *Revue*, fasc. IV, p. 300-302) : « Dans le Chalonnais comme dans le Dijonnais, *garguillot* signifie « gosier, gorge ». Ce même radical est à la base des mots français *se gargariser*, *gargouille*, *gargoter*. Il a même servi à former des mots de notre folklore : *Gargamelle*, *Gargantua*, donnés à

des géants qui avaient un grand gosier (*Grandgousier*, père de Gargantua)... La route, en cet endroit, descend rapidement dans une sorte de ravin..., passage peu agréable ; les voituriers ont dû l'appeler gorge, d'après le mot régional *garguillot* avec introduction du suffixe péjoratif *-oche*... » Simple hypothèse, ajoute P. Lebel, qui provoquera peut-être d'autres remarques. Les noms de lieu « Gargan » sont fréquents en France.

Chaussée. — Il faut abandonner l'explication courante, *via calciata* : chemin fait à la chaux. On ne fait pas des routes avec de la chaux. Le « chemin chaussé » représente le latin *calceatus* de *calceus*, chaussure... Chausser des pommes de terre veut dire amonceler de la terre autour du pied. La chaussée est un chemin surélevé, formant levée, comme très souvent les voies romaines, ou bien servant de digue le long des cours d'eau ou à travers un marécage. Le chemin chaussé est la voie aménagée par un amoncellement artificiel de matériaux, c'est la route de type romain par opposition à la simple piste naturelle. C'est ce qu'explique M. A. Dauzat dans *Le français moderne*, janvier 1941, p. 41-45. Du point de vue de l'archéologie et des faits, son interprétation ne laisse rien à désirer ; elle est fortement appuyée du côté linguistique. Elle s'imposera désormais.

Un grand établissement industriel antique. — F. Benoit, *L'usine de meunerie hydraulique de Barbegal*, dans *Revue Archéologique*, 1940, 1, p. 19-80. On en connaissait depuis longtemps les restes, au quartier de Caparon, sur le territoire de Fontvieille, à une dizaine de kilomètres d'Arles, non loin du moulin d'Alphonse Daudet, et M. J. Formigé avait indiqué qu'il s'agissait d'un vaste réservoir établi pour donner la force motrice à des moulins. M. F. Benoit a consacré, de 1935 à 1938, plusieurs campagnes de fouilles à explorer ces ruines et il présente un tableau détaillé de l'aménagement des chutes d'eau et des moulins. L'établissement date du Bas-Empire, probablement de Constantin ; il devait dépendre du service de l'Annone ; c'est un exemple de ces industries d'État qui se multiplièrent à partir de ce moment. L'ampleur de l'usine, la distribution du courant dans seize ateliers, l'adaptation du mécanisme aux différents niveaux du terrain ouvrent des aperçus nouveaux sur la science des ingénieurs antiques. Le Moyen Age, montre M. F. Benoit, trouvera le moulin à eau dans l'héritage de l'antiquité.

Trésors de monnaies en pays rhénan. — La publication d'un trésor trouvé à Mayence il y a une vingtaine d'années et dont les 160 pièces s'échelonnent de Septime-Sévère aux deux Philippe, 193 à 249, fournit à M. G. Behrens l'occasion de récapituler un certain nombre de trésors de la même région et d'une époque voisine (*Germania*, 1942, p. 157-158) :

Niederingelheim, Victorin et Tetricus, 269-273.

Däxweiler, jusqu'à Valérien II, 268.

Allenfeld, Tetricus, 270-273.

Pferdsfeld, jusqu'à Constance-Chlore, 293-306.

Bokenau, jusqu'à Gratien, 367-383.

Lemberg, de Gallien à Quintillus, 270.

Alteburg im Soonwald, Victorin et Tetricus, 269-273 ; il s'y ajouterait un petit bronze de Constantin II, 335-340, et un de Constans, 335-350.

Steineberg bei Münchwald, de Valérien, à Tetricus, Claude II, Quintillus et Aurélien, 253-275.

Stromberg, petits bronzes du IVe siècle, en majeure partie indéterminables ; on y reconnaît une pièce de Constans, 337-350 ; quelques autres paraissent du même empereur.

En somme, quatre dates qui correspondent bien à des périodes d'invasion : 249 pour le premier trésor, 270-275 pour six autres, enfin 350 et 383 pour le IVe siècle.

Protohistoire de Budapest. — Elle se rattache à celle des Celtes dans l'Europe centrale. Le nom antique de la ville *Aquincum* est celtique ; celtique aussi celui du peuple, les *Eravisci*. Ceux-ci, cependant, devaient être des Illyriens, mais qui avaient subi fortement l'influence de la civilisation et de la langue des Celtes. A la boucle du Danube, sur la rive droite du fleuve, ils se trouvaient pris, en effet, entre les Taurisques du Norique, les Scordisques de la Save et le Boiens. C'est ainsi que, se proposant de rechercher les origines de la capitale hongroise, M. A. Alföldi est amené à une large esquisse des vicissitudes de la Pannonie avant les Romains et au début de la domination romaine : *Zur Geschichte des Karapathenbeckens im I Jahrhundert v. Chr.*, dans *Ostmittel-europäische Bibliothek, herausgegeben von E. Lukinich*, no 37, Budapest-Leipzig, 1942, in-8o, 51 p., 6 pl. Les renseignements de source littéraire sont rares ; c'est aux monnaies surtout que l'auteur demande des indications. Et elles lui fournissent bon nombre de données nouvelles. Les grands ennemis des Celtes dans la région furent les Daces qui, tout d'abord, jusque vers 80, avaient été dominés par eux. Burebista n'est pas contemporain de Sylla, comme l'indiquait Jordanes ; la grande épopée dace ne commence que vers 60. A la même époque, les Boiens, sans doute sous la pression des Germains, quittent la Bohême et viennent s'établir en Norique chez les Taurisques. Vers 50, Burebista dévaste Olbia ; il est maître des côtes de la mer Noire ; il parvient en Illyrie vers 48 ; d'abord allié des Scordisques, il ne tarde pas à les anéantir. En 44, il n'a pas encore attaqué les Taurisques. L'anéantissement des Boiens ne peut se placer qu'entre cette date et 40. Burebista dut mourir peu après, mais, malgré les divisions des Daces, le péril subsiste jusque sous Auguste.

Quant aux *Eravisci*, leurs monnaies commencent au début du Ier siècle avant notre ère. Vers 60, l'imitation des deniers romains et la présence de monnaies romaines indiquent que les commerçants italiens sont parvenus jusque chez eux. En 40, arrêt des monnaies romaines,

sans doute à la suite de l'avance des Daces, jusqu'à la conquête du Norique par les Romains entre 20 et 15. Les armées romaines atteignent le Danube à Aquincum, avec M. Vinucius, entre 11 et 9 avant notre ère.

Deux grands échecs, note M. Alföldi, arrêtent à ce moment l'offensive conquérante de Rome : le soulèvement dalmato-pannonien de 6 av. J.-C. « la guerre la plus pénible depuis les guerres puniques », dit Suétone, et, un peu plus tard, en 9 après J.-C., la défaite de Varus. Le Danube devient frontière et Aquincum dut tout d'abord être un poste fortifié. Au début du IIe siècle, la ville devient un *municipium* romain ; le peuple des *Eravisci* constitue une *civitas ;* il conserve une originalité qui se marque surtout dans le costume des femmes : leurs fibules, leurs boucles de ceinture. « Bien au-dessous des sommets de la civilisation classique, mais très au-dessus de la barbarie, sur un vieux fond celtique et grâce aux apports romains, se constitue une saine civilisation paysanne à laquelle ont participé les *Eravisci* de Pannonie. » Cette étude de M. Alföldi précise et rectifie ce que l'on croyait savoir jusqu'ici des conquêtes daces et de la fin des Boiens.

En Dacie romaine. — La province ne fut occupée que 150 ans, soit cinq ou six générations, depuis la conquête de Trajan jusqu'à l'abandon par Aurélien. M. Andreas Kerényi recherche quelle en fut la population par l'examen des noms propres que fournissent les inscriptions : *Die Personennamen von Dazien, Dissertationes Pannonicae*, ser. I, fasc. 9, Budapest, Université, Muzeum Körut 6-8, 1941, in-8°, 304 p. Tâche délicate, car, en Dacie comme ailleurs, ces noms prêtent à bien des discussions. Une forte majorité apparaît latine : 1 860 sur 2 600 environ ; 184 sont celtiques ou illyriens, 355 grecs ; 67 orientaux et surtout syriens et 51 seulement thraces. C'est donc, conclut l'auteur, une population entièrement nouvelle qui fut installée en Dacie : Trajan y avait fait table rase des indigènes..., à moins qu'un certain nombre ne se dissimule sous des noms latins : les *Ulpii*, les *Aelii*, les *Aurelii* sont extraordinairement nombreux. Les noms celtiques ou illyriens demeurent relativement rares, mais des gens à noms romains sont souvent les fils de pères à noms celtiques ; la réciproque se rencontre également. Et que sont ceux qui, portant un nom romain, se disent *natione Dacus*? Un *Clemens Napoca, miles leg. III. Aug.* peut-il vraiment passer pour d'origine romaine?

Après ce relevé, M. Kerényi a l'heureuse idée de faire la statistique de ces noms d'après la position sociale de ceux qui les portent. Sur soixante-quinze personnages de rang sénatorial, un seul porte un nom d'apparence celtique et encore bien mal caractérisé : *P. Aelius Gemelus*, un seul également un nom qualifié grec : *T. Flavius Victorinus Philippianus.* Peut-on affirmer que ce *Philippianus* ait rien de commun avec la Grèce? Sur cent trente et un chevaliers, cent seize portent des noms d'apparence romaine, treize sont grecs, un seul est dit celtique : *P. Divius Italicus*

praef. coh. IIII Hispa. equitum, mais il se qualifie lui-même : *domi Mauretania Caesarense ;* un seul aussi est qualifié oriental : *L. Ulpius Bassinus*, tribun de légion. Un bon nombre parmi les noms latins sont ceux de soldats ou de vétérans. M. Kerényi les classe justement à part de ceux de la population civile ; mais les vétérans ne sont-ils pas des civils établis à demeure? De cette étude très attentive ressort, en somme, l'image d'une province coloniale entièrement romanisée. Mais de quoi est faite la romanité des IIe et IIIe siècles impériaux? Quelle réalité se cache sous l'apparence latine?

Histoire du Ve siècle. — Pour les dernières vacances où sa santé lui permit encore de travailler, Camille Jullian, préparant un *Clovis*, avait emporté deux livres, Salvien et Sidoine-Apollinaire. Ce sont là, en effet, deux sources essentielles pour l'histoire de la Gaule au ve siècle. Le volume que vient de publier M. A. Loyen nous le fait bien voir : *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine-Apollinaire*, fasc. 285 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences historiques et philologiques*, Paris, Champion, 1942, in-8o, 112 p. — Sidoine a célébré successivement trois empereurs : Avitus, son beau-père (455-456), Majorien (457-461), Anthemius (467-472). Son éloquence officielle se double de tous les thèmes conventionnels de la poésie. Elle n'en contient pas moins de bons éléments d'histoire. Mais il faut savoir les dégager. C'est ce qu'a fait M. Loyen, avec une érudition et une critique dont il a déjà donné de bonnes preuves, notamment dans la *Revue des Études latines*, 1934, p. 406-415, *Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse.* Le commentaire historique des *Panégyriques* de Sidoine élargit son domaine. On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à consulter l'*Index chronologique* indiquant les faits qui, de 413 à 468, ont donné lieu, dans le volume, à une discussion ou à un exposé assez ample. Le plan primitif de l'ouvrage comportait, en outre, le texte, la traduction et le commentaire explicatif des *Panégyriques.* Les prémices qui nous en sont offertes sont excellentes et riches en précisions nouvelles. Le volume a été présenté comme thèse complémentaire à Paris en 1943. La thèse principale portait également sur Sidoine : *Sidoine-Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire* (Les Belles-Lettres, 1943, in-8o, 190 p.), étude remarquable de littérature latine et aussi d'histoire gallo-romaine.

Toponymie et archéologie. — Les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, XXI, fasc. III-IV, p. 559-562, rééditent un article ancien de Henry Corot, paru en 1887 dans un journal de Dijon, et le font suivre d'une note de M. P. Lebel, *L'archéologie et la géographie historique vue à travers les lieux-dits*, p. 562-573. Cette note d'un linguiste qui ne méconnaît pas l'archéologie est pleine d'indications utiles : anciens villages et noms de *fundi* gallo-romains, chapelles, cimetières, les vieux chemins, fortifications, vestiges divers. Ces nomenclatures, insiste l'auteur, ne sont données qu'à titre d'indication. Elles doivent mettre en

lumière l'importance des noms de lieux-dits, des *microtoponymes*, comme dit M. Lebel, auxquels on commence aujourd'hui à attribuer toute l'attention qu'ils méritent. Une causerie du même auteur sur la toponymie des environs de Vergy, des études sur les noms de lieux dits : *la Cras, la Laume, la Vèvre*, représentent des applications de la doctrine toponymique. Les archéologues auront grand intérêt à en prendre connaissance.

Bijou byzantin dans une tombe mérovingienne. — Hans Zeiss publie, *Germania*, 1939, p. 269-273, une splendide fibule en or garnie de pierres précieuses et de perles trouvée récemment à Mengen (cercle de Fribourg-en-Brisgau) dans une tombe d'un cimetière barbare. Il en rapproche la technique de celle de bijoux analogues, la couronne de Guarrazar en Espagne, qui date du VIIe siècle, et un bracelet provenant d'Égypte. On ne s'étonnera pas outre mesure de trouver dans l'Occident barbare des objets de luxe importés d'Orient. La fibule de Mengen fixe une date au cimetière dans lequel elle fut trouvée ; elle invite en outre, remarque M. Zeiss, à chercher du côté de Constantinople l'origine et les modèles de la bijouterie carolingienne et médiévale.

Cimetières mérovingiens. — M. Hans Zeiss, le spécialiste connu des sépultures germaniques, a consacré son séjour à Paris à un répertoire des cimetières mérovingiens entre Seine et Loire. Son étude, *Die germanischen Grabfunde des frühen Mittelalters zwischen mittlerer Seine und Loiremündung*, vient de paraître dans le *31e Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* de Francfort, 1941, 1 Theil. Elle forme un véritable volume de 170 pages in-4°, avec d'assez nombreuses illustrations, 10 planches et une carte. C'est un relevé attentif, qui sera non seulement commode mais utile, des renseignements consignés dans quantité de travaux en partie oubliés ou difficiles à trouver. La vue d'ensemble qu'il permet apporte d'ailleurs des idées originales, soit qu'il les exprime, soit qu'il les suggère. — Il a choisi la région entre Seine et Loire non seulement parce qu'elle est le cœur de la France, mais parce que les synthèses y faisaient particulièrement défaut et aussi parce que c'est là qu'on peut s'attendre à trouver les traces les plus nettes des Francs.

La première impression qui se dégage est que, précisément, les traces des Francs y demeurent assez vagues. Rares sont les tombes contenant des armes relativement au nombre de celles qui n'ont fourni que quelques objets d'ornement. Ces sépultures datent du Ve au VIIe siècle. Les gens qui s'y trouvaient ensevelis s'intitulaient tous vraisemblablement Francs, mais la majeure partie, malgré la présence de quelques crânes allongés, ne devaient représenter que les descendants de l'ancienne population gallo-romaine. M. Zeiss proteste contre la dénomination courante de « sépultures barbares », justifiée ainsi par le baron de Baye : « il faut un nom générique pour l'ensemble de ces objets ; j'avoue que je ne vois pas de solution plus satisfaisante que de suivre l'exemple

des Romains. Pour ceux-ci, tout ce qui n'était ni grec ni romain était barbare ; pourquoi ne pas appeler simplement barbares les antiquités du IVe au VIIIe siècle »? On n'acceptera pas davantage la dénomination de « germanique ». Francs, Goths, Vandales, Burgondes sont évidemment des Germains ; d'autres, Sarmates, Alains, Taïfales, n'en sont pas. La forme de la civilisation est germanique, mais en partie seulement, et la population, en partie encore bien moindre. Je préférerais pour mon compte le terme de « mérovingien ». Simple question de mots, au fond sans grande importance. Les faits sont mis objectivement en lumière. L'enquête a pris pour cadre les départements : Seine et Seine-et-Oise, Loiret, Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Mayenne, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Vendée — en tout, 245 lieux de trouvaille (le *Répertoire* de Barrière-Flavy n'en donnait que 191), mais, sur la moitié environ, les renseignements sont déficients. 22 cimetières ou tombes isolées ont seuls fourni des armes. La comparaison avec le Wurtemberg qui, pour un territoire bien moindre (20,000 km.², contre 85,000), a fourni 787 cimetières bien caractérisés est frappante. La colonisation franque n'apparaît pas, dans la partie de la France en question, sous forme d'établissements militaires disposant leurs tombes en rangées alignées. Les objets de parure n'accusent que rarement une provenance germanique. Les sépultures ne font que confirmer, en somme, les indications de la toponymie, de la linguistique et, plus généralement, de l'histoire. Les Mérovingiens ont poursuivi tant bien que mal le travail agricole et industriel des populations antérieures.

Après une trentaine de pages de considérations générales, que nous ne pouvons songer à résumer ici, vient l'analyse des renseignements que l'on possède sur chaque trouvaille. Les départements sont rangés par ordre alphabétique et, de même, les localités dans chacun d'eux. M. Zeiss ne prétend pas n'avoir rien laissé échapper. Son enquête est assez complète pour s'imposer. Elle fournit un précieux instrument de travail. On souhaitera la voir poursuivie dans d'autres régions et même parachevée, comme le souhaite M. Zeiss, par une publication raisonnée des objets que conservent les Musées. Il nous faudrait pour cela de véritables Musées archéologiques dans chaque province et, dans chaque Musée, de véritables archéologues. M. Zeiss note que les uns et les autres nous font défaut. Je me garderai bien de le contredire.

A. GRENIER.

VARIÉTÉ

SUR LES TRAITEMENTS GRECS DES SONANTES

Les traitements grecs des sonantes posent un certain nombre de problèmes qui n'ont pas reçu de solution satisfaisante. On trouvera dans le fascicule I[1] [1934] de la *Griechische Grammatik* de Ed. Schwyzer un exposé des faits, un examen des solutions proposées, et une riche bibliographie — notamment p. 411-413 sur la prothèse vocalique ; — p. 223-230 (en particulier 226-227) sur le double traitement attique du digamma initial devant voyelle : esprit rude (ἕδνον : v. sl. *věno*) et esprit doux (ἔργον : v. h. a. *werc*) ; — p. 303 et p. 330-331 sur le double traitement du *yod* initial : $^*y\text{-} > h\text{-}$ (ἧπαρ : lat. *iecur*) et $^*y\text{-} > ζ\text{-}$ (ζυγόν : lat. *iugum*).

Mais, depuis une dizaine d'années, ces difficultés ont suscité des essais d'explication nouveaux. De ces théories récentes, nous nous proposons d'esquisser ici un résumé et une critique.

Prothèse vocalique : Théorie de Kuryłowicz-Benveniste.

De l'ancienne théorie de la prothèse, A. Meillet donnait en 1926 (*B. S. L.*, XXVII, p. 129-135) la formule la plus claire et la plus large[1]. — En 1927, J. Kuryłowicz, trouvant dans l'existence du ḫ hittite une confirmation des vues de Ferdinand de Saussure, précisait et fondait solidement la théorie des quasi-sonantes indo-européennes $^*ə_1$, $^*ə_2$, $^*ə_3$[2].

1. A l'objection de H. Hirt, tirée du caractère non constant de la prothèse, A. Meillet répond (p. 129) : « L'argument ne porte que si l'on oublie les différences de position à l'intérieur de la phrase : il a pu y avoir telle circonstance où une prothèse se développait, et telle autre où elle ne se développait pas, et la langue a pu tirer parti de ces traitements pour différencier des mots. Ainsi ὀμιχεῖν signifie « uriner », le ἀμῖξαι d'Hésychius est glosé par οὐρῆσαι et l'on a ὀμίχλη « brouillard »... (cf. aussi ἀμιχθαλόεσσαν « brumeux » chez Homère), tandis que μοιχός, sans prothèse, est réservé au sens de « adultère ». Dans l'exemple cité, l'hypothèse d'une différence originelle de vocalisme est arbitraire ; car aucune langue hors du grec n'a de voyelle initiale. Et le flottement entre ο et α de la voyelle initiale du grec indique assez qu'il s'agit d'une résonance de timbre vague qui ne s'est précisée que peu à peu. »

2. Elles modifiaient le timbre de la voyelle qui suivait ($^*ə_1\breve{e} > ^*\breve{e}$, $^*ə_1\breve{o} > ^*\breve{o}$; mais $^*ə_2\breve{e} > ^*\breve{a}$, $^*ə_3\breve{e} > ^*\breve{o}$) ; par surcroît, elles allongeaient la voyelle qui précédait ($^*\breve{e}ə_1 > ^*\bar{e}$, $^*\breve{o}ə_1 > ^*\bar{o}$, $^*\breve{e}ə_2 > ^*\bar{a}$, $^*\breve{e}ə_3 > ^*\bar{o}$) ; entre consonnes (ou en fin de mot après consonne), elles se vocalisaient : $^*\mathring{ə}_1 >$ gr. ε, $^*ə̯_2 >$ gr. α, $^*ə_3 >$ gr. ο ; mais c'est en grec seulement qu'alors elles

Il en déduisait une explication de la prothèse vocalique grecque (esquissée : *Symbolae Rozwadowski*, I [1927], p. 104 ; exposée au tome XXX [1927] de *Eos ;* reprise dans *Études indo-européennes*, I [1935], p. 43-44) : là où elle ne représente pas un ancien préfixe (ἀ-κούω : lat. *caueō*), là où elle n'est pas conditionnée par un groupe de consonnes initial (ὀ-φρῦς : skr. *bhrūḥ*), là où elle n'est pas liée à la sonante *r* (laquelle ne demeure jamais initiale : ἐ-ρυθρός, lat. *ruber*, skr. *rudhiráḥ*), la voyelle prothétique continue un ancien $^*ə$ vocalisé à l'initiale du mot devant consonne. Soit, par exemple, un thème $^*ălg$- « souffrir » (ἄλγος, lat. *algeō*) ; i. e. $^*ă$ doit s'y analyser, comme partout, en $^*ə_2e$; dès lors, de même que le thème (II) **tres-* (τρέω) existe en regard de (I) **ters-* (lat. *terreō*)[1], il doit exister un thème de forme (II) $^*ə_2leg$- en regard de (I) $^*ə_2elg$- (ἄλγος)[2] : c'est sur ce thème que repose gr. ἀλέγω, et ἀ- y représente $^*ə_2$ vocalisé. Une telle vocalisation est du domaine de la phonétique syntactique : c'était le traitement normal quand, dans la phrase, le mot précédent se terminait par une consonne ; ce traitement a été généralisé par le grec et par l'arménien, tandis que dans les autres langues $^*ə$- initial devant consonne disparaissait[3]. Cette vocalisation donne en principe les mêmes résultats que celle de $^*ə$ intérieur entre consonnes : grec ε ($^*ə_1$), α ($^*ə_2$), ο ($^*ə_3$), arm. *ă* (pour les trois quasi-sonantes) ; c'est arm. *a-tamn* qui répond à éolien ἔ-δων « dent » (ion. ὄδων, att. ὀδούς, par assimilation), de $^*ə_1den$- (lat. *dens*, skr. *dant-*) ; c'est arm. *a-nicanem* qui répond à gr. ὀ-νειδίζω, de $^*ə_3nei$- ; etc.

C'est à partir de 1935 surtout que cette doctrine a été largement connue : au ch. II du premier volume de ses *Études indo-européennes* (ouvrage plus facilement accessible que les revues polonaises), J. Kuryłowicz en donnait un exposé d'ensemble ; en même temps, E. Benveniste (*Origines de la formation des noms*, I, 1935) la reprenait, la modifiait sur certains points et l'intégrait à une théorie nouvelle de la racine ; il lui donnait un caractère plus systématique, plus rigoureux ; il lui donnait aussi plus d'extension : si la prothèse est constante devant *r* en grec et en arménien, c'est qu'aucune racine indo-européenne ne commençait par *r*, et que *r-* initial des langues autres que le grec et l'arménien représente un ancien groupe $^*ər$-.

On aperçoit ce que ces vues peuvent apporter d'ordre et de clarté dans les données mouvantes et confuses du problème qui nous occupe. 1° *Présence ou défaut de prothèse* : l'explication s'en trouve dans la structure de la racine ; il n'y a pas de prothèse pour μέλι (got. *milip*, v. irl.

demeurent distinctes : elles se confondent ailleurs en une seule voyelle brève $^*ə$ (indo-iranien *i* ; arm. ital. celt. germ. balt. *ă* ; slave *ŏ*). C'est au chapitre II (p. 27-76) de ses *Études indo-européennes*, I [1935] que J. Kuryłowicz a donné le dernier état de sa théorie.

1. La racine étant **ter-* (skr. *tar-aláḥ*) et **-es-* un élément suffixal.
2. On est alors conduit à considérer que la racine est $^*ə_2el$-, et **-eg-* un élément suffixal.
3. Non sans laisser diverses traces, dont fait état la théorie de J. Kuryłowicz.

mil, lat. *mel*), parce que la racine est de forme *mel- ; il y a prothèse pour ἀμέλγω « traire » (v. h. a. *milchu*, irl. *mligim*, lat. *mulgeō*), parce que la sonante n'est pas initiale de racine : thème (II) *ə$_2$mel-, dérivé, à l'aide du suffixe *-el-, de la racine *ə$_2$em- > *ăm-, laquelle fournit le nom de la « cruche » : ἄμη (skr. *amatram*, arm. *aman*). Si la prothèse grecque se rencontre surtout devant sonante[1], c'est qu'en indo-européen les racines commençant par *ə se terminaient plus volontiers par une sonante (*ər-, *əl-, *əm-, *ən-, *əu-) que par d'autres éléments consonantiques ; si la prothèse est constante devant *r*, c'est que *r*, fréquent en fin de racine (*ər-, *ter-, *bher-, etc.), était exclu à l'initiale. — 2° *Timbre de la prothèse* : il s'explique par la nature de l'ancienne quasi-sonante initiale : ἐ- dans *ἐνέϝα « 9 » (avec réfection secondaire en ἐννέϝα), de *ə$_1$neu- (II), *ə$_1$- étant assuré par la forme (I) *ə$_1$enw- (*ἔνϝατος « neuvième ») ; ἀ- dans ἀϝέξω, de *ə$_2$weg- (II), *ə$_2$- étant assuré par la forme (I) *ə$_2$eug- > *aug- (αὔξω) ; ὀ- dans ὀρέγω, de *ə$_3$reg- (II), *ə$_3$- étant assuré par la forme (I) *ə$_3$erg- > *org- (ὄργυια).

Il s'en faut, cependant, que tous les faits grecs se trouvent ainsi expliqués.

1° *Présence ou défaut de prothèse.* Sauf recours à l'hypothèse d'anciens préfixes (hypothèse paresseuse, le plus souvent invérifiable), il faut poser en principe, selon la doctrine rigoureuse de E. Benveniste, que toute prothèse devant sonante (ou devant consonne simple) suppose un *ə- initial de racine. Il y a parfois cependant désaccord entre cette théorie de la prothèse et la théorie de la racine ; ainsi l'existence de (II) *wl-ep- (lat. *lepōs*) en regard de (I) *wel-p- (gr. ἔλπω) exclut qu'on pose, pour la racine, une autre forme que *wel- (lat. *uelle*)[2] ; or, la langue homérique a ἐ(F)έλπεται à côté de (F)έλπεται, comme elle a (d'un thème (I) *wel-d-) ἐ(F)έλδεται à côté de (F)έλδεται. — D'autre part, la prothèse fait parfois défaut, alors que la structure de la racine la ferait attendre : la coexistence de skr. *ámbhaḥ* et *nábhaḥ* (νέφος) amène à poser des thèmes (I) *ə$_1$enbh- et (II) *ə$_1$nebh-, mais le grec n'a pas de forme du type *ἔνεφος[3] ; dès 1927, J. Kuryłowicz, à propos de cet exemple[4], soulignait que les formes à prothèse n'étaient légitimes, à l'origine, qu'après finale consonantique, de sorte que le grec a fort bien pu conserver des formes sans prothèse là où la prothèse serait étymologique ;

1. Sur les exemples grecs de prothèse devant occlusive, voir E. Benveniste, *B. S. L.*, XXXII [1931], p. 74-78.

2. Benveniste, *Origines...*, I, p. 155. Pour justifier la prothèse grecque, il faudrait poser *ə$_1$wel-p-, *ə$_1$wel-d- (thèmes II élargis) ; mais la structure de *ə$_1$w-l-ep- (lat. *lepōs*) ou de *ə$_1$w-l-eə$_1$- (dor. λῆν) serait contraire à la théorie de Benveniste [bien qu'il admette, p. 161, dans le cas particulier de l' « infixation nasale », la succession « élargissement » + « suffixe » : par exemple *ə$_1$u-n-ed-].

3. Autres exemples, avec référence à la forme des racines posée par . Benveniste : νέκταρ (thème II *e$_2$nek-, p. 154), (F)έπος (thème II *əwek^w-, p. 155), δέχνυμαι (thème II *ədek-, p. 156), βῆναι (thème II *əg^{w}eə$_2$-, p. 156), πέσσω (thème II *ə$_3$pek^w-, p. 157), etc.

4. *Eos*, XXX, p. 5 du tirage à part.

il n'y a donc pas contradiction entre la théorie de Kuryłowicz-Benveniste et l'existence de formes dépourvues de la prothèse attendue (νέφος) ou à prothèse non constante (νέρθεν/ἔνερθεν). — De cet ordre de difficultés, nous prendrons comme exemple[1] le présent athématique εἰμι (racine *ə$_1$*es*-). Il est tentant d'expliquer par une prothèse régulière le vocalisme de ἐστον, ἐσμεν, ἐστε, en regard de skr. duel *stháḥ*, *stáḥ*, pluriel *smáḥ*, *sthá* (degré zéro *ə$_1$*s*- de la racine)[2] ; mais, à la troisième personne du pluriel, on attendrait *ἐ-εντι, *ἐ-οντι (skr. *sánti*, ombr. *sent*, lat. *sunt*, hitt. *asanzi*)[3] ou à la rigueur *ἐ-ἄτι ; or, il y a peu de chances que hom. ἔᾱσι continue (avec réfection de la désinence) cette dernière forme, et gr. commun ἐντι exclut l'existence d'un ε- prothétique ; il est étrange que la prothèse fasse défaut à cette seule personne, à moins que le caractère monosyllabique ou dissyllabique des formes ait joué là un rôle[4]. Le problème se pose aussi pour le participe[5]. L'impératif 2e sg. repose sur *ə$_1$*s-dhi* (avestique *zdī*) : faut-il admettre que *ə$_1$ vocalisé, normalement représenté par ε-, a subi ici une assimilation, malgré l'analogie de l'ensemble des formes à ἐ- initial[6] ? Ou faut-il partir de gr. commun *σθι (sans vocalisation de *ə$_1$), qui aurait reçu ensuite, devant groupe de consonnes, la même prothèse, proprement grecque, que ἰ-χθῦς ?

2o *Timbre de la prothèse*. Ici les difficultés sont plus grandes. Dès 1927, J. Kuryłowicz en signalait pour l'arménien[7], où la théorie fait attendre toujours *ă*-, mais où l'on rencontre aussi *ĕ*- (*e-rek* répondant à ἔ-ρεϐος, skr. *rájaḥ*, got. *riqis*) ou *ŏ* (*o-rcam* répondant à ἐ-ρεύγομαι,

1. L'exemple vaut, bien qu'il s'agisse ici de prothèse devant consonne **s*, non devant sonante. Un présent comme εἶμι « aller » (racine *ə$_1$*ei*-) ne pose pas de question, gr. *ἰ*- représentant la forme attendue du degré zéro (*ə$_1$*i*- devant consonne, *ə$_1$*iy*- devant voyelle). Tout *ə, en effet, s'amuït à l'initiale devant sonante voyelle comme devant voyelle (sauf en hittite, où *ə$_2$- et *ə$_3$- sont alors représentés par *ḫ*-) : *ə$_2$*i*- > *ἰ*- (ἰαύω : Benveniste, *Origines*, I, p. 156), *ə$_1$*u*- > ὑ- (ὕδωρ : Id., *Ibid.*, p. 180, 183), *ə*n̥*- > ἀ- (ἀφρός : Id, *Ibid.*, p. 183), *ə*r̥*- > ἀρ- (ἄρκτος : Id., *B. S. L.*, XXXVIII, p. 141), etc. J. Kuryłowicz (*Eos*, XXX, p. 4 du tirage à part, note) souligne de même que αὐγ- ne peut reposer sur *ə$_2$*ug*-, mais seulement sur *ə$_2$*eug*-. [Il n'y a donc pas lieu de penser que, pour E. Benveniste, malgré *Origines*, I, p. 161, n. 1, gr. αἴνυμαι ait le même vocalisme initial *ə$_2$*i*- que skr. *inóti*.]

2. De même à l'optatif *ə$_1$*s*-(*i*)*yē*- : εἴην (skr. *syām*, v. lat. *siem*), *ə$_1$*s-ī*- : εἶμεν (lat. *sīmus*).

3. Selon Benveniste (*Origines*, I, p. 149), hitt. *a*- y résulterait de la vocalisation de *ə$_1$ initial devant consonne. Dans cette mesure, il y aurait, en hittite, prothèse analogue à celles du grec et de l'arménien (?).

4. Dans un ordre de faits différent, mais voisin, on rapprochera l'usage arménien de ne conserver l'augment, à l'aoriste 3e sg., que dans les formes qui, sans augment, eussent été monosyllabiques (cf. Meillet, *Esquisse*[2] [1936], p. 124).

5. Les thèmes ἐοντ-, ἐονσα-, ἐασσα- peuvent reposer en partie sur *ə$_1$*es*-, en partie sur *ə$_1$*s*- (avec *ə$_1$- vocalisé en ε-) ; les thèmes ἐντ-, ἐνσα-, ἐσσα-, ὀντ-, ὀνσα- supposent *ə$_1$*s*- sans vocalisation de *ə$_1$.

6. Il est vrai que l'analogie formelle de (F)ίσθι « sache » a pu agir en sens contraire : parmi les (peu nombreux) impératifs en -θι, c'étaient les deux seuls où la caractéristique -θι fût précédée d'une consonne ; ils formaient couple par là (comme Fοῖσ-θα et ἦσ-θα, dont est issue la désinence -σθα).

7. *Eos*, XXX, p. 5 du tirage à part ; cf. *Études*, I, p. 44.

lat. *-rūgō*). En grec, certains flottements peuvent s'expliquer aisément ; si ἐ- est étymologique dans ἐ-ρέφω (*$ə_1$*rebh-*), ὄροφος et ὀροφή résultent d'une assimilation ; de même ion. ὀδών, att. ὀδούς si (Kuryłowicz) ἐ- est étymologique dans éol. ἔδων ; que l'on parte, au contraire, de *$ə_3$*den-* : ὀ- est la forme légitime, et ἐ- résulte d'une étymologie populaire [1] (analogie de ἔδω « manger ») [2]. La réalité de quelques autres flottements peut être mise en doute : rien n'impose le rapprochement étymologique généralement admis entre ἀρήγω et ὀρέγω. En revanche, il n'est pas possible de séparer ὀμείχω et ἀμῖξαι · οὐρῆσαι (Hesychius), hom. ὀμίχλη [3] et hom. ἀμιχθαλόεις, ὀμόργνυμι et ἀμέργω, hom. ἐ(F)έρση et poet. ἀ(F)έρση (Posidippe), crét. (Hesychius) ἄ(F)ερσα [qui lèvent des doutes sur l'authenticité de hom. ἀν-ά(F)εδνος, hés. ἀν-ά(F)ελπτος, en regard de hom. ἔ(F)εδνα, ἐ(F)έλπεται] ; etc. Ici, le problème subsiste, entier.

Digamma et yod initiaux : Théorie de Juret.

La doctrine de E. Benveniste a trouvé, en A.-C. Juret, un adepte convaincu, et quelque peu aventureux. Il la tient pour acquise sans réserve et en introduit l'exposé (qu'il n'éclaire pas des explications indispensables) dans des manuels scolaires et des ouvrages d'initiation (ainsi pour la prothèse [4] : *Formation des noms et des verbes en latin et en grec* [1937], p. 7 ; *Phonétique grecque* [1938], p. 53). De plus, il lui donne des développements, souvent hasardés, et que sans doute E. Benveniste n'avouerait point.

Sur le même plan que les correspondances phonétiques établies depuis longtemps et admises par tous, A.-C. Juret enseigne, dans sa *Phonétique grecque*, p. 65, les deux suivantes, qui lui sont personnelles :

1. Pour Benveniste (*B. S. L.*, XXXII [1931], p. 74-78), il faut séparer étymologiquement la racine qui signifie « mordre » et fournit le nom de la « dent » (δάκνω, ὄδους), et la racine *$ə_1$*ed-* « manger ».

2. Parallèlement à l'alternance de timbre éol. ἔδοντας (acc. pl.) / ion. att. ὀδόντας [en regard de δάκνω], Grégoire de Corinthe cite éol. (acc. pl.) ἐδύνας / ion. att. ὀδύνας [en regard de hom. δύη]. O. Hoffmann, *Gr. Dial.*, I [1893], p. 310-311, pose éol. ἔδυνᾰ et suppose une assimilation de la brève initiale *atone* de ὀδών (ὀδούς), ὀδύνη à la voyelle vélaire qui suit, la brève *tonique* de l'éolien conservant son timbre ancien : ἔδων, ἔδυνᾰ.

3. L'esprit rude de att. ὁμίχλη en regard de hom. ὀμίχλη (skr. *mēghāḥ*, arm. *mēg*, lit *miglà*, etc.) introduit une difficulté supplémentaire. Il est sûrement récent (ancien, χ l'eût dissimilé) ; analogique de quel mot?

4. Non sans méprises d'ailleurs. Par exemple, ἀμάω « moissonner » ne s'explique pas par *$ə_2$*m-e*$ə_2$-, comme l'écrit Juret ; c'est un dénominatif de ἄμη, lequel est formé sur la racine *$ə_2$*em*>*ăm-, comme l'indique d'ailleurs le *ḫ*- de hitt. *ḫam-ešḫa-* « été » (ce que, du reste, énonce explicitement Benveniste, *Origines*, I, p. 157). — Autre exemple d'erreur : εὔχομαι ne représente pas *$ə_1$*u-gʷh-* (car *ə s'amuït devant sonante voyelle, voir p. 134, n. 1), mais bien un thème (I) *$ə_1$*eu-gʷh-*, à quoi s'oppose (II) *$ə_1$*w-egʷh-* (lat. *uoueō*) ; de plus, le rapprochement proposé avec hitt. *ḫwek-* « charmer » (qui serait bâti sur le même thème que *uoueō*) ne tient pas, le *ḫ* initial indiquant qu'il s'agit non de *$ə_1$-, mais de *$ə_2$- ou de *$ə_3$-. — Ce que ce petit manuel admet de théories nouvelles est ainsi, trop souvent, hâtivement et infidèlement interprété.

*$ə_1$*w*- > gr. *h*- ; *$ə_2$*y*- > gr. ζ-. Cette recherche d'une explication nouvelle pour les difficultés rappelées plus haut (double traitement grec de **w*- et de **y*-) est, certes, ingénieuse dans son principe. Mais on n'en saurait tenir les résultats pour acquis. Il faudrait que, pour chaque sonante, la démonstration fût exhaustive (et rendît compte de *tous* les esprits rudes issus de digamma, de *tous* les ζ issus de yod). Il faudrait, d'autre part, qu'elle fût solide. Elle n'est ni exhaustive ni toujours solide.

Pour le digamma initial, A.-C. Juret fonde sa démonstration sur deux exemples : att. ὁράω et ἕννυμι. Pour ὁράω, il part de l'interprétation, sûrement erronée, de ἑώρᾱκα[1] comme ancien parfait à « redoublement attique », et déduit de là[2] un thème *$ə_1$*w-er*-, et une racine *$ə_1$*eu*- « voir », qu'il pense retrouver dans hittite *au*-, bien qu'on voie mal comment phonétiquement hitt. *au*- peut représenter *$ə_1$*eu*- ; il n'y a donc rien à retenir de cet exemple. — Pour ἕννυμι, on sait qu'une racine de forme **əeu*- « vêtir », celle de lat. *ind-uō*, a reçu un élargissement *-*es*-, d'où thèmes (I) **əeu-s*- (non attesté) et (II) **əw-es*- (lat. ***ues-tis*** ; etc.) ; hitt. *weš*- (que Juret ne cite pas), par l'absence de *ḫ*- initial, donnerait à penser qu'il s'agit bien de *$ə_1$-[3] ; mais les formes arméniennes et baltiques laissent quelque doute à cet égard[4]. — Peut-être Juret aurait-il pu citer plus utilement[5] les doublets homériques ἔρση/ἐέρση, ἕδνα/ἔεδνα, et retrouver, vocalisé en ἐ-, dans les formes à prothèse, le *$ə_1$- initial qui, non vocalisé, fait passer, selon lui, le digamma à l'esprit rude[6]. — Il n'en resterait pas moins impossible de retrouver un *$ə_1$- initial dans ἁλίσκομαι, ou d'expliquer par cette méthode comment la même racine peut fournir ἰδεῖν avec esprit doux et ἵστωρ avec esprit rude.

Pour le yod initial, qui passerait à ζ par combinaison avec un *$ə_2$, Juret allègue deux exemples, ζεύγνυμι et ζέω. Du premier, il n'y a rien à retenir ; un thème *$ə_2$*y-eu-g*- n'est pas susceptible de rendre compte

1. Des deux formes ἑόρᾱκα et ἑώρᾱκα, la première seule est ancienne en attique (voir Liddell-Scott, *s. u.* ὁράω), et représente *ϝεϝόρᾱκα ; ἑώρακα en est une réfection postérieure analogique de l'imparfait ἑώρων., lequel est ancien et repose sur *ηϝόραον (avec augment long). Ion. ὀρώρηκα et ὤρηκα sont analogiques des verbes dont la racine commençait par une voyelle (ὀμώμοκα, ὦμμαι).

2. Selon l'analyse des redoublements attiques par J. Kuryłowicz (*Eos*, XXX ; puis *Études*, I, p. 31-32), brièvement rappelée par Juret (*Formation*, p. 12, où est introduite déjà cette fausse interprétation de ἑώρακα).

3. J. Kuryłowicz lui-même pose d'ailleurs (sans doute pour cette raison) *$ə_1$*wes*- (*Études*, I, p. 31).

4. Arm. *ag-anim* « je m'habille » est homonyme de *ag-anim* « je passe la nuit » (lequel répond à gr. ἰαύω et appartient à la racine *$ə_2$*eu*- « gîter », d'où II *e_2*w-es*- dans hom. ἄεσα, skr. *vásati*, hitt. *ḫweš*- « vivre » ; Benveniste, *Origines*, I, p. 156). Or, *ag*- de l'arménien ne s'explique pas par *$ə_1$*eu*- ; il n'est pas sûr, dès lors, que le vocalisme de lit. *aũti* « porter des chaussures » réponde à celui de l'italique **owō* (lat. *ind-uō*), **owiyō* (ombr. *an-ouihi-mu*), plutôt qu'à celui de l'arménien.

5. (Sous réserve de l'existence de ἄερσα, -άεδνος, avec prothèse de timbre α, signalés plus haut.) — Mais prothèse alternant avec esprit doux dans ἔισος/ἶσος, ἐεισάμενος/εἰσάμενος, ἐέλδομαι/ἔλδομαι, ἐέλσαι/ἔλσαι ἐέργω/ἔργω, etc.

6. J. Kuryłowicz, d'ailleurs, pose *$ə_1$*wers*- (*Études*, I, p. 31) ; mais E. Benveniste part d'une racine **wer*- (*Origines*, I, p. 151).

du présent à infixe nasal (skr. *yunákti*)[1] ; d'autre part, cette analyse se fonde sur un rapprochement avec i. e. **oiwos* « seul », mais il est douteux que **ə$_2$oi-w-* puisse aboutir phonétiquement à **oiw-*[2]. — Le second exemple est plus séduisant ; si l'on sépare étymologiquement les deux mots latins *aestās* « chaleur » (racine de gr. αἶθος) et *aestus* « bouillonnement » (mots entre lesquels un rapprochement sémantique secondaire est aisé à justifier), *aestus* peut être apparenté à gr. ζέω : thèmes I **ə$_2$ei-s-* > **ais-* (lat. *aes-tu-s*) et II **ə$_2$y-es-* (skr. *yás-ati*, gr. ζέ-ω). — Mais pareille analyse conduisant à **ə$_2$y-* comme antécédent de ζ- ne se laisse poursuivre ni, on l'a vu, pour ζεύγνυμι, ni pour ζύμη (lat. *iūs*), ni pour ζωστός (av. *yāsta-*), etc. On ne saurait tenir pour acquise une démonstration restreinte à un seul des mots envisagés.

Théorie de Cuny : Sonantes emphatiques et non emphatiques.

Préoccupé depuis de longues années de la comparaison entre l'indo-européen[3] et le chamito-sémitique, A. Cuny, dans son dernier ouvrage (*Recherches sur le vocalisme, le consonantisme et la formation des racines en nostratique*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1943), continue à mettre au point la définition d'un système phonique d'où puissent dériver à la fois les phonétismes de ces deux groupes de langues. L'idée de cette parenté constitue une hypothèse de travail qu'on ne saurait rejeter *a priori*, et qu'on ne devra juger qu'à ses résultats ; jusqu'ici, toutefois, les correspondances proposées demeurent encore dans le domaine de l'abstrait et du possible : elles reposent sur des étymologies trop peu nombreuses et trop peu évidentes[4] pour emporter la conviction.

1. Sur la théorie de l'infixation, voir Benveniste, *Origines*, I, p. 159-163 ; « la nasale s'insère exclusivement dans un thème II entre la racine et le suffixe » ; le présent **yu-n-eg-* suppose donc un thème II **iw-eg-* [l'auteur écrit **yw-eg-* ; mais voir p. 146, n. 4] s'opposant à I **yeu-g-*, soit, en définitive, une racine **yeu-* (p. 161).

2. Faute de données sûres, la théorie reste imprécise en ce qui concerne la combinaison de **ə$_2$* avec un **o* qui suit ; mais il est probable que **ə$_2$o* aboutit à **ă*, comme **ə$_2$e*.

3. On observera qu'à la suite de W. Petersen, mais contre l'opinion de la plupart des linguistes (Meillet, Benveniste, Pedersen, etc.), A. Cuny voit, dans le « tokharien » et le hittite, non point des langues indo-européennes, mais les représentants d'une famille de langues (« tokharo-hittite ») parallèle à la famille indo-européenne, de même que le chamitique (vieil égyptien, couchitique, nilotique et berbère) est parallèle au sémitique. La langue initiale supposée, que continueraient ces quatre familles, est désignée du nom de « nostratique » (jadis proposé par H. Pedersen). Soit donc, schématiquement :

Nostratique

Tokharo-indo-européen | Chamito-sémitique

Tokharo-hittite | Indo-européen | Sémitique | Chamitique

Notons aussi qu'à la dénomination de « tokharien », qui est sans doute impropre (voir *B. S. L.*, XXXVII, p. 40 des c.-r.), mais qui est traditionnelle, A. Cuny substitue par endroits celle de « sérindien » qui lui est personnelle, et dont l'adoption ne s'impose pas.

4. Ainsi on souscrira difficilement aux hypothèses compliquées proposées dès 1935 (*Mélanges Navarre*, p. 105-107) et reprises ici, p. 67, pour accorder les mots qui désignent le « nom » en sémitique (hébr. *šēm*, etc.) et en indo-européen (lat. *nōmen*, etc.) ; la sonante

A. Cuny aboutit à la conclusion que, dans le système phonique du « nostratique », le phénomène principal est l' « emphase [1] ». Il a, dans des travaux antérieurs, défini le rôle de l'emphase dans le système des consonnes [2]. Il en examine ici le rôle dans le vocalisme [3] (ch. I) et dans le système des sonantes (ch. II) [4] ; c'est de cette dernière question qu'on s'occupera ici ; en effet, la distinction qu'il établit entre deux séries primitives de sonantes : emphatiques *R, L, M, N, W, Y [5], et non emphatiques *r, l, m, n, w, y, repose uniquement sur des faits indo-européens, et principalement sur des faits grecs. La distinction ancienne des deux séries ne se serait conservée, à date historique, que sur une aire dialectale restreinte, incluant le grec, l'arménien et l'albanais.

Cette distinction demeurerait surtout nette à l'initiale du mot devant voyelle. Dans cette position, elle se manifesterait en grec de la façon suivante :

a) Les liquides et les nasales emphatiques dégagent à l'initiale du mot un élément vocalique de timbre indécis (prothèse) ; de même, mais sans régularité (et surtout dans la langue homérique), le *W- emphatique. En revanche, il n'y a pas de prothèse devant *r-, *l-, *m-, *n- (et *w-) non emphatiques, qui restent initiaux, mais tendent vers une prononciation assourdie [6], celle que les inscriptions notent parfois par ῥh-, λh-, μh- (et ϝh-). Ainsi ἐμέ (*Me : forme tonique du pronom, initiale emphatique) en regard de με (*me : forme atone, initiale non-emphatique). Ainsi [7] ἄρα (plus anciennement peut-être *ἀρά, particule tonique *$\mathring{R}$) en regard de ῥα (particule atone *$\mathring{r}$) [8].

initiale en est *n-* dans toutes les langues indo-européennes (tokharien inclus), sauf en hittite, où *lāman*<**nāman* résulte d'une dissimilation de type banal. Pour parvenir à rapprocher les deux groupes de formes, A. Cuny imagine un phonème « nostratique » complexe (liquide mouillée et nasalisée), dont il ne donne d'ailleurs pas d'autre exemple [voir cependant p. 147, n. 1], susceptible d'aboutir soit à une liquide (hittite), soit à une nasale (tokharien et indo européen), soit à une chuintante (sémitique).

1. Phénomène laryngal, comme tel fort difficile à étudier expérimentalement et à définir avec précision, mais dont l'audition des langues sémitiques modernes donne, même à une oreille peu exercée, une impression nette.

2. En dernier lieu, *Mélanges Ernout* [1940], p. 109-116. Les occlusives sonores et sonores-aspirées indo-européennes continueraient respectivement des emphatiques douces et fortes du « nostratique », tandis que les occlusives sourdes continueraient des non emphatiques. — La sifflante indo-européenne continuerait une non-emphatique (l'emphatique correspondante s'étant, en indo-européen, confondue avec l'ancienne liquide *R*). — Parmi les quasi-sonantes, *$ə_2$ et *$ə_3$ seraient emphatiques, *$ə_1$ non emphatique.

3. Les timbres *e* / *o* de la voyelle fondamentale indo-européenne continueraient respectivement les deux aspects non emphatique / emphatique de la voyelle unique « nostratique ».

4. Le troisième et dernier chapitre est consacré à la théorie de la racine.

5. Pour des raisons de commodité typographique, nous substituons ici, pour les emphatiques, à la notation de A. Cuny (majuscules italiques pointées) des majuscules italiques non pointées.

6. « Tout phonème non emphatique tend à s'assourdir » (p. 67).

7. C'est nous qui, par symétrie avec ἐμέ/με, exposons ainsi les faits. Pour A. Cuny (p. 96), ἄρα résulte d'une contamination entre ἄρ (tonique) et ῥα (atone).

8. A. Cuny indique (p. 109), avec des réserves, un troisième exemple du même ordre : opposition, pour la négation de phrase, de deux formes **Ne* / **ne* (tonique / atone?) expli-

b) En attique, en dehors des rares cas de prothèse (εἴκοσι), un ancien **W*- disparaît sans laisser de traces, un ancien **w*- est représenté par *h*- (esprit rude).

c) C'est également par *h*- qu'est représenté en grec un ancien **y*- ; par contre, l'emphatique **Y*- aboutit à ζ-[1].

On ne peut méconnaître ce qu'une telle théorie a d'ingénieux et, au premier abord, de séduisant, par la solution d'ensemble qu'elle apporterait aux divers problèmes que posent les sonantes grecques. Nous la confrontons ci-dessous aux faits, dans l'esprit de la grammaire comparée traditionnelle.

Liquides et nasales initiales.

On enseigne qu'en grec la prothèse est de règle devant ρ, ce qui se traduit, dans la théorie de Benveniste : « aucune racine ne commençait par **r*- », dans celle de Cuny : « à l'initiale, **R*- était préféré à **r*- » ; ainsi :

**Reg*ʷ- (ἔρεβος, arm. *erek*, alb. *erε* : skr. *rájaḥ*, got. *riqis*) ;
**Reug*- (ἐρεύγομαι, arm. *orcam* : lat. *ē-rūgō*, *ructō*) ;
**Reudh*- (ἐρυθρός : skr. *rudhiráh*, lat. *ruber*) ;
**Rebh*- (ἐρέφω, ὄροφος : v. h. a. *-reba*) ;
**Reg*- (ὀρέγω : lat. *regō*) ; etc.

Cependant, **r*- figurait à l'initiale de certaines racines[2] :
**reg*- « teindre » (ῥέζω, ῥῆγος : skr. *rájyati*, *rāgaḥ*) ;
**reuk*- « râcler » (ῥυκάνη : skr. *lúñcati*, lat. *runcāre*) ; etc.

Exemples pour **L*- et **l*-[3] :

**Leudh*- (ἐλεύθερος : lat. *līber*) ;
**Leng*ʷ*h*- (ἐλαφρός : skr. *raghúh*, v. h. a. *lungar*) ;
**Leit*- (ἀλείτης « coupable » : v. h. a. *leid* « odieux ») ; etc.
Mais : **leuk*- (λευκός, arm. *loys* : skr. *rucē*, lat. *lūx*) ;

quant l'alternance **N̥*- / **n̥*- pour la négation de mot : gr. ἀνώνυμος/νώνυμνος. — Mais il s'agit ici probablement d'une alternance rappelant lat. *in-scius* / *ne-scius* ; voir Boisacq, *s. u.* νη-.

1. On observera la symétrie des traitements pour les non emphatiques (**y*-, **w*- aboutissant à un souffle sourd ; voir p. 138, n. 7) ; mais les traitements des emphatiques sont asymétriques : **W*- disparaît sans laisser de traces (dans la mesure où il n'y a pas prothèse), alors que l'articulation de **Y*- se renforce (**Y*- > *ᵈ*Y*- > ζ-).

2. Voir p. 93-99. Outre le mot accessoire ῥα, nº 16 (mentionné plus haut), et ῥέζω (nº 20), ῥυκανή (nº 23), A. Cuny cite divers exemples qu'on peut ou doit tenir pour douteux (ῥάπυς nº 19, qui peut être emprunté comme ῥητίνη ou ῥυτή ; 21 : ῥικνός ; 22 : ῥοικός ; 26 : ῥογός). Mais (malgré A. Meillet, *M. S. L.*, XIII [1903], p. 38) l'existence en grec d'un **r*- indo-européen sans prothèse (ῥέζω) paraît sûre (cf. E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, p. 310). Sur les alternances du type ἐρωή/ῥώομαι, voir plus bas.

3. Réunis p. 99-102. Dans le nom du « renard », nº 7, gr. ἀλώπηξ, arm. *ałuēs* [de **lōpek*-] : skr. *lōpaçaḥ*, skr. *-ō-* ne peut répondre à gr. -ω-, mais le rapprochement n'en vaut pas moins pour l'initiale. — Écarter ἅλως, n. 6 (esprit rude). — Exemples douteux : ἀλκός (1), ἀλίφαλος (5), ἐλάτη (8). — Sur ἀλίνω (3), voir plus bas. — A. Meillet explique, en outre, par une prothèse ὑ-λάω (alb. *l'eh*) en regard de skr. *rāyati*, lat. *lātrāre*.

*_lou-_ (λούω, arm. _loganam_ : lat. _lauāre_) ;
*_leik_^{w}- (λείπω, arm. _lkhanem_ : skr. _riṇákti_, lat. _linquō_) ;
*_leg-_ (λέγω, alb. _-l'eθ_ : lat. _legō_) ; etc.

Exemples pour *_M-_ et *_m-_[1] :

*_Meig_^{w}- (ἀμείβω : lat. _migrāre_) ;
*_Melg-_ (ἀμέλγω : v. angl. _melcan_, lat. _mulgēre_) ;
*_Meu-_ (ἀμεύσασθαι : lat. _mouēre_) ; etc.
Mais : *_mē_, particule prohibitive (μή, arm. _mi_ : skr. _mā_) ;
*_māter-_ (μήτηρ, arm. _mayr_, alb. _motrɛ_ : skr. _mātā́_, lat. _māter_) ;
*_mē(n)s-_ (μήν, alb. _muaj_ : skr. _mās-_, lat. _mēnsis_) ;
*_mel-_ (μέλι, arm. _metr_, alb. _mjaltɛ_ : lat. _mel_) ;
*_meg-_ (μέγας, arm. _mec_, alb. _maθ_ : lat. _magnus_) ;
*_mus-_ (μῦς, arm. _mukn_, alb. _mī_ : skr. _mū́ḥ_, lat. _mūs_) ; etc.

Exemples pour *_N-_ et *_n-_[2] :

*_Ner-_ (ἀνήρ, arm. _ayr_ : skr. _nar-_, ombr. _ner-_) ;
*_Nep-_ (ἀνεψιός : skr. _nápāt_, lat. _nepōs_) ;
*_Neid-_ (ὄνειδος, arm. _anicanem_ [avec _c_ < *_ds_] « je maudis » : skr. _níndati_ « il raille », got. _ga-naitjan_ « diffamer »).
*_N(e)wn̥-_ (att. ἐνα-, ion. εἰνα- [*ενϜα-], arm. _inn_ : skr. _náva_, lat. _nouem_) ; etc.
Mais : *_new-_ (νέος, νεαρός, arm. _nor_ [*_nowᵒro-_] : skr. _návaḥ_, lat. _nouus_) ;
*_nāu-_ (ναῦς, arm. _naw_ [peut-être emprunt à l'iranien?] : skr. _nāúḥ_, lat. _nāuis_) ;
*_nokt-_ (νύξ [vocalisme obscur], alb. _natɛ_ : skr. _nák_, lat. _nox_) ;
*_nebh-_ (νέφος : skr. _nábhaḥ_, lat. _nebula_) ; etc.

La répartition à laquelle paraît inviter ainsi le grec entre *_R-_ et *_r-_, *_L-_ et *_l-_, *_M-_ et *_m-_, *_N-_ et *_n-_ comporte, il est vrai, des flottements. Et ceux-ci doivent nous faire admettre, pour le moins, que les sonantes emphatiques dégageaient généralement, _mais non toujours_, une voyelle prothétique. Les exemples de ces faits sont réunis (mêlés à ceux qui précèdent), par A. Cuny lui-même.

Il s'en trouve pour ρ-, et ce sont d'autres témoignages du caractère non nécessaire de la prothèse devant cette liquide ; notamment *_Rēs-_,

1. Réunis p. 102-106. Écarter ἁμαρτάνω, nº 9 (esprit rude). Des exemples probables (ἀμύσσω, 14), à côté d'autres, douteux (ἀμάρα, 2) ; (ἐν νυκτὸς) ἀμολγῷ est ici rattaché (18) à *_Melg-_ « être sombre » ; confronter l'article de J. Charpentier, _Symb. Danielsson_ [1932], p. 12-42, important pour le problème de la prothèse.

2. Réunis p. 106-109. Le groupe de ὄναρ, arm. _anurǰ_, alb. _ándɛrɛ_ (5), n'enseigne rien, parce qu'il n'a pas de correspondant hors des trois langues à prothèse ; le groupe de ὄνυξ, arm. _etungn_ (6-7) prouve peu, le mot comportant une voyelle initiale en latin (voir Ernout-Meillet, _s. u. unguis_) ; la voyelle initiale de v. pr. _emmens_ diminue la portée du témoignage de ὄνομα, arm. _anun_, alb. _ɛmɛn_, en regard de skr. _nā́ma_, lat. _nōmen_. La forme du cardinal ἐννέα comporte une altération secondaire, mal expliquée.

Rōs-* (v. norr. *rās* « course ») : hom. ἐρωή « élan » / ῥώομαι[1]. — Il y en a pour λ-, comme ἐλαχύς (Legʷh-* : lat. *leuis*) / hom. λαχεῖα ; un exemple remarquable est fourni par ἀλείφω (l'aspirée est secondaire) / λιπαρός, racine **Leip-*, élargissement de **Lei-* (ἀλίνω : lat. *linō*) ; les deux formes dans la formule homérique ἀλειψαμένω λίπ' ἐλαίῳ[2]. — Pour μ-, signalons, en particulier, la racine **Mel-*, élargie en **Meld-* (skr. *mr̥dúḥ*, lat. *mollis*) : ἀμαλός / μαλακός, ἀμαλδύνω / μέλδομαι[3]. — Pour ν-, les exemples proposés par A. Cuny sont douteux[4], mais on pourra citer ἐνέρτερος / νέρτερος (ombr. *nertro-*)[5], et, en regard de ἀνήρ, le terme dialectal δρώψ · ἄνθρωπος [δρ- de *νρ-].

Telles sont les données grecques. Elles n'interdisent pas de supposer l'existence de deux séries de sonantes : **R, L, M, N* (dégageant *généralement* une voyelle prothétique), **r, l, m, n* (qui restent toujours initiales). Mais pour que l'existence en soit prouvée, pour qu'il soit démontré qu'il ne s'agit pas d'un développement propre au grec, mais d'un état de choses plus ancien, remontant au moins à l'indo-européen dialectal, il faut l'accord d'autres langues : il faut qu'à l'initiale des *mêmes* racines apparaissent en grec, en albanais, en arménien, respectivement des « emphatiques » ou des « non-emphatiques ». Or, il ne semble pas qu'il en soit ainsi.

On a signalé plus haut de nombreux cas où l'arménien concorde avec le grec : prothèse dans *erek* (ἔρεβος), *orcam* (ἐρεύγομαι), *ałuēs* (ἀλώπηξ), *im* (ἐμέ), *anun* (ὄνομα), *ayr* (ἀνήρ), *anicanem* (ὄνειδος), *inn* (ἐννέα), etc. ; absence de prothèse dans *loys* (λευκός), *loganam* (λούω), *lkhanem* (λείπω), *mi* (μή), *mayr* (μήτηρ), *melr* (μέλι), *mec* (μέγας), *mukn* (μῦς), *nor* (νεαρός), etc. Mais il arrive aussi que l'arménien ait la prothèse là où elle manque en grec : *olokh* (λοξός), *amis* (μήν). Inversement, *lam* répond à ὑλᾶν, *mełk* à ἀμαλδύνω, *mēg* à ὀμίχλη, *nerkhin* à ἐνέρτερος, etc. — De même pour l'albanais. Accord avec le grec pour la prothèse : *erɛ* (ἔρεβος), *im* (ἐμέ), *ɛmɛn* (ὄνομα), etc. ; pour l'absence de prothèse : *-l'eθ* (λέγω), *motrɛ* (μήτηρ), *muaj* (μήν), *mjaltɛ* (μέλι), *maθ* (μέγας), *mi* (μῦς), *natɛ* (νύξ), etc. Mais la prothèse grecque n'a pas de correspondant dans alb.

1. N° 14, p. 96. Prouvent moins des mots expressifs souvent sans étymologie précise, comme ἐρύγω/ῥύζω (12), ἀράζω, ἀραβάσσω/ῥάζω, ῥαβάσσω (17-18) ou ὀρεχθεῖν/ῥοχθεῖν (24). Le rapport entre ἐρυσί-χθων et ῥυτοῖσι (λάεσσι) (13) n'est pas sûr. Le rapport entre ὀρέγω et ῥογός (25) ne tient pas.

2. N°s 3-4, p. 99. Malgré les faits rassemblés dans Ernout-Meillet, *s. u. linō*, le rapprochement entre ἀλίνω « enduire », ἐλινύω « être inactif », λιάζομαι « esquiver » n'est pas évident. Autres exemples : ἀλαπάζω/λαπάζω (2), ὀλόπτω/λέπω (11).

3. N° 1, p. 102. Autres exemples : ἀμαρύσσω/μαρμαρυγή (4), ἀμαυρός/μαῦρος (3). C'est seulement dans la poésie tardive qu'apparaît βου-μολγός (7), mais ἱππ-ημολγός est homérique ; μόρξαντο (8) est plus tardif encore (Quintus de Smyrne) en regard de ὀμόργνυμι, skr. *mr̥játi*. Le rapport généralement admis de μοιχός (11) à ὀμίχειν ne s'impose pas.

4. N° 1, p. 106 : ἀνᾱρίτᾱς/νηρίτης « coquillage marin », et n° 9, p. 109 : ἀνώνυμος/νιώνυμνος (voir p. 138, n. 8).

5. L'hypothèse d'un croisement avec un composé ἔν-ερος (οἱ ἔνεροι = οἱ ἐν ἔρᾳ « les dieux infernaux ») n'est ni convaincante ni nécessaire.

rjep (ἐρέπτομαι), *l'eh* (ὑλάω), *mjel'* (ἀμέλγω), *mjéguł*ɛ (ὀμίχλη), *nend*ɜ (ἐννέα), etc. Nous retrouverons pour les traitements de **w*- et de **y*-, un désaccord des trois langues.

Digamma initial.

Comme l'a montré autrefois A. Meillet (*M. S. L.*, XIII [1903], p. 33-38), c'est en s'assourdissant que le digamma initial devant voyelle a tendu à s'amuïr : selon les parlers, ou bien F reste sonore, et alors subsiste (avec tendance à devenir plus tard labio-dental : *v*, souvent noté β), ou bien (comme en ionien-attique) il s'assourdit [1] et se réduit à un souffle à faible articulation labiale (*p*), qui, lui-même, tend à s'effacer [2] ; selon les mots, ce souffle, ou bien se confond avec *h*- issu plus anciennement de **s*-, **y*- et subsiste sous cette forme (esprit rude), ou bien, le plus souvent, disparaît. La répartition entre esprit rude et esprit doux est parfois flottante en ionien-attique (ἴσος et ἵσος, ἵστωρ et ἴστωρ), etc. Elle paraît dépendre historiquement de facteurs divers : 1) de conditions de phonétique syntactique (comme telles, capricieuses et malaisées à définir) ; 2) de la nature de la voyelle qui suit [3] ; 3) de la structure phonique du mot [4] ; 4) d'actions analogiques (étymologies populaires) [5].

1. On sait que l'alphabet de Sillyon (Pamphylie), dans la première moitié du IVe siècle, a deux signes pour le digamma. A l'initiale, Ʌ note l'ancien *w*- (semi-voyelle sonore) conservé devant οι (Ʌοιχος, etc.) ; F, par contre, comme l'a bien vu A. Meillet (*Glotta*, II [1910], p. 26-28), note, devant les autres voyelles (Fιλσιιος, Fετια, etc.), un *w*- assourdi (*p*), que le pamphylien a aussi essayé de noter par φ (φικατι) ; E. Schwyzer, avec beaucoup moins de vraisemblance, paraît interpréter ce F par *v* (*Gr. Gr.*, II [1934], p. 225).

2. A Théra, vers 500, la graphie *h*ιχαδι (datif du nom de la « vingtaine ») est peut-être un essai de notation de ce *p transitoire*, intermédiaire entre **w* et l'amuissement total ; on sait que le dorien de Théra est, avec l'ionien d'Asie, le seul parler grec dont les inscriptions archaïques ignorent totalement le digamma (VIIe siècle : Ισοκλης, ΑστυοϘ*h*ος). — Sans qu'on ait de témoignages aussi anciens, on peut supposer que la disparition du digamma a eu lieu également tôt dans le domaine dorien oriental qui s'étend entre Théra et l'Ionie d'Asie (Mélos, Rhodes, Cnide). L'explication proposée du *h*ιχαδι de Théra pourrait alors convenir aussi à ħιχατι « 20 » dans une dédicace archaïque des Liparéens à Delphes, texte encore inédit que me signale obligeamment J. Bousquet (Lipara a été colonisée par Cnide dans la première moitié du VIe siècle). — Dans les parlers où le F s'est conservé à date historique, sa disparition ultérieure dans les inscriptions traduit, en général, l'influence croissante de la κοινή, non un procès phonétique propre au dialecte ; cependant, il n'est pas exclu qu'un tel procès ait eu lieu parfois ; peut-être y assistons-nous (conjointement à l'action de la langue commune) dans le dorien d'Héraclée, vers 300, où l'on trouve côte à côte Fετος et ħετος (dans πενταħετηριδα), ħισος et ισος.

3. Par exemple, devant ο, ω (mais non devant οι), « l'articulation de F s'est confondue... avec le simple mouvement de préparation d'une voyelle postpalatale » (Meillet) . le F, en cette position, a disparu beaucoup plus tôt que devant les autres voyelles.

4 F. Sommer (*Lautstudien* [1905], p. 83) a observé que F est représenté par l'esprit rude dans toute une série de mots dont la syllabe initiale se termine par un *s* implosif : *Fέσνυμι, Fεστία, Fέσπερος, etc. Ainsi s'explique l'opposition de ἵστωρ à ἰδεῖν. (Il est aisé d'admettre que 2e pl. ἴστε [sur quoi ont été refaits ἴσμεν et ἴσασι] et 2e sg. ἴσθι ont, par analogie, reçu l'esprit doux de οἶδα.)

5 A la racine **wei*- (skr. *vḗti*, lat. *in-uī-tus*), qui exprime l'élan, le désir, appartiennent ἰωχή et l'aoriste εἴσατο, mais aussi ἵεμαι (avec allongement métrique de ι) qui a reçu l'esprit rude de ἵημι, parce que la forme et le sens en étaient voisins du médio-passif de ce verbe.

Il faut ajouter qu'un certain nombre d'éléments radicaux commençant par *sw- comportaient dès l'indo-européen une alternance entre *sw-, *s- et *w-[1] : d'où des flottements *étymologiques* entre esprit rude et esprit doux, qui n'ont pas manqué d'accroître la confusion des traitements de l'ancien *w-.

C'est cette situation confuse que A. Cuny se propose d'éclaircir par l'hypothèse de *deux* sonantes originelles, *W- (emphatique) et *w- (non emphatique). L'esprit doux (qui est le traitement grec le plus fréquent du digamma) et, chez Homère[2], la prothèse continueraient l'ancienne emphatique (demeurée sonore) :

***Werg-** (ἔργον, arm. *gorc* : v. h. a. *werc*) ;
***Wesno-** (ὦνος, arm. *gin* : skr. *vasnám*, lat. *uēnum*) ;
***Wren-** (ἀρήν, arm. *gaṙn* ; cf. skr. *úrā*) ;
***Welno-** (οὖλος « crépu », arm. *gełmn* : lat. *uellus*) ;
***Wesr-** (ἔαρ « printemps », arm. *garun* : skr. *vasar-*) ;
***Welu-** (ἐιλύω [de *Ϝελνύω], ἐλύσθη, arm. *gelum* : lat. *uoluō*) ;
***Weid-** (οἶδα, ἰδεῖν, ἐεισάμενος, arm. *gitem* : skr. *véda*, lat. *uīdī*) ;
***Wī-** (εἴκοσι, arm. *khsan* [de **gisan*] : lat. *uīgintī*) ;
***Wel-** (ἐέλπομαι, ἐέλδομαι : lat. *uolō*) ; etc.

Par contre, l'esprit rude continuerait le *w non emphatique, assourdi[3] :

***wes-** (ἕννυμι : skr. *vástē*, lat. *uestis*) ;
***wek-** (ἑκών : skr. *váçmi*) ;
***wes-t-** (Ἑστία : lat. *Vesta*) ;
***wespero-** (ἕσπερος : lat. *uesper*) ; etc.[4].

1. Ainsi, **sweks* « six » (gaul. *suexos*), sur quoi repose gr. ‘(F)έξ alterne avec **weks* (arm. *vecʻ* : **sw-* eût abouti à *kh-*) et avec **seks* (skr. *ṣáṭ*, lat. *sex*, etc. ; y rattacher alb. *gaštë*, où *ǵ-* continue **s-*). De même, **swer-* « veiller » : peut-être gr. ‘(F)οράω/ **wer-* : (F)έρυσθαι, lat. *uereor* / **ser-* : lat. *seruō*. Dans (F)έτης et ἕταιρος, le grec conserve les doublets **wet-* et **set-* de **swet-*. La racine **wel-* « tourner » : (F)είλύω, lat. *uoluō*, arm. *gelum*, alterne peut-être avec **swel-* : ‘(F)έλιξ. La racine **swel* « prendre » : ‘(F)αλίσκομαι, ‘(F)έλωρ, alterne peut-être avec **sel-* : ἑλεῖν. Etc.

2. Mais la prothèse est aussi attique dans εἴργω (hom. ἔργω, ἐέργω), uniquement attique dans εἱλίσσω (hom. ἑλίσσω) ; elle est, pour *ἐ-Fίκοσι, commune à l'ionien-attique, à l'arcadien et au lesbien.

3. Voir p. 138, n. 6.

4. Les exemples, réunis p. 74-80, appellent les remarques suivantes : *a)* Étymologies douteuses : εὑρίσκω, εὗρον (nº 11) n'ont jamais trace chez Homère d'un digamma initial ; pour écarter la difficulté d'un redoublement en *-e-* au présent, on admettra sans peine que le présent a été bâti sur l'aoriste ; mais l'hypothèse d'un aoriste **we-wr-ó-* paraît exclue par la phonétique : bien loin qu'en pareil cas, le second F dissimilât le premier, on attend que le premier dissimile le second comme dans (F)εῖπον (**we-wkʷ-ó-*) ou (F)είρημαι (**we-wrē-*). — *b)* Dor. de Théra (nº 9) *hικαδι* en regard de *ἐ-Fίκοσι n'est peut-être pas, historiquement, parallèle à hom. ἔδνα en regard de ἔεδνα, etc. Voir p. 142, n. 2. — *c)* A. Cuny indique lui-même (nºs 12-13) que l'esprit rude peut reposer parfois sur **sw-*, aussi bien que sur **w-* (voir *supra*, n. 1) ; aussi peut-on faire des réserves à propos de ὁράω (nº 8), bien que ἑόρᾱκα, ἑώρων supposent plutôt **wer-* (voir p. 136, n. 1) et à propos de ἅλις (nº 18 ; voir P. Chantraine, *Gramm. Hom.*, p. 130). — *d)* A plusieurs reprises, l'auteur suppose que le digamma a pu parfois, même en éolien, s'amuïr sans laisser trace d'une articulation conso-

On est donc réduit, dans cette hypothèse, à poser des initiales différentes là où se manifeste en grec soit un flottement entre esprit rude et esprit doux (ἵστωρ / ἰδεῖν, ἴσος / ἴσος, etc.), soit une alternance de prothèse et esprit rude (ἔεδνα / ἕδνα, ἐέρση / ἕρση, εἱλίσσω [de *ἐ-Fελ-, avec esprit rude analogique de la forme sans prothèse] / ἑλίσσω, εἵλη « chaleur » [même remarque] / ἕλη ; εἵργω à côté de εἴργω, supposant un *ἕργω à côté de hom. ἔργω ; etc.).

De plus, pour assigner l'opposition des deux traitements ne fût-ce qu'à l'indo-européen dialectal, il faut la retrouver au moins dans une autre langue, se manifestant dans les *mêmes* mots. L'albanais est ici hors de cause, car il ne connaît qu'*un* traitement initial, *v*-[1], répondant soit à l'esprit rude du grec (*višem* « je m'habille » : ἕννυμι), soit à l'esprit doux (*vise* « lieux » : οἶκος), soit aux formes à prothèse (*vjer* « je suspends » : ἀ(F)είρω « je soulève »). Reste l'arménien, où, précisément, deux traitements s'opposent : le plus souvent, *g*- (qui suppose un ancien renforcement de **w*- en **ʷw* < **ᵍw*-), parfois *v*- ; selon A. Cuny, arm. *g*- continue **W*- (emphatique), et *v*- continue **w*-[2].

Étant donné que l'esprit doux est en grec le traitement le plus fréquent, et de même *g*- en arménien, il n'y a rien à conclure du fait que souvent celui-ci répond à celui-là (*gorc* : ἔργον, etc. ; on en a donné quelques exemples plus haut). Il serait, par contre, significatif que arm. *v*- répondît régulièrement à l'esprit rude. Or, si l'on écarte *vec* « six » (de **weks*, alors que ἕξ représente **sweks*, voir p. 143, n. 1), il n'est pas fourni d'autre exemple de cette correspondance que *i ver* « en haut » / posthom. ἕρμα « écueil », rapproché de skr. *várṣ-man*- « éminence », lat. *verr-ūca* ; étymologie fort douteuse (arm. *ver* est, bien plutôt, le même mot que gr. ὕπερ, skr. *upári*), et exemple, de toute façon, mauvais, puisque, dans ce mot précisément, il y a flottement en arménien entre *v*- et *g*- dans l'expression *ger i veroy* « par-dessus tout ». Par contre, c'est *z-genum* (où

nantique ; mais aucun des exemples qu'il en donne ne tient. Pour ἑλεῖν (p. 76, nº 6), il doit s'agir (voir p. 143, n. 1) de la même alternance **sw- /s-*, que l'auteur lui-même invoque p. 78, nº 13, à propos de lesb. ἔλχην. Pour ὦνος, ὄννα (p. 83, nº 9), il s'agit de l'amuïssement général de F devant ο, ω (voir p. 142, n. 3). Pour εἶρος (p. 84, nº 9), si l'on accepte l'étymologie donnée par Boisacq, il s'agit de la dissimilation d'un F initial par un F explosif qui commence la seconde syllabe (cas tout différent de celui de εἴρημαι rappelé ci-dessus). Enfin, pour ὅρος (p. 80, nº 19), qu'on fait venir de *FόρFος, jouent à la fois les deux influences dissimilantes de ο et du F intérieur. Reste alors seulement ἄμφην « nuque » (p. 86, nº 18) ; mais ce n'est pas chez Théocrite (XXX, p. 28) qu'on peut s'attendre à trouver un F, et la glose d'Hésychius ἄμφή · αὐχήν ne prouve pas plus à cet égard que ἕμμα · ἱμάτιον (mais ailleurs γέμματα · ἱμάτια), etc.

1. On aperçoit mal en vertu de quelle idée préconçue A. Cuny estime (p. ex. p. 84, nº 12) que alb. *v*- répond proprement à gr. *h*-, arm. *v*- et continue la non-emphatique **w*. — Cette vue, que rien ne justifie, l'amène, par exemple, à poser (p. 75, nº 3), pour alb. *vjeθ*, gr. Fέχω, lat. *uehō*, etc., une racine **wegh*- (avec *w* non emphatique) et à supposer en grec une aspiration initiale, ensuite dissimilée par l'aspirée intérieure.

2. Exemples réunis p. 81-91 (incluant les exemples *intérieurs*, voir p. 147, n. 3). Dans le tableau de la p. 81, lire **w* à la seconde ligne, au lieu de **Y*. Des fautes d'impression assez nombreuses subsistent.

z- est un préverbe) qui répond à ἕννυμι, et *gišer* à ἕσπερος. La démonstration n'est pas acquise.

Yod initial.

S'il ne développe jamais en grec de voyelle prothétique [1], yod initial s'y trouve traité différemment dans deux séries de mots (mais sans flottements entre les deux traitements pour une même racine) : ou bien il s'assourdit et passe à *h* (esprit rude), ou bien l'articulation s'en renforce : **ɣy*- > *^{d}*y*- > ζ- [2]. De cette dualité, on a envisagé trois principes d'explication :

a) On a songé pour ζ- à une prononciation non grecque d'origine servile, affectant le vocabulaire technique de la vie matérielle (le « joug », le « levain », la « ceinture », l' « épi », etc.), ce qui ferait écarter le rapport, en soi incertain, d'abstraits comme ζητέω, ζημία, ζῆλος, à une racine (ou des racines) de forme **yā*-. Mais aucune autre donnée du phonétisme grec [3] ne vient confirmer l'action sur la langue d'une prononciation servile d'origine d'ailleurs mal définie : l'hypothèse reste en l'air.

b) On a essayé de rendre compte des faits par une innovation propre au grec, en considérant comme régulier soit le traitement *h* (ainsi Sommer, pour qui ζ serait dû à un *u* ou à une diphtongue en *u* dans la syllabe initiale : mais ζέω, ὑσμίνη, etc., restent inexpliqués), soit le traitement ζ (ainsi Pedersen, qui voit dans ὅς, ὑμεῖς des mots enclitiques, où *y* n'était pas vraiment initial, et qui écarte comme douteuses un certain nombre d'étymologies, mais avoue ne pas rendre compte de ὑσμίνη, ὥρα, εἰνατέρες). Si l'opposition *h*- / ζ- est née en grec, c'est bien plutôt de conditions de phonétique syntactique [4] amenant une alternance rythmique entre **y*- et **ʔy*- : mais ces conditions ne se laissent pas définir avec rigueur.

c) On a reporté la dualité au phonétisme indo-européen. La netteté avec laquelle le grec oppose, sans interférences, les deux traitements (rien ici qui rappelle les hésitations entre formes d'un même mot avec et sans prothèse devant ρ, λ, μ, ν, Ϝ, — rien qui rappelle les hésitations

1. « Ceci s'explique par la nature même de *Y*... En effet, au point de vue... phonétique, *Y*..., *W*... sont avant tout vocaliques, tandis que *R*..., *L*..., *M*..., *N*... sont avant tout consonantiques. Encore faut-il distinguer *Y*... de *W*... La seconde est déjà plus consonantique que la première » (A. Cuny, p. 110).

2. Données réunies et discutées chez H. Pedersen, *Symbolae Danielsson* [1932], p. 262-268, et chez E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, II [1934], p. 303, 330-331, avec bibliographie.

3. Le problème de σῦς/ὗς se pose en termes très différents.

4. Sans vraisemblance, A. Meillet (*B. S. L.*, XXII [1921], p. 195) τὸ ζυγόν de **todyugom*. — Influence du ton pour Ribezzo (*R. I. G. I.*, V [1921], p. 53-64). — Dès 1888, Havet (*M. S. L.*, VI, p. 324-325) partait pour ζ-, de **yy*-, et rapprochait les prononciations ρρ-, λλ-, μμ-, νν- et ϜϜ- des sonantes initiales devant voyelle chez Homère (sur cette dernière question, voir P. Chantraine, *Gr. Hom.* [1942], ch. XII, et p. 146). — Nous n'avons pu consulter l'article de M. Grammont (p. 9-12 des *Proceedings of the 2nd intern. Congress of phonetic sciences*, 1936).

dans un même mot entre esprit rude et esprit doux issus de digamma)[1] a, depuis longtemps, favorisé l'hypothèse de deux sonantes indo-européennes distinctes. C'est cette hypothèse, abandonnée par Pedersen, que reprend A. Cuny sous une forme nouvelle : *Y- (emphatique) aboutirait à ζ-, *y- (non emphatique) s'assourdirait en h-. Ainsi :

*Yeug- (ζυγόν : skr. *yugám*, lat. *iugum*) ;

*Yes- (ζέω : skr. *yásati*) ;

*Yōs- (ζώννυμι : avest. *yāsta-*) ; etc.[2].

Mais *yo- (ὅς : phryg. ιος, skr. *yaḥ*) ;

*yeudh- (ὑσμίνη : skr. *yōdhati* « combattre ») ;

*yēr- (ὥρα : got. *jēr*) ; etc.

Ici encore, pour qu'on puisse assigner légitimement à l'indo-européen dialectal deux phonèmes distincts, il faut le témoignage concordant d'une autre langue au moins. A. Cuny n'a pas songé à invoquer l'albanais[3], où yod a deux traitements *ǵ* et *j*. Il y a cinquante ans déjà, G. Meyer faisait correspondre *ǵ-* à ζ-, et *j-* à l'esprit rude. En fait, *ǵeš* « pétrir » représente *Yes-ō et répond bien à ζέω ; *n-ǵeš* « ceindre » représente *(in-)Yōs-ō et répond à ζώννυμι. Mais *jē* « permission » [de *yeus : lat. *iūs*] n'a pas de correspondant en grec ; *ju* « vous » [de *yŭs, avec brève peut-être analogique pour *yūs : avest. *yūs*, got. *jūs*, etc.] n'est sans doute pas la même forme que gr. *ὕσ-μs- (ion. att. ὑμεῖς, etc.) : le grec doit reposer sur *us, degré réduit de *wes (skr. *vaḥ*, lat. *uōs*)[4] ; enfin, si l'on admet que le thème pronominal *yā- (gr. ἥ) figure dans les démonstratifs féminins *ajó*, *kεjó*, à tout le moins ces mots n'enseignent-ils rien sur le traitement initial. Si bien que la correspondance de alb. *j-* à gr. *h-* n'est pas prouvée.

C'est à l'arménien que recourt A. Cuny pour confirmer son interprétation des faits grecs[5]. Mais l'arménien lui est d'un faible secours. Les exemples d'un ancien yod initial y sont fort rares ; le traitement en est *ǰ* (arm. *ǰur* « eau » : lit. *júres* « mer »). Sur la foi de la seule correspondance entre arm. *ǰanam* « je m'efforce » et gr. ζῆλος, et en tenant pour acquise l'appartenance, contestée, de ζῆλος à la racine de skr. *yā-van-* « agresseur », A. Cuny enseigne que *ǰ-*, comme gr. ζ-, continue *Y-. Quant à la non emphatique, il pense la retrouver[6] dans *leard* « foie » : gr. ἧπαρ, au

1. Malgré Ribezzo (*R. I. G. I.*, V [1921], p. 53-64).

2. Exemples de ζ- réunis p. 64-66 et (Ζέφυρος) 71-74. L'auteur ne donne pas la contre-partie (examen des exemples de *h-*).

3. Omission qui étonne ; on a vu que l'auteur l'invoque (mais à tort) pour les correspondants du digamma. Voir G. Meyer, *Sitzb. Ak. Wiss. zu Wien*, 125 [1892], IX, p. 39-40.

4. L'argumentation de Pedersen contre Sommer en faveur de l'étymologie *ὕσμε < **yusme* (*Symb. Danielsson*, p. 264-266) ne convainc pas : l'hypothèse d'un groupe de consonnes **yw-* (**ywes* se serait selon lui simplifié en **wes* : skr. *vah*) est contraire aux principes du phonétisme indo-européen (on eût eu **iwes*). Sur l'étymologie de ὑμεῖς, en dernier lieu E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I^{II} [1939], p. 601.

5. Discussion des données arméniennes, p. 59-62 et (*ner, luc, leard*) 66-71. Le seul « fait arméno-grec » allégué pour l'initiale est le n° 1 (*ǰanam* · ζῆλος).

6. Il pense la retrouver aussi dans *ner* (ἐνατήρ) en partant de **yner-* avec groupe de con-

prix d'un « léger déraillement » (p. 67), d'une « légère déviation phonétique » (p. 69) : elle se serait confondue avec cette liquide mouillée nasalisée, que l'auteur attribue ailleurs à l'indo-européen, par une hypothèse peu convaincante [1]. Mais, comme *luc* « joug » en regard de ζυγόν présente la même initiale [2], l'arménien ne prouve décidément rien en faveur de l'ancienneté indo-européenne de la répartition grecque entre *h*- et ζ-.

Yod intérieur [3].

Les traitements grecs intérieurs de yod posent deux problèmes :

a) Entre voyelles, ou après voyelle + *s*, voyelle + digamma, yod est en grec tantôt simple, tantôt géminé : τρεῖς, de *τρέ(*y*)ες (**tréyes*, skr. *tráyaḥ*), mais δοιός, de *δϝοι*y*ός (**dwoyós*, skr. *dvayáḥ*) ; gén. sg., soit -ου, de *-οο < *-οσ*y*ο, soit -οιο, de *-οσι*y*ο (**-o-syo* : skr. *-asya*), etc. [4].

b) En ionien (et chez Homère), en attique et en arcadien existe un double traitement du groupe dentale sourde (ou sourde aspirée) + yod : arc. ion. μέλισσα, att. μέλιττα (de **melityə*) / arc. ion. att. ὅσος (de **yotyos*) [5].

A ces deux problèmes, A. Cuny apporte pour solution l'opposition de **y* et de **Y* [6] : finales de gén. sg. **-osyo* / **osYo*, suffixes **-yo-* / **-Yo-*, etc. Il reporte donc à l'indo-européen une alternance dont le grec seul témoigne en fait, mais dont il croit retrouver trace en arménien [7].

La concordance (elle-même discutable) de *ǰanam* et ζῆλος l'amène à penser que *ǰ*- répond proprement à gr. ζ- [à tort, on l'a vu, puisque *luc*, d'autre part, répond à ζυγόν, comme *leard* à ἧπαρ]. — Il en induit qu'en position appuyée, -*ǰ*- doit également représenter **Y* : *sterǰ* « stérile » serait **ster-Yə-*, *anurǰ* « songe » serait **Nōr-Yo-*. [Mais, l'arménien n'ayant qu'un traitement de yod après *r*, et de même le grec, il est gratuit de supposer que *sterǰ*, *anurǰ* ne présentent pas le même suffixe que

sonnes **yn*- simplifié en *n*- : hypothèse aussi peu vraisemblable phonétiquement (on aurait **iner*) que celle de Pedersen rappelée *supra*, n. 4.

1. Voir p. 137, n. 4. — L'hypothèse d'une liquide étymologique (**lyekʷ*-, avec simplification de **ly*- en **y*- sur une partie du domaine indo-européen) est, de toute façon, plus satisfaisante (les formes du nom du « foie » posent d'ailleurs d'autres problèmes encore, auxquels A. Cuny applique son ingéniosité).

2. Ici aucun témoignage, hors de l'arménien, pour une ancienne initiale **ly*- pareille à celle du nom du « foie ». Le développement de *l*- en arménien reste obscur.

3. Nous avons laissé de côté, à propos de *w* intérieur, la discussion du double traitement arménien -*g*- / -*v*-, que A. Cuny interprète (comme à l'initiale) par **W* / **w* (p. 82-83, nᵒˢ 7-8 ; p. 86-87, nᵒˢ 20-23). Un tel problème est étranger au grec.

4. En dernier lieu, P. Chantraine, *Gr. Hom.* [1942], p. 165-168.

5. E. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[1] [1934], p. 320-321.

6. Sous la rubrique « faits arméno-grecs », p. 59-63.

7. A propos de l'optatif thématique, il est indiqué, p. 63, n. 1, que *Y* y serait toujours emphatique et que le sanskrit garderait trace de l'emphase dans *bháreyam* (**bheroY-m̥*) : un **y* non emphatique eût donné **bhárayam* (cf. *tráyaḥ*, de * *treyes*, etc.). Cet exemple ne prouve rien : *bháreyam* est analogique de *bháreḥ*, *bháret*, comme *φέροια (arc. ἐλαύνοια) de φέροις, φέροι ; même explication pour la 3ᵉ pl. *bháreyuḥ*, φέροιεν.

gr. στεῖρα, ὄνειρος[1].] — Poursuivant ses inductions, l'auteur en arrive à *meǰ*, qu'il interprète d'autant plus volontiers par **medhYos* que l'aspirée sonore **dh* est elle-même, pour lui, une ancienne emphatique[2]; mais ici le grec présenterait le même suffixe que l'arménien ; d'où une explication de μέσος, en supposant : 1) que le traitement appuyé de **Y* est en grec ζ comme le traitement initial ; 2) que le groupe -θζ-, c'est-à-dire *-thzd-*, ainsi constitué, passe à *-thz-*, puis à *-ths-* et est traité comme un groupe ancien de dentale sourde (ou sourde aspirée) + sifflante[3]. [Hypothèse aussi compliquée que peu vraisemblable : si jamais un groupe -θζ- avait existé, il se fût bien plutôt réduit à ζ.] — Enfin, pour A. Cuny, qui voit dans arm. *-ǰ-* le traitement de **Y* en toute position, le gén. sg. arménien *-oy* répondrait à -σο, non à -οιο, car, en ce dernier cas, on aurait **-oǰ*. [Ceci encore est gratuit, l'arménien ne fournissant pas d'autre exemple du groupe sifflante + yod.]

Malgré ce déploiement d'ingéniosité pour rattacher les faits arméniens aux faits grecs, les deux problèmes posés par yod intérieur demeurent propres au grec.

Conclusions sur la théorie de A. Cuny.

L'examen des données grecques, arméniennes et albanaises nous autorise-t-il à assigner à l'indo-européen, au moins dialectalement, deux séries distinctes de sonantes, **R*, *L*, *M*, *N*, *W*, *Y* et **r*, *l*, *m*, *n*, *y*, *w*[4]? Dans les trois langues, la répartition des mots avec ou sans prothèse est, en gros, la même, mais il est d'assez nombreuses exceptions à cette concordance : gr. μήν, arm. *amis*, alb. *muaj* ; gr. ἐννέα, arm. *inn*, alb. *nendε*, etc. — Pour le digamma initial, l'albanais n'a qu'un traitement (*v*), l'arménien en a deux (*v*, *g*), mais dont l'opposition ne répond pas à celle de l'esprit doux et de l'esprit rude (*gitem* : οἶδα, *gorc* : ἔργον, *z-genum* : ἕννυμι, *gišer* : ἕσπερος). — Pour yod initial, l'albanais a deux traitements, mais, si *ǵ* répond à ζ (*ǵeś* : ζέω), rien ne prouve que *y*

1. En revanche, l'auteur, qui interprète arm. *munǰ* « muet » par **munYos*, croit retrouver la même forme en grec, en supposant que **Y* appuyé aboutit à ζ et que *μυνζος serait devenu dialectalement μύνδος (γλῶττα chez Sophocle) par assimilation de ζ (*zd*) en δ puis en pamphylien μύδος (Hésychius) par chute du -ν- implosif. Est-il utile de rappeler que, dans tout groupe de nasale + sifflante + occlusive, la nasale tombe *dès le grec commun*? Si bien qu'un *μυνζος eût abouti à *μυζος dans tous les parlers et (*plus tard*) à *μυδδος en béotien, en crétois, etc. La phonétique grecque exclut les hypothèses de A. Cuny. Voir ci-après ce qui concerne μέσος.

2. Voir p. 138, n. 2.

3. L'auteur, à propos de béot. et crét. οποττος, oublie (p. 62), que dans ces deux dialectes -ττ- est également le traitement de dentale + sifflante.

4. C'est en ces termes que nous avons cru devoir poser le problème. La démarche de l'auteur est inverse : il part d'un système construit dans l'abstrait, et dont il essaie de retrouver dans les faits historiques des éléments épars. Cette différence de points de vue rend inutile que nous discutions ici la vraisemblance d'une survivance en grec, en arménien et en albanais, de sonantes emphatiques *nostratiques*, perdues dans les langues sémitiques, les seules, cependant, où se conserve le phénomène de l'emphase.

réponde à l'esprit rude. L'arménien, aussi, a deux traitements, mais dont la répartition ne paraît pas coïncider avec ceux du grec (*luc* : ζυγόν, *leard* : ἧπαρ). [On peut, il est vrai, alléguer, pour yod initial, le trop petit nombre de données dont nous disposons en albanais et en arménien.] — Au total, en bonne méthode, le report à l'indo-européen de la dualité des traitements grecs fait quelque difficulté pour liquides et nasales, paraît exclu pour digamma, demeure possible (mais non démontré) pour yod.

Il est un moyen, il est vrai, de lever à la fois toutes les difficultés qui subsistent. C'est d'admettre que toujours [1] une emphatique et la non emphatique correspondante peuvent alterner dans le même élément morphologique. C'est ce qu'enseigne A. Cuny [2], non d'ailleurs comme un pis aller, mais comme un trait essentiel de son système ; il relève avec soin ces alternances comme autant de vérifications de sa doctrine, soit en grec même (ἐρωή / ῥώομαι, ἔεδνα / ἕδνα, -οιο / -οο, etc.), soit entre grec et arménien (μῆν / *amis*, ἕννυμι / *zgenum*, ζυγόν / *luc*, etc.). Mais qui ne voit qu'alors toute possibilité de démonstration rigoureuse s'évanouit? L'étymologie, quand elle procède non par mots, mais par fragments de mots, par portions de racines parfois réduites à une seule consonne [3], s'affranchit de bien des gênes, mais se dépouille en même temps de toute force probante ; de même le système de A. Cuny, qui, par les alternances qu'il admet, tire une égale confirmation de l'accord des faits entre eux ou de leur désaccord, est assez souple pour s'adapter à toutes les données, mais par là même s'interdit de convaincre.

Michel LEJEUNE.

Bordeaux, mars 1943.

1. Parfois l'alternance semble liée, dans le système de A. Cuny, à l'intonation (c'est ce que nous avons au début indiqué pour ἐμέ et, plus nettement que ne le fait l'auteur, pour ἄρα). — Parfois elle semble liée à la répétition formulaire d'un même mot : arm. *ger i veroy*, hom. ἤλειψεν λίπ' ἐλαίῳ (p. 90 ; ordre : Emphatique — Non emphatique). — Parfois elle aurait été utilisée à des fins de différenciation sémantique (p. 65, note). — Mais, ailleurs, elle paraît être inconditionnée et constitue un trait fondamental du système.

2. Indication incidente, p. 60, n. 2 ; doctrine implicite dans tout le chapitre.

3. Voir ce qui est dit, p. 64, du « monosyllabe absolu **Ye-* / **Yo-* fonctionnant lui-même à l'origine en qualité de racine » et permettant de rattacher à une commune origine ζῆλος ζέω, ζωρός, ζωμός et ζύμη.

BIBLIOGRAPHIE

M. Lejeune, *Les adverbes grecs en* -θεν. (*Publications de l'Université de Bordeaux,* III.) Bordeaux, imprimeries Delmas, 1939 ; 1 vol. in-8°, 444 pages.

Il n'est pas trop tard pour entretenir les lecteurs de cette *Revue* de la thèse principale de M. Lejeune. Elle est de ces travaux qui, étayés surtout par les faits, ne vieilliront qu'imperceptiblement.

Dans le chapitre I (p. 5-20), l'aperçu historique sur les études relatives aux formes en -θεν montre que l'auteur est plus au courant qu'on ne l'est à l'ordinaire de la bibliographie linguistique à dater de l'éclosion de notre jeune science (1816-1833). Le chapitre II (p. 27-53) étudie les génitifs ablatifs ἐμέθεν, σέθεν, Ϝέθεν ; le chapitre III (p. 55-91) traite du type οἴκοθεν chez Homère ; le chapitre IV (p. 92-186), du même type nominal après Homère. La fin de cette dernière section — elle intéresse le sens ablatif de -θεν — contient (p. 183-184) d'excellentes remarques de détail. Le chapitre V (p. 187-209) traite du type nominal οἴκοθι. Le chapitre VI (p. 211-301), intitulé *Les adverbes de lieu des séries* πόθεν, πόθι et πόσε, doit être signalé comme proposant (en particulier, p. 300-301) l'étymologie du type grec πόσε. M. Lejeune le rapproche du type got. *hvaþ*, ce qui autorise légitimement à poser un prototype (indo-européen dialectal) **$k^{u}_{\underset{\circ}{2}}$ó-te*, plus exactement **$k^{u}_{\underset{\circ}{2}}$ó-$t^{s}$e*, ainsi que je propose de le restituer (article-compte-rendu du livre de M. Lejeune dans la *Revue hittite et asianique*, non encore paru). Le hitt. *kwat*, « whither, for what purpose », me paraît être une autre forme du hitt. *kwa(t)ta* « whither ». Le -ε final du type πόσε pourrait continuer un indo-européen -$\underset{\circ}{ə}_1$ en alternance régulière avec le -*e*$ə_1$ > -*ē* de got. *hvē*, etc., bien que les formes adverbiales en -*ē* soient généralement regardées comme des formes d'instrumental (v. Mossé, *Manuel de la langue gotique*, p. 94, 105, etc.). Ici, le -$ə_1$ final de mot serait donc représenté par *zéro*, cf. lat. *ut* en face d'archaïque *aliuta*, etc., lat. *et* en face de gr. ἔτι, skr. *áti*, etc. (et noter que $ə_1$ consonne est *zéro* en hittite, tandis que $ə_2$ est *ḫ*) ; moins probablement, -$\underset{\circ}{ə}_1$ serait ici -*a* (cf. -$\underset{\circ}{ə}_2$ dans les pluriels neutres du hittite en -*a*).

Le chapitre VII roule sur les types intermédiaires entre πόθεν et πρόσθεν ; le chapitre VIII, sur le type πρόσθε. Les dernières pages (363-373) en sont un essai d'étymologie du type πρόσθε. Tout à la fin (p. 373, ligne 10), compléter de la façon que voici : « Aussi l'interprétation des

adverbes caractérisés par *-dh-* demande-t-elle » *de la lumière* « à une théorie de la formation des mots plus qu'elle ne lui en apporte ».

Le chapitre le plus important (IX = p. 375-396) expose d'abord les données grecques sur ἔνθα et ἔνθεν, puis (à partir de la p. 386) constitue une recherche étymologique sur -θεν (ici encore, je me vois obligé de renvoyer à mon article de la *Revue hittite et asianique*, ne voulant pas répéter ce que j'y ai dit : pour une bonne part, je suis d'accord avec M. Lejeune).

P. 407-434 (et compléments, p. 441), on trouvera un index commode des mots, surtout grecs, étudiés au cours de la longue discussion qui précède.

Parmi les additions (p. 435-440) signalons celle qui intéresse la page 24 (à propos de διξός ; δισσός, διττός, cf. δίχα ~ διχθά, χαμαί ~ χθών, etc.) : « L'interprétation en question a été reprise plutôt que proposée par J. Schrijnen, car le parallélisme de δίχα / διχθά et de χαμαί / χθών avait été, dès 1847, souligné par A. F. Pott, *Die quinäre und vigesimale Zählmethode*, p. 223 et suiv. » Très intéressante également est (p. 437) la remarque à la p. 104, à propos de l'arcad. θυσθεν et de la glose θύρ-δα · ἔξω. Ἀρκάδες Hesychius, cf. vha. *tur-i*, v. angl. *dur-u*, etc. Si E. Schwyzer a raison, θυσθεν est un ancien *θυρσθεν et θύρσ-δα, un ancien *θυρσ-δα (avec σ>z devant la dentale sonore). Mais on se demande d'où peut bien provenir le *-s-* de **dhurs-*, ainsi élargi de **dhur-*. Serait-ce le **dhur-s-* qu'on a dans skr. *dur-ṣ-ú*, car le grec -σι et le lituan. *-se* montrent qu'au locatif pluriel, *-u*, -ι et *-e* sont des additions relativement récentes à une forme uniquement caractérisée par *-s*. Soulignons, enfin (p. 438-439), l'addition faite à la p. 266 à propos de la forme adverbiale ποῦ. P. 266, M. Lejeune avait dit, et très justement : « L'explication traditionnelle de ποῦ (génitif partitif en fonction de locatif) est celle qui soulève le moins de difficultés. » Aussi peut-on hardiment donner la préférence à la restitution d'un indo-européen dialectal **k̑ʷó-so*, qui, après tout, n'a rien d'étonnant, τέο étant, en grec, seul de son espèce. C'est, nous dit M. Lejeune, la reconstruction de Kieckers (*Vergl. Gramm. des Gotischen* [1928]). E. Schwyzer la rejette pour avancer une hypothèse qui est, en effet, de tout point invraisemblable.

Ces remarques (nous aurions pu les multiplier, p. ex. reprendre celle de la p. 440 signalant les *Vergl. Unters. zum slavischen Adverb* I, de H. Karstien, Berlin, 1936) prouvent que, dans la production linguistique touffue de notre époque, très peu de choses ont dû échapper à l'attention de M. Lejeune. A plus forte raison en est-il de même de la partie proprement philologique (grec classique et dialectal) qui tient ici le premier rang. La linguistique est loin d'être absente du présent livre, on l'a vu. Mais l'helléniste qu'est M. Lejeune, très au courant de cette science dont se défiait, à tort, O. Riemann, semble l'avoir délibérément subordonnée à la philologie proprement grecque, ce qui, pour lui, cons-

tituera sans doute un très grand mérite aux yeux de la plupart des savants qui s'adonnent à l'étude de l'Antiquité classique, et lui aurait valu les éloges de notre commun maître, A. Meillet.

Albert CUNY.

Pierre Chantraine, *Grammaire homérique (phonétique et morphologie)* (*Collection de philologie classique*, I). Paris, Klincksieck, 1942 ; 1 vol. in-8°, 526 pages.

Voici, enfin, la riche et solide grammaire homérique dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. Elle vient à son heure, après les travaux qui, depuis cinquante ans, ont renouvelé bien des aspects de la linguistique homérique, de W. Schulze et J. Wackernagel à K. Meister, et après la parution de la *Griechische Grammatik* de E. Schwyzer, à laquelle M. Chantraine se réfère pour la théorie générale. L'ouvrage repose sur un dépouillement exhaustif et critique des données de la tradition, et à aucun moment n'est perdue de vue l'action déterminante du mètre sur les formes de la langue épique. Nul n'était mieux qualifié que l'éditeur de l'*Iliade* pour entreprendre et mener à bien pareille tâche. Son livre sera désormais parmi les instruments de travail essentiels de l'helléniste et du linguiste.

M. Chantraine n'a pas voulu reprendre, en tête de sa *Grammaire*, l'exposé des problèmes généraux que pose la langue homérique. Aux ouvrages auxquels il renvoie, il faut ajouter maintenant, dans l'*Introduction à l'Iliade* de la Collection Budé, le chapitre IV (p. 89-123) sur la langue de l'*Iliade*, suivi d'une note sur l'orthographe et l'accentuation (p. 124-136) ; ce chapitre, œuvre de M. Chantraine, en résume commodément et en illustre d'exemples bien choisis les diverses données.

La syntaxe est laissée de côté (y compris la question de la composition verbale et de la « tmèse ») ; le dernier chapitre, consacré aux particules κε et ἄν, donne un exemple des problèmes critiques qu'elle pose. La meilleure description syntaxique demeure celle de Monro ; mais il y aurait place pour un livre nouveau, informé des travaux des cinquante dernières années, tant sur la linguistique homérique que sur la syntaxe historique. — Les problèmes proprement métriques sont aussi écartés, et le chapitre VII (Adaptation des mots au mètre) n'y fait que brièvement allusion. — Enfin, il n'est traité ni de la dérivation nominale (mais M. Chantraine a très largement utilisé et décrit les données homériques, il y a dix ans, dans son livre sur la *Formation des noms*) ni de la composition nominale. Telles sont les limites que l'auteur s'est assignées.

L'exposé sur la phonétique homérique est le plus nouveau ; il occupe près de 200 pages. En dehors de deux gros chapitres sur les altérations des voyelles en contact (contraction, métathèse, διέκτασις, etc.) et sur le digamma, il passe en revue la plupart des questions que posent la

juxtaposition de faits éoliens et ioniens et l'atticisation de la tradition (timbre des voyelles, labio-vélaires, traitements des sonantes, psilose, etc.) ; un développement particulier est accordé à l'étude des allongements et abrégements métriques (ch. VII). — Après quelques remarques sur l'accentuation (ch. XV), on trouve ensuite l'étude de la déclinaison, qui occupe près de cent pages, celle de la formation des thèmes verbaux (cent pages sur les présents, cinquante sur les aoristes, autant sur les autres thèmes) ; enfin, celle de la flexion verbale. — La netteté du plan (l'ouvrage se divise en quarante-trois chapitres) et les dimensions données à l'index rendent aisée la consultation de ce livre, dont la correction typographique est remarquable.

Il va de soi que l'auteur n'a pu tout dire. A lui seul, un chapitre comme celui de l'adaptation des mots au mètre eût pris, s'il avait dû être complet, les dimensions d'un volume ; qui veut, par exemple, trouver l'explication d'un jeu de formes comme ὕδατι (valant -υυ) et ὕδατι (valant υυ-) devra se reporter, d'une part, à ce qui est indiqué p. 100 sur μείλανι, οὔνομα, d'autre part, à ce qui est dit p. 105 de l'ῑ de Ἀχιλλῆϊ (un peu trop brièvement peut-être, car cette désinence longue du datif a soulevé un problème d'interprétation à quoi il n'est pas fait allusion ici). — Pour ne pas enfler démesurément l'ouvrage, M. Chantraine a dû parfois sacrifier des énumérations qui auraient pu être, à l'occasion, utiles ; ainsi, p. 254, le détail de la répartition entre les deux flexions du comparatif[1] : pour le retrouver, il faut avoir sous la main à la fois la *Wortbildung* de Risch et l'*Index* de Gehring. — Parfois aussi les éclaircissements ne sont pas donnés assez explicitement : p. 247, à propos de Πυθὼ δέ, il est dit en note que la forme peut reposer sur *Πυθοαδε contracté ; il eût fallu ajouter que l'accent fait difficulté (on attendrait Πυθῶ, que donne une partie des manuscrits ; la forme a-t-elle été prise pour un nominatif?). Mais de tels griefs sont tout à l'éloge d'un livre si sûr et si utile qu'on voudrait toujours lui demander davantage.

MICHEL LEJEUNE.

Einar Löfstedt, *Syntactica (Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins)*. Erster Teil (*Skrifter utgivna av kungl. humanistiska vetenskapssamfundet i Lund*, X, 1). Zweite, erwei-

1. Acc. sg. ἀμείνονα (6 ex.) et ἀμείνω (3), ἀρείονα (1) et ἀρείω (2), mais seulement βραχίονα (4), μείζονα (7), πάσσονα (5), χείρονα (4) et χερείονα (5). — Plur. neutre ἀμείνω (2), mais πλείονα (5), χερείονα (2). — Nom. pl. ἀρείους (3), κακίους (1), πλεῖους (1) et πλείονες (7), mais seulement ἀμείνονες (3), βραχῖονες (1), καλλίονες (1), κρείσσονες (1), μείζονες (2), ὀλίζονες (1), χείρονες (3). — Acc. pl. toujours -ονας. — La flexion en -ον- prédomine donc, sans que le mètre en soit responsable (*καλλῖους ou *κακῖονες étaient possibles, avec la longue de βρακῖονες), et il n'y a pas trace de l'accusatif pluriel attique en -ους.

terte Auflage. Lund, Gleerup (et Leipzig, Harrassowitz), 1942 ; 1 vol. in-8°, xxv + 407 pages.

Bien qu'ils n'aient pas été, en leur temps, adressés à la *Revue*, les deux volumes de *Syntactica* (I, 1928 ; II, 1933) de M. Löfstedt ne sont certainement pas restés inconnus de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la philologie latine et à la linguistique. Le second volume est loin d'être épuisé encore ; le premier vient de connaître une nouvelle édition mise à jour et considérablement augmentée (407 p. contre 289). Le tome I envisage diverses questions de syntaxe nominale (2e éd. Ch. I : Accord ; II-IV : Emploi des nombres ; V-VI : Nominatif ; VII-XI : Génitif ; XII-XIII : Datif ; XIV-XV : Accusatif ; XVI-XVII : Ablatif ; XVIII : Histoire des négations ; XIX : Préhistoire de l'article roman). Le tome II montre ce que la syntaxe historique du latin peut attendre d'une utilisation des données morphologiques, psychologiques (études de l'attraction, de la contamination, du pléonasme, de l'ellipse) et, enfin, stylistiques. L'ensemble est d'un excellent disciple du Wackernagel des *Vorlesungen.* Mais l'auteur, spécialiste du bas-latin, oriente moins ses recherches vers la préhistoire et la comparaison des autres langues indo-européennes que vers le latin vulgaire et la naissance des langues romanes. Sa connaissance approfondie de ce domaine nous vaut une foule d'observations intéressantes et neuves qui font la grande originalité de l'ouvrage. L'ingéniosité, la sûreté, l'ampleur des vues ne sont pas indignes du maître dont se réclame M. Löfstedt.

D'une édition à l'autre (1928-1942) du tome I, la bibliographie générale et celles des divers chapitres ont été mises à jour. On s'étonnera, cependant, de ne pas voir figurer dans la bibliographie générale des ouvrages tels que le *Handbuch der erklärenden Syntax* de Havers (1931), d'ailleurs utilisé au cours du livre, ou les travaux de Ries (1927-1931), ou les volumes VI-VII (1934-1937) de l'*Indogermanische Grammatik* de Hirt qui appellent la discussion plutôt que le silence. L'*Introduction* de Meillet y est citée dans l'édition de 1922, non dans celle de 1934, assez remaniée. Le *Dictionnaire étymologique* de Walde-Hofmann y figure, mais non celui d'Ernout-Meillet. — Les *indices* ont été étoffés et la consultation du volume en est rendue plus aisée.

Il a été tenu compte de travaux parus depuis 1928 ; ainsi, le ch. XVII (Ablativus comparationis) a été remanié, à la suite des études de K. van der Heyde (1930) et de H. Mörland (1933) et des réflexions où elles ont engagé l'auteur. On sait que les faits latins archaïques semblent favoriser l'hypothèse d'un ancien instrumental, mais la comparaison, notamment du grec, celle d'un ancien ablatif. En 1928, l'auteur ne croyait pas qu'on pût se prononcer (p. 242) ; il penche à présent pour l'ablatif (p. 312), suggère une explication ingénieuse des faits latins (tendance à n'employer le « cas de comparaison » que dans des expressions courtes)

et attend, d'une étude approfondie de la question dans d'autres langues, une solution définitive du problème latin.

Tous les chapitres ont été enrichis d'un certain nombre d'exemples et de remarques : ainsi sont nouveaux, au ch. xvi (Zur Entwicklung des Ablativs), les développements sur la construction *uir literarum*, *exempli mulier* (281-283), sur *loco* « sur place, sur-le-champ » en bas latin (284-285), sur Properce, IV, 8, 10, et I, 18, 12 (285-287), sur l'ablatif séparatif sans préposition après *reuocare*, *disiungere*, *degenerare*, etc. (293-296). Dans le ch. xii (Zur Entwicklung des Dativs) a été inséré un long paragraphe (200-208) sur les flottements entre compléments d'objet à l'accusatif et au datif en latin vulgaire (type *iubeo alicui*).

Enfin, deux chapitres sont entièrement nouveaux. L'un (v : Zum Gebrauch des Nominativs) traite de quelques emplois absolus du nominatif (énoncé, d'une dénomination : *lactea nomen habet ;* énumérations ; substantifs apposés : *sequebatur raeda cum lenonibus*, *comites nequissimi ;* participes apposés, notamment *dicens*) et de quelques nominatifs figés (*trans*, *aduorsus*, *deinceps*, etc.) ; l'explication proposée pour certains exemples (*ostendit se homo*, par équivalence avec *apparuit homo ; raeda cum lenonibus*, équivalant à *lenones in raeda*) pourrait être étendue à d'autres (*lactea nomen habet* équivaut à *lactea dicitur*) ; il n'en reste pas moins que le nominatif apparaît souvent comme le cas du mot détaché de la phrase, du mot non construit ou du mot qui cesse de l'être (anacoluthe au cours d'une énumération), « Kasus der syntaktischen Ruhelage », dit M. Löfstedt : « cas zéro », pourrait-on dire aussi. — Et il nous semble qu'il se présente ici un de ces liens entre morphologie et syntaxe sur lesquels l'auteur a justement insisté dans le tome II ; ce caractère « à part » du nominatif, que mettent en lumière divers faits de syntaxe, et dont les grammairiens grecs et latins avaient conscience, n'explique-t-il pas le rôle souvent prééminent du nominatif dans les réfections analogiques des flexions en grec ou en latin, soit qu'il tendît à s'opposer à l'ensemble des autres cas (du moins au singulier : ἀνήρ / ἄνδρα [au lieu du plus ancien ἀνέρα], ἀνδρός, ἀνδρί ; *pater* / *patrem* [au lieu du plus ancien **paterem*], *patris*, *patrī*, *patre*), soit, au contraire, qu'il imposât à l'ensemble des autres cas tel de ses caractères (certains faits d'accentuation grecque sont significatifs à cet égard)?

Nouveau aussi est le chapitre xix (Zur Vorgeschichte des romanischen Artikels) ; il est surtout critique. On a voulu trouver en latin classique et même archaïque des exemples de *ille* dont la valeur démonstrative serait presque nulle et où apparaîtrait déjà l'amorce d'un article défini. L'auteur les passe en revue et montre que la valeur d'opposition ou de référence de *ille* y demeure sensible. Ce n'est pas avant le vi^e^ siècle que s'amorce le passage à l'article, et que commence, à cet égard, un état de langue transitoire qui rappelle celui du grec homérique.

Michel LEJEUNE.

Michel Feyel, *Polybe et l'histoire de Béotie au IIIe siècle avant notre ère* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 152). Paris, E. de Boccard, 1942 ; 1 vol. in-8°, 329 pages et 1 carte hors texte.

M. Feyel était déjà bien connu par de nombreux mémoires, dont plusieurs relatifs à des inscriptions d'Akraiphia et de Thespies. Il publie en même temps que ce livre, dans la collection des *Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg* (fasc. 95), une *Contribution à l'épigraphie béotienne* depuis longtemps (*B. C. H.*, t. LXI, 1937, p. 235) annoncée et attendue. Il annonce (p. 11, 76) qu'il consacrera « prochainement » une étude à l'histoire de la Béotie au IIe siècle, jusqu'à la catastrophe de 146. Ainsi, un Athénien des jeunes générations, se consacrant à l'histoire hellénistique de la Béotie, reprend en l'élargissant un projet qui avait été celui de Maurice Holleaux[1] : à coup sûr, il est mieux que quiconque actuellement en mesure de le mener à bonne fin.

Afin de prévenir d'éventuelles déceptions, le contenu du présent livre doit être ici précisé et, du même coup, son titre interprété. M. Feyel ne pouvait songer à embrasser tout le IIIe siècle, car les documents tant littéraires qu'épigraphiques font à peu près entièrement défaut sur la Béotie pendant la première moitié de ce siècle : son exposé ne commence donc, en fait, qu'aux environs de 250. A cette date, les inscriptions se font assez nombreuses. En outre, par une de ces digressions fréquentes chez l'historien grec et souvent heureuses pour les modernes, un fragment de Polybe (XX, 4-7) apporte à la fin de 192 une vue générale et un jugement sur l'évolution politique, sociale et morale de la Béotie depuis 245. Aucune source littéraire ne présente, et de loin, une importance comparable pour le sujet. Étudier l'histoire béotienne au cours de cette période a donc conduit l'auteur à confronter Polybe avec les faits eux-mêmes, c'est-à-dire à apprécier l'impartialité de son résumé comme de son jugement. Toutefois — car l'angle risquerait de paraître un peu étroit — il est bon d'ajouter que le souci de cette confrontation ne domine pas le livre tout entier et peut-être y avait-il quelque imprudence à l'exprimer aussi fortement dans le titre, puisqu'il n'intervient réellement que là où il était à son rang et à sa place légitimes, surtout dans la conclusion.

La première partie de l'ouvrage est, comme il se doit, consacrée à la chronologie des archontes fédéraux, terriblement lacunaire jusque vers 245, infiniment délicate plus tard en raison des homonymies, des incertitudes de la prosopographie et de celles des chronologies qui lui sont

1. Cf., au t. I (1938) des *Études d'épigraphie et d'histoire grecques* de ce dernier, l'intention exprimée p. 89, n. 1, et l'*Introduction* de Louis Robert, p. III-IV.

plus ou moins liées, avant tout de la chronologie delphique. Après de rigoureuses discussions, l'auteur aboutit à un tableau qui rectifie plusieurs erreurs de ses devanciers et où le flottement, pour considérable qu'il apparaisse encore, permet néanmoins quelques conclusions historiques fermes. La plus importante concerne le rattachement d'Aigosthéna à la Confédération béotienne : une trop longue liste d'archontes interdit de le considérer comme contemporain, en 224, de celui de Mégare et il s'est produit au plus tard en 229. On admettra donc nécessairement qu'Aigosthéna, jusqu'alors dépendante de Mégare, s'en est ou en a été émancipée et, plusieurs années avant elle, est passée des Achaiens aux Béotiens.

Vient ensuite l'étude des relations extérieures de la Confédération béotienne. Le neuf n'y manque pas, et parfois du plus vif intérêt. Je signale en particulier la discussion serrée et, semble-t-il, probante sur l'identification du roi Dèmètrios nommé dans plusieurs inscriptions de Mégare (*I. G.*, VII, 1-14, notamment). L'une d'elles au moins révèle incontestablement que ce roi entretient une garnison à Aigosthéna, alors bourgade mégarienne ; il est donc pratiquement le maître de la Mégaride. L'*opinio communis*, que nul n'avait jusqu'ici mise en doute, reconnaissait en lui le Poliorkètès. Des arguments prosopographiques et paléographiques, dont la concordance fait la force, permettent à M. Feyel d'affirmer qu'il faut y voir Dèmètrios II. L'histoire balbutiante de la Grèce centrale au cours du règne de ce souverain s'enrichit ainsi, brusquement, de certains faits insoupçonnés : en guerre contre les Achaiens, Dèmètrios II s'est emparé de Mégare, assurément afin de mettre un terme aux entreprises d'Aratos contre Athènes et pour menacer Corinthe ravie à son père quelques années plus tôt ; après n'avoir rien changé tout d'abord au statut politique de la Mégaride, il a finalement provoqué ou autorisé l'adhésion isolée d'Aigosthéna à la Confédération béotienne ; aussi n'est-ce qu'une Mégare définitivement amputée de cette bourgade qui redevint achaienne en 229 à la mort de Dèmètrios II. Ces hypothèses ne sont pas simples ; avec elles, l'obscurité totale de naguère fait place à un enchevêtrement qui risque d'éveiller *a priori* le soupçon. Mais les démonstrations sur lesquelles tout repose paraissent si solides qu'il faut bien en accepter les conséquences inévitables.

Il serait naturellement vain d'espérer que, sur tous les points, les solutions nouvelles présentées par M. Feyel obtiendront l'adhésion générale. Pour ma part, je suis heureux de me dire convaincu, au moins pour l'essentiel, par les pages qui analysent les rapports des Béotiens et des Achaiens entre 229 et 224. En revanche, les arguments invoqués ne parviennent pas à me faire écarter l'interprétation ordinaire du récit (Pol., XX, 5, 7-11) de l'incident de Larymna entre Antigonos Doson et l'hipparque Néon. Mais il est rare qu'on ressente ainsi, en suivant les

fermes raisonnements que le livre déroule, la certitude d'une résistance possible et victorieuse. Habituellement, les explications et les hypothèses auxquelles l'auteur s'arrête contraignent au moins à réserver le jugement.

Dans sa dernière partie, l'ouvrage étudie la vie intérieure de la Béotie, ou plutôt certains aspects de cette vie. La civilisation artistique et intellectuelle est délibérément négligée et l'on examine seulement les institutions militaires, la monnaie et la vie économique, les fêtes et les concours, enfin les institutions politiques et judiciaires ainsi que leur fonctionnement vers la fin du IIIe siècle. L'étude était délicate en raison de la nature même des sources et ce n'est pas sur M. Feyel que retombe la responsabilité du manque d'équilibre qui s'y révèle souvent : s'il l'a faite ici minutieuse, et là parfois plus que sommaire, sa documentation surtout épigraphique, très inégalement répartie, le lui imposait. On ne cachera pas, pourtant, qu'il semble avoir soumis quelques-uns de ses textes à une exégèse trop ingénieuse et avoir fondé des conclusions trop larges et trop hautes sur la base étroite qu'ils constituent. L'entraînement était à peu près fatal pour un sujet de ce genre, où, ici et là, une lumière éblouissante fouille impitoyablement l'infime détail, tandis que subsistent d'immenses pans d'ombre : il était tentant d'attacher au détail éclairé plus d'importance qu'il n'en a et de lui faire dire plus qu'il n'enseigne réellement. Mais sans doute le désir initial de confronter avec les faits les dires de Polybe a-t-il rendu cette tentation plus irrésistible encore. A partir du milieu du IIIe siècle, Polybe parle en Béotie de lamentable anarchie, de profonde décadence en tous domaines, politique, militaire et moral, et il attribue ce mal à l'influence des rois de Macédoine. M. Feyel conteste le jugement pour la période comprise entre 245 et 220 ; à partir de 220, au contraire, la déchéance lui paraît très sensible. Mais, presque partout où il pense en retrouver les traces, on ne peut s'empêcher de penser qu'il se satisfait d'indices peu décisifs. Il constate, par exemple, que les catalogues militaires sont gravés dans certaines villes avec une lésinerie croissante, et il explique, sans que le moindre autre fait puisse l'y autoriser : « La raison, c'est qu'... on est résigné à supporter vaillamment toutes les économies qui se feront sur les dépenses d'ordre militaire... ; les dépenses qui... sont nécessaires [à l'armée] sont réduites le plus possible » (p. 283). De même, la preuve invoquée pour montrer l'immixtion de Philippe V dans les affaires intérieures de la Béotie, tant fédérales que municipales, n'est pas en elle-même bien solidement établie et serait, en tout état de cause, insuffisante pour justifier une telle assertion. Aussi est-on conduit à soupçonner que l'autorité de Polybe a pesé dans la balance et faussé l'interprétation normale de faits qui n'ont pas une aussi lourde signification. Au vrai, si M. Feyel en a marqué certaines avec force, il existe plus de rai-

sons encore qu'il ne le dit de se défier, en l'espèce, de Polybe[1]. A tout cela, d'ailleurs, j'opposerais bien volontiers la question préalable : les historiens de l'Antiquité n'ont-ils pas aujourd'hui autre chose et mieux à faire qu'à vérifier, sur le plan politico-moral où il plaisait à l'historiographie ancienne de se placer, la justice des condamnations lancées contre certains dirigeants béotiens et contre leur ami le roi de Macédoine Philippe V?

Mais j'ai peur que ces réserves, qui m'ont paru nécessaires, ne dépassent leur but. Elles ne portent ni sur la vraie matière ni sur le sens réel du livre, dont elles ne diminuent pas, en conséquence, le considérable intérêt. J'ai montré plus haut de quelles nouveautés, souvent heureuses, il est riche et quelle contribution importante il fournit à l'histoire de la Grèce hellénistique. L'hommage s'impose tout autant aux solides qualités de construction et de facture qui s'y affirment. Par sa sobriété, par la vigueur d'une musculature sous-jacente qui ne demeure jamais immobile, par la netteté précise et sans bavures de ses exposés comme de ses discussions logiques, il constitue un excellent modèle d'une méthode, de celle qui, craignant le foisonnement des déblais critiques, coupe au plus court et va droit à son but essentiel. Elle a ses inconvénients : le risque principal est la systématisation et le sacrifice de certaines nuances. Elle a aussi ses avantages qui l'emportent largement lorsqu'elle est maniée avec autant d'énergique maîtrise.

André AYMARD.

Térence, *Comédies*, t. I, texte établi et traduit par **J. Marouzeau** (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 317 pages (pages de texte doubles).

Cette édition représente ce que doit être en principe une édition Budé, le fruit d'un long commerce avec l'auteur et d'années de travail. L'introduction est bien ce qu'elle veut être, « un état des questions relatives à Térence ». La documentation, très complète, est présentée avec une aisance et une clarté fort agréables. — Sur l'iconographie de Térence, il faudrait (semble-t-il) citer, p. 48, l'article de G. Rodenwaldt, mentionné pour une autre raison, p. 23, n. 2. Sur la question des protecteurs de Térence, l'auteur, qui fuit avec soin les affirmations tranchées et respecte les incertitudes de l'histoire (cf., par exemple, l'anecdote sur Cécilius et Térence), remarque avec raison que le témoignage de Santra serait mieux en accord avec le prologue des *Adelphes*, v. 20 (cf. p. 11, n. 2, et p. 37) : il y a là un point qui serait à examiner de plus près, s'il était possible. — Pour la chronologie des pièces, on nous offre les don-

1. J'espère le montrer dans un article que publiera la *Revue historique*.

nées du problème et un tableau qui en résume les conclusions. — Pour la place de Térence dans l'histoire de la *palliata*, il y aurait peut-être lieu de souligner qu'il revient par la pratique de la *contaminatio* à une vue plus large de l'adaptation des Grecs et qu'ainsi il est, plutôt qu'au terme d'une évolution rectiligne, en réaction sur ses prédécesseurs immédiats, Cécilius et Luscius. — A la bibliographie du prologue, p. 27, n. 1, il y aurait à ajouter l'important chapitre de F. Leo dans ses *Plautinische Forschungen*. — M. Marouzeau exprime sur les prologues un jugement qui, venant du styliste qu'il est, mérite la plus grande considération. A l'opposé de Fabia, il trouve une grande différence avec le style des pièces (cf. p. 29 et p. 49) : « Le style en est étrangement maniéré, précieux, agrémenté de figures de rhétorique employées sans nécessité, sinon même à contresens. » Dès lors, « ou les prologues ne sont pas de Térence ou, s'il les a écrits lui-même, il s'y est livré à des fantaisies de style que fort heureusement, au cours de ses comédies, la nécessité de suivre ses modèles lui a interdites ». J'avoue que je me sens mieux disposé que M. Marouzeau ou que M. Jachmann (dans son excellent article de la *Real-Encyclopädie*) pour les prologues de Térence. Pour la différence de style avec les pièces elles-mêmes, il y aurait lieu de distinguer les dialogues et les monologues. Ainsi, dès le début de l'*Andrienne*, on trouve dans le monologue de Pamphile ceci qui est dans la manière des prologues :

id mutatum quoniam inmutatum uidet...
Quid facerem? Si quis nunc me cogit, aliquid facerem ut hoc ne facerem...

Dans les dialogues eux-mêmes, les passages de vivacité familière et ceux où les personnages s'appliquent à traduire des sentiments élevés sur un ton soutenu ; ainsi au début de l'*Andrienne* toujours Sosie exprimant sa gratitude. Ces procédés peuvent ressortir à la fois de l'influence de la tragédie et du *carmen*. — Pour la structure des pièces, le critique estime qu'on ne peut établir que Térence connaissait la distinction en actes et en scènes ; aussi a-t-il dans l'édition relégué ces indications, reproduites de la tradition, dans les titres courants. — Pour la distribution des répliques, il fait état du travail de son élève J. Andrieu : de même que, dans les *papyri* du théâtre grec, seuls des signes diacritiques, sans mention des personnes, devaient dans les exemplaires anciens marquer cette répartition : il en résulte que nous ne sommes pas liés par celle que nous fournissent nos manuscrits. — Pour la question de *contaminatio*, on pourrait ajouter encore à la bibliographie, p. 41, n. 6 : G. Jachmann, *Plautinisches und Attisches*, 1931, p. 142 ; J. B. Hofmann, *Indogermanische Forschungen* 53, 1935, p. 187 ; E. Bigott, *Die Komposition der Andria des Terenz*, diss. de Cologne, 1939 ; A. Klotz, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1941, p. 251. — M. Marouzeau estime avec la

majorité des exégètes que Térence a été fort adroit dans cette contamination (l'étude de Clifford, louée par A. Klotz, est rangée à tort, p. 44, n. 3, parmi les élogieuses de la pratique de Térence). — Sur la métrique, le savant éditeur, qui a largement utilisé l'ouvrage récent de W. A. Laidlaw, présente un exposé d'une rare clarté, qui initiera aux problèmes actuels, notamment rapports de la métrique avec l'accentuation, sens exact de la loi des mots ïambiques, problème des hiatus.

L'établissement du texte procède de vues également nettes et méthodiques. L'éditeur rejette l'idée d'un archétype intermédiaire commun à *A* et à la recension calliopienne : l'archétype est l'exemplaire térentien lui-même. Ceci exclut l'idée de fautes communes à l'ensemble de la tradition. Dans la pratique, le travail du critique n'aboutit pas à présenter de changements notables d'un texte « qui est assez solidement établi ». — M. Marouzeau, qui a eu occasion de formuler plusieurs fois ses vues sur la traduction, pose le principe suivant (p. 103) : « La traduction doit être telle qu'elle puisse servir de base à un commentaire. » Cette vue féconde pourrait donner lieu, je crois, à de longues réflexions. Car le commentaire a des tâches bien diverses ; tel s'étudie à ressaisir le mouvement dramatique, tel au ton des personnages, tel davantage à l'auteur, à sa manière, son style, tel au sens littéral des images et des mots. Et le génie des langues exige souvent des moyens fort différents dans deux idiomes différents pour produire le même effet littéraire ou scénique, en sorte qu'il n'est pas possible de conserver toujours à la fois la forme et le fond. Spécialement, cette difficulté s'accroît quand il s'agit d'un style comme est celui de la comédie, où domine l'élément affectif. Prenons un exemple au début de l'*Andrienne*, ces simples mots *Dictum puta*, de Sosie, où s'expriment son empressement et sa satisfaction de comprendre à demi mot ce que va lui confier son maître. Ces mots ne sont-ils pas rendus d'une façon trop appuyée par la traduction exacte : « Considère-les comme dits? » (Outre que *les*, alors qu'au *paucis* tout fait Térence oppose un *dictum* qui ne l'est pas moins introduit entre les deux répliques une suite, une continuité grammaticale qui n'est pas dans le ton.) Un simple : « C'est dit » serait littéralement moins exact et ne permettrait pas d'amorcer le commentaire de la construction, mais serait peut-être dramatiquement plus juste et rendrait mieux l'élément affectif. Mais, cette objection présentée sur le principe (et je devais la faire), la traduction de M. Marouzeau apparaît le plus souvent comme d'un rare bonheur ; elle montre que notre langue lui est aussi familière dans ses nuances et ses tours que la langue latine. Elle pique maintes fois par la justesse de ses nouveautés, et l'étudiant y trouvera de quoi enrichir la liste de ces équivalences auxquelles on ne pense pas toujours et qui sont les bonnes, et que M. Marouzeau a présentées dans sa brochure sur la *Traduction du latin*.

Pierre BOYANCÉ.

Apulée, *Les Métamorphoses*, livres I-III et IV-VI, texte établi par **D. S. Robertson** et traduit par **Paul Vallette.** Paris, Les Belles-Lettres, 1940 ; 2 vol. in-8°, LXII et 85 pages, 101 pages (pages de texte doubles).

Ces deux volumes, parus l'année même de la défaite, prouvent la vitalité de l'Association Guillaume Budé. Une importante introduction précède le texte. Dans une première partie, M. Vallette expose les rapports entre les *Métamorphoses* d'Apulée, l'*Ane*, attribué à Lucien, et les *Métamorphoses de Lucius*, que lisait encore Photius au IXe siècle. Celles-ci seraient la source commune du roman grec et du roman latin ; elles auraient pour auteur Apulée lui-même, selon Cocchia, Lucien selon Perry. M. Vallette repousse la première hypothèse, selon laquelle les *Métamorphoses* sont un roman autobiographique, et juge la seconde séduisante, sans oser se prononcer avec certitude. De fait, tous les arguments apportés contre Cocchia ne semblent pas également probants. Lucius, dit M. Vallette (p. XIII), est Grec, tandis qu'Apulée est Africain. Mais, si l'auteur du prologue dit avoir pour patrie « l'Hymette attique et l'Isthme éphyréen et Ténare la spartiate », il ne s'identifie pas pour cela avec Lucius, qui est Thessalien, en se distinguant d'Apulée. Notre Africain ne cherche-t-il pas à proclamer que sa culture est toute grecque? Et le maître athénien de Lucius ne serait-il pas — plutôt que ce Clytius hypothétique (I, 24, 6) — le Gaius dont Sinko, *De Apulei et Albini doctrinae Platonicae adumbratione*, p. 42, a montré qu'Apulée a suivi réellement les cours à Athènes?

M. Robertson, dans la seconde partie de l'Introduction, étudie de très près la tradition manuscrite des *Métamorphoses* sans ébranler la valeur de *F*, manuscrit de base. On regrettera que son apparat critique déroge aux règles de la Collection Budé, comme il l'annonce p. LII ; la lecture en sera malaisée pour les étudiants, surtout en ce qui concerne les sigles *a** ou *φ*, qui ne figurent pas dans le stemme de la p. 1. Ils devront se reporter constamment à l'Introduction, où ils trouveront des redites (notamment, p. LIV, sur l'histoire des éditions, revenant sur les p. XXXIX-XL).

Ces remarques n'enlèvent rien à la valeur du texte et de la traduction qui nous sont proposés. Le traducteur de l'*Apologie* et des *Florides* s'est surpassé pour reproduire le mouvement et la couleur du style d'Apulée, qui est si éloigné du goût français. L'abondance de l'apparat critique lui a permis aussi de placer des notes indispensables pour l'intelligence d'un texte aussi difficile, et qui soulève quantité de problèmes historiques et religieux.

PIERRE COURCELLE.

Andréas Alföldi, *Epigraphica III* (extrait des *Archaeologiai Ertesitö*, 1940, p. 195-235). Texte hongrois et allemand, 1 planche.

Il y a toujours beaucoup à prendre dans les travaux épigraphiques d'A. Alföldi (cf. *Revue*, 1942, p. 163). Contre l'opinion de Mommsen souvent reproduite, le savant hongrois établit que c'est bien à Aquincum, capitale de la Pannonie Inférieure, que se réunissait le *concilium provinciae*. Il n'y eut pas à Sarpentele de *Templum d[ivi Marci]* (*C. I. L.*, III, 3342), mais un sanctuaire de Jupiter Dolichenus, que Septime-Sévère et Caracalla restaurèrent en 202 en revenant d'Orient. Particulièrement important est le commentaire tout nouveau qui nous est donné de *C. I. L.*, III, 3343 : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) Dolc(eno) pro sal(ute) dd(ominorum) nn(ostrorum) Augg(usto)rum (duorum) tot(ius) pr(ovinciae) sacerdotes.* Je crois bien qu'il s'agit là du premier concile païen qui nous soit connu. Alföldi montre, en effet, que cette réunion de prêtres ne peut avoir eu lieu que sur la convocation des autorités impériales, le culte de Jupiter Dolichenus n'ayant jamais eu d'organe central capable de prendre une telle décision. Il faut donc penser qu'il y eut un précédent à la tentative fameuse de Maximin Daia d'organiser le paganisme pour une résistance plus efficace à la propagande des Chrétiens. Ce texte, que son nouvel éditeur date avec raison du règne commun de Dioclétien et de Maximien, présente un intérêt certain pour la politique religieuse de la Tétrarchie avant la grande persécution. J'ajouterai qu'une vingtaine d'années plus tard, vers 313, les *sacerdotes* du culte impérial d'une province d'Afrique s'unirent pour honorer la famille de Constantin : *Aurel. Victor*, 40 : *tum per Africam sacerdotium decretum Flaviae genti.* Après le commentaire qu'A. Alföldi a donné de l'inscription hongroise, il n'est plus sûr que la mesure prise en Afrique ait été le fait d'une organisation des cultes païens qui ne daterait que de Maximin Daïa. — L'organisation du *municipium* d'Aquincum est mieux connue après les recherches qui nous sont présentées aujourd'hui. C'est en 178 (et non en 172), pendant la grande guerre contre les Sarmates, que fut gravé *C. I. L.*, III, 3347. Une inscription inédite, rapprochée de *C. I. L.*, III, 10429, remet en question les théories de Mommsen sur les rapports des villes nées au contact des camps légionnaires du *limes*. Bien après Septime-Sévère, la ville militaire d'Aquincum avec son *territorium legionis* était distincte de la *colonia*, encore que ses *canabae* aient eu un statut et surtout une administration qui les rapprochèrent dans la pratique de la situation de leur voisine. Cependant, jusqu'au milieu du IIIe siècle tout au moins, les légionnaires ne furent pas les colons vivant de la culture d'un sol loué à l'État, comme l'ont cru Mommsen et von Premerstein ; jusqu'aux réformes qui, de Gallien à Dioclétien, transformèrent l'armée, ils gardèrent une mobilité qui leur permit de combattre sur

n'importe quel théâtre d'opérations. C'est la preuve que l'*Histoire Auguste*, qui, dans la *Vita Severi Alexandri*, 58, fait un cultivateur du soldat des frontières, glisse dans l'anachronisme. J'ajoute que la Table de privilèges de Brigetio accorde en 311 aux *legionarii milites* des exemptions fiscales, comme s'ils étaient de véritables colons. Étaient déjà sûrement des colons les soldats qui plantèrent de vignes les bords du Danube entre Sirmium et *Mons Aureus* (*Epitome de Caes.*, 37). Mais, remarquons-le, l'inscription de Brigetio ne les nomme pas *limitanei milites*, comme l'*Histoire Auguste.* C'est donc bien après Dioclétien que fut rédigée la *Vita Severi Alexandri.* Voici une preuve de plus qu'il est vain de revenir, comme certains historiens l'ont fait ces derniers temps, aux théories de Mommsen et de Klebs, pour qui le recueil entier daterait de Dioclétien et de Constantin.

W. SESTON.

S. J. de Laet, *De samenstelling van den Romeinschen Senaat gedurende de eerste eeuw van het Principaat (28 voor Chr. 68 na Chr.)* (*Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbeegeerte en Letteren*, 92º afl.). Anvers, De Sikkel, 1941 ; 1 vol. in-8º, 338 pages.

A Gand, que les travaux de P. Lambrechts avaient déjà signalé comme un centre de recherches prosopographiques (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 160 ; 1938, p. 84), un érudit belge, S. J. de Laet, vient d'étudier la composition du Sénat d'Auguste à Néron. Le livre, écrit en flamand, serait difficilement accessible si un copieux appendice n'en résumait en français les principales conclusions que voici : les patriciens, qui occupaient près d'un tiers du Sénat sous Auguste, ne forment plus que le dixième de l'assemblée sous Néron, malgré l'apport de cette « noblesse d'empire » qu'essayèrent de créer Auguste et Claude. Favorisés par Auguste, qui leur aurait rendu la place qu'ils avaient deux siècles auparavant, ils auraient vu leur rôle systématiquement diminué par Tibère. Les *homines novi* viennent sous Auguste de la noblesse des municipes italiens qui furent alors presque tous représentés au Sénat, sans y disposer, sauf sous Tibère, d'une influence que gardèrent pratiquement les personnages consulaires. Les sénateurs provinciaux furent toujours très peu nombreux. Claude lui-même, quoi qu'il en ait dit dans son discours de Lyon, ne semble avoir recruté aucun Gaulois de la Lugdunaise, dont les premiers ne seraient entrés à la curie que sous Trajan. Mais les statistiques de de Laet me paraissent ici en défaut, car Tacite nous déclare expressément que quelques Éduens furent faits sénateurs par Claude (*Ann.*, XI, 25). L'Espagne et la Narbonnaise eurent quelques représentants dès Tibère ; sous Néron, ils forment un groupe compact, sans

qu'aucune des raisons données de ce fait par de Laet paraisse convaincante.

Il est souhaitable qu'un spécialiste de la prosopographie nous donne un avis sur les identifications qui nous sont présentées dans ce livre, comme F. Vittinghoff l'a fait pour les travaux de Lambrechts (*Gnomon*, 1939, p. 506). En attendant, je voudrais présenter une remarque. Tibère, qui renouvela en partie le Sénat, semble avoir intentionnellement prolongé les pouvoirs des légats propréteurs et des proconsuls, pour rendre plus efficace leur action, et aussi pour limiter à quelques sénateurs qui lui étaient dévoués les profits et les responsabilités de l'administration des provinces. Mais il y a quelque imprudence à penser avec l'auteur du livre que Tibère ait jamais songé à faire de légats propréteurs maintenus à Rome des « secrétaires d'État pour les provinces », dont les services auraient été ainsi centralisés dans la capitale. Tibère n'a point élaboré une réforme qui eût bouleversé les habitudes des Romains. Ceux-ci, à aucun moment de leur histoire, même sous Claude, qui organisa les bureaux du gouvernement central, n'ont imaginé qu'on pouvait diriger de Rome leur empire comme d'un « ministère des Colonies ». Il reste que Tibère a eu à l'égard des sénateurs une politique novatrice qui a sans doute contribué à susciter une opposition dont Tacite nous a conservé le véhément écho.

W. SESTON.

Virgile, *Bucoliques*, texte établi et traduit par **E. de Saint-Denis.** Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-12, xxx + 76 pages (pages de texte doubles).

La première édition des *Bucoliques* dans la collection Budé, due à H. Goelzer, datait de 1925. M. E. de Saint-Denis nous permet, par la nouvelle présentation qu'il en donne, précédée d'une double introduction, biographique et littéraire, fort précise et utile, de faire le point, de constater les progrès et les actuelles orientations des études virgiliennes — de voir aussi dans quels sens il faudrait encore travailler.

En dix-huit ans, les conditions de nos études, nos perspectives, ont-elles tellement changé? Il semble, et c'est ce qui se dégage du rapport de M. de Saint-Denis, que nous puissions marquer des points au moins dans trois directions. D'abord, en ce qui concerne la biographie du poète (travaux de T. Frank, A. Grisart, G. Lipparini — qui n'ont pas su se garder toujours, au reste, de la mode des « histoires romancées », sévissant il y a une dizaine d'années), la détermination de son lieu de naissance ; ceci, comme il convenait, à l'occasion du deuxième millénaire (R. S. Conway, H. Wagenwoort, E. K. Rand). Puis, surtout, nous pouvons nous faire forts de deux sortes d'acquisitions ou de directions, importantes et fécondes, dues l'une à M. J. Hubaux, qui nous a

appris à joindre d'autres sources grecques et alexandrines aux éternels rapprochements avec Théocrite (pour la connaissance de la IIe Églogue : « contamination de Théocrite et de Méléagre » ; de la VIIe : *Le réalisme dans les Bucoliques de Virgile*, Liége-Paris, 1927 ; *Les thèmes bucoliques dans la poésie latine*, Bruxelles, 1930), l'autre à M. J. Bayet, pour l'ordre des faits entre la IXe et la Ire Bucolique, la classification des Églogues (*Virgile et les triumvirs « agris dividundis* », *Rev. Ét. lat.*, 1928, p. 270 et suiv.) et l'*Évolution de l'art de Virgile des origines aux Géorgiques* (*Rev. des Cours et Conf.*, 1929-1930, I). On s'est attaché ainsi à mieux connaître les cénacles, les écoles poétiques, l'activité littéraire de la Cisalpine, où Virgile a fait ses débuts, et à apprécier leur rôle et leur influence.

Quant aux jeux « d'identifications et de clés » (v. Introd., p. 13), repris par certains modernes, avec « un effort d'érudition », dans cette voie où les scoliastes avaient déjà « dépensé des trésors d'ingéniosité naïve », « les tentatives les plus hardies et les plus subtiles ne peuvent conduire qu'à des hypothèses fragiles » (J. S. Phillimore : L. Herrmann, *Les masques et les visages dans les Bucoliques*..., Bruxelles, 1930).

Il resterait, comme le fait remarquer M. de Saint-Denis, à explorer de plus près la période antérieure aux *Bucoliques* elles-mêmes et à résoudre si possible « ce beau problème d'histoire littéraire... trop rarement exploré : la formation poétique de Virgile ». Après les travaux et les notices de MM. Galletier, Carcopino, Goelzer sur le *Catalepton*, nous avons déjà un *Virgilio minore* de M. A. Rostagni, Turin, 1933. — Il resterait aussi, et peut être surtout, ce que réclamait déjà P. Lejay, à s'attacher à l'étude des facultés poétiques de Virgile prises en elles-mêmes, à son imagination, à sa sensibilité, sa musicalité, aux complexes d'images et de mots qui donnent à son *carmen* sa marque propre, moins inanalysable peut-être qu'on ne croit.

Conformément aux tendances que nous venons de rappeler, la présente édition s'attache particulièrement à tracer, sinon « une évolution rigoureuse », que nous ne pouvons poser en principe, du moins les variations, la courbe de l'art de Virgile : l'imitation de Théocrite d'abord, dominante surtout dans les premières Églogues, II, III, V ; puis, presque aussitôt, l'union de la *pastorale* et de l'actualité littéraire (Virgile, créateur de la « pastorale », ainsi que H. Goelzer l'avait déjà bien dit) ; puis les Églogues personnelles, avec la crise de 40 ; la IXe et la Ire Églogue « marquent un effort très original de Virgile pour s'évader de la pastorale traditionnelle et créer une poésie moins factice. La IVe Églogue aussi ne peut être comprise que replacée dans l'histoire politique des années 43-40. Virgile aperçoit sans doute les possibilités que l'actualité poétique ou nationale offre au poète ». Les avant-dernières pièces, VIe et VIIIe, au contraire (celle-ci ayant été, en effet, la dernière (cf. v. 11) avant la Xe), montrent plutôt, d'après M. de Saint-Denis, un recommencement de tâtonnements, une indécision. Quant à l'admiration pour

la Xe Églogue, « synthèse et... conclusion du « boucoliasme » virgilien », elle est certes fort justifiée, avec l'expression si juste de « ce qui donne à cette pièce son originalité..., l'atmosphère d'amitié dans laquelle elle a vu le jour... », écrite « au moment où cette amitié croît d'heure en heure ». *Pauca meo Gallo...* — Retenons aussi que M. de Saint-Denis se plaît aussi à nous faire remarquer les qualités d'*art dramatique* de Virgile, point de vue assez neuf et souvent trop négligé. Ainsi, pour la Ire Églogue et la prétendue alternative : Tityre-Virgile? ou Mélibée-Virgile? « Pourquoi traiter cette pièce comme une œuvre lyrique, une ode ou une élégie? L'ensemble est un dialogue dont l'unité dramatique est parfaite. Refuse-t-on à l'auteur dramatique le droit d'utiliser à son gré ses souvenirs, de modifier les faits et de se dédoubler pour créer des personnages qui ne se répètent pas..., etc. » De même pour la Xe : « Mieux qu'aucune autre, cette... pièce montre... les *dons dramatiques* de Virgile, un sens profond du *monologue tragique.* »

Mais, cette courbe artistique, ces qualités de l'art virgilien, M. de Saint-Denis ne les marque et semble ne les apprécier qu'en fonction de Théocrite, dressé comme une jauge obligatoire de tout bucolisme. Théocrite ! Toujours Théocrite ! Cela même ne résulterait-il pas d'un contresens (tout au moins d'un sens incomplet — qui peut, d'ailleurs, remonter loin, puisque Calpurnius le faisait déjà) sur les vers où Virgile parle de la musique « du pâtre de Sicile » : *Carmina pastoris Siculi modulabor avena* »? N'est-ce pas significatif que le grand thème poétique emprunté par Virgile à la Bucolique sicilienne, et développé avec toute sa valeur dès la Ve Églogue, soit celui du mythe de Daphnis, « demi-dieu, inventeur de la pastorale »? Mais ici il faut distinguer et bien envisager la signification réelle de ce mythe ; ces accents, « déjà théocritéens », en effet, ne sont pas « romantiques », mais incantatoires ; ils n'annoncent pas « le thème de la nature associée aux douleurs humaines », mais seulement un cas plus particulier : le deuil de la nature pour la mort du Chanteur.

Déjà M. Hubaux nous l'a montré, qu'à Théocrite, comme modèle de Virgile, il fallait souvent joindre Méléagre et d'autres poètes de l'Anthologie. Surtout, il y a Virgile lui-même, qui « condense les données » de Théocrite ; qui, parfois aussi — plus souvent que ne semble le dire M. de Saint-Denis — ajoute — ou *modifie.* Ainsi, *Bucolique* VI, 43-44, Virgile résume en deux vers la légende d'Hylas, traitée dans l'*Idylle* XIII et n'en garde que cet élément de jeu sonore : les appels des chercheurs répercutés par tout le rivage. Ce choix n'est-il pas significatif? Qu'on se rappelle la thèse du P. Roiron sur l'*Imagination auditive de Virgile.* — De même, il serait injuste, vraiment, de n'étudier la VIIIe Églogue que par rapport à la *Magicienne* ou à l'*Oarystis* et de dire alors que « l'imitation reste inférieure au modèle » ; Virgile a voulu là faire bien autre chose qu'une imitation en partie double, et la VIIIe Églogue ne

se distingue pas seulement par « la recherche de [quelques] raffinements nouveaux ». De même encore, dans la description des coupes, enjeux des concurrents (Idylle I, IVe Églogue), regretterons-nous l' « ensemble artistique et vivant de Théocrite », sa « richesse luxuriante de motifs variés »? Virgile leur substitue simplement ces deux médaillons figurant d'un côté Orphée, de l'autre des astronomes illustres. « Concision romaine ou insuffisance esthétique? » Pourquoi pas plutôt marque précieuse et personnelle d'un poète orienté, comme tant d'autres traits l'attesteront plus tard, vers les légendes des chanteurs orphiques, vers la poésie astronomique et le « mysticisme astral »?

Pour la VIe Églogue, M. de Saint-Denis note justement « cet effort curieux de Virgile pour allier déjà, dans les *Bucoliques*, le présent au passé (la silhouette d'un vivant, d'un poète contemporain (Gallus) apparaissant parmi les mythologiques...), l'histoire contemporaine à la légende préhistorique, idée personnelle et géniale qui enrichira l'*Énéide* ». La VIe Églogue se trouve, en effet, être « un tournant » dans l'œuvre de Virgile. Mais M. de Saint-Denis estime encore que « l'unité de cette composition pourrait être plus forte » — alors qu'il existe au moins un point de vue, le point de vue de l'imagination poétique et du « chant », qui permet d'admirer, au contraire, cette unité dans toute sa force et sa simplicité. Semblablement, on peut réfuter la fameuse hypothèse de Skutsch autrement qu'en la déclarant « assez invraisemblable » et invérifiable — par la considération de la poésie de Virgile dans son ensemble.

Quant à l'Églogue du Mystère, la IVe Églogue, peut-être M. de Saint-Denis tient-il trop, tout en y reconnaissant encore, avec M. Carcopino, « un message immortel de l'humaine espérance », à « éteindre » toute « la lueur étrange » « que Victor Hugo apercevait à la cîme de ses vers mystiques » et à voir en cet enfant (Asinius Gallus, de préférence, pour lui, semble-t-il) uniquement « un petit Romain », « un futur magistrat qui parcourra la carrière des honneurs » et pour qui il est inutile de compliquer les choses en lui « prêtant... une nature et une vie mystérieuses à plaisir ». Mais M. de Saint-Denis qualifie très justement cette pièce, d'abord, comme un *hymne consulaire*.

Quant à la traduction, nous dirons qu'elle vise plutôt au réalisme, à l'énergie du vocabulaire par l'utilisation du terme propre — ou au modernisme. Ce sont les « chiots » qui sont « semblables aux chiennes », *sic canibus catulos similes;* la ville, *ingratae... urbi*, qui est « chiche »; un bon exemple en est le couplet de Tityre, I, 27, 35. M. de Saint-Denis préfère le dialectal « lambruche » à l'esthétique *lambrusque* (v. 6). C'est la traduction par la prose concrète, dépouillée du voile de gaze de la diction poétique, qui ennoblit les mots. *Pollio et ipse facit noua carmina*, « Pollion, lui aussi, fait des vers modernes » (III, 86). « Chéri » sert pour les *pueri delicati*, *deliciae domini* (II, 2 ou III, 70). *Pueri*, ce

sont les « garçons » ou « les gars » : III, 92, 98, 110 : « Maintenant, les gars, fermez les rigoles, les prés ont assez bu. » *Fortunate puer*, V, 49 : « Heureux garçon » ou « mon petit », V, 19 ; IX, 66. — Pour suivre l'ordre des mots, le style est parfois trop coupé, haletant (I, 7-8 ; V, 25 et suiv.). Ne serait-il pas possible de rendre compte, dans une certaine mesure, de l'enchaînement des termes dans le vers, de la composition du *carmen*, mais en l'enveloppant d'un mouvement plus doux? Nous relèverons quelques approximations trop lâches ; en III, 26, « maladroit » est bien faible pour le soi-disant chanteur, si définitivement classé comme « indocte ». *Indigno... amore*, VIII, 18, et X, 10 : est-ce seulement un « amour malheureux », i. e. « une passion qui n'est pas payée de retour »? ou, avec un jugement moral en même temps qu'apitoyé, l'amour pour un objet qui n'en est pas digne? Et traduire *carmina*, dans la VIIIe Églogue, par « incantations », quand il s'agit de ceux de la magicienne, par « airs » ou « chants », quand il s'agit de ceux du berger, c'est aller contre l'unité du vocabulaire virgilien, pour qui il n'y a qu'*un mot*, *carmen*, avec diverses nuances d'acception mises parallèlement en valeur.

Au vers 48 de la Ire Églogue, *obducat* veut-il dire « borde »? H. Goelzer traduisait aussi « une bande de joncs limoneux ». Pourtant, si l'on tient compte de *Aen.* II, 604, et surtout de l'expression parallèle des *G.* I, 115-116 :

> *Praesertim incertis si mensibus amnis abundans*
> *Exit et* OBDUCTO *late tenet omnia* LIMO,

il s'agit bien d'une *couche* de limon alluvial, *recouvrant* les champs. Ce qui n'est pas indifférent, si l'on prétend retrouver le site du domaine de Virgile.

La traduction que donne M. de Saint-Denis pour l'expression : *non iniussa cano* (*B.* VI, 9) : « Je ne chante pas ce qu'on m'a interdit de chanter », introduit un mouvement différent dans la liaison des idées, *iniussa* se rapportant alors, par delà le vers immédiatement précédent et la phrase commencée par *Nunc ego* (v. 6), à l'intervention d'Apollon (v. 3-5). La traduction habituelle : « je ne chante pas sans y être invité » (Goelzer), semble plus conforme au sens normal de *in iussus* et à celui que lui donne régulièrement Virgile ; cf. *G.* I, 55 :

> *Hic segetes, illic ueniunt felicius uuae,*
> *Arbores fetus alibi atque* INIUSSA *uirescunt.*

et, mieux encore, *Aen.* VI, 375 :

> *Tu Stygias* INHUMATUS *aquas amnemque seuerum*
> *Eumenidum aspicies ripamue* INIUSSUS *adibis?*

iniussus, « sans en avoir reçu l'ordre », fait pendant à *inhumatus*, « sans avoir été inhumé ».

Enfin, à l'interprétation nouvelle proposée pour cette locution assez elliptique de la VIIe Églogue, v. 31 : *Si proprium hoc fuerit*, on pourrait ajouter peut-être l'idée que, « d'après les *Captivi* de Plaute, 862, et d'après l'inscription sur les *Ludi Saeculares*, il semble que le mot a un sens rituel » (Ernout-Meillet, *Dict. étym.;* cf. Lindsay, *The Captivi of Plautus ;* L. Havet, *Revue de Philol.*, 1918, p. 82) ; or, il s'agit d'une offrande à Diane, en parallèle avec des sacrifices à Priape.

Mais qu'on nous permette aussi le plaisir de relever des expressions heureusement frappées, sortant de la banalité : *gemellos*, I, 14 : « deux bessons », pour les petits chevreaux ; III, 98 : *si lac praeceperit aestus*, « si la chaleur leur coupe le lait, comme naguère » ; « chambranles », pour *postes ;* une « bonne flambée », pour *ignis.* — Et puis quelques-unes de ces traductions « trouvées », comme des vers, — dont tous les traducteurs trouvent, à leur tour, deux ou trois — et c'est sans doute en les réunissant qu'on composerait la traduction presque idéale de Virgile : « la roche... buissonneuse », *dumosa... de rupe.* « Et les ombres, tombant du haut des monts, s'allongent. » « Vous qui cueillez des fleurs et les fruits des fraisiers » (III, 92). « Jonchez la terre de feuilles, drapez d'ombre les sources » (V, 40).

M. DESPORT.

Plutarque, *Sur l'E de Delphes*, texte et traduction par **Robert Flacelière** (*Annales de l'Université de Lyon*, 3e série : *Lettres*, fasc. II). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; 1 vol. in-8°, 97 pages.

M. R. Flacelière, qui nous donnait naguère une édition du traité *Sur les Oracles de la Pythie* (cf. *Revue*, t. XL, 1938, p. 305), poursuit avec le présent travail l'étude des dialogues delphiques de Plutarque. Prêtre d'Apollon et philosophe, ce dernier unit en lui d'une façon tout à fait curieuse les deux ordres de préoccupation que lui impose cette double qualité. Le platonisme et l'oracle de Delphes ont toujours fait bon ménage, mais nulle part mieux que chez l'excellent citoyen de Chéronée. M. Flacelière a bien raison de montrer, avec beaucoup de pénétration, que le sujet du présent dialogue est en réalité un traité de théologie sur la personne divine d'Apollon. Alors que les deux autres écrits delphiques se préoccupent surtout du problème de la divination, celui-ci est voué à examiner ce qui concerne le dieu lui-même.

Le prétexte qui sert à aborder ce sujet est la signification qu'il faut attacher à l'E suspendu dans le temple du dieu depuis des temps immémoriaux. Plutarque fait présenter par ses interlocuteurs toute une série d'explications qui vont des plus frivoles aux plus sérieuses, sans qu'aucune, comme le remarque justement M. Flacelière, puisse être considérée comme vraiment adoptée par lui. Et M. Flacelière, de son côté, ne manque pas de nous rappeler les exégèses des modernes, aussi variées

que pittoresques : mais il professe à leur endroit à peu près le même scepticisme que son auteur à l'égard des Anciens. Il ne mentionne pas encore celle de M. Demangel : l'aurait-elle fait sortir de sa réserve?

M. Flacelière date le dialogue, d'une façon qui me semble très vraisemblable, des dernières années de la vie de Plutarque ; il serait antérieur peut-être de quelques années au *Sur les oracles de la Pythie.* Se ralliant à une suggestion que je lui avais présentée, il placerait ce dernier « probablement plusieurs années » après 117. Plutarque septuagénaire se souvient, à ce qu'il nous dit, d'une conversation tenue au temps de sa jeunesse, alors que Néron faisait une visite à Delphes, c'est-à-dire en 67. Je me demande pourquoi Plutarque a choisi cette dernière référence. Je remarque qu'il ne fait aucune allusion à la profanation et au pillage de Delphes par cet empereur et ne confirme pas ce que nous en disent Dion Cassius et le Pseudo-Lucien. Je note que la mention du passage de Néron sert à dater un séjour à Delphes du philosophe Ammonius, l'un des principaux interlocuteurs et le maître à l'Académie de Plutarque : un autre interlocuteur est un autre membre de l'Académie, l'Athénien Eustrophe. Il me semble que la meilleure manière de comprendre ces faits est d'admettre que la visite (et peut-être plutôt, d'après le terme de Plutarque ἐπεδήμει, le séjour) de Néron avait amené à Delphes la venue d'Ammonius, soit qu'il eût accompagné le prince philhellène, soit qu'il eût été mandé auprès de lui. Si Plutarque ne précise pas davantage les circonstances, c'est que depuis le vent avait tourné et que la mémoire de Néron n'était pas de celles que l'on célébrait. En tout état de cause, il me semble que les historiens feront bien d'y regarder à deux fois avant d'admettre ce qu'on nous dit de ses rapines et de ses sacrilèges.

L'exégèse de M. Flacelière me semble à la fois sobre et juste. Il est un point où il y aurait peut-être lieu de creuser davantage. Plutarque lui-même, comme interlocuteur dans son dialogue, développe des doctrines arithmologiques sur le nombre 5. Il y aurait lieu, je crois, de nous apprendre ce que lui-même accorde ailleurs à ce genre de considérations dans sa propre philosophie. Il y aurait lieu aussi de nourrir de rapprochements avec d'autres penseurs comme Philon le Juif ce qui est dit dans le présent traité. Depuis Xénocrate et Speusippe, la mathématique platonicienne a subi, dans ce genre de considérations si étranges pour nous, l'influence toujours accrue du pythagorisme, auquel Plutarque attribue expressément dans son traité le nom de « mariage » accordé au nombre 5.

Souhaitons que bientôt M. Flacelière nous donne le traité *Sur le silence des oracles*, et il aura bien mérité de Delphes et de Plutarque.

Pierre BOYANCÉ.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Charles Lécrivain. — Camarade de Georges Radet à l'École normale et comme lui fidèle pendant plus de quarante ans à la grande université provinciale qui l'avait accueilli à son retour de l'École de Rome, il l'a suivi de peu dans la tombe, presque au même âge. Sa thèse sur *Le Sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople* (1888) doit être encore consultée, malgré l'épreuve d'un demi-siècle de recherches et de critique. En 1904, il défendit avec habileté et vigueur sur l'Histoire Auguste l'opinion traditionnelle qu'Enmann, Dessau et Mommsen avaient ruinée ; conception que la quasi-unanimité des critiques d'aujourd'hui tient pour erronée, mais qui trouve encore des défenseurs. Ce sont là ses seuls livres ; car ce travailleur acharné, et avant tout préoccupé du détail exact, avait été choisi de bonne heure par les directeurs du *Dictionnaire des Antiquités* pour la rédaction des articles de droit romain et grec. Pendant trente ans, Lécrivain se donna tout entier aux longues recherches que réclame ce travail désintéressé. Certains de ses articles sont restés classiques, comme ceux qu'il consacra à l'*exsilium*, aux *latifundia*, et surtout à l'*eisphora*. Il réserva, surtout ces dernières années, les discussions critiques à de copieuses études qui risquent de demeurer enfouies dans les *Mémoires de l'Académie de sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. La *Revue* ne le compta que parmi ses collaborateurs occasionnels. Esprit surtout juridique, il resta, tout au long d'une vie vouée à la plus austère science, le savant probe et l'érudit méticuleux que ses premiers travaux avaient révélés.

Le peuplement des Grands Causses. — Sur ces grandes étendues aujourd'hui quasi abandonnées, la déforestation était chose accomplie, là comme ailleurs en Gaule, avant la conquête romaine. Dans un article peu accessible (*Rev. Géogr. des Pyrénées et du S.-O.*, XII, 1941, p. 115-128), A. Aymard le montre en comparant l'étendue des forêts actuelles de pins et l'emplacement des stations gallo-romaines de distillation de la poix. D'autre part, il relève, après P. Marres, l'extraordinaire densité des monuments mégalithiques antérieurs à l'occupation romaine. Tout porte à croire que c'est avant l'ère chrétienne que les Causses ont nourri la plus forte population.

Sur le jurisconsulte Salvius Julianus. — Signalons aux juristes l'étude de A. Merlin sur ce conseiller d'Hadrien qui rédigea l'Édit perpétuel (*Mém. de l'Ac. Inscr.*, XLIII, 1941, p. 1-30). A propos d'une inscription

de Thuburbo-Majus, diligemment restituée par L. Poinssot, toute la vie de ce grand personnage est retracée. Notons qu'en Afrique, où il fut proconsul en 168, Julianus eut, semble-t-il, pour légat, dans le diocèse de Carthage, M. Didius Julianus, son neveu ou son petit-fils, qui devait, en 193, disputer le pouvoir à Septime-Sévère.

Les découvertes de Ras-Shamra et l'Ancien Testament. — Sous ce titre, R. Dussaud avait publié en 1937 une série de conférences (cf. *Revue*, XXXIX, 1937, p. 289). Il le reprend dans une nouvelle édition entièrement remaniée (Paris, Geuthner, 1941, 214 pages). Non seulement la documentation s'est trouvée enrichie par les dernières trouvailles de F. A. Schaeffer et les déchiffrements de Ch. Virolleaud, mais la discussion a pris de l'ampleur, à la suite des objections présentées à l'auteur, notamment dans la *Revue biblique*. Les conclusions n'en ont que plus de force : il y a eu au IIe millénaire une civilisation cananéenne commune à la Syrie-Palestine ; les Hyksos ne sont pas des Mittaniens de la Syrie du Nord, mais des Cananéens, et l'exode israélite n'est pas sans rapports avec leur expulsion d'Égypte ; il faut attacher aux traditions patriarcales beaucoup plus de valeur que ne l'a fait l'école critique, puisqu'il nous est maintenant démontré qu'elles ont été transmises par des écrits et que les mythes cananéo-phéniciens présentent avec elles des traits communs. Les chapitres les plus nouveaux sont, comme il fallait s'y attendre, ceux de l'origine des Phéniciens, de leur panthéon, et surtout des rapports de leur religion avec celle des Hébreux. De plus en plus, il apparaît que ces derniers ont beaucoup emprunté aux premiers, qui avaient, dès le IIe millénaire, des rites, des mythes et une piété beaucoup plus développés qu'on ne le croyait jusqu'ici.

W. SESTON.

La mort de P. Daupeley. — C'est un devoir pour le directeur de cette *Revue* que de rendre hommage à la mémoire de celui qui, depuis 1929, a été son imprimeur. Une mort prématurée fait qu'il suit de près dans la mort celui avec qui il collabora pendant de nombreuses années. Les successeurs de Georges Radet peuvent témoigner de la grande estime où il tenait la maîtrise professionnelle, la distinction d'esprit et de manières de P. Daupeley. Leur correspondance, dont je puis relire une partie, déborde le cadre d'un échange de vues technique pour offrir l'aspect d'une véritable amitié, amitié dans l'amour du travail bien fait, d'un idéal noblement obéi, et j'ajouterai, pour ces dernières années, de notre pays cruellement blessé. Il est à l'honneur de notre *Revue* qu'elle ait été servie avec une telle conscience par ceux qui ont eu la tâche d'assurer sa vie. Ce ne sont pas de banales condoléances que nous devons offrir ici à la famille et aux héritiers de P. Daupeley, mais plutôt un souhait : un souhait qui, nous le savons, est le leur, celui de voir continuer la belle tradition de ceux que nous pleurons.

Le symbolisme funéraire des Romains. — Nous consacrons dans notre prochain numéro une variété au livre magistral de Franz Cumont. Signalons ici que l'auteur vient de lui donner un appendice dans une étude, qui, à propos de *La stèle du danseur d'Antibes et son décor végétal*, est consacrée en fait au symbolisme funéraire des plantes (Paris, Geuthner, 1942, in-4°, 49 p. avec 24 figures). Le lierre, le laurier, le cyprès ont également été — et cela depuis la plus haute antiquité — liés à la mort ; la raison en est surtout dans leur feuillage persistant. Ce fut pourquoi on les choisit de préférence pour en faire ces jonchées où l'usage fut d'étendre les morts (p. 10). Mais nous voyons par les théories d'un pythagoricien de Sybaris, Ménestor, qui élabora le folklore dans un esprit pseudo-scientifique, comment on expliqua cette persistance par la présence dans ces arbres de la chaleur qui vivifie la nature. Ainsi leur vie secrète, persistant pendant la saison de l'hiver, fut associée à l'espérance que l'homme aussi, par delà la mort, pouvait attendre de son essence propre un droit à l'immortalité.

Les dieux des Romains. — Bien que nous ne l'ayons pas reçu pour compte rendu, je tiens à signaler à nos lecteurs *Les dieux des Romains* de V. Basanoff (Paris, Les Presses universitaires, 1943 ; 1 vol. in-12, XII + 158 pages). Nous n'avions pas en France d'ouvrage un peu étendu consacré à la religion romaine. Ce petit livre, très nourri, bien informé, et très souvent personnel, ne concerne proprement que les dieux. On peut se demander au premier abord si mettre au centre de l'étude les figures divines, si pauvres à Rome, est le meilleur moyen de saisir et de rendre l'originalité propre à cette religion. Mais, après la lecture de cet ouvrage, je serais tenté de répondre : oui. Tant l'auteur a su rendre sensible dans l'analyse des personnes divines le jeu des facteurs historiques et sociaux qui s'y reflètent. Pour la préhistoire, il fait aux travaux de M. Dumézil un écho aussi sympathique que nuancé et, par exemple, retouche à sa manière l'histoire de la Triade primitive, Jupiter, Mars, Quirinus. Sur les dieux « romuliens » (le vilain adjectif !), il résume les conclusions d'un mémoire présenté par lui en 1939 dans les *Memorie* de l'Académie *dei Lincei*. Dans la suite, il attache justement une grande importance à l'introduction sous l'influence grecque des images de culte. Je me permettrai, toutefois, de déplorer — et vivement — que ce livre, qui est visiblement l'œuvre d'un étranger, soit écrit dans un français si incorrect. La pensée, déjà difficile à suivre par la brièveté et l'allure elliptique de certains développements, parfois même, me semble-t-il, par manque de netteté logique, en est encore obscurcie. Et c'est bien dommage pour un essai, dont les mérites sont si distingués.

Pierre BOYANCÉ.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Association Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

1° Paul Mazon, avec la collaboration de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier, *Introduction à l'Iliade*, 1942 ; 1 vol. in-8°, 304 pages.

2° Textes d'auteurs latins, in-8°, édités et traduits :

Cicéron, *Discours*, t. XI : *Pour L. Muréna ; Pour L. Sylla*, par André Boulanger, 1943 ; 1 vol., 165 pages (pages de texte doubles).

Tacite, *Vie d'Agricola*, par E. de Saint-Denis, 1942 ; 1 vol., xxxvi + 51 pages (pages de texte doubles), avec une carte.

Virgile, *Bucoliques*, par E. de Saint-Denis, 1942 ; 1 vol., xxx + 77 pages (pages de texte doubles).

3° Collection d'études anciennes :

Jacques Perret, *Siris. Recherches critiques sur l'histoire de la Siritide avant 433/2*, 1942 ; 1 vol. in-8°, 306 pages.

Id., *Les origines de la légende troyenne de Rome*, 1942 ; 1 vol. in-8°, xxxi + 678 pages.

H. Bardon, *L'art de la composition chez Catulle* (*Publications de l'Université de Poitiers*, *Série « Sciences de l'homme »*, III). Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; 1 vol. in-8°, 77 pages.

Pierre Chantraine, *Grammaire homérique (Phonétique et morphologie)* (*Collection de Philologie classique*, I). Paris, Klincksieck, 1942 ; 1 vol. in-8°, 526 pages. Prix : 200 francs.

A. Cuny, *Recherches sur le vocalisme, le consonantisme et la formation des racines en « nostratique », ancêtre de l'indo-européen et du chamito-sémitique*. Paris, Adrien-Maisonneuve, 1943 ; 1 vol. in-8°, 164 pages.

Juliette Davreux, *La légende de la prophétesse Cassandre d'après les textes et les monuments* (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége*, fasc. XCIV). Paris, Droz, 1942 ; 1 vol. in-8°, 238 pages, avec 57 planches hors texte.

Franz Dornseiff, *Echtheitsfragen antik-griechischer Literatur. Rettungen des Theognis, Phokylides, Hekataios, Choirilos*. Berlin, De Gruyter, 1939 ; 1 vol. in-8°, 89 pages.

École française d'Athènes, *Études crétoises*, VI : *Fouilles exécutées à Mallia. Troisième rapport*, par Fernand Chapouthier et Pierre De-

MARGNE. Paris, Geuthner, 1942 ; 1 vol. in-4°, VIII + 77 pages, avec 47 figures dans le texte et 55 planches hors texte. Prix : 250 francs.

GEORGES DUMÉZIL, *Servius et la Fortune. Essai sur la fonction sociale de Louange et de Blâme et sur les éléments indo-européens du cens romain* (Collection *Les mythes romains*). Paris, Gallimard, 1943 ; 1 vol. in-12, 246 pages.

P. D'HÉROUVILLE, *Géorgiques I-II. Champs, vergers, forêts* (*Collection d'études anciennes*, t. II, p. 66 à 153). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 87 pages.

ANDRÉ LOYEN, *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'empire* (*Collection d'études latines publiées par la Société des études latines*. Série scientifique, XX). Paris, Les Belles-Lettres ; 1 vol. in-8°, XXVIII + 190 pages.

PUBLICATIONS DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU MAROC, fascicule 6. Rabat, Inspection des Antiquités du Maroc, 1941 ; 1 vol. petit in-4°, 117 pages, avec 39 figures dans le texte et un plan hors texte. Prix : 75 francs.

II. BROCHURES

J. BOUSQUET, *Inscriptions de Delphes* (extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. LXIV-LXV, 1940-1941, p. 76-120) ; 1 brochure in-8°, 43 pages, avec 12 figures.

ID., *Le trésor de Syracuse à Delphes* (extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. LXIV-LXV, 1940-1941, p. 128-145) ; 1 brochure in-8°, 18 pages, avec 13 figures.

ÉD. DES PLACES, *Une nouvelle défense de l'Épinomis* (extrait de l'*Antiquité classique*, t. XI, 1942, p. 97-102) ; 1 brochure in-8°, 6 pages.

GEORGES DUMÉZIL, *O fortunatos nimium...* (extrait de la *Nouvelle Revue française*, mars 1943, p. 270-286).

4 septembre 1943.

Le Directeur-Gérant : PIERRE BOYANCÉ.

A PROPOS D'UN DÉCRET ATTIQUE
RELATIF A LA DÉESSE BENDIS

Sous le titre « *Loi sacrée des Bendideia* », N. G. Pappadakis a publié naguère trois fragments d'une inscription, trouvés sur la colline de Munychie où s'élevait jadis le sanctuaire de Bendis, la déesse thrace[1]. Cette publication ne m'a pas été accessible : mais M. P. Nilsson, dans un appendice à une étude sur « *Bendis à Athènes* », a donné les reproductions photographiques et les transcriptions de ces fragments, en laissant de côté les amples restitutions proposées par N. G. Pappadakis[2]. D'autre part, W. Peek, s'en prenant à ces restitutions mêmes et les contestant, nous les a fait connaître avec les siennes propres[3]. Les articles de M. P. Nilsson et de W. Peek m'ont ainsi déterminé non pas à reprendre l'examen intégral du document, mais sur un point, grâce à la constatation d'un fait non reconnu par les précédents érudits, à écarter les hypothèses également arbitraires de N. G. Pappadakis et de W. Peek.

Le fragment *A*, complet à gauche et portant encore les restes d'un bas-relief qui décorait le haut de la stèle, nous donne le texte suivant :

[Π]χσιφῶν Φρεάρ[ριος ἐγραμμάτευεν]
(*sur la moulure*)
Ἔδοχσεν τε͂ι βολε͂ι καὶ [το͂ι δέμοι
χλε͂ς ἐπεστάτε, Κλε[.. εἶπεν ·
παιον ἀπὸ τε͂ς πόλε[ος
ταῦτα εὔχσασ[θαι
ς [θ]ύσεν ἐὰν

Sur ces débris, N. G. Pappadakis a construit ses conjectures

1. Ἱερὸς νόμος Βενδιδείων, dans le 3e fasc. du volume du *Centenaire*, Ἀρχ. Ἐφημ., **1937**, p. 808 et suiv. (paru en 1941 et non parvenu en France).
2. *From the Collection of the Ny Carlsberg Glyptotek*, III (1942), p. 169 et suiv. : *Bendis in Athen*. On prendra garde que la transcription du fragment *C*, p. 186, présente des erreurs (l. 1 et 2) et ne montre pas que le bord droit est intact.
3. *Athen. Mitt.*, t. LXVI, 1941, p. 207 et suiv.

en partant du mot [τρό]παιον qu'il complète l. 3-4. Dans les deux autres fragments, *B* et *C*, il est fait mention de la déesse Bendis, et le fragment *B*, le plus important, paraît régler le culte qui lui sera rendu. On admettra alors qu'il était question d'elle dès le début : le peuple athénien justifiait l'hommage qu'il lui accordait par le secours militaire qu'il lui devait : [ὑπὲρ τοῦ μηδὲν τρό]παιον ἀπὸ τῆς πόλε[ως σταθῆναι]. Bendis est essentiellement une déesse guerrière : c'est à ce titre qu'Athènes, vers le dernier tiers du ve siècle av. J.-C., l'admet dans son panthéon.

Je ne reproduis pas l'ensemble des restitutions de N. G. Pappadakis en ce passage : W. Peek en a suffisamment montré la fragilité ; mais il a eu le tort d'y substituer des conjectures plus contestables encore. Il s'est persuadé, en effet, sur de faibles indices, que le début du document contenait le texte d'une alliance entre Athènes et ce roi thrace Sitalkas, dont on sait le rôle dans la première phase de la guerre du Péloponnèse. Ce n'est donc plus la déesse Bendis, mais le souverain, qui coopérera [ὑπὲρ τοῦ μηδὲν τρό]παιον ἀπὸ τῆς πόλε[ως σταθῆναι] [1]. A la suite de l'acte d'alliance, un autre acte, dont le fragment *B* nous a conservé une partie, organisait le culte de Bendis à Athènes.

Or, on peut démontrer, péremptoirement, je crois, qu'aux l. 3-4, il ne s'agissait pas de trophées recueillis — ou non recueillis — aux dépens d'Athènes, et que, dès le début de l'inscription, ce sont des questions cultuelles qui sont en jeu. Pour établir cette démonstration, il suffit de placer correctement le fragment *C* dans l'ensemble de l'inscription.

A la première ligne de ce fragment, *qui est intact à droite*, on lit et on complète : [ἐγρα]μμάτευε[...]. N. G. Pappadakis y veut voir un amendement au décret précédemment rendu ; W. Peek, un troisième decret qui aurait été gravé après les deux décrets relatifs à l'alliance avec Sitalkas et au culte de Bendis [2]. Ni l'un ni l'autre n'ont retenu l'hypothèse qui s'offrait naturellement, à savoir que le fragment *C* appartenait au début du seul et unique décret connu de nous, celui qu'a proposé Klé..., et dont on a vu ci-dessus l'intitulé, au moins en partie.

Pourtant, aucune raison matérielle ne nous empêche de placer le fragment *C*, avec une large lacune, à droite du fragment *A*, en haut de la stèle, sous la moulure qui la couronnait et qui supportait

1. *Athen. Mitt.*, t. LXVI, p. 214, note 2.
2. *Ibid.*, p. 212 et note 2.

le bas-relief. Sans doute le fragment *C* n'a-t-il que 0m08 d'épaisseur, alors que *A* en mesure 0m11 ; mais, d'après les indications de l'éditeur, la partie arrière de *C* a été retaillée anciennement [1], dans le temps sans doute où l'on abattait toute la partie supérieure de ce fragment de la stèle en entamant même la l. 1 de l'inscription. On prétend aussi que les lettres sont un peu plus petites sur *C* que sur les deux autres fragments ; mais c'est pure illusion, comme les figures 4, 5 et 6 de l'article de M. P. Nilsson en font foi [2].

W. Peek a indiqué, d'une manière très rapide, une autre objection : « *Das Bruchstück C möchte ich, anders als Pappadakis, von A und B ganz loslösen und einem dritten Dekret zuweisen* (*dass es nicht an den Anfang von B gehören kann dürfte* τὸ ἄγαλμα, *7*, τὴν στήλην *8 erweisen*) [3]. » Je suppose que, selon lui, il ne peut être question, au début de notre inscription, d'une statue déterminée de Bendis, qui n'a pas encore de culte, ni d'une stèle déterminée, puisque la seule stèle dont il pourrait s'agir serait celle où est gravée notre inscription et dont la confection est prévue seulement à la fin du fragment *B*. Mais rien ne montre, dans le document étudié, que Bendis reçoive pour la première fois un culte à Athènes, et il est au moins téméraire d'admettre que la stèle mentionnée à la l. 8 de *C* soit nécessairement celle dont nous avons les débris.

Au reste, ni N. G. Pappadakis, ce semble, ni W. Peek, à coup sûr, ne se sont avisés de juxtaposer les fragments *A* et *C*, l'un donnant le début des l. 2-4, l'autre la fin des l. 2-5, et d'enregistrer en toute simplicité le résultat. L'expérience valait pourtant d'être tentée. Tentons-la. Je transcris ci-dessous, pour la commodité du lecteur, l'ensemble du fragment *C* ; mais les premières lignes seules importent à la preuve :

῎Εδοχσεν τε͂ι βολε͂ι καὶ [το͂ι δέμοι · -- ἐπρυτάνευε · Πασιφῶν ἐγρα]μμάτευε · ...
χλε͂ς ἐπεστάτε · Κλε[· -- εἶπεν   σασθαι **ΔΙΑΓΟΜ-**
ΓΑΙΟΝ ἀπὸ τε͂ς πόλε[ος   σ]τρατος · μετὰ δὲ
ταῦτα εὔχσασ[θαι   ἐχ] τε͂ς φυλε͂ς ἑχάστε-
ς [θ]ύσεν ἐὰν   ται τõν πολεμίον χα-

1. Je trouve cette indication chez M. P. Nilsson, p. 184. L'épaisseur de *C* est de 0m07 ou 0m08 ; cf. W. Peek, p. 207, selon qui *A* et *C* ont maintenant disparu, *B* étant seul conservé au musée du Pirée.

2. W. Peek indique une hauteur uniforme de 0m004 pour les lettres de l'inscription ; mais il n'a pas vu *C* et les mesures sont données sans doute d'après N. G. Pappadakis. Est-ce d'après le même auteur que M. P. Nilsson écrit, p. 184 : « *Die Buchstaben sind ein wenig kleiner* »? Les photographies, prises à la même échelle, donnent l'impression d'une similitude quasi absolue d'écriture dans les trois fragments. Voir aussi W. Peek, p. 216.

3. P. 212.

...A..N κ]αὶ τἆλλα ἃ παραινει
Βενδῖ]δι καὶ τὸ ἄγαλμα ε-
ον καὶ τὲν στέλε-
ἐπι]μελεθέσονται
σθαι τὸν δε̃μον
πρὸς δὲ τούτο τ
ν τεῖ Βενδῖδι.
αιει ἑκατέρ[ο]
Θρᾶιττα[ς.]
σθαι δ[ὲ..]
θεõι.....

Le résultat est décisif : aux l. 2-3, les trois lettres manquant à la fin de la l. 2 donnent le début du nom du président de l'assemblée : [Θεο]κλῆς ou [Διο]κλῆς. Aux l. 4-5, μετὰ δὲ | ταῦτα est irréprochable, et, au début de la l. 6, le Σ, isolé d'après la restitution même de W. Peek[1], est précisément la lettre attendue pour compléter ἑκάστε-. Aux l. 3-4, j'ai gardé les caractères épigraphiques, afin de ne point préjuger du sens à donner à ce passage ; mais observons dès maintenant que là, non plus qu'aux autres lignes, la juxtaposition des fragments n'aboutit à la création d'un *monstrum* : l'adjectif πομπᾶιος, la fête attique des Πομπαῖα, sur laquelle nous reviendrons, suffisent à le montrer. Le [τρό]παιον, qui avait induit en vaines hypothèses, s'évanouit : c'est un gain net.

Mais comment peut-on interpréter ces quelques mots : ... σασθαι· ΔΙΑΠΟΜΠΑΙΟΝ ἀπὸ τῆς πόλε[ως]? J'ai fait allusion ci-dessus à une fête des *Pompaia*, célébrée à Athènes, mais connue seulement par une glose qui la met en rapport avec Zeus Meilichios[2] : οἱ τὸ διοπομπεῖν δὲ ἑρμηνεύοντές φασιν ὅτι δῖον ἐκάλουν κῴδιον ἱερείου τυθέντος Διὶ Μειλιχίῳ ἐν τοῖς καθαρμοῖς φθίνοντος Μαιμακτηριῶνος μηνὸς ὅτε ἤγοντο τὰ Πομπαῖα· καὶ καθαρμῶν ἐκβολαὶ εἰς τὰς τριόδους ἐγίνοντο · εἶχον δὲ μετὰ χεῖρας πομπόν · ὅπερ ἦν, φασί, κηρυκεῖον, σέβας Ἑρμοῦ · καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου πομποῦ καὶ τοῦ ῥηθέντος δίου τὸ διοπομπεῖν. Il n'est point impossible que le Zeus des *Pompaia* ait porté, entre autres, l'épithète de Πομπαῖος[3] : on pourrait donc écrire ici : Δία Πομπαῖον, et, d'après le contexte,

1. N. G. Pappadakis avait lu et complété, l. 5-6 : [ἐχ]|σ[ά]χσεν ; mais W. Peek, p. 209, note 1, a fait observer avec raison que, d'après la photographie, la troisième lettre de la l. 6 est un Υ, non un Χ précédé sans doute d'une lettre ronde ; d'où la lecture ς, [θ]ύσεν.

2. Eustath., *ad Odyss.*, 22, 431, p. 1935, 5 ; cf. L. Deubner, *Attische Feste*, p. 157-158. — Je remercie MM. Ch. Picard et P. Mazon, qui m'ont, l'un rappelé l'existence des *Pompaia*, l'autre suggéré la lecture Δία.

3. A ma connaissance, l'épithète, de caractère poétique, n'est connue que pour Hermès, conducteur des âmes ; mais le commentaire d'Eustathe et le nom même des Πομπαῖα inclinent à en étendre l'usage.

admettre soit un transfert ([μετακομί]σασθαι?)[1] de ce Zeus de l'Acropole en un autre lieu de culte, soit une procession solennelle où il aurait joué le rôle principal et qui aurait eu l'Acropole comme point de départ. Peut-être aussi faut-il écrire, en un seul mot, διαπόμπαιον, terme inconnu, mais dont on rapprocherait διαπόμπησις[2], une confusion ayant pu d'ailleurs se produire entre διαπομπεῖν et διοπομπεῖν. Il s'agirait encore d'une procession, de caractère purificatoire sans doute, qui serait partie de l'Acropole[3].

Malgré la lacune de trente-cinq lettres environ, où a disparu le milieu de la l. 4, je croirais volontiers qu'il faille rattacher à la proposition que nous examinons la fin du mot au nominatif σ]τρατος qui apparaît à la fin de la lacune et qui est nettement séparée de la suite : μετὰ δὲ ταῦτα. Si c'est la fin d'un nom propre, Klé..., dans son décret, pouvait faire allusion à une motion antérieure de ce... stratos (par exemple, [καθάπερ εἶπε... σ]τρατος). Mais la mention des πολέμιοι à la l. 6 du fragment *C* peut suggérer la restitution : [ὁ σ]τρατός : on est en temps de guerre ; un acte religieux serait prévu peut-être pour le retour d'une expédition ([ὅταν ἐπανέλθῃ ὁ σ]τρατός)[4].

La mutilation du document ne permet pas — ou permet trop — de multiplier les hypothèses. Comment les mesures prises dès la l. 8, semble-t-il, pour le culte de Bendis, se rattachaient-elles aux prescriptions des l. 3 et suivantes? Je ne me charge point de le déterminer et j'ai été inhabile à découvrir entre la fin du fragment *C* et le début du fragment *B* un rapport permettant de fixer la place exacte de ce dernier fragment, lequel est brisé de tous les côtés. D'autres s'y emploieront avec plus de succès peut-être : pour leur faciliter la tâche, je reproduis ci-dessous, sans commentaire, le texte de *B*, avec les compléments proposés par W. Peek, qui ne rencontrent peut-être pas la vérité, mais ici, du moins, ne risquent pas trop de l'effusquer[5] :

ερ
ς ἐννέα [ἄρχοντας?]

1. Cf. Lycurg., 56, pour l'emploi de μετακομίζεσθαι.
2. Schol. Aristoph., *Plut.*, v. 651.
3. Pour envisager toutes les hypothèses, on pourrait écrire : διὰ πομπαίων, dont je ne tire rien.
4. On rencontre plutôt dans les inscriptions attiques τὸ στρατόπεδον ; cf. *Sylloge*[3], n. 104, l. 25.
5. P. 208. W. Peek donne, p. 216, une restitution des l. 11-22 due à L. Ziehen, mais basée sur des lignes trop courtes. Au reste, le sens général de la restitution est le même. — L. 7, Φρ]εαροῖ est au moins douteux, la quatrième lettre étant plutôt un Δ qu'un A ; cf. W. Peek,

ος καὶ ἐπα
[τ]ὲγ γενομέ[νεν]
[τε͂]ς ἐπαρχε͂ς ἐ
αν · ὅσο δ'ἂν πρ[αθε͂ι?]
[Φρ]εαροῖ? τὸς δὲ α
[κ]άλλιστα · θύεν δὲ ἐ
λε καὶ ἄλλος ὅστις ἂν [βόλεται]
[. . . . . τ]ὲν παννυχίδα ποε͂ν ὁς [καλλίστεν]
[Θαργελιο͂νο]ς μενὸς τε͂ι *h*ενδεκάτει [φθίνοντος · περὶ δὲ *h*ιε-]
[ρεοσύνες], εἴτε χρὲ γυνᾶικα *h*ιερεοσ[ύνεν ἔχεν τε͂ς θεο͂ εἴτε χρὲ ἄνδρα καθίστασθαι]
[ἐχς 'Αθενα]ίον ἁπάντον, πεμφσάντον [ἐς Δοδόνεν δυ'ἄνδρας οἳ τὸν θεὸν ἐπερέσονται π-]
[ερὶ τούτο] ὁς τάχιστα · ὅ τι δ'ἂν ἀνέλει, [κατὰ ταῦτα ποε͂ν · τὰ δὲ νῦν ὁ *h*ιερεὺς. . . . .]
[θυέτο] λαμβάνον τὸν δεμοσίαι θυο[μένον σκέλος ἑκάστο καὶ τὰ δέρματα πάντα μεχ-]
[ρι ἀπ]ὸ δέκα *h*ιερείον · τὰ δὲ ἄλλα δέρματ[α καὶ. . . . . *h*ιερὰ ἔστο τε͂ι θεο͂ι · καὶ τ-]
[ὸ λο]ιπὸν κλερο͂ν περὶ τούτον τὸς *h*ιερο[ποέσοντας · πρίασθαι δὲ καὶ βο͂ς ἐς τὰς θυσί-]
[ας ἑ]κάστοτε τε͂ι Βενδῖδι ἀπὸ πεντέκο[ντα μνο͂ν καὶ μίας μετὰ το͂ν βοονο͂ν πρὸ τε͂ς ἐνάτε-]
[ς πρ]υτανείας · οἱ δὲ κολακρέται διδόν[τον τὸ ἀργύριον · *h*οπόσον δ'ἂν προσδέει παρὰ τ-]
[αῦτ]α, τὲν βολὲν αὐτοκράτορα ἐ͂ναι [ποε͂ν καθότι ἂν αὐτε͂ι δοκε͂ι · τὸ δὲ φσέφισμα τόδε]
[ἀνα]γράψας ὁ γραμματεὺς ὁ τ[ε͂ς βολε͂ς ἐν στέλει λιθίνει καταθέτο ἐν το͂ι *h*ιερο͂ι Πειρα-]
[ιοῖ, ο]ἱ δὲ πολεταὶ ἀπομισθοσ[άντον τὲν στέλεν ·
. . . . .TA

P. ROUSSEL.

Mai 1943.

p. 211, note 2. — Pour les l. 11-13, N. G. Pappadakis avait proposé : [περὶ δὲ | *h*ιεροσύνης], εἴτε χρὴ γυναῖκα *h*ιερέως [*h*ιερᾶσθαι τῆι θεῶι εἴτε *h*ετέραν κατασ|τῆσαι], ce qui est critiqué avec raison par W. Peek, p. 211-212.

EN MARGE
D'INSCRIPTIONS GRECQUES DIALECTALES

I

Sur un règlement sicyonien du v[e] siècle.

On n'a que peu d'inscriptions en alphabet sicyonien[1], reconnaissables à la forme **X** de ε, η, et s'étageant de la fin du vii[e] siècle à la fin du v[e] siècle. Ce sont (classées selon leur provenance) :

I. G.[1], IV, 425 (Sicyone) : Δίōν, | Καλλι [– –], | Μοῦσος, | Ἁρμόδιο[ς], | Ἐράσιππ[ος], | Αἰσχίνᾱ[ς], | Ἀριστοκ [– –].

Orlandos, Πρακτικά, 1932, p. 70 (Sicyone) : Ἀγαθα [– –] | Πῡθοῖ, | Ἰσθμοῖ, | Νεμέα[ι], | Ἰσθμοῖ, | Σεκυọ̄[νι, | Ἀ]θᾱ́ν[αις][2].

Payne, *J. H. S.*, 1931, p. 194 (bronze ; Pérakhora, Héraion corinthien) : Ναύμαχός με ἀνέθε̄κε τᾶι Ηραι (*sic apud P.*) τᾶι Λιμενίᾱι[3].

Daux, *B. C. H.*, LXI [1937], p. 57 (Delphes, marque d'entrepreneur) : ΣεϘυϜόνιιος[4].

1. Les inscriptions sicyoniennes en alphabet commun sont presque aussi rares : outre les monnaies, une trentaine de courts textes ou fragments trouvés à Sicyone (*I. G.*[1], IV, 426 à 438 ; Philadelpheus, Ἀρχ. Δελτ., X [1926], p. 48, et παραρτ., p. 21-23 ; Orlandos, Ἑλληνικά, X [1938], p. 12-18, n[os] 3-16), textes rédigés en κοινά ou en κοινή et dont aucun (sauf l'épitaphe n° 3 d'Orlandos : iv[e] siècle) ne paraît antérieur à la seconde moitié du iii[e] siècle. — Il faut y ajouter divers textes trouvés hors de Sicyone (p. ex. dédicace *I. G.*[1], IV, 485, à Némée, etc.), notamment à Magnésie du Méandre, la copie d'un décret sicyonien des dernières années du iii[e] siècle (*I. v. M.*, 41 = Schw., 131). — Dans tout ce qui suit, l'abréviation Schw. renvoie aux *Dialectorum Graecarum exempla* [1923] de Schwyzer.

2. A la l. 4, Orlandos écrit Νεμέα (*sic*), mais la pierre est brisée après l'alpha. A la l. 7, [Ἀ]θᾱ́ν[ᾱσι] est également possible.

3. Si la transcription est fidèle (aucune reproduction de l'inscription n'est donnée), il faut entendre que *h* note ici *h*ε̄. D'autres exemples de *h* pour *h*ε̄ se rencontrent aux vi[e] et v[e] siècles en des régions diverses : Naxos, Délos, Paros (Schw., *ad* 758), Argos (Schw., 83 B 10 : ται Ηραι), Métaponte (Schw., 438). On en connaît en corinthien même : sur deux vases que Payne date du second quart du vi[e] siècle (*Necrocorinthia*, p. 165, n[os] 59 et 61), on lit ΒΡΜΑΣΟΜ (valant *h*ερμαῖος) et ΜΣΤΝΟΒΛ (valant Λ*h*εοντίς). Il ne semble pas qu'on puisse imputer tous ces cas à des inadvertances graphiques (c'est toujours la voyelle *e* qui n'est pas exprimée après *h*) ou à l'influence de l'écriture ionienne d'Asie, introduisant, pour le signe *h*, une valeur vocalique nouvelle à côté de sa valeur consonantique ancienne. N'y aurait-il pas là, au contraire, des archaïsmes graphiques, Β ayant noté à l'origine, avec l'aspiration, une résonance vocalique de timbre *e* qui lui était associée, et l'usage ionien d'Asie ayant, dans ce fait même, son origine? — Le bronze sicyonien dédié à Héra est daté par Payne du vi[e] siècle.

4. Pierre provenant d'une fourniture de matériaux destinés peut-être au temple du

I. v. O., 714 = Schw., 130 (Olympie, lamelle de bronze) : ...]αθος τἀριστερὸν πυρρ[.]ιτο[...[1].

I. v. O., 245 (Olympie, fer de lance) : Σεκυο̄νί(ο̄ν).

I. v. O., 649 (Olympie, pierre du trésor de Sicyone) : Σεκυο̄νιοι[2].

Payne, *Necrocorinthia*, p. 169, nº 75 (Caere, cratère corinthien du début du VIe siècle ; inscription peinte) : 'Αχιλεύς, Μέμνο̄ν.

I. G.[1], IV, 424 (Caere, *nota possessoris* gravée sur un vase attique du troisième quart du VIe siècle) : 'Επαίνετός μ' ἔδο̄κεν Χαρόπο̄ι.

A quoi il faut ajouter des inscriptions abrégées ou mutilées :
Monnaies du Ve siècle (*Catal. of greek coins*, *Peloponnesus*, p. 36) ;
Marques des pierres du trésor de Sicyone à Olympie (*I. v. O.*, 688) ;
Marques des pierres du trésor de Sicyone à Delphes (Pomtow, *Zeitschrift für Gesch. der Archit.*, III [1910], p. 129) ;
Trois lettres peintes sur un fragment de vase proto-corinthien[3].
Sept lettres gravées sur un fragment de pithos trouvé à Thermos (*I. G.*[2], IX[1], 84)[4].

Parmi la quinzaine de nouveaux textes sicyoniens qu'a publiés A. Orlandos en 1938 au t. X de la revue Ἑλληνικά, presque tous (d'ailleurs réduits à quelques mots) sont d'époque achéenne ou romaine ; deux seulement sont en alphabet local :
Nº 2, p. 12 (pierre trouvée à Sicyone) : Πισθυι [– –].

VIIe siècle (Courby) ; l'inscription n'est pas postérieure au milieu du VIe siècle et remonte peut-être au VIIe siècle (Daux). — Plusieurs inscriptions peintes sur les métopes du monoptère sicyonien à Delphes (second quart du VIIe siècle) ne figurent pas dans notre relevé, parce qu'elles sont en alphabet delphique : Πολυδεύκε̄ς, Κάστο̄ρ, Ϝίδᾱς (métope de la « razzia ») ; ..]ελ[.., 'Ορφᾱς (métope des Argonautes) ; mais il est possible qu'elles soient l'œuvre de Sicyoniens (voir note 3, p. 192).

1. La restitution traditionnellement reçue (Schw., 130 ; *enarratio simulacri cuiusdam* : ... τὸ στ]ᾶθος τἀριστερὸν πυρρ[ο]ί, τὸ [δὲ δεξιὸν...) est loin d'être satisfaisante. Mais, si l'on n'en a pas trouvé de meilleure, on peut en imaginer d'autres qui ne soient guère plus improbables : ... τὸ π]άθος τἀριστερὸν Πύρρ[ο̄]ι το̄[ι..., etc. ; (de la lettre qui précède l'alpha, il subsiste la partie inférieure d'une haste verticale). Nous ne proposons pas, bien entendu, cette restitution ; nous avons seulement voulu marquer combien précaires sont les conclusions qu'on a tirées, notamment, de l'hypothétique [στ]ᾶθος (voir plus bas ce qui concerne *e long ancien*).

2. La dédicace *I. v. O.*, 650 : Βοθ[--] | Κυψ[--] | [ἀνέθε̄κε]; ou : Βοο[--], etc., gravée sur l'ante du trésor de Sicyone, et relative à une offrande qui devait être fixée au-dessus de l'inscription, n'émane pas nécessairement d'un Sicyonien ; Roehl l'attribuait à un Cypsélide. L'écriture n'est pas corinthienne (**ꓭ** doit y être lu β) ; elle peut être sicyonienne ; elle peut être aussi celle d'un dédicant qui ne serait ni Corinthien ni Sicyonien. L'attribution à Sicyone est donc possible, non certaine.

3. **ΝΦΧ** sur un aryballe rond provenant de l'Héraion argien : Johansen, *Vases sicyoniens* [1923], p. 103, fig. 55, et p. 172 ; Payne, *Necrocorinthia* [1931], p. 38, nº 2. C'est mon collègue et ami R. Vallois qui m'a signalé ce texte, et je lui suis redevable aussi d'utiles éclaircissements sur le χαλκεών delphique (voir note 2, p. 186).

4. Fragment publié (sans photographie ni fac-similé) par G. Sotiriadis (Πρακτικά, 1899, 61 ; 'Αρχ. 'Εφ., 1903, 94) : ...] **ꟼAMXΠΔX** [... « Titulus obscurus » (Klaffenbach). Tout essai de restitution [... ἔδο̄(κ)ε ΣαϜ... ; etc.] reste vain, tant qu'on n'aura pas une reproduction du texte. — On peut se demander même si l'inscription est sicyonienne. A Ther-

N° 1, p. 5-12, avec photo, p. 6 (tablette de bronze de Sicyone, portant vingt lignes d'une gravure régulière et soignée)[1].

Ce dernier texte est le plus important, de beaucoup, des inscriptions sicyoniennes archaïques. Nous transcrivons[2] : Τουτο̃νδε (?) κοινὰ ἔστο̄ τὸ ἑστιᾱτόριον καὶ τὰ ὄρε̄ καὶ *ho* χαλκιόν | καὶ τὰ(λ)λα, Fοικέουσίν γα καὶ τὰ τέλε̄ φέρουσιν · πο̄λΕν δὲ | με̄δὲ συνα(λ)λάζεσθαι ἐξέστο̄. Suivent (l. 4-20) soixante-treize noms sur cinq colonnes[3].

L'éditeur écrit τούτο̄ν δὲ qu'il ne commente pas ; l'usage commun de οὗτος (instrument de référence à ce qui précède) et la présence de la particule δὲ impliquent alors que nous n'avons là que la dernière partie d'un règlement dont le début aurait figuré sur une autre tablette. Mais il n'est ni certain ni même probable que le texte, tel que nous l'avons, soit incomplet. L'emploi de οὗτος pour annoncer ce qui suit est exceptionnel, mais non inconnu dans les inscriptions[4], et la particule peut se lire δή. A moins encore qu'il ne s'agisse d'un démonstratif ούτόσδε dont ce serait le premier exemple[5].

Nous proposons du texte la traduction suivante : « A ceux dont les noms suivent appartiendront en commun[6] le réfectoire et les

mos, la dédicace de Δωριώ (*I. G*²., IX¹, 93) présente à la fois ⧗ pour ε, et, pour ξ, un + qui ne peut être sicyonien. Voir plus loin (*En marge...*, IV).

1. Cet article était écrit quand nous est parvenu le t. LXVI des *A. M.* (daté de 1941, distribué en 1943), dans lequel W. Peek (***Heilige Gesetze*** : VI) republie ce texte (p. 200-207), en reproduisant (fig. 72) la photographie donnée par Orlandos. Il ne nous a pas paru inutile de laisser paraître, cependant, tel quel, le présent travail ; nous indiquons en note les points sur lesquels nous nous trouvons d'accord, ou en désaccord, avec W. Peek.

2. Notre système de transcription diffère sur trois points de celui de l'éditeur (p. 5-7) : 1° Orlandos ne note pas les quantités des voyelles et ne distingue pas ⧗ (répondant à att. ε, η ; ici noté ε, ε̄) de Ε (répondant à att. ει, vraie ou fausse diphtongue ; ici noté Ε) ; sur ce système d'écriture, voir plus bas [W. Peek transcrit Ε par ει]. — 2° L'inscription a deux lambdas dans les noms propres Πέριλλος (l. 19), Καλλίβιος (l. 7), Καλλικλε̃ς (l. 11), Πολλιάδᾱς (l. 7), mais un seul dans τᾱ̃(λ)λα (l. 2) et συνα(λ)λάζεσθαι (l. 3), que l'éditeur transcrit τᾱ̃λα et συναλάζεσθαι [ainsi que Peek]. — 3° L'esprit rude, que nous plaçons sur ἑστιᾱτόριον (l. 1), n'implique aucune hypothèse sur la prononciation, aspirée ou non, de l'initiale (voir plus bas) ; l'éditeur ne met d'esprit ni rude ni doux [esprit doux chez Peek]. Nous faisons de l'esprit rude une simple référence à l'usage attique : les esprits, comme les accents, font partie non du texte dialectal, mais d'un commentaire *attique* explicatif. Dans la transcription, l'opposition entre *ho* et ἑστιᾱτόριον marque assez que le signe de l'aspiration figure devant l'un et manque devant l'autre.

3. Chacune des quatre premières colonnes (l. 4-20) contient dix-sept noms, la dernière cinq (l. 4-8).

4. Ainsi à Athènes, en 449/8, dans *I. G.*², I, 196, οὗτος annonce, d'après l'éditeur, l'énumération qui suit (l. 34-37 : *h*οῦτο[ι] · ... [Σ]ιδόσιοι, Βουθ[ειε̃ς, 'Ε]λαιόσιοι, Πτελεό-[σ]ιοι, ... ; voir la note de Hiller).

5. [W. Peek arrive aux mêmes conclusions que nous (p. 201-202) et écrit τουτο̃νδε ; il rapproche les démonstratifs cumulant deux particules épidictiques, tels que att. ὁδῑ ou arg. ὅδην ; sur ces derniers faits, voir Schwyzer, *Gr. Gr.*, I^II, 612.]

6. Construction régulière : attribut au pluriel neutre et verbe au singulier devant les trois sujets (le premier, singulier neutre) coordonnés deux à deux par καί.

pressoirs [1] et la chaudronnerie [2] et le reste de l'installation [3], à condition qu'ils continuent à habiter (Sicyone) [4] et à s'acquitter de leurs contributions ; (le matériel commun) ne pourra être l'objet ni [5] de vente ni de transactions quelconques [6]. »

Les soixante-treize noms de la liste [7] sont passés en revue, quelque peu hâtivement [8], par A. Orlandos, qui, armé des utiles mais incomplets *Historische Personnamen* de Bechtel [9], se contente de les classer en ἤδη καὶ ἄλλοθεν γνωστά et en ἀμαρτύρητα ; pour certains de ces derniers, il esquisse des interprétations parfois aventurées. Nous ajouterons les remarques suivantes :

Πεντίᾱς (nº 2, l. 5) pourrait comporter deux explications. Si

1. « Πρόκειται λοιπὸν περὶ ξυλίνων ἐλαιοπιεστηρίων, σκευῶν χρησιμωτάτων εἰς ἑστιατόρια », explique l'éditeur, qui se réfère à Pollux : ὄρος · τὸ ξύλον ἐν ᾧ τοὔλαιον πιέζεται (VII, 150), τὸ τρῖβον τοὔλαιον ξύλον (X, 130).

2. « Τὸ σύνολον τῶν χαλκῶν μαγειρικῶν σκευων, τῶν χαλκωμάτων, ὅπως θὰ ἐλέγομεν σήμερον » (Orlandos). Il s'agirait donc, pour l'éditeur, d'un *collectif* (ensemble d'ustensiles de bronze : batterie de cuisine). Nous inclinons plutôt à penser qu'il s'agit d'une ***désignation locale*** (magasin où étaient rangés les ustensiles de bronze : office) ; c'est la valeur du mot à Delphes (*B. C. H.*, XXIII [1899], p. 564 et suiv. ; acte amphictyonique concernant l'adjudication des Πυθικὰ ἔργα ; archontat de Dion : 243/2, selon Flacelière) ; d'après le contexte, le χαλκεών qu'il s'agit de nettoyer (l. 43) est un local où des prix (βραβεία) d'une valeur considérable étaient déposés (l. 41) ; il ne paraît pas qu'il s'agisse d'un atelier (Rüsch, *Grammatik*, I, p. 148, traduit par « die Schmiede », en se référant sans doute au sens homérique du terme : θ 273, Apollonios de Rhodes, III, 41 ; cf. W. Krogmann, *Glotta*, XXIII [1935], p. 220 : « χαλκεών, Ort, wo sich χαλκός findet, Schmïede »). Le mot « chaudronnerie » que nous employons pourrait servir à désigner soit l'ensemble des ustensiles, soit le magasin, soit l'atelier ; mais c'est le second sens que nous lui donnons. [W. Peek (qui ignore le χαλκεών delphique) donne (p 202) à χαλκιών le sens que nous proposons nous-même : « Gerätekammer ».]

3. « Τὰ ὑπόλοιπα σκεύη τοῦ ἑστιατόριου » (Orlandos).

4. Anacoluthe (contamination des constructions πάντων κοινός et κοινὸς πᾶσιν) : τούτων (G) κοινὰ ἔστω... οἰκοῦσιν... καὶ φέρουσιν (D).

5. Noter la construction peu correcte de la phrase, où aucune négation exprimée ne porte sur le premier infinitif.

6. « Ἀπαγορεύεται εἰς τὰ μέλη νὰ πωλῶσι — τρόφιμα βεβαίως ἢ ἄλλα εἴδη τοῦ ἑστιατορίου — ἢ ὁπωσδήποτε νὰ συναλλάσσωνται » (Orlandos). [« Verkauf soll weder gestattet sein noch Beleihung », W. Peek.]

7. Aux lignes 16 (nº 47) et 11 (nº 59), le bronze porte Θέρσανδρος ; la gravure différencie nettement le sadé M du mu M ; l'éditeur, au reste, transcrit bien Θέρσανδρος; p. 7 ; mais, dans son commentaire, il en fait Θέρμανδρος, qu'il a peine à expliquer et où il veut voir une faute pour Θέμανδρος (p. 10-11). Bien qu'il ne se trouve pas chez Bechtel (*H. P.*, 50, 207), Θέρσανδρος est un nom bien connu par les inscriptions de régions diverses et les textes littéraires ; il figure notamment à Corinthe sur le vase Dodwell (Schw., 121. 1), à Corcyre (*G. D. I.*, 3120), etc.

8. Au lapsus signalé à la note précédente, en ajouter d'autres dans l'utilisation des *Personnamen* de Bechtel : de Πολέᾱς (nº 20), Orlandos rapproche Πολίᾱς (cité *H. P.*, 377 : Tégée, IIᵉ siècle), mais Πολέᾱς (Épidaure, IVᵉ siècle), cité *H. P.*, 379, lui a échappé. A propos d'Ἀριστοκλέδᾱς (nº 61), reproduisant les données rassemblées *H. P.*, 70, Orlandos paraît attribuer à la Béotie l'Ἀριστόκλειτος lariséen. Etc. [W. Peek, p. 203, n. 1, relève également quelques lapsus d'Orlandos.]

9. Orlandos ne cite Bechtel que pour les noms dont celui-ci ne fournit pas les références

l'on suppose qu'à Sicyone -νθ- passe à -ντ- comme à Olympie (ἐνταῦτα) ou à Méthana d'Argolide (ἐντάδε)[1], le nom se rattacherait au groupe de Πενθεύς, Πενθίλος (Aristote), Πενθύλος (Hérodote), etc. Mais rien n'indique que, dans le groupe dialectal corinthien, -νθ- ait tendu vers -ντ-, qu'il s'agisse de -νθ- ancien (ἄνθρōπον à Cléones : Schw., 129) ou de -νθ issu de -λθ- (ἐνθόν à Corcyre : Schw., 133. 1). — Il est donc plus probable qu'il s'agit d'un dérivé du nom de nombre « cinq » (bien que les formations de cette origine reposent, en général, sur le thème de l'ordinal ou sur celui du collectif : béot. Πετράτ-ων, Πετραδ-ίων ; voir Bechtel, *H. P.*, 521) ; ion. Πεντπίης (que Bechtel, *ibid.*, 369, rattache à πέμπω)[2] pourrait admettre la même origine ; l'alternance entre labiale et dentale serait celle qui, en ionien-attique, se manifeste notamment pour le collectif (πεμπάς/πεντάς)[3].

Φōσέᾱς (nº 22, l. 8), dont Orlandos ne dit rien, doit-il être rapproché de béot. Φό(σ)σōν (*H. P.*, 600) et rattaché à φώ(σ)σων, nom d'un vêtement de lin (Cratinos, etc.)? — Ou ne faut-il pas y voir plutôt un doublet, à aspiration expressive[4], de Πŏσέᾱς (Ποσῆς, à Érétrie ; cf. Πόσις, etc.)[5]?

Ϝέπις, forme nouvelle (nº 23, l. 9), est correctement rattaché par Orlandos aux composés en -(Ϝ)έπης.

Ῥαύδιος (nº 27, l. 13) demeure obscur, et ne se laisse pas rappro-

(à propos des nºˢ 19, 32, 33, 51, 52, 54, 56, 60, 61, 65, 66). Ailleurs, Orlandos donne, sans citer Bechtel, les références qu'il se contente d'extraire des *Personnamen ;* il n'en ajoute d'autres que très rarement (à propos des nºˢ 12, 28, 33, 38, 62, 72).

1. Ou en Crète (ἄντρōπον). Voir Bechtel, *Namenstudien* [1914], p. 41, puis *Gr. Dial.*, II [1923], p. 79, et Schwyzer, *Gr. Gr.*, I¹ [1934], p. 204.

2. Orlandos rapproche Πεντίᾱς de ce Πεντπίης, sans s'aviser que le rapprochement est impossible aussi longtemps qu'on rattache Πεντπίης à πέμπω.

3. Labiale régulière phonétiquement devant α dans tous les parlers ; dentale analogique du cardinal πέντε : de même πεμπάκι (forme régulière) /πεντάκις (forme analogique), etc. Le traitement normal de $*k^w i$ paraissant bien être ττ dans tous les parlers (les exemples allégués pour πῐ sont tous douteux : Schwyzer, *Gr. Gr.*¹, I [1934], p. 301), Πεντίᾱς est phonétiquement régulier, et Πεντπίης, si on le sépare de πέμπω pour le rattacher à πέντε, serait analogique de πεμπάς, etc. [W. Peek envisage soit l'explication de Πεντίᾱς par πέμπτος, soit Πεντίᾱς < *Πελτίᾱς, de πέλτη, avec passage de -λτ- à -ντ-, qui n'est pas étranger au groupe corinthien : Thumb-Kieckers, *Handb.*², I, p. 130 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, I¹, p. 213.]

4. On pourrait trouver des exemples d'aspiration expressive en corinthien même ; il semble bien que 'Αχάμᾱς (vase : Schw., 121. 3) soit un doublet à aspirée de 'Ακάμᾱς — si, toutefois, la lecture du χ est sûre : le tracé (voir planche 18 du t. IV [1879] des *A. M.*) pourrait aussi être celui d'un κ ('Ακάμᾱς, chez Payne, *Necrocorinthia* [1931], p. 165, nº 37).

5. Exemples chez Bechtel, *H P.*, 381. Noter que le Ποσσῆς donné comme corinthien par l'index des *I. G.*¹, IV, et se référant à l'inscription 363, est une restitution très douteuse — [W. Peek, sans vraisemblance aucune, rattache (p. 203) Φōσέᾱς aux composés en Φαυσι-].

cher (comme fait Orlandos) du groupe de Ϝράδον, Ῥάδις, etc. (*H. P.*, 487), ni rattacher soit à ἐπι-ρρηδής, ῥαδινός, soit à ῥᾶ, ῥᾴδιος[1].

Χρῑθύλος (nº 30, l. 16), donné par Orlandos comme ἀμαρτύρητον, sans plus, est le même nom que arg. Κριθύλος (cité *H. P.*, 482, parmi d'autres dérivés de κριθή), avec une assimilation d'aspirées du type bien connu att. Φάνφαιος, béot. Φίθων[2].

Le nom (nº 43, l. 12) qu'Orlandos interprète par Μηνίσκος rapproche de Μῆνις, Μηνίᾱς, etc. (*H. P.*, 316), et rattache à μήν peut aussi bien être Με̆νίσκος (*H. P.*, 312) et se rattacher à μένω[3].

Ἀκμαντίδᾱς (nº 62, l. 14) suppose un *Ἄκμᾱς, formé comme Ἄτλᾱς, alors que Ἀκάμᾱς est formé comme Ἀδάμᾱς (racines « disyllabiques » **kem-ə-*, **tel-ə-*, **dem-ə-* ; adjectifs verbaux ἄ-κμᾱτος, ἄ-τλᾱτος, ἄ-δμᾱτος).

La forme « Δαμλίνεος » (nº 71, l. 6) surprend : elle contient un groupe -μλ- étranger au phonétisme grec (*-μλ- > -μβλ-). L'explication que tente Orlandos à partir d'un *Δαμνίνεος (?) apparenté à Δάμνιππος, Δάμνις (*H. P.*, 115) est loin de convaincre. Mais la lecture est-elle certaine? Sur la photographie, la quatrième lettre ressemble bien plutôt à un alpha incomplet qu'à un lambda : les deux jambages sont de même longueur et également inclinés, comme pour Α, alors que Λ a partout son jambage gauche presque vertical, le droit oblique et écourté. Il faudrait alors lire Δαμαινεος et interpréter Δᾱμ-αίνεος, nom de la même série que Δᾶμ-αινος et Δᾱμ-αίνετος[4].

Rangés alphabétiquement, les noms qui figurent dans l'inscription sont les suivants[5] : Ἀγρόϙιλος (48), Ἀκμαντίδᾱς (62), Ἄλκιμος (24), Ἀντιμένε̄ς (73), Ἀριστίο̄ν (46), Ἀριστόβουλος (58), ἈριστογΈτο̄ν (63), Ἀριστόδᾱμος (68), ἈριστοκλΈδᾱς (61), Ἀρίστο̄ν (17), Ἀρχένοος (40), Βαθέᾱς (3), Δᾱμαίνεος (?) (71), Δᾱμόχαρις (37), ΔΕνίᾱς (14), Δέξανδρος (51),

1. [W. Peek songe, non sans vraisemblance, à un dérivé de nom de lieu et rapproche Ῥαῦχος / Ῥαύχιος].

2. Voir, par exemple, Schwyzer, *Gr. Gr.*, I[1] [1934], p. 257. — [W. Peek, p. 203, n. 1, fait aussi le rapprochement avec Κρῑθύλος.]

3. [L'interprétation Με̆νίσκος est également donnée (p. 203, n. 1) par Peek.] Voir, de plus, n. 4, p. 189.

4. Sur les noms en -αινος (Δήμαινος à Milet, etc.), voir *H. P.*, 27 ; sur les noms en -αινετος (Δᾱμαίνετος à Platées, etc.), voir *H. P.*, 25 (et, pour Sicyone même, Ἐπαίνετος, *I. G.*[1], IV, p. 424, et Εὐαίνετος dans notre texte). La difficulté réside dans l'absence d'autres noms en -αινεος. — [W. Peek, p. 203-204, lit Δαμ⟨ἄ⟩ί-νεο̄ς (avec la métathèse *attique* *-νᾱϜος > -νηος > -νεως!!) et se demande si le sigma de Δαμασι- a été oublié par le graveur ou est tombé phonétiquement comme en argien.]

5. Sur la transcription, voir n. 2, p. 185. Bien que les géminées soient notées dans un certain nombre de noms propres, il demeure possible qu'une graphie comme Μικύλος dissimule Μικκύλος ou Μίκυλλος. — Corriger, dans la liste d'Orlandos, l'accentuation de Πέριλλος (nº 33), qu'il fait paroxyton, et des composés en -κλε̄ς (nos 19, 41), qu'il laisse sans accent.

Δεξίαδᾱς (42), Δεξίθεος (53), Ἐνπέδο̄ν (11), Εὐαίνετος (60), Εὔαλκος (36), Εὐά̄νιος (29), Εὐδᾱμίδᾱς (64), Εὐέστιος (34), Εὐθύδᾱμος (52), Εὐμνᾱστίδᾱς (67), Εὔφραστος (69), Ϝέπις (23), ϜίσϜαρχος (56), ΘεοκλΈδᾱς (72), Θέρσανδρος (47 et 59), Καλλίβιος (38), Καλλικλε̄ς (41), ΚλΕτίᾱς (28), Κλεομέ̄δε̄ς (70), Κλέο̄ν (6), Λιπαρίο̄ν (39), Λῡσίδᾱμος (54), Λῡσίο̄ν (10), Μενέτῑμος (45), Με̆̄νίσκος (43), Μικύλος (12), Μνᾱσίο̄ν (16), Νεόλᾱς (32), Νῑκοφάνε̄ς (57), Ξανθίᾱς (4), Ξενέᾱς (18), Ξενοκλε̄ς (19), ΞενοπΈθε̄ς (50), Ξενοφάνε̄ς (26), ΠΈθο̄ν (1), Πεντίᾱς (2), Πέριλλος (33), ΠλΕστίᾱς (31), Πολέᾱς (20), Πολλιάδᾱς (55), Πολλίας (8), Πρᾱΰλος (15), ΠυρϜίᾱς (44), Ῥαύδιος (27), Σῖμος (9), Σο̄κράτε̄ς (35 et 49), Τῑμανδρίδας (66), Τῑ́μανδρος (25), Τῑμόδᾱμος (65), Τῑ́μο̄ν (7), Τυχαῖος (13), Φίλαρχος (21), Φο̆̄σέᾱς (22), Χάρμος (5), Χρῑθύλος (30).

Les autres inscriptions sicyoniennes publiées par Orlandos fournissent de leur côté une dizaine de noms propres : Ἀγάθιος (inscr. nº 12)[1], Ἀριστόμαχος (nº 12), Ἀρκαδίων (nº 15)[2], Ἀφροδίσιος (nº 9 ; cf. nº 15), Ἕρμαιος (nº 4), Ἡρᾶς (nº 15), Θράσων (nº 12), Κρίτων (nº 12), Ξενόκριτος (nº 3), Σωσικράτης (nº 15). La plus remarquable (nº 2) est une inscription du vᵉ siècle, en alphabet local : Πισθυι [‒ ‒] ; la seule interprétation que nous apercevions consiste à y voir un nom propre Πίσθ-υι[ος], construit comme Πισθ-έταιρος[3].

Il y a donc là une contribution importante à notre connaissance de l'onomastique de Sicyone, connaissance jusqu'ici réduite, ou peu s'en faut, aux mentions de personnages sicyoniens dans les inscriptions d'autres villes ou dans les textes littéraires[4]. Un bon nombre des noms nouvellement connus se retrouve dans les pays doriens du nord-est du Péloponnèse, de la Mégaride à l'Argolide (notamment à Épidaure), quelques-uns (comme Πέριλλος) à Corinthe même.

1. Le texte 12 d'Orlandos (lequel a retrouvé et rejoint les deux fragments copiés par Cyriaque d'Ancône) est à substituer désormais à *I. G.*[1], IV, 430 et 431, et se lit : [Ἀρι]στόμ[α]χος, Ἀ[γ]άθιος | Θράσωνα Κρίτωνος | Ἀσκλαπίῳ· | Ξενόφιλος καὶ Στράτων Ἀργεῖοι ἐποίησαν.

2. Le texte 15 d'Orlandos est une réédition du texte 12 de Philadelpheus (Ἀρχ. Δελτ., X [1926], p. 21, et fig. 11-12, p. 18).

3. Sur les noms composés dont πιστός fournit le premier terme, voir Bechtel, *H. P.*, 371. Mais, sauf erreur, Πίσθυιος serait le premier exemple d'un nom composé où figure υἱός.

4. Dans la médiocre compilation intitulée *Ancient Sicyon* (*J. Hopkins Univ. studies in arch.*, III ; 1928), Ch.-H. Skalet donne (p. 181-214) une *prosopographia sicyonia*, où se retrouvent les noms de Ἀντιμένης, Ἀριστόδημος, Εὐθύδαμος, Καλλίβιος, Κλέων, Μενίσκος (confirmation de l'interprétation indiquée plus haut), Μνᾱσίων, Νῑκοφάνης, Ξενοκλῆς, Σωκράτης, Τῑμόδημος. — On peut regretter que les articles du Pauly-Wissowa (comme l'article Sikyon, dû à Geyer : 2ᵉ série, IIᴵᴵ [1923], 2528-2545) ne contiennent pas un relevé prosopographique, lorsque l'ampleur n'en serait pas excessive.

Le document est intéressant pour l'histoire de l'écriture[1]; il fournit une série alphabétique complète[2], à l'exception du ψ, l'alphabet étant du type « oriental » (comme à Mégare, à Corinthe, à Phlionte, à Cléones, à Mycènes, à l'Héraion argien et à Argos) avec X notant *kh*[3] et Ξ notant *ks*[4].

L'écriture va de gauche à droite et ignore le koppa[5], mais conserve le sadé auquel ne s'est pas encore substitué le sigma. Le texte appartient à ce que nous définissons ci-dessous comme le second groupe sicyonien archaïque, dans un classement[6] où ne figurent

1. [Dans le développement qu'il consacre à cette question (p. 204-206), W. Peek ignore les textes, *J. H. S.*, 1931, Πρακτικά, 1932, *B. C. H.*, 1937, ainsi que les inscriptions sur vases, *Necrocorinthia* [1931], p. 169, n° 75, et p. 38, n° 2 ; il ne tient pas compte non plus des monnaies. Par contre, il attribue à Sicyone, sans raison suffisante, *I. v. O.*, 650 (voir n. 2, p. 184) où figure (valant *ps*) la lettre ↓ (dont nous n'avons pas encore d'exemple sicyonien). Il date (d'après les données archéologiques) les inscriptions du trésor d'Olympie de la première moitié du ve siècle, celles du trésor de Delphes, de la deuxième moitié du ve siècle ; la nôtre serait de la fin du vi^e siècle ou du début du ve siècle.]

2. A, B, Γ, Δ, E (att. class. ει) et X (att. class. ε, η), F, I, H plutôt que ⊟ (*h* ; la photo à cet endroit est peu nette, mais il ne semble pas que la lettre soit fermée en haut et en bas), ⊕, I, K, Λ, M, N, Ξ (*ks*), O, Γ, M (*s*), P, T, V, Φ, X (*kh*).

3. Cette valeur du signe et, par suite, le caractère « oriental » de l'écriture sicyonienne étaient déjà connus depuis longtemps par *I. G.*[1], IV, 424 (Χαρόποι) et 425 (Αἰσχίνας). Ainsi, Kirchhoff (*Studien*[4] [1887], p. 111-112, et zone bleue de la carte hors texte) et Roberts (*Introd.*, I [1887], p. 126-127). — Mais, avant qu'on n'identifiât, grâce au signe X, les textes de Sicyone, on avait supposé que l'alphabet « occidental » était en usage à Sicyone (comme dans l'Achaïe voisine), à cause de l'épitaphe d'Ἀλχίμαχος Σεκυϝόναθεν à Mélitée (avec ↓ pour χ ; l'écriture est thessalienne ; voir *R. É. G.*, LIV [1941], p. 61, n. 9 ; ajouter qu'on a trouvé à Mélitée une autre mention du même personnage, publiée par Ghiannopoulos, Ἀρχ. Ἐφ. 1925-1926, p. 185 : Ἀλχιμάχου ⁝ Σεκυων[ίου], écriture et orthographe du type ionien ; Alcimaque est contemporain du changement d'écriture en Phthiotide).

4. On ignore jusqu'ici si, à Sicyone, le signe Ξ a pu servir très anciennement, comme à Corinthe (et à Théra), à noter le groupe sifflant qui figure à l'initiale de Ζεύς (voir Larfeld, *Gr. Ep.*[3] [1914], p. 223).

5. Kappa dans κοινά (l. 1), Μικύλος (l. 15), Εὔαλκος (l. 5), Μενίσκος (l. 12), Νικοφάνες (l. 9).

6. Aucun élément précis de datation absolue. Le potier Exékias (auteur du vase *I. G.*[1], IV, p. 424) a produit, vers 550-525 ; mais la *nota possessoris* est *incisée* sur l'embouchure (voir Hoppin, *Handbook of greek black-figured vases* [1924], p. 104-105) et peut-être postérieure à cette période : le milieu du vi^e siècle est donc seulement ici un *terminus post quem*. Le vase corinthien Payne, *Necrocorinthia*, p. 169, n° 75 (inscription peinte, donc contemporaine du vase), est daté sans précision du début du vi^e siècle. Il paraît exclu par l'écriture que *I. v. O.*, 649, soit contemporain de l'édification du trésor de Sicyone à Olympie, si Pausanias (VI, 19, 1) ne se trompe pas en plaçant celui-ci au milieu du viie siècle (Kirchhoff) ; les archéologues attribuent, en général, au ve siècle les deux trésors sicyoniens d'Olympie et de Delphes. — Assigner, grossièrement, le groupe I au vi^e siècle, le groupe II à la première moitié du ve siècle, le groupe III à la seconde moitié du ve siècle, c'est peut-être encore trop affirmer : qui sait si la substitution du sigma au sadé s'est faite d'un coup, ou s'il y a eu, au contraire, une période de flottements? Dans cette dernière hypothèse, des textes des groupes II et III pourraient se trouver contemporains. — Moins bien avisé que Kirchhoff (*Studien*[4] [1887], p. 111-112), Roberts (*Introd.*, I [1887], p. 126-127) groupait étroitement les textes archaïques de Sicyone avec ceux de Corinthe et esquissait (p. 134-136) une chronologie commune, reposant sur les données corinthiennes ; Orlandos le suit, lorsqu'il imagine une « première période » caractérisée par l'iota brisé, alors que celui-ci paraît étranger

ni *I. v. O.*, 668, ou *Necrocorinthia*, p. 38 (où les lettres caractéristiques manquent), ni le texte de l'Héraion (sur l'écriture duquel tout renseignement nous fait défaut) :

Sens de l'écriture	Gutturale sourde devant *o*, *u*	Sifflante	Omicron	Textes	Groupes
DG	ϙ	M	cercle	*B. C. H.*, 1937	
DG		M	cercle	*I. v. O.*, 714	I
DG et GD		M	cercle	*Necrocor.*, p. 169	
GD	K	M	cercle	Ἑλληνικά, n° 1	
GD		M		Ἑλληνικά, n° 2	
GD	K	M	cercle	*I. G.*, 424	II
GD	K	M	pentagone [1]	*I. v. O.*, 245	
GD	K	Σ (ou ≤)	losange [2]	*I. v. O.*, 649	
GD	K	Σ	losange	*I. G.*, 425	III
GD	K	Σ	losange [3]	Πρακτικά, 1932	

Ce texte nous apporte aussi, sur l'évolution du dialecte, quelques témoignages qui ne sont pas négligeables [4].

E long ancien [5]. — Rien, dans notre texte [6], ne vient confirmer l'hypothèse, formulée en 1920 par E. Schwyzer (*I. F.*, XXXVIII,

à l'écriture sicyonienne ; la chronologie corinthienne ne vaut pas nécessairement pour Sicyone (non plus que pour Syracuse, comme le montrait déjà Roberts). Larfeld (*Gr. Epigr.*[3] [1914], p. 268, et tableau hors texte) répartit simplement les textes entre le VI[e] siècle (*I. v. O.*, 714) et le V[e] siècle (*I. v. O.*, 668 ; *I. G.*, 424, 425 ; avec succession ou coexistence, au cours du siècle, de sadé et de sigma, d'omicron circulaire et tétragonal).

1. Rien ne prouve qu'il s'agisse d'une forme historiquement intermédiaire entre cercle et losange ; ce peut être une variante accidentelle de l'omicron circulaire, due à des raisons techniques, non stylistiques.

2. Ou plus exactement (pour l'ensemble du groupe III) carré reposant sur un de ses sommets. Dans *I. v. O.*, 649, seule subsiste la partie supérieure des lettres : pour la sifflante, un trait oblique (dont l'inclinaison fait penser à ≤ plutôt qu'à Σ) ; pour l'omicron, le sommet d'un angle (qui paraît plutôt celui d'un losange à peu près rectangle que celui d'une autre figure polygonale).

3. Le thêta, dans Πρακτικά, 1932, est encore à croisillons (comme dans *I. v. O.*, 714. Ἑλληνικά, 1 et 2) ; mais il n'est plus circulaire et il affecte aussi la forme d'un losange.

4. Des faits de syntaxe ont été signalés p. 186, n. 5 et 6 ; ils n'ont pas de caractère dialectal, mais dénoncent une rédaction assez lâche. Rien ne permet d'affirmer qu'une particularité de vocabulaire, telle que ὄρος « pressoir à huile » (voir n. 1, p. 186), soit propre au parler de Sicyone. On se bornera ci-dessous à quelques remarques phonétiques et morphologiques. [Rien à ce sujet chez Peek, sinon (p. 204) quelques lignes sur la « psilose » et sur les traitements du digamma.] — Dans les notes qui suivent, Schwyzer, I[1] et I[II], renvoie aux deux fascicules parus [1934, 1939] de la *Griechische Grammatik* ; Buck[2], à la 2[e] éd. [1928] de l'*Introduction* ; Bechtel, I, II, aux tomes I [1921] et II [1923] des *Griech. Dial.* ; Thumb[2], I, au t. I [1932] de la réédition par Kieckers du *Handbuch* de Thumb. — Sur les parlers du groupe corinthien, voir Bechtel, II, p. 207-290, et Thumb[2], I, p. 124-134.

5. Schwyzer, I[1], p. 185-186 ; en particulier, *Zusatz* 2, p. 185.

6. Non plus que dans le texte de l'Héraion (*J. H S.*, 1931, p. 194) : ἀνέθεκε. Sur Ηραι, voir n. 3, p. 183.

p. 161-165)[1], d'une prononciation sicyonienne très ouverte de ē ancien, qui serait noté par ᾱ dans l'hypothétique [στ]ᾱθος[2] et dans 'Ορφᾶς[3], comme il est noté par ᾱ dans les textes éléens[4] : on ne trouve que X (ε̄) dans μ̄εδε̄ (l. 3) et dans les noms Κλεομε̄δες, Σο̄κράτε̄ς, Ξενοφάε̄ς, Νικοφάνε̄ς, 'Αντιμένε̄ς, ΞενοπΒθε̄ς, Ξενοκλε̄ς, Καλλικλε̄ς. Il est vrai qu'en éléen la notation de ē ancien par ᾱ n'est, à aucune époque, constante ; les flottements que présentent les inscriptions d'Olympie laissent penser que, pour noter l'ouverture d'une telle voyelle, la graphie ᾱ représentait une approximation par excès, la graphie ε̄ une approximation par défaut[5]. Qui tiendrait pour valables les deux exemples allégués par Schwyzer (ils ne le sont pas, croyons-nous) pourrait donc supposer, pour Si-

1. Et reprise en 1934, Schwyzer, I[1], p. 185. — P. Kretschmer y a donné son adhesion en 1923 (*Glotta*, XII, p. 184), en ajoutant des exemples crétois ; mais les formes avec ᾱ du nom de Ζεύς, qu'on trouve jusqu'en ionien-attique, nous paraissent être des emprunts, d'ailleurs anciens, à l'éléen, emprunts s'expliquant par l'influence du sanctuaire olympique ; c'est l'avis aussi de Kretschmer, *Glotta*, XVII [1929], p. 197 ; avis différent chez Schwyzer, I[II], p. 577, n. 4. — Kieckers enseigne (Thumb[2], I, p. 129) que η tend vers ᾱ à Sicyone, comme en Élide et en Crète.

2. Si la restitution est valable, ce dont nous doutons, voir n. 1, p. 184.

3. Légende peinte à côté d'un relief d'Orphée sur une des métopes du monoptère sicyonien à Delphes ; le monument est étudié de façon définitive par P. de la Coste-Messelière, *Au Musée de Delphes* [1936], p. 17-233 ; l'attribution du monoptère à Sicyone est désormais acquise ; sa construction peut être située vers 560 (*ibid.*, p. 54) ; conformément à un usage bien établi à Delphes (*ibid.*, p. 198 et n. 2), l'écriture des inscriptions est delphique ; mais peut-être reste-t-il trace, sous le Σ final du nom, d'un M d'abord tracé par l'artiste sicyonien. Il semble donc bien qu'on ait là la forme sicyonienne, ou une forme sicyonienne, du nom d'Orphée. — Pour Schwyzer, 'Ορφᾶς serait une variante phonétique d''Ορφης, et 'Ορφης une variante morphologique de 'Ορφεύς (cf. aussi Schwyzer, I[II], p. 575) ; mais, si -ης pour -εύς est fréquent sur les vases attiques (Kretschmer, *Gr. Vas.* [1894], p. 192) et en arcado-cypriote (Bechtel, I, p. 354 et 427), et si Priscien le donne pour « dorien » (II, 276, 4), on n'en a aucun exemple à Sicyone (exemple contraire : 'Αχιλεύς sur le cratère de Caere), non plus que dans le groupe corinthien (exemples contraires chez Payne, *Necrocorinthia* [1931], p. 161 et suiv. : 13 'Αχιλλεούς ; 14, 27, 38 'Αχι(λ)λεύς ; 8, 38 'Ολισεύς ; 56, 61 Πε̄λεύς ; 18 Ϝοινεύς ; 42 Περσεύς ; 44 Τυδεύς ; etc.). — D'autre part, sur une autre métope du même monument, il faut lire (*Au Musée de Delphes*, p. 199 et n. 2) Πολυδεύκε̄ς (et non -κᾶς), ce qui rend douteux qu'il y ait eu passage de η à ᾱ dans 'Ορφᾶς. — Or, cette dernière forme peut s'interpréter, sans référence à 'Ορφης, comme comportant un suffixe -ᾶς d'hypocoristique (sur celui-ci, bibliographie chez Schwyzer, I[II], p. 461 ; ajouter W. Petersen, *Cl. Phil.*, XXXII [1937], p. 121-130), au même titre que Βακχᾶς (Sophocle) à côté de Βακχεύς (chœurs trag. ; alexandrins) et de Βάκχος. Rien ne s'oppose à ce que le nom d'Orphée présente, lui aussi, des suffixations diverses : 'Ορφεύς, 'Ορφήν (forme discutée, mais probable) et 'Ορφᾶς (que n'explique pas l'étiquette commode « Hyperdorismus » qu'y applique l'article récent, mais mal informé, de K. Ziegler, Pauly-Wissowa, XVIII[1] [1939], 1204).

4. Bechtel, II, p. 829 ; Thumb[2], I, p. 239. Textes archaïques : Schw., 409 : Ϝρᾱ́τρᾱ, βασιλᾶες ; 410 : πλᾱθύοντα, ἔᾱ (optatif), à côté de εἴε̄ ; ; 411 : ἔᾱ, à côté de εἴε̄, χρε̄μάτοις ; 412 : Ϝρᾱ́τρᾱ, mais εἴε̄, πλε̄θύοντι, ἀτελε̄ς ; etc.

5. Mais la graphie ε̄ avait pour elle d'être traditionnelle et appuyée par l'autorité de la plupart des dialectes. Si l'on imaginait pareils flottements à Sicyone, l'influence de l'ionien-attique, manifeste à plusieurs égards dans notre texte (vocalisme initial de ἑστιᾱ-, nasale éphelcystique de -σιν), contribuerait à expliquer pourquoi l'on n'y trouve que ε̄.

cyone aussi, des flottements entre ᾱ (*I. v. O.*, 714 : vi^e siècle?) et ε̄ (*J. H. S.*, 1931 : vi^e siècle, selon la datation archéologique ; Ἑλληνικά, n° 1 : ve siècle). Mais on en attend encore la preuve[1].

Notation de e long fermé[2]. — Dans le groupe dialectal corinthien, l'ancienne diphtongue *ei* s'était, avant les premiers textes, réduite à un *ē* fermé, et confondue avec *ē* fermé résultant de certaines contractions (ε + ε) et d'allongements compensatoires. Par contre, l'*ē* ancien (avec lequel s'est confondu le résultat des contractions α + ε et ε + α) était ouvert. Dès la période archaïque, ces deux *ē* ont été distingués dans l'écriture à Corinthe, à Corcyre, à Cléones[3]. On savait déjà (par *I. v. O.*, 668) que l'alphabet sicyonien possédait deux signes E et X : notre texte est le premier où se trouve employé E, qui, comme à Corinthe, note un *ē* fermé résultant de contraction (infinitif πόλΕ̄ν) ou issu de *ei* (ΠΈθο̄ν, ΔΕνίᾱς, ΠλΕστίᾱς, Ἀριστογέτο̄ν, etc.).

Notation de o long fermé. — Dans le groupe dialectal corinthien, l'ancienne diphtongue *ou* s'était assez tôt réduite à un *ō* fermé pour que, dès les premiers textes, la graphie ου pût servir à noter un *ō* fermé d'origines diverses (contraction ο + ο, allongement compensatoire)[4]. De cette graphie, connue déjà à Sicyone même (Μοῦσος, *I. G.*, 425), notre texte apporte de nouveaux exemples (dat. pl. Ϝοιχέουσιν, φέρουσιν ; Ἀριστόβουλος), et notre Ἀριστόβουλος nous incline à suspecter l'ω de βωλ[ᾶς] dans le texte de Magnésie (Schw., 131, l. 17 ; hyperdorisme du copiste magnète?).

1. En dehors de Sicyone, le groupe corinthien ne présente pas d'exemple de ᾱ pour η. Sur le vase de Kalliklèas (dont l'attribution au groupe corinthien est, à notre avis, peu probable), voir plus loin : *En marge...*, III (*Vases « protocorinthiens » inscrits*).

2. Sur la notation de *ē*, *ō* fermés et la réduction des diphtongues *ei*, *ou*, voir Buck², p. 26 et suiv., Schwyzer, I¹, p. 191 et suiv.

3. C'est le caractère le plus remarquable de ces alphabets ; dans le détail, d'ailleurs, les notations de *ĕ* (attique classique ε), de *ē* ouvert (att. class. η) et de *ē* fermé (att. class. ει) diffèrent selon les lieux :

	pour ε	pour η	pour ει
A Corinthe :	B	B	E
A Corcyre :	B	B	BI
A Cléones :	E	B	EI

C'est du système corinthien que se rapproche le plus celui de Sicyone :

	X	X	E

Sur les voyelles de timbre *e* dans le groupe corinthien, voir Bechtel, II, p. 214, et Thumb², I, p. 126.

4. L'opposition de OV (*ō* fermé) à O (*ō* ouvert, ou *ŏ*) que présente notre texte (τουτο̃νδε, etc.) est celle qu'on retrouve à Corinthe (Δρο̄πύλου τόδε σᾶμα ; etc.) et à Corcyre (στᾱ́λᾱ Σῖμου μᾱτρὸς ἐγὸ̄ *hέσ*τᾱκα ; etc.). Mais O note *ō* fermé à Cléones (Schw., 129), parfois même à Corinthe (Schw., 126). — Sur les voyelles de timbre *o* dans le groupe corinthien, voir Thumb², I, p. 127.

Aspiration[1]. — Connu jusqu'ici seulement par les monnaies (ⱶ sur les hémidrachmes, H sur les hémioboles)[2], le signe de l'aspiration apparaît dans *ho* (l. 1), mais manque dans ἑστιατόριον (l. 1) ; le texte *I. G.*, 425, sans doute postérieur, ne le présente pas dans Ἁρμόδιο[ς]. La débilité de la spirante suffit donc à rendre compte des incertitudes de la graphie ; on observera cependant que l'esprit rude de att. ἑστία peut n'être pas étymologique et tenir la place d'un ancien digamma en tête d'une syllabe terminée par *s*[3]. — Sur l'aspiration en composition[4], le nom propre Πίσθ-υι[ος?], de l'inscription nº 2 d'Orlandos, nous paraît fournir un témoignage valable.

Digamma. — L'intérêt de notre texte est de nous fournir, surtout dans des noms propres, il est vrai[5], un témoignage de la prononciation de F *à une même date* en diverses positions dans le mot[6]. Le digamma intervocalique s'est amuï[7] : Κλέ-ον, Ἀρχένο-ος, Νε-όλᾱς, etc.[8], et certains des hiatus résultants sont résolus par des contractions : Νεόλᾱς, Σοκράτες, noms en -κλες. Le digamma appuyé a disparu après *d* (ΔΕνίᾱς)[9] et (sans allongement compensatoire) après *n* (noms en Ξενο-)[10], mais il se maintient après *r* (ΠυρϜίᾱς)[11] et après *s* (ϜίσϜαρχος)[12]. Enfin, le digamma initial

1. Données corinthiennes chez Bechtel, II, p. 215-216, et Thumb², I, p. 130 ; données grecques (ensemble) chez Buck², p. 149-151, et Schwyzer, I¹, p. 218-222.

2. Et par le texte de l'Héraion, où *h* vaudrait *hε* si la transcription est exacte (voir n. 3, p. 183). Parmi les marques du trésor delphique figure, couché, le signe ◫ (où Pomtow ne sait s'il faut reconnaître *h* ou φ).

3. Voir ci-dessous, n. 1, p. 195. Et se rappeler les flottements du type ἴσος/ἵσος (l'une et l'autre forme dans les tables d'Héraclée, où, par ailleurs, figure le nom propre *hιστιείω*), etc.

4. « Bei der Elision und in der Komposition ist der Hauch vielleicht nicht bezeichnet » (Kieckers : Thumb², I, p. 130). Noter que corinth. Πάντ-ιππος (vase : Schw., 122, 1) ne prouve rien, la forme sans aspirée du nom du « cheval » étant normale en grec au second terme des composés.

5. Dans les noms propres, des graphies archaïsantes sont sujettes à s'attarder.

6. Sur le digamma en corinthien, Bechtel, II, p. 217-221, et Thumb², I, p. 129-130 ; les exemples les plus nombreux proviennent de vases : ce sont des formes isolées, mal datées, dont il est malaisé d'établir la chronologie relative. Sur l'ensemble de la question du digamma, Buck², p. 43-48, et Schwyzer, I¹, p. 222-230.

7. Il n'y a pas davantage de F de transition entre *u* second élément de diphtongue et une voyelle qui suit (corinthien ΕὔϜαρχος sur un vase : Schw., 122. 10) ; on lit ici Εὐαίνετος, Εὔαλκος, Εὐάνιος, Εὐέστιος. — Sur le F de transition entre *u* et voyelle, à propos de ΣεϘυϜόνιος, voir G. Daux, *B. C. H.*, LXI [1937], p. 59 n. 2.

8. Mais en corinthien archaïque encore ΠολυνόϜᾱς (Corcyre, Schw., 134), ϜιόλᾱϜος (vase, Schw., 122. 10), etc.

9. Mais en corinthien archaïque encore ΔϜΕνίᾱ (Corinthe, Schw., 124).

10. Mais en corinthien archaïque encore ΞενϜοκλες (Schw., 123. 11), ΞένϜον (Schw., 121. 2), etc.

11. Cf. ΠύρϜος à Corinthe (Schw., 123. 15).

12. Le digamma s'est donc, à Sicyone, amuï plus tôt après nasale qu'après liquide (ou sif-

devant voyelle est régulièrement noté (Fέπις, FίσFαρχος, Fοιχέουσιν). Cependant il fait défaut pour ἑστιατόριον[1]; il est vrai que, pour cette racine, seul l'arcadien en présente des exemples (nom propre Fιστίᾱς à Mantinée : Schw., 662, et peut-être dans l'affranchissement du Cotile : Schw., 673 ; glose d'Hésychius, sans doute arcadienne γιστία · ἐσχάρα ; voir Bechtel, I, 321) : dès le ve siècle, le béotien a *hιστιαΐδᾱς* (*ibid.*, I, 227), le locrien ἱστίᾱι (*ibid.*, II, 7), etc., et les composés homériques ἀν-έστιος, ἐφ-έστιος ne supposent pas de digamma[2]; il semble que, dans ce mot, le digamma soit tombé particulièrement tôt, laissant place (au moins dans une partie des parlers) à une aspiration initiale.

On notera, en passant, le vocalisme ε de ἑστιᾱτόριον ; à notre connaissance, jusqu'ici, il n'appartient qu'à l'attique, tous les autres parlers (ionien compris : hom. ἱστίη) ayant ι dans la syllabe initiale[3], au moins jusqu'au moment où ils subissent l'influence de l'attique.

Contractions. — Hors de l'attique, dans les thèmes en *-s-*, le groupe -εα (acc. sg. ou n. acc. neutre pl.)[4] ne se contracte guère avant l'époque où l'attique exerce, sur les autres parlers, son action ; les exemples archaïques de -η dans ces thèmes sont fort rares sur le domaine dorien (Θιοκλε̄ à Sparte : Schw., 2 ; acc. sg. λειόλη à Camiros : Schw., 272) ; on peut y joindre désormais les pluriels neutres ὄρε̄, τέλε̄ de notre texte, mais avec une réserve : on ne saurait affirmer qu'une action de l'attique soit exclue.

Fermeture de e en hiatus[5]. — Étrangère au groupe corinthien dans son ensemble jusque vers 200[6], étrangère, en particulier, à

flante). Le même fait s'observe ailleurs. Ainsi en Arcadie, dans la première moitié du IVe siècle : à Tégée, vers 390 (règlement du sanctuaire d'Aléa, Schw., 654), χάταρFον (l. 5), mais ξένοι (l. 11, 12, 31) ; à Orchomène, en 369 (bornage avec Méthydrion, Schw., 664), δερFᾶν (l. 14, 15, 18, 24), εὐθυορFίᾱν (l. 14 ; mais déjà ὥρισαν 3, ὁρίοι 4, δίωρον 21), et vers 360-350 (sympolitie avec Euaimon), FίσFοις (A^{1} 5, dans une expression formulaire, il est vrai), mais ξένοι (C^{1} 7 ; A 30 ; dans le composé ἰνFοίχος A 1, le F doit être regardé comme initial) ; etc.

1. Étymologie discutée (Boisacq, *Dict. ét.*[3], p, 289 et 1110) ; Solmsen a même contesté qu'il y ait jamais eu de digamma initial. Plus récemment, voir Schwyzer, I[1], p. 227 n. 1.

2. En dernier lieu, P. Chantraine, *Gr. Hom.* [1943], p. 156-157.

3. Explications diverses (voir Boisacq) ; Schwyzer, I[1], p. 256, se rallie à la thèse de l'assimilation (ε-ί > ι-ί). Faut-il admettre, dans notre texte, une influence attique (possible aussi pour τέλε̄, ὄρε̄, nette pour le datif en -σιν)?

4. Buck[3], p. 36 ; Schwyzer, I[1], p. 250. Sur les contractions en corinthien (ensemble), Bechtel, II, p. 223-228

5. Buck[3], p. 19-20 ; Schwyzer, I[1], p. 242. Sur ε > ι à Corcyre et à Épidamne, Bechtel, II, p. 224 ; Thumb[2], I, p. 128.

6. A Magnésie du Méandre, dans les copies de décrets de Corcyre (*I. v. M.*, 44) et d'Épidamne (*I. v. M.*, 46), le nom du « théore » a la forme θιαρός (44 : l. 9, 18, 24, 28, 31, 37,

Sicyone, même à cette date[1], apparaît-elle ici dans χαλκιόν (« dépôt d'objets en bronze »), qui serait le même mot que delph. χαλκεών (même sens) ou que hom. χαλκεών (« forge »)[2]?

Le rapprochement entre dor. γαιών (Tables d'Héraclée, I, 136 : Schw., 62) et dor. γαεών (Table d'Halaesa, II, 83 : Schw., 313), entre pamph. ἀδριιόν (Sillyon : Schw., 686)' et dor. (Ségeste : *I. G.*, XIV, p. 291, l. 3) ou ion. (Hérodote) ἀνδρεών, et le fait que, précisément, à Héraclée et à Sillyon, un ε se ferme en hiatus[3] invitent à considérer -ιών comme une variante phonétique de -εών[4]. S'il en était ainsi, il faudrait se rappeler combien sont diverses les conditions dans lesquelles ε en hiatus passe à ι, et capricieuse la notation de cette fermeture. La coexistence, dans le texte sicyonien où figure χαλκιόν, d'hypocoristiques en -έᾱς (Βαθέᾱς, Ξενέᾱς, Πολέας, Φōσέᾱς) et en -ίᾱς (ΔΕνίας, ΚλΕτίᾱς, Ξανθίᾱς, Πεντίᾱς, ΠλΕστίᾱς Πολλίᾱς, ΠυρϜίᾱς) est pareille à la coexistence, dans le texte héracléen où figurent γαιών (I, 136) et τοφιών (I, 137), de noms en -έᾱς (Κωνέᾱς, I, 14 ; Χαιρέᾱς, I, 187) et en -ίᾱς (Φιντίᾱς, I, 44 ; Πεισίᾱς, I, 183)[5]. La fermeture ne s'est pas produite à Héraclée lorsque l'hiatus résultait de la chute d'un digamma[6] : ϝέοντα (I, 132), δεόμενα (I, 173), etc. : notre texte conserve Κλεομε̄δε̄ς Κλέōν, Νεόλᾱς. Il présente, il est vrai, aussi bien ΘεοκλΈδᾱς ; mais on relève Θεόδωρος à Héraclée (I, 182). Resterait alors seulement Ϝοικέου-

40 ; 46 : l. 5). Mais on lit dans les mêmes textes : ἀρχιθέωρος (44 : l. 37 ; 46 : l. 33), θεός, θεά (44 : l. 11, 14, 28, 36, 38 ; 46 : l. 10, 13, 16, 27, 37), δέοντα (44 : l. 29), etc. — Et, dans les copies des décrets de Corinthe (*I. v. M.*, 42) et de Syracuse (*I. v. M.*, 72), le nom du « théore » lui-même a la forme θεαρός (72 : l. 11, 36 ; 42 : l. 17) ou θεωρός (42 : l. 1). — On n'a aucun autre exemple de fermeture de ε en hiatus pour le groupe corinthien, sinon Θιόδο[τος] à Corinthe (Meritt, *Corinth*, VIII[1], p. 8, n° 8), beaucoup plus récent (d'après l'écriture) que Θεο[--] (*ibid.*, p. 29, n° 21, l. 4) ou que Θεύμνᾱστος (*ibid.*, p. 11, n° 11, l. 11) qui datent du IV[e] siècle.

1. Magnésie du Méandre, copie d'un décret de Sicyone (*I. v. M.*, 41 = Schw., 131) : θεαρῶν (l. 2), θεαροῖς (l. 16), θεαρό[δ]οκος (l. 18), ἀνανεουμένων (l. 3).

2. Voir n. 2, p. 186. Le texte delphique présente côte à côte dat. χαλκῶνι (l. 41) et gén. χαλκεῶνος (l. 43) ; Rüsch (*Grammatik*, I, p. 148) a justement montré qu'il est arbitraire d'y voir une faute pour χαλκ(ε)ῶνι (c'est la transcription de l'éditeur), et qu'il est chanceux d'y chercher un exemple d'hyphérèse, puisque le suffixe -εών a un doublet -ών. — Orlandos ignore la forme delphique, rapproche la forme homérique, et paraît croire à un passage de ε à ι en hiatus. [De même W. Peek, p. 202, lequel tire argument de la finale -ίᾱς, plus fréquente que -έᾱς dans notre texte ; mais voir n. 5 ci-dessous.]

3. Voir, pour le dorien d'Héraclée, Bechtel, II, p. 387-388, et Thumb[2], I, p. 96 ; pour le pamphylien, Bechtel, II, p. 803-804.

4. Ainsi, notamment, Wackernagel, *I. F.*, XXV [1909], p. 333-335.

5. Dans cette finale -ίᾱς, il s'agit d'un ι ancien ; la finale -έᾱς repose en partie seulement sur *-εϜ-ᾱ- (Βαθέᾱς : βαθύς; Πολέᾱς ; πολύς), mais ε s'est conservé en hiatus là même où elle repose sur *-ε*y*-ᾱ-.

6. De même en laconien, en argien, en crétois (Bechtel, II, p. 306, 447, 674). Mais on sait qu'en béotien et en thessalien, on a Κλιο- de *ΚλεϜο-, -κλίης de *-κλέϜης, etc.

σιν, où le maintien de ε ne trouve dans les données héracléennes aucun parallèle ; dira-t-on que la fermeture de ε en hiatus, dans les parlers où l'existence en est bien établie, comporte assez d'exceptions pour qu'on ne se refuse pas à la reconnaître là où c'est elle qui constitue l'exception?

Mais, en bonne méthode, il paraît bien difficile d'admettre ici cette fermeture. Les exemples contraires sont nombreux et nets ; de plus, l'argument tiré de χαλκιο̃ν est, en soi, douteux. Rien, en effet, n'empêche d'admettre[1] une dérivation par -ών- à partir de thèmes divers : χαλκών sur χαλκός, χαλκεών sur χάλκεος (qui peut n'être pas le même que χαλκεών, tiré de χαλκεύς) ; enfin, χαλκιών sur χαλκίον. Là nous semble être la solution la plus vraisemblable[2] ; elle écarte, pour Sicyone, l'hypothèse d'une fermeture de ε en hiatus.

Présents dérivés. — Le suffixe de συνα(λ)λάζεσθαι (*-άγ-*y*ω) est celui de crét. καταλλάδδεν (Gortyne : *G. D. I.*, 5012, l. 4), mais s'oppose à celui de ion. ἀλλάσσω, att. ἀλλάττω (*-άχ-*y*ω). Les flottements entre -ζω et -σσω (-ττω)[3] s'expliquent par l'ambiguïté de nombreuses formes verbales (-ξω, -ξα, -γμαι, etc.) ou nominales (-ξις, -γμα, etc.) et par surcroît, pour le dérivé de ἄλλος, par l'existence du substantif ἀλλαγή, d'une part, des adverbes du type ἀλλαχῆ, etc., d'autre part. On connaissait de tels flottements en éolien d'Asie et en dorien de Tarente par les grammairiens grecs, seulement en dorien de Crète par des exemples épigraphiques[4] : voici maintenant, pour le domaine dorien, un second témoignage direct.

1. Sans, bien entendu, prétendre qu'à Héraclée ou à Sillyon, -ιών ne puisse être issu phonétiquement de -έων.

2. Sur les formations en -ών, -εών (-ιών), voir Chantraine, *Formation des noms* [1933], p. 164-165, et (avec bibliographie) Schwyzer, I[II], p. 488. — La plus récente étude sur ce suffixe (J. Humbert, *Mél. Boisacq*, II [1938], p. 1-4) est plus ingénieuse que convaincante. Supposant gratuitement, pour les besoins de la cause, que F *intervocalique* est tombé plus tôt devant ο̄ que devant les autres voyelles (p. 4), l'auteur dérive tous les noms en -εών des noms en -εύς et les explique à partir de -ηFών ; il admet implicitement (p. 1) que -ιώ est une variante phonétique de -εών, sans s'aviser que τοφιών et γαιών à Héraclée (où ε ne se ferme pas quand l'hiatus est dû à la chute de F), et plus encore ἀδριιο̃ν à Sillyon (où F entre voyelles subsiste) contredisent sa théorie. — Il nous paraît y avoir plus de justesse dans les vues de Wackernagel (*I. F.*, XXV [1909], p. 333-335) ; il indiquait déjà que, hors de quelques mots isolés où -ων élargissait un thème en -σ- (ἀνθεών) ou en -F-, la finale -εών doit remonter le plus souvent à -ε*y*-ών ; et, précisément à propos de χαλκεών, il se demandait si ce dérivé n'a pas plus de chances de venir de χαλκός que de χαλκεύς. Nous n'écartons pas l'hypothèse de deux origines pour χαλκεών : « forge », dérivé de χαλκεύς, « dépôt d'objets en bronze », dérivé de χάλκεος.

3. Schwyzer, I[II], p. 715 et 734.

4. Bechtel, I, p. 87 (lesbien) ; II, p. 405 (Tarente) ; II, p. 705 (Crète ; ajouter Thumb[2], I, p. 165).

Datif pluriel athématique[1]. — On pouvait attendre avec curiosité le premier exemple archaïque de datif pluriel athématique qui nous serait livré pour les parlers corinthiens métropolitains : de quand date le développement de -εσσι à Corcyre, à Épidamne, à Syracuse, à Akrai, et dans le dorien littéraire de Sicile (Épicharme, Sophron, Archimède)? Y a-t-il été apporté de Corinthe même? Un témoignage provenant de Sicyone, à défaut de Corinthe, pouvait éclairer le problème, sinon le résoudre. Cette attente est déçue. La nasale éphelcystique de Ϝοικέουσιν (devant γα) et de φέρουσιν (devant ponctuation, suivie de consonne) enlève, à ce premier témoignage d'un datif en -σι pour le ve siècle, beaucoup de sa valeur ; car elle atteste l'action de l'attique[2], déjà manifeste dans une autre inscription du même groupe (ἔδοχεν, devant consonne : *I. G.*[1], IV, p. 424). Mais cela même est instructif. Nos datifs en -σιν viennent s'ajouter au γονεῦσιν locrien, connu depuis 1926 (Naupacte, ve siècle : Buck[2], p. 321), et au χρε̄́μασιν thessalien, connu depuis 1896 (Thétonion, ve siècle : Schw., 557), pour montrer à quel point, dans le cours et peut-être dès le début du ve siècle, s'exerce sur les autres parlers grecs l'influence de l'ionien-attique[3].

Michel LEJEUNE.

Bordeaux, avril 1943.

(A suivre.)

1. Données corinthiennes : Bechtel, II, p. 250-251 ; Thumb[2], I, p. 131 ; données grecques (ensemble) : Buck[2], p. 82-83 ; Schwyzer, I[II], p. 564.

2. On a signalé déjà quelques traits (vocalisme initial de ἑστιᾱ-, contraction de -ε(σ)α en -ε̄), où une influence de l'attique est possible. Ici elle est sûre. [W. Peek, p. 206 n. 2, se refuse à y croire, à cause de la date du texte, qu'il place aux alentours de 500.]

3. Discussion (à propos de χρε̄μασιν) dans *Notes d'épigraphie thessalienne*, III (*R. É. G.*, LIV [1941], p. 68-72).

LIVIANA

A PROPOS DES SERVILII GEMINI

Pour certaines époques de la Rome républicaine, l'étude des grandes familles, telle que l'a poursuivie F. Münzer[1] avec tant de persévérante minutie, est une des plus fécondes qui soient : une politique de clans était la conséquence inévitable de la prééminence d'une aristocratie peu nombreuse. Mais il n'est guère, aussi, d'étude plus délicate. Il arrive, en effet, presque fatalement que le critique, à l'affût d'indices révélateurs, en retienne quelques-uns qui sont seulement spécieux. Inconsciemment, de même, il retouche et il grossit. Or, il suffit parfois d'un détail douteux ou d'interprétation forcée pour qu'un ensemble séduisant apparaisse suspect, lors même qu'il ne s'agit pas d'un détail essentiel, d'un de ceux sur lesquels toute la construction repose.

Les Anciens s'étaient aperçus et proclamaient que l'orgueil familial avait dicté maintes falsifications dans l'histoire traditionnelle du passé romain[2]. Mais F. Münzer estime nécessaire de nuancer cette affirmation. Les familles plébéiennes tardivement parvenues ont seules eu besoin de se créer à tout prix des ancêtres glorieux. La vieille noblesse patricienne avait assez d'éclat authentique pour ne pas rechercher un clinquant emprunté. Elle ne s'est pas abstenue d'altérer ou de faire altérer la vérité, mais de façon beaucoup plus habile, prudemment et subtilement tout ensemble[3].

1. *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart, 1920. On sait aussi que, depuis la lettre C, au milieu du t. III, les articles sur la prosopographie de la République romaine dans la *R. E.* sont l'œuvre de F. Münzer.

2. Par exemple, Liv., VIII, 40, 4-5 : *Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor falsisque imaginum titulis, dum familiae ad se quaeque famam rerum gestarum honorumque fallenti mendacio trahunt. Inde certe et singulorum gesta et publica monumenta rerum confusa. Nec quisquam aequalis temporibus illis scriptor extat, quo satis certo auctore stetur.* Cf. encore Cic., *Brutus*, XVI, 62 : ..... *his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior. Multa enim scripta sunt in eis, quae facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa et ad plebem transitiones, cum homines humiliores in alienum eiusdem nominis infunderentur genus.*

3. *Röm. Ad.*, p. 133 : *Es sind auch gar nicht die altadeligen, patricischen Geschlechter, denen absichtliche Geschichtsfälschung vorgeworfen wird, sondern weit eher die später empor-*

L'histoire des Servilii Gemini pendant la deuxième guerre punique en fournirait un bon exemple. A peu près chaque fois que nos sources mentionnent alors des membres de cette famille, elles le font en termes obscurs ou inacceptables. La falsification se devine à l'invraisemblance ou à l'inexactitude flagrante du récit : il s'agit tout simplement d'un épisode dans lequel un Servilius Geminus joua un rôle que ses descendants ou des historiens dévoués à la famille se sont efforcé de dissimuler ou de travestir[1].

Et, certes, la distinction entre vieilles et jeunes familles nobles, entre mensonges plus ou moins éhontés parce que plus ou moins nécessaires, a toutes chances d'être exacte. Pourtant, il vaut la peine d'examiner de près les deux principales questions qui se posent, à l'époque de la deuxième guerre punique, autour des Servilii Gemini. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'interprétation de F. Münzer ne paraît pas pouvoir être acceptée et, si on la redresse, c'est en vain qu'on chercherait la preuve d'une volonté quelconque de dissimulation ou de mensonge[2].

Au surplus, l'intérêt de ces questions dépasse largement le cadre des aventures et des desseins d'une noble famille. Elles contraignent à aborder des points importants du droit public romain, en même temps qu'elles touchent à la grande histoire de Rome.

gekommenen ..... vornehmen plebeischen Familien ..... Der echte alte Geburtsadel ..... bedurfte des erborgten und gefälschten Glanzes viel weniger, und wenn er die Augen des Publikums durch tendenziöse Fälschungen blenden wollte, so hat er es mit sehr grossem Geschick ..... getan. Et Münzer envisage en ce cas des *Korrekturen, die ebenso behutsam wie kühn sind, ebenso fein wie zweckmässig, und die sich von dem plumperen und gröberen Verfahren der literarischen Bearbeiter wesentlich unterscheiden.*

1. Ainsi, son examen des textes qui vont être étudiés dans la première des deux parties de ce mémoire conduit Münzer à affirmer, p. 140, *dass die Angaben des Livius ..... tendenziös entstellt sind.* Il voit, p. 141, dans l'adjonction d'un surnom peu usité, *eine der kleinen, aber höchst raffinierten Fälschungen, die im Interesse der Partei und der Familie vorgenommen wurden, um nicht ganz ehrenvolle Tatsachen aus der Welt zu schaffen.* Voici comment il explique, p. 145, que nous soyons mal renseignés sur les élections des magistrats curules pour 201 : *denn über die unliebsame Revolution von oben* (accomplie par un Servilius Geminus : cf. la deuxième partie du mémoire) *wurde möglichstes Stillschweigen beobachtet.* On trouve un résumé de ces interprétations concordantes dans l'article que Münzer a consacré à C. Servilius Geminus : *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 60, col. 1792.

2. En dehors de ces deux questions, Münzer (*Röm. Ad.*, p. 140-142) n'examine qu'un seul autre point. Il place en 212 le tribunat de la plèbe du C. Servilius Geminus dont je vais m'occuper, parce qu'il l'identifie, d'une part avec le tribun C. Servilius Casca, parent du publicain prévaricateur M. Postumius (Liv., XXV, 3, 15 ; 17), d'autre part avec le légat C. Servilius qui suit un bien étrange itinéraire (*ibid.*, 15, 4). Je négligerai cette discussion (cf. pourtant une remarque *infra*, p. 202, n. 2) parce que son seul intérêt est de préciser des détails minimes dans la biographie de notre C. Servilius Geminus. De plus, l'insuffisance des sources rend, en l'espèce, toute conclusion beaucoup plus hypothétique que dans les questions que je vais étudier et l'accusation de « falsification raffinée » est impossible à soutenir contre les Servilii, si l'on ne peut relever contre eux que l'emploi du *cognomen* Casca.

I

Une loi méconnue sur les magistratures de la plèbe

Les Servilii Gemini apparaissent pour la première fois vers le milieu du IIIe siècle avant J.-C., avec Publius, consul en 252 et en 248[1] : ils sont alors certainement patriciens[2] et se rattachent à la grande gens Servilia[3]. Un peu plus tard, deux Servilii Gemini nous sont connus. L'un, Cnaeus, qui n'est peut-être que le neveu du consulaire, est en 217, l'année de Trasimène, le collègue au consulat, à coup sûr patricien, de C. Flaminius[4] ; il est tué à Cannes l'année suivante[5]. De l'autre, Caius, qui est assurément le fils de Publius[6], rien ne permet de dire *a priori* s'il fut patricien ou plébéien[7]. Sa carrière politique fut brutalement interrompue : prétorien, il fut fait prisonnier par les Boiens en 218 et demeura captif plus de quinze ans, dans des conditions assez dures pour que, pendant près de dix ans, on l'ait cru mort[8]. Il avait laissé à Rome deux fils[9] qui parcoururent jusqu'au bout la carrière des honneurs. Mais tous deux le firent, à coup sûr, comme plébéiens[10].

1. Fast. cap., dans *C. I. L.*, t. I², 1, p. 24, XVIII *a*, *ad ann.* 502 et 504 ; il est chaque fois désigné comme suit : *P. Servilius Q. f. Cn. n. Geminus.*

2. Dans ses deux consulats, il a pour collègue C. Aurelius Cotta, qui est certainement plébéien ; or, on sait que, au début de 215, il ne s'était encore jamais produit que les deux consuls fussent plébéiens (Liv., XXIII, 31, 13) et qu'il en fut ainsi jusqu'en 172 (Fast. cap., *C. I. L.*, t. I², 1, p. 25, XVIII *b*, *ad ann.* 582 : *ambo primi de plebe*).

3. Pline, *N. H.*, XXXIV, 13, 38, 137 : *Servilia familia inlustris in fastis.* Plusieurs de ses membres ont joué un rôle important aux deux premiers siècles de la République ; mais elle connaît ensuite une longue éclipse. Comme le consul patricien de 501 = 253, Cn. Servilius Caepio, est dit par les Fastes (*loc. cit.*) petit-fils d'un Cnaeus, exactement comme P. Sulpicius Geminus, il est possible que le cousinage, qui paraît évident, ne remonte pas plus haut. Le *cognomen* Geminus s'explique (Cic., *Acad. pr.*, II, 18, 56, et 26, 84-85) par l'existence d'un frère jumeau de Publius, prénommé Quintus, avec qui sa ressemblance était très grande.

4. Liv., XXI, 57, 4, et fréquemment par la suite, parfois (ainsi, XXII, 31, 1 ; 32, 1) avec le surnom Geminus. Les Fastes (*op. cit.*, p. 23, XVI *b*, *ad ann.* 537) donnent seulement : ..... *Q. n. Geminus :* il pourrait donc s'agir, non pas d'un fils, mais d'un neveu de Publius et Münzer me paraît avoir eu tort de trancher (*R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 61, col. 1794) le doute justement marqué par lui sur ce point auparavant (*Röm. Ad.*, p. 137). On sait assez que Flaminius était plébéien ; son collègue était donc patricien.

5. Liv., XXII, 49, 16.

6. Sa filiation n'est attestée nulle part, puisqu'il n'a pas dépassé la préture. Mais ses deux fils sont désignés par les Fastes (*op. cit.*, p. 23, XVII *b*, *ad ann.* 551 et 552) : *C. f. P. n.*, ce qui rétablit indiscutablement la chaîne.

7. Cf. plus loin, p. 208.

8. Pol., III, 40, 9-10 ; 67, 6-7 ; Liv., XXI, 25, 3 et suiv. ; XXVII, 21, 10 ; XXX, 19, 7 et 9.

9. Tite-Live n'indique la filiation que pour l'un d'eux (XXVII, 21, 10 ; XXX, 19, 7 et 9). Pour l'autre, il donne seulement le *cognomen* Geminus (ainsi XXIX, 38, 8). Mais les données identiques des Fastes (*supra*, n. 6) ne permettent aucun doute.

10. L'exercice des deux magistratures de la plèbe (Liv., XXVII, 21, 10) le montre suffi-

C'est à propos de l'un d'eux que Tite-Live, incidemment, signale une loi qu'aucune autre source ne mentionne.

L'aîné[1], C. Servilius Geminus[2], devenu pontife en 210[3] alors qu'il était probablement déjà *decemvir sacrorum*[4], avait été tribun de la plèbe lorsqu'il fut élu édile de la plèbe pour 209[5]. Mais, au cours de son édilité, des critiques s'élevèrent : « On disait, raconte Tite-Live, que c'était illégalement que Servilius avait été tribun de la plèbe et qu'il était édile, puisqu'il était suffisamment établi que son père, qu'on avait cru, dix ans durant, tué par les Boiens..., était vivant et au pouvoir des ennemis[6]. » Sous son apparente pré-

samment pour Caius (cf. aussi *infra*, n. 3). Pour Marcus, cf. ce qui va être dit bientôt de son *cursus honorum*.

1. Il est certainement l'aîné, puisqu'il parvient le premier à une magistrature et en particulier, bien qu'il marque des étapes multiples, plus nombreuses que celles de son frère, le premier au consulat.

2. Ni pour 551 = 203 ni pour 552 = 202, les Fastes ne donnent le *cognomen*. Celui-ci est indiqué en cinq occasions par Tite-Live (XXIX, 38, 3 ; XXX, 39, 4 ; XXXI, 4, 3 ; XXXIX, 46, 1 ; XL, 42, 11), qui le tait en beaucoup d'autres. Münzer (*Röm. Ad.*, p. 141) fait cette remarque et estime que Tite-Live précise *Geminus*, lorsqu'il veut éviter toute confusion avec un autre Servilius. Cette explication est déjà bien peu satisfaisante pour les deux derniers passages, où C. Servilius, qualifié en même temps de *pontifex maximus*, devrait être, à en croire Münzer, distingué du pontife (Liv., XXV, 2, 2 ; XLI, 21, 8) Cn. Servilius Caepio auquel rien, ni de près ni de loin, ne peut alors faire songer. Elle est absolument intenable en face de XXX, 39, 4 : le seul Servilius nommé dans le voisinage est, en effet, le frère de Caius, à qui convient aussi le même *cognomen* (XXXI, 4, 3) qui n'a donc, en la circonstance, aucune valeur particulière d'identification. Comment, enfin, ne pas apercevoir que Tite-Live donne encore moins souvent (seulement XXIX, 38, 8 ; XXX, 26, 1 ; XXXI, 4, 3 ; XXXII, 29, 4) et sans la moindre raison (rapprocher XXXII, 29, 4, de XXXIV, 45, 2) à ce frère cadet son surnom *Geminus* et ne lui donne jamais son autre surnom *Pulex* qui lui sont toujours l'un et l'autre donnés par les Fastes? Ainsi, impossible de conclure avec Münzer : *demnach kann der Beiname Geminus bei diesem Mann* (Caius) *nicht als ein offizieller bezeichnet werden*. Il faut, semble-t-il, accuser le caprice de Tite-Live, constatation qui n'est pas sans porter atteinte au raisonnement de Münzer, p. 140-142, relatif au tribun C. Servilius Casca. Mais la même raison, ou plutôt absence de raison, ne vaut pas pour les Fastes et l'on ne voit pas pourquoi ils ne donnent pas son *cognomen* à C. Servilius.

3. Liv., XXVII, 6, 15. Il prend la place d'un plébéien, T. Otacilius Crassus. Il est remplacé à sa mort par un plébéien, Q. Fulvius Flaccus (Liv., XL, 42, 11). Comme les difficultés qui font hésiter Münzer, *Röm. Ad.*, p. 130 (mais non pas p. 138), ont été très correctement résolues à l'avance par Mommsen, *Röm. Forsch.*, t. I, p. 80 et suiv. (surtout p. 85), il faut en conclure que, dès ce moment, Caius appartient à la plèbe.

4. Il est *decemvir sacrorum* lorsqu'il meurt et il est également remplacé par un plébéien, Q. Marcius Philippus (Liv., XL, 42, 11-12). L'argument de Münzer (*Röm. Ad.*, p. 139) pour placer l'acquisition de ce sacerdoce avant 211 est fort : Caius, étant l'aîné, a dû rechercher et obtenir un sacerdoce avant son cadet Marcus, lequel est devenu augure dès 211 (Liv., XXVI, 23, 7). Mais je ne suivrais pas Münzer pour remonter nécessairement avant 218 : même là où le texte de Tite-Live nous est parvenu complet, est-il sûr, en effet, qu'il signale sans exception aucune toutes les vacances et toutes les cooptations qui se sont produites dans les collèges sacerdotaux?

5. Liv., XXVII, 21, 9-10. Sur la date que Münzer assigne à son tribunat, cf. plus haut, p. 200, n. 2.

6. Liv., XXVII, 21, 10 : *Servilium negabant iure aut tribunum plebis fuisse aut aedilem esse, quod patrem eius, quem triumvirum agrarium occisum a Bois circa Mutinam esse opinio per decem annos fuerat, vivere atque in hostium potestate esse satis constabat.*

cision, le texte est vague et il risquerait d'égarer [1] si un texte postérieur ne revenait pas sur cette loi, cette fois de façon parfaitement explicite.

Néanmoins, les deux frères poursuivent leur ascension. Le plus jeune, M. Servilius Geminus [2], avait remplacé un plébéien comme augure en 211 [3] ; il devient édile curule en 204 [4], une année où cette charge, par le jeu de l'alternance légale, revenait à des plébéiens [5] ; puis, brûlant l'étape de la préture [6], il est consul en 202 [7]. Si la carrière de l'aîné est moins rapide, il accumule les honneurs. Il passe directement de l'édilité de la plèbe à l'édilité curule, qu'il exerce en 208 [8]. Cette même année, il est choisi comme *magister equitum* par le dictateur T. Manlius Torquatus, nommé *comitiorum ludorumque faciendorum causa* [9]. En 206, il est préteur [10] et, en 203, il parvient au consulat [11].

Consul, il obtient la province d'Étrurie [12]. Mais il n'hésite pas à intervenir aussi dans celle de Gaule cisalpine [13], bien qu'elle soit confiée au proconsul M. Cornelius Cethegus [14]. Il obtient ainsi des Boiens la libération de son père [15]. Il rentre à Rome avec celui-ci, pour peu de temps, d'ailleurs, puisqu'il repart ensuite pour sa province [16]. Au vrai, son séjour dure exactement le temps nécessaire

1. On serait porté à en conclure que le fils d'un prisonnier de guerre ne pouvait pas, pendant la captivité de son père, exercer une magistrature de la plèbe, peut-être même une magistrature quelconque.

2. Les Fastes capitolins lui donnent deux *cognomina*, Pulex et Geminus : ce dernier seul est indiqué en certains passages par Tite-Live. Münzer, *Röm. Ad.*, p. 150, explique celui de Pulex par ses exploits comme cavalier ou par la vivacité et le mordant de son esprit (Liv., XLV, 39, 16-18 ; Plut., *Aem. Paull.*, 31, 3-6 ; c'est uniquement l'esprit de ses interlocuteurs qu'attestent Cic., *de or.*, II, 261, et Macr., *Sat.*, II, 2, 10).

3. Liv., XXVI, 23, 7.

4. Liv., XXIX, 38, 8.

5. Liv., VII, 1, 6 ; Pol., X, 4, 2 ; la liste des édiles, par laquelle on peut confirmer la règle d'alternance (plébéiens aux années paires, patriciens aux années impaires), est donnée par Mommsen, *Röm. Forsch.*, t. I, p. 97 et suiv.

6. Le cas est loin d'être isolé ni même irrégulier à cette époque : cf., outre Scipion l'Africain, L. Cornelius Lentulus (Liv., XXXI, 20, 3 ; 49, 12), Sex. Aelius Paetus (XXXI, 50, 1 ; XXXII, 7, 12), C. Cornelius Cethegus (XXXII, 7, 14 ; 27, 5) ; T. Quinctius Flamininus n'a exercé que la questure avant d'être élu consul (XXXII, 7, 9-12). Aucune nécessité, par conséquent, de songer au rôle militaire de M. Servilius qui aurait pu retarder sa carrière politique, afin d'expliquer la rapidité ultérieure de celle-ci.

7. Fast. cap., *C. I. L.*, t. I^2, 1, p. 23, XVII *b* ; Liv., XXX, 26, 1 ; 27, 1.

8. Liv., XXVII, 33, 7 ; 36, 8.

9. *Ibid.*, 33, 6 et suiv. ; Fast. cap., *loc. cit.*

10. Liv., XXVIII, 10, 3 ; 9 ; etc.

11. Fast. cap., *loc. cit.* ; Liv., XXIX, 38, 3 ; etc.

12. Liv., XXX, 1, 1-2 ; 8.

13. *Ibid.*, 19, 6.

14. *Ibid.*, 1, 7 ; 18, 1 et suiv.

15. *Ibid.*, 19, 7.

16. *Ibid.*, 8 et 10.

pour qu'en sa présence une loi — dont l'auteur ne nous est pas nommé[1] — soit présentée au peuple et adoptée par lui. Elle décide « que C. Servilius n'éprouvera aucun dommage pour avoir, du vivant de son père qui avait exercé une magistrature curule, mais ignorant que son père fût vivant, été tribun et édile de la plèbe, ce qui était illégal[2] ».

Impossible, on le voit, de douter que C. Servilius avait transgressé une loi et qu'il avait besoin, pour se mettre à couvert, d'un « bill d'indemnité » : s'il en était autrement, son voyage et son séjour à Rome demeureraient inexplicables. Impossible, non plus, d'hésiter[3] sur la nature de l'interdiction, telle, du moins, que Tite-Live la conçoit, prononcée par la loi qu'avait violée sans le savoir C. Servilius : cette loi fermait l'accès des deux magistratures de la plèbe, tribunat et édilité, au fils d'un ancien magistrat curule tant que son père était encore vivant. Du même coup, le premier texte s'éclaire : loin de contredire en rien celui-ci, il reçoit de lui sa véritable signification et l'accord se fait entre eux sans la moindre peine.

* * *

La plupart des critiques n'acceptent pas l'indication de Tite-Live[4]. En cela, ils suivent Mommsen qui, le premier, a refusé de

1. Les formules de Münzer, *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 60, col. 1792, l. 62-65, et col. 1793, l. 25-27, sont dangereuses parce qu'elles semblent attribuer au consul lui-même l'initiative officielle de la loi. — J'ignore ce qui a pu conduire R. Jumeau (*Remarques sur la structure de l'exposé livien. Essai d'une méthode d'analyse et d'interprétation littéraire appliquée à l'étude des chapitres 18 à 26 du livre XXX*, dans *Rev. de Phil.*, 1939, p. 21-43) à imaginer, p. 26, 27 et 38, un procès alors intenté à C. Servilius ; la même phrase de la p. 26 appellerait également d'autres retouches. On ne se défend pas d'un sourire en rencontrant, dans une « étude stylistique » qui ne manque d'ailleurs ni d'élégance ni d'intérêt, une erreur matérielle de ce genre sur un texte où se retrouveraient « la plénitude du style et l'art de tout dire sans trop de mots qui caractérisent le meilleur Tite-Live » (p. 27).

2. Liv., XXX, 19, 9 : *Latum ad populum est, ne C. Servilio fraudi esset, quod patre, qui sella curuli sedisset, vivo, cum id ignoraret, tribunus plebis atque aedilis plebis fuisset, contr quam sanctum legibus erat.* Le loi fut votée, puisque le texte continue (10) : *Hac rogatio perlata.....*

3. Sur l'interprétation assurément erronée que Mommsen donne de ces deux textes, c. *infra*, p. 212, n. 1. — Dans l'édition des livres XXVI-XXX de Tite-Live qu'il a publiée avec O. Riemann (10e éd., Paris, 1913), Th. Homolle écrit, p. 613 : « Tite-Live prétend même qu'un personnage ayant passé à la plèbe ne pouvait les [*les magistratures plébéiennes*] obtenir du vivant de son père, si celui-ci avait exercé une magistrature curule. Mais cet empêchement n'est pas bien clairement défini par Tite-Live... » La clarté de ce texte me paraît, au contraire, parfaite et je n'y aperçois rien qui permette de penser que la loi visât seulement les anciens patriciens passés à la plèbe. Th. Homolle doit avoir fâcheusement subi, sur ce point, l'influence de la correction hypothétique de Mommsen.

4. Sans faire, il est vrai, de recherches bibliographiques exhaustives, je n'ai rencontre mention positive de cette loi que très rarement : G. Humbert, *Dict. Ant.*, t. I, *s. v. Aediles*,

croire à l'existence d'une telle loi et a soupçonné une erreur de Tite-Live ou de sa source. Mais Mommsen ne s'en est pas tenu là et il a cru pouvoir corriger cette erreur[1].

Selon lui, les deux frères, en l'absence de leur père, avaient abandonné leur qualité de patriciens pour devenir plébéiens. Comme leur père était cru mort, la procédure de *transitio ad plebem* avait pu être entreprise et menée à son terme sans qu'il fût question de lui. Son succès leur avait permis d'obtenir des magistratures ou des sacerdoces réservés à des plébéiens. Mais, du jour où l'on apprenait que leur père était encore vivant et surtout lorsque son retour à Rome confirmait définitivement la nouvelle, cette procédure perdait automatiquement son effet, puisqu'un patricien ne pouvait certainement pas, du vivant de son père, c'est-à-dire tant que lui-même n'était pas *sui iuris*, passer à la plèbe sans le consentement paternel. Dès lors, C. Servilius n'avait jamais été « à bon droit » plébéien et c'était illégalement qu'il avait brigué et obtenu le tribunat et l'édilité de la plèbe : il pouvait redouter des poursuites contre lesquelles la loi votée en sa présence vint opportunément le garantir.

Cette hypothèse appelle plusieurs objections.

On se demandera tout d'abord si la *transitio ad plebem* ne peut jamais s'accomplir, du vivant du père, sans le consentement paternel. Nous connaissons très mal cette procédure, parce que nous ne trouvons quelques indications sur elle qu'à propos du fameux Clodius[2]. Mais, lorsque celui-ci, en 60 avant J.-C., tente vainement

p. 88 ; P. Willems, *Le droit public romain*³ (Louvain, 1874), p. 272 ; L. Lange, *Röm. Alterthümer*, t. I³ (Berlin, 1876), p. 850, 861 ; G. de Sanctis, *Storia dei Romani*, t. IV, 1 (Turin, 1923), p. 538. Aucun de ces auteurs ne cherche à réfuter ni même ne signale l'opinion de Mommsen. — L'argumentation de celui-ci n'est, d'ailleurs, signalée que très rarement aussi par les critiques qui l'approuvent : je ne peux citer, en dehors de Münzer, que Weissenborn-Müller, dans la 4ᵉ éd. (1910) de Liv., XXVII, 20, 10 (en 1899, la 4ᵉ éd. de XXX, 19, 9, ne prend pas parti). C'est du silence observé sur cette loi par O. Karlowa, *Röm. Rechtsgesch.*, t. I (Leipzig, 1885), p. 221 et 250-251, par W. Kubitschek, *R. E.*, t. I, *s. v. Aedilis*, col. 450, par Ch. Lécrivain, *Dict. Ant.*, t. III, 2, *s. v. Magistratus*, p. 1531-1533, et t. V, *s. v. Tribunus plebis*, p. 418-423, et par beaucoup d'autres que je déduis qu'ils adoptent l'opinion de Mommsen. L. Homo, *Les institutions politiques romaines* (Paris, 1927), p. 127, affirme que « Flaminius et son parti avaient lutté pour soustraire à l'emprise nobiliaire les magistratures de la plèbe » ; mais cette phrase, telle quelle, est mystérieuse, puisque rien ne lui correspond aux p. 86-88. Ainsi, généralement, ce texte et la loi qu'il mentionne sont écartés par prétérition, comme s'il s'agissait de choses négligeables. J'ai surtout été surpris de constater le silence, qui m'a paru total, de G. Niccolini, *Il tribunato della plebe* (t. VI de la coll. *Fondazione G. Castelli*, Milan, 1932).

1. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, t. I³, p. 487, n. 2 (= trad. fr., t. II, p. 135, n. 2). L'erreur n'y est attribuée qu'à Tite-Live ; mais il faut aussi songer à la source de celui-ci. — Je renverrai ordinairement à la grande œuvre de Mommsen par le seul nom de l'auteur, la référence à la traduction française étant donnée ensuite entre parenthèses.

2. La source principale est Cass. Dio, XXXVII, 51, 1-2 ; XXXVIII, 12, 1-2. Cf. aussi

de devenir plébéien en l'utilisant seule et sans avoir recours à l'adoption, son père est mort depuis 79[1]. La question du consentement paternel ne doit donc pas être tranchée trop vite. Le bon sens, en tout cas, suffit à indiquer qu'au moins un fils émancipé devait être en droit de « passer à la plèbe » sans l'autorisation de son père[2]. Et rien ne prouve que l'édile de la plèbe de 209 n'avait pas été émancipé par son père avant la capture de celui-ci.

On se demandera, en outre, si, à cette époque, le retour de captivité du père de famille annulait, sans exception et automatiquement, tous les actes accomplis par les siens en son absence, lorsqu'il lui avait été impossible d'en être informé et de faire connaître son consentement ou sa désapprobation. L'existence et l'application du *postliminium* ne peuvent pas être mises en doute[3]. Pourtant, la preuve existe qu'un moment vint où le mariage du fils échappa légalement à l'annulation générale[4]. Le silence des sources interdit-il de penser que la *transitio ad plebem*, qui demeurait une procédure peu fréquemment usitée, a pu bénéficier du même privilège? Au reste, le *postliminium* n'avait d'autre raison d'être que l'intérêt juridique et moral du père de famille, dont il rétablissait intégralement et rétrospectivement l'autorité. L'esprit de l'institution semble donc impliquer que le père lui-même, et le père seul, pût revendiquer l'annulation des actes qu'il eût désapprouvés si sa captivité ne l'en eût empêché ; il est difficile de penser qu'un tiers

Suét., *Caes.*, 20 ; Cic., *ad Att.*, I, 18, 4 ; 19, 5 ; *de domo*, XIII ; XV-XVI ; XXIX ; etc. Un bon commentaire juridique est donné par Mommsen, *Röm. Forsch.*, t. I, p. 125-127, et *Röm. Staatsrecht*, t. III, 1, p. 137-138 (= t. VI, 1, p. 154).

1. Orose, V, 23, 19.

2. Mommsen, t. III, 1, p. 59-61 (= t. VI, 1, p. 65-68), estime que l'émancipation du fils d'un patricien enlevait à l'émancipé sa qualité de patricien et faisait de lui automatiquement un plébéien ; il voit dans ce fait l'origine de la coexistence, assez fréquente, de deux *gentes* homonymes, l'une patricienne et l'autre plébéienne. S'il en était ainsi, l'argumentation que je présente ici tomberait d'elle-même, au moins sous cette forme, et elle se ramènerait pratiquement à l'hypothèse que les deux frères seraient passés à la plèbe avec le consentement de leur père avant la captivité de celui-ci : c'est une hypothèse que je ne suggérerai pas, parce qu'il est invraisemblable que le prétorien, s'il est demeuré lui-même patricien, ait consenti à laisser ses deux fils devenir plébéiens. Mais cette conception de Mommsen me paraît ne s'appuyer sur aucun texte décisif et découler uniquement d'un raisonnement théorique sur la transformation, à cause de l'émancipation, du père en *patronus* et du fils en *libertinus* (Liv., XLI, 8, 10, qu'il invoque, s'applique à un cas très différent, celui des non-citoyens d'origine, n'acquérant le droit de cité qu'en passant par l'étape de l'esclavage).

3. *Inst.*, I, XII, 5 : *Si ab hostibus captus fuerit parens, quamvis hostium fiat, tamen pendet ius liberorum propter ius postliminii ; quia hi qui ab hostibus capti sunt, si reversi fuerint, omnia pristina iura recipiunt. Idcirco reversus etiam liberos habebit in potestate ; quia postliminium fingit eum qui captus est, semper in civitate fuisse.* Expressions à peu près identiques dans Gaius, I, 129, et *Dig.*, XLIX, XV, 5 (Pomponius). Cf. É. Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*[2], p. 112-114 ; P.-F. Girard-F. Senn, *Manuel élém. de droit romain*[8], p. 116-117.

4. *Dig.*, XLIX, XV, 12, 3 (Tryphoninus) ; cf. Cuq[2], p. 160 ; Girard[8], p. 170 et n. 1.

pût s'immiscer dans ce qui n'intéresse que le droit intérieur de la famille. Or, dans le cas des Servilii, il était clair que l'ancien préteur, libéré par son fils consul, ne pouvait pas songer à lui créer des difficultés juridiques dont les répercussions politiques eussent été graves : même s'il désapprouvait le passage à la plèbe de son fils, sa désapprobation ne devait pas sortir du cadre des sentiments intimes. A quoi bon, dès lors, cette inquiétude et une loi inutile?

Après le droit, le fait. En ce domaine, on remarquera que, si Mommsen avait touché juste, un changement de situation sociale et juridique, ou au moins des hésitations sur sa situation exacte devraient être sensibles dans la carrière de C. Servilius Geminus dès qu'on apprend à Rome que son père est vivant, c'est-à-dire dès 209. A partir de ce moment et jusqu'au vote de la loi qui le protège, briguer et revêtir une magistrature réservée à des plébéiens, ce serait commettre une illégalité nouvelle, consciente cette fois et, de ce fait, beaucoup plus grave que celles qu'il a commises auparavant, lorsqu'il croyait son père mort. La remarque vaut aussi pour son frère Marcus, dont la situation, selon Mommsen, est identique à la sienne. Or, les deux frères exercent l'un et l'autre, en 208 et 204, l'édilité curule une année où les patriciens sont exclus de cette magistrature. Pour eux comme pour leurs électeurs, ils sont donc encore d'authentiques plébéiens, bien que personne ne croie plus à la mort de leur père.

On remarquera, d'autre part, que la loi votée en 203, après la rentrée à Rome du captif, l'est au profit exclusif du consul, c'est-à-dire du fils aîné Caius. Pas un mot à ce sujet, chez Tite-Live, du fils cadet Marcus. Or, il ne serait pas moins répréhensible que son frère, puisque c'est, lui aussi, comme plébéien qu'il a joué un rôle public pendant la captivité de son père. Dans ces conditions, comment la même loi n'eût-elle pas visé en même temps les deux frères? Le mutuel appui qu'ils se prêtèrent à la fin de 203 et en 202[1] montre qu'ils considéraient leur cause comme solidaire. L'aîné, consul au moment du vote de la loi, ne manquait pas de moyens pour en faire modifier le texte s'il n'en était pas l'auteur : il n'eût certainement pas oublié son cadet, lequel, précisément, désirait être consul en 202[2] et ne pouvait pas plus que lui-même courir le risque d'un procès. Aussi l'hypothèse de Mommsen implique-t-elle que Tite-Live ne s'est pas seulement fourvoyé en

1. Cf. la deuxième partie de ce mémoire.
2. Il fut effectivement consul cette année-là : cf. *supra*, p. 203, n. 7.

exposant le but de la loi ; il aurait également commis l'erreur de ne pas signaler qu'elle innocentait les deux frères, et non pas uniquement l'aîné.

On remarquera, enfin, combien il serait étrange que les deux frères eussent l'un et l'autre abandonné à peu près en même temps le patriciat, alors que, du moins à notre connaissance[1], ils n'avaient aucun autre frère qui pût maintenir la famille au rang des familles patriciennes. F. Münzer a cherché à démontrer[2] que l'aîné au moins, Caius, était déjà plébéien avant que le père fût capturé par les Boiens. Si ingénieuse et même probable qu'elle soit, son argumentation n'est pas absolument décisive[3]. Mais il faut se souvenir que rien, dans le peu que nous savons de la carrière interrompue du père, n'interdit de penser qu'il fut déjà lui-même plébéien. Aussi est-il impossible de ne pas préférer, avec F. Münzer, à l'hypothèse du passage à la plèbe des deux fils, celle de l'abandon du patriciat par leur père, alors que son frère ou cousin germain[4] Cnaeus demeurait au contraire patricien[5]. Ainsi, pendant la deuxième guerre punique, le tribun et édile de la plèbe C. Servilius Geminus aussi bien que son cadet Marcus auraient été plébéiens, non pas en raison de leur *transitio ad plebem* personnelle et individuelle accomplie en l'absence de leur père, mais en raison de la *transitio ad plebem* de leur père lui-même, très régulièrement opérée avant qu'il fût fait prisonnier. Il s'ensuit qu'à aucun moment leur qualité de plébéiens n'aurait pu être mise en doute.

L'hypothèse de Mommsen est donc décidément inacceptable.

1. D'après Münzer, *Röm. Ad.*, p. 151, n. 1, et *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 18, col. 1765, un M. Servilius serait nommé en Liv., XXX, 25, 2. L'apparat critique des éditions que j'ai consultées ne porte pas trace de cette leçon, certainement fautive à cause de Pol., XV, 1, 3. Au reste, le prénom interdirait de songer à un frère de nos deux Servilii Gemini. — Liv., XXXI, 4, 3, nomme un P. Servilius inconnu par ailleurs. Mais, lorsque, dans la même phrase, il nomme Caius et Marcus, il ajoute : *Geminis ambobus cognomen erat.* Aussi est-il clair que ce P. Servilius ne portait pas le même *cognomen*, ce qui, quoi qu'en dise Münzer, *Röm. Ad.*, p. 146 (mais il observe un silence beaucoup plus prudent, *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 23, col. 1767), signifie qu'il ne peut pas être un troisième fils du prisonnier des Boiens, ni même un descendant du P. Servilius Geminus consul en 252 et 248. Il n'est donc qu'un cousin éloigné. — Les sources ne signalent pas d'autre Servilius qui puisse être retenu ici.

2. *Röm. Ad.*, p. 138-139, très fortement résumé dans *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 59, col. 1791.

3. Le raisonnement se fonde surtout sur la charge de *decemvir sacrorum* possédée par Caius : j'en ai présenté l'essentiel et dit les faiblesses plus haut, p. 202, n. 4.

4. Cf. plus haut, p. 201, n. 4.

5. La remarque est justement faite par Münzer, p. 139 : comme Cnaeus n'est mort qu'en 216, à Cannes, Caius pouvait légitimement penser, en passant à la plèbe au plus tard en 218, que sa famille conserverait une branche patricienne ; en fait, nous ignorons si Cnaeus, à sa mort, n'a laissé aucun fils.

Mais on n'acceptera pas davantage une suggestion de F. Münzer[1] qui croit, lui aussi, à une erreur de Tite-Live et, sans apporter de correction précise, indique dans quelle direction, à son sens, la solution pourrait être cherchée et trouvée. « Peut-être, déclare-t-il, le *ius honorum* des fils était-il contesté d'une façon générale, parce que le père, en tant que prisonnier de guerre, avait perdu le droit de cité[2]. »

Cette suggestion se heurte à une objection déjà présentée contre l'interprétation de Mommsen : pourquoi, si elle était exacte, le texte de Tite-Live ne concernerait-il que le seul fils aîné? F. Münzer n'hésite pas à parler des deux fils : la logique l'y contraint. Mais on sent combien la correction qu'il apporte ainsi à notre source est arbitraire.

L'erreur qu'il impute à Tite-Live serait, d'ailleurs, plus grave que celle qui lui était imputée par Mommsen. Selon Tite-Live, en effet, seules les magistratures de la plèbe auraient été interdites, du vivant de son père, à C. Servilius Geminus. Mommsen, déjà, dépassait ce texte ou plutôt déplaçait la distinction qu'il impliquait : son explication portait, ce qui était autre chose, sur la catégorie sociale, plèbe ou patriciat ; il conservait du moins une distinction, et qui n'était pas très différente, au fond[3], de celle de Tite-Live. Au contraire, F. Münzer supprime toute distinction et ce qu'il imagine doit s'appliquer, pour avoir un sens, à toutes les magistratures quelles qu'elles soient, réservées ou non à des plébéiens, par principe ou en vertu d'une répartition périodique ou interne : c'est là ne plus rien retenir de notre texte, sinon l'idée, extrêmement vague, d'une illégalité commise par C. Servilius Geminus.

Il faut également songer à l'institution du *postliminium*, sur laquelle nous renseignent des textes juridiques concordants[4]. Certes, le prisonnier de guerre est déchu de sa qualité de citoyen et est considéré comme un esclave. Mais, en vertu du *postliminium*, il retrouve tous ses anciens droits dès qu'il revient à Rome : ..... *hi*

1. *Röm. Ad.*, p. 138 ; *R. E.*, t. II A 2, *s. v. Servilius*, n° 59, col. 1792.
2. *R. E.*, *loc. cit.* : *Vielleicht ist das Aemterrecht der Söhne überhaupt angefochten worden, weil der Vater als Kriegsgefangener des Bürgerrechts verlustig ging...* Même hypothèse, en termes à peu près identiques, dans *Röm. Ad.*, p. 138.
3. Pratiquement, la différence se réduisait à ceci : pour Tite-Live, seuls le tribunat et l'édilité de la plèbe étaient interdits aux fils du captif ; pour Mommsen, outre ces deux magistratures, l'édilité curule l'année où elle n'était pas réservée aux patriciens et les places des collèges sacerdotaux réservées à des plébéiens.
4. Cf. plus haut, p. 206, n. 3.

qui ab hostibus capti sunt, si reversi fuerint, omnia pristina iura recipiunt. Bien plus, par une fiction juridique, il est, à ce moment, censé n'avoir jamais été privé du droit de cité : ..... *postliminium fingit eum qui captus est, semper in civitate fuisse.* Dès lors, à quel moment éprouverait-on le besoin de faire voter une loi favorable au consul C. Servilius Geminus? Au moment même où prend fin l'esclavage de son père ; c'est-à-dire au moment où le droit romain détruit rétroactivement toutes les conséquences juridiques qu'a pu entraîner cet esclavage tant qu'il existait pratiquement ; au moment où, par conséquent, le consul n'a certainement plus rien à craindre, puisque lui-même ne peut pas ne pas bénéficier juridiquement de la réhabilitation rétrospective dont son père bénéficie ; au moment précis, pour tout dire, où l'événement rend cette loi inutile.

Il y a plus. D'après Tite-Live[1], on était sûr à Rome dès 209 que l'ancien préteur n'était pas mort, mais prisonnier. Si sa captivité avait dû porter atteinte au *ius honorum* de ses fils, c'était précisément alors, une fois cette certitude acquise. Auparavant, impossible de les pénaliser, tant qu'il était cru mort ou tant qu'un doute subsistait. Mais, à partir de 209, l'alternative s'imposait : ou bien une loi d'exception serait votée, qui leur maintiendrait l'intégralité de leurs droits ; ou bien leur carrière politique se trouverait interrompue jusqu'au retour de leur père. Or, les deux termes de l'alternative sont également démentis par les faits : la loi n'a pas été votée à ce moment et il est possible, on l'a vu, de dresser une liste très respectable des « honneurs » obtenus par les Servilii Gemini entre 209 et la libération de leur père. Ainsi, dans la période où ils auraient été juridiquement vulnérables, la faveur populaire à leur égard se serait affirmée sans défaillance et on comprend moins encore la hâte apportée à les protéger par une loi spéciale au moment même où ils se trouvaient de nouveau à l'abri de toute attaque.

Ces observations suffisent, semble-t-il, pour écarter la suggestion de F. Münzer, comme on a déjà écarté l'hypothèse de Mommsen.

* * *

Les issues que certains ont cru ménager se révèlent donc impraticables et on se trouve ramené au texte de Tite-Live : la version

1. Liv., XXVII, 21, 10 : cf. plus haut, p. 202 et n. 6.

qu'il apporte est-elle décidément erronée et ne peut-elle pas être acceptée telle quelle?

Pour le prétendre, Mommsen[1] a invoqué le *cursus* de M. Fulvius Flaccus, l'ami de C. Gracchus : consul en 125[2], il a été élu tribun de la plèbe pour 122[3]. Mais l'argument est manifestement inopérant.

Tout d'abord, la date du fait invoqué lui enlève toute portée, rien ne prouvant qu'une modification n'est pas intervenue, qui aurait autorisé à l'époque des Gracques ce qui était interdit à la fin de la deuxième guerre punique. Il est, à vrai dire, surprenant que Mommsen n'ait pas songé plutôt à tirer argument du cas, beaucoup plus topique en apparence, de ce Ti. Claudius Asellus qu'il affirme, en d'autres passages[4], avoir été préteur en 206[5] et édile de la plèbe l'année suivante en 205[6]. Mais ce cas lui-même est contestable, à cause de son étrangeté. Le même personnage ayant été tribun militaire en 207[7], il aurait occupé, dans un ordre dont on ne connaît aucun autre exemple, trois ans de suite sans interruption trois fonctions publiques différentes. Aussi conçoit-on que F. Münzer[8] ait préféré distinguer deux homonymes, un Ti. Claudius Asellus tribun militaire en 207 et édile de la plèbe deux ans plus tard, un autre dont tout ce que nous saurions est qu'il fut pré-

1. T. I[3], p. 487, n. 2 (= t. II, p. 135, n. 2).
2. Appien, *B. C.*, I, 21, 3 (87) ; Val. Max., IX, 5, 1 ; Orose, V, 11, 1 ; Obsequens, 30 ; etc.
3. Appien, *B. C.*, I, 24, 1 (102), et 34, 4 (153).
4. Ainsi, expressément, t. I[3], p. 537, n. 1 (= t. II, p. 192, n. 2). De même, dans la statistique donnée t. I[3], p. 533 (= t. II, p. 187-188), Mommsen ne fait qu'un seul personnage du préteur et de l'édile, puisque le 28e édile de la plèbe dont il dit le nom inconnu est pour lui (cf. t. I[3], p. 532, n. 4 = t. II, p. 186, n. 3) le collègue de C. Servilius Geminus à l'édilité de la plèbe en 209 (cf. *infra*, p. 215, n. 4) ; en ce passage, d'ailleurs, invoquer l'exemple de Ti. Claudius Asellus n'aboutit qu'à vicier la statistique, car sa préture est, en tout état de cause, antérieure à son édilité. — Cette opinion, certainement plus ancienne que Mommsen, est souvent adoptée : cf. P. Willems, *Le Sénat de la République romaine*, t. I (Louvain-Paris, 1878), p. 331, n° 98 ; Weissenborn-Müller, dans les notes aux passages ci-dessous cités de Tite-Live : Riemann-Homolle, éd. de Liv., XXVI-XXX, p. 509 et 612, avec un prénom différent (cf. plus bas, n. 7) de celui qui est adopté en éditant le texte ; J. Seidel, *Fasti aedilicii von der Einrichtung der plebejischen Aedilität bis zum Tode Caesars* (Diss. Breslau, 1908), p. 19, n. 3, en parlant, par erreur, de Ti. Sempronius Asellus.
5. Liv., XXVIII, 10, 3 ; 9 ; 14.
6. Liv., XXIX, 11, 13.
7. Liv., XXVII, 41, 7. Le prénom du personnage n'est donné *Ti.* qu'en ce seul passage et par un seul manuscrit. Partout ailleurs, on a *Titus*, *T* ou même *L*. Les éditeurs sont unanimes à préférer et à rétablir partout la leçon *Tiberius*, sans doute parce que ce prénom est courant dans la *gens* Claudia : ils ont probablement raison et, comme on ne peut pas à cet égard distinguer dans les manuscrits entre XXVIII, 10, 3, et XXIX, 11, 13, le fait ne peut fournir aucune objection contre l'identité du préteur et de l'édile. — En 215, un Claudius Asellus livre un combat singulier à un Capouan : Liv., XXIII, 46, 12-47, 8 ; Appien, *Hann.*, 37. Mais son prénom ne nous est pas indiqué et l'intervalle paraît bien long, jusqu'en 207, pour l'identifier avec le tribun militaire.
8. *R. E.*, t. III, *s. v. Claudius*, nos 61 et 62, col. 2676.

teur et chargé du gouvernement de la Sardaigne en 206. Reste donc bien le seul exemple de M. Fulvius Flaccus, que sa date tardive suffit à rendre inefficace.

Mais il importe surtout de remarquer que M. Fulvius Flaccus ne tombait nullement sous le coup de la loi à laquelle Tite-Live fait allusion pour C. Servilius Geminus. M. Fulvius Flaccus était un ancien magistrat curule briguant et obtenant lui-même une magistrature plébéienne, tandis que la loi, à en croire notre texte, écartait seulement de ces magistratures les fils d'anciens magistrats curules encore vivants : elle ne pouvait donc pas gêner, même si elle était encore en vigueur, l'ami de C. Gracchus[1]. Ce qu'il conviendrait de rechercher et de trouver, pour être en droit de nier l'existence d'une telle loi à la fin du IIIe siècle, c'est un cas qui contredise exactement ce que nous apercevons de ses prescriptions.

Assurément, un contrôle total est impossible : nos sources présentent trop de lacunes et d'obscurités, tant pour dresser les fastes des différentes magistratures que pour dater les morts des anciens magistrats curules ou pour établir les filiations. Bien plus, qui oserait se flatter d'avoir poussé le contrôle aussi loin qu'il peut l'être dans l'état actuel de la documentation? Aucune étude prosopographique d'ensemble n'existe pour la classe sénatoriale à l'époque républicaine et les seuls instruments de travail qui ne soient pas trop incommodes sont les listes du Sénat que P. Willems a tenté de reconstituer pour 179 et 55 avant J.-C.[2]. Il n'est donc possible de procéder qu'à des sondages, effectués au hasard et dont, si nombreux qu'ils soient, on ressent vivement l'insuffisance. Peut-être n'est-il pas vain d'espérer que, si l'attention des chercheurs se

1. Mommsen n'a cru découvrir une objection dans le cas de M. Fulvius Flaccus que parce qu'il a donné à la loi un sens à la fois très abstrait et très large, mais inadmissible. Selon lui (t. I^3, p. 487, n. 2 = t. II, p. 135, n. 2), si l'on repousse son hypothèse, l'unique interprétation est que la loi obligeait à considérer fictivement comme patricien, et avec lui ses fils, le plébéien ayant exercé une magistrature curule, et que, tandis que le patricien de naissance pouvait renoncer à son patriciat, le retour à la plèbe était interdit au plébéien devenu un patricien fictif. On reconnaît là une de ces constructions juridiques où le génie de Mommsen a si souvent fait merveille. Mais il est visible qu'en l'espèce son goût pour les théories générales lui a fait faire fausse route. Non seulement il n'est nulle part question d'une fiction comme celle dont il parle, mais, plus simplement, sur quoi s'appuyer pour prétendre que l'exercice des magistratures de la plèbe était interdit à l'ancien magistrat curule? Et comment affirmer que *dies fictive Patriciat* est acquis *ein für allemal* et ne peut pas être dépouillé, alors que la mort de l'ancien magistrat curule libère ses fils de l'interdiction portée contre eux par la loi?

2. *Le Sénat de la Rép. rom.*, t. I, p. 308 et suiv., 427 et suiv., surtout avec les listes alphabétiques des p. 357-366 et 544-555. Le livre *Röm. Ad.* de F. Münzer et surtout ses articles de la *R. E.* ne sont commodes que pour contrôler la carrière d'un personnage donné au préalable : ils ne facilitent pas l'opération antérieure, la découverte des personnages sur lesquels il pourrait y avoir intérêt à faire porter le contrôle.

trouve attirée sur le contrôle à opérer, il se fera de lui-même, par le recoupement des lectures et des vérifications.

Mais, après avoir présenté ces indispensables réserves, il n'est pas sans intérêt de constater que les deux seuls exemples que des sondages répétés aient permis de retenir, et qui paraissent contredire les termes de cette loi, datent seulement de 178 et de 170 avant J.-C. Encore ne sont-ils pas absolument sûrs. Le tribun de la plèbe de 178 que Tite-Live appelle seulement « Q. Aelius »[1] est-il bien le même que Q. Aelius Paetus qui fut consul en 167[2] et dont le père[3], préteur en 203[4], consul en 201[5], censeur en 199[6], ne mourut qu'en 174[7]? L'identité des deux personnages est possible[8] ; elle est même très vraisemblable ; mais elle n'est pas certaine, puisque le consulaire mort en 174 avait un frère, Sex. Aelius Paetus Catus[9], dont le tribun de 178 pourrait être le fils[10], et puisqu'il pourrait s'agir également d'un Q. Aelius Tubero[11] ou Ligus[12]. La sécurité absolue n'existe pas davantage dans le cas de M'. Iuventius Thalna[13] : il est simplement très probable que c'est encore du vivant de son père, qui avait exercé la préture en 194[14], qu'il est élu tribun de la

1. Liv., XLI, 6, 3.

2. Liv., XLV, 16, 1 ; le *cognomen* du consul n'est pas donné non plus par ce texte ; mais il est connu par les Fastes cap. (*C. I. L.*, t. I², 1, p. 25, XVIII *b*, *ad. ann.* 587).

3. La filiation est assurée par les indications des Fastes : *P. f. Q. n.* pour le fils ; *Q. f. P. n.* pour le père (*loc. cit.*, *ad. ann.* 555).

4. Liv., XXIX, 38, 8 ; XXX, 1, 9 ; 17, 3.

5. Liv., XXX, 40, 5 ; Fastes cap., *loc. cit.*, *ad ann.* 553 (où le nom, mutilé, se complète aisément).

6. Liv., XXXII, 7, 2 ; Fastes cap., *loc. cit.*, *ad ann.* 555.

7. Liv., XLI, 21, 8.

8. P. Willems, *Sénat*, t. I, p. 309, n° 8, et p. 355, n° 289, l'affirme sans discussion. Elle est seulement possible pour Weissenborn-Müller, *ad* XLI, 6, 3. Klebs (*R. E.*, t. I, *s. v. Aelius*, n° 12, col. 489, et n° 104, col. 526) n'en envisage même pas la possibilité.

9. Le nom est donné entièrement par les Fastes cap. (*C. I. L.*, t. I², 1, p. 25, XVIII *b*, *ad ann.* 556 et 560) ; cf. Cic., *de or.*, I, 45, 198. La parenté avec P. Aelius Paetus n'est pas douteuse : cf. la mention *Q. f. P. n.* dans les Fastes ; Liv., XXXII, 2, 7 ; *Dig.*, I, II, 38 (Pomponius). Il fut consul en 198 : Liv., XXXII, 7, 12.

10. Pour que, dans cette hypothèse, le cas de ce tribun ne méritât cependant pas d'être retenu ici, il faudrait que Sex. Aelius Paetus Catus fût mort avant 178. Mais c'est peu probable, puisque Cicéron (*Cato maior de sen.*, 9, 27) le cite comme un jurisconsulte ayant travaillé jusqu'à son dernier jour et l'oppose aux vieillards que leur vieillesse déprime : il a donc dû atteindre un âge avancé.

11. Les Aelii Tuberones ne manquent pas à cette époque ; parmi ceux que nous connaissons, le seul auquel il serait possible de songer serait le gendre de Paul-Émile qui, en 168, était avec son beau-père en Macédoine et qui se prénommait aussi Quintus : Liv., XLV, 7, 1 ; 8, 7 ; Plut., *Aem. Paull.*, 5, 6 ; 27, 1 ; 28, 11 et suiv.

12. Le seul membre de cette famille qui soit alors connu, et qui ne peut d'ailleurs pas être retenu ici puisqu'il se prénomme Publius, est consul en 172 : Liv., XLII, 9, 8 ; Fastes cap., *C. I. L.*, t. I², 1, p. 25, XVIII *b*, *ad ann.* 582.

13. Tribun : Liv., XLIII, 8, 2. Préteur en 587 = 167 : Liv., XLV, 16, 3. La filiation est assurée par la mention *T. f. T. n.* que donnent les Fastes (*loc. cit.*, *ad ann.* 591).

14. T. Iuventius Thalna est préteur en 194 et a pour collègue Sex. Digitius (Liv., XXXIV,

plèbe pour 170. Au reste, et en tout état de cause, l'important est que ces deux dates de 178 et de 170 soient postérieures de plus de vingt ans à la fin de la deuxième guerre punique.

Mais il n'est pas non plus sans intérêt de constater que, pendant cette guerre, les fils d'anciens magistrats curules évitent les magistratures plébéiennes si leur père est encore vivant. Un bon exemple en est donné par un C. Livius Salinator, qu'on peut considérer, selon toute vraisemblance[1], comme le fils du censeur de 204 : il exerce, au cours de la même année 204, l'édilité curule et rien ne permet de supposer qu'il ait été auparavant tribun ou édile de la plèbe. Et la contre-épreuve est fournie par M. Claudius Marcellus, tribun de la plèbe en 204[2] également : il est le fils du vainqueur de Syracuse[3], mais celui-ci est mort dès 208[4] et rien ne s'oppose plus, par conséquent, à ce que son fils brigue une magistrature plébéienne.

Des observations concordantes doivent être faites à propos de la carrière des deux Servilii Gemini eux-mêmes. Le moment décisif, à cet égard, est évidemment celui où l'on acquiert la certitude à Rome que leur père, jusqu'alors cru mort, est vivant, c'est-à-dire 209 : si le texte de Tite-Live est exact, un changement a dû se produire à cette date dans la situation juridique et politique des deux frères. Et peut-être, en effet, en apercevons-nous quelques symp-

42, 4 ; 43, 6). En 172, un T. Iuventius et un Sex. Digitius reçoivent (Liv., XLII, 27, 8) une mission du Sénat. Malgré Weissenborn-Müller, *ad loc.*, on peut penser, avec Münzer, *R. E.*, t. X, 2, *s. v. Iuventius*, n° 32, col. 1372 (cf. *Röm. Ad.*, p. 93, n. 1), que la rencontre des mêmes noms se justifie seulement s'il s'agit des mêmes hommes. Et, si T. Iuventius Thalna vit en 172, il y a de grandes chances pour qu'il vive encore en 170, lorsque son fils Manius est tribun de la plèbe.

1. La filiation serait certaine s'il était sûr que ce C. Livius Salinator fût le consul de 188 (Liv., XXXVIII, 35, 1) dont les Fastes précisent (*C. I. L.*, t. I², p. 25, XVIII *b*, *ad ann.* 566) qu'il est *M. f. M. n.*, ce qui le rattache au vainqueur du Métaure prénommé Marcus et lui aussi qualifié par les Fastes (*op. cit.*, p. 23, XVII *b*. *ad ann.* 547 et 550) *M. f. M. n.* Mais, pour admettre cette identité, il faut supposer (avec Münzer, *Röm. Ad.*, p. 232-233, et *R. E.*, t. XIII, 1, *s. v. Livius*, n° 29, col. 888) que ce C. Livius, édile curule en 204 (Liv., XXIX, 38, 8), préteur en 202 (XXX, 26, 11 ; 27, 7 ; 41, 1), ne brigue, vainement d'ailleurs, le consulat que pour 192 (XXXV, 10, 3) et se console de son échec en se faisant élire préteur pour la seconde fois pour 191 (XXXV, 24, 6), ce qui lui permet d'arriver enfin au consulat en 188. Il s'agit là, assurément, d'un *cursus* peu banal. Mais, si (avec Mommsen, t. I³, p. 538, n. 2 = t. II, p. 194, n. 2 ; P. Willems, *Sénat*, p. 317, n° 37, et p. 332, n° 107 ; J. Seidel, *Fasti aed.*, p. 28 ; E. Maxis, *Die Prätoren Roms von 367-167 v. Chr.*, Diss. Breslau, 1911, p. 32 et 40 ; etc.) on cherche à répartir ces textes entre deux homonymes, on ne sait ni auquel attribuer Liv., XXXV, 10, 3, qui, en raison de sa date, sort de la norme aussi bien pour l'un que pour l'autre, ni comment expliquer que deux contemporains aient porté mêmes prénom, nom et surnom. C'est pourquoi l'interprétation de Münzer me paraît très préférable.

2. Liv., XXIX, 20, 11.

3. Liv., XXVII, 26, 12.

4. Liv., XXVII, 27, 7 et suiv.

tômes. Ainsi, tandis qu'auparavant l'aîné, Caius, a brigué et obtenu les deux magistratures plébéiennes, après cette date le cadet, Marcus, ne recherche ni l'une ni l'autre, mais se dirige directement vers l'édilité curule : ne serait-ce point parce que cette édilité, elle, n'est nullement visée par la loi? Quant à Caius, il semble recommencer, avec une lenteur calculée, une nouvelle carrière politique à partir de 209. Dans des circonstances normales et comme bon nombre de ses contemporains, il eût pu à cette date, ayant exercé le tribunat et exerçant l'édilité de la plèbe, songer désormais et sans plus attendre à la préture, sinon même directement au consulat. Il est très significatif qu'en 208 il soit choisi comme *magister equitum* par le dictateur chargé du soin des élections : ce choix, en effet, selon les mœurs politiques de l'époque, peut être interprété comme une recommandation aux citoyens de faire de lui l'un des deux consuls qu'ils ont à élire[1]. Or, il n'accède au consulat que quatre années plus tard[2]. De plus, après l'édilité de la plèbe, il tient à exercer, non seulement la préture, qui était une étape ordinairement observée[3], mais aussi l'édilité curule dont la recherche est, de sa part, extrêmement surprenante. L'histoire de Rome n'offre, en effet, que trois autres cas sûrement connus, où le même personnage ait exercé les deux édilités[4] et un seul de ces cas excep-

1. Au cours de la deuxième guerre punique, cinq sur huit des dictateurs qui s'occupèrent effectivement des comices consulaires proclamèrent élu leur *magister equitum* : en 216 (Liv., XXIII, 24, 3), en 213 (XXV, 2, 4), en 207 (XXVIII, 10, 2), en 203 (XXX, 26, 1), en 202 (XXX, 39, 4 ; 40, 5). Le dictateur de 210 constitue un cas spécial, puisqu'il se proclame lui-même consul : Liv., XXVII, 5, 19 et suiv. Donc, seuls font exception les dictateurs de 208 (XXVII, 33, 7 ; 34, 15) et 205 (XXIX, 11, 9-10). La remarque de Mommsen, t. II³, p. 174 (= t. III, p. 199), reprise par F. Bandel, *Die röm. Diktaturen* (Diss. Breslau, 1910), p. 136, n. 4, est donc très juste : choisir un *magister equitum* équivalait à peu près, pratiquement, à présenter un candidat au choix des citoyens.

2. Je ne veux pas dire que, n'eût été la situation de son père, il eût été élu consul pour 207 : les fonctions d'édile curule qu'il exerçait alors lui interdisaient, en effet, de le devenir sans un intervalle minimum d'une année (cf. plus loin, p. 222, n. 4, car la règle est certainement la même pour le consulat que pour la préture). Mais le choix fait de lui pour une fonction qui était ordinairement l'antichambre du consulat montrait, me semble-t-il, qu'on le jugeait digne de celui-ci.

3. On trouve à cette époque d'assez nombreux consuls qui, venus de l'édilité curule, sont arrivés au consulat sans passer par la préture : cf. les indications de Mommsen, t. I³, p. 538, n. 2 (= t. II, p. 194, n. 2), auxquelles on ajoutera au moins le nom de Q. Caecilius Metellus, édile curule en 208 (Liv., XXVII, 36, 8) et consul en 206 (XXVIII, 10, 2), et celui de notre M. Servilius Geminus. Mais personne, semble-t-il, n'est passé de l'édilité de la plèbe au consulat sans avoir exercé dans l'intervalle la préture ou au moins l'édilité curule, cette réserve n'ayant d'autre but que de ne pas négliger le cas, qui est incertain (cf. la note suivante), de Q. Caecilius Metellus.

4. J'emprunte ce nombre à Mommsen, t. I³, p. 551, n. 2 (= t. II, p. 209, n. 3). Des deux derniers cas qu'il retient, l'un lui est fourni par une inscription fort peu explicite et dont l'interprétation ne s'impose pas ; l'autre se place à l'époque des guerres civiles et n'a donc pas grande valeur probante. Mais peut-être convient-il de compléter sa statistique. En 208,

tionnels de cumul se place à une époque voisine de la nôtre : il est fourni par C. Terentius Varro, le vaincu de Cannes[1]. Or, celui-ci pouvait être conduit à ce redoublement par le désir de se faire mieux connaître avant de briguer une magistrature supérieure, tant à cause de ses humbles origines[2] que parce qu'il n'avait pas exercé auparavant le tribunat de la plèbe[3] : raisons qui sont inopérantes pour expliquer la décision de C. Servilius Geminus[4]. Les anomalies ne manquent donc pas, à partir de 209, et de 209 seulement, dans la carrière de ce dernier et elles lui ont fait subir des retards douloureux pour son ambition manifeste[5]. Leur explica-

le collègue de C. Servilius Geminus à l'édilité curule est Q. Caecilius Metellus (Liv., XXVII, 36, 8) : tous les manuscrits de Tite-Live donnent ce nom. Au contraire, un seul manuscrit ou une seule famille de manuscrits indique ce même Caecilius en XXVII, 21, 9, comme collègue de C. Servilius à l'édilité de la plèbe l'année précédente, en 209 ; dans l'autre manuscrit important, le nom du deuxième édile de la plèbe fait défaut. Dans ces conditions, certains ne considèrent pas comme sûr le passage de Q. Caecilius Metellus par l'édilité de la plèbe (ainsi, Mommsen, t. I^3, p. 532, n. 4 = t. II, p. 186, n. 3), tandis que d'autres ne se refusent pas à l'admettre (ainsi, Willems, *Sénat*, p. 308, n° 3 ; Seidel, *Fasti aed.*, p. 21 et 26-27 ; Münzer, qui joue de malheur, puisque, en corrigeant, *Röm. Ad.*, p. 142, un lapsus commis *R. E.*, t. III, *s. v. Caecilius*, n° 81, col. 1206, il en commet un autre à propos du même personnage, *Röm. Ad.*, p. 128). Peut-être faut-il, en effet, préférer cette deuxième opinion, parce que le manuscrit qui donne le nom de Caecilius possède, d'après les éditeurs récents, une valeur égale à celle du manuscrit qui ne le donne pas et parce que celui-ci, d'autre part, présente d'assez nombreuses petites lacunes pour des mots ou groupes de mots qu'il est naturel de restituer d'après l'autre : cf. les préfaces de W. Weissenborn et H. J. Müller en tête de la 4e éd. (Berlin, 1910) des livres XVII et XVIII. Mais on voit qu'il ne peut exister aucune certitude.

1. Liv., XXII, 26, 3. Les dates exactes ne sont pas connues ; mais, comme il fut préteur en 218 (*ibid.*, 25, 18), l'édilité curule, qu'il exerça en dernier lieu, ne peut pas se placer après 220 (cf. plus loin, p. 222 et n. 2) et l'ambition du personnage ainsi que la faveur populaire dont il bénéficie ne permettent pas de remonter beaucoup plus tôt.

2. Liv., XXII, 25, 18-19 ; Val. Max., III, 4, 4 ; Sil. Ital., VIII, 246 et suiv., 258 et suiv. ; Plut., *Fab.*, 14, 2 ; Zon., IX, 1. Il est probable que la tradition, malveillante pour Varron, a exagéré l'humilité de sa naissance. Mais il est impossible, tant les affirmations sont formelles, de ne pas penser que son père au moins n'avait exercé aucune magistrature : cf. M. Gelzer, *Die Nobilität der röm. Republik* (Leipzig-Berlin, 1912), p. 11 ; Münzer, *R. E.*, t. V A 1, *s. v. Terentius*, n° 83, col. 682.

3. S'il l'avait exercé, Tite-Live ne manquerait pas de le signaler en XXII, 26, 3.

4. Même si, ce qui n'est pas sûr (cf. plus haut, p. 215, n. 4), Q. Caecilius Metellus a, lui aussi, exercé successivement les deux édilités, il faut remarquer qu'il les aurait exercées l'une et l'autre comme collègue de C. Servilius Geminus. Cette rencontre enlève au fait beaucoup de son intérêt en vue d'une objection éventuelle à la remarque que je présente : on s'imagine sans aucune peine Q. Caecilius Metellus se refusant, soit par sympathie, soit par jalousie, à laisser C. Servilius Geminus briguer seul l'édilité curule, alors qu'il exerce conjointement avec lui l'édilité de la plèbe. Mais il faut surtout remarquer que, de l'édilité curule, Q. Caecilius Metellus est passé au consulat (en 206 : Liv., XXVIII, 10, 2) sans s'attarder à la préture : s'il a bien été édile de la plèbe, l'édilité curule a remplacé exactement la préture dans sa carrière (cf. plus haut, p. 215, n. 2) et ne l'a pas le moins du monde retardée. Au contraire, pour C. Servilius Geminus qui brigue et exerce plus tard la préture, l'édilité curule paraît être superflue et entraîner un retard gratuit de deux ans, puisqu'un intervalle d'un an est indispensable entre elle et la préture, alors qu'il ne l'est pas après l'édilité de la plèbe.

5. Ce que nous savons de son consulat et de sa dictature (cf. la deuxième partie de ce mémoire) révèle clairement son ambition. — W. Schur, *Scipio Africanus und die Begrün-*

tion la plus vraisemblable ne serait-elle pas qu'il avait compris, en apprenant que son père vivait encore, qu'il pourrait se voir intenter un procès pour avoir exercé les magistratures plébéiennes et que, dès lors, il a voulu, en ralentissant sa carrière et en exerçant de nouvelles magistratures dont l'exercice des précédentes paraissait rendre certaines inutiles, se châtier soi-même en quelque sorte et donner des preuves de sa bonne foi en même temps qu'éprouver et entretenir la faveur populaire?

Ainsi, et jusqu'à plus ample informé, tout paraît bien se passer, au moins à l'époque de la deuxième guerre punique et au début du IIe siècle avant J.-C., comme si la loi signalée par Tite-Live existait, était respectée et pouvait entraîner, même pour ceux qu'un concours extraordinaire de circonstances conduisait à la violer sans le savoir, d'assez fâcheuses suites pour que, par tous les moyens et même aux dépens de leur ambition, ils tentassent d'atténuer la gravité de leur faute.

* * *

Peut-être se déclarera-t-on surpris qu'une loi de ce genre n'ait pas laissé dans nos sources d'autre vestige que cette mention incidente de Tite-Live, ni dans les faits des traces positives, sinon négatives, plus nettes et plus nombreuses. L'objection n'aurait pas grande portée. Chercher à y répondre n'est pourtant pas sans intérêt. On se trouve, en effet, conduit par elle à examiner à quelles conditions politiques l'adoption puis la disparition, formelle ou non, de cette loi peuvent répondre et on découvre ainsi à la fois qu'elle n'est pas le moins du monde historiquement absurde et que la brièveté de sa durée efficace rend très naturelle la rareté des témoignages directs ou indirects qui nous sont parvenus sur elle.

L'interdiction même qu'elle prononce[1] révèle assez clairement

dung der röm. Weltherrschaft (2e série, vol. XIII de la coll. *Das Erbe der Alten*, Leipzig, 1927), p. 130, estime que ces retards, qui auraient empêché C. Servilius Geminus de parvenir au consulat aussi vite que les fils des grandes familles nobles dont il était le contemporain et dont il avait été l'égal à l'âge de l'adolescence, sont la raison de l'abandon par les Servilii du clan des Scipiones en 203. Même si on admet cette évolution politique qui est, comme on le verra, très sujette à caution, l'explication ainsi proposée est inacceptable : comment C. Servilius aurait-il pu garder rancune à ses anciens amis de retards de carrière dont on voit bien ici qu'ils ne sont pas le moins du monde responsables?

1. Selon G. de Sanctis, *Storia dei Romani*, t. IV, 1, p. 538, cette interdiction ne pouvait pas être, en fait, absolue. Il rappelle que le président d'une assemblée réunie pour élire les

son but et trahit son époque. Ce n'est point à l'influence du patriciat, mais à celle de la *nobilitas*, qu'elle entend dérober les magistratures de la plèbe. Elle n'est donc certainement pas une loi ancienne, contemporaine des luttes et des triomphes de la plèbe, au sens originel du mot. Elle n'a pu être imaginée qu'à un moment où les *populares*, non plus les plébéiens, manifestaient leur hostilité à une aristocratie d'origine mixte, plébéienne et patricienne tout ensemble, maîtresse du pouvoir parce qu'elle avait pratiquement réussi à se réserver le monopole des magistratures et, par voie de conséquence, du recrutement du Sénat. Bien plus, elle correspond sans aucun doute à un moment où le mouvement démocratique, revenant aux vieilles traditions de la plèbe, a utilisé comme instrument de lutte contre cette oligarchie les magistratures spécifiquement plébéiennes et surtout, naturellement, la principale d'entre elles, le tribunat. On sait combien fragile était cette arme, à cause du nombre élevé des tribuns : il était assez aisé aux adversaires de la cause populaire d'amener l'un de ces dix magistrats annuels à trahir et sa seule opposition suffisait à annihiler les efforts de tous ses collègues[1]. Les ennemis de la *nobilitas* ont donc pu très raisonnablement songer à interdire légalement l'accès de ces magistratures à tout candidat que ses attaches familiales rendaient

tribuns de l'année suivante ne pouvait pas renvoyer l'assemblée sans que les dix tribuns à élire eussent été proclamés : telle était bien, en effet, la règle posée par le plébiscite voté sur l'initiative du tribun L. Trebonius (Liv., III, 65, 4). De Sanctis ajoute que, si le nombre des candidats remplissant les conditions légales pour être élus était insuffisant, le président, afin de satisfaire lui-même à l'obligation qui lui était imposée, pouvait accueillir des candidatures illégales : il s'ensuivrait que la loi en question serait plus d'une fois demeurée lettre morte. La conséquence n'est nullement évidente, car comment supposer qu'il n'y eût pas toujours, à quelques très rares exceptions près, au moins dix candidats légalement éligibles? Il est vrai que le texte d'Appien, *B. C.*, I, 21, 90, sur lequel s'appuie de Sanctis en l'interprétant comme Mommsen, t. I^3, p. 473, n. 4 (= t. II, p. 119, n. 3), peut être et est souvent interprété autrement aujourd'hui (cf. Carcopino, dans G. Bloch-J. Carcopino, *Hist. rom.*, t. II, 1, p. 235 et suiv., avec la bibliographie donnée p. 236, n. 129) : le droit de négliger les conditions légales d'éligibilité aurait été conféré au président lorsque le premier scrutin n'avait pas abouti à l'élection de dix tribuns, c'est-à-dire, en pratique, presque toujours à cause du nombre des candidats qui devait provoquer la dispersion des suffrages au premier scrutin. Mais Appien ne mentionne cette loi qu'à propos de la deuxième élection de C. Gracchus au tribunat et J. Carcopino, *loc. cit.*, en place l'adoption en 125, lorsque C. Gracchus voulut s'assurer la possibilité légale, qui avait manqué à son frère, d'être tribun de la plèbe deux années de suite : on ne pourrait donc pas songer à une semblable liberté pour la fin du IIIe siècle. Au reste, quels que soient le sens exact et la date de cette loi, l'essentiel, pour ce qui est ici en question, est qu'on ne découvre pas, pendant la deuxième guerre punique et la vingtaine d'années qui la suivent, de tribun ou d'édile de la plèbe qui soit le fils d'un ancien magistrat curule encore vivant. Il convient donc de toute façon, semble-t-il, d'écarter l'interprétation de G. de Sanctis.

1. Remarque déjà faite par les Anciens ; ainsi Liv., II, 44, 2 et suiv., texte particulièrement net.

a priori suspect de complaisance ou d'insuffisante liberté à l'égard d'adversaires détestés : sans les supprimer tous, ils faisaient ainsi disparaître l'un des plus graves risques qui pouvaient menacer leur action.

Or, ce « climat » politique et social, tel que l'analyse la plus sommaire de la loi permet de le définir, a existé plus d'une fois dans l'histoire de la Rome républicaine. Mais il peut s'observer pour la première fois, et avec une particulière netteté, à une époque qui s'accorde parfaitement aux données chronologiques fournies par Tite-Live : la seconde moitié du IIIe siècle avant J.-C. C'est chose bien connue, en effet, qu'après la première guerre punique des conflits violents opposent à l'aristocratie sénatoriale, où se coudoient et font cause commune patriciens et plébéiens parvenus aux hautes charges, une masse populaire agissante et résolue sous l'impulsion de C. Flaminius, surtout à partir du tribunat de celui-ci en 232 [1] ; ils durent jusqu'à la bataille de Cannes en 216 [2].

Plus précisément encore, le souvenir d'un épisode célèbre de cette lutte s'impose ici avec une force singulière. Divers auteurs [3] racontent comment C. Flaminius fut chassé de la tribune par son propre père lorsqu'il défendait devant le peuple une loi agraire qu'il avait proposée en qualité de tribun de la plèbe en 232 et qui ordonnait l'allotissement *viritim* du territoire enlevé aux Picentins et aux Gaulois Sénons [4]. Son projet se heurtait à l'opposition forcenée de la *nobilitas* et l'écho des objections de celle-ci se re-

1. Les sources diffèrent pour la date. L'année 232 est indiquée par Pol., II, 21, 7. Au contraire, Cicéron (*Cato maior de sen.*, IV, 11) parle de 228. Les modernes sont d'accord pour suivre Polybe : cf. Mommsen, *Röm. Forsch.*, t. II, p. 401, n. 23 ; Münzer, *Hermes*, t. XL, 1905, p. 87, et *R. E.*, t. VI, *s. v. Flaminius*, n° 2, col. 2497 ; de Sanctis, *St. d. Rom.*, t. III, 1, p. 333, n. 181 ; Tenney Frank, *C. A. H.*, t. VII, p. 806 ; K. Jacobs, *Gaius Flaminius* (diss. Leyde, Hoorn, 1937), p. 33 et suiv. ; etc. On trouve pourtant encore une hésitation dans E. Pais, *Hist. rom.*, t. I (adapté par J. Bayet, Paris, 1926), p. 404 ; mais elle est difficile à concilier avec ce qui est dit p. 74 et p. 245, n. 107.

2. C'est à propos de l'élection en 217 de C. Terentius Varro au consulat pour 216 que Tite-Live marque le plus nettement le caractère de la lutte : *nam plebeios nobiles iam eisdem initiatos esse sacris et contemnere plebem, ex quo contemni a Patribus desierint, coepisse* (XXII, 34, 8). Certes, il le fait dans un discours qu'il a rédigé à sa guise. Mais la matière en est exacte : C. Terentius Varro a été élu parce que et comme ennemi de la *nobilitas*. Après Cannes, c'est pour longtemps que disparaît l'opposition démocratique, contrainte au silence par les fautes de son chef et par les nécessités de la guerre.

3. Cic., *de inv.*, II, 17, 52 ; Val. Max., V, 4, 5 ; Dion. Hal., II, 26, 5 (sans nommer Flaminius). K. Jacobs, *op. cit.*, p. 38-39, émet des doutes qui paraissent excessifs sur la véracité de l'anecdote.

4. Sur cette loi, les sources principales sont Pol., II, 21, 7 et suiv. ; Cic. (outre les passages déjà cités), *Brutus*, XIV, 57, et *Acad. pr.*, II, 5, 13. Parmi les modernes, cf. notamment de Sanctis, *op. cit.*, p. 334-335 ; Tenney Frank, *op. cit.*, p. 806-807 ; J. Carcopino, *op. cit.*, p. 158-159, et K. Jacobs, p. 37 et suiv.

trouve chez Polybe, près d'un siècle plus tard encore. La procédure régulière n'offrant plus sans doute aucun moyen de briser l'obstination du tribun, ce fut au père de celui-ci qu'on eut recours. Il invoqua l'autorité paternelle qu'il tenait de la loi civile : se refusant à considérer en C. Flaminius le tribun élu par la plèbe et *sacrosanctus*, il le traita, sans que personne pût songer à s'y opposer, comme un père était en droit de traiter son fils en exigeant de lui l'obéissance et en l'entraînant violemment hors de l'assemblée. Au temps de la jeunesse de Cicéron, l'épisode fournissait un thème à des exercices de rhétorique : qui devait l'emporter, de la *patria potestas* ou de la *tribunitia potestas*, c'est-à-dire de la *populi potestas*[1]? Et certes, ce fut exactement sur ce plan que la question fut posée et résolue, en 232, contre le tribun C. Flaminius.

Comment ne pas rapprocher[2] la loi mentionnée par Tite-Live de cet incident qui, s'il n'avait pas empêché l'adoption finale et l'application de la *lex Flaminia*, avait fait un tel bruit, et si durable, à Rome?

Assurément, entre celui-ci et celle-là, la coïncidence n'est pas absolue. On voit assez que la loi était insuffisante pour éviter le renouvellement, à l'avenir, d'un incident analogue : il pouvait se trouver des pères éventuellement dangereux sans avoir exercé une des magistratures curules. L'unique précaution efficace eût été la suspension de la *patria potestas* pour tout ce qui touchait aux affaires politiques, au moins pendant que le fils était tribun ou édile de la plèbe ; mais il n'est pas extraordinaire qu'on ait reculé, à cette date, devant une mesure aussi exorbitante, subversive des bases fondamentales du droit civil romain. Rien ne prouve non plus, il faut le remarquer, que le père de C. Flaminius ait été lui-même ancien magistrat curule[3]. D'ailleurs, l'eût-il été que voter-

1. Cic., *de inv.*, II, 17, 52 : *Intentio est : maiestatem minuisti, quod tribunum plebis de templo deduxisti. Quaestio est : maiestatemne minuerit. Ratio : in filium enim quam habebam potestatem, ea usus sum. Rationis infirmatio : at enim, qui patria potestate, hoc est privata quadam, tribunitiam, hoc est populi potestatem infirmat, minuit maiestatem. Indicatio est : minuatne is maiestatem, qui in tribunitiam potestatem patria potestate utatur.* Etc.

2. Le rapprochement est déjà indiqué par L. Lange, *Röm. Alt.*, t. I³, p. 850. De Sanctis, *St. d. Rom*, t. IV, 1, p. 538, estime aussi, sans doute à cause de cet incident, mais sans l'indiquer, que la loi *spetta probabilmente agli anni in cui Flaminio capitanava i popolari.*

3. Aucun texte ancien n'appelle C. Flaminius *homo novus*. Étant donné l'importance du rôle joué par lui, cette abstention peut passer pour l'indice qu'il n'en était pas un. D'autre part, selon G. Henzen (*C. I. L.*, t. I¹, p. 446, *ad ann.* 559, à propos de M. Porcius Cato = t. I², 1, p. 34), les listes épigraphiques de consuls et de triomphateurs n'indiquent pas le prénom du grand-père s'il s'agit d'un *homo novus* ; or, pour Flaminius, les Fastes consulaires (*C. I. L.*, t. I², 1, p. 23, XVI *b*, *ad ann.* 537) et les *Acta triumphalia* (*ibid.*, p. 47, XXI, *ad ann.* 531) précisent qu'il est *Lucii nepos*. Enfin, la passion manifestée par son père au mo-

cette loi équivalait à condamner rétrospectivement l'élection de son fils comme tribun de la plèbe et cette condamnation implicite ne manquait pas de piquant.

Tout cela dit, il reste néanmoins que, peu de temps après l'éclat de 232, une loi comme celle-ci se justifie très aisément [1]. Sans apporter aucun bouleversement grave aux principes d'une législation traditionnelle, sans chercher à prévoir et à prévenir tous les cas imaginables, mais en se bornant au plus net et au plus dangereux, elle mettait les magistrats de la plèbe à l'abri de l'abus de la *patria potestas* par des pères considérés comme nécessairement ennemis du mouvement populaire du seul fait de leurs fonctions passées et du milieu politique et social où elles les avaient fait entrer, s'ils ne lui avaient pas appartenu d'emblée par leur naissance. Aussi, même si l'on se refuse à faire de cette loi la conséquence directe et immédiate de l'incident de 232, doit-on du moins retenir celui-ci comme révélateur d'une situation à la fois politique et morale qui rend toute naturelle la préoccupation à laquelle la loi cherche à répondre. Il n'est donc pas trop hardi de placer l'adoption de celle-ci entre 232 et le début de la deuxième guerre punique : dès les premières années du conflit, en effet, les fautes militaires attribuées à C. Flaminius et C. Terentius Varro et le discrédit qui s'ensuivit pour les tendances qu'ils avaient personnifiées excluent l'hypothèse d'une mesure hostile à la *nobilitas*.

Il n'est pas plus malaisé de comprendre et de dater avec une approximation analogue l'abrogation ou la mise en sommeil de la loi. L'interdit lancé par elle ne pouvait manquer de gêner les grandes

ment de la discussion de la loi agraire s'expliquerait beaucoup mieux si ce père était lui-même sénateur. Ces divers arguments (cf. F. Münzer, *R. E.*, t. VI, *s. v. Flaminius*, n° 2, col. 2496 ; de Sanctis, *St. d. Rom.*, t. III, 1, p. 333, n. 180 ; K. Jacobs, *op. cit.*, p. 33) tendent donc à la même conclusion. Mais ils ne sont pas sans appel. Au reste, que C. Flaminius ne soit pas *homo novus* n'implique nullement que son père ait exercé une magistrature curule : il suffirait que son grand-père ou un autre ascendant plus ancien en eût exercé une.

1. Il est remarquable que la loi vise seulement les nobles dont les pères sont encore vivants. De la sorte, elle permet l'exercice des magistratures de la plèbe à des hommes que leur éducation, leurs relations de famille et leurs amitiés rattachent à l'oligarchie sénatoriale, pourvu que la mort de leur père les ait libérés de l'autorité paternelle. Il ne semble donc pas que, comme l'indique de Sanctis, *St. d. Rom.*, t. IV, 1, p. 538, l'un des buts essentiels de la loi soit de *facilitare agli uomini nuovi di conseguire gli uffici plebei* : ces magistratures demeuraient ouvertes à bon nombre de nobles. Politiquement, il eût été logique d'aller plus loin et de les en exclure. Et, certes, les citoyens sont censés capables d'apprécier la liberté réelle, non pas seulement juridique, d'un candidat et de ne l'élire qu'à bon escient. Mais l'expérience suffit à montrer que cette garantie devait être, en fait, illusoire. Ainsi les lacunes mêmes de la loi invitent à rechercher ce qui a pu attirer l'attention des adversaires de la *nobilitas* sur les dangers de l'autorité paternelle en matière politique et c'est à l'intervention du père de C. Flaminius qu'elles conduisent.

familles de l'aristocratie sénatoriale. Non pas que le passage par l'étape du tribunat ou de l'édilité fût indispensable dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., ce qui eût réduit aux deux places d'édiles curules les possibilités offertes chaque année aux fils des anciens magistrats curules encore vivants : à cette époque, la notion de *gradus honorum* n'avait pas encore pris forme ou, du moins, elle conservait encore une très grande souplesse [1]. Mais la célébration de certains jeux entrait dans les attributions régulières des édiles de la plèbe [2] et, s'il en était de même pour les édiles curules [3], ceux-ci ne pouvaient pas devenir préteurs sans observer un intervalle d'un an entre les deux magistratures [4], alors que, jusqu'en 196, le passage immédiat de l'une à l'autre était permis aux édiles de la plèbe. Ces magistrats plébéiens ne se faisaient pas faute d'utiliser cette liberté en profitant de l'impression toute fraîche produite sur les citoyens par la magnificence qu'ils avaient su déployer lors des jeux [5]. L'édilité de la plèbe permettait donc d'arriver aux ma-

1. En 199, des tribuns de la plèbe reprochent, vainement d'ailleurs, à T. Quinctius Flamininus de briguer le consulat sans avoir exercé d'autre magistrature que la questure : *iam aedilitatem praeturamque fastidiri, nec per honorum gradus, documentum sui dantis, nobiles homines tendere ad consulatum...* (Liv., XXXII, 7, 10). C'est jusqu'à Auguste, bien que l'évolution ait été constante dans le sens d'une réglementation de plus en plus stricte du *cursus honorum*, qu'on peut constater le caractère facultatif du tribunat et de l'édilité, plébéienne ou curule : cf. Mommsen, t. I³, p. 541, n. 2, et p. 552-553 (= t. II, p. 197, n. 2, et p. 211-212).

2. Les *ludi plebeii* sont célébrés chaque année au plus tard depuis 216 (Liv., XXIII, 30, 7), peut-être depuis 220 (Mommsen, t. II³, p. 520 = t. IV, p. 217 ; *C. I. L.*, t. I², 1, p. 329 et 335 ; G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*², p. 127 et 154 ; Habel, *R. E.*, *Suppl.-Bd* V, *s. v. Ludi publici*, col. 620), peut-être depuis plus longtemps encore : cf. A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains* (fasc. XIII des *Publ. de la Fac. des lettres de l'Un. de Strasbourg*, 1923), p. 87, n. 6. Sur l'incertitude de la date à laquelle les jeux des *Cerialia* deviennent annuels, cf. la deuxième partie de ce mémoire.

3. Célébrés par les édiles curules, les *ludi Romani* annuels datent au moins du IVe siècle avant J.-C., 366 (Mommsen, *Röm. Forsch.*, t. II, p. 42 et suiv. ; R. Laqueur, *Ueber das Wesen des röm. Triumphs*, dans *Hermes*, 1909, t. XLIV, p. 229-230 ; Wissowa, *op. cit.*, p. 127 ; de Sanctis, *St. d. Rom.*, t. II, p. 533 ; etc.), ou un peu plus tardivement, sans doute 322 (Piganiol, *op. cit.*, p. 75 et suiv., surtout 90-91). Les *Megalesia* relèvent également des édiles curules et datent de 204 : Liv., XXIX, 14, 13-14.

4. Cf. Mommsen, t. I³, p. 524-525 (= t. II, p. 178-179). Il en est ainsi au plus tard dès le début de la deuxième guerre punique ; l'unique cas en apparence aberrant (P. Claudius Pulcher : Liv., XXXVIII, 35, 2 ; 5 ; 10) a été très heureusement rectifié par Mommsen, dont la solution a réalisé l'accord des érudits (F. Münzer, *R. E.*, t. III, col. 2858 ; J. Seidel, *Fasti aed.*, p. 34 ; E. Maxis, *Die Prätoren Roms*, p. 43).

5. Cf. Mommsen, t. I³, p. 533 (= t. II, p. 188) : statistique reprise par G. de Sanctis, *St. d. Rom.*, t. IV, 1, p. 493, et J. Carcopino, *op. cit.*, p. 70. Il faut la corriger en tenant compte de ce qui a été dit précédemment de Ti. Claudius Asellus (*supra*, p. 211, n. 4) et de Q. Caecilius Metellus (*ibid.*, p. 215, n. 4, et p. 216, n. 4), et voici ce qu'on obtient : sur les vingt-huit édiles de la plèbe qui furent en fonctions de 210 inclus à 197 inclus, nous connaissons à coup sûr les noms de vingt-sept ; or, dix-sept d'entre eux exercèrent la préture l'annee même qui suivit leur édilité de la plèbe et sept autres l'exercèrent un peu plus tardivement ; peut-être un vingt-cinquième (Ti. Claudius Asellus) ne brigua-t-il pas la préture

gistratures supérieures plus vite que l'édilité curule. Quant au tribunat de la plèbe, on sait quelle transformation il subit au cours de la deuxième guerre punique : il cesse d'être une arme dirigée contre le Sénat ; il devient un organe régulier du gouvernement oligarchique, un instrument que le Sénat utilise pour traiter directement avec le peuple et le diriger, pour suppléer à l'absence des hauts magistrats et, au besoin, pour contrecarrer leur action ambitieuse[1]. Dans ces conditions, il y avait pour la *nobilitas* intérêt évident, plus grand encore qu'il ne l'avait été après la première guerre punique, à faire accéder aux magistratures de la plèbe les fils des grandes familles plébéiennes même du vivant de leur père et, du même coup, à diminuer le nombre des postes accessibles à des hommes sortis de familles obscures qui pouvaient y acquérir une popularité inquiétante et devenir des candidats sérieux aux grandes charges de l'État.

Or, on l'a vu précédemment, il est vraisemblable que, dès 178 avant J.-C., la loi signalée par Tite-Live n'est plus appliquée, soit qu'on l'ait formellement abolie, soit qu'il ait été tacitement convenu qu'on n'en tiendrait plus aucun compte. L'évolution décisive se serait donc produite dans les premières années du IIe siècle. Elle n'aurait alors rien de surprenant. Cette époque est précisément une de celles, en effet, où la *nobilitas* sénatoriale exerce une toute-puissance incontestée : elle n'a pas pu éprouver grande peine à se débarrasser, légalement ou non, des entraves qui la gênaient dans son exclusivisme de caste héréditaire hostile aux *homines novi*.

On admettra donc que, pendant quelques décades, entre 232 au plus tôt et 179 au plus tard, une loi a été appliquée qui interdisait l'accès des magistratures de la plèbe aux fils d'anciens magistrats curules encore vivants. Le vote de cette loi doit être mis, au

parce qu'il l'avait exercée avant de devenir édile de la plèbe ; quant au vingt-huitième dont le nom est incertain, il est notable que, s'il s'agit bien de Q. Caecilius Metellus, il parvint au consulat sans avoir besoin de passer par la préture.

1. Beaucoup trop tôt, Tite-Live (X, 37, 11) fait appeler par un consul les tribuns *mancipia nobilium* ; cette définition, naturellement empreinte d'exagération rhétorique, convient seulement à la situation du IIe siècle jusqu'aux Gracques. Sur cette évolution, cf. de Sanctis, *op. cit.*, p. 537 et suiv. ; L. Homo, *Les institutions pol. rom.*, p. 127 ; A. Piganiol, *La conquête romaine* (Paris, 1927), p. 200 ; Tenney Frank, *C. A. H.*, t. VIII, p. 367 et 373. Elle montre clairement combien fut inefficace la loi votée avant la deuxième guerre punique pour protéger les magistratures de la plèbe contre l'influence de l'oligarchie sénatoriale. De Sanctis, p. 538, estime que des lois complémentaires eussent été nécessaires. Mais un arsenal de lois eût-il suffi pour mettre obstacle à ce qui paraît être, tout simplement, la conséquence normale de la guerre telle qu'elle s'était déroulée?

même titre que celui de la loi agraire de Flaminius en 232 et celui de la loi du tribun Q. Claudius en 218[1], à l'actif du mouvement antisénatorial qui se développe à Rome à la veille de la deuxième guerre punique. Son abandon au début du IIe siècle est un nouveau symptôme de l'autorité acquise au cours de la guerre et consolidée après la victoire par l'oligarchie sénatoriale. Ces deux faits sont assez solidement établis et assez intéressants en eux-mêmes pour mériter d'être relevés, une fois écarté le soupçon injuste de Mommsen à l'égard du texte de Tite-Live : seule, cette erreur du grand érudit, communément acceptée, empêchait de les apercevoir et d'en tirer parti.

André AYMARD.

1. Liv., XXI, 63, 3.

DIADOQUE DE PHOTIKÈ
ET
VICTOR DE VITA

La publication annoncée[1] de la traduction préparée par le R. P. des Places des *Cent chapitres spirituels* de Diadoque de Photikè va attirer l'attention sur cet auteur jusqu'ici peu pratiqué, en dehors d'un cercle étroit de spécialistes[2]. Son petit livre mérite bien, en effet, d'être mieux connu : si, au point de vue historique, c'est un témoin précieux pour qui cherche à reconstituer le développement de la théologie mystique, au point de vue spirituel il est riche d'une doctrine dont la fécondité n'apparaît pas diminuée par les siècles ; au point de vue littéraire, enfin, c'est un véritable bijou, un des chefs-d'œuvre de la littérature grecque chrétienne. Quant à l'auteur lui-même, nous savons si peu de choses sur lui qu'on me pardonnera d'avoir cherché, au risque de m'aventurer un peu loin dans l'hypothèse, à mettre en valeur un témoignage jusqu'ici peu exploité qui a l'intérêt de rattacher ce Père grec sinon à l'histoire de l'Église de France, du moins à celle de notre Afrique du Nord.

« Nous ne savons presque rien de la vie de Diadoque », écrit, en effet, le R. P. Viller[3] : il fut évêque de la ville épirote de Photikè[4] ; nous le savons par le titre de son livre, tel que nous le fournissent nos manuscrits. A ce sujet, précisons dès maintenant un point de détail : l'auteur de la première (et jusqu'ici unique) édition critique de Diadoque, J. E. Weis-Liebersdorf[5], a eu tort d'adopter pour ce

1. Dans la collection *Sources*, publiée sous la direction des PP. de Lubac et Daniélou, aux éditions du Cerf (Paris) et de l'Abeille (Lyon).

2. On a trouvé ici même, p. 61, l'Introduction que le P. des Places a préparée pour sa traduction, on lira avec profit les pages qu'a consacrées à Diadoque le P. M. Viller, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens* (Paris, 1930), p. 123-130 (traduction allemande de Rahner, *Aszese und Mystik in der Väterzeit*, Fribourg-en-Brisgau, 1939, p. 214-228, avec la bibliographie, p. 216).

3. *Op. cit.*, p. 123 (édit. all., p. 218).

4. Pieper, *Atlas Orbis Christiani Antiqui* (Düsseldorf, 1931), pl. 9, B 2.

5. Leipzig (coll. Teubner), 1912.

titre, sur la foi des mss. Paris. graec. 1053, 213, Monac. graec. 506, 63, le texte suivant : Διαδόχου ἐπισκόπου Φωτικῆς τῆς Ἠπείρου τοῦ Ἰλλυρικοῦ κεφάλαια γνωστικὰ ρ', qui place Photikè en Épire *Illyrique ;* il aurait dû suivre le Monac. graec. 411, qui donne : ἐπισκόπου Φωχῆς τῆς Παλαιᾶς Ἠπείρου. L'éditeur, comme il arrive, s'est laissé égarer par les critères trop uniquement philologiques qu'il avait adoptés : ce dernier manuscrit, tardif et visiblement incorrect dans l'indication de la cité, a pourtant raison dans l'énoncé de la province : Photikè, en effet, le témoignage de Hiéroklès[1] confirme celui que procure l'examen de la carte, faisait partie de la vieille province d'Épire, de l'Épire historique, qu'on désignait au Bas-Empire sous le nom d'Épire Ancien, *Epirus Vetus*, pour la distinguer de la nouvelle province d'Épire, *Epirus Nova*, créée, sans doute par Dioclétien[2], au nord de la précédente, sur le territoire de l'ancienne Illyrie, d'où le nom d'Épire Illyrique dont se servent nos manuscrits. A tort comme on le voit : c'est, à propos d'Angoulême, parler de Charente Maritime au lieu de Charente tout court ; l'erreur est minime, elle a pourtant son importance, comme on verra plus loin.

On est d'accord pour lire la signature de notre Diadoque au bas d'une lettre collective adressée par l'épiscopat de la province du Vieil-Épire à l'empereur Léon Ier, au sujet de la mort du patriarche d'Alexandrie Protérios, assassiné par les partisans du patriarche monophysite Timothée le Chat (Αἴλουρος). On sait que l'empereur, désirant éviter la réunion d'un nouveau concile œcuménique remettant en question celui de Chalcédoine, avait consulté par écrit les évêques de l'empire, province par province[3] : du volumineux dossier constitué par cette correspondance, nous n'avons conservé, grâce au ms. Paris. 12098, que la traduction latine faite, sur l'initiative de Cassiodore, par le moine Épiphane. Le nom et le titre de Diadoque s'y trouvent déformés en *Didacus epcs Phocae ;* c'est à Baluze que revient le mérite d'avoir soupçonné le premier l'identité véritable du personnage qui se cachait sous ces mots et d'avoir proposé la correction *Diadocus ep(is)c(op)us Photicae*[4].

L'assassinat de Proterios est daté du jeudi saint (28 mars) 457 : la lettre des évêques peut dater des derniers mois de la même

1. *Synekdème*, 652, 5.
2. Philippson, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie*, t. V, col. 2723.
3. Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. II, 2, p. 859 ; Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, t. I, p. 525.
4. Mansi, *Concilia*, t. VII, col. 619 A.

année, de 458 au plus tard. Ce témoignage très précis fait vivre notre héros au milieu du ve siècle ; conclusion que corrobore la critique interne : le caractère polémique de certains chapitres de Diadoque [1] montre qu'il a eu à lutter contre l'influence d'une fausse mystique hérétique qui est celle des Messaliens ou Euchites, dont la période de vitalité est précisément ce même siècle [2].

En dehors de cette souscription, le seul texte qui puisse nous apprendre quelque chose sur la vie de Diadoque [3] est celui que nous apporte un texte de l'évêque africain Victor de Vita, dans le prologue de son *Histoire de la persécution vandale* [4], écrite, on le sait [5], en 486. Ce prologue, dont l'authenticité ne paraît pas devoir être suspectée [6], est écrit en un style malheureux qui, voulant se hausser au ton littéraire, n'arrive qu'à être obscur à force d'être ampoulé et prétentieux [7] : serait-ce la raison qui l'a fait plus ou moins négliger jusqu'ici [8]?

Il se présente sous la forme d'une lettre, accompagnant l'envoi du livre, écrite par l'auteur même de celui-ci, et non pas adressée à lui, comme une première lecture des §§ 1-2 pourrait le laisser supposer : la dernière phrase, en effet [9], lève l'ambiguïté : *ego... quae obuenerunt in partibus Africanis, debaccantibus Arrianis, sensim breuiterque indicare tentabo...* Victor de Vita déclare soumettre son ouvrage au jugement d'un personnage qui lui avait demandé de le rédiger ; ce personnage s'intéresse à l'histoire ecclé-

1. C. 76-88 ; cf. Viller, *op. cit.*, p. 129 (édit. all., p. 227). Les deux études, par ailleurs assez divergentes, de Rothenhaeusler et Dörr s'accordent du moins sur ce point : D. M. Rothenhaeusler, *La doctrine de la theologia chez Diadoque de Photikè*, dans *Irenikon*, t. XIV (1937), p. 536-553 ; F. Dörr, *Diadochus von Photikè und die Messalianer, ein Kampf zwischen wahrer und falscher Mystik im fünften Jahrhundert* (Fribourg-en-Brisgau, 1937).

2. I. Hausherr, *L'erreur fondamentale et la logique du messalianisme*, dans *Orientalia Christiana Periodica*, t. I (1935), p. 328-360.

3. Il n'y a rien à retenir de saint Maxime le Confesseur, *Quaest.* 10 (*Patr. gr.*, t. XC, col. 792 B), non plus que de Photius, *Bibl.*, cod. 201 (*Patr. gr.*, t. CIII, col. 669 D et suiv.).

4. Éd. Halm (1878), dans les *Monum. Germ.*, *Auct. Antiquiss.*, t. I, p. 1, l. 10-14 ; éd. Petschenig (1881), dans le *Corpus* de Vienne, t. VII, p. 1, l. 14, p. 2, l. 4 : c'est à cette dernière édition que je me réfère dans la suite.

5. D'après le témoignage même de Victor, liv. I, ch. I, p. 3, quand celui-ci écrit : *sexagensimus nunc, ut clarum est, agitur ex eo quo populus ille crudelis ac saevus Vandalicae gentis Africae miserabilis attigit fines...* (427 + 59 = 486).

6. Bien que la rédaction de son *incipit*, distinct de l'*incipit* du livre I, puisse paraître un peu singulière.

7. Je rappelle le jugement de P. de Labriolle sur le style de Victor : « Il cherche les effets oratoires et il emprunte volontiers ses tours et ses mots à la langue poétique ; mais ce souci de l'effet s'allie chez lui à une incuriosité ou à une ignorance remarquable de la morphologie et de la syntaxe traditionnelles » (*Histoire de la littérature latine chrétienne*, 2e édit., p. 594).

8. M. Chr. Courtois me signale que ce prologue a été passé sous silence par les traducteurs français de Victor de Vita.

9. § 4, p. 2, l. 8-14.

siastique et est lui-même, au moins en puissance, un historien : c'est du moins ce que je tire de la phrase finale où Victor se compare lui-même au mineur qui extrait de l'or brut des filons et son destinataire au monétaire capable de frapper des pièces artistiquement gravées[1].

Quel est ce destinataire? Il n'est pas désigné. L'auteur s'adresse à lui avec respect (il se sert pour l'interpeller du terme de *Venerabilitas*)[2], et un respect qui n'est pas dû à des raisons seulement littéraires, puisqu'il va jusqu'à prononcer le mot d'obéissance[3]. Il voit en lui, citant saint Paul[4], « un autre Timothée, nourri aux saintes lettres dès le berceau », voire un autre saint Luc : *Alium uideo Timotheum ab incunabilis infantiae sacris litteris eruditum, nec non inter alios sublimem atque expeditum magisterii gentium Lucam, arte medicum, apostoli Pauli discipulum*[5].

Il ne faut sans doute pas peser un à un les termes de cet éloge amphigourique : que ce personnage soit un homme apostolique est tout ce qu'il faut en retenir, sans aller jusqu'à en faire, comme saint Luc, un ancien médecin : *omne simile claudicat* ! Nous avons donc affaire à un homme d'Église, que Victor de Vita semble situer audessus de lui ; rien ne nous invite à porter nos regards au delà de l'Église africaine[6] : il semble donc qu'il s'agisse d'un haut personnage de ce clergé. Je crois savoir que M. Chr. Courtois, qui prépare une étude approfondie sur Victor de Vita, est disposé à identifier ce mystérieux personnage avec Eugène, primat de Carthage de 481 à 505[7]. On a relevé depuis longtemps le fait que Victor paraît bien informé des choses et des gens de Carthage et on en a induit qu'il a dû appartenir au clergé de cette capitale avant d'être élevé au siège épiscopal de sa ville natale[8].

Or, il se trouve que ce personnage, admettons que ce soit bien Eugène, a été l'élève d'un Diadoque que tout nous invite à identifier avec notre Diadoque de Photikè. Ayant fait allusion aux tra-

1. *Ibid.*, l. 11-14 : *et quasi rusticanus operarius defatigatis ulnis aurum colligam de antris occultis, speciem vero adhuc sordentem atque confusam non cunctabor artifici iudicio ignis examinandam contradere, qui monetarios possit solidos picturare*; cf. § 2, note suivante.

2. § 2, p. 1, l. 9-10 : *at vero Venerabilitas studii tui historiam texere cupiens...*

3. § 4, p. 2, l. 8-9 : *Ego namque iubentis imperio oboedientiae ceruicem submittens...*

4. *II Tim.*, ch. 3, vers. 15.

5. § 3, p. 2, l. 5-8.

6. Cf. ce que je fais observer *infra* des traditions de cette Église et de sa situation politique dans la deuxième moitié du v[e] siècle.

7. En acceptant, provisoirement, les dates fournies par J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 6 : Eugène devient évêque de Carthage en 481; exilé en 484, il est rappelé en 487 ; exilé à nouveau en 495, il meurt à Albi, en 505.

8. Cf., par exemple, Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*, t. IV, 2, p. 567.

vaux historiques que son correspondant pourrait entreprendre, Victor de Vita poursuit : « Tu le pourras à volonté, car tu as reçu du ciel « tout don excellent et toute grâce parfaite[1] », ayant été le disciple d'un si grand pontife, digne de toute espèce de louange, du bienheureux Diadoque, dont nous restent, brillant comme des astres, les œuvres si nombreuses qu'il a consacrées au dogme catholique[2]. »

Donc Eugène a été l'élève d'un évêque qui a brillé par sa science sacrée, qui a laissé des écrits et qui, mort avant 486, portait le nom de Diadoque : *eruditus a tanto pontifice... beato Diadoco* : c'est bien ainsi que nous invitent à lire les éditeurs, bien que trois manuscrits sur douze (ce ne sont pas des meilleurs) : Monac. 2545, Paris. 2015, Bruxell. 1794, portent *diacono*. Il faut, en effet, écarter cette leçon, qui substitue au nom propre attendu un mot banal, et préférer la *lectio difficilior*, d'ailleurs mieux attestée. Or, ce nom de Diadoque est rare (n'est-ce pas son étrangeté même qui a provoqué la déformation *diacono*?) : vu la coïncidence des époques, comment hésiter à l'identifier avec notre écrivain[3]?

Mais, le fait admis, une difficulté apparaît : comment pratiquement cet évêque d'Épire a-t-il pu devenir le maître d'Eugène ou de tout autre prélat africain? Il faut réussir à expliquer comment ont pu se nouer de telles relations, d'un caractère évidemment exceptionnel, car il n'y a pas à cette époque de rapports culturels normaux entre deux provinces que séparent la distance, l'absence de communications directes, la géographie politique, la différence de langues enfin[4]. Sans doute on pourrait imaginer que nos deux personnages ont pu se connaître ailleurs que dans leurs patries respectives. A Constantinople? A Rome plutôt : Photikè et l'Épire, quoique de langue grecque et relevant politiquement de

1. Cf. *Iac.*, I, 17.

2. § 2, p. 1, l. 14, p. 2, l. 4 : *Poteris ut voluisti, quia omne datum optimum et omne donum perfectum caelitus accepisti, eruditus a tanto pontifice totoque laudis genere praedicando beato Diadoco, cuius ut astra lucentia extant quam plurima catholici dogmatis monumenta dictorum. Et sat est tibi ut aequiperes doctrinam doctoris, quia satis est discipulo ut sis quomodo magister eius.*

3. L'existence de nombreuses œuvres écrites par ce Diadoque (*quam plurima monumenta*) ne fait pas difficulté : il peut y avoir là quelque exagération dans le maniement du superlatif ; d'autre part, les *Cent Chapitres* ne sont pas la seule œuvre écrite par notre Diadoque de Photikè : nous en possédons au moins deux autres, la *Vision* (éd. critique de Benechevitch, Saint-Pétersbourg, 1908) et un *Sermon sur l'Ascension* (*Patr. gr.*, t. LXV, col. 1141-1148).

4. Puis-je renvoyer aux considérations que j'ai émises sur l' « oubli du grec en Occident et le ralentissement des échanges culturels entre les deux moitiés de l'empire », dans *Saint Augustin et la fin de la culture antique* (Paris, 1938), 1re partie, ch. II?

l'empire d'Orient, n'appartenaient pas au ressort patriarcal de Constantinople, tel qu'il venait d'être défini par le concile de Chalcédoine [1], mais bien à celui de Rome [2], et il serait facile de montrer que des relations assez étroites existent toujours à cette époque entre les Balkans et l'Italie ; mais c'est du côté de l'Afrique que vient la difficulté.

Prenons garde aux dates : Victor de Vita écrit en 486 ; la rencontre qui nous occupe doit être située pas mal d'années en arrière, puisque entre temps Diadoque est mort et que notre Eugène (?) a eu le temps de devenir un personnage « vénérable » ; nous sommes donc reportés assez haut dans la deuxième moitié du ve siècle. A cette époque, l'Église d'Afrique vit repliée sur elle-même ; par tradition d'abord : depuis le temps de saint Cyprien, elle a toujours eu tendance à vivre à part des Églises transmarines ; mais surtout pour des raisons politiques : depuis 429, les Vandales ont pris pied en Afrique, depuis 439 Genséric règne à Carthage ; mieux encore, de 440 à 476, dure ce que E.-F. Gautier a pu proposer d'appeler « la quatrième guerre punique [3] ». Une longue période d'hostilités, coupée de quelques accalmies qui n'eurent jamais que le caractère de trêves, oppose l'empire, et spécialement d'abord l'empire d'Occident, au roi vandale d'Afrique [4]. Guerre surtout maritime : appuyé sur sa flotte, Genséric, maître de la mer, occupe la Sicile (440-441), prend et pille Rome (455), « puis, par une guerre de courses incessante et des raids rapides, coupa toute communication entre l'Italie et les provinces de Maurétanie et de Numidie [5] ».

Dans ces conditions, il est inutile de supposer que Diadoque a pu venir d'Épire à Rome : c'est une supposition gratuite et qui ne résoudrait pas le problème. Mais, si cet état de guerre empêchait toute relation normale de jouer, il a pu établir des relations inattendues à la faveur d'événements tragiques et violents. Il se trouve, en effet, qu'à partir de 467 la guerre de courses s'étendit de la mer Tyrrhénienne aux eaux de la Méditerranée orientale, et spéciale-

1. Pieper, *Atlas* cité, pl. 6, carton *a*.

2. L'Épire appartient à ce qu'avec Duchesne (*Autonomies ecclésiastiques, Églises séparées*, Paris, 1896, p. 229-279) on appelle l'Illyricum ecclésiastique : les provinces des deux diocèses de Dacie et Macédoine, qui, depuis 314, avaient fait partie de l'empire d'Occident, étaient passées depuis 395 à la *pars Orientis*, mais au point de vue religieux continuèrent à relever du « patriarche d'Occident ».

3. Dans le livre brillant, un peu trop ingénieux, qu'il a consacré à *Genséric, roi des Vandales* (Paris, 1932), p. 217-264.

4. Qu'il me suffise, pour ces faits bien connus, de renvoyer à l'article de Seeck, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie*, t. VII, col. 939-944, ad ann. 442-476.

5. L. Halphen, *Les Barbares*, 3e éd., p. 37-38.

ment de l'Adriatique[1]. Procope nous raconte comment Genséric, après avoir pillé à loisir Sicile et Italie, se retourna contre l'empire d'Orient et étendit ses ravages sur l'Illyrie, le Péloponèse et le reste de la Grèce[2]. Faisant allusion aux mêmes événements, Victor de Vita dit de façon plus précise : « Quant à tous les forfaits que Genséric a accomplis en Espagne, Italie, Dalmatie, Campanie, Calabre, Apulie, Sicile, Sardaigne, Bruttium, *Épire Ancien* ou en Grèce, ceux qui ont souffert ces malheurs les raconteront eux-mêmes[3] ! »

J'ai souligné la mention de la province même où Diadoque était évêque, mention que l'éditeur Petschenig a malencontreusement éliminée du texte[4]. Les manuscrits portent, en effet :

quae uero in... Epiro uetus uel Hellada gesserit[5].

Vetus (pour *uetere*) est évidemment incorrect ; Petschenig, au lieu de le corriger, le supprime, « uetus *e dittographia uocis* uel (vet') *ortum ratus, deleui* ». Là encore il est victime de sa critique trop étroitement verbale[6] : l'existence des deux provinces d'Épire avait rendu normale l'adjonction pour chacune de l'adjectif spécifique, comme nous l'ont montré les manuscrits de Diadoque ; dans l'usage, cet adjectif pouvait se trouver souvent abrégé : comme nous écrivons volontiers « Seine Inf^re^ », l'archétype de nos manuscrits devait porter, comme Petschenig l'a entrevu, *Epiro uet'*, qu'un copiste ignorant a développé plus tard à tort en *uetus*, au lieu de *uetere*[7].

Ainsi rétabli, ce témoignage atteste que la province où habitait Diadoque a été pillée par la flotte vandale, sans doute dès 467, puisque l'année suivante est celle de la contre-offensive organisée de concert par les deux empereurs Léon et Anthemius, et marquée par l'écrasante défaite que leur infligea Genséric dans les parages du cap Bon. Mais ce peut être aussi dans les années suivantes : au lendemain de la mort de Léon et de l'avènement de Zénon (474), Genséric, dans une dernière campagne, fera encore un raid sur l'Épire et saccagera sa métropole Nicopolis[8].

1. Je suis toujours Seeck, art. *Genseric*, col. 942, ad ann. 467.
2. *De bello vandalico*, liv. I, ch. v, § 23.
3. *Historia persecutionis*, liv. I, ch. LI, p. 22-23.
4. Halm (éd. citée, p. 13, l. 11), plus conservateur, s'était contenté de reproduire sans correction le texte des manuscrits.
5. La famille β (Bernensis 48, Paris. 2015, Bruxell. 1794) omet *uel*.
6. Il était si certain de sa conjecture qu'il compte (éd. citée, p. v) sa leçon au nombre des huit fautes qu'il croit pouvoir attribuer à l'archétype.
7. Si l'on voulait à toute force expulser un mot de l'archétype, c'est le *uel* (omis par trois manuscrits : *supra*, n. 5) qui pourrait être une dittographie de *vet'*.
8. Seeck, art. *Genseric*, col. 943-944, ad ann. 474.

Les termes très précis dont se sert Procope pour décrire les incursions de Genséric nous prouvent qu'il ne s'en prenait pas seulement aux choses, mais encore aux personnes : il ne se contentait pas de détruire et de massacrer, il lui arrivait d'emmener une partie de la population en esclavage[1]. La méthode mise au point en Sicile fut appliquée sur les côtes d'Épire, comme le montre un autre passage du même historien : après un échec au Ténare, Genséric se porta sur Zacynthe, massacra une partie des habitants et *enleva cinq cents notables ;* arrivés en pleine Adriatique, les Vandales massacrent leurs prisonniers et jettent leurs cadavres par-dessus bord[2].

« Ce dernier détail, note E.-F. Gautier, n'est peut-être pas entièrement digne de foi : des pirates enlèvent des notables pour les mettre à rançon, et non pas pour les jeter à la mer[3]. » Sans doute ; il peut aussi s'agir d'un geste barbare qui s'explique par l'irritation momentanée des Vandales. Il reste que normalement ces prisonniers, choisis parmi les notables, δοκίμοι, devaient être emmenés à Carthage, soit pour y être conservés comme otages, soit pour y être vendus comme esclaves (plutôt que rançonnés).

Notre Diadoque n'aurait-il pas connu ce sort? Ce n'est qu'une hypothèse, que je ne propose qu'au titre de sa convenance : elle explique à merveille la présence en Afrique d'un disciple de notre évêque grec. Je propose donc d'admettre que Diadoque de Photikè a dû être enlevé comme les « notables » de Zacynthe, lors d'un raid vandale en Épire, entre 467 et 474, emmené prisonnier à Carthage ; là il sera entré en rapports avec le clergé local, rapproché par la commune persécution que le roi arien faisait peser sur les catholiques ; il aura pu exercer assez d'influence autour de lui pour devenir le maître d'un futur évêque, que ce soit Eugène de Carthage ou celui, quel qu'il soit, à qui Victor de Vita a dédié son histoire.

Henri MARROU.

1. Procope, *de bello vandalico*, liv. I, ch. v, § 22 : ἀνα πὰν ἔτος ἦρι ἀρχομενῳ ἔς τε Σικελίαν ἐσβολὰς ἐποιεῖτο καὶ τῶν πόλεων τὰς μὲν ἀνδραποδίσας κ. τ. λ.
2. *Ibid.*, liv. I, ch. XXII, §§ 16-18 ; noter, § 17, les termes : τῶν δὲ δοκίμων ἐς πεντακοσίους ἀνδραποδίσας.
3. *Genséric*, p. 254.

LE DÉSASTRE D'AUTUN EN 269[1]

Il peut paraître présomptueux de prétendre refaire, après Camille Jullian[2], le récit que le brillant historien des Gaules a tracé du désastre survenu pour la riche cité éduenne au cours des troubles de l'anarchie militaire qui suivit la mort de Gallien. Cependant, l'étude récente de Paul Dameraui[3] sur le règne de Claude II, ainsi que la monographie consacrée par Georg Elmer[4] au monnayage des empereurs gaulois attribuent aux troupes de Victorin et non à celles de Tétricus la mise à sac de la ville. Mais, sans nous arrêter à l'étude de ces problèmes de chronologie, nous nous proposons une enquête beaucoup plus modeste : démontrer l'inutilité d'une correction faite par Juste Lipse et adoptée par les éditeurs des douze Panégyriques depuis Liévens, en 1559, jusqu'à W. Baehrens, en 1911. Car cette correction dénature complètement un texte essentiel pour l'histoire de ce déplorable événement. Et, comme nous allons l'exposer, la leçon qui nous a été transmise peut fort bien s'expliquer et les manuscrits sont tous d'accord pour nous la donner. Il est donc préférable de s'abstenir d'adopter une conjecture qui a égaré les meilleurs historiens : Camille Jullian et aussi MM. Rostovtzeff et Grenier, pour ne pas parler de Maurice Besnier, qui paraît confondre corrections des éditeurs et variantes des manuscrits[5]. Nous aurions mauvaise grâce à dissimuler le plaisir que nous éprouvons à utiliser les méthodes et l'enseignement de la numismatique pour expliquer un texte que les philo-

1. Communication présentée le 14 avril 1943 à la Société nationale des Antiquaires de France.

2. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV (1929), p. 587-589.

3. Paul Damerau, *Kaiser Claudius Goticus (268-270 n. Chr.). Klio*, Beiheft XXXIII, neue Folge, Heft 20. Leipzig, 1934. Le chapitre IX est consacré en entier à la destruction d'Autun.

4. Georg Elmer, *Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier, u. Mailand. Bonner Jahrbücher*. Heft 146. Darmstadt, 1941, in-8°, 106 p., 12 pl.

5. Michel Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirtschaft im römischen Kaiserreiche*, trad. L. Wickert. Leipzig, 1929, t. II, p. 205. — Albert Grenier, *La Gaule romaine*, dans *An economic survey of ancient Rome, edited by Tenney Frank*, vol. III, p. 595, p. 600 et 601. — Maurice Besnier, *Histoire romaine* de la collection Glotz, t. IV, 1re partie, p. 211, note 123.

logues se sont acharné à corriger, ne pouvant l'expliquer d'une manière satisfaisante.

Il s'agit d'un passage du plaidoyer prononcé en 297 par le rhéteur Eumène devant le préfet provincial pour le rétablissement des écoles d'Autun. Eumène rappelle le désastre de la cité au temps où celle-ci, assiégée par les bandes rebelles des Bataves, *latrocinio Batavicae rebellionis obsessa*, appelait à l'aide le prince régnant à Rome [1].

Un orateur inconnu de 311, dans son action de grâce à l'empereur Constantin, donne un commentaire plus étendu de cette phrase d'Eumène et nous apprend quelles sont ces bandes de Bataves. Le panégyriste évoque devant Constantin le souvenir de son aïeul prétendu, Claude II le Gothique, appelé par les Éduens pour recouvrer les Gaules : les Éduens avaient été les premiers à faire une telle démarche et c'est dans l'espérance d'obtenir le secours de Claude que, pendant sept mois de siège, ils avaient enduré les misères de la famine pour, finalement, abandonner la résistance aux rebelles gaulois, *rebellibus gallicanis*, lorsque l'épuisement les empêcha de prolonger la défense des portes de la cité. Et le tendancieux rhéteur de se flatter que, si la fortune avait secondé les efforts des Éduens et si Claude les avait secourus, la vieille fraternité des Éduens et des Romains aurait épargné le gaspillage des forces romaines et la désastreuse bataille de Châlons-sur-Marne, en réintégrant à l'empire les provinces dissidentes [2].

La date de ces événements est fournie par Ausone dans ses *Parentalia* [3] : le poète rappelle ses origines éduennes et la noblesse de sa maison et fait mention de la proscription de son aïeul Arborius, survenue au moment où l'empire des Gaules allait passer des

1. ... *et tunc demum gravissima clade perculsam cum latrocinio Bagaudicae (ms. Batavicae) rebellionis obsessa auxilium Romani principis invocaret. XII Panegyrici latini*, ed. W. Baehrens (1911). IX : *Eumenii oratio pro instaurandis Scholis*, 4, 1, p. 250.

2. *(Aedui) et nuper, ut media praeteream, divum Claudium parentem tuum ad recuperandas Gallias soli vocaverunt.* Même édition des Panégyriques : V. *Incerti gratiarum actio Constantino Augusto*, 2, 5 ; — *Attende, quaeso, quantum sit, Imperator, quod (Aedui) divum Claudium parentem tuum ad recuperandas Gallias primi sollicitaverunt expectantesque eius auxilium septem mensibus clausi et omnia inopiae miseranda perpessi tum demum inrumpendas rebellibus Gallicanis portas reliquerunt, cum fessi observare non possent. Quod si vobis et conatibus Aeduorum fortuna favisset atque ille rei publicae restitutor implorantibus nobis subvenire potuisset, sine ullo detrimento Romanorum virium, sine clade Catalaunica compendium pacis reconciliatis provinciis attulisset fraternitas Aeduorum. Ibid.*, 4, 2-4.

3. *... namque avus et genitor*
Proscripti, regnum cum Victorinus haberet
Ductor (?) *et in Tetricos recidit imperium.*

Ausone, *Opuscula*, éd. R. Peiper (1886), IV, p. 31.

mains de Victorin à celles de Tétricus. Or, le bannissement des notables éduens doit se placer après la reddition de la ville qui tomba ainsi dans la seconde moitié de l'année 269.

Jusqu'ici les faits sont simples, trop simples sans doute, puisque la plupart des philologues, surpris de la curieuse mention de bandes bataves rebelles et considérant, d'ailleurs à juste titre, que ces bandes ne sont autres que celles des rebelles gaulois, ont proposé la correction *Bagaudicae* pour *Batavicae*. Juste Lipse[1], dans ses *Commentaires des Annales de Tacite*, en 1581, déclara le premier que le passage était corrompu et que des bandes de Bataves n'avaient pu parvenir jusqu'à Autun et n'étaient mentionnés d'ailleurs, à cette époque, dans aucun texte. Pour lui, il est question de ces Bagaudes qui, pourtant, ne sont pas connus avant l'expédition que dut mener contre eux Maximien Hercule. Et voici les Bagaudes qui font ainsi une première apparition dans l'histoire. La conjecture de Juste Lipse est adoptée sans discussion par les éditeurs des *Panégyriques* : Jan Lievens en 1599, Celarius en 1703, Arntzen en 1790, E. Baehrens en 1874 et W. Baehrens en 1911[2], pour ne citer que les plus fameux.

Jullian, avec prudence, admet que, si l'on accepte cette correction, il s'agit bien d'une jacquerie moitié rurale, moitié militaire, mais il reconnaît, dans ses notes, qu'il pourrait toutefois s'agir de Bataves ou de Francs venus de l'armée de Germanie inférieure. M. Rostovtzeff, obsédé par sa grande théorie de l'opposition des classes rurales et citadines, ne discute même pas la correction *Bagaudicae* et attribue la destruction d'Autun à des bandes de brigands et de paysans qui s'étaient joints au détachement de troupes envoyées par l'empereur gaulois pour reprendre la ville. Le philologue S. Brandt[3] se refuse également à adopter la leçon *Batavicae* en reprenant l'argumentation de Juste Lipse et en ajoutant que la forme *Batavicus* pour *Batavus* n'est attestée par aucun autre texte, mais, considérant que le désastre d'Autun est contemporain du règne de Tétricus, ex-gouverneur d'Aquitaine, il propose la correction *Aquitanicae* et voilà nos Bataves convertis en Aqui-

1. *Justi Lipsi ad Annales Corn. Taciti liber commentarius sive notae.* Anvers, 1581, p. 182.

2. L'édition la plus intéressante à consulter est celle de H. J. Arntzen, qui reproduit les commentaires des éditions précédentes : *Panegyrici veteres cum notis et animadversionibus virorum eruditorum...* III : *Eumenii oratio pro instaurandis Scholis*, IV, p. 183 et notes.

3. S. Brandt, *Eumenius von Augustodunum und die ihm zugeschriebenen Reden. Excurs II : über Eum. c. 4.* Fribourg-en-Brisgau et Tübingen, 1882, p. 41.

tains ! Enfin, une correction moins compromettante a été suggérée par Brandes[1] : *Batavicae* serait une mauvaise leçon pour *Barbaricae* et nos bandes de rebelles ne sont plus ainsi que des barbares anonymes !

L'épigraphiste Otto Hirschfeld[2] a eu le mérite de noter que c'était sans raison que l'on avait remplacé le *Batavicae* des manuscrits par *Bagaudicae* et Paul Dameran a eu le courage de le suivre. Mais Jullian hésite et, tout en invoquant les relations des empereurs gallo-romains avec les Bataves et les Francs, ne cite que le seul témoignage des monnaies et des inscriptions en l'honneur des deux divinités de la Germanie inférieure : *Hercules Magusanus* et *Hercules Deusoniensis*. Les pierres votives en l'honneur du premier sont particulièrement fréquentes chez les Bataves et il semble que le nom du sanctuaire ait survécu dans celui de Mahusenhem, près du grand fort frison de Durstede, dont l'activité se place surtout au VIIIe siècle de notre ère ; quant à l'Hercule de *Deuso*, localité franque que l'on identifie tantôt avec Duisbourg, tantôt avec Doesborgh-sur-Yssel, c'est également une divinité chère aux Bataves et aux Francs[3]. Mais ici la numismatique permet de mener un supplément d'enquête.

Avec des émissions illustrant le Rhin, *Salus Provinciarum*, et célébrant la mission salvatrice assumée par Postume sur le *limes* rhénan, le nouvel empereur émet, dès son avènement, des monnaies en l'honneur de l'Hercule de *Deuso*, qu'il honore souvent encore au cours de son règne sur ses types monétaires ; or, la proclamation de Postume se trouve en relation directe avec cette divinité ou, plutôt, avec les troupes de Germanie inférieure chez qui ce culte était particulièrement en faveur. Les monnaies frappées après les premières campagnes de Postume, en 260, à la fin du second consulat, célèbrent aussi l'*Hercules Magusanus*, ce qui nous amène à considérer cette divinité batave qui se trouve souvent associée dans les inscriptions à la déesse *Nehalennia* et à Neptune, divinités protectrices de la navigation. A la fin de 261, les monnaies de Postume, consacrées à Neptune *Redux*, commémorent une expédition maritime de cette flottille du Rhin qui assurait la libre circulation des

1. B. Brandes, *Über das frühchristl. Gedicht Laudes Domini. Progr. Gymn. Braunschw.*, 1887, p. 23, 26 et suiv.

2. Otto Hirschfeld, *Les Haeduens et les Arvernes sous la domination romaine*, trad. G. Déchelette. Autun, 1899, p. 23, note 2. — Cf. *C. I. L.*, t. XIII, p. 401.

3. Pauly-Wissowa, *Real-Enzyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, article *Hercules*.

navires de transport des services de l'annone de l'empire gaulois, comme le proclament les monnaies au type d'un vaisseau et aux légendes *Laetitia Aug.* ou *Felicitas temp.*, frappées : les premières dès la fin de 260, les secondes vers 268. Enfin, à la fin de 261, Postume émet des pièces où Minerve est, chose insolite, qualifiée de *Fautrix*, en même temps que sont monnayées les espèces au type de Neptune *Redux*. Comment ne pas voir dans ces monnaies une allusion à la légion de Germanie inférieure cantonnée à Bonn, cette légion première, *Minervia*[1], l'une des premières sans doute aussi à prendre le parti (*fautrix*) de Postume et à se distinguer dans les expéditions de cet empereur? Ainsi les types monétaires de Postume démontrent que la puissance de son empire s'appuyait sur les troupes de Germanie inférieure, la flotte du Rhin et probablement sur des contingents bataves. La cavalerie auxiliaire batave, il convient de le noter, était déjà une vieille connaissance des habitants d'Autun, car, en 68, lors de la révolte de Vindex, Éduens et Arvernes avaient été matés par elle : *Batavo equite protriti*[2]. Dans l'armée romaine de Germanie furent successivement incorporés des *alae Batavorum*, des *cohortes Batavorum* et enfin des *numeri* d'*exploratores Batavi*[3].

L'usurpation de Lélien s'est faite vraisemblablement avec le concours de la trentième légion *Ulpia Victrix*[4], stationnée également en Germanie inférieure, à *Castra Vetera*, aujourd'hui Xanten : c'est du moins ce que laissent supposer les *aurei* de cet empereur célébrant la valeur de ses troupes et présentant le drapeau de cette légion.

Victorin a émis une magnifique série d'*aurei*, où sont représentés les emblèmes : animaux ou divinités dont l'image était fixée à la hampe des enseignes militaires des légions[5]. Cette émission de

1. *Ibid.*, article *Legio* (Ritterling). C'est également Minerve qui figure sur les monnaies de Gallien frappées en l'honneur de cette légion.

2. Tacite, *Hist.*, IV, 17.

3. Ernst Stein, *Die kaiserlichen Beamten und Truppenkörper im römischen Deutschland unter dem Prinzipat.* 1[er] volume de la collection *Beiträge zur Verwaltungs- und Heeresgeschichte von Gallien und Germanien.* Vienne, 1932, in-8°, p. 125, 166, 262 et *passim.*

4. Pauly-Wissowa, *op. cit.*, art. *Legio* (Ritterling).

5. Sur les monnaies légionnaires de Victorin, outre le catalogue d'Elmer déjà cité, on consultera les deux communications présentées au Congrès international de numismatique tenu à Londres en 1936 par H. Mattingly (*The legionnary coins of Victorinus*) et par L. Laffranchi (*Le monete legionarie dell' imperatore Gallieno e la sua III[a] grande vittoria*). Ces deux notes ont été publiées dans les *Transactions of the international numismatic Congress...* Londres, 1938. Particulièrement importante est celle de Laffranchi, dont la solide argumentation ruine les hypothèses d'Alföldi (*Num. Chron.*, 1929, p. 261) tendant à modifier la

propagande, faite probablement à Trèves, à la fin de 269, après une campagne victorieuse où l'empereur s'est affirmé le restaurateur des Gaules, *Restitutor Galliarum*, honore non seulement les légions du Rhin et du Danube, comme les émissions analogues en billon de Sévère et de Gallien, mais encore les légions de Bretagne et aussi celles de Phénicie, de Judée, de Mésopotamie et d'Égypte. Une légion, toutefois, est particulièrement à l'honneur : c'est encore la trentième légion *Ulpia Victrix*, pour laquelle le type de Jupiter et du capricorne se trouve associé à une série de quatre coins d'effigie différents. Cette observation technique n'a pas attiré l'attention qu'elle méritait, car sa portée est très significative quant à l'importance de cette légion privilégiée. Remarquons en passant que le Jupiter des *aurei* de Victorin n'est autre, sans doute, que le Neptune de la série légionnaire de Gallien et aussi de Carausius, divinité dont la présence nous éclaire sur les missions navales dévolues à la trentième légion : le graveur aura copié d'une manière inexacte le patron qui lui était soumis. Les briques aux chiffres de la première légion *Minervia* et de la trentième légion se trouvent particulièrement nombreuses, au temps de Caracalla, en Hollande ; la trentième légion a, de plus, compris dans son recrutement des Bataves et même des Frisons, comme l'ont signalé successivement Ritterling et E. Stein.

Si donc Postume, Lélien et Victorin comptaient sur les troupes de Germanie inférieure comme sur leurs soldats d'élite et si les effectifs appartenaient même parfois à la nation batave où, depuis le Ier siècle, se recrutaient des cavaliers auxiliaires, il est facile d'imaginer que les orateurs tendancieux de l'époque de la tétrarchie et du règne de Constantin aient cru pouvoir traiter de bandes de Bataves les troupes régulières des empereurs gaulois, jugés alors dissidents. Point n'est donc besoin de corriger le texte d'Eumène et d'imaginer gratuitement l'intervention des Bagaudes, des Aquitains ou même de simples barbares. Autun a bel et bien été prise et ruinée par les troupes de Germanie inférieure, recrutées en partie parmi les Bataves et probablement appuyées de cavalerie auxiliaire batave, sous le commandement de l'empereur Victorin. Car,

chronologie des empereurs gaulois. Le tableau des monnaies légionnaires et des symboles des légions donné par von Domaszewski dans son article : *Die Fahnen im römischen Heere*, dans les *Abh. des arch. epigr. Seminares der Universität Wien*, 1885, p. 55, est entièrement à reviser d'après tous ces récents travaux. L'article du même von Domaszewski : *Die Legionsmünzen des Victorinus*, *Germania*, 1918, p. 112, fixe, d'après une pièce hybride, la chronologie du règne de Victorin et est également périmé.

ainsi que paraît l'avoir établi Georg Elmer, ce dernier était absent de Cologne et de Trèves pendant cette campagne d'Autun de 269, comme l'indique le chômage de la monnaie d'or dans les deux résidences impériales avant les fêtes consécutives au retour de l'empereur[1] qui, instruit par l'exemple de Postume récemment massacré à Mayence, préférait pacifier les Gaules en livrant à la soldatesque les villes rebelles à son autorité. Rappelons pour terminer que nous avons cru pouvoir reconnaître dans les produits d'un atelier provincial dont les trois officines ont successivement frappé, avec la même collection de coins de revers, les espèces émises à l'effigie de Claude II et de Tétricus, en 269, puis en 270, à l'occasion des événements que nous venons de rapporter[2]. Ces monnaies, jusqu'ici inédites, se sont, en effet, rencontrées toutes dans la même trouvaille bourguignonne et leur attribution aux Éduens semble devoir s'imposer.

P. LE GENTILHOMME.

APPENDICE

Liste des monnaies citées (avec les références a l'ouvrage d'Elmer)

1° Postume : *Salus Provinciarum*, 117 et 123 (*Antoniniani*) ; *Herculi Deusoniensi*, 118[a] (Médaillon), 121 et 121[a] (*Aurei*), 124, 131, 187 (*Antoniniani*) ; 146 (*Aureus*), 182, 183, 184 (Médaillons), 217, 220, 222, 223 (Sesterces) ; 316 (*Antoninianus*) 325, 325[b] et 325[d] (*Aurei*) ; *Herculi Magusano*, 287 (*Antoninianus*), 293 (Sesterce) ; *Laetitia Aug.*, 130 (*Antoninianus*), 155 (*Aureus*), 237 à 243 et 246 (Sesterces) : les sesterces à ce type ont connu une faveur particulière ; des pièces surfrappées et des imitations grossières au même type se rencontrent en Belgique et en Germanie inférieure (voyez, en particulier, la publication faite par G. Cumont de la trouvaille de Dixmude, où ces imitations sont parfois même coulées et où le module est très variable et, par suite, la distinction entre sesterces et *as* ou *dupondii* difficile à établir) ; *Felicitas temp.*, 573 à 575 (*Aurei*) ; *Neptuno Reduci*, 314 (*Antoninianus*) : cf. *Nept. Comiti*, 310 (*Aureus*) ; *Miner. Fautr.*, 309 (*Aureus*), 313 (*Antoninianus*).

1. Elmer, *op. cit.*, p. 63 et 64.
2. Pierre Le Gentilhomme, *La trouvaille de La Vineuse et la circulation monétaire dans la Gaule romaine après les réformes d'Aurélien. Revue numismatique*, 1942, p. 23-102, 8 pl.

2° Lélien : *Virtus militum*, 624 (*Aureus*) : cf. *Germania*, 1937, pl. 21.
3° Victorin : *Leg. XXX Ulp. Vict. P. F.*, 725, 726, 727 et 728 (*Aurei* ou épreuves d'argent des *aurei*) : *Restitutor Galliarum*, 729 (Médaillon).

Pour les monnaies de Gallien, nous prions le lecteur de se reporter à l'article cité de L. Laffranchi et, pour les émissions provinciales au nom de Claude II et de Tétricus, à notre article de la *Revue numismatique*, également cité.

LA RÉSINE DES CAUSSES A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

TOMBEAU, HABITATIONS ET FOUR GALLO-ROMAINS A MONTPELLIER-LE-VIEUX COMMUNE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE (AVEYRON)

Montpellier-le-Vieux, sur le Causse Noir, grand plateau de 800 à 1,000 mètres d'altitude, entre la Jonte et la Dourbie, est non pas une ville ou un village, mais un site rocheux naturel, raviné et sculpté par les eaux anciennes et les intempéries qui ont donné aux rochers l'apparence de ruines monumentales. La végétation y est rare, les eaux superficielles absentes. Une seule ferme, le Maubert, apparaît au centre de ce paysage désert sur sept ou huit kilomètres à la ronde.

Les nombreux touristes qui, chaque année, viennent visiter ce site ne se doutent certainement pas — et ils auront quelque peine à se le figurer — que, il y a deux mille ans et plus, c'était un centre très habité et le siège d'une grosse industrie. Les aménagements touristiques qu'y exécute la Direction de l'Aven Armand nous ont permis d'en trouver des témoins caractéristiques, dont quelques-uns vont être exposés ici.

Industrie de la résine

En 1899, lors d'une exploration détaillée des gouffres et avens du Causse Méjean et du Causse de Sauveterre, en compagnie d'Ernest Cord, Jacques Maheu et Louis Armand — chers compagnons, tous disparus, hélas ! depuis lors — j'avais remarqué [1] par endroits, sur d'anciens emplacements d'habitations, un mélange intime de débris de poterie d'apparence gauloise et de fragments de cette belle poterie rouge à personnages qui fit la gloire de Millau (Condatomagus) au début de l'époque gallo-romaine [2].

Faute de fouilles, je n'avais pas compris alors la raison d'un tel assem-

1. Armand Viré, Ernest Cord et Jacques Maheu, *Six semaines d'exploration dans les Causses et les Cévennes*, dans *Bull. du Club cévénol*, janvier-mars et avril-juin 1900.

2. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cette magnifique industrie de Millau (La Graufesenque) qui se répandit dans tout le monde romain. On en trouvera le détail dans le magistral ouvrage de Frédéric Hermet, *La Graufesenque (Condatomag). Vases sigillés et graffites*, Paris, Leroux, 1934.

Voir aussi : J. Déchelette, *L'Officine de La Graufesenque*, dans *Rev. Ét. anc.*, V, 1909, fasc. 1. — Id., *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904.

blage. C'est à MM. Louis Balsan, Carrière et Temple que l'on doit la solution de cette énigme [1]. Érasme Loir en a fait plus tard le sujet d'une belle thèse de doctorat [2], à laquelle nous renvoyons le lecteur. Qu'il nous suffise de dire que les emplacements ainsi repérés ne sont autres que les sites d'usines gallo-romaines où était traité le bois de pin pour en extraire la résine ou la poix. Le bois y était distillé dans de grandes urnes en terre d'environ un mètre de hauteur, et ce sont les débris de celles-ci, façonnées à l'antique mode gauloise, que nous trouvons dans ces ateliers. L'existence de la poterie de Millau qui leur est associée les localise aux Ier et IIe siècles de notre ère.

M. Balsan et ses collaborateurs ont jusqu'ici reconnu la présence d'une quarantaine d'usines réparties sur les Causses de Sauveterre, Méjean et Noir, ce qui suppose sur nos Causses aujourd'hui déboisés, arides et en grande partie déserts, l'existence de grandes forêts de pins, en même temps que d'une nombreuse population occupée tant à la production de la résine qu'au traitement de ses sous-produits.

Les débouchés de la résine étaient, en effet, nombreux et variés et donnaient lieu à nombre d'industries de transformation, dont quelques-unes sans doute s'exerçaient dans la forêt même. Un des principaux usages de la résine était la fabrication des chandelles pour l'éclairage domestique, usage qui a persisté à travers tout le Moyen-Age et les temps modernes, jusqu'au début du XXe siècle. Dans telles de nos fermes des Causses, en effet, la chandelle de résine fut employée jusqu'à l'établissement de l'éclairage électrique, sans connaître la transition qui se produisit ailleurs par l'intermédiaire du calel à l'huile de noix, de la chandelle de suif, du pétrole ou des divers gaz [3].

Les Grecs et les Romains se servaient, pour la conservation et le transport du vin, de grandes amphores en terre cuite. Les parois internes étaient enduites de résine, ce qui donnait au vin un fumet spécial qui était alors très apprécié des connaisseurs. Plutarque [4] déclare que le vin ainsi traité est plus corsé et paraît plus vieux qu'il n'est en réalité. Tous les goûts sont dans la nature et n'oublions pas que les grands gourmets romains savouraient — ô hérésie ! — les truffes marinées dans une saumure à base de vinaigre et de nitre.

Nos Gallo-Romains suivirent en cela l'exemple de leurs maîtres et les fouilles de l'abbé Cérès ont fait trouver à Rodez même, sous la chapelle du couvent de la Providence, des amphores dont les parois étaient encore garnies d'un résidu de poix desséchée.

1. Louis Balsan, *Poterie des Causses*, dans *Soc. lettres sc. et arts de l'Aveyron*, 2 janvier 1930, 4 janvier 1936, 13 octobre 1938.

2. Érasme Loir, *L'industrie de la résine dans les Causses à l'époque gallo-romaine*, Nancy, Bailly et Westssein, 1940.

3. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*. — A. Viré, *Les oppida du Quercy*, dans *Soc. Études l. Sc. arts du Lot*, janvier-mars 1936.

4. Plutarque, *Qu. conuiu.*, V, 3, 1.

On sait que ce sont les Gaulois qui inventèrent les tonneaux de bois. Ceux-ci ne tardèrent pas à se substituer aux antiques vaisseaux de terre. Ils furent, comme les amphores, badigeonnés de résine à l'intérieur, d'où une grande consommation de cette matière.

La navigation fournissait aussi à la résine des débouchés importants ; on en calfatait la coque des bateaux et l'on en imprégnait les voiles.

L'art de la guerre lui donnait une place de choix : pendant les sièges, on lançait sur les ouvrages ennemis des fascines et des étoupes garnies de poix enflammée, et l'on sait, d'après César, que, dans nos Causses mêmes, lors du siège d'Uxellodunum par ce capitaine, les assiégés employèrent avec succès ce procédé pour incendier les tours de bois élevées par les Romains aux approches de la source où se ravitaillaient les Gaulois [1].

Il n'est pas jusqu'aux élégants qui ne s'en servissent pour leur toilette, sous forme d'emplâtres à épiler.

Réduite en noir de fumée, la résine entrait dans la composition de baumes pour teindre en noir le rebord des paupières et donner ainsi plus de vivacité à l'œil.

Avec la même matière, on composait des peintures, ainsi qu'une encre analogue à notre encre de Chine [2].

Signalons en passant, sans y insister, les innombrables produits de la pharmacopée antique, dont la résine formait la base, et dont un grand nombre est encore en usage de nos jours.

Les habitations des résiniers a Montpellier-le-Vieux

Pendant l'été de 1939, j'eus l'occasion d'étudier les ruines de certaines habitations de nos résiniers à Montpellier-le-Vieux.

On n'y a pas rencontré jusqu'ici de ces riches *villas* qui ont été trouvées en d'autres points du territoire. Mais j'ai pu reconnaître l'emplacement d'une maison de faible importance, qui peut avoir été l'habitation d'un personnage subalterne chargé sans doute de la surveillance de nos résiniers. Il n'en reste malheureusement que de faibles traces : un angle conservé sur environ deux mètres de long de chaque côté et un mètre de hauteur. Ce minime fragment avait été conservé grâce à la présence d'un *clapas*, amas de roches d'épierrement des champs voisins (fig. 1).

L'appareil en est grossier, les moellons irréguliers, tout au plus aplanis sur une face. L'angle seul est en arête régulière. Le mortier est fait de chaux et de sable fin, dolomitique, du Causse, et ne semble guère différer du mortier encore employé dans le pays. Mais ce qui devait donner un aspect relativement élégant à cette construction, c'est qu'elle était revêtue extérieurement d'un crépi du même mortier avec faux joints

1. Caes., *B. G.*, VIII, 42. — A. Viré, *Les oppida du Quercy*, *loc. cit.*
2. Ausone, *Epist.*, 4, 7 ; — Pline, XIV, 127 ; XVI, 158 ; XXXV, 48.

réguliers, lui donnant l'apparence d'un mur de pierre de taille. Quelques restes de ce crépi sont encore adhérents à la muraille et une grande quantité de fragments se sont rencontrés dans les déblais.

A l'intérieur, les parois étaient revêtues d'une couche de mortier soigneusement lissé, et il ne semble pas que de faux joints y fussent tracés, ni qu'ils fussent revêtus de ces enduits polychromes si communs à l'époque gallo-romaine.

Le sol ne paraît pas avoir été recouvert de mosaïques, ni même peut-



Fig. 1. — Restes d'habitation d'un chef résinier a Montpellier-le-Vieux au Ier siècle ap. J.-C.

être d'un dallage moins soigné, comme celui dont j'ai pu constater l'existence à la petite villa de Mathieu à Padirac [1]. Le rocher avait été légèrement aplani et les fissures masquées par du béton.

A vrai dire, tout ceci ne suffirait pas à donner une date à notre construction, si l'ensemble des résidus d'habitation trouvés dans le sol n'était pas gallo-romain et exclusivement gallo-romain.

Une grande quantité de tuiles était éparse sur le sol, toutes très fragmentées, mais très caractéristiques. Il en est de deux sortes : la grande tuile plate à rebord (*tegula*), qui pouvait avoir de 40 à 50 cm. de long, et les couvre-joints (*imbrices*) ou tuiles-canal, encore employées de nos

1. Armand Viré, *L'époque romaine dans le département du Lot*, dans *Bull. Soc. Ét. du Lot*, XXXVI, 1er fasc., 1925.

jours dans tout le Midi, mais non plus au Maubert où les toitures sont couvertes de pierre.

La poterie est des plus caractéristiques et vient nous donner une date certaine (Ier et IIe siècles après J.-C.). Outre des fragments de poterie commune, l'ensemble se compose surtout de débris de vases rouges à ornements en relief, hommes, animaux, plantes, etc... (fig. 2), venant des ateliers de La Graufesenque. Les nos 3 et 6 de notre figure paraissent

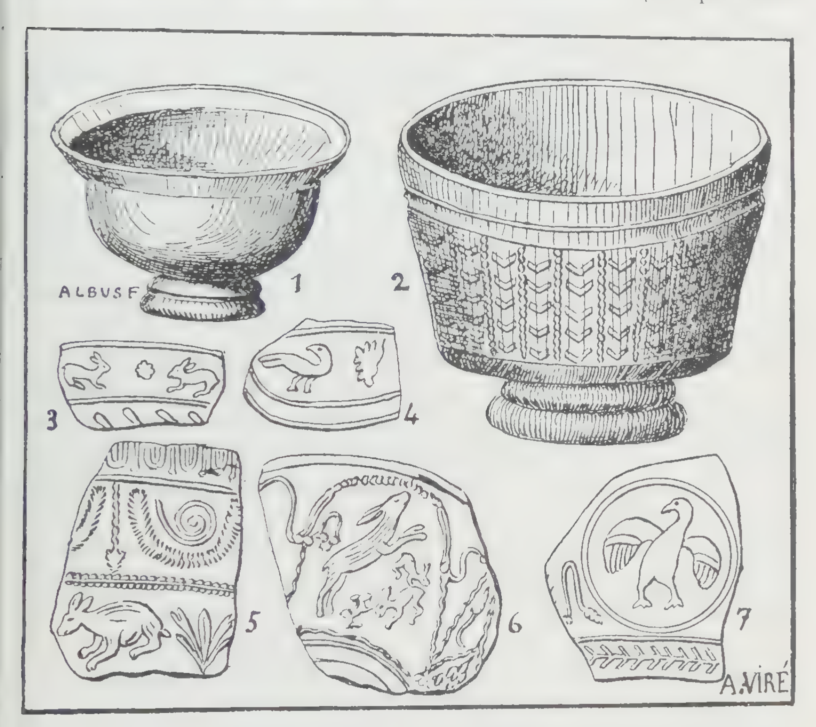


Fig. 2. — POTERIE DITE « SAMIENNE » OU « SIGILLÉE » DE LA MAISON DE *résinier* A MONTPELLIER-LE-VIEUX

être de l'officine des associés Canrucatus et Vegenus à La Graufesenque. Ils représentent un lièvre jouant avec ses petits. Cette scène décore un fragment de gourde qui paraît avoir eu environ 18 centimètres de diamètre. Ce genre de vase est rare à La Graufesenque, puisque le chanoine Hermet déclare n'en avoir trouvé que sept ou huit exemplaires très incomplets. Le décor de la nôtre diffère de celui des exemplaires rencontrés par celui-ci à La Graufesenque.

Parmi les décors des autres fragments recueillis dans notre maison, on remarque des lapins (fig. 2, nos 3 et 5), des oiseaux d'eau (no 4), des rapaces (no 7), un personnage humain difficilement interprétable.

Une coupe est signée ALBUS, un des potiers de Millau ; une autre, incomplète et n'ayant pas gardé son estampille, est décorée de sortes de chevrons (nº 2) ; une autre porte la signature AMNI, nom qui ne se rencontre pas parmi les potiers de La Graufesenque ; enfin, une dernière présente ce fragment de sigle OF. RA... Nous ne connaissons aucun nom de La Graufesenque commençant par RA, mais on possède un *Ramus* à Lezoux, ainsi que des *Ramulus*, *Rascio*, *Ratinus*, *Rauracus*, dont on ne connaît pas l'origine exacte.

Parmi les trouvailles faites aux environs de cette maison figure un fragment de tuile à rebord (*tegula*) portant la marque ...ONX, dont le début a été emporté par une cassure.

On sait que les tuiliers gallo-romains, tout comme les potiers de cette époque, mais moins fréquemment que ceux-ci, signaient parfois leurs tuiles. Le Quercy m'a fourni ainsi une dizaine de noms de tuiliers [1] : *Licus*, *Genialis*, *Lucius Granius*, *Lenturius*, *Hano*, *Mercitus*, *Titus Marcus Sergius*, *Elius*, *Tullius Vitalis*. Rien de semblable n'était jusqu'ici venu à ma connaissance pour le Rouergue et le présent sigle paraît être le premier pour cette contrée.

Deux pièces de monnaie ont été rencontrées dans nos ruines. La première est de Germanicus [2] : « GERMANICUS CAESAR DIVI AUG F. » Elle a été frappée vers l'an 15 de notre ère. La seconde est un sesterce de Philippe Ier dit l'Arabe. Elle a été frappée l'an 248 de notre ère pour les fêtes commémoratives de la fondation de Rome, date indiquée par la légende « SAECULARES AUG. ».

Tout cela nous indique d'une façon certaine que nous avons affaire à une habitation dont l'existence se situe entre l'an 20 à 30 et l'an 250 après J.-C.

Tout humble qu'elle soit, si on la compare aux riches villas que l'on rencontre ailleurs, cette construction présente un certain confort et une manière de luxe, et je crois que l'on peut y voir la demeure d'un fonctionnaire ou employé de condition libre, préposé à la surveillance des esclaves résiniers.

Ceux-ci devaient être logés plus pauvrement, et il semblerait que certaines petites grottes de Montpellier-le-Vieux leur aient servi d'habitation.

Tel est le cas de la Baouma des Tesses (grotte des Tessons de poterie) que j'ai explorée au cours du même été. Elle se trouve située au nord du « Cirque du lac », près du « Roc Grand ». C'est plutôt un abri sous roche qu'une grotte. Son entrée regarde l'ouest et sa clôture est complétée par de gros quartiers de roche. Le sol en est composé de sable mêlé de cendre et de charbons, avec, par place, des dépôts d'argile. En certains points,

1. Armand Viré, *Le Quercy à l'époque romaine*, dans *Rev. arch.*, 1940, II, p. 147.
2. D'après la détermination qu'a bien voulu nous en faire le grand maître ès science numismatique M. Adrien Blanchet.

on remarque des foyers d'argile calcinée. Toute la partie antérieure renferme de grosses quantités de poterie gallo-romaine (la Tène finale) à pâte plus ou moins grossière, quelques-unes pourtant assez fines, avec quelques ornements en zigzag. Aucun débris de la poterie de luxe de la Graufesenque n'y a été rencontré.

On est donc en droit d'y voir la demeure d'une population de condition inférieure et l'idée de la considérer comme l'abri des esclaves n'est pas dénuée de fondement.

Cette grotte est située dans la paroi d'un petit ravin rocheux, dont le thalweg a été rectifié en terrasses successives par des murs à gros blocs, en pierre sèche. Il est vraisemblable que ces terrasses constituaient le sol de petits jardins cultivés par les esclaves. De pareils agencements horticoles se rencontrent en plusieurs autres endroits. Divers points de Montpellier-le-Vieux présentent également des débris de poterie que l'on peut rapporter à l'époque de la Tène finale (50 av. J.-C. à 100 de notre ère). En particulier, le rocher du Douminal et ses abords en montrent de nombreux débris, et j'y ai ramassé un petit vase grossier qui a pu servir de vase à boire. J'ai trouvé jadis [1] dans la Kabylie du Djurjura des vases modernes identiques déposés sur les tombeaux pour servir de vases à offrandes.

Enfin, dans la petite grotte qui s'ouvre au bord de l'aven du Cirque de la Millière, j'ai recueilli, à 1 mètre de profondeur sous le sable, ces mêmes poteries, ainsi que quelques ossements humains, rongés par les carnassiers.

D'après M. L. Balsan, cette grotte avait déjà fourni vers 1890, à M. J. Pierre, des ossements humains et des os de cervidés d'apparence moderne [2]. Les débris de vases que j'y ai recueillis en datent l'habitation de l'époque gallo-romaine.

Pour assurer la conservation de tous les documents que je viens de signaler, j'ai fait recouvrir les débris des murailles de l'habitation du Maubert d'une chape en ciment pour les préserver des infiltrations pluviales et je compte, dès que la situation générale le permettra, déposer tous les objets, ainsi que ceux qui proviennent de la sépulture dont il va être question, dans un petit musée en formation à la ferme du Maubert.

Sépulture gallo-romaine sous tumulus au Maubert (fig. 3)

En 1939, en enlevant les pierres d'un clapas qui gênait la culture, à environ 300 mètres au nord-ouest de la ferme du Maubert, les propriétaires de la ferme, M. Robert et son beau-père, mirent au jour une curieuse sépulture qu'ils explorèrent avec grand soin. Grâce aux expli-

1. Armand Viré, *La Kabylie du Djurjura*, dans *Bull. Soc. d'anthropologie de Paris*, 2 février 1893.
2. L. Balsan, dans *Spelunca*, 1897, p. 134.

cations qui m'ont été données sur place, ainsi qu'aux objets recueillis, il m'est possible d'apporter sur cette sépulture les précisions suivantes :

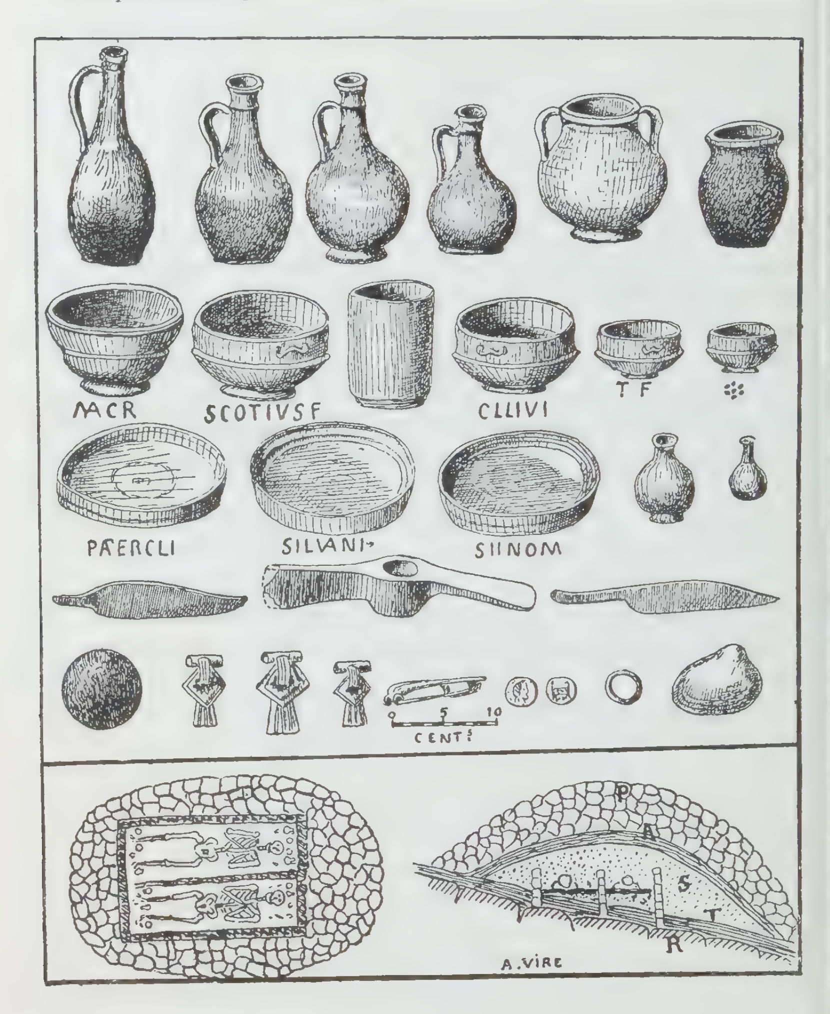


Fig. 3. — Mobilier de la tombe gallo-romaine du Maubert

Première rangée : Aiguières ou vases pour l'eau et le vin et vases culinaires.
Deuxième rangée : Bols et coupes, gobelet à boire.
Troisième rangée : Assiettes signées, fioles à parfum, en terre et verre.
Quatrième rangée : Couteaux et *ascïa*, pioche rituelle.
Cinquième rangée : Miroir de bronze argenté, fibules, obole à Caron, anneau, coquille pour les fards.
En bas : plan et coupe de la sépulture.

Sur le sol naturel légèrement en pente avait été construit un caisson à deux compartiments, en pierres assez grossières. L'intérieur avait été

soigneusement revêtu d'un crépi lisse, composé de chaux et de sable dolomitique très fin ; le fond de chaque compartiment avait été revêtu de tuiles à rebord sur lesquelles étaient étendus les morts.

Un cadavre gisait dans chacun des compartiments. Les ossements étaient en fort mauvais état, rongés par les infiltrations et tombant en lambeaux. D'après l'état des fragments de mâchoires que j'ai eues en mains, il s'agit de deux personnes âgées ; les dents sont fort usées et les alvéoles pour la plupart dégarnies et cicatrisées.

Chacun des inhumés avait son mobilier propre. Vers la tête du premier on a rencontré une fiole à parfums en verre de 5 cm. de haut, dont les parois internes sont encore garnies d'un résidu solide d'un brun violet (fig. 3, dernier dessin de la troisième rangée), une autre petite fiole en terre rouge (avant-dernier dessin), trois fibules de bronze de forme gallo-romaine très caractéristique, de 7 cm. 5, 6 cm., 5 cm. de long, une fibule allongée de 8 cm., un miroir de bronze poli de 7 cm. de diamètre, une valve de coquille marine ayant dû servir de godet à fard, un anneau de bronze de 2 cm. de diamètre. Vers les pieds étaient deux assiettes de 16 cm. de diamètre. Tout cet ensemble dénote une tombe féminine.

L'autre compartiment renfermait, vers la tête du défunt, quatre aiguières de 28 cm., 18 cm., 17 cm. et 13 cm. de haut, un gobelet à boire de 10 cm. de haut et 7 cm. de diamètre, un vase à deux anses, sans engobe, en terre rosée, très cuite, de 13 cm. de haut, un vase en terre plus grossière, noirâtre, de 13 cm. de haut. Vers les pieds, cinq bols de 7 cm., 6 cm., 4 cm. de haut, trois assiettes de 16 cm. de diamètre et 4 cm. de haut.

Les diverses marques des vases sont : MACR (M et A liés) ; SCOTIUS. F ; CL. LIVI ; ATF ; PATERCLI (A et T liés) SILVANI ; SIINOM ; RUFIN ; enfin, une rosette composée d'un point central entouré de six autres points. *Macer*, *Scotius*, *Rufinus*, *Silvanus*, *Seno* sont connus à La Graufesenque. Dans le dernier nom, le caractère II représente, à la mode gauloise, l'E long ou êta grec.

La marque doit être lue *Seno(nis) m(anu)*. Le potier *Seno* ou *Cn(aeus) Seno* est connu à La Graufesenque pour la période de Claude et Vespasien. Dans la marque lue *Cl. Livi*, il faut sans doute reconnaître la signature du potier *Clius* ou *Clivus* de La Graufesenque. Quant à *Paterclos* ou *Paterclus*, il dut travailler surtout à Lezoux, durant la période de Domitien et Trajan. Les tessons signés de lui sont nombreux ; ils se rencontrent en Auvergne (Clermont, Les Martres-de-Veyres) et aussi à Orléans et Paris, dans les Pays rhénans, à Wiesbaden et jusqu'à Vechten (*C. I. L.*, XIII, 10010, 1503 et 1504).

Outre ces produits sigillés, il a été recueilli des fragments d'un vase incomplet, mais qui a pu être reconstitué plus qu'à moitié, fabriqué selon la vieille technique gauloise de la Tène. C'est un vase globuleux (fig. 4, à gauche), en terre fine, rosée, à parois minces et recouvert par-

tiellement d'une barbotine blanche par taches plus ou moins confluantes. La partie supérieure et la partie inférieure n'en sont pas enduites. Fidèle à la tradition gauloise, la décoration est purement linéaire. A la partie supérieure de la panse règne une frise de carreaux noirs ; plus bas et jusque vers le milieu, des lignes circulaires faisant le tour du vase, et dont certaines sont reliées par des traits verticaux. Cette ornementation est fragile. Peut-être n'avait-elle été appliquée qu'après cuisson, au moyen de couleur délayée dans la résine, comme cela se pratique encore en Kabylie. Très nette lorsque le vase est sorti du tombeau, elle s'est

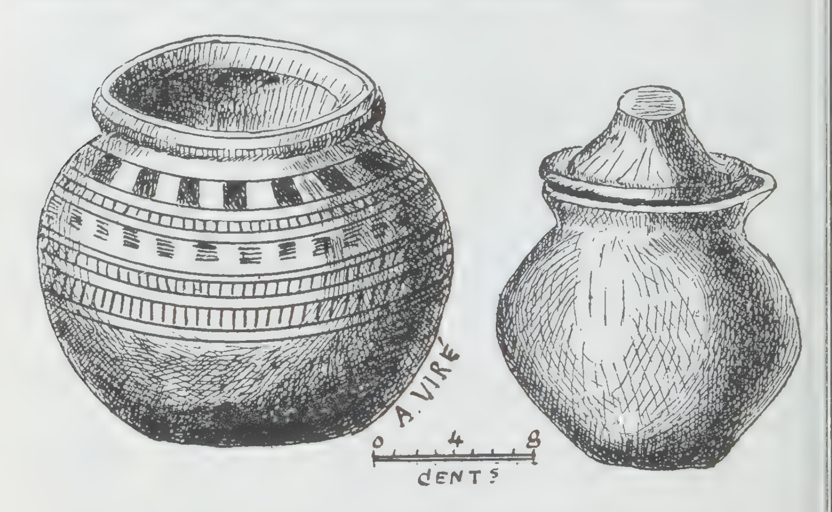


Fig. 4. — Sépulture et four de Montpellier-le-Vieux : vases archaïques gallo-romains

graduellement atténuée à la lumière ; après trois ans, elle est à peine visible. Heureusement en avais-je fait le relevé dès le début.

Cette poterie est du type de celles qui proviennent de Montans. Peut-être en vient-elle, à moins qu'elle n'ait été façonnée sur place et cuite dans le four dont il sera parlé plus loin.

Il a été recueilli, en outre, dans notre sépulture, deux lames de couteau en fer et une hachette en fer de 21 cm. de long, qui est sans doute une variante de la *Ascia* ou hachette rituelle avec laquelle les Romains mettaient symboliquement la tombe sous la protection des dieux (*Sub Ascia dedicavit*) (fig. 3, 4e rangée). On sait que la signification de cet instrument symbolique demeure objet de discussion.

Enfin, dans un vase, avait été déposée une monnaie de Tibère, datant de l'an 15 ap. J.-C.[1], cette pièce représente l' « obole à Caron », néces-

1. A l'avers : tête de Tibère et la légende : TI CAESAR AUGUST IMPERAT VII ; au revers : autel du temple d'Auguste à Lyon et légende : ROM ET AUG.

saire pour gagner les Enfers en passant la rivière du Styx dans la barque du nautonnier Caron.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de signaler que cette coutume païenne s'est transmise fidèlement dans certaines contrées à travers les âges. C'est ainsi qu'à Moissac (Tarn-et-Garonne) et dans le Bas-Quercy, on met parfois encore dans la main du mort une pièce de dix centimes, et j'en connais un exemple tout récent (1940).

Interrogés sur la signification de cette pratique, les usagers répondent les uns par cette phrase, dérivée directement des idées païennes : « C'est pour passer la rivière », les autres par cette formule christianisée : « Notre défunt déposera cette pièce dans le PLAT DES AMES, à la porte du Purgatoire. »

Or, dans le vieux cimetière de l'ancienne église Saint-Martin de Moissac, où j'opère des fouilles en ce moment, je constate la continuité de cette coutume pendant le moyen âge et les temps modernes. J'y recueille, en effet, toute une série de petites monnaies de cuivre ou d'argent à bas titre, les unes seigneuriales, allant du IXe au XVIe siècle (évêques de Cahors, Mende, Arles et Maguelonne, comtes de Rodez, signeurs de Déols, ducs de Bouillon), les autres royales, allant du XVIe au XVIIIe siècle (François Ier, Henri III, Louis XIII, XIV, XV, XVI).

L'ensemble de la sépulture était noyé dans un amas de sable dolomitique blanc, recouvert d'une chape de terre brune des Causses. Par-dessus venait un monticule de pierres brutes de tous calibres, dont les plus superficielles avaient peut-être été accumulées postérieurement pour l'épierrement des champs voisins.

Tout cet ensemble appartient, d'après son contenu, à la période primitive de l'Empire romain dans les Gaules. Les inhumés faisaient sans doute partie de ces maîtres résiniers, dont il a été question plus haut, ou de leurs représentants.

Remarquons, enfin, la forme de cette sépulture qui nous montre la survivance du tumulus à caisson que l'on trouve plus ou moins soigné, plus ou moins fréquent depuis l'âge du bronze jusqu'en plein Mérovingien.

Une trouvaille analogue a été faite récemment en Corrèze par le regretté Lucas Shadwell[1]. Il s'agit d'un tumulus avec sépulture par incinération et contenant divers objets en fer, couteau, clef, petite poêle, clous, sept vases de la Tène III.

Si ce genre de sépulture ne semble pas fréquent dans nos régions, à cette époque, on le trouve plus souvent en Angleterre, en Belgique et dans le nord-est de la France.

1. N. Lucas Shadwell, *Un tumulus gallo-romain... à la Jugie, commune d'Eyrein (Corrèze)*, dans *Bull. Soc. sc., hist. et arch. de la Corrèze*, Brive, 1936.

Four de potier gallo-romain (La Tène III)

A cent mètres environ au nord de la ferme du Maubert, j'ai pu mettre au jour un four de potier gaulois, ou plutôt gallo-romain (fig. 5), composé d'une chambre en cul-de-four, enfouie dans le sol, dont la fondation

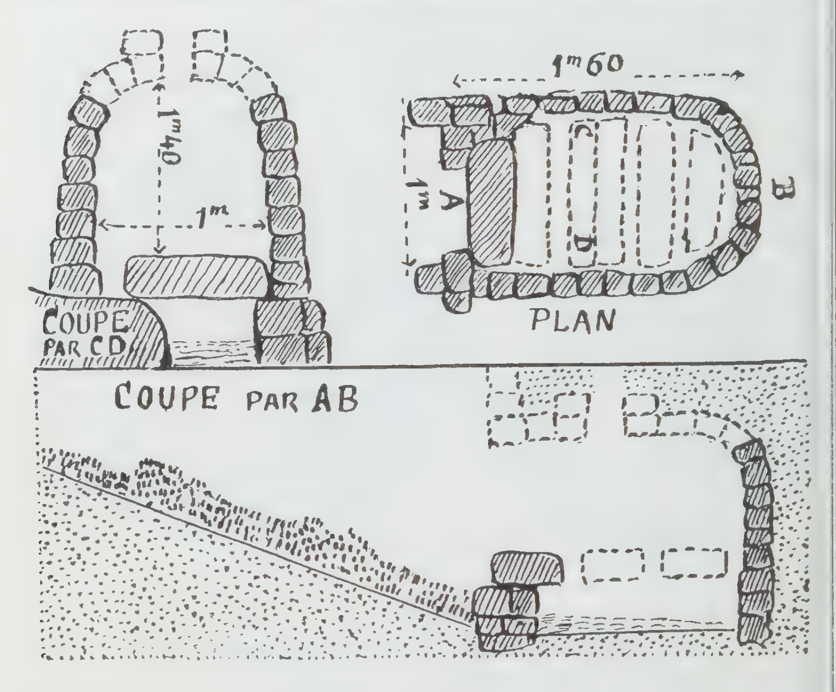


Fig. 5. — Plan et coupe du four gallo-romain du Maubert

est à environ deux mètres de profondeur. La largeur est de un mètre. Il est bâti en moellons bruts, calcaires, non cimentés, très calcinés. Une paroi repose sur le rocher, l'autre sur la terre. Une dalle formait la voûte du *carneau*, où se faisait le feu, en même temps que la *sole* du four. La voûte est effondrée.

Tout autour se rencontrèrent d'innombrables tessons, mais un seul vase (fig. 4, à droite) a pu être reconstitué, avec son couvercle.

Armand VIRÉ.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XXXVIII

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1943

Le travail le plus important qui ait paru en France en 1943 est dû à notre collaborateur Jacques Soyer : c'est le fascicule VII de ses *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*[1]. Ce fascicule est relatif aux toponymes d'origine latine, germanique et française désignant des villages ouverts, des camps, forteresses, enceintes et clôtures diverses, des bornes et limites, des routes, carrefours et ponts — ainsi qu'aux toponymes formés à l'aide de noms de peuples. Nombre de noms intéressants sont enregistrés ici, en particulier les représentants du latin *vicus*, bourg non fortifié, et de son dérivé *viculus*, confondu avec *vieil*, des différents toponymes pour désigner le château, la forteresse, l'ouvrage de défense, puis la synonymie, si riche aussi, des voies et carrefours. On remarquera la proportion élevée des noms de lieux formés avec les noms de peuples (germaniques, en majorité), qui font l'objet d'une étude particulièrement fouillée, tant au point de vue historique que topographique : nombre de ces noms représentent des cantonnements de soldats barbares ; ces localisations aideront à reconstituer le réseau routier de la Gaule impériale. Des recherches aussi poussées dans d'autres régions feraient sans doute ressortir une proportion analogue. Souhaitons de voir bientôt l'achèvement de cette remarquable toponymie départementale, qui comptera encore trois fascicules.

Encore de Jacques Soyer, d'intéressantes *Notes d'hydronymie* (Orléans, Houzé, 1943, 16 p.), sur la *Loire*, le *Loiret*, le *Loir*, et les singulières déformations qui ont affecté un petit affluent de la Loire, ancienne *Nostrusa*, tombée, par régression erronée de *s* (*z*) à *r*, dans une double attraction qui en a fait *Notre-Heure*, tandis que des géographes, par fausse lecture de *Notreure* (*u* lu *v*), ont pensé aux *Evre*, *Yèvre* et l'ont altérée au *Nord-Yèvre*. — *L'origine du nom de la commune de Lumeau*

1. Orléans, librairie Houzé, 1943, in-8°, 99 p. — Pour le précédent fascicule, voir notre *Chronique* de janvier-mars 1939, p. 42. Un compte-rendu plus détaillé de ce fasc. VII paraîtra en 1944 dans *Le français moderne*. — Pour les *Notes d'hydronymie* et quelques-uns des travaux mentionnés ci-après, voir *Le français moderne*, octobre 1943, p. 314 et suiv.

(*Eure-et-Loir*), dans le *Bulletin de la Société arch. et historique de l'Orléanais*, année 1941, Orléans, 1943. Brève étude de phonétique régionale : dans l'Orléanais, le Pays chartrain, le Gâtinais, le Sénonais et l'Auxerrois, la finale *-eau* provient d'un *-oialum* gallo-romain. Lumeau, *Limogilo* 938, 954, 979, est un ancien **Limoialum* qui pouvait se traduire par le latin *ulmetum*. — Dans la revue régionaliste *Blois et le Loir-et-Cher*, du même auteur, une série d'articles sur le peuplement de la Beauce ancienne, d'après les noms de lieux, ont paru en 1942 et continuent en 1943.

Le fascicule 263 (t. LXVI) de la *Romania* contient une étude de J. Vendryes sur les termes *blache* et *blachère* du sud-est de la France. On donne le nom de *blache* à de jeunes arbres et plus généralement à des taillis, des broussailles et même à des herbes. C'est le continuateur d'un celtique **blacc-*, « jeune pousse ».

Dans *Le français moderne* de janvier 1943 (p. 31 et suiv.), j'ai repris la question de la racine toponymique *born*, « source » et nom de cours d'eau, et de ses rapports avec un mot régional de même type, signifiant « trou d'arbre », par extension « essaim installé dans le trou d'arbre », puis « essaim », « rucher ». Le sens « trou, cavité » me paraît être l'acception primitive, d'où est sorti, par double spécialisation suivant les régions, d'une part, « trou de source → source », de l'autre, « trou d'arbre → essaim ». La racine est prélatine ; l'allemand *Brunnen*, « source », s'y rattache, loin que le prototype soit germanique.

Pour être mince, l'article de Guy Souillet, *Chronologie et répartition des noms de lieux en* -ière *et en* -ais *dans la haute Bretagne* (Rennes, Oberthur, 1943, 9 p., avec carte ; extrait des *Annales de Bretagne*), n'est pas moins nourri et suggestif. Envisageant les noms de domaines en *-ière*—*-erie* et en *-aie* (*-ais*) créés dans l'Ouest du XIe au XIIIe siècle, il en recherche les mentions les plus anciennes dans les chartes et en étudie la répartition géographique. Il conclut, en modifiant la chronologie précédemment admise, que la première série date du XIe siècle, la seconde du XIIe, avec extension maximum au XIIIe.

Dans un travail dont nous avons eu connaissance tardivement, *Les noms de lieux en Charente et les anciennes limites de la langue d'oc* (Angoulême, impr. ouvrière, 1941, in-8°, 34 p., avec carte), Henri Malet reprend le problème que posent les noms de lieux en *-ac* dans la moitié sud des Charentes, noms qui offrent une physionomie occitane en contraste avec les parlers actuels qui sont d'oïl jusqu'à Blaye. Reprenant la thèse que j'ai défendue dans mes livres et dans mon enseignement, l'auteur estime que ces régions ont eu jadis un dialecte occitan ; il s'efforce de le démontrer par des arguments d'ordre historique et des documents d'archives : dépeuplée pendant la guerre de Cent ans, cette région a été repeuplée, en partie au moins, par des habitants du bas Poitou, qui ont apporté avec eux leur dialecte.

Rappelons, dans la présente revue (*R. É. A.*, LXIV, p. 234, 245), l'article d'Émile Thevenot, *La station routière de « Fines » le long de la route romaine de l'Oisans et les limites du pays des « Ucenni »*. L'auteur croit à un nouvel *Equoranda* fixé au locatif.

J.-E. Dufour, *Le Jas, la Jasse, le Jay, Jas, Jax, Gex, Ajaccio, Malijai, Maligé, noms de lieu*, dans les *Mélanges offerts au comte de Neufbourg*, Fondation Georges Guichard, Tours, 1942, p. 27-40. — Les trois premiers toponymes, exclusivement méridionaux, continuent un substantif verbal **jacium* (ou plur. **jacia*), tiré du verbe *jacere* (*R. E. W.*, nº 4566), et qui signifiait « gîte ». Les deux derniers forment une expression verbale *mal i jai*, XIIIe siècle = « mal y gît ». *Jas, Jax, Gex, Ajaccio* sont à exclure de cette série parce qu'ils seraient prélatins (question à reprendre).

Annales de Bourgogne, t. XIV, 1942. — P. 79. M. Rossé, de Sens, croit que le toponyme *la Postolle* (Yonne, Aube) désigne des relais de poste gallo-romains. Relais peut-être, mais récents, car *s* latin devant *t* tombe en français (*costa>côte*). La plus ancienne mention de *la Postolle* remonte, d'ailleurs, à Cassini. — P. 134-138 (*Problème toponymique*, nº XI). Notre collaborateur P. Lebel résume les théories toponymiques de la *Romania Germanica* de Gamillscheg. Une discussion suivra, dans un prochain fascicule, sur les noms de lieux de la Côte-d'Or qui peuvent être d'origine germanique. — P. 151. Encore, sous la signature de P. Lebel, compte-rendu de la *Toponymie burgonde* de Perrenot. — P. 271-273. Critique, par P. Lebel, d'un article où des lieux-dits de Tharoiseau (Yonne) sont expliqués avec désinvolture par l'auteur, qui suppose n'importe quoi, en toponymie comme en archéologie. Cet article a paru dans le *Bull. de la Soc. préhist. française*, t. XXXIX, 1942, p. 145-156, sous le nom de Mlle Barrand. — P. 300-302. *Problème toponymique*, nº XII. P. Lebel, *A propos du lieu-dit « Gargoche » à Dennevy* : dérivé récent, sans doute, de **garg-* « gorge », appliqué à un vallon étroit par où passe une route. — P. 302-308. *Problème toponymique*, nº XIII. Ém. Thevenot, *Le nom de la ville de Beaune*. Les différentes localités appelées *Beaune* paraissent avoir emprunté leur nom à l'hydronymie ou au dieu-fontaine *Belenus*. A l'intérieur du castrum de Beaune fluait une source de *Belenein*. Le rapport entre *Beaune* et *Belenein* paraît certain, mais le détail en est obscur. M. Thevenot croit qu'il y a eu, à côté de *Belenus*, un doublet **Bellenus*, d'où le dérivé *Bellina* appliqué à la source. *Belenein* viendrait du cas-régime **Bellenināne*. Dans le problème toponymique, nº XV, actuellement sous presse, P. Lebel donne une autre explication, basée uniquement sur la forme connue *Belĕnus*.

De la *Revue de Comminges* (Toulouse, 3e trimestre 1942, p. 186-189), une monographie bien conduite de Jean Séguy sur le nom de *Viella*, une des principales localités du Val d'Aran. L'étymologie par *vetula*, « vieille », doit être écartée pour des raisons d'ordre phonétique et sé-

mantique ; un prototype *villa*, même en supposant une influence orthographique espagnole ou catalane, soulève des objections non moins graves. S'agirait-il d'un nom prélatin, tombé dans l'attraction d'un mot roman? Sagement, l'auteur s'abstient de conclure, après avoir posé les données complexes du problème.

Un archéologue, Maurice Broëns, a publié une brochure, *Le peuplement de l'Albigeois des temps préhistoriques à l'époque féodale* (Albi, éditions du Languedoc, s. d. [1943], in-8°, 38 p.), dans laquelle il fait appel à la toponymie pour reconstituer les étapes du peuplement. La carte du peuplement avant la domination romaine combine des éléments archéologiques (stations préhistoriques) et toponymiques (noms de lieux gaulois) ; de même pour le peuplement à l'époque romaine (traces archéologiques — noms de lieux en *-acum* et en *-anicum*) et à l'époque mérovingienne (cimetières barbares — noms en *-ingen*, en *-ville*, noms de peuples barbares — et indications géologiques). A part quelques erreurs de détail (p. 16, *Pouzadouyre* et *Pescadouyre* sont des mots romans bien connus), le travail est bien construit : l'auteur continuera ses recherches, dont il pose ici les premiers jalons.

Un géographe, L. Goron, étudie aussi « la marche du peuplement à la lumière de la toponymie » dans son article *L'habitat des soulanes dans les Pyrénées ariégeoises* (Toulouse, Privat, 1942, *Bourgs et villages du Sud-Ouest*, p. 288-301). Les *soulanes* sont les terroirs exposés au midi, au soleil ; dans les montagnes, elles ont été recherchées anciennement pour l'habitat humain. — Je ne saurais trop me réjouir que mon appel ait été entendu par des spécialistes de divers ordres : c'est en prêtant main-forte à la géographie humaine pour reconstituer l'histoire du peuplement que la toponymie devient vivante et utile.

Jean Ducasse, dans *Fozera sive Libornia* (Libourne, impr. Libournaise, 1943, in-8°, 111 p.), a repris et étoffé son étude sur l'histoire et les noms de Libourne, que nous avions signalée ici (1942, p. 111-112). Le travail n'a pas été amélioré au point de vue toponymique : trop de matériaux sont entassés sans discrimination ; les avis des amateurs sont placés sur le même plan que les opinions des toponymistes et des historiens qualifiés ; on relève des erreurs énormes, par exemple, que *b* gaulois se change en *f* en latin. L'étymologie vraisemblable de *Fozera*, l'ancien nom de Libourne, reste le latin *foc-ella* (de *foces*, variante de *fauces*, au sens « embouchure »), *Orfossa* représentant le nom prélatin. Quant à Libourne, si le nom était prélatin, par quel miraculeux hasard n'apparaîtrait-il qu'après la fondation de la bastide par Roger de Leyburn?

Signalons, enfin, que la petite revue régionale *Notre Bourbonnais* (Moulins, impr. Bourbonnaise) a publié en 1942 et 1943, sous le titre : *Les limites de la langue d'oc et de la langue d'oïl dans l'Allier, d'après la toponymie bourbonnaise*, un répertoire de noms de lieux (notamment

des noms en *-acum*), avec les formes anciennes accompagnées de références, répertoire d'autant plus utile que le département de l'Allier, on le sait, est dépourvu de dictionnaire topographique.

* * *

De l'étranger ne me sont parvenus encore que peu de travaux.

Dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Classe des lettres, 1942, p. 313-324), notre distingué collaborateur J. Vannérus expose *Le projet d'exploration systématique du Limes belge*, dont il a été le principal promoteur. Il montre l'intérêt archéologique et historique que présente la ligne fortifiée de Bavai à Cologne par Tongres et Maastricht. Il a relevé le gant lancé par un archéologue à la toponymie. De l'enquête toponymique à laquelle M. Vannérus s'est livré sortira un volume, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*. Précédées de fouilles dans les textes et les documents, les fouilles archéologiques porteront sur de nombreux sites, en particulier sur Assche, le châtillon de Braives, la montagne de Caster, les forteresses d'Oreye, la tour Brunehaut d'Izel, Oudenburg et le burg de Velzere.

Le *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, t. XVI, contient, p. 21, sous le titre *Het Waalsch Suffix* -effe *in de Toponymie*, un article où M. Carnoy passe en revue les explications récentes des germanistes et maintient la sienne, à savoir que le germ. **ahwjô* « eau » rend compte de cette finale *-effe* et aussi de *-eve*, *-ouw* ou *-ooi*. — P. 228, M. A. Vincent continue ses *Mélanges de toponymie belge* par *Boussu*, *Glatigny*, **Equoranda*. Les noms de lieu en *-u*, répartis en France et en Belgique, représentent-ils des dérivés comme *barbu*, *chevelu*, *moussu*, *ventru*? On peut le croire, puisqu'ils sont, en majeure partie, formés sur des noms de végétaux. *Glatigny*, *Glapigny* seraient des formations d'après les verbes *glattir* et *glapir*; explication ingénieuse qui mérite de retenir l'attention. Enfin, M. Vincent retranche de la Belgique les **Equoranda* qu'on y avait introduits et ne considère pas le problème d'**Equoranda* comme résolu : au lieu d'un composé gaulois, il y verrait un dérivé de substantif au moyen d'un suffixe *-erande*; ses arguments ne m'ont pas convaincu ; le substantif resterait à trouver. (Je n'ai pas dit que les Gaulois auraient emprunté le mot, mais qu'ils l'auraient trouvé comme toponyme dans un idiome antérieur italo-celtique ; voir *Toponymie française*, p. 122-125.)

D'Italie, un petit livre de Nino Lamboglia, *I nomi dei comuni delle Alpi marittime* (Bordighera, 1942, in-8°, 60 p. ; extrait de la *Rivista dei Studi liguri*). La région considérée englobe le département des Alpes-Maritimes, moins le coin de la Roya (Breil, Sospel, Fontan), et la côte de Monaco à Menton. Cette région ne possédant pas de dictionnaire

topographique, le répertoire des formes anciennes données par M. Lamboglia sera le bienvenu, bien que ces formes ne soient pas toujours classées par ordre chronologique, et bien que, dans une contrée à dialecte provençal, soumise pendant plusieurs siècles à des influences italo-piémontaises, il n'ait pas fait le départ entre les formes indigènes et les autres. Comme l'a montré Ch. Rostaing dans son compte-rendu (*Le français moderne*, octobre 1943, p. 316 et suiv.), la partie étymologique laisse fort à désirer : l'auteur n'est pas au courant des travaux récents, même italiens, et il ne donne sur les lieux étudiés aucune indication d'ordre géographique. Les noms de communes constituent, en outre, une base bien étroite pour l'étude toponymique d'une région. Malgré leurs défauts, les petits répertoires de Pierre Dévoluy et de Daniel Mourral, qui reposent sur une connaissance exacte des noms indigènes et de la géographie régionale [1], seront toujours utiles pour les noms de lieux-dits et les noms orographiques de la contrée.

* * *

Parmi les enquêtes et travaux en cours, le *Relevé des noms de lieux-dits de la France*, dont nous annonçions la mise en chantier dans notre précédente chronique, a été arrêté presque aussitôt, par suite de la suppression de la main-d'œuvre des chômeurs intellectuels : le « chantier » de toponymie a été affecté des premiers par la réduction massive des crédits. On trouvera plus de détails dans les *Procès-verbaux* de la Commission nationale de toponymie, publiés plus loin.

Par contre, le *Répertoire des noms hydronymiques du bassin de la Seine* (avec les formes anciennes), dont j'avais pris la direction, est terminé quant au dépouillement des répertoires publiés et inédits et des apports personnels (qui se résument en une précieuse contribution de M. Soyer). Un fichier général, classé par rubriques (cours d'eau, lacs et étangs, sources, îles, ponts et gués, moulins à eau...), a été constitué ; il est à la Sorbonne, au laboratoire de géologie de M. Lutaud..., en attendant que nous possédions, comme tant d'autres nations, un Institut de toponymie.

En Bretagne s'est fondé, sous la direction de notre collègue P. Le Roux, le celtisant bien connu, un *Comité de toponymie armoricaine*. Ce comité prépare un fichier général de toponymes, auquel se consacre C. Corby, et il encourage les travaux de toponymie. G. Bernier a présenté en 1942, pour le diplôme d'études supérieures, un mémoire sur *Les noms de lieux de la presqu'île de Quiberon*. C. Corby prépare un gros

1. Daniel Mourral, *Glossaire des noms topographiques les plus usités dans le sud-est de la France et les Alpes occidentales*, Grenoble, Drevet, s. d. [vers 1910] ; Pierre Dévoluy, *Les noms de la carte du Midi*, Nice, Malvano, 1903.

ouvrage, *Essai de toponymie armoricaine*, avec la collaboration de P. Le Roux, et Guy Souillet, dont j'analyse ci-dessus un article, la toponymie d'*Une commune de haute Bretagne, Laillé*, ainsi que l'étude des bases pré-indo-européennes en Bretagne.

L'*Institut géographique national*, qui poursuit l'établissement d'une nouvelle carte de France au 50,000e (en remplacement de la carte d'état-major), a demandé la collaboration des toponymistes pour revoir la nomenclature des cartes en préparation. Cette collaboration, que nous souhaitions depuis longtemps, nous nous félicitons de la voir enfin réalisée, afin d'éviter à l'avenir les cacographies qui déparent les cartes d'état-major (voir ci-après les *Procès-verbaux* de la Commission de toponymie).

Ajoutons, pour terminer, que le chanoine M. Chaume et notre collaborateur P. Lebel préparent un *Dictionnaire historique des noms de lieux de la Côte-d'Or*, où seront étudiés les noms de communes, de hameaux et de toutes les localités disparues. Un dictionnaire analogue est déjà commencé pour la Haute-Marne, par l'abbé P. Maitrier et P. Lebel.

Les lieux-dits de la Côte-d'Or, extraits des protocoles de notaires du XIVe siècle par feu l'abbé Debrie, sont actuellement mis en fiches en vue de leur publication prochaine.

* * *

On prévoit, après la fin de la guerre, un nouveau *Congrès international de toponymie et d'anthroponymie*. On se rappelle que le premier s'est tenu à Paris en juillet 1938. Le suivant devait se réunir à Munich en 1941.

Notre collaborateur Paul Lebel avait été chargé par le premier Congrès de préparer les statuts d'une Société internationale de toponymie et d'anthroponymie et d'organiser la liaison entre les spécialistes pour la préparation du second Congrès. Il met dès maintenant à l'étude le programme de recherches suivant pour servir de thème au deuxième Congrès.

Le premier Congrès avait souhaité la constitution de répertoires nationaux de noms dialectaux à valeur géographique. Leur réalisation ne pouvant se faire actuellement, Paul Lebel propose seulement à titre d'essai :

Dialectologie toponymique. Relever, d'après les parlers locaux et les archives locales (avec dates et références), les termes désignant :

a) Les terrains pierreux ou sablonneux ;

b) Les terrains boueux ou marécageux ;

c) Les noms de plantes qui poussent plus spécialement dans chacun de ces terrains ;

d) Les terrains non mis en culture et servant de communaux.

Ces indications permettront aux linguistes de déceler les termes protohistoriques et aux toponymistes d'en faire leur profit.

Anthroponymie. Rechercher dans les villages et dans les archives (avec dates et références) :

a) Les noms désignant le métier ou la fonction ;

b) Les sobriquets tirés du métier.

Albert DAUZAT.

* * *

Procès-verbaux des séances de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie

Septième séance.

La septième séance de la Commission nationale de Toponymie et d'Anthroponymie a eu lieu le samedi 30 octobre 1943, à la Sorbonne, à 16 h. 30, sous la présidence de M. Vendryes, président.

Présents : MM. Vendryes, Dauzat, Grenier, Lebel, Mirot, Mossé, Rostaing et Samaran, directeur des Archives de France.

Le président prononce quelques paroles à la mémoire de M. Marichal, membre de la Commission, et de M. du Retail, son collaborateur, décédés au cours des vacances.

Enquête sur les lieux-dits. — M. Samaran expose les résultats du dépouillement des matrices cadastrales. Cette entreprise a abouti à un échec, dû essentiellement à la liquidation, en cours d'année, du service du chômage. De plus, dans chaque département, des raisons locales ont entravé son développement : difficulté de trouver immédiatement sur place du personnel qualifié, refus de certaines préfectures de participer aux frais dans la proportion d'un tiers environ, comme le demandait le service du chômage, non-application, en général dans la zone sud, des directives du service du chômage de Paris. Néanmoins, sept chantiers ont été ouverts dans les départements suivants : Ain, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Isère, Maine-et-Loire, Haute-Saône, Seine-et-Oise. Dans les trois derniers, l'enquête a été assez poussée : près du tiers des communes y ont été relevées.

Devant ces résultats, M. Roques propose de constituer une équipe roulante de cinq travailleurs, choisis parmi des étudiants, des aides techniques, que l'on formerait avant de leur faire parcourir les départements. On pourrait prévoir le temps et la somme nécessaires à ce travail et demander l'aide financière du Centre de la Recherche scientifique. — M. Vendryes se rallie à cette proposition en faisant observer, toutefois,

que le choix des travailleurs sera difficile, le travail qui leur sera demandé étant limité dans le temps et ne leur offrant aucune perspective d'avenir.

M. Dauzat propose d'utiliser les travaux d'érudits provinciaux isolés qui se sont occupés de ces questions et cite l'exemple de MM. Gourvil et Corby en Bretagne, ce dernier ayant constitué un fichier de lieux-dits après cinq années de recherches. — M. Roques fait alors observer que l'enquête envisagée par la Commission ne se présente pas tout à fait dans les mêmes conditions : il s'agit d'un travail d'un caractère impersonnel et portant uniquement sur des documents cadastraux. — MM. Vendryes et Samaran approuvent cette observation.

M. Mossé reprend sa première proposition d'établir ce relevé sur fiches. MM. Roques et Samaran estiment que le cahier est indispensable, ne serait-ce que pour éviter la perte d'une partie des documents ; le fichier sera constitué par la suite et il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il soit établi sur le lieu même du dépouillement.

Relevé hydronymique. — M. Dauzat annonce que le dépouillement hydronymique du bassin de la Seine va être achevé et sera déposé dans le cabinet de M. Lutaud, à la Faculté des Sciences.

Nomenclature de la carte d'État-Major. — M. Dauzat relate ensuite l'importante conversation qu'il a eue avec M. Deslandes, ingénieur à l'Institut géographique national, au sujet de la carte au 1/50,000e en préparation : la Commission de Toponymie de l'Institut a demandé la collaboration des toponymistes pour réviser la nomenclature de la carte.

La Commission décide de convoquer M. Deslandes pour lui demander exactement ce qu'on attend de notre collaboration ; mais elle est d'avis d'élaborer auparavant un programme précisant notre doctrine en ce qui concerne les corrections ou modifications à apporter à la graphie des noms de lieux. MM. Vendryes et Mossé font, en effet, observer que nous pouvons différer d'opinion sur cette question. Il importe de nous mettre d'accord avant de convoquer M. Deslandes, et pour cela discuter sur des exemples précis en aussi grand nombre que possible.

M. Grenier propose alors l'établissement d'un rapport qui servira de base à nos discussions. La Commission charge MM. Dauzat et Lebel de préparer un projet concernant l'orthographe des noms français et M. Rostaing d'en préparer un autre sur la graphie des noms de langue d'oc et franco-provençaux.

* * *

Huitième séance.

La huitième séance s'est tenue le samedi 4 décembre 1943, à la Sorbonne, à 16 h. 45, sous la présidence de M. Vendryes, président.

Présents : MM. Vendryes, Dauzat, Febvre, Fouché, Grenier, Lebel, Mirot, Rostaing et Samaran.

Excusés : MM. Roques et Soyer.

Le président propose à la Commission de demander au Ministre de l'Éducation nationale la nomination de M. Samaran comme membre de la Commission, en remplacement de M. Marichal, décédé. Adopté à l'unanimité.

Enquête sur les lieux-dits. — M. Samaran complète les renseignements qu'il a fournis à ce sujet lors de la dernière séance ; il signale qu'il y a encore un département où l'enquête a été activement poussée : le Pas-de-Calais, où 436 communes sur 966 ont été dépouillées.

Examen des noms de la carte. — Le président donne la parole à M. Dauzat, qui rend compte à la Commission d'une entrevue qu'il a eue avec l'ingénieur en chef géographe Barrère et ses collaborateurs de l'Institut national géographique. Il en résulte que l'Institut considère comme intangibles les noms des communes, les noms de cours d'eau connus et les noms de personne. D'autre part, en ce qui concerne la Savoie, la révision des cartes est confiée à une Commission spéciale qui a déjà obtenu de bons résultats. L'Institut va publier au cours de l'année quatre cartes, celles des régions de Montereau, Poligny, Avignon et le Mas-d'Azil, dont il enverra la maquette à la Commission pour examen.

La Commission décide, sur la proposition de M. Dauzat, de confier cet examen à M. Soyer pour la carte de Montereau, à M. Lebel pour celle de Poligny, à M. Rostaing pour celle d'Avignon, à M. Fouché pour celle du Mas-d'Azil.

Elle décide ensuite de se réunir le vendredi 17 décembre, à 17 heures, pour entendre le représentant de l'Institut, le commandant Recordon.

Le président donne la parole successivement à MM. Dauzat, Lebel et Rostaing pour la lecture de leurs rapports sur les corrections à apporter aux noms de la carte d'État-Major. Il résulte de ces rapports que ces corrections paraissent devoir être moins nombreuses qu'on aurait pu le croire, sauf dans certaines régions des pays de langue d'oc. Ces corrections consisteront essentiellement :

1) A supprimer des lettres introduites abusivement dans l'orthographe des noms de lieux ;

2) A revenir à l'orthographe étymologique chaque fois que ce sera possible ;

3) A adopter l'orthographe la plus simple quand on sera forcé de choisir entre plusieurs traditions ;

4) A confier préalablement à un spécialiste l'examen des noms de la carte, la Commission paraissant devoir être appelée beaucoup plus à juger des cas d'espèce qu'à formuler des principes généraux.

* * *

Neuvième séance.

La neuvième séance s'est tenue le 17 décembre 1943, à 17 h. 20, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Vendryes, président.

Présents : MM. Vendryes, Dauzat, Fouché, Grenier, Mossé, Roques, Rostaing et Samaran. — Excusés : MM. Lebel, Mirot.

Le président salue le commandant Recordon, représentant de l'Institut géographique national, spécialement convoqué à cette séance, et, après avoir rappelé les décisions prises par la Commission au cours de la précédente séance, lui donne la parole.

Le commandant Recordon fait d'abord l'historique des efforts du Service géographique de l'Armée en vue de corriger les erreurs de la carte d'État-Major, bien que des instructions précises eussent été données, dès le début, par le Service du dépôt de Guerre, pour que la nomenclature de la carte fût correcte. Vers 1920, le Service géographique a demandé la collaboration du Club Alpin : il a prescrit à ses ingénieurs de rédiger un état justificatif des noms, etc... Or, comme le délai entre le levé topographique et l'édition de la carte doit être réduit au minimum, le Service géographique s'adjoignait parfois un collaborateur permanent, qui accompagnait les ingénieurs sur le terrain ; c'est ainsi que le commandant Gaillard collabora à la révision des cartes de la Savoie.

Pour la nomenclature, les ingénieurs ont à leur disposition les cartes déjà existantes et surtout le cadastre ; ils n'ont ni le temps ni la compétence voulue pour vérifier — et corriger à l'occasion — les indications fournies par le cadastre. La Commission de Toponymie de l'Institut géographique national, qui pourrait opérer ces vérifications, n'est pas non plus composée de spécialistes, mais de membres de l'I. G. N., intéressés par leur fonction aux levés de terrain et aux cartes. C'est pour obtenir une nomenclature correcte que l'I. G. N. demande la collaboration de la Commission nationale de Toponymie.

En faisant passer sous les yeux de la Commission le tableau d'assemblage des cartes, le commandant Recordon expose comment procède l'Institut pour la confection de ces cartes. Après un examen géodésique, les brigades effectuent le levé topographique sur le terrain, mais auparavant le chef de brigade relève les noms du cadastre, dont il contrôle l'exactitude en interrogeant les gens du pays, les instituteurs, les secrétaires de mairie, etc..., et il établit un état justificatif des noms. M. Recordon signale à ce propos qu'il y a actuellement un réel effort de la part de ces chefs de brigade pour faire un travail consciencieux ; on rédige d'ailleurs à leur usage une Instruction qui précisera ce

qu'on attend d'eux. Ensuite on établit la maquette de la carte, en utilisant les photographies aériennes stéréoscopiques.

La collaboration entre l'I. G. N. et la Commission nationale de Toponymie peut se faire, soit avant le levé topographique (par exemple pour la révision d'une carte déjà existante), soit pendant le travail sur le terrain, le toponymiste accompagnant l'ingénieur (c'est la solution idéale, mais peu réalisable actuellement), soit après ce levé : le toponymiste travaillera sur les minutes et les états justificatifs des noms, mais le travail doit être rapide et la solution des cas douteux pourra être reculée sans inconvénient jusqu'au moment où l'on révisera la carte ou jusqu'à une nouvelle édition.

Le président remercie le commandant Recordon de son exposé si clair et si nourri ; à une question posée pour savoir quand le travail préparatoire sera terminé pour les quatre cartes de Montereau, Poligny, Avignon et Mas-d'Azil, M. Recordon répond que les brigades sont rentrées, sauf pour le dernier groupe, et que les maquettes seront établies pendant l'hiver.

Sur une intervention de M. Roques, le commandant propose à la Commission de la faire bénéficier de l'activité de ses ingénieurs, et en particulier en ce qui concerne les matériaux cadastraux, dont le dépouillement est un des buts de la Commission.

Sur une autre intervention de M. Roques, M. Recordon rappelle les principes de l'I. G. N. en matière de graphie : respect des noms officiels ou consacrés par un long usage ; les innovations ne porteront que sur les noms de lieux-dits et de terroir. Il approuve les résolutions prises par la Commission au cours de sa dernière séance.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

L'origine du Basque. — Je tiens à signaler ici une brochure de M. P. Fouché, *A propos de l'origine du Basque*, Suplemento al tomo V de *Emerita*, 1943, publiée sous les auspices du *Consejo Superior de Investigaciones científicas, Patronato « Menéndez y Pelayo ». Instituto « Antonio de Nebrija »* (in-8º, 83 p.). Le fond en est, comme il est naturel puisqu'il s'agit de la langue, de la linguistique, mais une linguistique appuyée par des considérations développées d'archéologie préhistorique. Cette archéologie paraît excellemment informée. Elle aboutit à des hypothèses générales intéressantes et dont il conviendra aux archéologues de tenir compte. Voici l'essentiel des conclusions : le Basque est une langue mixte composée de quatre éléments : le premier, l'élément magdalénien, invérifiable, ne doit plus apparaître, s'il existe, qu'à l'état de vestiges lexicologiques ; les trois autres, l'élément altaïque, l'élément chamitique et l'élément caucasique, se laissent parfaitement reconnaître à l'analyse. En tout cela, A. Cuny, seul, paraît apte à juger des nombreux faits exposés par P. Fouché... « Nous expliquons l'élément altaïque par la migration des Brachycéphales alpins à la fin du Néolithique... nous attribuons l'élément caucasique aux populations asianiques qui, par vagues successives d'assez faible densité, ont pénétré dans la Péninsule (ibérique) dès l'Énéolithique. L'élément chamitique provient des nombreuses migrations africaines qui se sont succédé depuis les époques les plus reculées... Signalons que, d'après les derniers travaux, la civilisation des grottes et surtout la civilisation almérienne nous reporteraient à la région du Nil... Dans la région au Sud des Pyrénées, l'élément magdalénien et l'élément altaïque étaient en place, l'un avec la civilisation « franco-cantabrique », l'autre avec la migration alpine, qui semble avoir débouché dans la Péninsule par le Nord-Est. Les deux autres éléments ont dû cheminer du Sud vers cette même région, l'élément chamitique avec la civilisation des grottes ou la civilisation almérienne et ses dérivés, l'élément caucasique avec les porteurs du cuivre, du vase campaniforme et de la technique mégalithique. » — Il est bon que de temps en temps des savants de la valeur de M. Fouché osent exprimer des vues générales peut-être hardies, mais de nature à fournir de bonnes hypothèses de recherche.

Théâtres romains. — M. P. Wuilleumier a publié dans les *Mélanges*

Radet, p. 699-706, le théâtre d'Autun dont il a dirigé les fouilles. Il présidait en même temps au dégagement du théâtre de Lyon, à l'Antiquaille, sur les pentes de Fourvières, et, sans attendre la fin des travaux, a donné une description sommaire des ruines mises au jour dans une petite brochure, publiée chez Audin à Lyon, *Les fouilles de Fourvière*, dont la 3e édition, revue et complétée, date de 1943 (14 p. in-8o). On sait la question qui se posait : on recherchait l'amphithéâtre où avaient été livrés aux bêtes six des quarante-huit premiers martyrs de Lyon, sous Marc-Aurèle (177), dont sainte Blandine. Ces recherches ont été exposées en détail par P. Wuilleumier, dans les *Annales de l'École des Hautes-Études de Gand* ; t. I : *Études d'archéologie romaine* (Gand, 1937), p. 127-158. L'amphithéâtre se trouvait vraisemblablement ailleurs dans le voisinage de l'enceinte sacrée de *Condate*, au confluent de la Saône et du Rhône, jadis plus voisin qu'aujourd'hui du pied de la Croix-Rousse, là où s'élevait l'autel de Rome et d'Auguste. Mais ce n'est pas un, ce sont deux théâtres qui ont été trouvés à l'Antiquaille, voisins l'un de l'autre, un grand, de 108m50 de diamètre (ceux d'Arles et d'Orange mesurent respectivement 102 et 103 mètres), et un petit, de 66m50 de diamètre. Comment s'explique cette juxtaposition? Le petit semble trop grand pour être simplement un Odéon réservé aux auditions musicales. Les deux constructions apparaissent approximativement de même époque. Si les fouilles sont en voie d'achèvement au grand théâtre, elles ne font d'ailleurs que commencer au petit et la suite apportera peut-être quelque éclaircissement.

Sur le pourtour du grand théâtre a été dégagée, en dernier lieu, une large voie dallée au delà de laquelle des vestiges d'édifice pourraient être ceux d'un temple de Cybèle : on a retrouvé jadis à cet emplacement deux autels tauroboliques. Enfin, l'axe du grand théâtre semble avoir donné la direction du *decumanus* de la colonie. Des recherches décrites par M. Audin dans le *Compte-rendu de l'Association lyonnaise des Recherches archéologiques*, 1943, p. 11-14, paraissent avoir retrouvé les traces des deux voies principales, *cardo* et *decumanus* se coupant à angle droit. Malheureusement, l'absence d'un plan rend difficile à d'autres que des Lyonnais de suivre avec précision les indications apportées par le compte-rendu des sondages. Les deux théâtres de Lyon, colonie romaine, sont de type purement romain, tandis que celui d'Autun appartient au genre mixte, pouvant servir à la fois aux représentations théâtrales et aux jeux de l'amphithéâtre : un podium haut de 2 mètres environ sépare l'orchestre des premiers gradins. Autun cependant possédait un amphithéâtre. Le nombre des grands édifices consacrés aux jeux, sous leurs formes diverses, témoigne de l'importance des jeux dans la vie des cités de la Gaule romaine.

A Vienne également se poursuit depuis plusieurs années la fouille

d'un théâtre, un peu plus grand que celui de Lyon (116 mètres de diamètre). Il est adossé à la colline du Pipet, qui domine la ville et devait porter le Capitole ; il paraît relié par un ensemble monumental à des portiques qui conduisaient jusqu'au Forum, où se voit encore le temple d'Auguste et de Livie. La destruction récente du Vieil-Hôpital a mis au jour une colonnade et d'autres vestiges de constructions remarquables. Ici encore, un plan général serait nécessaire pour faire comprendre l'agencement de ces monuments.

Saint-Bertrand-de-Comminges. — Dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, XX, 1942, p. 131-188, M. André Aymard, *Remarques sur les inscriptions de Lugdunum Convenarum*, étudie en détail les neuf textes épigraphiques dont j'avais indiqué le développement (*Revue*, 1938, p. 413-414), d'après la publication de M. B. Sapène. Il y apporte quelques améliorations évidentes :

1. L. 2. Au lieu de [*Nerva*]e fi[*lio*] Trajano, il convient de lire [*Nerva*]e f(*ilio*) N[*ervae*] Trajano. A la dernière ligne, on restituera, au lieu de [*Conv*]en[*ae*], le nom de C. Jul(*ius*) [*Sext. f. Ser*]en[*us*].

2. L. 3. On lira [*in*] nomine suo. Je crois que l'on peut, sans audace excessive, admettre que cette inscription en l'honneur de Plotine est exactement contemporaine de la première, en l'honneur de Trajan, qui date, comme l'indique bien M. Aymard, des onze premiers mois de l'an 100.

3. A la fin, pour d'assez bonnes raisons, on peut lire, au lieu de *convic*]ani [*Convenenses*], [*convic*]ani [*vici Florentini*].

4. On lira, à la fin : [*decreto dec*]ur[*ionum Convenarum*].

5. Ce texte est à supprimer ; ce n'est que le fragment de début du nº 4.

6. On peut, d'après l'inscription *C. I. L.*, XIII, 258, compléter le nom du dédicant : [*Ti. Publ.*] L. fil Sabin[*us*].

7. Il est peu probable qu'il s'agisse encore de Serenus. A la ligne 3 du fragment, le chiffre III est très net et ne peut donner [*alae* V]II [*Phrygum*]. A la ligne 4, le *T* brisé semble précédé de la partie inférieure d'un *L* : on restituera *Vo*]lt[*inia tribu*], précédant le cognomen *Barba*. Sur la photographie du fragment, je ne vois pas, après ce nom, trace du *F* qui commencerait le mot f[*ecit*].

8. Il ne s'agit pas de Serenus, qui était *Sexti filius* et non pas, comme ici, C(*ai*) f(*ilius*).

9. M. Aymard propose pour ce fragment [*crep*]idin[*es*] [*re*]stitu[*it*] : a réparé les soubassements, ou fondations, ou même marches d'un trottoir ou escalier, au lieu du nom propre [*Secu*]ndin[*ius*].

10. La restitution de ce texte brisé en vingt-huit ou vingt-neuf morceaux demeure très difficile. Le nom propre *Cal*]pu[*rnius*] est impossible ; c'est un gentilice et non un cognomen. S'il doit être placé à cet

endroit, le groupe *T S I* pourrait donner *Vol*]t(*inia tribu*) Se[*renus*] ; à la 2e ligne, Alae V.... gu... peut être une Ala [*Au*]gu[*sta*], aussi bien que l'[*Ala VII Phry*]gu[*m*]. A la ligne suivante, su[*mptu*] ferait double emploi avec le mot in[*p*]endio, à peu près certain, de la ligne suivante. M. Aymard propose une restitution, telle que su[*pra crepidines*], qui pourrait convenir après le mot *parietes*. A la dernière ligne, il faut lire, évidemment, [*cur*]a et in[*p*]endio, mais Co[*n*]ci[*lii*] est impossible, parce que le *Concilium* n'a pas de caisse lui permettant des *impendia*. Il faudrait lire ou bien Co[*nv*(*enarum*)] ci[*vitatis*], ou bien *concilio jubente* ou *permittente*, ou mieux Co[*l*(*onia*)] et des initiales des épithètes inconnues qui pouvaient composer le nom officiel de Lugdunum Convenarum. Tout cela demeure bien conjectural.

Cette étude épigraphique est accompagnée de remarques très poussées sur l'*ala VII Phrygum*, sur le sacerdoce de Rome et d'Auguste et sur la portée du mot *Concilium*, étude dont on trouve l'esquisse dans l'article donné par M. Aymard à la *Revue*, 1941, p. 216-239.

Bitume ou goudron de bouleau? — Le mot de *bitume*, peut-être même *béton*, semble de même racine que *betulla*, qui désigne le bouleau. Distillée, l'écorce de bouleau produit, en effet, un mastic noirâtre qui ressemble à du bitume et que fabriquent encore, paraît-il, les indigènes de la région de Sétif. Un mastic de ce genre a servi dès le néolithique à fixer dans la rainure d'un morceau de bois ou d'os les silex tranchants de la faucille. On trouve le bitume à l'état naturel au Val-Travers, dans le canton de Neuchâtel et, en France, aux environs de Seyssel. Lorsqu'on le rencontre dans les palafittes, s'agit-il de vrai bitume ou de son succédané dérivé du bouleau, ou de résine ou d'une gomme quelconque? Le laboratoire seul peut trancher la question et il est à souhaiter que quelque conservateur de Musée ait la curiosité de le faire. Ce petit problème mériterait une solution, car la faucille est, dans les stations préhistoriques, l'indice de la culture des céréales. Dans le Proche-Orient où le bitume se rencontre en surface dans les régions pétrolifères et aux abords de la mer Morte, des faucilles au tranchant de silex se retrouvent dès le mésolithique des XIIe-Xe millénaires avant notre ère. Il est fait un usage développé du bitume à Ur et en Élam, au IVe millénaire. En Égypte, dès la même époque, on connaît des faucilles dont les dents sont fixées par un mastic qui est peut-être du bitume, à moins qu'il ne s'agisse d'un mélange de boue du Nil et d'une substance visqueuse indéterminée. Y eut-il, dès cette époque ancienne, exportation du bitume asiatique? C'est dans l'Asie antérieure qu'on cherche l'origine de la culture des céréales. L'emploi du bitume dans la fabrication des faucilles serait une indication précise. Tous ces problèmes se trouvent posés avec une ample documentation par un article de MM. Maurice Mercier et André Seguin : *Sur les usages du bitume, de l'asphalte ou*

du naphte dans la haute antiquité et la préhistoire; extrait de *La technique des industries du pétrole*, Éditions *Science et Industrie*, 1939, in-4°, 17 p., abondamment illustré et suivi d'un utile tableau chronologique. Mais pourquoi les auteurs n'ont-ils pas pris le soin d'indiquer, à l'usage des profanes que sont la plupart des archéologues, la différence entre bitume, asphalte et naphte, et comment on peut distinguer ces produits de leurs *ersatz* préhistoriques?

La poix des Causses. — Une thèse de pharmacie de Montpellier apporte une remarquable étude d'archéologie gallo-romaine : Érasme Loir, *L'industrie de la résine dans les Causses à l'époque gallo-romaine* (in-8°, 176 p.). C'est un fait nouveau. A l'origine de la découverte, je retrouve les bons archéologues de la région : L. Balsan de Rodez, l'abbé Hermet, Marcelin de Nimes, P. Temple de Montpellier et l'influence de l'apôtre de la botanique que fut Charles Flahault. Les Causses n'étaient pas à l'époque romaine le plateau dénudé et quasi désertique qu'ils sont devenus. De vastes forêts de pins les revêtaient ; elles avaient donné naissance à une exploitation intense de la résine. En maint endroit, M. Loir a retrouvé les traces de cette industrie, datées, en particulier, par des tessons de La Graufesenque. Quelques indices permettent de penser qu'elle remontait à l'époque de La Tène. La poix était produite par distillation du bois en vase clos. On se servait de grandes jarres en terre cuite adaptées par des joints d'argile. M. Loir a pu reconstituer tout le détail de la fabrication. L'étude est précise et bien documentée. L'analyse des restes retrouvés ouvre des aperçus non seulement sur les connaissances techniques des Gallo-Romains, mais sur l'antique richesse économique de la région. L'importance des vestiges, depuis les dolmens jusqu'aux ruines de villas ou d'habitations plus modestes, permettrait de conclure à la présence d'une population plus dense qu'aujourd'hui. Le déboisement aurait causé la dépopulation. « Avec le dernier arbre périra le dernier homme », disait Michelet. « La région des Causses, une des plus pauvres de France », conclut M. Loir, « verra peut-être un jour l'industrie de la résine renaître des cendres du passé et, avec elle, sa prospérité. »

Ces conclusions générales, dans ce qu'elles ont d'« idyllique », sont assez vivement critiquées par M. Aymard : *Remarques sur le boisement des Grands Causses dans l'Antiquité*, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, XVII, 1941, 1, p. 115-128, appuyées sur l'important ouvrage de P. Marres, *Les Grands Causses; I : Étude de géographie physique; II : Étude de géographie humaine*, Tours, 1935. « Une région bien boisée », remarque M. Aymard, « n'est jamais une région bien peuplée. » Le nombre des vestiges anciens sur les Causses, depuis les monuments mégalithiques jusqu'aux villas romaines, indique que, dès l'Antiquité, ces plateaux étaient assez peuplés, donc passablement déboisés.

Deux cartes, l'une des stations de distillation de la poix d'après M. Loir, l'autre des pinèdes actuelles sur les Grands Causses, d'après M. Marres, montrent une coïncidence parfaite. Rien, en somme, n'autorise donc à imaginer que le pin sylvestre ait donné jadis aux Causses une richesse beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Il est incontestable que la population des Causses a baissé de 30 à 45 pour cent, mais cela depuis le milieu du XIXe siècle, et cette chute coïncide avec un assez fort reboisement. Le reboisement en cours n'est donc qu'un pis aller. Archéologiquement, la thèse de pharmacie de M. Loir n'est pas moins un beau et bon travail.

Civilisation romaine en Rouergue. — Dans le très intéressant opuscule de l'abbé L. Bousquet : *Six leçons d'histoire de Rouergue*, Rodez, P. Carrère, 1942 (in-16, 118 p.), je note cette conclusion, qui me paraît particulière à quelques régions du midi de la Gaule. L'œuvre de colonisation et d'assimilation de la province aurait été intense dès le lendemain de la conquête. « Mais l'entreprise de romanisation du Ier siècle semble avoir été interrompue brusquement et, en tout cas, n'avoir pas eu de lendemain. Dès le début du IIe siècle, les ateliers de La Graufesenque sont en pleine décadence... Il semble même que les espoirs que Rome avait placés dans les richesses minières du pays des Ruthènes ne réservèrent que des déceptions. Leur exploitation, sous forme de grandes entreprises, paraît avoir été, d'assez bonne heure, abandonnée pour faire place à de petits ateliers locaux... »

En somme, sauf un développement précoce en certains points, notamment en bordure des grandes voies, l'ensemble de la province semble avoir échappé à l'emprise romaine. La vie indigène locale se poursuivit comme avant la conquête. D'une façon générale, dans l'ensemble de la Gaule, c'est, au contraire, à partir de l'époque des Flaviens que l'influence romaine pénètre les campagnes.

Les dolmens et les Fées. — « Ces mégalithes, les paysans de l'Aveyron les nomment des *cibourniès* — des cendriers — preuve qu'ils les considèrent comme des tombeaux — ou tombes des Anglais... ; enfin, *oustal de los Fados, de los Fadarellos, de los Mascos, roc del Fodat*, attestation qu'à ces mystérieux monuments furent associées des légendes de sorciers ou de fées », L. Bousquet, *Six leçons d'histoire du Rouergue* (Rodez, 1942, in-8°, 118 p.), p. 14. Il est intéressant de voir ici, comme en Irlande, les mégalithes assignés comme domaine aux Fées et aux morts, souvent confondus dans la littérature irlandaise. Autre observation intéressante. Dans maint dolmen, l'abbé Cérès signalait un double niveau : à la base, des squelettes déposés allongés ou assis sur le sol de la chambre dolménique et un niveau supérieur à incinérations. Le fait aurait été particulièrement net au dolmen de Ronnes (comm. de Salles-la-Source), le seul inviolé qu'ait rencontré l'abbé Cérès (p. 15)... Mais

non, la monotonie du mobilier funéraire n'est pas décevante. Ce mobilier accuse les relations des dolmens aveyronnais avec ceux de Bretagne, je crois, et peut-être aussi avec ceux de la péninsule ibérique. En tout cas, la question se pose et ne peut être résolue que par l'étude de ce mobilier, si pauvre, si monotone soit-il.

Autre constatation intéressante : « Les grottes-ossuaires, particulières au sud-est du département, sont contemporaines des constructions dolméniques... Elles présentent une stratification identique : inhumations au niveau inférieur, incinérations au niveau supérieur... Celle de Saint-Jean-d'Alcas a livré le plus remarquable ensemble de mobilier dolménique. » On voudrait savoir auquel des deux niveaux appartenait ce mobilier.

A propos des statues-menhirs, il est noté (p. 17, 18) : « L'une d'elles ayant été trouvée au Mas d'Azaïs (comm. de Montlaur) en place, au-dessus d'un dépôt mortuaire, on doit les considérer comme des stèles funéraires » — stèles non pas individuelles, mais collectives, non pas des portraits, mais les images des divinités de la mort, déesse-mère ou dieu à la hache.

Je relève encore, dans les pages suivantes, d'excellentes observations sur les silex ruthènes, sur les pierres et les ornements de provenance étrangère, pour aboutir à une très juste conclusion : « Cette civilisation dolménique a marqué de son empreinte profonde et vivace l'homme et la terre rouergate..., c'est elle qui a fourni ces assises robustes sur lesquelles va s'élever cette vigoureuse entité : la Ruthénie. » — Je ne sais si l'abbé L. Bousquet est préhistorien, mais tout ce qu'il dit de la préhistoire est excellent.

La Loire. — Jacques Soyer, *Notes d'hydronymie, la Loire, le Loiret, le Loir. Singulières déformations d'un nom de rivière du département du Loiret, La Notre-Heure ou Nord-Yèvre ou Yèvre-du-Nord.* Extr. du *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, XXIV, 1943, 16 p.

Nous empiétons ici sur le domaine de la chronique de toponymie pour aboutir, avec M. J. Soyer, aux textes littéraires. Jusqu'au XVIe siècle, le nom du fleuve Loire était masculin :

« Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin »,

écrit du Bellay. Les riverains disent couramment « la rivière », « et cette façon de parler ne serait, en somme, que la traduction de *Liger*, mot préhistorique banal signifiant cours d'eau... ». De *Loiret*, la forme la plus ancienne, *Ligericinus*, est un dérivé probablement diminutif de *Liger*. Le nom du *Loir* est de tout autre famille : *Ledus*, cf. le Leds (Hérault), le Lay (Vendée). Quant à la rivière *Notre-Heure*, son nom est *Nostrusa* dans tous les documents du Moyen Age ; il ne peut s'expliquer par le latin, ses déformations nous montrent l'étymologie populaire en action.

Petits bronzes de Mercure. — P. de Gorsse, *Les hermès en bronze du*

Musée de Luchon. Hache en bronze de Cazaril (également au Musée de Luchon). Extr. du *Bull. arch. du midi de la France*, 3e série, t. IV, fasc. 3, 1942, in-8o, 12 p. et 3 pl. L'un de ces Mercures, provenant de la collection d'Agos (pl. XIV de la brochure), représentant le dieu couronné de feuillage, est une œuvre d'art très supérieure aux autres.

Inscriptions pannoniennes. — La préparation d'une histoire ancienne de Budapest a conduit M. A. Alföldi à revoir de près les inscriptions de toute la région ; un article, *Epigraphica*, III, dans *Archaeologiai Ertesitö*, 1940, p. 214-235 (traduction en allemand), nous apporte ses observations. Tout d'abord, il faut rayer ce que le *Corpus*, III, p. 432, dit de Stuhlweissenburg, *vicus* important, centre de cultes divers, en particulier du culte impérial. Un certain nombre d'inscriptions y ont sans doute été trouvées, mais elles y avaient été apportées de Budapest, où se tenaient les assemblées du *concilium provinciae.*

A la restitution ou à l'interprétation de plusieurs de ces inscriptions, M. Alföldi apporte des corrections intéressantes : III, 3345 : il ne s'agit en aucune façon du culte impérial ; III, 3342 : au lieu de *templum d*[*ivi Marci*], il faut lire *templum D*[*olicheni*]. Au début, on restituera les noms de Septime-Sévère et de Caracalla qui visitèrent la Pannonie en 202 ; III, 3343 : la dédicace à Dolichenus, signée *totius provinciae sacerdotes*, daterait des années 280 à 300 et représenterait un document antichrétien de loyalisme au culte impérial.

Vie militaire au IIIe siècle. — Parmi les inscriptions qu'examine M. Alföldi dans *Epigraphica*, III, tout un groupe concerne les différents établissements d'*Aquincum.* Il y avait là, à quelque distance les uns des autres, trois centres urbains distincts : la ville indigène : *civitas Eraviscorum*, la ville romaine, municipe sous Hadrien et colonie à partir de 194, et la ville militaire : *canabae*, ou *legio*, ou *territorium legionis.* La ville militaire est indépendante du camp ; elle a son *ordo decurionum* et ses *magistri ;* elle a son budget et des domaines qu'elle met en location. Le *territorium legionis* est-il autre chose que les *prata legionis*? Ce territoire, prés ou autres terres, est-il donné en location aux soldats comme les domaines impériaux le sont à des colons? La légion, en ce cas, se serait trouvée, dès le début du IIIe siècle, transformée en colonie agricole. Tel n'était assurément pas le sens de la réforme de Septime-Sévère qui, tout en permettant au soldat de contracter mariage légitime et d'habiter hors du camp, tint à maintenir la valeur militaire de la troupe. C'est seulement au IVe siècle que les *legionarii milites* deviennent des sédentaires par opposition aux *numeri* qui constituent l'armée de marche. Ces inscriptions de Pannonie sont d'intéressants documents d'histoire générale.

Bronzes de harnachement. — Andreas Alföldi u. Aladár Radnóti, *Zügelringe und Zierbeschläge von römischen Jochen und Kummeten aus*

Pannonien, dans *Serta Hoffileriana*, Zagreb, 1940, p. 309-319, pl. XXII-XXXIV. Les bronzes-ornements de jougs et anneaux porte-guides de différents modèles abondent en Hongrie. Les différents types en sont ici minutieusement décrits et figurés en de nombreuses planches. Il serait bien désirable, concluent les auteurs, qu'on en fasse autant en Belgique et en France ; on pourrait ainsi reconnaître ce qui a été fabriqué dans ces provinces et distinguer les bronzes d'importation de la production locale.

Chronologie de Valérien, Gallien, Postume. — A. Alföldi, *The reckoning by the regnal years and victories of Valerian and Gallienus.* Extr. du *Journal of Roman Studies*, 1940, 10 p., 3 pl. (de monnaies). — Les monnaies de Valérien et de Gallien accusent des discordances dans les chiffres des puissances tribunices et des consulats. Ces discordances, une fois reconnues, n'empêchent pas d'utiliser ces monnaies comme documents chronologiques touchant les faits qui ont suivi la capture, puis la mort de Valérien : victoires de Gallien sur divers prétendants, proclamation de Postumus, qui ne date que de la fin de 260, prise de Cologne et mort de Saloninus, qui ne sont que de 261. La fin de Postumus se trouve ainsi reportée à 269. On sait tout l'intérêt et aussi les difficultés que présente la numismatique de ces temps troublés et, particulièrement, celle des empereurs gaulois.

Limes belge. — MM. J. Vannérus, de l'Académie royale de Belgique, van de Weerd, de l'Académie royale flamande, assistés de M. J. Breuer, des Musées du Cinquantenaire, forment un Comité qui va se charger d'explorer en détail la ligne de défense romaine du IVe siècle, laquelle suivait approximativement la chaussée de Bavai à Cologne par Tongres et Maestricht. M. J. Vannérus rend compte de ce *Projet d'exploration systématique du Limes belge*, dans le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique* (Classe des Lettres), séance du 7 décembre 1942, p. 313-324. En attendant que les fouilles puissent commencer, M. J. Vannérus a entrepris l'exploration toponymique de la zone fortifiée et il en publie les résultats dans les *Mémoires* in-quarto de l'Académie, sous le titre : *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique.* L'ouvrage doit paraître prochainement. On sait le rapport qui existe entre la défense de la Belgique romaine et le tracé de la frontière linguistique séparant les parlers wallons et flamands. Nous avons entrepris, en France, des fouilles à Bavai. Il conviendra de nous associer à la recherche de nos voisins et amis belges en étudiant ce même Limes de Bavai à Boulogne.

Toponymie et histoire de la colonisation. — Guy Souillet, *Chronologie et répartition des noms de lieux en* -ière *et en* -ais *dans la Haute-Bretagne.* Extr. des *Annales de Bretagne*, 1943, 9 p. — Il ne s'agit que du Moyen Age, de la nouvelle colonisation du pays après les invasions, de la renaissance économique de l'Occident du XIe au XIIIe siècle. L'étude est inté-

ressante : les noms en *-ière* (type La Renaudière), les plus anciens, dominent dans la partie est ; les noms en *-ais* (type La Bénardais) sont plus récents et se font plus nombreux à mesure qu'on avance vers l'Ouest. Le défrichement et la constitution de petites propriétés seraient donc d'autant plus tardifs que l'on s'écarte des régions de l'Est. Il resterait à trouver la raison de la différence des deux suffixes *-ière* et *-ais* et à prouver que le type de colonisation qu'ils représentent n'a pas été précédé par un autre.

Influences artistiques. — A propos de la décoration des verres, comme cette bouteille de Prissia, M. W. Schleiermacher émet, dans *Germania*, 1942, p. 58-59, de brèves réflexions qui valent d'être notées. Quand on parle d'imitation, il ne s'agit pas de la copie sur un vase du décor de tel autre vase. Il s'agit de motifs et de style. C'est ainsi que le décor des vases métalliques, argent ou bronze, a influencé celui des vases de terre cuite et ceux-ci, les vases de verre. Une plaque de bronze de Bonn représente le Mars germanique avec l'oie ; l'oie est égyptienne ; on voit à côté d'elle des lotus et des roseaux. Le décor des verres et celui des terres cuites ne sont pas assez voisins pour permettre de supposer l'action directe de l'un sur l'autre ; on admettra plutôt des modèles communs, vraisemblablement métalliques. C'est en ce sens élargi qu'il conviendrait de pousser l'étude des rapports des arts mineurs entre eux.

Mosaïque de Bacchus à Cologne. — Des travaux devant le portail méridional de la cathédrale de Cologne ont mis au jour, à la profondeur moyenne de $6^{m}50$, des restes de bâtiments s'échelonnant depuis Charlemagne jusqu'à l'époque romaine. A la couche inférieure, sous des décombres et des cendres, une belle mosaïque presque intacte couvrait une salle de 7 m. sur 10. L'*emblema* central, de 1 m. de côté, représente Bacchus et un satyre. Les trente tableaux qui l'entourent sont des sujets bachiques : Satyres et Ménades, dansant ou jouant de la lyre ou de la flûte, panthère, amour sur un lion, attelages de dindons et de perroquets, canard, etc. M. F. Fremersdorf accompagne d'un très bref commentaire la publication, dans *Germania*, 1941, 4, p. 233 sq., des 28 planches reproduisant la mosaïque, en attendant une publication plus complète avec planches en couleur. Elle daterait, selon lui, du milieu du IIe siècle. Elle prend place parmi les très belles mosaïques romaines. Les sujets en sont simplement décoratifs et fantaisistes, sans allusion précise, autant qu'il nous semble, aux mystères dionysiaques.

A. GRENIER.

VARIÉTÉS

LES ORIGINES DE LA LÉGENDE TROYENNE DE ROME

Presque simultanément, deux travaux importants ont remis à l'ordre du jour les vieilles légendes qui lient au monde grec les premiers temps de l'histoire italienne. Il a été rendu compte dans la *Revue* de la thèse de doctorat, où M. Jean Bérard a étudié dans toute son ampleur le problème de la colonisation grecque dans l'Italie méridionale[1]. On a dit les tendances judicieuses de cet ouvrage : marquer l'accord de l'archéologie avec une grande part des traditions littéraires ; dans celles-ci, distinguer au delà des souvenirs d'une colonisation proprement historique (VIIIe-VIIe siècles) les traces de migrations que nous serions en droit d'appeler protohistoriques et qui, à travers la Méditerranée, sont venues de l'Orient vers l'Occident. Une telle tentative ne manquait ni de beauté ni de hardiesse. Le dessein de M. Perret, tout opposé d'esprit, n'en manque pas davantage. Mais, au lieu de poser le problème dans son étendue, d'éclairer les légendes les unes par les autres, il a préféré considérer isolément l'une d'entre elles, la plus fameuse, et en pousser à fond l'analyse. C'est celle des origines troyennes de Rome. Il lui a consacré un volume considérable, plein de talent, qui eût gagné peut-être à plus de rapidité[2]. D'autre part, alors que M. Bérard recherche les traditions, les souvenirs confus mais valables d'événements historiques, aux yeux de M. Perret les légendes sont surtout significatives de ceux qui les conçoivent et nous renseignent moins sur le passé qu'elles prétendent retracer que sur le présent de ceux qui les imaginent et les propagent : « Ainsi, écrit-il, p. IX, la légende apparaît-elle comme un commentaire perpétuel de l'histoire écrit par les contemporains eux-mêmes. » Dans ces conditions, il est logique que M. Perret n'ait plus le souci de concilier les textes avec les données archéologiques et diffère en cela encore de M. Jean Bérard. La position ainsi adoptée par lui n'est certes pas nouvelle, mais il a poussé le système à un point de rigueur qui, en cette matière, n'avait guère encore été atteint, même pas par Schwegler ou par cet Ettore Pais, dont l'influence est plus d'une fois sensible.

1. W. Seston, *Revue*, XLIV, 1942, p. 139 et suiv.
2. *Les origines de la légende troyenne de Rome* (281-31). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 (*Collection d'études anciennes... de l'Association Guillaume Budé*) ; 1 vol. in-8°, xxx + 678 pages.

I. — La thèse

La thèse de M. Perret est à la fois très critique et très constructive. Elle déblaie avec force le terrain de tout ce qui lui paraît l'encombrer abusivement. La légende de la fondation troyenne de Rome nous est donnée par plusieurs textes comme formée relativement tôt. M. Perret, en vertu de ses idées sur l'origine des légendes, s'est persuadé qu'une date aussi ancienne n'était pas vraisemblable. C'est quand Rome était grande qu'on a pu songer à lui donner des ancêtres dignes de cette grandeur. Il fait sien un principe jadis posé par Niese[1] : « On peut poser comme un axiome de valeur universelle qu'une communauté, qu'un peuple ne possède une histoire de ses origines que lorsqu'il a acquis une signification historique, de sorte qu'il y ait intérêt pour lui ou pour les autres à découvrir son origine. Seuls les peuples importants racontent l'histoire de leurs origines et cette histoire ne se forme qu'après le commencement de leur importance et de leur puissance. » Mais, alors, les textes qui semblaient dire le contraire? Il fallait les soumettre à une critique qui les ruinât. De là, pour le lecteur qui jette les yeux sur la table des matières de M. Perret, ces titres de chapitres ou de sections qui semblent un peu faire de son livre un chantier de démolition : « Une pseudo-citation de Sophocle ; Une pseudo-allusion de Polybe Pseudo-localisations troyennes ; Les paradoxes d'un Pseudo-Hellanicos ; Une prétendue chronique campanienne du IVe siècle... » M. Perret arrive ainsi à cette conclusion : « Il apparaissait alors qu'aucun témoignage écrit antérieur à celui de Timée (mort vers 260) ne nous était parvenu de l'existence d'une tradition relative à la fondation troyenne de Rome, tandis que, chez Timée lui-même, la légende n'avait d'existence que rudimentaire » (p. 409).

En second lieu, cette légende tardive est une légende unique de son espèce. Sans doute ce n'est pas ainsi qu'elle nous apparaît et que les historiens sont habitués à la considérer. On la range à l'ordinaire parmi d'autres qui semblent analogues, d'abord parmi celles qui parlent des fondations de villes dans l'Italie méridionale, ensuite parmi celles qui décèlent sur les côtes de la Méditerranée le passage des Troyens vaincus et fugitifs. Mais, pour M. Perret, il y a là une double illusion qu'il s'attache à dissiper. Des autres légendes italiennes, il faut séparer nettement celles qui font intervenir les Troyens et non les Grecs. Son *Introduction* développe cette idée de leur « singularité ». Parce que, nous l'avons vu, « la légende n'a fait qu'exprimer à sa manière une histoire très précise », il veut que la colonisation légendaire des Grecs ne soit qu'une anticipation, une transposition mythique de leur colonisation

1. *Die Sagen von der Gründung Roms* (*Historische Zeitschrift*, LIX, Neue Folge, XXIII, 1888, p. 481).

historique. Dès lors, évidemment, les récits qui parlent de Troyens s'isolent des autres, puisqu'à l'époque historique il ne saurait être — et pour cause — question de leur venue dans l'Italie du Sud.

Mais, d'autre part, la légende d'Énée n'a pas davantage d'analogue parmi celles qui nous font assister à une dispersion des Troyens dans la Méditerranée. Pour M. Bérard, il est bien clair qu'il y a à rechercher quelque fondement historique à ces migrations fabuleuses[1]. Pour M. Perret, il n'y a qu'une autre illusion à réduire. L'examen de ces traditions analogues à la tradition romaine fait ressortir — et ce sont les deux premières parties de sa thèse — qu'elles sont en réalité sans existence propre et il s'est appliqué à détacher de leur entourage fallacieux celle qu'il étudie. Tardives pour la plupart, elles doivent en fait le jour à l'imitation de la légende romaine ; elles sont nées sous son influence. Et là aussi le mythe ne fait qu'exprimer de l'histoire. Souvent elles traduisent le désir de certains de se faire reconnaître avec le peuple-roi une parenté flatteuse et utile.

Comment la légende d'Énée, ainsi abaissée dans le temps, ainsi isolée dans son originalité, s'est-elle formée? M. Perret joue ici la difficulté. Il lui faut faire assister son lecteur, en pleine lumière de l'histoire, à la naissance d'une légende. Sa tentative est brillante et sans doute trop. Après avoir écarté toutes les solutions qui lui semblent impossibles — et c'est la troisième partie — il nous propose la sienne propre — et c'est la fin de cette même partie. Une telle légende qui rattache les Romains aux ennemis des Grecs n'a pu sembler séduisante d'abord qu'à un Grec ennemi des Romains. C'est Pyrrhus, roi d'Épire, le nouvel Achille, qui a cru combattre dans la cité ennemie une nouvelle Troie, et voici, en effet, ce que nous dit Pausanias (I, xi, 7-xii, 2) : « ... Tandis que les envoyés des Tarentins parlaient ainsi (à Pyrrhus) le souvenir de la prise de Troie s'imposa soudain à Pyrrhus avec l'assurance de vaincre, lui aussi, et pour les mêmes raisons : n'allait-il pas combattre contre une colonie des Troyens, lui, le nouvel Achille? » Mais, objectera peut-être quelque lecteur, ce texte montre Pyrrhus se référant à une légende constituée et bien établie avant lui. Que le lecteur se reporte aux pages de M. Perret, et il ne manquera pas d'admirer avec quelle virtuosité un peu inquiétante le psychologue est venu ici chez M. Perret au secours de l'historien et, nous faisant pénétrer dans l'âme même du nouvel Achille, a retrouvé derrière Pausanias le souvenir vécu que celui-ci a déformé.

Une intuition de Pyrrhus, un sentiment vague et puissant est le « germe infime », d'où les historiens vont tirer progressivement l'idée rationnelle d'une Rome fondée par les Troyens. La quatrième partie du livre montrera donc comment Rome a adopté, transformé, déve-

1. *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité : l'histoire et la légende.* Paris, 1941, p. 366-385, p. 529.

loppé cette tradition qui lui était en principe hostile et d'où elle a fini par tirer ses lettres de noblesse. Nous débouchons alors en pleine histoire de la littérature, mais en une histoire où, chez les Fabius Pictor, les Naevius et les autres, tout est assez fragmentaire et mutilé pour que M. Perret puisse nous faire admirer encore la hardiesse de sa critique.

Ainsi résumée à très grands traits, la thèse apparaît, je crois, dans toute sa nouveauté. Mais peut-être aussi déjà dans sa fragilité. Nous allons dire plus en détail ce que nous pensons de la méthode et de la critique. Mais, d'ores et déjà, on peut apercevoir dans les idées d'ensemble plus d'une matière à contestation. C'est dès le point de départ, c'est au seuil même de son introduction, que l'on hésitera à suivre ce guide : c'est dans ce qu'il dit de la singularité de la légende troyenne. M. Perret n'argumente pas en historien quand, critiquant une page bien judicieuse de Lenormant, il pose cet axiome : « Chaque héros a été introduit par un élément ethnique déterminé, par son peuple. » S'il veut établir qu'en Grande-Grèce la colonisation mythique n'est qu'une anticipation de la colonisation historique, M. Perret se voue à une tâche surhumaine, et toute l'ingéniosité qu'il a déployée en ce sens pour le cas particulier de Siris dans sa thèse secondaire ne convainc pas[1]. Car cette tentative même ne semble guère heureuse[2], et la masse des faits contraires pour l'ensemble du pays, telle qu'elle apparaît maintenant dans tout son jour, grâce à M. Bérard, demanderait à l'audace de M. Perret un effort que son bon sens ne lui permettra pas.

Et au point d'arrivée aussi, en cette belle hypothèse sur le rôle joué par Pyrrhus, on risque de manquer de confiance. Il semble bien que, pour M. Perret, une légende troyenne ne pouvait émaner que d'un ennemi de Rome. Mais ce sentiment, fondement caché de sa reconstruction psychologique, n'est-il pas un anachronisme? Ne transporte-t-il pas dans l'antiquité les nationalismes modernes, leurs mystiques et leurs propagandes? En fait, ni les poèmes homériques, ni le théâtre grec ne respirent à l'égard de l'ennemi troyen la moindre hostilité, le moindre esprit de dénigrement. Sans doute, dans la lutte contre l'Asie, telle qu'Alexandre la mènera, flotteront les souvenirs de l'épopée homérique, mais beaucoup plus pour exalter le courage du Grec que pour rabaisser la dignité de l'adversaire. Le sentiment qui s'attachait à ce passé était bien plutôt celui d'une commune admiration et d'une commune pitié qui embrassent les vainqueurs et les vaincus. Que l'on relise, par exemple, les *Troyennes* et que l'on songe au portrait que l'*Iliade* fait d'Hector, de Priam et d'Énée, déjà Énée cher aux Dieux ! Aussi, pour une famille, pour une cité, ce qui glorifie, c'est de pouvoir retrouver ses origines dans les traditions homériques et épiques, non de pouvoir le faire

1. J. Perret, *Siris. Recherches critiques sur l'histoire de la Siritide avant 433/2*. Paris, 1941.

2. J. Bérard, *Journal des Savants*, 1943, p. 58 et sq.

de tel ou tel côté des ennemis en présence. Psychologiquement, on ne peut souscrire à cette vue de M. Perret que, si Rome passe pour une ville grecque chez quelques auteurs (Aristote, Héraclide le Pontique, Xénarque), « c'est exactement l'inverse d'une fondation troyenne » (p. 400). Non, c'est presque la même chose. Rien, à l'aventure, ne rend les Anciens plus vivants que de retrouver chez eux des gens analogues à nous, mais rien aussi ne demande plus de précaution.

II. — Les principes de méthode

Mais venons-en à la méthode suivie, spécialement dans la partie critique. Le livre de M. Perret est un livre extrêmement réfléchi, conscient, et, si l'auteur, comme je le crois, se trompe, il a pris la peine de faire avec une parfaite lucidité la théorie de son erreur. La préface nous expose avec une grande vigueur la méthode qu'il a entendu suivre, et c'est bien, en effet, la méthode qu'il a suivie. Il vaut donc la peine de s'y arrêter un peu longuement, de mettre en lumière ce qui, dans sa façon d'envisager sa tâche, risquait de conduire l'auteur là où il est allé.

M. Perret ne pense pas innover les principes qu'il fait siens. Il estime qu'il applique la méthode traditionnelle. Mais il croit qu'il en prend une conscience plus rigoureuse et que c'est par là qu'il lui sera possible de renouveler son sujet. Cette attitude d'esprit n'est nullement antipathique. Elle admet, en quelque sorte, la valeur de la morale courante et ne croit la dépasser qu'en lui demandant d'être parfaitement logique ; c'est au nom d'elle-même qu'elle est invitée à se réformer.

Les deux principes posés, et qui seraient traditionnels, sont, le premier, la « méthode littéraire », le second, « la méthode des ensembles ». « Ce que nous serions tenté d'appeler méthode littéraire consiste en un effort pour n'utiliser jamais les données d'une notice de quelque importance sans avoir précédemment pris position (fût-ce par une hypothèse) sur deux problèmes, celui de la date et celui de la généalogie littéraire de cette notice » (p. xv). Le principe, à première vue, est irréprochable. Allons plus loin. Il peut sembler particulièrement salutaire en un domaine où nos témoignages sont surtout des fragments d'œuvres perdues, des citations de seconde main. Il nous faut reconstituer nos meilleures autorités, les plus anciennes et les mieux informées, à l'aide de ce que le hasard nous a conservé ici et là dans des compilations plus ou moins critiques et généralement tardives. Or, il est bien certain que les modernes ont une tendance à extraire ces fragments du contexte où ils sont enrobés, comme s'il s'agissait d'un pur métal immédiatement utilisable. La constitution même de recueils de fragments, comme ceux des historiens grecs par Jacoby ou des stoïciens par Von Arnim, travail d'autre part si méritoire, favorise l'illusion. On aura un penchant à prendre pour de l'Hellanicos authentique la phrase de Denys qui se

réfère à ce grand nom et qu'on a détachée de son contexte. Or, l'expérience est là pour nous faire éprouver que cela ne va pas sans danger. Les erreurs d'attribution, les déformations conscientes ou inconscientes, les modifications de tout ordre interviennent pour fausser le jeu d'une transmission qui n'est point chez un Denys celle d'un historien moderne, muni de toute la critique de nos jours.

Le principe est donc excellent. Mais à une condition, c'est qu'il soit toujours applicable. Car M. Perret veut toujours l'appliquer. Il y a dans les lignes citées plus haut une parenthèse un peu inquiétante : on doit prendre position, « fût-ce par une hypothèse ». On saisit bien là la rigueur propre à l'esprit de M. Perret. Il n'ignore pas, certes, qu'il y a bien des cas où notre pauvre science conjecturale est désarmée pour répondre aux exigences qu'il lui présente. Il croit qu'il faut passer outre et, si l'on ne peut avoir une certitude, utiliser l'hypothèse. Mais, prenons-y garde, une hypothèse au nom de laquelle on affirmera ou l'on niera la valeur historique de la notice, au nom de laquelle on tranchera en pratique de façon décisive de pures questions de fait.

Nous saisissons ici une première fois ce qui me semble propre à M. Perret dans ce qu'il veut définir comme la méthode traditionnelle. C'est la subordination de la vérité à la vraisemblance. L'hypothèse qu'on forme sur la date, sur les intentions d'une notice ne peut dépasser la vraisemblance — ou alors ce ne serait plus une hypothèse. Et c'est cependant sur cette vraisemblance qu'on arrivera en définitive à prononcer de la vérité. Le danger me paraît grand. Car qu'est-ce que cette vraisemblance, sinon le produit toujours fragile et revisable de notre culture historique? D'après ce que nous croyons savoir du temps, des hommes, des intentions, nous supposons telle date, telle portée. Mais ce que nous croyons savoir risque fort d'être imparfait et sujet à caution, même chez l'historien qui a le sens le plus sûr des époques et des individus. L'hypothèse que nous inspire notre culture historique en dépend directement, et, s'il est tout à fait légitime de la concevoir, il est très délicat et très dangereux de trancher définitivement par elle, comme le fait M. Perret, des questions de fait comme celles d'authenticité, de date, de sens d'une œuvre. Il peut sembler qu'au rebours, le véritable esprit historique consiste à se défier de ce que l'on croit savoir et des hypothèses qu'on est ainsi conduit à former, si ce que l'on croit savoir vient à se heurter à une affirmation explicite, à un témoignage. Dans le conflit qui s'engage ainsi, M. Perret parierait, de prime abord, pour le vraisemblable contre ce qui est donné comme un fait. Je crois que l'esprit historique consiste, au contraire, à tenir le vraisemblable pour quelque chose de subjectif et de provisoire, qu'il faut se tenir prêt à modifier et à reviser à la première occasion. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait point des cas où, en effet, le fait prétendu soit controuvé, où ce ne soient les vraisemblances qui se trouvent être la vérité. Mais ce que

je veux dire, c'est que l'attitude normale de l'historien n'est point celle qui consisterait à voir là le cas normal.

Ainsi donc le principe posé par M. Perret sous le nom de « méthode littéraire », juste dans son principe, est d'une application délicate. Il ne vaut qu'à la condition de ne pas introduire comme base de la critique des inductions et des hypothèses plus fragiles que cela même qu'il faut vérifier. Nous avons à faire une restriction analogue et plus étendue quand nous passons au second principe, celui qu'il appelle « méthode des ensembles ». « Le principe, c'est que chaque fait particulier reçoit lumière de ceux qui lui ressemblent. » Ainsi formulé, le principe est si général et si vague qu'il n'est guère contestable, mais il n'est pas non plus d'une bien grande fécondité. Mais la méthode consisterait aussi « à suivre aussi loin qu'on le peut les conséquences de telle ou telle hypothèse même en des domaines fort éloignés » et à déduire la fausseté du fait à critiquer de l'impossibilité des affirmations qu'il amènerait ainsi à poser. Sous cette seconde forme, le principe des ensembles me paraît quelque chose de fort différent de cette vérité générale qu'un fait particulier reçoit lumière des faits qui lui ressemblent. C'est sous cette seconde forme qu'il a été souvent utilisé par M. Perret et qu'il lui a rendu ce qu'il considère sans doute comme des services et qui pourraient bien avoir été les pires dangers courus par lui.

Un fait, en effet, est encore ce qui ressemble le plus à un fait, et les conséquences qu'on en déduit participent toujours, au contraire, d'une vue de l'esprit. Là aussi le préjugé favorable doit être accordé au témoignage et non aux vraisemblances accumulées par l'historien. Ainsi, M. Perret juge impossible que la *Tabula Iliaca* nous conserve véritablement des représentations qui seraient issues de l'œuvre de Stésichore, bien que l'attribution soit faite par le lapicide. « On ne voit pas de difficultés à première vue à ce que le sculpteur de la *Table Iliaque* ait disposé pour son travail d'une édition ou d'un résumé de l'œuvre de Stésichore, mais, si l'on essaie dans cette hypothèse de comprendre comment il se fait que Virgile, que Strabon aient ignoré ou négligé un texte d'une telle importance et dont s'inspirerait bientôt un obscur artisan qui n'était rien moins qu'un érudit, on prend soudain conscience devant la brutalité de ce paradoxe, qu'en dépit de son apparence débonnaire l'hypothèse est in raisemblable » (p. XVIII, cf. p. 84 et suiv., 111 et suiv., 306 et suiv.). Ainsi, contre le fait positif de l'inscription du nom de Stésichore sur le monument, M. Perret invoque qu'il conduit à admettre une conséquence insoutenable, un silence et une ignorance inexplicables. Mais cette conséquence insoutenable, c'est M. Perret qui la déclare telle. Un autre historien se contenterait sans doute de prendre acte du silence, de l'ignorance et ne perdrait même aucun temps à conjecturer leurs motifs ; car il est à la fois facile et vain d'en imaginer à volonté. Et il reprocherait sans doute à M. Perret de faire aboutir sa

méthode des ensembles à cet argument *ex silentio* qui est rarement un argument probant. De fait, qui ne sait que rien n'est plus mal connu que ce qui, à une époque donnée de l'antiquité, pouvait être lu par tel ou tel? Et qui ne voit aussi que plus obscur est l'artisan de la table, plus il est invraisemblable qu'il ait pris sous son bonnet une attribution à Stésichore?

Mais, en fait, nous le verrons, le plus souvent pour mettre en contradiction la donnée qui le gêne avec un ensemble qui l'exclurait, M. Perret, bien souvent, se donne par hypothèse ces ensembles et il en a une connaissance singulièrement précise et affirmative qui contraste fort avec sa défiance critique réservée à la seule donnée de fait qu'il s'agit d'éliminer. Nous allons montrer dans un cas déterminé ce qu'il y a de tout subjectif, de tout hypothétique dans ces ensembles et nous allons rencontrer ici encore ces vraisemblances générales et fragiles, au nom desquelles on veut juger de la vérité d'un fait particulier. Hâtons-nous de dire que M. Perret, avec cette lucidité que nous louons, n'est pas sans avoir conscience du risque couru. Il écrit, p. XVII : « Au point de départ, et l'on s'en doute, la détermination de ces ensembles est toujours une opération délicate et constitue en elle-même une sorte d'hypothèse fondamentale, de laquelle peuvent découler bien des méprises. » C'est, en effet, le cas.

III. — Hellanicos et Énée en Italie

Parmi les témoignages les plus anciens qui mettent en relation Énée avec Rome et l'Italie, il y a celui d'Hellanicos (ve siècle), transmis par Denys d'Halicarnasse : Ὁ δὲ τὰς ἱερείας τὰς ἐν Ἄργει καὶ τὰ καθ' ἑκάστην πραχθέντα συναγαγὼν Αἰνείαν φησὶν ἐκ Μολοττῶν εἰς Ἰταλίαν ἐλθόντα μετ' Ὀδυσσέως (Ὀδυσσέα *Urbinas* 105) οἰκιστὴν γενέσθαι τῆς πόλεως, ὀνομάσαι δ' αὐτὴν ἀπὸ μιᾶς τῶν Ἰλιάδων Ῥώμης. Ταύτην δὲ λέγει ταῖς ἄλλαις Τρῳάσι παρακελευσαμένην κοινῇ μετ' αὐτῶν ἐμπρῆσαι τὰ σκάφη βαρυνομένην τῇ πλάνῃ. Ὁμολογεῖ δ' αὐτῷ καὶ Δαμαστὴς ὁ Σιγεὺς καὶ ἄλλοι τινές (I, 72, 2 = Frag. 84 Jacoby).

Le texte est précis ; Hellanicos est confirmé par l'accord avec un autre historien apparenté, Damaste de Sigée, accord que peu de lecteurs ne voudront pas étendre à tout le paragraphe en question, d'après les termes dont use Denys. Le texte est capital. On peut dire sans exagération qu'il n'y en a pas dont la critique importe plus à l'étude de la légende d'Énée. On peut dire qu'il suffirait que lui seul résistât à la démonstration de M. Perret ; c'en serait assez pour que s'effondrât sa thèse d'une formation tardive. Voyons donc comment il s'y est pris pour en ruiner l'autorité. L'étude des quelques pages (p. 367-379) où il l'examine sera fructueuse pour qui voudra se prononcer sur la valeur de sa critique

Le témoignage d'Hellanicos s'accorde, avons-nous dit, d'après Denys,

avec celui de Damaste de Sigée. Que penser de cette confirmation indirecte? Il ne reste d'autre ressource à M. Perret, après avoir jugé que le texte est d'un faux Hellanicos, qu'à mettre d'accord cette thèse avec la mention de Damaste de Sigée. Ce Damaste de Sigée, rien, selon lui, ne nous interdit de le placer à une date assez tardive pour que son accord avec le faux Hellanicos s'accommode de cette qualité de faux. Mais le lecteur de M. Perret éprouve déjà à le lire une première gêne : « Suidas nous apprend qu'il était Ἑλλανίκου μαθητής. Cette indication se trouve vérifiée par les rares fragments qui nous ont été conservés de cet auteur et qui souvent consonnent d'assez près à la tradition d'Hellanicos » (p. 379). Voilà, certes, qui explique au mieux l'accord avec Hellanicos, l'authentique Hellanicos. Mais tel n'est pas le sentiment de M. Perret, qui continue : « *Mais cela ne nous donne pas d'indication chronologique* (c'est nous qui soulignons). Hégésianax fut bien aussi en un certain sens, comme le dit M. Jacoby, Ἑλλανίκου μαθητής » (or, Hégésianax est un ami et contemporain d'Antiochos le Grand). Mais il est clair pour tout lecteur que l'usage que ferait M. Jacoby des mots Ἑλλανίκου μαθητής lui serait personnel. Quand un Ancien, Suidas, les emploie, il veut leur faire dire en bon grec que Damaste a été l'élève direct d'Hellanicos. Je crains fort que M. Perret n'ait été ici victime d'un anachronisme. En français, « disciple » s'emploie en un sens large pour les sectateurs d'une doctrine, aient-ils vécu des siècles après le maître. En grec, même pour une école philosophique, μαθητής n'a pas cette valeur. A plus forte raison pour les historiens chez qui il n'y a point d'écoles qui se perpétuent. Suidas nous donne donc, au rebours de ce que prétend M. Perret, une indication chronologique précise.

M. Perret poursuit en écrivant : « Il n'y a donc aucune raison de penser que Damaste de Sigée vécut vers 400, comme le suppose Schwartz, plutôt que vers 200. » Le malheur est que ce n'est point là une supposition de Schwartz dans son article de la *Real-Encyclopädie*, mais bien l'indication positive des témoignages anciens cités par Schwartz lui-même, et aussi par Schmid-Stählin dans leur manuel classique auquel M. Perret eût été prudent de se référer[1]. Denys d'Halicarnasse nous dit de Damaste qu'il est un peu antérieur à la guerre du Péloponèse[2]. Suidas, dans les lignes incomplètement citées par M. Perret, dit également qu'il a vécu avant la guerre du Péloponèse[3]. On a même pu préciser. Ce que Damaste conte de Diotimos, fils de Strombichos, parti en Perse en ambassade, et que, lui, Damaste, déclare tenir de lui, ne peut concerner que le stratège de 435[4].

1. Schmid-Stählin, *Geschichte der griechischen Literatur*, I, p. 693, n. 1.

2. *De Thucydide*, 5, p. 330, 18, Usener-Radermacher : ὀλίγῳ δὲ πρεσβύτεροι τῶν Πελοποννησιακῶν καὶ μέχρι τῆς Θουκυδίδου παρεκτείναντες ἡλικίας Ἑλλάνικός τε ὁ Λέσβιος καὶ Δαμάστης ὁ Σιγειεύς...

3. Suidas, *s. v.* : ... γεγονὼς πρὸ τῶν Πελοποννησιακῶν.

4. Ap. Strabon, I, 47 (frag. 8 Jacoby). Cf. Jacoby et Schwartz, *loc. laud.*

Cela n'est que trop évident : M. Perret, pour éliminer Damaste de Sigée, n'a pas pris les précautions nécessaires en ce qui concerne les textes anciens et les auteurs modernes. Il a été victime d'une fiche trop hâtivement rédigée en marge de l'article de Schwartz. Mais voilà donc déjà que le témoignage capital d'Hellanicos demeure daté par sa concordance avec celui de son élève Damaste. Allons maintenant à lui. Nous suivrons la démarche inverse de celle de M. Perret, parce qu'en matière de témoignage historique la critique externe l'emporte sur la critique interne, comme la constatation matérielle des faits sur l'idée que nous nous faisons de leur vraisemblance.

Denys d'Halicarnasse ne nomme pas ici directement Hellanicos. Il fait mieux. Il le cite par le titre d'une œuvre que nous savons la sienne, la *Chronique des prêtresses d'Argos*. De cette œuvre, dont des fragments nous sont connus d'autre part, M. Perret, semble-t-il, ne révoque pas en doute l'authenticité ; il l'admet pour d'autres notices citées par le même Denys[1]. Mais alors, pour discréditer les lignes qui concernent Énée et l'Italie, qui ne voit les difficultés presque insurmontables qu'il se crée et ne peut pas ne pas se créer? Denys citerait bien une œuvre authentique ; ce qu'il en citerait ailleurs serait bien authentique, mais ce passage spécialement, qu'il n'a pu lire que dans l'œuvre authentique, ne l'est pas. Pour se tirer d'affaire, voici comment s'explique M. Perret : « Faut-il voir dans la notice citée par Denys l'œuvre d'un faussaire qui aurait sciemment interpolé la *Chronique* authentique d'Hellanicos? Il n'y a aucune raison de le penser. La période alexandrine a été féconde en géographes, chronographes, prosateurs et poètes ; l'un d'eux, pour exercer son talent, aura trouvé dans la *Chronique* d'Hellanicos un guide commode qu'il ne se sera pas privé d'amender, de compléter à sa fantaisie et surtout de continuer » (p. 378). Je ne conçois pas très bien ce dernier mot. Ce qui concerne Énée ne peut, dans une Chronique, fût-ce celle des vénérables prêtresses d'Argos, que figurer à une date relativement ancienne, et que veut dire alors cette « continuation »? Mais, pour envisager dans son ensemble l'hypothèse de M. Perret, pourquoi aurait-on eu avec Hellanicos ces libertés extraordinaires qu'il ne supposerait pas qu'on pût avoir avec les historiens conservés, Hérodote ou Thucy-

1. Il y a dans le livre de M. Perret quelque chose qui risque d'induire en erreur (et qui a, en effet, induit en erreur). Il parle couramment du « chroniqueur des prêtresses d'Argos », comme d'un auteur anonyme tardif, et c'est à lui qu'il attribue la notice sur Énée, mais, si on se reporte à l'index *s. v.*, on verra qu'il ne lui attribue que... celle-là. Par ailleurs, p. 368, il parle d'un des ouvrages d'Hellanicos « aussi fréquemment cité et utilisé que la *Chronique des prêtresses* », et, en effet, lui-même l'utilise p. 261 et suiv. (Malheureusement, M. Perret ne cite pas le texte même : I, xxii, 3 (c'est le frag. 79 b Jacoby) : Τὸ μὲν δὴ Σικελικὸν γένος οὕτως ἐξέλιπεν Ἰταλίαν, ὡς μὲν Ἑλλάνικος ὁ Λέσβιός φησι, τρίτῃ γενεᾷ πρότερον τῶν Τρωικῶν Ἀλκυόνης ἱερωμένης ἐν Ἄργει κατὰ τὸ ἕκτον καὶ εἰκοστὸν ἔτος, en sorte qu'il reste légitime de se demander s'il s'est douté qu'il appartenait à la *Chronique des prêtresses d'Argos*.)

dide? Et comme Denys aurait joué de malheur allant pour le citer choisir un passage plus ou moins interpolé d'une œuvre authentique? Qui plus est, M. Perret est gêné, lui-même, on le voit, par l'idée d'un faussaire conscient. Mais que pourrait être d'autre le personnage qui introduirait de toutes pièces dans un texte historique une série d'événements dont celui-ci n'aurait rien dit? On voit mal comment la conscience et même une fort mauvaise conscience pourrait être absente de ce genre d'opération.

Mais voyons ce qui, dans le texte même de Denys, a paru suspect à M. Perret. C'est une série d'indications qui sont de nature telle que, selon lui, Hellanicos n'a pu les donner. Nous trouverons ici appliquée à plein la « méthode des ensembles » ; bonne occasion d'en juger. Je n'insisterai pas plus qu'il ne convient et que ne le fait M. Perret sur l'emploi du mot « Italie ». Admettons qu'il n'a pu être employé dans ce sens courant du mot, sens qui serait postérieur[1]. Il reste à prouver que le citateur, Denys, n'en est pas responsable. Mis en garde par M. Perret lui-même plus d'une fois, nous nous défendrons contre le danger d'attribuer aux citations des anciens une exactitude littérale dont ils n'avaient pas le don. Et ici nous nous en défendrons d'autant mieux qu'en une autre citation d'Hellanicos, dont Denys est encore l'auteur et dont l'authenticité est cette fois admise par M. Perret, figure à nouveau avec son sens jugé anachronique le nom de l'Italie[2].

Nous ne nous attarderons pas davantage à la contradiction relevée par M. Perret avec une autre œuvre d'Hellanicos, ses *Troica*, qui feraient mourir Énée à Aineia. Cette contradiction n'existe que si on admet une démonstration antérieure de l'auteur, et, pour ma part, elle ne m'a pas convaincu. Quant au silence gardé par les auteurs postérieurs à Hellanicos sur la venue d'Énée en Italie et partisans pourtant de l'origine troyenne de Rome, il prouve seulement qu'ils avaient une version différente des événements. M. Perret raisonne comme si, une fois imaginée l'intervention d'Énée, celle-ci était devenue la vérité d'une orthodoxie dont on ne pouvait plus raisonnablement dévier. Mais la fantaisie des mythographes anciens ne nous a point habitués, certes, à tant de cohérence et de discipline.

L'argument qui semble essentiel parmi ceux que met en avant M. Perret est celui qui est tiré de la mention des Molosses. Hellanicos n'a pu nous dire qu'Énée est venu en Italie du pays des Molosses. Ce qui paraît décisif à M. Perret est qu' « au temps d'Hellanicos les Molosses n'atteignaient nulle part à la mer : un navigateur ne saurait donc relâcher chez eux » (p. 369). Et il reprend l'idée de M. Pais qu'il y a là une preuve presque certaine que notre notice n'est pas imputable à Hella-

1. Cf., p. ex., Lackeit, article *Italia* (*Real-Encyclopädie*, Suppbd. III, col. 1247 et suiv.).
2. Texte cité p. 284, n. 1.

nicos[1]. Très justement, je crois, il estime avec M. Christ que la mention des Molosses suppose implicitement la captivité d'Énée chez Néoptolème leur roi, ou tout au moins — dirions-nous plutôt — des rapports avec ce héros. Mais, au temps d'Hellanicos, Néoptolème n'est point encore lié de près aux Molosses. « Pendant tout le v[e] siècle, le fils d'Achille demeure strictement thessalien ; pour cet auteur de la *Petite Iliade*, dont on voudrait qu'Hellanicos se fût inspiré, sa capitale est Pharsale : pour Euripide encore, c'est Phthie » (p. 370).

Pour commencer par ce dernier point, M. Perret allègue un ensemble : ce qu'on savait au v[e] siècle du pays de Néoptolème. Cet ensemble n'est constitué que par la *Petite Iliade* et par Euripide, dont il faudra bien dire quelques lignes après qu'il a lié Néoptolème à la dynastie molosse. Par contre, est-ce que M. Perret n'oublierait pas les textes essentiels qui sont ceux de Pindare? Je dis *les* textes, car il y en a trois. Il y a d'abord le seul qu'il cite ici : *Néméennes*, VII, 37 et suiv.[2]. On y voit Néoptolème devenir roi d'Épire. Pour peu de temps sans doute, et M. Perret le souligne comme s'il y avait là quelque chose qui affaiblissait la portée du lien établi entre ce pays et lui. Oui, mais Pindare continue en ajoutant ceci que M. Perret n'a pas cité : « Sa race, cependant, conserva toujours cet apanage. » Addition capitale pourtant, car elle atteste que, pour bref qu'il ait été, le règne de Néoptolème en Épire a suffi à nouer entre le pays et lui des relations ineffaçables. Elle atteste en second lieu que, dès le vivant de Pindare, la dynastie molosse revendiquait la filiation de Néoptolème. Elle atteste en troisième lieu, par l'écho fait à ces prétentions, l'importance grandissante des Molosses dans le monde grec. Bref, elle atteste déjà à elle seule tout ce que M. Perret veut rejeter du v[e] siècle au iv[e]. On ne peut s'expliquer, quand on relit le passage de Pindare en son entier, comment il a pu présenter comme une innovation (et même comme une innovation audacieuse !) d'Euripide le fait que celui-ci aurait fait le premier de Néoptolème l'ancêtre de la dynastie molosse.

M. Perret ne cite pas dans la discussion présente le second des textes de Pindare, *Néméennes*, IV, 50 et suiv., où, si Thétis est présentée comme la reine de Phthie, c'est Néoptolème qui est le roi par excellence de l'Épire[3]. Texte précieux qui, à la fois, détache Néoptolème de

1. *Storia critica di Roma*, t. I, Rome, 1913, p. 233. Cf. du même (non cité par Perret) : *Storia dei Romani*, t. I, 1926, p. 247.

2. ὁ δ'ἀποπλέων
Σκύρου μὲν ἅμαρτε. πλαγχθέν-
τες δ'εἰς 'Εφύραν ἵκοντο.
Μολοσσίᾳ δ'ἐμβασίλευσεν ὀλίγον
χρόνον · ἀτὰρ γένος αἰεὶ φέρεν
τοῦτο οἱ γέρας.

3. Θέτις δὲ κρατεῖ
Φθίᾳ · Νεοπτόλεμος δ'

Phthie, à laquelle, selon M. Perret, il resterait essentiellement lié au v[e] siècle et le lie essentiellement à l'Épire, avec laquelle, selon lui, il ne serait vraiment uni qu'au IV[e]. Au reste, que telle soit bien la portée de ce passage, c'est M. Perret qui nous le dit lui-même ailleurs, là où il l'a cité. P. 220, en effet, il avait écrit très justement : « Dès le temps de Pindare, ce sont les riverains de la mer Ionienne, les colons des villes grecques de la côte qui revendiquent Néoptolème pour un des leurs. *La légende thessalienne est devenue une légende épirote* (c'est nous qui soulignons). Elle le restera pour toujours. » Comment concilier la phrase soulignée avec celle-ci : « Pendant tout le v[e] siècle, le fils d'Achille demeure strictement thessalien » (p. 370)?

Enfin, il y a un troisième texte de Pindare, que M. Perret a négligé complètement, bien que nous y soyons renvoyés, notamment, par la préface de M. Méridier, à son édition de l'*Andromaque*, et par M. K. Ziegler, dans son article *Neoptolemos* du Pauly-Wissowa. C'est un passage du *Péan sixième*, où l'on voit Néoptolème arriver sur la terre molosse dans la région du mont Tomaros (montagne située près de l'oracle de Zeus à Dodone)[1].

M. Perret postule qu'Hellanicos n'a pu que transporter aux origines au temps d'Énée ce qui était vrai de son temps. Si, vers 450, les Molosses n'atteignaient pas la mer, un historien, écrivant à cette date, ne pouvait imaginer qu'ils y fussent des siècles plus tôt. C'est appliquer systématiquement un principe que M. Perret fait sien, mais qui n'a rien d'un axiome : les légendes ne peuvent refléter que l'état historique contemporain, non des traditions antérieures. Or, on ne peut nier que souvent, en effet, il en soit ainsi, mais le système commence quand on veut qu'il en soit toujours ainsi, quand on en fait une loi dont on peut tirer des déductions sûres. L'étude des mythes ne connaît pas, je le crains, de telles lois, et l'on n'y trouve pas de ces clés qui ouvrent toutes les portes.

Mais M. Perret, après Ettore Pais, postule, en outre, que nous sommes parfaitement renseignés sur ce qu'était la puissance molosse au temps d'Hellanicos. Tel est un autre de ces « ensembles », qu'il oppose à la notice critiquée. Or, à lire même Klotzsch, auquel il renvoie[2], le lecteur n'aura peut-être pas cette impression. « Ambracie, au début du v[e] siècle,

1. V. 110 et suiv.

'Απείρῳ διαπρυσίᾳ,
βουβόται τόθι πρῶνες ἔξ-
οχοι κατάκεινται
Δωδώναθεν ἀρχόμενοι
πρὸς 'Ιόνιον πόρον.
σχεδὸν δ[ὲ Το]μάρου
Μολοσσίδα γα[ῖ]αν
ἐξίκετ'...

2. C. Klotzsch, *Epirotische Geschichte bis zum Jahre 280*, Berlin, 1911. L'auteur ne paraît pas avoir connu la littérature postérieure et notamment l'article *Molossi* de Lenk, dans la *Real-Encyclopädie*.

est encore aux mains des Thesprotes. » Ceci nous serait attesté par Pausanias, V, 23, 2. Mais, si je me reporte à ce texte, je n'y puis voir qu'une indication purement géographique, et non politique, d'appartenance à la Thesprotide. Ambracie est une ville autonome et c'est non un État indigène, mais une colonie corinthienne[1]. Quant à ces Thesprotes, qui, visiblement, barrent pour M. Perret la route de la mer aux Molosses, contemporains d'Hellanicos, ce que je lis dans Klotzsch, c'est ceci : « Aux temps historiques, il n'est plus question d'un État unitaire des Thesprotes » (p. 12). En réalité, pour nous renseigner sur les Molosses tels que les gens du v[e] siècle pouvaient les imaginer dans le passé, nous avons surtout, me semble-t-il, outre le texte en discussion d'Hellanicos, ceux déjà cités de Pindare et, s'il s'agit des Molosses tels qu'on les connaissait dans le présent, un passage de Thucydide, commenté par Klotzsch[2]. Que nous dit Pindare? Une première fois, il fait arriver Néoptolème à Ephyra, sur la côte d'Épire, et celui-ci devient roi des Molosses ; un lecteur non prévenu a l'impression qu'en arrivant à Ephyra, Néoptolème, pour Pindare, débarque en pays molosse. Le second texte nous le montre survenant près du Tomaros, en « terre molosse » ; « près du Tomaros » est à entendre dans un sens large, car la montagne voisine de Dodone est à une certaine distance de la mer. Mais désigner le lieu d'arrivée par « la terre molosse » (Μολοσσίδα γαῖαν) suggère que Néoptolème aborde, quitte la mer et donc que le pays molosse confine à la mer. Voilà pour la Molossie légendaire, telle qu'on l'imaginait dans le passé. Elle est bien celle que suppose Hellanicos dans le texte en discussion. Quant à celle du présent, du passage de Thucydide se réfugiant chez le roi des Molosses, Klotzsch tirait ceci : « qu'à son époque (celle de Thucydide) les Molosses sont à chercher *non loin de leur séjour postérieur sur la ligne de Corcyre à Pydna* (c'est nous qui soulignons)[3] » (p. 21). Que, vers le Sud, ils n'aient atteint le golfe d'Ambracie qu'au IV[e] siècle, comme le veut M. Perret, c'est possible, encore que l'on en chercherait vainement la confirmation à la page 20 de Klotzsch, à laquelle il renvoie[4].

1. Ἀμβρακιῶται δὲ ἐξ ἠπείρου τῆς Θεσπρωτίδος cités parmi les villes grecques qui ont pris part à la bataille de Platée ! Sur Ambracie, cf. Busolt, I[2], 642 ; cf. III, II (1904), p. 762 ; Beloch, *Griechische Geschichte*, I, 1, 2[e] éd., Strasbourg, 1912, p. 248, n. 6 : Ambracie a été fondée par Gorgos, fils de Kypsèlos.

2. I, 136.

3. Mais la valeur historique de la notice de Thucydide a été contestée ; cf. Lenk, *op. laud.*, col. 18.

4. Klotzsch conclut ainsi son examen, p. 22 : « So werden wir sagen können, dass die Molossen unter Admet und bis in das letzte Drittel des 5. Jahrhunderts hinein ein durchaus zu den Nordepiroten gehöriger Stamm und, die Drynosebene beherrschend, in dem Gebirgslande nordwestlich und nördlich vom Zentrum ihres späteren Gebiets als Nachbarn der Chaoner und Parauaeer sassen. » Mais, sur les incertitudes relatives au séjour primitif des Molosses, cf. Lenk, article *Molossi* de la *Real-Encyclopädie*, col. 15-16, qui utilise justement Pindare, *Néméennes*, IV : « Pindar singt... dass Neoptolemos (der Repräsentant der Molossermacht) im weiten Epeiros herrsche ; dort liegen ausgezeichnete, rindernährende Höhen *bis ans ionische Meer*. Sicherlich weisen diese Stellen auf die wachsende Bedeutung der M. »

Mais il y avait pour eux d'autres moyens de gagner la mer : à la hauteur approximative de Corcyre et de Dodone, ou même plus au Sud dans la région d'Ephyra.

Thucydide montrant Thémistocle se réfugiant chez le roi des Molosses, le texte de Pindare mentionnant pour la première fois les prétentions de cette dynastie à descendre de Néoptolème ; enfin, Euripide, qui, s'il n'innove pas, donne, certes, de l'éclat à ces prétentions, n'est-ce point assez pour que nous trouvions naturel de trouver par l'itinéraire d'Énée, chez Hellanicos, indirectement attestée, l'importance des Molosses et leur lien avec Néoptolème? S'il faut un ensemble qui s'accorde avec lui, le voilà fort bien constitué. Si l'on tient à ce que le présent historique soit reflété dans le passé mythique, il y a, au ve siècle, déjà assez de faits pour attester l'importance grandissante des Molosses et de leur dynastie. Ainsi l'emploi même de sa méthode risque de se retourner contre M. Perret ; pourquoi? Parce que l'ensemble, au nom duquel il condamnait le texte de Denys, s'est trouvé être à l'examen infiniment moins résistant que ce texte ; celui-ci avait déjà pour lui la conclusion d'une critique externe ; il a maintenant au moins sous ce rapport celui de la critique interne.

Je ne discuterai pas la question de savoir s'il faut lire chez Hellanicos *ap.* Denys μετ' Ὀδυσσέως ou bien μετ' Ὀδυσσέα. Peu importe maintenant pour la question d'authenticité. Car l'argument que M. Perret tire de la leçon adoptée par lui (μετ' Ὀδυσσέως) consiste à dire qu'un voyage d'Ulysse chez les Molosses n'a pu être mentionné par Hellanicos, pour les mêmes raisons qui avaient fait exclure un voyage d'Énée (cf. p. 375). Nous venons de voir ce que valaient ces raisons. Je signalerai seulement à M. Perret, comme appuyant son choix critique, que, si C. Jacoby avait, dans son édition de Denys de la *Teubneriana*, suivi la leçon μετ' Ὀδυσσέα, F. Jacoby a adopté (*Fragmenta historicorum graecorum*) μετ' Ὀδυσσέως. Je me demande, néanmoins, s'il ne faut pas garder la leçon de l'*Urbinas* 105 avec la majorité des éditeurs (μετ' Ὀδυσσέα). Dans un ouvrage qui s'appelle chronique, un des soins principaux de l'auteur a été naturellement de situer les événements les uns par rapport aux autres. Pour supposer une telle préoccupation à Hellanicos, il n'est vraiment pas besoin de savoir « que le passage d'Ulysse en Italie » avait été « l'objet de déterminations chronologiques précises ». On doit l'admettre *a priori* dans un ouvrage qui prétendait, avant l'ouverture de l'ère des Olympiades, disposer de données chronologiques, grâce aux prêtrises d'Argos. M. Perret objecte encore que l'indication μετ' Ὀδυσσέα n'aurait pris un sens qu' « à une époque où l'on aurait, par exemple, discuté la question de savoir si Ulysse ou Énée s'étaient ou non rencontrés en Italie ». Pourquoi? Hellanicos, mentionnant deux voyageurs illustres en Italie, avait tout naturellement, et en dehors de toute autre discussion, à les situer, l'un par rapport à l'autre, dans un ouvrage qui

s'appelle chronique, autant dire, si nous ne voulons pas faire un... anachronisme sur ce mot, chronologie.

On n'a examiné ici du gros livre de M. Perret que quelques pages et il ne faudrait pas généraliser sans plus la portée des observations qu'on y a faites. J'ai lu tout le reste avec un extrême intérêt et avec le plaisir que donnent l'immensité des domaines parcourus et la fécondité d'une dialectique inépuisable. Mais il est bien permis de constater que, sur un point essentiel, la critique est insuffisante et que la chute de cette seule pierre est ruineuse pour tout l'édifice.

Si j'essaie de découvrir la philosophie de ce que je crois une erreur, voici ce qu'il me semble voir. M. Perret part d'une idée métaphysiquement juste, mais inutilisable pratiquement pour l'historien. Il est juste, pour ainsi dire, métaphysiquement qu' « un témoignage, quel qu'il soit, n'a jamais de valeur crédibilité absolue », « qu'il n'est jamais que plus ou moins vraisemblable ». Mais alors ce qui s'ensuit, c'est qu'avec une ingéniosité suffisante, on arrivera toujours à trouver un point faible, un angle sous lequel il devient suspect. On pourra toujours, au fait brut qu'il mentionne, opposer un ensemble, vérité générale et hypothétique. La faiblesse du travail de M. Perret est qu'il n'a pas assez pris garde combien ces ensembles étaient déterminés pour lui par ce qu'il croyait savoir d'une époque, d'un pays. Malheureusement et presque fatalement, cette science, étant donné le chemin immense qu'il se proposait de parcourir, a dû se trouver plus d'une fois imparfaite : il a dû se documenter trop rapidement avant d'affirmer. Presque fatalement, disais-je, et comment en serait-il autrement quand on veut déterminer chaque fait isolé par son rapport avec toute l'histoire? C'est ainsi que, pour contester les témoignages, M. Perret a dû recourir à beaucoup plus contestable qu'eux.

Quelle que soit la justesse métaphysique de l'incertitude d'un fait, de ce qu'on appelle ainsi, il y a pour l'historien, comme pour nous-même, dans la vie pratique un ἀνάγκη στῆναι, un point où le doute doit s'arrêter. Ce point ne peut être déterminé rigoureusement, métaphysiquement. Il l'est par une croyance, une intuition qui s'impose sans se justifier. Pas plus que nous ne doutons quand telle personne connue de nous dit avoir vu tel événement, pas plus nous ne pouvons douter devant tel témoignage. Il faut savoir refréner la tentation toujours menaçante d'y découvrir un point faible, en sachant que, sinon, nous l'y découvrirons toujours. C'est parce que la critique ne peut être indéfinie qu'il y a une hypercritique. M. Perret, par la force même de sa pensée, nous permet de mieux voir en quoi elle consiste. Elle consiste dans l'intrusion dans un domaine pratique, celui de l'historien, d'une attitude théorique, celle du métaphysicien.

Pierre BOYANCÉ.

LA SYMBOLIQUE FUNÉRAIRE DES ROMAINS

Des civilisations disparues, une loi assez mélancolique exige que souvent ce qui nous est le mieux conservé, ce soient les tombes, et de toutes les formes de l'art, l'art funéraire. Que de peuples ne nous sont guère connus que par ce qu'ils avaient confié à la terre avec leurs morts ! Mais, si les monuments ainsi dus à la piété pour les défunts sont nombreux dans l'Antiquité classique, ils sont loin, on le sait, de nous parler toujours un langage clair. Une autre loi, mélancolique, elle aussi, semble avoir voulu que les craintes ou les espérances, les idées dont ils devraient témoigner et auxquelles ils sont pour une part redevables de leur existence ne peuvent plus être déchiffrées par nous, qu'ils ne nous offrent plus trop souvent, selon la belle expression de M. Franz Cumont, qu' « un livre d'images dont le texte est perdu ». Les stèles funéraires de l'Attique, les vases peints de l'Italie méridionale, les peintures et les urnes de l'Étrurie ont un sens qui est loin de nous être bien connu, et l'on s'en convainc aisément en parcourant les études les plus récentes qu'on leur a consacrées [1].

Mais un cas privilégié, par l'abondance des monuments, par la connaissance que nous avons de l'époque où ils furent conçus et exécutés, est sans doute celui des sarcophages, des peintures et des stucs ornant des tombes aux temps de l'Empire romain, spécialement aux IIIe et IVe siècles.

C'est à leur arracher leur secret que se consacre l'ouvrage magnifique, le grand livre, que M. Fr. Cumont intitule modestement : « Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains [2]. » La modestie du titre vient de ce que, parmi les thèmes traités par l'art de Rome en ce domaine, quelques-uns seulement ont été retenus ; cinq exactement auxquels correspondent cinq chapitres : Les Dioscures symbolisant les deux hémisphères du monde ; — Les vents qui traduisent l'idée de l'atmos-

1. Pour les stèles attiques, cf. P.-L. Couchoud, *Revue archéologique*, XVIII, 1923, p. 233, et, en sens contraire, P. Devambez, *Bulletin de correspondance hellénique*, LIV, 1930, p. 210 et suiv. ; pour les vases peints de l'Italie méridionale, C. Albizzati, *Dissert. Pontif. Accad. Rom. di arc.*, série 2, 1920, p. 147 et suiv. ; pour les monuments étrusques, P. Ducati, *Le pietre funerarie felsinee, Monumenti dei Lincei*, XX, 1912 ; Van Essen, *Did Orphic influence in Etruscan paintings exist?* Amsterdam, 1927, etc.

2. *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains* (*Haut-Commissariat de l'État français en Syrie et au Liban, Service des Antiquités, Bibliothèque archéologique et historique*, t. XXXV). Paris, Geuthner, 1942 ; 1 vol. in-4°, IV + 543 pages, XLIV planches et 96 figures dans le texte. Depuis, M. Cumont a donné comme une sorte de supplément *La stèle du danseur d'Antibes et son décor végétal. Étude sur le symbolisme funéraire des plantes*, Paris, Geuthner, 1942, in-4°, 49 p. (cf. *Revue*, 1943, p. 174).

phère, séjour des âmes désincarnées ; — Le symbolisme lunaire ; — Les Muses et l'immortalité ; — enfin, l'expression artistique du repos des morts. Mais, si l'auteur s'est ainsi volontairement limité à quelques thèmes, d'abord il les a choisis parmi les plus riches. De plus il ne s'est jamais interdit de faire appel aux thèmes voisins et analogues, et c'est en fin de compte, dans son orchestration complexe, presque tout l'art funéraire des Romains qui nous apparaît. Enfin, et même surtout, il a, dans une ample et magistrale introduction, posé les principes d'une doctrine d'ensemble. Si l'on ajoute que l'illustration vaut le texte, qu'elle nous présente plus d'un document inédit, que des *indices* copieux et aussi soigneusement faits que ceux des *Religions orientales* du même auteur permettent de s'orienter rapidement dans cette somme véritable, on se rendra compte de l'intérêt et de l'importance de l'œuvre.

* * *

Il y a déjà bien des années que, par de nombreux articles et par son livre *After Life in Roman paganism* (New-Haven, 1922), M. Cumont s'acheminait patiemment vers ces *Recherches*. En outre, s'inspirant de sa méthode et souvent guidés par ses conseils, d'autres avaient travaillé sur les voies ouvertes par lui, et nous retiendrons seulement, comme l'une des plus récentes et des plus remarquables, l'étude de M. Marrou sur le Μουσικὸς ἀνήρ (cf. notre compte-rendu dans cette *Revue*, 1939, p. 86). M. Cumont, lui-même, se plaît à nous renvoyer au chapitre II de l'*Apotheosis and Afterlife*, où, dès 1905, Mme Strong a fait « la première tentative pour retracer l'histoire de l'allégorie sépulcrale depuis la Grèce jusqu'à Rome ». Une impulsion décisive fut donnée à cette interprétation par la découverte, en 1917, de la basilique de la Porte-Majeure, et notamment par le commentaire de sa décoration par M. Carcopino dans son livre de 1927. Insistons, en effet, sur un point qui n'est pas toujours suffisamment mis en relief : quelle que soit en définitive la destination cultuelle de cet édifice, qu'il soit la salle de réunion d'une secte (c'est la thèse de MM. Cumont et Carcopino), un édifice funéraire (ainsi le veut M. Bendinelli, auteur de la publication dans les *Mon. antichi*), dans les deux hypothèses, toutes les images représentées sont des allusions à l'au-delà, à la mort et à l'apothéose, et ces allusions reposent sur la même symbolique pythagorisante, dont M. Cumont nous formule, plus complètement qu'on ne l'avait encore fait, les idées directrices. En tout état de cause, le travail d'exégèse de M. Carcopino peut être considéré comme définitif.

Il ne faut pas croire, en effet, que toutes ces scènes de la mythologie que nous trouvons dans la basilique et sur les monuments funéraires n'ont pas un sens, un rapport direct avec la mort. Jadis les fantaisies de la symbolique des Creuzer et des Bachofen avaient discrédité toute

interprétation faite de ce point de vue, et l'on s'en tenait à étudier ces images en elles-mêmes, soit pour les replacer dans l'histoire de l'art et de la technique, soit pour en étudier l'iconographie et les faire contribuer à l'analyse des légendes. M. Cumont montre avec une force singulière comment on ne peut s'en tenir à cette attitude[1], comment la prudence dont elle témoigne finit par être en réalité un refus d'explication : « C'était oublier le fond, pour ne plus s'attacher qu'à la forme, c'était renoncer délibérément à demander à des pierres muettes la cause de leurs rapports avec le monde des morts et la raison d'être de leur destination funéraire... Une pareille exégèse n'aperçoit que les arbres et ne voit pas la forêt ; elle s'en tient aux seules apparences et ne pénètre pas jusqu'aux réalités qu'elles dissimulent ; elle fait abstraction des croyances sur l'au-delà et des sentiments intimes, qui nulle part n'ont dû s'exprimer avec plus de force que dans le décor choisi pour la sépulture de parents défunts... »

Mais nous ne pouvons demander à on ne sait quelle divination de nous éclairer sur le sens des représentations. Il est aussi impossible de déchiffrer sans un guide sarcophages et peintures qu'il le serait de vouloir lire à première vue les caractères d'une langue inconnue. Ici un exemple décisif fut donné aux historiens de l'Antiquité par ceux du Moyen-Age. On sait comment nos cathédrales n'ont vraiment livré leur secret que le jour où M. Émile Mâle eut l'idée de recourir aux textes mêmes qui avaient inspiré les artistes et la chance de les découvrir dans le *Speculum* de Vincent de Beauvais. M. Cumont rend hommage à ce précédent qui indiquait la méthode à suivre : découvrir dans la littérature des anciens les principes qu'avaient mis en pratique les imagiers.

A l'époque où travaillaient les artistes romains, la mythologie n'était plus dans les classes cultivées l'objet d'une foi littérale. Mais elle n'était pas pour autant simple objet de récits aimables comme ceux d'Ovide. Les philosophes avaient découvert le moyen de concilier le scepticisme qu'on éprouvait devant les aventures des dieux et des héros et la piété que l'on ne pouvait se défendre de ressentir pour des traditions venues du fond des âges et si liées à l'histoire des cités et à leurs cultes. Il suffisait d'admettre qu'au delà du sens apparent, si surprenant pour des esprits éclairés et parfois même si scandaleux, se dissimulait un sens profond. Pythagoriciens, stoïciens, néo-platoniciens mirent en pratique cette théorie et sauvèrent ainsi l'Homère que Platon bannissait de sa République. Il ne faudrait pas croire que ce fût là seulement un artifice de quelques érudits subtils dans le secret des écoles. La méthode symbo-

1. Citons comme très caractéristique le jugement d'Émile Cahen, auteur de l'article *Sarcophagus* du *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 1074, col. 1 : « Nous admettons que, si dans certains cas le sujet des reliefs a fait l'objet d'un choix raisonné chez le fabricant comme chez l'acheteur, souvent aussi on s'est plus soucié de son rôle décoratif que de sa signification religieuse. »

lique pénétra chez les grammairiens qui dispensaient la culture avec l'explication des poèmes homériques et de Virgile ; nous en avons encore la preuve dans les commentaires d'Eustathe, de Servius et de Fulgentius. Ainsi la fable fut rendue morale et livra une révélation parfois métaphysique.

L'art ne pouvait manquer de subir l'influence de cette exégèse. Et à mon sens peut-être pas seulement l'art funéraire. Nous ressaisissons dans les décorations les plus profanes trace d'une symbolique ; symbolique, il va de soi, plus simple, moins chargée d'idées, symbolique tout de même. Quand on décore des *triclinia* de scènes relatives à Bacchus, il est bien évident que l'on songe au symposion et au vin que l'on y boit.

Mais, si l'esprit des Anciens s'habituait ainsi par une sorte de gymnastique constante à demander à la fable un contenu de vérité, un enseignement, nulle part, plus que dans l'art funéraire, il ne devait être enclin à le faire, et les textes sont là pour nous montrer qu'il l'a fait. Le livre de M. Cumont est à cet égard d'une grande richesse. Pour chacun des thèmes retenus par lui, il a groupé d'abord dans une première section tous les passages qui permettent de reconstituer la doctrine. Et ainsi, notons-le en passant, il n'a pas seulement rendu service à l'historien de l'art ou à celui de la religion. Mais celui de la philosophie et de la science lira avec le plus grand fruit, par exemple, ce qui est dit de la doctrine des deux hémisphères ; la cosmologie des Anciens y apparaît sous des aspects très souvent ignorés et, pour ma part, j'y ai beaucoup appris. La seconde section de chaque chapitre confronte aux monuments les conceptions qui les éclairent souvent jusque dans les détails.

On constate ainsi que « l'art funéraire des Romains... reste presque entièrement dans la tradition hellénique ». Je ne puis m'empêcher de croire que cela est significatif pour l'origine des idées elles-mêmes. M. Cumont le signale : « L'influence profonde que les religions orientales exercèrent sur l'eschatologie ne se manifeste guère dans les motifs adoptés pour l'ornementation des tombeaux. » Mais ne serait-ce pas que l'eschatologie elle-même doit au moins autant en définitive à la Grèce de Pythagore et de Platon qu'à l'Orient?

Au centre de cette eschatologie, il y a la doctrine que « l'âme participe à une immortalité bienheureuse dans la mesure où elle se dégage de ses attaches avec le corps ». Sans doute il a fallu bien des siècles pour qu'une telle foi se répandît à Rome et prît la place des croyances assez imprécises à la survie dans la tombe ou à l'existence des Manes. Mais on peut estimer qu'à l'époque où nous replace le plus grand nombre de monuments figurés, sa diffusion était considérable. Il faut noter de surcroît qu'il s'agit des « classes instruites, celles pour qui les artistes sculptaient de somptueux tombeaux de marbre ». Celles-là ne croyaient pas à l'Hadès souterrain et à ses supplices, dont l'évocation au théâtre, selon Cicéron, faisait frissonner la foule. Mais leur foi, dans une mesure du

reste fort variable, et où l'espérance pouvait avoir plus de part que la certitude, était acquise à l'idée d'un séjour céleste réservé aux âmes purifiées. Il s'agit d'un « pythagorisme mêlé de platonisme et de stoïcisme », celui à la connaissance duquel je me suis efforcé de contribuer moi-même par diverses études, auxquelles M. Cumont a bien voulu faire dans son livre le plus bienveillant écho.

Je ne vais point redire ici le détail de tout ce qui est dit si lumineusement par M. Cumont. Mais, puisqu'il a accueilli maintes suggestions faites par moi, je me permettrai de lui en présenter une sur un point qui me semble de quelque importance. Il a notamment donné une adhésion, qui m'est précieuse, à ce que j'avais supposé des rapports entre Éros et l'héroïsation[1]. Un jeu de mots étymologique présenté dans une œuvre qui fut beaucoup lue et méditée, le *Cratyle* de Platon, a lié l'une aux autres l'image gracieuse de ces enfants ailés, si nombreux sur les sarcophages, et les âmes privilégiées auxquelles dans l'au-delà on a conféré le vieux titre traditionnel de héros. Je voudrais souligner aujourd'hui comment le jeu de mots étymologique a pu être dans l'exégèse des mythes une sorte de principe de méthode particulièrement fécond.

Un de ceux qui nous permettent le mieux de l'entrevoir, c'est, de façon paradoxale, un Juif, Philon d'Alexandrie. M. Cumont ne manque pas de nous le rappeler au passage, « il soumit l'Ancien Testament au même traitement que ses maîtres grecs faisaient subir aux poèmes homériques[2] » (et l'on sait que, par des écrivains chrétiens comme Origène et saint Augustin, doctrine et méthode furent transmises au Moyen-Age, en sorte que c'est en définitive à la même origine que remontent le symbolisme de la basilique de la Porte-Majeure et celui de nos cathédrales). Philon se préoccupa de discerner « la valeur secrète de chacune des expressions » de la Bible. Mais comment y est-il parvenu? C'est en plus d'un cas par des étymologies. Et cet usage de l'étymologie repose lui-même sur une certaine conception des origines du langage.

A plusieurs reprises, Philon nous rappelle que celui-ci est dû à un législateur qui sut, en l'instituant, y renfermer des trésors de sagesse. Dans les *Quaestiones in Genesim*, IV, 194, il nous déclare que ceux qui établissent les noms sont sans aucun doute des sages, qui font se refléter en eux comme dans un miroir les propriétés des choses. Dans la *Vie de Moïse* (I, 23), il trouve excellent tel vocable, car « ceux qui fondèrent les noms étaient sages ». Dans les *Quaestiones in Genesim* (I, 20), il développe plus longuement cette idée que les choses reçoivent une dénomination naturelle quand intervient un homme sage et éminent en science. C'est là le propre du sage seul, bien mieux du premier-né de la terre. C'est pourquoi il convenait que le premier de la race humaine, le roi de

1. *Le sommeil et l'immortalité*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XLV, 1928, p. 104, n. 3 (*Cratyle*, p. 398 d). Cf. Cumont, p. 347.
2. Cumont, p. 10 (cf. p. 186).

tous les êtres nés de la terre (Adam), eût aussi cette dignité. Ailleurs encore, dans les *Legis Allegor.*, II, 5, il commente *Genèse*, II, 18, où il reconnaît des réflexions « sur l'imposition des noms ». Et il oppose Moïse aux philosophes de la Grèce. Ceux-ci ont dit qu'étaient sages les premiers qui ont imposé aux choses leurs noms ; Moïse s'est bien mieux exprimé qui « d'abord a dit que ce n'était pas à certains des gens d'autrefois, mais au premier homme créé, c'est-à-dire Adam ».

Dans le *De cherubim* 17, une distinction est faite entre les noms établis par la foule des autres hommes qui donnent aux choses des appellations qui ne leur conviennent pas et Moïse de qui les dénominations reflètent l'évidence des choses. Hiéroklès (Ve siècle apr. J.-C.), dans son commentaire sur les *Vers dorés*, distinguera des noms qui ne sont pas le reflet du réel et ceux qui désignent les réalités éternelles et notamment les dieux. Ces derniers, à la différence des autres, correspondent à la vérité et cela parce qu'ils doivent leur institution à un sage. Hiéroklès nous décrit avec une minutie singulière ce qu'a dû être le processus psychologique de l'inspiration chez ce sage. Il y a vraisemblablement une source commune à Philon et à Hiéroklès.

Il est clair dès maintenant que Philon utilise pour son exégèse du judaïsme une théorie grecque sur l'origine du langage. Quelle théorie? Non point exactement, je crois, comme le dit M. Émile Bréhier[1], celle du *Cratyle*, où, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs, est adaptée, critiquée, rabaissée à sa juste mesure la théorie pythagoricienne du langage[2], mais bien cette théorie elle-même. La formule dont use Philon est un écho fidèle d'une formule des *akousmata* pythagoriciens et, si Philon ne mentionne pas le nom de Pythagore, peu avant lui Cicéron avait rappelé dans les *Tusculanes* celui qui « *quod summae sapientiae Pythagorae uisum est, omnibus rebus imposuit nomina* » (I, 25, 62). Aussi ne sommes-nous pas surpris de retrouver chez Philon, *De Decalogo* 5, la même doctrine sur les sages législateurs du langage appliquée à une exégèse du mot de « décade » qui s'expliquerait par le fait de recevoir (δέχεσθαι) et d'avoir fait place en elle à toutes les sortes de nombres et de proportions numériques.

Hiéroklès, dans le texte que nous citions tantôt, se réfère expressément aux pythagoriciens et il développe en les leur attribuant des étymologies de Διός et de Ζῆνα. Jamblique nous a conservé un document plus précieux encore, car il remonte au grand historien de la Grande-Grèce, Timée de Tauromenium[3]. Il s'agit d'un des discours prononcés

1. *Les idées philosophiques de Philon d'Alexandrie*, Paris, 2e éd., 1925, p. 285.

2. *La « doctrine d'Euthyphron » dans le Cratyle*, *Revue des Études grecques*, LIV, 1941, notamment, p. 172-173.

3. Jamblique, *V. P.*, 56 ; Diogène Laërce, VIII, 11, attribue un résumé de ce passage expressément au XIe livre des *Histoires* de Timée. Sur ces discours attribués à Pythagore, cf. A. Delatte, *Essai sur la politique pythagoricienne* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, XXIX), 1922, p.

par Pythagore à Crotone, au moment où on lui confie la direction de la cité, le discours adressé aux femmes. Pythagore rappelle l'inventeur très sage du langage, un dieu, un démon ou un homme divin, pour analyser ensuite la valeur des noms qui servent à désigner les femmes aux différents âges de leur vie et qui démontrent que la piété est par excellence une vertu de leur sexe : Koré, Nymphè, Mèter, Maia, tous noms de déesses.

On le voit, principes et applications sont les mêmes chez Philon et chez les pythagoriciens. Ajoutons que les uns et les autres s'annexent ou, si l'on veut, récupèrent le *Cratyle*. Car l'étymologie que Hiéroklès donne « d'après les pythagoriciens » des formes de Ζεύς est celle même du *Cratyle*, et Philon, de son côté, comme le relève M. Bréhier [1], emprunte au *Cratyle* certaines de ses étymologies. Ceci nous aide à comprendre comment le jeu de mots ἔρως-ἥρως a pu avoir la fortune dont témoigne l'art funéraire des Romains.

Et ceci ne peut-il aussi nous fournir le cas échéant comme un fil conducteur dans l'exégèse des monuments figurés? On a déjà signalé en certains cas comment il y a entre le nom du mort, par exemple, et les scènes ou les objets représentés un véritable calembour : il serait mieux de dire peut-être un jeu de mots étymologique. Ainsi M. Galletier note, d'après G. Gatti et le Dr Vercoutre [2], que « sur la tombe d'Aper sera représenté un sanglier, sur celle d'Arbuscula un arbrisseau, sur celle d'Antalcidas l'image d'Hercule ; Dracontius appellera naturellement un dragon, Calpurnia Felicia une petite chatte, deux petites souris orneront la stèle de Philomusus Mus ». Mais cette faveur du jeu de mots étymologique a pu l'élever parfois au-dessus du simple rébus, tel qu'il semble qu'on le découvre dans les exemples cités par M. Galletier. L'exégèse des noms a servi à pénétrer le sens caché des mythes. J'en verrai un cas fameux dans la représentation si fréquente des amours d'Éros et de Psyché. Certes, il n'est pas impossible qu'à l'origine, dans cette légende célèbre, Psyché ait déjà été l'âme et non une héroïne. Mais je crois que, si on lit, par exemple, le récit d'Apulée, ce sens premier a disparu derrière la fable érotique et familière. Pour l'y retrouver ou pour l'y découvrir, est intervenu le jeu de mots étymologique. Un autre cas, presque aussi connu dans l'art funéraire, est celui de Prométhée, que son nom, comme le remarque M. Cumont, identifie avec la Providence (Προμηθεύς-Προμήθεια). Et l'on ne manquerait pas avec un peu d'attention de rassembler d'autres faits comparables.

Grâce aux principes de méthode posés par lui, le livre de M. Cumont

1. *Loc. laud.*
2. Éd. Galletier, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris, 1922, p. 261, citant G. Gatti, *Di una iscrizione sepolcrale con emblema allusivo al nome del defunto, Bol. comunale*, 1887, p. 114-121, et le Dr Vercoutre, *Sur les jeux de mots chez les Romains*, dans la *Revue tunisienne*, nov. 1920, p. 294.

permettra de résoudre d'autres problèmes encore que ceux qu'il a envisagés et dont nous avons déjà dit qu'ils sont nombreux et importants. Il y aura lieu sans doute aussi d'essayer de préciser la chronologie de l'explication symbolique en ce qui concerne les monuments. Ce que nous constatons surtout aux IIIe et IVe siècles est l'aboutissant de tout un travail antérieur, de même que le néo-platonisme a été préparé par toute l'histoire de la philosophie précédente. Il ne faut pas se dissimuler combien sera délicate cette tâche, et combien l'hypothèse y devra fatalement intervenir. Mais la synthèse de M. Cumont nous aura présenté, avec la clarté parfaite qui est celle de toute son œuvre, le résultat du processus et les moyens de nous orienter dans son déroulement.

Pierre BOYANCÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Franz Dornseiff, *Echtheitsfragen antik-griechischer Literatur.* Berlin, Walter de Gruyter, 1939 ; 1 vol. in-8°, 88 pages.

F. Dornseiff part du principe légitime qu'en matière d'authenticité littéraire, c'est à l'adversaire de faire la preuve que l'attribution traditionnelle est fausse ; mais il ne se borne pas à la critique des arguments produits contre certaines œuvres, il veut aussi apporter des preuves positives en leur faveur. D'autre part, il est persuadé que, malgré la rareté (on pourrait presque dire l'inexistence) d'allusions au monde juif dans les textes grecs du ve et du ive siècle, certains écrivains avaient une connaissance assez précise de la Bible dans ses grands traits et dans divers détails, et il prétend en retrouver quelques traces. Ce sont ces deux principes qui le guident dans une série d'études où le souci du détail cache parfois au lecteur la conclusion générale que veut provoquer l'auteur.

Selon Dornseiff, l'ensemble des deux livres attribués à Théognis de Mégare a bien été composé par celui-ci vers 540 av. J.-C. (p. 5-30) ; il s'efforce de montrer qu'il n'y a pas d'intrusions, que les vers d'autres poètes figurant dans le recueil sont des citations voulues par Théognis et qu'il est possible de retrouver le plan suivi par l'écrivain. Si la réaction contre la théorie qui ne verrait dans Théognis qu'une anthologie peut s'appuyer sur certains arguments, l'unitarisme de Dornseiff n'en comporte pas moins beaucoup d'hypothèses et de présomptions exagérées. Voir un emprunt à Théognis dans une expression aussi banale que ὦ παίδων κάλλιστε, qui figure sur un vase de Tanagra (p. 21), peut paraître hardi. De même, les rapprochements avec Pindare ne sont pas tous absolument probants (p. 29-30) ; par exemple, Dornseiff voit dans Théognis 1020 (ὥσπερ ὄναρ ἥβη) la source de Pindare, *Pyth.* VIII, 95 (σκιᾶς ὄναρ ἄνθρωπος) ; pourquoi, en ce cas, ne pas aller jusqu'à évoquer les passages où Sophocle compare l'homme à une ombre ou à une figure de rêve (*Ajax* 125, *Antig.* 1170, *Philoct.* 946)? En outre, la forme même du recueil de Théognis ne pouvait que faciliter les interpolations. Certes, la logique d'un poète grec n'est pas toujours la nôtre ; mais, pour sauvegarder l'unité, Dornseiff en vient (p. 24) à y voir « un συμπόσιον fictif » ; hypothèse bien hardie, car les συμπόσια que nous connaissons conservent, malgré tout, bien plus d'ordre.

En ce qui concerne les *Lettres de Platon* (p. 31-36), ce n'est pas l'authenticité du recueil, mais son unité, que Dornseiff semble vouloir soutenir. Ce serait une sorte de « vie romancée » de Platon, mais sous forme épistolaire ; et Dornseiff compare, à ce point de vue, ces lettres à celles de Démosthène. L'hypothèse est ingénieuse, mais la démonstration reste incertaine. Il est visible que les textes les plus importants embarrassent Dornseiff : les termes qu'il emploie pour la *lettre VI* de Platon ne permettent pas de décider s'il l'attribue à Platon ou à son imitateur, et il s'abstient de parler de la lettre III de Démosthène. D'ailleurs, une « vie romancée » ne peut-elle contenir des citations authentiques, même étendues? Le problème reste donc posé.

Pour le Pseudo-Phocylide (p. 37-51), ce que Dornseiff soutient, c'est que, dès le VIe siècle, un Grec cultivé pouvait connaître la civilisation hébraïque et que, par conséquent, les rapprochements faits avec la morale biblique ne prouvent nullement une date tardive. La valeur de l'hypothèse dépend donc de celle qu'on attribuera à la théorie de Dornseiff sur les connaissances que les Grecs des périodes classique et préclassique pouvaient avoir du monde sémitique.

C'est précisément une « preuve » à l'appui de cette théorie qu'on doit chercher dans l'étude consacrée à *Hécatée de Milet* (p. 52-65). Dornseiff, en effet, restitue (conformément à la tradition manuscrite) à Hécatée de Milet le développement sur les coutumes juives dont Photios avait lu le résumé dans Diodore (Diodore, XL, 3 = Photios, p. 381, Bekker) et que, depuis Wesseling, on attribuait à Hécatée d'Abdère. Certes, on peut conserver de l'autorité à la tradition manuscrite ; mais Dornseiff ne peut écarter ce qu'il y a d'étrange dans la mention que fait ce texte de « la domination des Macédoniens » (il l'attribue à Diodore). Dans un texte qui a passé par deux intermédiaires (Diodore, Photios), le remplacement de l'Abdéritain par son homonyme Milésien plus connu n'aurait rien de surprenant (qu'il s'agisse d'une erreur de référence due à Diodore ou à Photios, ou d'un lapsus de scribe). En outre, si Hécatée de Milet a parlé des Juifs, je suis surpris qu'Hérodote ne dise pas un mot d'eux.

Ce silence d'Hérodote surprend encore plus si les Juifs ont envoyé un contingent à l'armée de Xerxès, comme le prétend Josèphe (*Contre Apion*, I, 172) en citant des vers de *Choirilos* (étudiés p. 66 et suiv.). Dornseiff ne doute pas de l'exactitude du renseignement ; cependant, c'est Josèphe, et non Choirilos, qui prononce à ce propos le nom des Juifs (cf. la note de Th. Reinach, p. 33 de l'édition Reinach-Blum du *Contre Apion*, dans la collection des Universités de France) ; or, l'on sait l'empressement que Josèphe mettait à interpréter dans le sens de ses préoccupations « nationalistes » bien des textes suspects ou susceptibles d'autres explications. C'est, d'ailleurs, avec la même facilité que Dornseiff accepte ce que la *lettre d'Aristéas* (p. 68 et suiv.) dit du rôle que

Démétrios de Phalère aurait joué dans la rédaction de la Bible des Septante.

Enfin, critiquant l'étude de Deubner (*Sitzungsber. Berl. Ak.*, 1938, 248 et suiv.) sur l'*hymne homérique à Apollon*, Dornseiff (p. 72-85) se prononce pour l'unité de l'hymne, qu'il attribuerait volontiers à Kynaithos de Chios et placerait entre 590 et 547. Là encore, hypothèse, mais faiblement démontrée, et peut-être indémontrable. Certes, « notre » *hymne à Apollon* forme une unité : mais depuis quand? Autrement dit, à quel moment, *avant Thucydide*, la situation des deux sanctuaires rivaux, Délos et Delphes, a-t-elle été telle qu'un poète (ou un arrangeur) et son public aient pu admettre qu'Apollon passait de l'un à l'autre?

Ce sont donc des études de détail que nous présente Dornseiff, intéressantes par les problèmes qu'elles traitent, parfois par les remarques qui les nourrissent ; leur unité vient plus des tendances d'esprit de leur auteur que d'un rapport étroit entre les œuvres étudiées ; mais le lecteur doit se garder de voir dans leurs conclusions plus que des hypothèses ou, à la rigueur, des « possibilités ».

Georges MATHIEU.

Guy Soury, *La démonologie de Plutarque, essai sur les idées religieuses et les mythes d'un platonicien éclectique* (*Collection d'études anciennes... de l'Association Guillaume Budé*). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 242 pages.

Ce serait une erreur que de prendre pour un sujet de simple curiosité, une de ces matières où se complaît la fantaisie des érudits, le thème très heureusement choisi par M. G. Soury. La démonologie est, dans les religions anciennes, une province assez mal explorée, mais de grande importance. Ce qui en fait à la fois l'originalité, mais aussi l'ambiguïté, la difficulté, c'est qu'elle est au confluent de diverses expériences et qu'elle répond à des exigences d'origine variée. D'une part, elle plonge dans la pratique la plus utilitaire, sinon la plus naïve, celle du magicien notamment, et elle peut concerner souvent plus la superstition que la religion. Les *papyri* d'Égypte, les tablettes de défixion, les amulettes diverses nous font connaître ce qu'on attend des démons et ce qu'ils sont. Mais, d'autre part, la démonologie a rapport à des réflexions faites par les théologiens et même les philosophes ; à cet égard, du reste, elle tend à satisfaire deux exigences fort opposées, l'une, toute dépréciative, qui ordonne de refuser la pleine qualité de dieu, la perfection qu'elle comporte à tels êtres que nous font connaître cultes et mythes, tout en laissant à ces cultes, à ces mythes leur efficacité, leur réalité ; l'autre, plutôt favorable, qui cherche à multiplier entre l'homme et les forces supérieures des intercesseurs, à ménager entre sa faiblesse et leur puissance toute une hiérarchie d'intermédiaires.

Malheureusement, l'état de nos sources nous permet mal de suivre le jeu de ces divers facteurs pour la démonologie grecque, de mesurer la part des croyances populaires et des théories plus ou moins savantes des prêtres et des philosophes. « C'est, semble-t-il, à partir du Ier siècle, en Égypte, au confluent des courants hellénique, hébraïque, babylonien, iranien, égyptien, qu'a pris naissance une vaste littérature magique dont de nombreux papyrus nous ont conservé des spécimens et qui procède du plus étrange et du plus confus des syncrétismes » (A. Boulanger, dans *Le génie grec dans la religion*, p. 422). Mais, la démonologie des *papyri*, que peut-on en faire remonter à la Grèce elle-même? Comment établir le raccord avec les spéculations des philosophes et notamment celles de Platon? Le problème est posé, mais n'a guère été convenablement traité, encore que les éléments en soient en partie rassemblés dans l'ouvrage de Th. Hopfner, *Griechisch-Aegyptische Offenbarungszauber.* On s'étonne, entre parenthèses, que M. Soury ait omis de sa bibliographie ce livre où M. Cumont signale justement « notre exposé le plus complet de la démonologie antique ».

Plutarque est à la fois un philosophe et, sinon un théurge comme un Proclus le sera quelques siècles plus tard, du moins un prêtre, le prêtre d'un culte qui était situé au centre même de la vie religieuse des Grecs, telle qu'elle s'imposait à l'attention des philosophes : Plutarque était prêtre de cet Apollon Delphique, dont l'oracle et les enseignements ont, depuis les Pythagoriciens, Platon, Aristote, occupé plus que tout autre dieu la curiosité et l'ingéniosité des penseurs. Plutarque, en outre, était initié à des mystères, des mystères de Dionysos. Telle est la situation morale qui fait de lui l'auteur d'une démonologie particulièrement digne d'intérêt. *Mutatis mutandis*, elle n'est point sans analogie avec ce qu'avait été celle des anciens Pythagoriciens et avec ce que sera celle des Néo-Platoniciens. Il y a ainsi parfois dans l'histoire religieuse des constantes auxquelles la préoccupation légitime de relever les changements et de suivre les évolutions ne doit pas faire refuser leur importance.

Le travail de M. Soury nous offre une analyse très claire et, m'a-t-il semblé, le plus souvent juste de la pensée de Plutarque. Il ne se préoccupe qu'accessoirement de la situer dans l'histoire des idées. Il nous dit, certes, dans la préface, qu'il n'exclura point la préoccupation des sources, tout en n'en faisant point l'objet essentiel de la recherche ; mais il faut confesser que, le plus souvent, les choses se passent comme s'il en était ainsi. L'auteur n'a des doctrines antérieures (ou postérieures) à Plutarque qu'une curiosité limitée. Cela lui évite de prendre parti dans l'épineux débat sur Posidonius.

Dans une première partie, M. Soury étudie le problème philosophique et métaphysique, dans une seconde partie, le problème moral et religieux. Cet ordre se justifie pour Plutarque, chez qui les démons viennent

d'abord des philosophes, notamment de Platon et de Xénocrate, peut-être de Posidonius, et non des croyances populaires. Il serait dangereux de croire qu'on pourrait l'appliquer à une étude de la démonologie dans son ensemble. La question reste ouverte des origines de celle-ci, mais la thèse de Heinze, purement philologique de méthode, en la faisant sortir de quelques lignes du *Banquet*, par l'intermédiaire de Xénocrate, comme Athéna, tout armée, du cerveau de Zeus, rend au génie de Platon un hommage ambigu et qu'on peut bien dire excessif. Pour ma part, je suis persuadé que le discours de Diotime, quand il applique à Éros une définition des démons, n'a point fabriqué celle-ci pour les besoins de l'argumentation et que ce n'est point d'une proposition jetée en passant — fût-ce par Platon — qu'a pu sortir toute la démonologie des Anciens. Ce que Diogène Laërce (suivant Alexandre Polyhistor) nous apprend des Pythagoriciens est très important. Nous y découvrons le milieu, mêlé de croyances primitives et de spéculations très artificielles, où a pu, où a dû naître une démonologie. Je me permets de renvoyer aux chapitres de mon *Culte des Muses* où j'ai tâché de mettre en lumière ce fait. C'est chez les Pythagoriciens — et chez tous les cathartes analogues — qu'est née la démonologie ; le problème délicat est de savoir ce qui, de la Grèce classique, a pu passer ensuite dans l'Orient hellénisé que nous fait connaître la magie des *papyri*. Il mériterait bien une étude spéciale, si la pauvreté de nos documents sur l'époque ancienne ne la rendait des plus difficiles.

La question du démon personnel dans les *Vies* pose un problème qui vaut d'être soulevé. Son rôle apparaît le plus net dans des vies de Romains. Dans celles des Grecs (*Dion* et *Cimon*), il s'agit de « démones ». Il y a tout lieu de croire que, dans les premières, c'est bien de Génie, au sens de Genius, qu'il s'agit. Mais cela à une époque — la fin de la République — où il est fort probable que la conception romaine du Genius avait subi l'influence de la démonologie grecque : de sorte que, dans les sources latines qu'il suit, Plutarque pourrait reprendre, en définitive, le bien de son pays. De toutes façons, il y a là un problème (lié dans une certaine mesure au culte du Genius Augusti et à la mystique de la personne impériale) qui demandait à être sinon résolu, au moins posé ou à tout le moins indiqué.

Il faudrait également revenir sur le passage des *Questions romaines* où Plutarque reprend l'assimilation, connue d'autre part, des Lares aux démons. M. Soury dit dans une note : « La définition des dieux Lares est complexe. Bornons-nous à ce que dit Plutarque. » On ne lui demanderait certainement pas de traiter la question des dieux lares, mais seulement celle de leur assimilation aux démons, telle qu'elle apparaît chez Plutarque, et pour expliquer Plutarque. Entre parenthèses, c'est dans l'histoire de la démonologie grecque un fait important qu'elle soit, au Ier siècle av. J.-C., assez formée pour que les auteurs latins

comme Cicéron et Varron nous conservent la trace de son application à la religion latine. On sait que Philon le Juif nous fait connaître une autre adaptation. Bien que Posidonius soit connu comme ayant composé un traité « sur les héros et sur les démons », il ne me paraît guère vraisemblable qu'on puisse lui attribuer l'origine de toutes ces spéculations ; le plus probable est qu'il en a seulement donné un exposé particulièrement systématique et autorisé.

Le rapprochement dû à M. Bréhier (Soury, p. 128 et suiv.) des idées de Philon sur l'inspiration du Décalogue à Moïse et de celles de Plutarque sur le démon de Socrate contribue à poser de façon très précise le problème des sources ; comme Plutarque ne suit évidemment pas Philon, celui-ci, une fois de plus, applique à la religion juive des considérations et une méthode empruntées à la religion grecque. Quels sont les philosophes qui ont les premiers étudié le « démon de Socrate » en relation avec les théories de la divination et avec celles de la démonologie? — Un des mérites du livre suggestif et agréable de M. Soury est de nous conduire à soulever ainsi maintes questions. Nous les soumettons à sa réflexion.

Pierre BOYANCÉ.

Guy Soury, *Aperçus de philosophie religieuse chez Maxime de Tyr, platonicien éclectique. La prière. La divination. Le problème du mal* (*Collection d'études anciennes... de l'Association Guillaume Budé*). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 79 pages.

« Que savons-nous de Maxime de Tyr », se demande l'auteur dans son premier chapitre ; au vrai, très peu de chose, et le chapitre a trois pages. Il séjourna à Rome sous Commode ; nous lui devons quarante et une dissertations, en général plutôt sévèrement jugées. On aurait aimé qu'à défaut de précisions biographiques, impossibles à inventer, Maxime fût mieux situé dans cette seconde sophistique, à laquelle il appartient, aimé surtout que quelques lumières nous fussent données sur le genre même de ces dissertations, sur leur rapport avec ces conférences, où la seconde sophistique a mis l'essentiel de son activité, sur les relations avec la diatribe, avec Dion, avec Apulée, etc. Il me semble qu'ainsi le cadre historique, un peu exigu, aurait été élargi.

M. Soury a retenu de l'œuvre de Maxime trois dissertations. Le choix est heureux, puisqu'elles traitent de la prière (V Hobein = XI Dübner), de la divination (XII H. = XIX D.), du problème du mal (XLI H. = XLI D.). Son étude se présente sous la forme d'une analyse souvent coupée de traductions. Chemin faisant sont indiquées sources et parallèles. Pour cette dernière tâche, l'auteur semble avoir recouru largement à H. Hobein ; il s'est aidé aussi du *Chrysippe* et de l'*Histoire de la philo-*

sophie de M. Bréhier. Le matériel n'est peut-être pas tout à fait suffisant pour arriver à situer exactement Maxime de Tyr.

Sur la prière du philosophe ne sont cités ni, pour Platon, auquel se réfère Maxime, Ernst Bickel, *Platonisches Gebetsleben*, dans *Archiv. f. Gesch. d. Philosophie*, 21 (1908), ni surtout H. Schmidt, *Veteres philosophi quomodo iudicauerint de precibus*, Giessen, 1907. Ainsi est omis (p. 34 et suiv.) le texte platonicien essentiel qui me semble non le *Banquet*, 203 a (où il est question des dieux venant aux hommes, non des hommes priant les dieux, et encore par le ministère des démons), mais *Lois*, p. 716 d, où il s'agit vraiment de la prière.

Pierre BOYANCÉ.

H. Bardon, *L'art de la composition chez Catulle* (*Publications de l'Université de Poitiers. Série « Sciences de l'homme »*, III). Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; 1 vol. in-8°, 77 pages.

M. Bardon a bien raison de s'inscrire en faux contre les théories bizarres de Mme Magd. Schmid, qui veut trouver dans la composition de Catulle je ne sais quels principes numériques. Je ne suis pas assez pythagoricien pour vouloir ramener à de tels schémas arbitraires et puérils la verve de Catulle et, pour tout dire, le contraste entre la liberté obscène de telle épigramme et les graves calculs de l'érudit qui la soumet à une analyse mathématique a quelque chose qui eût réjoui Molière. C'est donc un genre dangereux que celui du travail auquel s'est attaqué M. Bardon. Il a eu le mérite d'en éviter les écueils, en ramenant avec bon sens à quelques observations simples ce qu'on peut retrouver d'habituel dans la composition de Catulle. Il distingue un type énumératif, à vrai dire assez mal caractérisé, et dont le nom n'est peut-être pas heureux ; il fait songer à un catalogue, une liste, là où Catulle nous offre la vive suite d'un mouvement rectiligne et accéléré. Plus défini est le type de composition embrassée, si typique de Catulle. M. Bardon se demande où le poète en a puisé l'idée ; la littérature grecque est trop mal connue en ce domaine ; on supposerait plus volontiers quelque héritage du *carmen* latin. L'important est que Catulle l'a aimé et, quand il l'emploie sur une échelle tout autre dans certains des grands poèmes dits alexandrins, on est en droit de soupçonner avec M. Bardon que ce n'est pas en écho aux modèles grecs. Là est, je crois, ce qu'il faut surtout retenir de son travail. Il a porté un rude coup à la thèse qui attribue à la « science » des Alexandrins le type de composition que Catulle emploie dans les *Noces de Thétis et de Pélée* et que Virgile reprendra — sous son influence? — dans l'épisode d'Aristée. J'aurais voulu que M. Bardon, exploitant à fond son idée, recherchât dans l'esprit même de Catulle certain goût de symétrie, d'équilibre, dont une autre marque est dans la

prédilection qu'il a, plus qu'aucun poète latin, pour le vers construit sur deux épithètes et deux substantifs (types *a a' b b'* ou *a b a' b'*, etc.) ; cet attrait d'un ordre un peu extérieur contraste curieusement avec l'impétueux tempérament qui est le sien ; mais on y sent le plaisir d'un virtuose qui aime triompher par l'aisance de son allure du petit problème technique où le contraint la nécessité de ce retour circulaire. Ceci pour les petites pièces. Pour les grandes, c'est aussi, je crois, la fermeté d'un regard qui se plaît à dessiner jusqu'au bout la courbe esquissée, à ne pas perdre dans les richesses d'un développement la conception d'un but à atteindre. Je croirai volontiers que cela est romain.

Pierre BOYANCÉ.

Tacite, *Vie d'Agricola*, texte établi et traduit par **E. de Saint-Denis** (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-12, xxxvi + 50 pages (pages de texte double).

A vingt ans d'intervalle, la collection Guillaume Budé propose une nouvelle édition de la *Vie d'Agricola.* Il n'en faudrait pas conclure que la précédente, dont le texte avait été établi par Henri Goelzer et traduit par Gaston Rabaud, était mauvaise. On devra même se souvenir que le paragraphe de l'Introduction de M. de Saint-Denis, consacré à l'*Histoire du texte*, doit beaucoup à Goelzer[1]. Mais, dans le domaine de l'édition et plus encore de la traduction des textes anciens, la diversité est souhaitable, puisque la perfection n'existe pas. Le texte et la traduction que nous présente M. de Saint-Denis ont cette qualité de ne devoir rien à personne.

Dans l'*Étude littéraire* qui précède, l'auteur montre que l'*Agricola* a paru dans les premiers mois de l'année 98, immédiatement après l'accession de Trajan au trône. Il refuse d'y voir seulement une oraison funèbre, un pamphlet politique ou un essai historique, mais est frappé surtout par les infractions que fait Tacite aux règles de la *laudatio ;* le mélange des genres s'explique, pense-t-il, parce que l'ouvrage était destiné à la *recitatio ;* les morceaux brillants qui font hors-d'œuvre (description géographique, discours, traits de satire) seraient destinés à satisfaire la curiosité d'un auditoire qui déteste la monotonie.

Pour le texte, M. de Saint-Denis est très conservateur et se tient, autant que possible, aux leçons de l'*Aesinas*, plutôt que d'admettre ou

1. Cf. p. xxiii et éd. Goelzer, p. 98 ; p. xxiv, l. 2, et éd. Goelzer, p. 103, l. 3 ; p. xxvi et éd. Goelzer, p. 100. Des guillemets auraient été parfois nécessaires. On regrettera que M. de Saint-Denis n'ait pu profiter du travail considérable de Rudolf Till, *Handschriftliche Untersuchungen zu Tacitus Agricola und Germania, mit einer Photokopie des codex Aesinas*, Berlin, 1943, qui renouvelle notre connaissance du manuscrit le plus précieux de l'*Agricola*.

de proposer, comme faisait Goelzer, soit la leçon d'un manuscrit de moindre valeur, soit des corrections conjecturales, habiles peut-être, mais souvent contestables[1]. La traduction est généralement plus élégante, parfois aussi plus précise que celle de Rabaud ; comme il arrive, quelques retouches seraient souhaitables[2], mais l'ensemble peut satisfaire les juges les plus difficiles, aussi bien que les lecteurs ignorant le latin.

Un stemme simple (p. xxx), une bibliographie abondante (p. xxxi-xxxiv), un sommaire très clair (p. xxxv-xxxvi) rendront également cette édition pratique pour les étudiants, lorsqu'ils voudront prendre contact avec ce chef-d'œuvre de Tacite.

Pierre COURCELLE.

André Loyen, *Sidoine-Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire.* Thèse, Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; 1 vol. in-8°, xxviii + 190 pages.

Cette thèse de doctorat, qui a été entreprise sous les auspices de Pierre de Labriolle, et dont l'auteur est disciple de MM. Lot, Ernout et Marouzeau, a le grand mérite d'allier les méthodes grammaticales à celles de l'histoire et de l'histoire littéraire[3].

L'*Introduction* esquisse le développement de la préciosité latine, depuis le purisme des amis de Scipion ou des atticistes groupés autour de Calvus, jusqu'à l'élégance affectée de Pline le Jeune. La préciosité ridicule de Sidoine et de ses contemporains fait plus spécialement l'objet de ce travail ; l'auteur définit cette maladie (κακοζηλία) comme procédant à la fois du style asianiste (*sententiae, lasciuia*) et de l'esprit alexandrin, ami des petits genres et de l'expression rare. Pline le Jeune, qui, selon Macrobe, représente le *genus pingue et floridum*, est l'ancêtre de Sidoine : l'un comme l'autre n'hésitent pas à employer cette sorte de style aussi bien pour une lettre familière que pour un discours d'apparat.

On saura gré à M. Loyen d'avoir su attacher tant d'intérêt et donner une portée si générale à l'étude de Sidoine, sans chercher à surfaire les

1. Cf., entre autres, xi, 4 ; xv, 2 et 5 ; xxiv, 1 ; xxvi, 3 (*nonanis* paraît nettement préférable à *Romanis*) ; xli, 4 ; xlii, 4 et 6 ; xlvi, 1. En revanche, M. de Saint-Denis a bien raison de corriger, xliv, 1 : *Prisco* en *Priscino* pour des raisons épigraphiques.

2. Par exemple, ii, 2, « étouffer par le feu la voix » ; viii, 2, « pour essayer Agricola » ; x, 3, « l'ensemble britannique » ; 4, « terres qui proéminent » ; xxvi, 2, « bondir sur le dos des combattants » ; xxxiii, 5, « car si avoir franchi » ; xxxviii, 1, « la vue de leurs êtres chers ».

3. Je ne parle pas de la présentation extérieure, qui est remarquable pour ce temps de guerre ; on pourrait seulement regretter la numérotation continue des notes à l'intérieur de chaque chapitre, et le fait que plusieurs notes, quand elles sont courtes, ont été disposées sur une même ligne. Seules, quelques fautes d'impression ne sont pas signalées dans l'*erratum* : Quintillien (p. ix, n. 24) et Quitilien (p. 13, n. 10, l. 3) ; *crebis* (p. x, n. 34, l. 2) ; *De Apoll. Sidonius latitinate* (p. xxi, l. 3) ; etc...

mérites de son héros, qui fut un aristocrate inintelligent et un froid poète. Il n'a même pas l'honneur d'être le « dernier des Romains », comme il est dit p. III. Cette qualification s'applique d'ordinaire, et plus justement, à Boèce. Le terme même « esprit précieux » pourra étonner comme un anachronisme ; l'auteur, qui connaît bien la littérature française, ne se fait pas faute d'y prendre des points de comparaison. Toute une part de la bibliographie, p. XXVI, est consacrée à la préciosité française : références à Voiture, p. XI, 10, 129, 167 ; à Philinte et Oronte de Molière, p. 43 et 102 ; p. X, n. 31, Quintilien évoque Nisard ; p. XI, n. 35, l'opposition entre asianisme et alexandrinisme est comparée à l'opposition entre romantisme et Parnasse. Mais, historiquement, il semble que la comparaison servirait surtout pour l'étude de la préciosité française, si l'on découvre qu'elle a ses racines dans la lecture d'auteurs latins tardifs. Par exemple, la métaphore du « festin poétique » de l'abbé Cotin, raillé par Molière, se retrouve chez Martial, *Epigr.*, XII, *praef.* : « ut familiarissimas mihi aures tuas exciperem aduentoria sua ». M. Loyen traite successivement de l'homme, de son entourage, puis de la préciosité dans son œuvre. Le détour de l'*Introduction* à la troisième partie paraît un peu long et l'on comprendrait peut-être mieux l'homme si le milieu était déjà connu ; mais chaque partie, prise en elle-même, a de la cohésion, repose sur une documentation abondante et présente un intérêt propre.

Le premier chapitre cherche comment les méthodes d'enseignement ont pu déformer Sidoine : le *grammaticus* donne le goût du détail, le *rhetor* une redondance que ne justifie plus, comme au temps de Cicéron, la nécessité de développer des vues générales. Les auteurs favoris sont, non plus les classiques de la belle époque, mais Pline, Apulée, Fronton, Ovide, Stace[1].

Je ne partage pas entièrement les vues développées au chapitre II sur la culture de Sidoine. M. Loyen juge qu'au temps de Sidoine on ne philosophe plus : la morale est réduite à un recueil de maximes, la logique à la dialectique, la « physique » à l'astrologie ; « le christianisme... influe... fort peu sur la pensée » (p. 11) ; « la logique... n'était plus qu'une annexe de la rhétorique..., la dialectique, pour Sidoine et ses contemporains, n'était qu'un formulaire de plus » (p. 13). M. Loyen pense qu'Eusebius, maître commun de Sidoine et de Probus, était un *rhetor ;* mais ce commentateur des *Catégories* d'Aristote, qui enseignait peut-être en grec[2], n'était-il pas un sophiste, au même titre que l'ami de Sidoine, Consentius, qualifié *sophista* et adonné aux quatre disciplines qui constituent les *membra philosophiae* (p. 79)? Gardons-nous d'évaluer la cul-

1. L'affirmation, p. 4, n. 8, d'après Schanz : « Cicéron est plus prisé que lu », serait à contrôler. Et Virgile?

2. « Atticissabas », que M. Loyen traduit trop librement : « Tu avais l'assurance d'un Athénien » (p. 13).

ture du ve siècle uniquement d'après celle de Sidoine : il y a encore des têtes philosophiques à cette date, tel ce Claudianus Mamertus qui concilie la philosophie porphyrienne avec le christianisme, tels tous ces *Platonici* (l'un d'eux est même qualifié de *plotinien*), épithète que Sidoine ne distribue pas « à tort et à travers », comme dit M. Loyen [1], mais à bon escient pour désigner des Néo-platoniciens. « Ces prétendus philosophes paraissent se préoccuper beaucoup plus de la qualité des mots que de la valeur des idées [2] » ; le texte invoqué développe, au contraire, si je ne m'abuse, cette idée que la poésie ne doit pas bannir les sujets philosophiques, quand même ils obligeraient à employer des mots grecs. Sidoine ignorait-il le grec, comme assure M. Loyen? J'admets volontiers qu'il n'a pas *traduit* Philostrate, mais le texte où il se met en scène, aux côtés de son fils qu'il aide à l'exercice classique du parallèle entre les Ἐπιτρέποντες de Ménandre et l'*Hécyre* de Térence, comme, autrefois, Aulu-Gelle comparait le Πλόκιον de Ménandre et celui de Caecilius, suppose qu'il comprenait à la lecture le texte grec [3]. Aucune raison de conjecturer, comme fait M. Loyen (p. 27), que Sidoine lisait les Ἐπιτρέποντες « dans une traduction latine fort libre ». L'auteur reconnaît, d'ailleurs (p. 74), une survie de l'hellénisme dans le milieu narbonnais de Consentius ; pourquoi n'en serait-il pas de même dans la région lyonnaise, où fut élevé Sidoine et où il fit partie de la confrérie de Néo-platoniciens (*Complatonici*) que présidait Claudianus Mamertus [4]? Et comment concilier l'affirmation de la p. 29 : « Sidoine, ses études terminées, a rompu tout commerce avec les auteurs grecs, même traduits en latin », avec celle de la p. 36 : « L'auteur chrétien à qui vont toutes ses sympathies, à qui il consacre la mention la plus longue, est Origène qu'il lit dans la transposition de Rufin »? Il est certain, en effet, que sa culture cléricale ne fut acquise qu'à la fin de sa vie et M. Loyen note très bien que cette culture, chez Sidoine, s'est superposée à la culture du laïc ; car il « est allé de l'état de laïc à celui de clerc, poussé par les événements » (p. 41). Je crois que les œuvres de Sidoine ne nous laissent qu'une idée très incomplète de la culture au ve siècle. Même si ses notions d'histoire et de géographie paraissent superficielles ou erronées, cela tient moins à l'ignorance générale de son temps qu'au caractère poétique de ses œuvres, où s'affiche le plus parfait « mépris à l'égard de l'exactitude scientifique [5] ».

1. P. 29. Pour plus de détails, cf. mes *Lettres grecques en Occident*, Paris, 1943, p. 241-244. M. Loyen lui-même, p. 85, dit de Polemius, non sans inconséquence : « il se passionnait pour la philosophie platonicienne ».
2. P. 15, à propos de *Carm. XV*, *prolog.*
3. Cf. mes *Lettres grecques en Occident*, p. 238-239.
4. Texte cité dans mes *Lettres grecques*, p. 243, n. 6. Si Sidoine juge fidèle la traduction rufinienne d'Adamantius, c'est qu'il parle du Περὶ τῆς εἰς Θεὸν ὀρθῆς πίστεως, et non du Περὶ ἀρχῶν d'Origène, comme paraît croire M. Loyen, p. 27-28.
5. Comme dit justement M. Loyen, p. 23. Mais il a tort d'assurer, p. 20, qu'on ne lit plus Ptolémée géographe et qu'on ne consulte plus de cartes géographiques ; Cassiodore, *Inst.*,

Dans la seconde partie sont d'abord analysés les sentiments de Sidoine à l'égard des Barbares ; il ne semble pas soupçonner quel péril les « fédérés » font courir à l'Empire, mais éprouve à l'égard de ces rustres une répulsion d'aristocrate. Les Gallo-Romains s'enferment dans leur tradition et constituent une société d'une politesse exquise, mais repliée sur elle-même et tournée vers le passé. M. Loyen peint ce milieu mondain d'une façon très vivante : la *villa* de Sidoine, dont on a quelque peine à se représenter le plan, favorise l'*otium* littéraire ; ses amis possèdent des domaines analogues, car ce sont de grands seigneurs, plutôt que des clercs ou des professeurs. Ils peuvent se répartir en trois groupes : le groupe arverne, encore mal dégrossi, le groupe narbonnais, surtout épris de poésie, le groupe bordelais, entiché de noblesse et d'honneurs ; c'est l'occasion pour M. Loyen de dresser une série de notices infiniment plus précises et détaillées que celles de Sundwall sur ces hauts personnages [1] et sur les chapelles littéraires qu'ils constituaient.

La troisième partie examine, du point de vue de la forme, les divers genres littéraires pratiqués par Sidoine. Il a une prédilection pour les pièces de circonstance ou la poésie romanesque et ne conçoit un panégyrique que comme une suite de tableaux traités chacun pour lui-même. Sa rhétorique n'exclut pas l'enflure et il abuse jusqu'à la manie des figures les plus variées. Alexandrin par l'esprit, il est asianiste par la forme. La lecture même de la Bible, qu'il a pratiquée seulement après son élévation à l'épiscopat, n'a fait que le confirmer dans ses défauts : exégèse allégorique poussée dans le détail ; images orientales développées jusqu'à l'incohérence. Toutes ces analyses stylistiques de M. Loyen sont fines et minutieuses, et il a pris la peine de faire passer en français de larges extraits de ces œuvres écrites en un latin si obscur.

Cette thèse nous donne, en un style alerte, parfois un tantinet précieux, un portrait fidèle de Sidoine. L'auteur a raison, pour conclure, d'insister sur le côté purement formel de ce maniérisme, qui ne mène nullement à l'analyse psychologique, comme fera la préciosité française au XVII[e] siècle. Deux appendices, l'un sur *la préciosité de Ruricius*, l'autre sur *un adversaire de la préciosité : Mamertus Claudianus*, montrent qu'à l'époque de Sidoine s'affrontent deux théories et deux genres de style ; à côté du style précieux existe le style sec, celui de Mamertus. Mais aussi, c'est que ce style convenait à un philosophe ! On voit le danger qu'il y aurait à faire de la culture de Sidoine le type de la culture en

I, 25, éd. Mynors, p. 66, 21, dit formellement le contraire. Les erreurs de Sidoine ne prouvent pas plus sur l'état de la science géographique au V[e] siècle que celles de Virgile pour le siècle d'Auguste.

1. Voir, entre autres, les discussions généalogiques, p. 66, n. 52 ; p. 70, n. 79 ; p. 75, n. 108 ; l'auteur ne dissimule pas qu'il subsiste quantité de points d'interrogation. L'identification qu'il propose, p. 80, entre Consentius *maior*, ami de Sidoine, et l'auteur d'une *Ars grammatica*, ne me paraît pas décisive, car celui-ci était hostile à l'hellénisme (cf. mes *Lettres grecques en Occident*, p. 306).

Gaule au ve siècle ; il y avait alors, dans son entourage même, diverses familles d'esprits comme divers genres de style, des penseurs et non pas seulement des poètes ou des stylistes. Il reste certain que l'esprit précieux nous est le mieux connu, grâce à l'œuvre considérable de Sidoine, et désormais grâce au livre de M. Loyen, qui surpasse de très loin les monographies médiocres et généralement anciennes qui avaient vu le jour sur le même sujet.

Pierre COURCELLE.

Itineraria Romana, 2e vol. — *Ravennatis Anonymi cosmographia et Guidonis geographica.* Nouvelle édition critique par **Joseph Schnetz.** Leipzig, B. G. Teubner, 1940 ; 1 vol. in-8°, xii + 142 pages.

W. Kubitscheck et Otto Cuntz avaient projeté de republier les itinéraires de l'antiquité. Seul Cuntz en commença l'édition en 1929 par un premier volume intitulé : *Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense* (vii + 140 p., 1 carte hors texte). Il s'était proposé de restituer les archétypes et non les originaux. L'idée était heureuse, à la condition de préciser la valeur et les particularités des différents manuscrits utilisés et aussi de rechercher la date approximative de l'archétype. Il n'était pas inutile, au contraire, d'insister sur le fait que les manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* (œuvre de l'extrême fin du iiie siècle) proviennent d'une copie de l'époque mérovingienne qui est entachée des habitudes graphiques de son temps. Cette remarque aurait aidé à comprendre les variantes que nous relevons dans le texte rétabli, par exemple, *Gabilunnum* 360, *Cavilunno* 363 pour **Cabilonno ; Triveros* 363, *Treveros* 365 pour * *Treuiros ; Bribodorum* 367 pour **Briuodurum*, etc. — L'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* (*anno* 333) nous est parvenu par un archétype bien plus proche de l'original, car ses graphies reproduisent, à peu de choses près, celles de l'antiquité. Otto Cuntz ajoutait, en appareil critique, les variantes des manuscrits, quelques leçons présumées de l'original et des corrections de distances. A l'index étaient enregistrées seulement les identifications certaines des stations routières. Elles auraient pu être plus nombreuses pour la Gaule.

Un autre volume était prévu, qui contiendrait la Table de Peutinger, la Cosmographie du Ravennate et les autres itinéraires moins importants. Mais Cuntz mourut à la fin de l'année 1932 et son œuvre restait pendante. C'est M. Jos. Schnetz, bien connu par ses études sur le Ravennate, qui accepta heureusement de la reprendre. On lui doit le second volume, contenant seulement la Cosmographie de l'Anonyme et les *Guidonis geographica.* L'index, en préparation, formera un fascicule à part. Un troisième et dernier volume sera nécessaire pour les autres itinéraires.

Le besoin se faisait sentir d'une édition nouvelle du Ravennate, car celle de Pinder et Parthey (1860) était difficilement accessible et, de plus, ne répondait plus aux exigences de la critique moderne, puisque les éditeurs avaient commis l'erreur de retranscrire en latin classique un texte écrit à l'époque mérovingienne. M. Schnetz suit évidemment les principes de Cuntz et s'efforce de restituer les deux archétypes de la *Cosmographie* et des *Geographica*. L'édition de ce dernier ouvrage se trouvait facilitée, du fait qu'il fut composé en 1119 et que nous possédons un manuscrit du XIIIe siècle parmi les cinq qui nous sont parvenus. Pinder et Parthey n'en connaissaient que quatre.

Ce qui est nouveau et original dans l'édition de la *Cosmographia* par M. Schnetz, c'est la recherche minutieuse de la tradition des manuscrits, de leur date et de leur écriture. Ce qui en fait le prix et lui assure une supériorité par rapport à Cuntz, c'est qu'il arrive ainsi à établir qu'une première copie de l'original, écrite en minuscules du XIe siècle, a servi de modèle au manuscrit italien qui est tombé sous les yeux de *Guido*. Une deuxième copie, également en minuscules, servit de base à l'archétype qui date de la seconde moitié du XIIe siècle. Ces indications chronologiques sont tirées des confusions de lettres, d'un type d'écriture à un autre, faites par des copistes qui ne pouvaient deviner les noms propres et les imitaient tant bien que mal. Pour beaucoup de noms, les fautes se sont succédé en cascades et M. Schnetz a recherché, dans la mesure du possible, celles qui étaient imputables aux différents échelons de la tradition et à l'archétype. Il a même attribué à l'original quelques graphies particulières, notamment la transcription des sons germaniques (*w* par *ub*, *z* par *zi*) qui a été empruntée par le Ravennate à l'écrivain goth Athanarid.

Ainsi disposons-nous maintenant du texte de deux œuvres de géographie historique, importantes malgré les avatars qu'elles ont subis. La description de la Gaule par l'Anonyme mérite d'être reprise en France sur des bases plus critiques et en tenant compte des équivalences graphiques que l'éditeur a données dans ses *Untersuchungen zum Geographen von Ravenna* (Munich, 1919), dans la revue *Philologus* (LXXXVII, p. 101 et suiv.) et dans la *Zeitschrift für Namenforschung* (XV, p. 85 et suiv.). En voici les principales :

di, *de* = *i* consonne,	*g* intervocalique = *qu* gallo-romain,
b = *u* consonne,	*x* intervocalique = *s*,
ub, *uu*, *gu* = *w* germanique,	*s* = *sc*,
g, *b*, *d* = *c*, *p*, *t* gallo-romains,	*z* intervocalique = *s* gallo-romain,
ci, *ch* = *qu* à l'initiale,	*zi* = *z* germanique.

L'index sera intéressant à consulter, car c'est la partie la plus délicate de l'édition. Combien d'identifications à faire ou à préciser ! Je choisis, par exemple, celles des stations routières d'*Obelonon*, *Dibialimon*, *Bi-*

dana, *Matiscum* (p. 63 de l'édition). Ces assemblages de lettres évoquent, au prix de quelques cacographies toujours possibles, les noms anciens de Chalon-sur-Saône, de Dijon, d'une station indéterminée et de Mâcon. J'avais cru naguère que *Bidana* était pour **Bindana*, la Vendaine ou Avant-Dheune. M. Schnetz suggère plutôt **Vidubia*, la Vouge, et **Dibio*, *diuion* (*sic* pour *Divione*), Dijon. Mais il faut identifier toute la série de ces noms, ce que personne n'a encore fait.

Aujourd'hui, je penche vers une autre explication : le premier copiste des notes autographes du Ravennate aurait soudé maladroitement trois fragments, que déparent — on ne sait pourquoi — des lacunes évidentes. Je présume que ces notes contenaient les passages suivants, où je rétablis entre crochets les oublis et où je remplace par *-um* la désinence *-on* imputable à l'archétype (ou à une copie du XIIe siècle) :

1° *Item iuxta super scriptam ciuitatem Gen[a]ua est [ciuitas] quae dicitur Obelonum Publicanos Mantala Lemincum Lauiscone.*

2° ... *Lucdonum [Foro] S[e]cusiauorum Aquis Iciumagum Ribision[e] Condate Anderetum.*

3° ... *Ugernum que confinatur cum Arelatum ciuitate Prouincie Septimane.*

Le premier fragment est retranscrit quelques lignes plus loin dans l'archétype (*Daratatia*, *Obelonon*, *Publicanos*, *Mantala*, *Leuinum*, *Lauiscone*). Le second correspond à la Table (*Lugduno*, *Foro Segustauarum*, *Aquis Segete*, *Icidmago*, *Reuessione*, *Condate*, *Anderitum*). Quant au dernier, qui concerne Beaucaire, il devait se trouver, dans l'autographe, après le nom de *Tarascone*, qu'on lit un peu plus loin, en fin de liste des stations de la voie du Rhône.

Tout s'explique si l'on admet que les notes du Ravennate étaient écrites sur des morceaux de parchemin non reliés[1]. Le premier copiste n'aurait-il pas commencé par transcrire le verso de la « fiche », qui commençait seulement à *Ugernum*? Le recto serait fâcheusement venu à la suite.

Une inversion du même genre aurait séparé de *Conbulantia* (p. 62) la phrase (même page) *que confinatur cum prenominata ciuitate quam praediximus Pocellis pertinente iam ad Germanorum patriam* et l'aurait jetée dans la description de l'Orléanais et de l'Auxerrois. *Pocellis* serait, dans cette hypothèse, la station de *Bosaluia* qui avoisine *Confluentes* (p. 60), *Wasalia* (IXe siècle) ; c'est aujourd'hui Oberwesel, sur la rive gauche du Rhin. Sur l'autre rive commençait bien la *Germanorum patria* ou la *Turringia*, *quae antiquitus Germania nuncupàtur*. *Conbulantia* (ou mieux **Conbulentia*) et **Bosolia* étaient deux formes tardives qu'on ne s'étonne pas de trouver chez notre cosmographe. La transfor-

1. Sa rédaction n'était pas continue. Je suis persuadé qu'il existait de nombreux blancs entre les diverses descriptions. Voir, à ce propos, *Revue des Études anciennes*, t. XLI, p. 136.

mation insolite de *Bosolia en Pocellis peut s'expliquer par les remarques paléographiques de M. Schnetz.

Mais revenons au premier fragment qui nous amène dans la région de Genève. Le nom de lieu *Obelonum*, par lequel commence l'énumération, se trouvait à la Bâthie (Savoie) ou dans le voisinage immédiat. Nous sommes dans la vallée de l'Isère, que la route est obligée de suivre dans un sens ou dans l'autre. En remontant par Moutiers, Aime-en-Tarentaise et Bourg-Saint-Maurice, c'est-à-dire par les stations de *Darantasia* et d'*Axima*, on s'éloigne de Genève. En sens opposé, on arrive forcément à Albertville (*ad Publicanos*?), où il y a bifurcation soit vers Genève par *Bautas* (Bœuf près d'Annecy), soit en direction de Vienne par *Mantala*, *Lemincum* (Lémens à Chambéry) et *Lauiscone* (les Échelles). C'est ce dernier trajet qui peut seul convenir au fragment de texte en question.

En admettant avec M. Schnetz que, dans le manuscrit primitif, les mots étaient écrits en capitales romaines, je crois pouvoir passer facilement du groupe PVBLICANOS LEMINCVM LAVISCONE à un texte continu en minuscules carolines (où je note par *u* les *a* ouverts) : *diblicunosibmincumluuiscone*, puis au texte de l'archétype (avec des *a* fermés) : *dibialimon bidana matiscum*. La transition d'un texte à l'autre, en dépit d'une invraisemblance qui n'est qu'apparente, ne va pas beaucoup plus loin que les exemples de *Matellione* et de *Castra Herculis* changés en *Pocellis* (selon M. Schnetz) et en *Coadulfaueris*. L'explication nous en est donnée d'une manière fort ingénieuse (voir *Philologus*, *l. c.*, p. 92, et *Z. N. F.*, *l. c.*, p. 89).

Je livre mes deux hypothèses aux méditations de M. Schnetz et, puisqu'il a encore le marteau sur l'enclume, je souhaite vivement qu'il accepte de terminer cette collection des *Itineraria Romana*, qui sera un de ces bons outils dont on ne saurait se priver.

Paul LEBEL.

Siegfried Loeschke, *Der Tempelbezirk im Altbachtale zu Trier.* Heft 2, Planausschnitt 2 : *Die Bahndurchschrittenen Tempel und Umgebung*, bearbeitet von Erich Gosse, Ludwig Hussong, Wilhelm Jovy und Siegfried Loeschke ; *zwei Beiträge* von Hermann Mylius ; Text, in-4°, 179 pages ; Tafeln, in-fol., 33 pl. Berlin, Reichsverlagsamt, 1942.

Le premier fascicule de cette publication détaillée du sanctuaire de la vallée de l'Altbach, à Trèves, avait paru en 1934. Celui-ci décrit un autre secteur, un rectangle situé à l'extrémité nord-ouest du sanctuaire. Ce terrain s'était trouvé fortement entamé, dans sa partie nord, par la construction, en 1878-1879, d'une ligne de chemin de fer et les trouvailles n'avaient guère été aperçues que par les marchands d'antiquités.

Les fouilles de M. Loeschke n'ont donc mis au jour, dans la majeure partie du secteur, que des parties de bâtiments ; il a fallu chercher quelques renseignements sur ce qui avait été trouvé jadis ; ainsi complétées, les fouilles ont abouti à des résultats en somme assez satisfaisants.

L'exposé présente le même caractère extrêmement détaillé que dans le premier fascicule ; il donne bien idée de l'extrême difficulté de la fouille. Des bâtiments, il ne reste que des substructions enchevêtrées et superposées, dont les plans montrent la complication en apparence inextricable. Ce n'est qu'à force d'attention et de patience que les fouilleurs ont pu parvenir à reconnaître les différents édifices et leur succession ; toutes leurs observations et déductions sont exposées en détail ; le texte n'est pas de lecture courante, les plans sont compliqués et les photographies données à l'appui exigent, pour être comprises, un examen très attentif. Plus encore que les plans, les coupes témoignent de la difficulté. M. Loeschke n'a pas cherché à simplifier. Il distingue seize couches superposées et les décrit soigneusement l'une après l'autre avec tout ce qu'elles contenaient. Les deux ou trois dernières de ces couches sont du Moyen Age ; la première est antérieure à l'époque romaine : reste donc plus d'une douzaine de couches pour les quatre siècles romains. On se demande parfois dans quelle mesure ces minutieuses divisions ne dépassent pas la réalité. Évidemment, on ne peut que savoir gré à M. Loeschke et à ses collaborateurs de leur effort pour être exacts. N'auraient-ils pas pu le demeurer tout en systématisant davantage? Poussée à une perfection aussi extrême, la méthode dépasse peut-être un peu le but.

Sans pouvoir ici entrer dans le détail, contentons-nous de l'essentiel qui se trouve d'ailleurs clairement résumé à la fin de l'ouvrage : une première période succède à des restes confus datant de l'époque indépendante et se prolonge jusqu'au temps de Claude ou de Néron. Elle est caractérisée par un terrassement avec soutiens de bois portant une petite chapelle et les soubassements d'un temple en charpente sur le côté duquel a été construit plus tard le premier bâtiment de pierre. — Deuxième période : une rénovation du sanctuaire correspondant à l'époque flavienne est marquée par des murs d'enceinte en pierre entourant les divers temples. Le premier temple en charpente est remplacé par une *cella* carrée en maçonnerie. De cette période daterait l'abside nord du péribole d'un temple voisin numéroté 43 qui, d'après son plan, serait déjà un mithréum, ce qui ne paraît pas démontré.

Troisième période : on renonce à entourer chaque temple d'une clôture ; on démolit les murs de séparation existants, on construit ou on agrandit le portail d'entrée d'une enceinte entourant tout le sanctuaire. La *cella* de pierre précédemment construite reçoit une galerie extérieure. Au nord du secteur, on élève un nouveau temple de plan carré avec

galerie. D'après les tessons céramiques, ces transformations et adjonctions paraissent dater de Trajan, Hadrien. Cette même période se prolonge avec des adjonctions diverses et des embellissements durant tout le IIe et le IIIe siècle. On ne trouve pas trace dans ce terrain d'une catastrophe à la fin du IIIe siècle ; au même niveau apparaissent des tessons constantiniens et des monnaies qui vont jusqu'à Gratien. Du IVe siècle peuvent être datées des constructions en pierre schisteuse. Le sanctuaire paraît avoir subsisté, au moins de ce côté, jusqu'à sa destruction par les chrétiens sous Gratien. A la fin du IVe siècle, il est coupé par une rue et l'un des anciens temples est transformé en habitation privée. Les grandes destructions se sont poursuivies de l'époque mérovingienne aux temps modernes ; au XVIIe siècle, le terrain se trouvait occupé par un couvent de Chartreux.

Dans un sol aussi profondément bouleversé, les trouvailles, à part les tessons céramiques, sont demeurées peu abondantes. Ces tessons, de toute l'époque romaine, sont étudiés par le spécialiste qu'est L. Hussong. Les monnaies sont également assez nombreuses ; elles sont cataloguées, ainsi que les petits objets, fibules, fragments de métaux divers, par M. E. Gosse. Un fragment de plaque de plomb porte quatre lignes en cursive (p. 108-109, pl. 16) ; on déchiffre des noms propres ; il semble que ce soit une *tabella defixionis*. Quelques fragments d'architecture, fûts de colonnes, chapiteaux, l'un composite, l'autre, dérivé de l'ionique, type assez rare ; quelques statuettes ou débris de statuettes en pierre : un Jupiter et une Déesse-Mère trônants, plusieurs fragments de reliefs mithriaques. Comme inscriptions, une dédicace à Mercure et une autre à Hécate par un personnage qui se dit *visu monitus*, un fragment d'inscription probablement funéraire. Les statuettes de divinité et les ex-voto représentant des personnages humains, surtout des enfants, sont le plus souvent en terre cuite. Les divinités sont Hécate : un triple corps, en pierre ; Épone, Minerve ; le plus fréquemment, les Déesses-Mères et Vénus, devenue une sorte de Déesse-Mère, ainsi, probablement, que Minerve elle-même et Hécate, symbolisant la trinité des Mères. Le temple principal de ce secteur semble avoir été consacré à ces divinités féminines. Les offrandes apparaissent celles de petites gens.

En somme, c'est à partir du second siècle que le sanctuaire de Trèves a pris l'aspect romain, tout en conservant dans le plan de ses temples et dans ses cultes un caractère nettement indigène. Les deux *Beiträge* de M. Hermann Mylius, architecte, sont consacrés à la restauration idéale du temple principal et de celui de *Ritona*, publié dans le fascicule précédent, tous deux des temples carrés à galerie extérieure, ainsi que d'une chapelle de Mercure.

On souhaitera vivement l'achèvement de la publication de ces fouilles importantes à un rythme plus rapide et, peut-être, sous une forme un peu plus légère. Mais ne nous plaignons pas de l'exemple de

minutieuse attention que nous donnent les deux premiers fascicules.

A. GRENIER.

Publications du Service des Antiquités du Maroc, fascicule 6. Rabat, Inspection des Antiquités, 1941 [paru en 1942] ; 1 vol. in-8° carré de 177 pages, avec 29 figures et un plan.

En dépit des difficultés que l'on sait ou devine, notre Institut des Hautes-Études marocaines est parvenu à continuer la série de ses publications, préparées avec une correction scientifique qu'égale le luxe de l'édition. Leur titre très général lui permet d'informer au fur et à mesure le public savant des découvertes de toutes sortes les plus récentes en ce pays.

Une Introduction, pleine d'humour, de M. Robert Ricard, directeur de l'Instruction publique, souligne discrètement en quel accord ont fonctionné les multiples services du Protectorat français. Des sujets variés se succèdent ; cette fois, néanmoins, il n'est pas question de choses musulmanes — qui offriront sans doute bien des sujets d'études. Mais MM. R. Neuville et A. Ruhlmann révèlent aux initiés, peu nombreux en ces matières, *une nouvelle industrie préhistorique nord-africaine, le « Rahmanien »*, type mixte des plus archaïques, à la base du quaternaire, dont ces spécialistes esquissent pour finir le synchronisme général.

Les pages les plus nombreuses sont consacrées aux antiquités romaines et dues pour la plupart à la diligente érudition de M. R. Thouvenot. Si Volubilis demeure le champ le plus riche, et de beaucoup, on trouve encore à glaner sur quelques autres points. Le fouilleur méthodique de Banasa y a récolté une statuette de Mercure, traitée de façon purement romaine, sans rien de punique, dans une note d'art qui la classe au-dessus des articles en série. A Sala (Chella), une maison curieuse, d'origine berbère, a été adaptée au confort latin par groupement d'habitations contiguës, d'abord distinctes. Une autre demeure, à Volubilis, somptueuse, laisse voir surtout avec quelle ingéniosité, toute romaine, les constructeurs ont su loger sur un espace restreint des thermes parfaitement aménagés. Puis ce sont, de là et d'ailleurs, des mosaïques, dont l'intérêt réside surtout dans le décor linéaire polychrome, évoquant déjà les splendeurs du tapis marocain. Certaines sont relatives au mythe d'Hercule et invitent aux rapprochements avec quelques échantillons qui proviennent de l'Espagne, le pays voisin.

M. J. O'Farnell décrit et classe les divers types de chapiteaux découverts à Volubilis ; si aucun d'eux n'est de haute qualité, on relève dans leur décoration des particularités qui ne sentent pas l'emprunt. Je remarque, en passant, dans la « maison aux colonnes », un fût orné, en hélice, de bandeaux saillants striés dans leur longueur ; je n'en sais pas d'autre exemple.

Un relevé nous est fourni des marques d'amphores romaines trouvées au Maroc, qui peuvent fournir quelques données sur les courants commerciaux. J'observe, toutefois, qu'une certaine réserve s'impose : la même marque, en trois initiales, recueillie sur des sites très distants, ne désigne pas de toute évidence un seul et même exportateur ; les noms et prénoms latins sont beaucoup moins abondants que ceux de nos sociétés modernes ; et combien commencent par la même lettre !

Victor CHAPOT.

Jacques Perret, *Siris. Recherches critiques sur l'histoire de la Siritide avant 433/2.* Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; 1 vol. in-8°, 306 pages.

Sur Siris, les textes sont rares et fort médiocres. Le plus souvent, donc, les modernes passent sans s'attarder longuement. Beloch et Pais ont rompu des lances contre ou pour l'origine colophonienne des premiers colons grecs, qu'un passage mutilé d'Athénée paraît d'autant mieux affirmer qu'il est consolidé par la mention que fait Strabon de l'établissement d' « Ioniens ». Mais il n'est guère, dans l'histoire de Siris, d'autres points vivement controversés et cette controverse même n'a pas pris trop d'ampleur. Sur le reste, on se taisait, conscient du péril, ou bien l'on était d'accord. Ainsi, une quasi-unanimité existait pour ce qui semblait le moins obscur dans cette histoire ténébreuse : les relations commerciales par portage d'une mer à l'autre entre Siris et Pyxous, la concurrence gênante que ces relations constituaient pour le commerce de Sybaris, enfin la destruction de Siris par les Sybarites unis aux gens de Métaponte et de Crotone. M. Perret, dans ce livre d'ampleur considérable si on le compare à la maigreur des sources, reprend et soumet à une minutieuse critique tous les documents et même les indices, tant littéraires qu'épigraphiques et archéologiques (ces deux catégories étant, à vrai dire, pratiquement insignifiantes), tant numismatiques que géographiques. Il aboutit à une reconstruction de l'histoire de Siris, entièrement neuve.

Le pays, c'est l'extrémité méridionale de la plaine de Métaponte. Il est coupé, au sud, de la plaine du Crathis où se fonda Sybaris, par les ravins broussailleux d'un chaînon de l'Apennin. La montagne fournit aussi vers l'ouest une limite naturelle, qu'une vingtaine de kilomètres au maximum séparent de la côte du golfe de Tarente. A l'origine, un peuplement barbare, mais peu à peu pénétré, puis recouvert par des éléments très variés successivement venus de l'Orient égéen, Crétois d'abord, puis Mycéniens, puis Grecs. Ces étrangers sont des trafiquants, dont l'installation ne prend pas forme définitive, assez nombreux néanmoins pour que l'échelonnement des départs et des arrivées ait pu créer l'impression d'une stabilité collective, sinon individuelle. Ils com-

mercent avec la partie du monde hellénique la plus vivante en ces époques reculées, c'est-à-dire avec l'Ionie, et la civilisation de celle-ci se répand suffisamment pour que, malgré leur bariolage ethnique originel, on ait plus tard parlé d' « Ioniens ».

Au VIIIe siècle, les paysans achéens, cherchant des terres, s'installent aux alentours, à Sybaris et à Métaponte. Ces derniers eussent dû mettre la main sur la Siritide, dont aucun obstacle naturel ne les séparait. Mais les Sybarites, plus entreprenants, conquièrent les premiers le pays. Siris, qui n'avait pas été une vraie cité, n'en deviendra jamais une, parce qu'elle sera seulement une bourgade, privée d'indépendance politique, du territoire sybarite. C'est donc pour le compte de Sybaris que des Sirites, au VIIe siècle, traversent la presqu'île et vont fonder Pyxous sur la mer Tyrrhénienne : ils ajoutent ainsi une nouvelle vassale à l'empire dont ils dépendent eux-mêmes. Au reste, leur sujétion s'accompagne d'une grande prospérité matérielle et d'une civilisation raffinée qui fait d'eux les émules des Sybarites. Mais cette prospérité, née de l'agriculture et du commerce maritime vers l'Est, ne doit rien au prétendu portage isthmique : Sybaris, débouché sur le golfe de Tarente de la route unique qui serve au commerce avec les Étrusques, monopolise dans cette région le rôle d'intermédiaire entre la Méditerranée orientale et l'Italie centrale.

A la fin du VIe siècle, Sybaris est détruite par Crotone. Tout d'abord, Siris, isolée, périclite suffisamment pour qu'Hérodote prête à Thémistocle en 480 la menace d'y installer les Athéniens. Puis Métaponte, qui a probablement reçu de Crotone, pour prix de sa neutralité bienveillante au cours de la guerre contre Sybaris, liberté de rétablir l'unité naturelle de sa plaine, s'empare de la Siritide, dépouille le principal sanctuaire de ses reliques et suscite des légendes qui attestent l'authenticité de ses droits. Mais une nouvelle Sybaris se fonde en 446, Thourioi, constituée par des colons d'origines très diverses. Elle prétend à la totalité de l'héritage de la cité disparue et envoie en 444 un groupe de Colophoniens amis d'Athènes, chassés de leur patrie par les Perses, revigorer Siris, qui prend le nom de Polieion. A ce moment, nouvelle éclosion ou déformation de légendes, cette fois pour rattacher Colophon à l'histoire antérieure de Siris : on brode principalement sur une statue archaïque d'Athèna, découverte à point nommé, dont les yeux clignotants disent l'horreur ; il ne peut s'agir, se hâte-t-on d'affirmer, que de la divinité protectrice des premiers Ioniens, en l'espèce Colophoniens, marquant miraculeusement sa réprobation devant la ruine de la cité et le massacre de ses fidèles par les Achéens de Sybaris.

Pour habile que soit cette pieuse forgerie, pour heureuse qu'ait été son succès dans l'historiographie postérieure, la Polieion colophonienne ne connaît pas un long destin. Métaponte, en lutte contre Thourioi, fait appel à la puissante Tarente qui, bientôt, prend la direction de la

campagne, mais aussi en recueille les bénéfices. Tarente impose donc tout d'abord un traité d'association et de partage à la ville qui reprend alors son ancien nom de Siris : la moitié du territoire sert à l'installation de colons. Puis, en 433, elle déporte tous les habitants à Héraclée, clôturant ainsi l'histoire de Siris, beaucoup plus longue et remplie de vicissitudes plus variées qu'on ne s'en était douté et qu'on ne l'avait dit avant M. Perret.

Telles sont les conclusions de l'enquête poursuivie dans ce livre. L'originalité en saute aux yeux. On ne saurait nier davantage l'ingéniosité, la minutie, l'habileté — je dirai même plutôt : l'art — dialectique avec lesquelles elle est conduite. Toutes les ressources dont dispose un auteur doué d'un esprit infiniment subtil et d'une particulière dextérité dans le maniement de sa plume sont mises en œuvre avec une persévérance et un brio également remarquables. Assurément, M. Perret apporte là, non pas la première, mais une nouvelle preuve de hautes qualités : placé en face de textes tardifs et de pauvre valeur, il s'efforce d'en déceler la filiation ; à tout ce qu'il utilise, matériaux tirés des décombres qu'il accumule ou des carrières nouvelles qu'il ouvre, il donne une taille personnelle ; il a l'imagination constructrice, à la fois audacieuse et souple, et l'applique au détail comme à l'ensemble. Il faut pourtant se demander si, pour l'historien de l'Antiquité, des qualités certainement plus terre à terre n'ont pas un prix au moins égal. L'hypothèse doit rester à son rang d'hypothèse et le raisonnement n'équivaut à une preuve que s'il est rigoureusement, dans toutes ses parties, indiscutable. Ce sont là vérités premières ; le fâcheux est qu'on éprouve malgré soi l'impérieux besoin de les rappeler. Impossible, en effet, de taire l'impression presque incessante d'extrême fragilité que procure une telle « histoire » de Siris. Le talent évident de l'auteur inspire dès le début la plus grande sympathie ; rapidement séduit, on voudrait se laisser convaincre. En outre, les sources littéraires sont trop misérables pour susciter le moindre fétichisme. Pourtant, des conditions préalables si propices n'empêchent pas l'adhésion logique, la seule qui compte, de se refuser. Pour ma part, j'ai refermé le livre avec une révérence moindre encore qu'auparavant pour l'indigence et la valeur des sources, avec une défiance également accrue à l'égard de ce qu'on avait écrit antérieurement sur Siris. Mais je ne me suis à peu près jamais senti prêt à souscrire aux conclusions positives d'une exégèse qui ne s'avère même pas toujours triomphante dans sa partie négative. Le désaccord est si profond qu'il ne sera pas inutile de prendre deux exemples, portant à dessein sur les données considérées jusqu'ici comme les moins incertaines du passé de Siris.

La conception devenue traditionnelle du portage Siris-Pyxous a pour origine le fait que toutes les monnaies connues de Siris portent au droit le nom de cette ville avec un type qu'on retrouve au revers, mais

incus et accolé cette fois du nom de Pyxous. Les relations sont donc patentes et semblent s'expliquer aisément par l'hypothèse du portage, à laquelle conduit par ailleurs la situation géographique des deux villes. Comme d'autres raisons font supposer l'existence d'un portage parallèle et plus méridional Sybaris-Laos, la concurrence commerciale vient naturellement se joindre aux inévitables contestations frontalières nées du simple voisinage pour rendre compte de l'hostilité de Sybaris, qui provoque la destruction violente de Siris, attestée par plusieurs textes. Mais tout cela, dont la cohésion ne semble présenter aucune faille, est sévèrement critiqué par M. Perret, qui n'en conserve absolument rien.

Il combat avec une rare vigueur ce qu'il appelle (p. 248) « l'illusoire théorie des portages » et est ainsi conduit à parler (p. 183) de « fabuleuses raisons de concurrence économique ». Il affirme l'inexistence, dans l'Antiquité, d'une quelconque route traversant l'isthme de l'est à l'ouest : la route Siris-Pyxous n'a pas plus existé que la route Sybaris-Laos. Ces deux itinéraires ne pouvaient être parcourus qu'en suivant des sentiers muletiers et on sait assez quelle faible charge des mulets sont capables de porter pour écarter sans crainte l' « expédient » (p. 292), imaginé par les modernes, du transport de cargaisons entières d'une mer à l'autre à l'aide de tels auxiliaires. Au reste, quel en eût été l'avantage? Ne pas rompre charge et contourner la péninsule provoquait une considérable économie d'argent, sinon de temps, puisque « nous n'avons aucune raison de penser que les Chalcidiens, possesseurs du détroit de Messine, se soient opposés par la force ou par des taxes exorbitantes au passage des navires non chalcidiens » (p. 253). L'unique route dont la réalité soit certaine en ces régions d'aussi bonne heure est une route unissant Sybaris à Poseidonia et se dirigeant non pas de l'est à l'ouest, mais du sud-est vers le nord-ouest.

Cette argumentation appelle plus d'une objection décisive. Un texte formel d'Athénée parle de relations commerciales entre Sybaris et Milet, d'une part (XII, 519 *b*), les Étrusques, d'autre part (519 *c*). Ce texte ne peut pas être écarté, si on ne veut pas renoncer du même coup à comprendre l'indéniable prospérité de Sybaris. Aussi est-ce lui, et lui seulement, soyons-en sûrs, qui incite M. Perret à tant insister sur la route Sybaris-Poseidonia. Bien qu'il ne le dise expressément nulle part, il semble qu'à ses yeux Poseidonia soit déjà le pays des Étrusques, ou au moins la porte de ce pays, et que les marchandises venues de Sybaris n'eussent point besoin d'y être rembarquées. On le lui concédera, mais on pourrait aisément contester qu'en parlant des Étrusques, Athénée ait eu en vue leurs établissements de la plaine de Salerne. Toutefois, les yeux les plus favorablement prévenus aperçoivent que nier les portages Siris-Pyxous et Sybaris-Laos pour admettre la route Sybaris-Poseidonia, c'est paradoxalement beaucoup plus que doubler[1] le par-

1. L'idée de joindre deux cartes au livre, p. 45 et 55, était excellente. Mais pourquoi

cours terrestre imposé aux marchandises : il faut donc bien croire qu'il y avait intérêt à éviter le détroit de Messine. Certes, M. Perret oppose la route aux sentiers muletiers. Mais cette opposition est grossie pour les besoins de sa cause. Si les mulets portaient peu, les attelages et les charrois ne portaient guère : les démonstrations de Lefebvre des Noëttes s'imposent à toutes les mémoires. Aussi bien, si une route a existé ici, rien ne prouve qu'on en ait été réduit là à des sentiers. Hérodote (VI, 21) signale que les Sybarites, après la destruction de leur cité, s'étaient réfugiés à Laos et à Skidros, deux villes de la côte tyrrhénienne. Cela n'implique pas, affirme notre critique, l'existence d'une route Sybaris-Laos : « en cas d'urgente nécessité, l'idée de passer de Sybaris à Laos devait se présenter comme spontanément à l'esprit » (p. 250, n. 1). A la rigueur, on se rendrait à cette affirmation si, presque aussitôt (p. 250-251), l'émigration vers Skidros, située un peu plus au nord que Laos, n'était retenue comme un indice de l'existence du tronçon le plus méridional de la route Sybaris-Poseidonia, c'est-à-dire du tronçon même qui, de Sybaris, permettait de franchir la partie montueuse, donc la seule délicate, du parcours Sybaris-Laos. Quant au parcours Siris-Pyxous, il ne pouvait être ni si impraticable ni si déserté, puisque M. Perret est contraint d'admettre, à cause des monnaies communes, au moins la persistance entre les deux villes de « liens d'amitié, d'hospitalité, de famille » (p. 286) et « d'alliances familiales » (p. 264) : de telles relations s'éteignent vite, lorsqu'elles ne sont pas entretenues par des visites réciproques et fréquentes. Enfin, peut-on sérieusement croire que l'exploitation des seules ressources végétales du pays et son rôle d'escale sur la route maritime longeant la côte du golfe de Tarente aient pu procurer à Siris les éléments d'une prospérité matérielle sur laquelle le témoignage d'Athénée (XII, 523 *d*) n'est pas contesté? On voit suffisamment par ces remarques à quels illogismes et à quels insurmontables obstacles est acculé M. Perret lorsqu'il veut détruire ce qu'il lui plaît d'appeler (p. 268) « l'invraisemblable hypothèse d'un commerce avec l'Étrurie par Pyxous ».

L'explication qu'il apporte des monnaies de Siris et Pyxous n'emporte pas davantage la conviction. Elles sont au type du taureau debout et calme, détournant la tête vers l'arrière, c'est-à-dire, fait-il très justement remarquer, au type même des monnaies de Sybaris. Or, dans l'Antiquité, « le type, véritables armes parlantes » (p. 259), importe bien davantage que la légende et indique beaucoup mieux qu'elle la provenance de la pièce. Celui-ci se retrouve encore ailleurs, et l'énumération qu'en fait M. Perret vaut d'être égrenée : — à Laos, où le taureau est androcéphale, mais avec la même attitude ; or, Laos est voisine de Sybaris ; — sur les pièces d'une ville dont le nom commence par Ami...

n'avoir pas élargi la première jusqu'à y faire figurer le cap Pyxous et Poseidonia? Surtout, pourquoi n'avoir, ni sur l'une ni sur l'autre, indiqué l'échelle?

ou Asi... ; mais le site de cette ville est tout aussi inconnu que son nom et rien n'interdit par conséquent de la rapprocher de Sybaris, comme y invite la ressemblance des types ; enfin, sans doute à Pandosia ; car, si les monnaies autonomes de cette ville sont plus tard d'un type différent, elle adopte un taureau semblable à celui de Sybaris sur une pièce dont le droit porte le trépied et le nom de Crotone ; on peut donc « supposer avec beaucoup de vraisemblance » (p. 262) que ce type était celui des monnaies antérieures à sa vassalité envers Crotone, dont aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous ; or, Pandosia est également proche de Sybaris. Ces monnayages similaires doivent être interprétés comme un monnayage d'empire. Crotone, en conservant toujours le droit, a concédé le revers de quelques pièces à des villes vassales. Sybaris, elle, a adopté une solution différente, imposant son type et abandonnant entièrement les légendes. Aussi doit-on considérer Siris et Pyxous comme deux villes sujettes, unies entre elles par des liens amicaux, mais également privées d'indépendance réelle.

Mais l'ingéniosité de cette interprétation ne parvient pas à dissimuler ses faiblesses. La plus visible et la plus grave, à coup sûr, est la fragilité des hypothèses touchant Ami... et les premières monnaies de Pandosia : le seul fait qu'elles sont indispensables au raisonnement met en garde contre celui-ci. Les pièces de Laos n'apparaissent pas plus décisives. Car, si l'auteur, ici (p. 262-263), cherche à amenuiser la portée des différences entre le taureau de Laos et celui de Sybaris, ailleurs (p. 215-217) il attire l'attention sur les caractères propres du taureau de Laos, afin de mieux faire ressortir l'étrangeté de la similitude entre le type de Siris-Pyxous et celui de Sybaris. Tant et si bien que les monnaies dites par lui monnaies d'empire sybarites se réduisent, tout compte fait, aux seules monnaies Siris-Pyxous. Il y a là quelque chose d'inquiétant, d'autant qu'on ne manque pas de se demander pourquoi Poseidonia, qui aurait été fondée par Sybaris et serait devenue « le port le plus septentrional de l'empire sybarite » (p. 252), a seule joui dans cet empire du privilège de frapper des monnaies réellement autonomes[1], au type du taureau, pacifique certes, mais ne détournant pas la tête. Dans ces conditions, le principe préalablement posé de l'individualité des types monétaires, condition indispensable — mais non pas suffisante — de l'entière individualité politique, peut-il être admis sans

1. M. Perret écarte naturellement (p. 258, n. 3), en les attribuant à l'époque de la deuxième Sybaris, celle de 453, les pièces aux noms conjoints de Sybaris et de Poseidonia, comme de Sybaris et de Laos ; si elles appartenaient à la Sybaris des VIIe et VIe siècles, elles montreraient, en effet, que Sybaris n'avait pas alors adopté pour ses monnaies d'empire une solution différente de celle de l'empire crotoniate. Mais cette deuxième Sybaris n'a duré que cinq ou six ans (Diod., XI, 90, 3 ; XII, 10, 2) : comment croire qu'en si peu de temps elle a pu reconstituer un empire? Aussi M. Perret estime-t-il que, de la sorte, loin d'avouer sa vassalité, « la puissante Poseidonia appuyait de son prestige la faible et renaissante Sybaris ». En greffant ainsi l'hypothèse sur l'hypothèse, rien n'est plus aisé que de faire évanouir toutes les difficultés.

réserves? Je laisse à de plus compétents le soin de trancher définitivement la question, m'en tenant, jusqu'à plus ample informé, à penser, avec W. Giesecke (*Italia numismatica*, p. 38), en face de la multiplicité des représentations du taureau sur les monnaies de Grande-Grèce ou de Sicile, que les moyens n'étaient pas si nombreux de le représenter de profil et assez gros, sur un champ nécessairement restreint. On pouvait lui faire baisser la tête, comme à Thourioi, où il le fait parfois paisiblement (*ibid.*, pl. 6, 7). On pouvait encore le disposer en oblique, train antérieur fléchi et tête levée, comme à Rhégion (*ibid.*, pl. 1, 8). On pouvait, enfin, ployer sa tête vers l'arrière. Mais il n'existait pas une quatrième solution. Je n'aperçois donc pas, dans la seule identité des attitudes, une raison suffisante de conclure, en l'absence de tout texte et de tout autre indice, à l'existence de rapports de souveraineté et de vassalité entre des villes telles que Sybaris, d'une part, Siris et Pyxous, d'autre part.

Ces discussions auront probablement rendu sensible l'audace imprudente des hypothèses et des raisonnements auxquels M. Perret, trop souvent, ne craint pas de s'abandonner. Encore se trouvait-il là, à propos des portages et des monnaies Siris-Pyxous, sur un terrain relativement ferme, puisqu'il travaillait sur des textes sûrs et les documents contemporains que sont les pièces. On comprend aisément que, se sentant les coudées beaucoup plus franches, il se soit permis de bien plus grandes libertés lorsqu'il avait affaire à des traditions légendaires qui se défendaient mal contre des interprétations et des remaniements hardis. Il a certainement touché le vrai plus d'une fois dans la critique négative et volontiers acerbe[1] de ces textes détestables, comme de l'usage qu'en avaient fait plusieurs de ses prédécesseurs. Mais, lorsqu'il entreprend à son tour d'en utiliser les matériaux, l'édifice dont il se fait le maître d'œuvre, pour s'élever à la fois beaucoup plus haut et brillamment, n'apparaît pas à l'examen moins branlant ni plus habitable. « Toutes ces choses flottent », écrit-il d'une hypothèse de Ciaceri (p. 236), « dans l'univers des possibles imaginaires » ; la formule est jolie ; on ne résiste que difficilement à la tentation de la retourner contre son auteur[2].

André AYMARD.

1. La verve critique de M. Perret ignore ou se refuse à pratiquer les sous-entendus. J'ai déjà cité, chemin faisant, quelques expressions auxquelles on ne reprochera pas d'être trop courtoisement mouchetées. En voici une poignée d'autres : « incroyables sottises » (p. 100) ; « déplorable erreur », « désinvolture » (p. 136) ; le « gâchis dans lequel Strabon s'embourbait » (p. 158) ; « un univers de chimères » (p. 253) ; « une curieuse aberration » (p. 260) ; « d'inextricables erreurs » (p. 288). Quel entrain, également, pour exécuter (p. 89) Ant. Westermann, éditeur en 1839 des *Scriptores rerum mirabilium Graeci* !

2. Quelques fautes d'impression : p. 72, l. 11 ; p. 76, l. 14 ; p. 77, l. 10 ; p. 168, l. 28 ; p. 205, l. 16 ; p. 220, l. 8 et 9 (intervertir « seconde » et « première ») ; p. 246, n. 3, l. 4 (ajouter « p. 261 ») ; p. 276, l. 23.

Georges Dumézil, *Servius et la Fortune. Essai sur la fonction sociale de Louange et de Blâme et sur les éléments indo-européens du cens romain* (Collection *Les mythes romains*). Paris, [1943], Gallimard ; 1 vol. in-12, 246 pages.

A mesure que M. Dumézil descend la série des rois de Rome et se rapproche des temps proprement historiques, le manîment de sa méthode devient plus délicat, et plus difficile le départ qu'il faut faire dans les légendes de l'époque royale entre ce qu'il appelle, p. 29, d'une façon lapidaire, les faits, les faux et les fables, « c'est-à-dire les souvenirs authentiques de l'histoire des temps royaux, puis les anticipations historiques, la projection dans les temps royaux de l'histoire ultérieure ; enfin, la transformation en histoire de mythes préhistoriques, quelques-uns indo-européens ».

Avec Servius Tullius, le débat est, en général, limité entre conservateurs et critiques, entre partisans des faits et partisans des faux. L'originalité de M. Dumézil est naturellement, là comme précédemment, de nous montrer la part des fables. Il établit un lien organique entre la façon dont Servius aurait accédé au pouvoir et la principale des opérations que lui attribue la légende, l'institution du cens. C'est dans ce lien organique qu'on trouve à Rome la trace de conceptions indo-européennes sur une forme du pouvoir où celui-ci doit son origine à « une appréciation qualifiante », première forme de l'élection, et en retour se préoccupe essentiellement de répartir le blâme et l'éloge entre les citoyens. « Servius ne devient le premier *censor* que parce qu'il a d'abord été *census* » (p. 184). Ce qu'il faut mettre en parallèle avec son aventure, ce qui en éclaire le sens profond, c'est, à l'autre bout du monde indo-européen, dans les poèmes épiques de l'Inde, la figure du roi Pṛthu, type du roi consacré. Un fait linguistique est le centre autour duquel tout s'ordonne : la correspondance à védique çam*s*- du latin *cens*-. Pour ce dernier, il faut parler d'une « valeur plus riche et plus précise que celle qu'on propose généralement, déclarer d'une façon formelle ou solennelle, exprimer un avis dans les formes prescrites » (Meillet-Ernout, *Dictionnaire étymologique*, s. v.). A l'origine, il faut sans doute poser une conception politico-religieuse telle que : « situer (un homme, ou un acte, ou une opinion, etc...) à sa juste place hiérarchique, avec toutes les conséquences pratiques de cette situation, et cela par une juste estimation publique, par un éloge ou un blâme solennel » (p. 188).

Réfléchissant une fois de plus sur sa méthode avec cette netteté et cette probité que nous aimons en lui, M. Dumézil, dans son Introduction, est amené à répondre à une objection que suscite naturellement la pratique de la mythologie comparée, telle qu'il l'entend. Il n'est pas surprenant, peut-on dire, que l'on trouve chez des peuples éloignés par

l'espace et le temps des conceptions et des rites analogues : l'ethnologie est là qui nous prouve la généralité de ce fait. Dès lors, de quel droit sur le domaine des Indo-Européens supposer une origine commune pour expliquer cette analogie? Qu'a-t-on à faire de cette hypothèse supplémentaire et comment la démontrer? La réponse, d'après M. Dumézil, c'est à la linguistique de la fournir. C'est le lien, dans les langues diverses, entre un fait linguistique d'origine commune avec les idées et les rites analogues qui donne la preuve que ces derniers aussi remontent à une source unique.

On voit l'intérêt du nouveau travail de M. Dumézil, qui ne le cède à aucun de ses précédents ni en clarté ni en force. A mesure qu'il ajoute un nouvel anneau à la chaîne de ses travaux, il devient plus difficile de résister à la persuasion qui s'en dégage. Cependant, ici encore, il convient d'attendre, pour les faits latins, la réaction des historiens. L'analyse de M. Dumézil soumet surtout à leur réflexion ce lien qu'il dégage entre l'avènement de Servius et son rôle de censeur type[1]. Faut-il vraiment en faire remonter l'origine non à un fait, mais à une conception abstraite?

Notons-le, en effet, dans l'hypothèse même où ce serait un fait, on pourrait en chercher une explication purement historique. Il est logique qu'un roi révolutionnaire, par ses origines, fasse œuvre de rénovateur social. Telle est l'objection que pourraient faire les conservateurs. Quant aux critiques, ils pourraient peut-être rétorquer de leur côté que, anticipant l'activité des censeurs dans son règne supposé, Servius pouvait se rapprocher davantage d'eux par les conditions de son accès au pouvoir, et, comme eux, le devoir à une manière d'élection. Je crois que M. Dumézil peut s'attendre à des objections de cette sorte. Mais, encore une fois, ce qui fait sa force, ce n'est pas l'explication d'un fait isolé, mais le fait qu'il embrasse dans son champ d'enquête des séries et des connexions de plus en plus nombreuses.

Pierre BOYANCÉ.

1. Il y aurait à dire sur l'avènement de Servius. Tite-Live (I, XLI, 6) souligne que *le premier*, Servius Tullius a régné *iniussu populi* (l'interprétation de G. Dumézil, p. 123, fait bon marché de *le premier*). La consultation du peuple n'a lieu qu'*à la fin du règne* et pour répondre aux critiques du futur Tarquin le Superbe (XLVI, 1).

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Auguste Audollent. — Notre éminent collaborateur Auguste Audollent, qui était né en 1864 à Paris, est mort le 7 avril 1943 dans cette ville de Clermont-Ferrand, à laquelle son souvenir restera attaché. Il y enseigna cinquante ans et il fut doyen de la Faculté des lettres, de 1914 à 1937. De ses thèses de doctorat (1904), dont chacune a marqué, l'une traitait de *Carthage Romaine;* l'autre, plus connue encore du monde savant, est ce recueil des *Tabellae defixionum,* qu'on voit sans cesse cité et utilisé par les historiens de la langue comme par ceux des croyances religieuses et magiques. A ce dernier ouvrage se rattachent deux des articles qu'il a donnés à la *Revue* : t. XI, p. 366, *A propos de la langue des « tabellae defixionum »;* t. XV, p. 459, *Sur une « tabella defixitionis » de Mentana.* Mais sa collaboration ici témoigne surtout de l'intérêt qu'il portait à sa province d'adoption (t. VIII, p. 341, *Les dernières fouilles au Puy-de-Dôme;* t. IX, p. 188, *Pro domo (puy)* ; t. XIII, p. 202, *Mines d'or en Auvergne;* t. XXIV, p. 153, *Les sources de Gergovie*). Le dernier travail dont nous ayons bénéficié est le mémoire qu'il offrit aux *Mélanges G. Radet*, t. XLII, p. 553 : *Les chenets de terre cuite à tête de bélier du Musée de Clermont.* L'Institut, en l'accueillant en 1932 en qualité de membre libre, avait donné sa consécration légitime à cette belle et digne carrière.

Pierre BOYANCÉ.

Religion minoenne. — J. Sundwall revient dans un nouveau mémoire (*Uber Schilf-und Baumkultus in den Haghia Triada Urkunden*, Acta Acad. Abo., XIV, 10, 1943, 15 pages) aux tablettes linéaires d'Haghia Triada, où il avait reconnu l'an passé (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1942, p. 328) des inventaires religieux. Le complément concerne essentiellement un signe que l'auteur, par des rapprochements avec les hiéroglyphes égyptiens, interprète comme le signe du « roseau ». Il montre que cet emblème végétal convient, comme ailleurs le pavot, le lierre ou le crocus, à une déesse distincte ou à un aspect particulier d'une grande divinité de la nature. L'analyse abonde en remarques intéressantes sur le culte de l'arbre sacré et les rites auxquels il donna naissance (emploi du vin? sacrifices sanglants?).

Jeunes et vieux dans la cité grecque. — Dans un mémoire de plus de 100 pages (*Étude sur le principe d'ancienneté dans le monde hellénique,*

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XLIII, 2), M. Pierre Roussel soumet à une critique pénétrante les divers problèmes que posait dans la cité grecque la coexistence de plusieurs ἡλικίαι ou classes d'âges. Il examine successivement la question de l'âge légal, celle de la limite d'âge, les principes de la démocratie athénienne sur la place qu'il convient de donner dans l'État aux jeunes et aux vieux, les opinions de Platon et d'Aristote sur le sujet, enfin les désordres qu'ont pu faire naître occasionnellement dans la vie de la cité les luttes entre deux générations différentes. On emporte de cette étude l'impression que les gouvernements de la Grèce antique, qu'ils fussent aristocratiques ou populaires, ont toujours eu quelque défiance à l'égard des jeunes et ont plus ou moins incliné vers une gérontocratie ; l'accès des fonctions publiques requiert souvent un âge assez avancé et le terme final de l'exercice ne semble pas fixé par des limites précises. L'enquête fait aussi bien ressortir qu'à côté des oppositions traditionnelles de riches et pauvres, guerriers et pacifistes, nobles et artisans, citadins et ruraux, un autre dualisme, moins souvent mis en valeur, celui des jeunes et des vieux, contribuait à l'harmonieux équilibre de la cité et pouvait en certains cas être une cause de conflits. Les conclusions du mémoire pourront sans doute être élargies et étendues à des domaines que l'auteur n'a abordés qu'en passant. C'est ainsi que l'origine de la tyrannie, à laquelle les modernes ont donné surtout des causes économiques ou militaires, s'explique peut-être aussi par les ambitions des jeunes, et ce serait la vraie raison de la défiance des démocraties à leur endroit. M. Roussel (p. 89) a signalé que le coup d'État de Cylon s'appuyait sur une ἑταιρηίη τῶν ἡλικιωτέων. Platon, dans la *République*, explique la genèse du tyran par la psychologie d'un jeune homme ambitieux qui commence par maltraiter ses parents avant de s'attaquer à sa patrie (575 d) ; plus loin (586 c), il rend compte de l'âme tyrannique par le θυμοειδές de l'âme humaine et, comme dit Antiphon (IV, 3, 2) : τοὺς νεωτέρους... ἥ τε μεγαλοφροσύνη τοῦ γένους ἥ τε ἀκμὴ τῆς ῥώμης... ἐπαίρει τῷ θύμῳ χαρίζεσθαι. Pisistrate avait environ trente-cinq ans quand il s'adjugea le pouvoir ; Denys, à peine vingt-cinq quand il devint maître de Syracuse.

De Tripsorchi. — Sous ce titre, Henri Seyrig (*Mélanges Maspero*, II, p. 71) a commenté de façon très ingénieuse la face d'un dé à jouer en forme d'icosaèdre où à côté du chiffre 14 figure le nom τριψόρχις ; il a supposé, d'après l'analogie d'autres faces du même dé, que l'opération indiquée par le nom était en rapport avec le chiffre qui l'accompagne ; un passage de l'*Historia animalium* d'Aristote confirme à souhait cette hypothèse (VII, 1-3, éd. Aubert-Wimmer) : φέρειν δὲ σπερμα πρῶτον ἄρχεται τὸ ἄρρεν ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ ἐν τοῖς ἔτεσι τοῖς δὶς ἑπτὰ τετελεσμένοις ... συμβαίνει δὲ περὶ τοῦτον τὸν χρόνον τοῖς τε πειρωμένοις τρίβεσθαι

περὶ τὴν τοῦ σπέρματος πρόεσιν οὐ μόνον ἡδονὴν γίνεσθαι τοῦ σπέρματος ἐξίοντος, ἀλλὰ καὶ λύπην.

Les acolytes de Cybèle. — Dans le compte-rendu d'une de ses dernières campagnes à l'Agora d'Athènes (*Amer. Journ. of Arch.*, 1938, p. 11 et fig. 13), M. Th. L. Shear a fait connaître entre autres découvertes un ex-voto à Cybèle représentant, suivant le type usuel, la déesse assise sur un trône avec un lion sur les genoux. La description se poursuit ainsi : « A less usual feature of this particular exemple is the presence of a man and a woman of diminutive size standing beside the throne. The figures indoubtedly represent the persons who dedicated the offering to the goddess. » L'addition est moins nouvelle qu'il n'est dit ; elle caractérise toute une série de monuments attiques où figurent les mêmes acolytes ; on les trouve sur des ex-voto à Cybèle du Musée de l'Acropole (Walter, *Beschreibung der Reliefs*, nos 127, 129-132, 138), du Musée national d'Athènes (Svoronos, *Das Athener Nationalmuseum* (trad. Barth), p. 622 sqq., pl. 117, 119, 120, 198, 239), du Musée du Pirée, du Musée de Berlin (*Beschreibung der ant. Skulpt.*, nos 691-695) ; les principaux d'entre eux ont été étudiés dès 1880 par Conze, *Arch. Zeitung*, 1880, p. 1 sqq., qui a montré qu'il y fallait reconnaître, d'une part, Hécate dadophore, d'autre part, Hermès porteur de l'œnochoé et parfois du caducée, deux divinités que des textes et des inscriptions nous font voir dans le cycle de Cybèle. Le nouveau relief entre donc dans une série dans laquelle il ne se distingue que par la place des divinités. Certaines de ces pièces peuvent provenir du Métroon d'Athènes ; le plus grand nombre, du Métroon du Pirée, dont l'emplacement exact reste inconnu.

FERNAND CHAPOUTHIER.

L'éloge des morts de Chéronée. — Charles Lécrivain, comme l'a signalé W. Seston[1], réservait depuis longtemps la plupart de ses travaux aux *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* Cette Académie, qui l'avait choisi comme secrétaire perpétuel, a eu à cœur de publier (XIIIe série, t. IV, 1942) et de distribuer sa dernière communication, consacrée à *L'* « *Épitaphios* » *de Démosthène.* Le titre suffit à indiquer que le mémoire conclut à l'authenticité du discours transmis sous le nom de Démosthène pour l'éloge des morts de Chéronée. Denys d'Halicarnasse, déjà, se refusait à y croire et son opinion l'emporte généralement (cf. surtout P. Treves, *Apocrifi demostenici, I, L'epitafio*, dans *Athenaeum*, t. XIV, 1936, p. 139-174). Mais l'opinion contraire a trouvé quelquefois des défenseurs (notamment J. Sykutris, *Der demosthenische Epitaphios*, dans *Hermes*, t. LXIII, 1928, p. 241-258). Ch. Lécrivain résume certains des arguments déjà

1. Cf. *Revue*, t. XLV, 1943, p. 172.

fournis et en présente d'inédits. Malheureusement, aucun ne paraît décisif et une objection assez grave est possible. Les critiques qui attribuent l'*épitaphios* à Démosthène, sans songer à la dissimuler, cherchent seulement à expliquer la piètre qualité du discours tant pour la forme que pour le fond. « C'est un véritable pensum qu'on a infligé à Démosthène ; il ne pouvait être que médiocre », estime Lécrivain, qui, loin d'être gêné en reconnaissant « un style embarrassé, contraint, guindé, lourd, avec des répétitions de mots et d'idées, des raisonnements, des explications, des transitions pénibles, des obscurités, des exagérations », en tire argument : selon lui, « un rhéteur ou un auteur d'exercice d'école eût évité ces défauts ». Tant de subtilité frôle le paradoxe. En tout cas, c'est oublier que, pour être chargé de l'oraison funèbre, Démosthène eut à soutenir contre Eschine une lutte sévère et qu'il se glorifia par la suite, dans le discours *Sur la couronne* (285 et suiv.), d'avoir été préféré par le peuple à son rival. Impossible, donc, de parler d'un « pensum » et, si l'orateur, que rien n'autorise à croire dépourvu de goût ni de sens critique, avait réellement prononcé un *épitaphios* indigne de lui-même comme de ceux qu'il devait honorer — quelle cause pour lui que celle-là ! — sa maladresse eût été grande d'évoquer plus tard spontanément cet épisode peu flatteur. Aussi le mémoire n'est-il sans doute pas appelé à clore le débat. Du moins, Lécrivain a-t-il poussé plus loin que ses prédécesseurs le dépistage des rapprochements à faire entre l'*épitaphios* et des œuvres d'autres auteurs, antérieurs ou postérieurs à Démosthène. Du moins, également, a-t-il apporté une traduction complète et précise du texte contesté. Par là, à quelque conclusion qu'on se range, cet opiniâtre laborieux aura une fois de plus fait œuvre utile.

André AYMARD.

Le coq blanc des Mazdéens et les pythagoriciens. — M. Franz Cumont (*Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1942, p. 284-300) étudie les croyances pythagoriciennes relatives au coq, telles que nous les ont conservées notamment les « symboles », les *akousmata* qu'avait commentés Aristote. Il était interdit aux fidèles de l'école de sacrifier et de consommer les coqs blancs pour cette raison notamment qu'ils étaient « consacrés à Mèn ». A elle seule, cette indication décèle l'emprunt à l'Orient. De fait, le coq est en Grèce au VIe siècle un nouveau venu. Pour M. Cumont, les preuves du contraire qu'on a voulu tirer des représentations figurées ne suffisent pas à prévaloir contre des textes formels. Les croyances relatives à l'animal ne peuvent donc elles-mêmes être que d'importation et, chez les disciples de Pythagore, elles ne peuvent venir que des Mazdéens, par l'intermédiaire des Maguséens d'Asie Mineure. C'est une confirmation piquante et instructive des théories des Anciens qui, par le récit des voyages orientaux du Sage de

Samos, mettaient sa doctrine en relation avec les cultes et les idées de l'Asie.

A propos des derniers moments de Socrate. — « ... J'ai ouï-dire qu'il faut finir en silence. » Depuis Olympiodore, ces mots de Socrate mourant sont commentés à l'aide d'un précepte pythagoricien. J'ai eu occasion dans mon *Culte des Muses* de le replacer dans l'ensemble des pratiques pythagoriciennes relatives à la mort. M. Fr. Cumont (*Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1943, p. 112-126) approuve au passage mon interprétation (p. 115, n. 3) et s'attache à les rapprocher de croyances mazdéennes. Pour le coq que Socrate ordonne de livrer à Esculape, cet Esculape dont le culte n'était installé à Athènes que depuis une vingtaine d'années, il est bon de se souvenir que le coq « pour les mazdéens... est par excellence, avec le chien, l'animal bienfaisant qui met en fuite les *dévas* ». Mais il est aussi « le héraut de l'aurore », et comme tel regardé comme l'annonciateur de la résurrection. Enfin, il est l'oiseau d'Esculape, qui est capable de ranimer les morts. Telles sont les interprétations entre lesquelles on peut hésiter pour ce geste ultime de Socrate, sans qu'on puisse avoir de raison décisive de choisir.

Pierre BOYANCÉ.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

Archaeologiai Értesitö, serie III, vol. III. Budapest, Magyar Tudományos Akademia, 1942 ; 1 vol. in-4°, 361 pages, avec LIX planches hors texte.

Éva v. Bóms, *Die kaiserzeitliche Keramik von Pannonien (ausser den sigilatten) I Die Materialen der frühen Kaiserzeit* (*Dissertationes Pannonicae*, ser. II, fasc. 20). Budapest, Institut du P. Pázmány Universität, 1942 ; 1 vol. in-4°, 270 pages, avec XLII planches hors texte. Prix : P. 50.

Jérôme Carcopino, *Le Maroc antique* (Collection *La suite des temps*). Paris, sans date [1943], Gallimard ; 1 vol. in-8°, 336 pages, avec XIV planches hors texte.

Catulle, *Poésies avec une étude sur sa vie*, par **Pierre Gilbert** et **Marcel Renard** (*Collection nouvelle des classiques*). Bruxelles, Éditions « Labor », 1943 ; 1 vol. in-12, 65 pages.

Pierre Courcelle, *Les Lettres grecques en Occident. De Macrobe à Cassiodore* (*Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes*, fasc. 159). Paris, De Boccard, 1943 ; 1 vol. in-8°, xvi + 440 pages.

S. J. De Laet, *Aspects de la vie sociale et économique sous Auguste et Tibère* (*Collection Lebègue*, 4e série, no 44). Bruxelles, Office de publicité, 1944 ; 1 vol. in-12, 80 pages.

Charles Diehl, *Les grands problèmes de l'histoire byzantine* (*Collection Armand Colin*). Paris, Armand Colin ; 1 vol. in-16, 175 pages, avec 1 carte.

Paul Gallay, *La vie de saint Grégoire de Nazianze.* Lyon, Emmanuel Vitte, 1943 ; 1 vol. in-8o, xxv + 259 pages.

Laureae Aquincenses memoriae Valentini Kuzsinsky dicatae II (*Dissertationes Pannonicae*, ser. II, no 11). Budapest, Institut du P. Pázmány Universität, 1941 ; 1 vol. in-4o, 346 pages, avec LXXVII planches et de nombreux dessins dans le texte.

François Ollier, *Le mirage spartiate.* IIe partie (*Annales de l'Université de Lyon*, 3e série, 13). Paris, Les Belles-Lettres, 1943 ; 1 vol. in-8o, 220 pages.

E. v. Patek, *Verbreitung und Herkunft der römischen Fibeltypen von Pannonien* (*Dissertationes Pannonicae*, ser. II, no 19). Budapest, Institut du P. Pázmány Universität, 1942 ; 1 vol. in-4o, 314 pages, avec XXX planches hors texte. Prix : P. 50.

Sources. Études-Recherches-Informations-Chronique des Bibliothèques nationales de France. Première série. 1er fascicule. Paris, Bibliothèque nationale, 1943 ; 1 vol. in-4o, 131 pages. Prix : 85 fr.

Rudolf Till, *Handschriftiliche Untersuchungen zu Tacitus Agricola und Germania* mit einer Photokopie des Codex Aesinas (*Deutsche Ahnenerbe*, Reihe B Fachwiss. 1. Untersuchungen. Abteilung. Arbeiten z. klass. Philologie u. Altertumskunde, Bd. 1). Berlin, [1943], Ahnenerbe-Stiftung ; 1 vol. gr. in-4o, 107 pages, avec 50 pages de phototypie.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

II. Variétés

III. Bibliographie

IV. Planches et figures

11 mars 1944.

Le Directeur-Gérant : Pierre BOYANCÉ.
